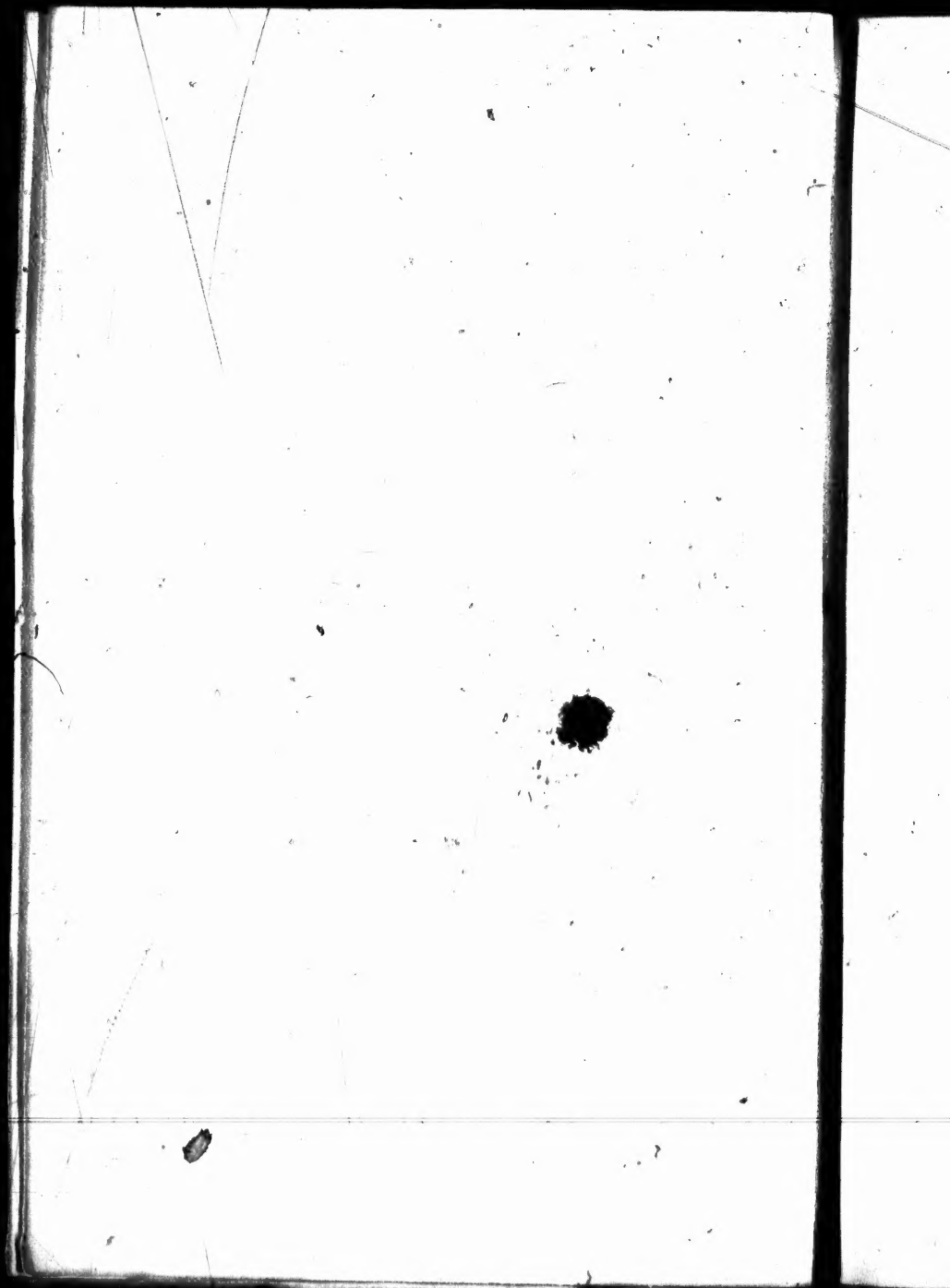




2578

47.55

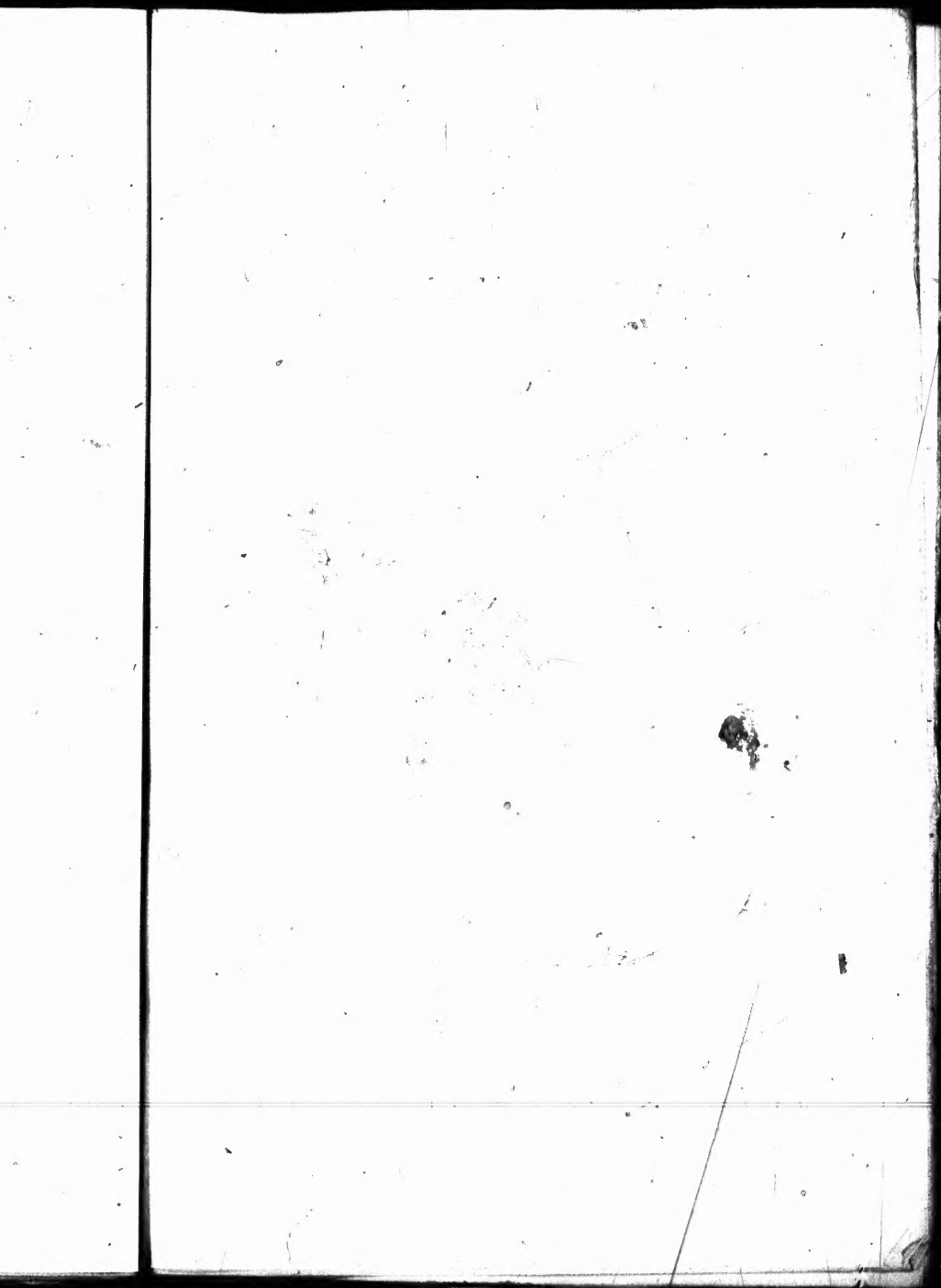
HISTOIRE
DES
GRANDES FAMILLES FRANÇAISES
DU CANADA.







J. CARTIER
M^{re} de MONTGALM — BEAUHARNAIS.



FA

HISTOIRE
FAMILLES FRANÇAISES

DES GRANDES

DU CANADA

.OU

APERÇU SUR LE CHEVALIER BENOIST

Et quelques Familles Contemporaines.



MONTREAL
EUSÈBE SENÉCAL, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
Rue St. Vincent, Nos. 6, 8 et 10.

1867

PSG

D36

DANIEL

0242

271886

ENREGISTRÉ suivant l'Acte de la Législature, en l'année mil-huit cent
soixante et sept, par le Propriétaire de cet ouvrage, au Bureau du
Régistrateur de la Province du Canada.

L
pén
ver
la la
ses l
à me
car p
révo
ente
s'éta
l'hab
trièr
la ra
de so
"étu
"dev

AVANT-PROPOS.



Lorsque l'étranger aborde en Amérique et qu'il pénètre jusqu'en Canada, il est tout surpris de trouver sur les bords du St. Laurent un peuple parlant la langue de la France, vivant de sa foi et ayant ses lois et ses usages. Son étonnement augmente à mesure qu'il parcourt les villes et les campagnes, car partout il a sous les yeux un fait qu'il ne peut révoquer en doute. A la vérité, il avait parfois entendu prononcer le nom du Canada ; mais il s'était imaginé que les Français qui étaient venus l'habiter, ou avaient disparu sous la hache meurtrière des Sauvages, ou avaient été absorbés par la race conquérante. Qui pourrait lui faire un crime de son ignorance ? " Lorsque je commençai mes études sur ce pays, disait naguère M. Rameau " devant un auditoire d'élite, j'avoue que j'étais

“ travaillé de la crainte de trouver le nombre de
“ mes compatriotes bien restreint et bien circon-
“ crit. Quelle ne fut ma joie, lorsque je me ren-
“ contrai en face d'un peuple consolidé et grandis-
“ sant chaque jour ! Mais ma surprise fut bien
“ autrement grande, lorsque le suivant pas à pas,
“ je découvris, se détachant du tronc principal,
“ une foule de branches qui s'étendaient au loin
“ et couvraient le sol américain.” N'est-ce pas, en
effet, une chose étonnante, qu'après tous les orages
qui sont venus traverser son existence, le peuple
canadien subsiste encore ? Rien de ce qui pouvait
l'ensevelir sous ses ruines et amener sa destruc-
tion totale, ne lui a manqué : guerres implacables
de la part des Iroquois, attaques incessantes et
multipliées de la part des Colonies anglaises,
efforts, sous toutes les formes, de la part de quelques
hommes pour l'anglifier et effacer jusqu'à la
trace de son origine. “ Depuis 1755 surtout, écrit
“ M. Garneau, toutes les calamités qui peuvent
“ frapper un peuple, se sont réunies pour accabler
“ les Canadiens. La guerre, la famine, les dévas-
“ tations, la conquête, le despotisme militaire et
“ civil, la privation des droits politiques, l'aboli-
“ tion des institutions et des lois anciennes, tous
“ les maux enfin se sont appesantis simultanément
“ ou successivement sur notre pays. On
“ devait croire que le peuple Canadien si jeune, si
“ petit, disparaîtrait dans ces longues et terribles
“ tempêtes, soulevées par les plus grandes nations

“ d
“ à
“ n
“ C
jam
mar
“ de
“ pa
“ di
“ so
“ se
“ ce
“ ga
“ et
“ de
“ ré
“ sa
“ sy
“ br
“ sal
cent
de d
du c
il s'e
senev
devie
fonde
tent
conse
pays.

“ de l'Europe et de l'Amérique, et que, semblable
 “ à l'esquif sur lequel vient fondre la tempête, il
 “ ne laisserait qu'un épave.”

Cependant, il est là, debout, plus vivant que
 jamais, et a bien envie de vivre encore, ne récla-
 mant que sa part au soleil d'Amérique. “ Aban-
 “ donné de la mère-patrie, mais ne s'abandonnant
 “ pas lui-même, connu à peine des autres nations,
 “ dit encore le même historien, il a lutté seul pour
 “ son existence et sa liberté, et, à la surprise de
 “ ses ennemis, s'est maintenu et a maintenu tout
 “ ce que les articles de la Capitulation lui avaient
 “ garanti. Admirable de courage, de persévérance
 “ et de résignation, il n'a jamais désespéré de ses
 “ destinées. Fidèle à la Religion de ses pères,
 “ révéralit les lois qu'il en avait reçues, chérissant
 “ sa langue, il n'a désavoué aucun de ces trois
 “ symboles de sa nationalité, mais y est resté iné-
 “ branlablement attaché, comme à une ancre de
 “ salut.” Il ne comptait à son début que quelques
 centaines d'âmes, et à présent il en compte près
 de deux millions, tant en Canada que sur le reste
 du continent. A l'exemple des étoiles de Jacob,
 il s'est multiplié à l'infini; comme le grain de
 senevé qui n'est d'abord qu'un arbuste et qui
 devient ensuite un grand arbre, il a jeté de pro-
 fondes racines et s'est étendu au loin. Non con-
 tent de se perpétuer et de veiller à sa propre
 conservation, il a donné naissance à de vastes
 pays. Aux beaux jours de sa féconde jeunesse, il

a peuplé la Louisiane, la Floride, l'Illinois, et, dans ces derniers temps, le Wisconsin, le Sault Ste. Marie et les plaines de Minnesota. Se détachant de son sein, ses enfants sont allés fonder la Nouvelle-Orléans, St. Louis, Milwaukee, Dubuque, St. Boniface, etc., pendant que d'autres faisaient retentir St. Domingue, Terre-neuve, l'Acadie et la Baie d'Hudson du bruit de leurs exploits. Son action n'a pas cessé. Si les champs de bataille ne sont plus témoins de sa bouillante valeur et ne redisent plus sa gloire, les contrées les plus reculées racontent encore et publient ses inépuisables bienfaits. Pendant que de puissants voisins, jadis ses adversaires, le convoitent et travaillent à le faire entrer, par un mariage forcé, dans une union contre-nature, il envoie, avec d'abondants secours, ses Prêtres et ses Religieuses aux peuples barbares, et les convie à partager sa foi et sa civilisation. Il est pour les plages les plus éloignées de l'Amérique, ce qu'est la France pour le reste de l'univers : un foyer de lumière et de charité.

Incroyable au premier abord, ce phénomène cesse de l'être et s'explique, quand on vient à étudier son histoire. Il n'en est pas, en effet, du Canada, comme des autres colonies. Les autres, pour la plupart, ne se sont formées que d'aggrégations jetées sur des rives étrangères par des causes politiques, ou portées à s'expatrier par l'amour du gain. Ici, au contraire, tout est spontané, et ce n'est que guidés par les motifs les plus purs, la

gloire de Dieu et le salut des infidèles, que les courageux enfants de la France quittèrent leur belle patrie et vinrent se fixer sur les bords du St. Laurent. " Il semble, écrivait en 1642 le Père Vimont, que la résolution de se donner entièrement à Dieu naît avec la pensée de s'établir dans la Nouvelle-France. C'est ce qui paraît en la personne de tous ceux qui vivent ici. Ces fervents colons, quoique de condition, d'âge et de naturel différents, ne sont qu'un en volonté, ayant tous le même but : la gloire de Dieu et le salut des Sauvages. La seule pensée qu'ils contribuent, autant qu'ils le peuvent, au salut des âmes, les fait travailler de si bon courage, qu'il ne leur arrive jamais de se plaindre des incommodités qu'on souffre dans un pays désert." On doit rendre cette justice à la Colonie de la Nouvelle-France, ajoutait près d'un siècle après le Père Charlevoix, que la source de presque toutes les familles qui y subsistent, est pure. Je crains d'autant moins d'être contredit sur ce point, que j'ai vécu avec quelques-uns des premiers colons, tous gens encore plus respectables par leur probité, leur candeur et la solide piété dont ils faisaient profession, que par leurs cheveux blancs et le souvenir des services qu'ils avaient rendus." Ainsi Dieu en avait agi autrefois, quand il forma le peuple d'Israël. Il avait dit à Abraham : " Sors du milieu de ta race, viens dans la terre que je te montrerai, et je te ferai père d'une nombreuse

“ postérité. Je multiplierai tes descendants à l'égal
“ des étoiles du ciel ; je les protégerai contre leurs
“ ennemis : ils seront mon peuple et je serai leur
“ Dieu.” Ainsi en agit-il toujours, quand il veut
donner à une nation une base solide et durable.
A la vue d'éléments si bien choisis, le Religieux,
cité tout à l'heure, ne craignait pas d'adresser à
ceux qui en faisaient partie, ces paroles qui
semblent prophétiques : “ Ce que vous voyez ici,
“ n'est qu'un grain de senevé, mais il est jeté par
“ des mains si pures et si animées de l'esprit de
“ foi et de religion, que, sans doute, le ciel a de
“ grands desseins, puisqu'il se sert de tels instru-
“ ments pour son œuvre. Je n'ai aucun doute que
“ ce petit grain ne produise un grand arbre, ne
“ fasse un jour des merveilles, ne soit multiplié et
“ ne s'étende de toutes parts.”

Mais un grand édifice a besoin de colonnes pour
le soutenir ; un peuple qui commence a besoin de
guides et de modèles pour le diriger. Ayant résolu
de faire de cette poignée d'hommes, la semence
d'une nation selon son cœur, Dieu n'eut garde de
laisser son ouvrage imparfait. Pour aider son nou-
veau peuple à sortir victorieux de ses luttes avec
les infidèles ; pour le mettre surtout à même de
remplir sa haute mission sur ce continent, il fal-
lait lui donner de ces âmes fortement trempées qui
savent allier les devoirs du citoyen, avec ceux du
chrétien : il lui en donna. Alors, on vit surgir des
rangs de la noblesse, aussi bien que de ceux du

peuple, ces vaillants guerriers, ces illustres magistrats, ces habiles négociants, ces agriculteurs distingués qui ont donné naissance aux premières familles du pays. La gloire que ces familles ont jetée sur le Canada, plus encore par la solidité de leurs vertus que par la hardiesse de leurs entreprises, est un trop bel héritage pour que nous ne travaillions pas à le conserver et l'accroître. Or, un des moyens les plus efficaces pour y réussir, c'est de nous remettre sans cesse sous les yeux les beaux exemples qu'elles nous ont légués. Nous avons donc cru faire une chose utile et agréable tout à la fois, en donnant ici l'histoire abrégée de ces grandes familles. Parlant de ces races illustres que de mémorables services, d'incontestables talents, de brillantes vertus, ont placées à la tête de la société comme des phares lumineux, et ont rendues historiques, le célèbre Evêque d'Orléans dit : " Eh bien, je l'avouerai sans détour, ces " grandes familles je les aime, je les respecte, je " les vénère, parce que j'aime, je respecte et je " vénère les grands souvenirs et les grandes " choses. Je ne sache pas une nation, dont elles " ne soient la gloire et la force. Un grand nom, " c'est le plus précieux des héritages. Un homme " illustre, en donnant à ses fils l'éclat de la naissance, leur impose aussi l'obligation de ses " vertus, car noblesse oblige." Ces illustrations qui font notre orgueil, seront donc aussi pour nous une excitation au bien.

Des documents sur le Chevalier Benoist ayant donné occasion à cette publication, c'est par sa Biographie que nous commençons. Le retard apporté à la confection des gravures, a été cause que cet ouvrage terminé en 1866, n'a pu paraître qu'en 1867.

Algo
Aloig
Anvil
Aux

Baste
Beauv
Bédou
Bellev
Belloy
Berry
Billau
Boisgi
Bouill
Brans
Brogli

Champ
Champ
Charbe
Châtea
Chavoy
Chever
Choise
Colign
Cossig
Courcy
Courno

noist ayant
est par sa
Le retard
a été cause
pu paraître

NOM DES PERSONNES

MENTIONNÉES DANS CET OUVRAGE

A

Algout (La Ctesse d')
Aloigny (La Marquise d')
Anville (Le Duc d')
Aux (Le Marquis d')

B

Baste (L'Amiral)
Beauval (M^{lle} Durand de)
Bédout (Le Vice-Amiral)
Bellevèze (Le Capitaine)
Belloy (M^{lle} de)
Berryer (M^r)
Billault (M^r)
Boisgillbert (Le C^{te} de)
Bouillard de Blair (M^r)
Bransac (M^{lle} Migeon de)
Broglie (Le Prince de)

C

Champigny (M^{me} de)
Champleur (Le C^{te} de)
Charbonnel (Monseigneur de)
Châteaubourg (M^{lle} de)
Chavoy (M^r de)
Cheverny (M^{lle} de)
Choiseul (Le Duc de)
Coligny (M^{lle} de)
Cossigny (M^{me} de)
Courcy (Les MM. de)
Cournoyer (M^r de)

D

Dhelincourt (Le Capitaine)
Douay (Le C^{te} de)
Dubois de Crancé (M^r)
Dussieux (M^r)

E

Echelle (M^r de l')
Eprenesnil (Le C^{te} d')
Espinasse (Le Général de l')
Estaing (Le C^{te} d')
Etenduère (M^r de l')

F

Faillon (M^r l'Abbé)
Fleurigny (M^{lle} de)
Franquet (M^r)
Foucault (M^{lle} de)
Frédéric (Roi de Prusse)

G

Galifet (Le Marquis de)
Gaucher de Belleville (M^{me})
Georges III (Roi d'Angleterre)
Germain (La Baronne)
Germigny (Le C^{te} de)
Guerin (M^r)

H

Harvey (Le Baron d')
 Henri IV (Roi de France)
 Houët (M^{me} Bonnault d')
 Hozier (M^r d')
 Hunières (Le Mchal. d')

L

LaChesnaye des Bois (M^r)
 Lamballe (La Princesse de)
 Lantillac (M^{lle} de)
 LaProuse (M^r de)
 Lassaigue de St George (M^r de)
 LePelletier (M^{lle})
 Liger de Belair (Le V^{te})
 Linnetières (M^{lle} de)
 Louis XIV-XV-XVI.
 Luppé (La C^{esse} de)

M

Maintenon (M^{me} de)
 Malherbe (Les MM. de)
 Marbois (Le C^{te} de)
 Marcellange (M^{lle} de)
 Margry (M^r)
 Marne (La C^{esse} de)
 Maurepas (Le Marquis de)
 Mirande (M^{lle} Guyot de la)
 Modave (M^r de)
 Montfort (M^{lle})
 Montal (Le C^{te} de)
 Montsaulnins (Le C^{te} de)

N

Napoléon (I^{er}-III.)
 Noë (La C^{esse} de)

O

Orvilliers (M^r d')

P

Paoli
 Pasqualini (M^{lle})
 Poix (Le Prince de)
 Polignac (M^{lle} de)
 Pontchartrain (M^r de)

R

Raynât (M^r)
 Rivière (Le Marquis de)
 Rivier (M^{lle})
 Rochefoucault (Le Marquis de la)
 Rostaing (Le C^{te} de)
 Rouer (Le Ministre)
 Rouillé (M^r de)

S

Sartines (M^r de)
 Sébastiani (Le G^l)
 Ségur (M^r de)
 Serre (Le C^{te} de la)
 Seignelay (Le Marquis de)
 Senneville (M^r de)
 Sigrigny (M^r de)
 Sourdis (M^{lle} de)
 St Brice (M^{me} de)
 St Paul (M^r de)
 St Sauveur (M^r)
 Sulfren (M^r de)

T

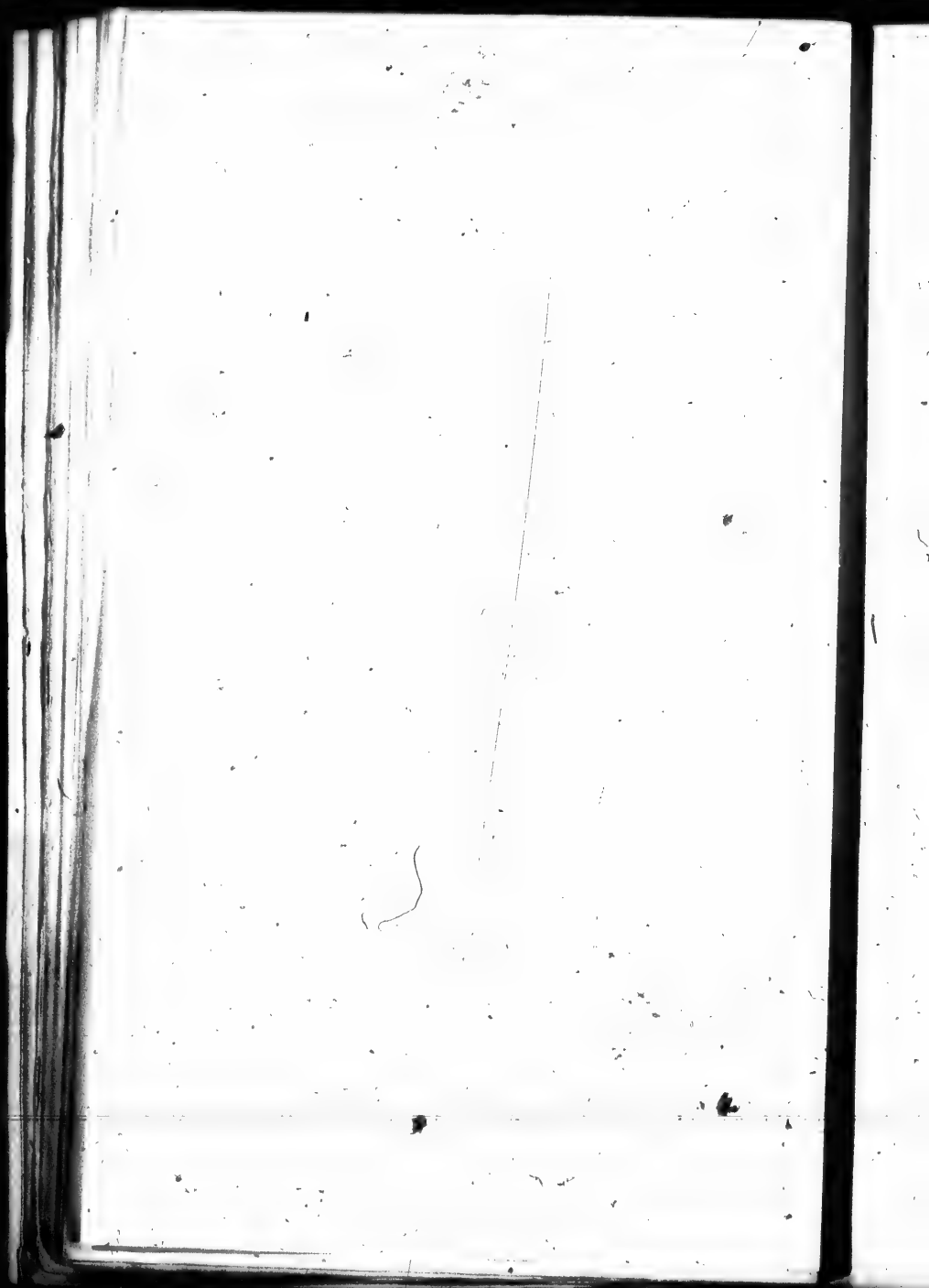
Tarente (La Princesse de)
 Tourzel (M^{me} de)

V

Vanquelin (M^r de)
 Villemagne (M^{me} de)
 Etc., etc.

TABLE.

	PAGES
Avant-propos	III
Nom des personnes mentionnées dans cet ouvrage.....	XI
Précis sur la famille Benoist.....	1
Biographie du Chevalier Benoist.....	29
Descendants du Chevalier { en Amérique	107
{ en France	117
Aperçu sur les grandes familles françaises du Canada.....	187
La famille d'Ailleboust.....	191
La famille LeMoine de Longueuil.....	211
La famille Rigaud de Vaudreuil.....	257
La famille Boucher de Boucherville.....	281
La famille de Beaujeu.....	315
La famille de St Ours.....	337
La famille Chartier de Lotbinière.....	361
La famille Juchereau Duchesnay.....	381
La famille Aubert de Gaspé.....	411
La famille Fleury d'Eschambault.....	435
La famille Hertel de la Frenière.....	461
La famille Testard de Montigny.....	483
La famille Tardieu de Lanaudière.....	511
La famille Irumberry de Salaberry.....	545
La famille Baby de Ranville.....	579



Jac. Carlier

Champlain

Oliver







M. BIBAUD



M. GARNEAU



M. FARIBAULT



M. J. VIGER

AU

R.

L
doit
nom
et n
et d
sorti
valie
un r
dans
d'ab

Le
arch
la gé
au te
de n
Char

PRÉCIS HISTORIQUE

SUR LA

FAMILLE BENOIST.



La famille Benoist que nous avons à faire connaître, ne doit pas être confondue avec les autres familles du même nom, si répandues en Canada. Son nom s'écrit Benoist, et non Benoit. Cette famille est une des plus anciennes et des plus illustres que nous ayons. C'est d'elle qu'est sorti, comme on l'a dit dans l'Introduction, le Chevalier Benoist, qui, en 1735, passa en Canada, où il joua un rôle si brillant, et dont il sera plus spécialement parlé dans la seconde partie de cet ouvrage. Faisons tout d'abord connaître ses glorieux ancêtres.

Le premier Benoist dont il soit fait mention dans les archives de famille, est Guillaume Benoist, désigné dans la généalogie comme le chef de cette noble race. Il vivait au temps de la célèbre Jeanne d'Arc qui chassa les Anglais de nos plus belles provinces, et occupait à la Cour de Charles VII une place, non moins recherchée alors, qu'elle

ne l'est aujourd'hui : celle de Chambellan du Roi. En 1437, il épousa Demoiselle de Viel-Chatel, dont il eut un fils, Simon Benoist.

Simon Benoist, dans les papiers qui parlent de lui, est qualifié du titre d'Ecuyer. Il paraît qu'il obtint ce titre, en 1477, ayant succédé, selon toute apparence, à Guillaume, son père, dans la place de Chambellan du Roi, qui emportait avec elle le titre d'Ecuyer. Quelque temps auparavant, il s'était marié. Il laissa de son mariage un fils, Jean Benoist.

Jean Benoist, 1^{er} du nom, pour le distinguer des autres ainsi appelés par la suite, épousa Demoiselle Marguerite de Boisbel. De ce mariage sont sortis : Jean Benoist, 2^e du nom, chef de la branche aînée, Nicolas Benoist, chef de la branche cadette, et Geneviève Benoist, mariée à monsieur Louis de Tourleou.

au
à s
sa
ma
Pie
Sei
Der
bra
Ber
dist
Cor
Ben
F
den
éga
Seig
ains
fam
don
forè
Ben
eau

n du Roi. En
dont il eut un

lent de lui, est
obtint ce titre,
rence, à Guil-
lan du Roi, qui
quelque temps
on mariage un

uer des autres
lle Marguerite
an Benoist, 2^e
Benoist, chef
oist, mariée à

BRANCHE AÎNÉE.

Jean Benoist, 2^e du nom, chef de cette branche, joignit au titre d'Écuyer, celui de Seigneur de Joinville, qui passa à ses descendants, la Seigneurie de ce nom étant devenue sa propriété. Lorsqu'il fit cette acquisition, il était déjà marié, au moins tout le fait présumer. Il eut deux fils : Pierre Benoist, qui le premier hérita de son titre de Seigneur de Joinville, et Antoine Benoist qui épousa Demoiselle Etienne Fannelet, lesquels formèrent deux branches distinctes, dont sont peut-être sortis les messieurs Benoist qui occupent aujourd'hui en France un rang si distingué, soit à l'armée, soit dans le Parlement et les Conseils Généraux ; et deux filles : Françoise et Louise Benoist.

Pierre Benoist, Seigneur de Joinville, et fils du précédent, s'étant marié, eut aussi deux fils qui formèrent également deux branches. Ce sont : Nicolas Benoist, Seigneur de Quincangrogne, maître des eaux et forêts, ainsi qualifié à plusieurs reprises dans les papiers de famille, lequel épousa Demoiselle Geneviève de Moljean, dont il eut : Pierre Benoist, aussi maître des eaux et forêts, comme son père, et Seigneur de Joinville, et Antoine Benoist, Seigneur de Viel-Chatel, également maître des eaux et forêts, lesquels formèrent à leur tour deux bran-

ches distinguées, mais dont les archives de famille ne nous font pas connaître la suite ; — et Pierre Benoist, Seigneur de Joinville, qui épousa Demoiselle Gabrielle DuPerret, dont il eut : Jérôme Benoist, Seigneur de St. Florentin, dont est issu un autre Benoist qui ne laissa qu'une fille.

Antoine Benoist, fils de Jean, 2^e du nom, et frère de Pierre, eut de son mariage avec Demoiselle Fannelet, deux fils : Antoine Benoist, Conseiller au Présidial de Sens, qui épousa Demoiselle Anne Duchats, et Pierre Benoist, Lieutenant au régiment de Piémont, au service du Roi, lequel n'a pas, qu'on sache, laissé de postérité.

Antoine Benoist, fils du précédent, porte le titre de Seigneur de Viel-Chatel d'Autun. Il épousa Demoiselle Marie Guillemine de Marsanget, dont il eut un fils : Maximilien-Jérôme Benoist, Seigneur d'Autun, lequel laissa à son tour un fils : Pierre Antoine Benoist, Seigneur de Viel-Chatel, officier au régiment de Toulouse, au service du Roi, qui n'eut que des filles : Cécile Benoist d'Autun, mariée à monsieur Charles Gratien, Seigneur des Badouins, Marie Benoist d'Autun, et Marie Claude Benoist, dite aussi d'Autun.

Là s'arrêtent les documents qui nous sont parvenus sur la branche aînée, et qui nous en font connaître les membres, les uns après les autres. Pour ne pas en interrompre la filiation, nous avons passé sous silence divers arrêts qui furent rendus pendant ce laps de temps, en confirmation des titres portés par la famille, et sur lesquels il nous faut à présent revenir, afin d'en montrer la légitimité.

Dès le temps de Jean Benoist, 2^e du nom, Seigneur de Joinville, des contestations s'étaient élevées à ce sujet. Elles furent suscitées par les habitants de Sens, qui voulaient assujettir la famille Benoist aux redévances communes. Elles se continuèrent sous Nicolas Benoist, Seigneur de Quincanrogne, Pierre Benoist, Seigneur de Joinville et Antoine Benoist, ses petits fils. Ces contestations, loin d'ébranler et d'affaiblir les droits des

Benoist, ne firent que les consolider et les affermir, en les mettant dans un plus grand jour. Des arrêts furent rendus en conséquence. Ces pièces sont d'un trop grand intérêt pour la famille, puisque c'est sur elles que reposent ses titres honorifiques, pour que nous ne les reproduisions pas intégralement. Elles sont d'ailleurs curieuses à plus d'un point de vue.

La première de ces pièces, est un arrêt de la Cour des Aides, en date du 8 Mai 1596, en faveur de Jean, 2^e du nom. En voici la teneur :

“ Entre Jean Benoist, Conseiller du Roy et esleu en l'Election de Sens, demandeur aux fins de la requête par lui présentée à la Cour le quinze Juillet mil cinq cent quatre vingt quinze, dernier an passé, d'une part; et le Procureur général en la dite Cour et les Maire et Eschevins, manans et habitants de la dite ville de Sens, et les officiers de l'administration du dit Sens, deffendeurs d'autre part. Veu par la Cour l'arrêt donné en icelle, le quinziesme jour du mois de Juin, au dit an mil cinq cent quatre vingt quinze, par lequel la Cour auparavant qu'il eut procédé à l'entherinement de la dite requête, aurait ordonné que les Maire, Eschevins, manans et habitants de la dite ville de Sens, seraient appelés en icelle au premier jour, pour dire ce qu'ils voudront, pour empêcher de consentir ou dissentir l'entherinement de la dite requête; ce qu'à cette fin Benoist met droit de produire sentences et autres titres pour la justification de sa prétendue noblesse es-mains de M. Robert Regnault, Conseiller général de la dite Cour, commis de par icelle en cette partie; pour le tout communiqué aux susdits Maire et Eschevins, manans, habitants et officiers ensemble, au Procureur général du Roy, et faire droit aux susdites parties, ainsi que de raison, le dit exploit portant signification du dit arrêt aux parties et consors, la déclaration tant des susdits Maire et Eschevins, qu'autres officiers du dit lieu, avec la production du dit Benoist, la dite requête du quinziesme Juillet mil cinq cent quatre vingt quinze, de

l'entherinement de laquelle est question ; l'arrest donné en Juillet, ce trentième Aoust mil cinq cent quatre vingt quinze, par lequel auparavant que de procéder à l'entherinement de la dite requeste, la Cour avait ordonné que dedans six mois, le dit Benoist informerait plus ample-ment de ses faits de généalogie et noblesse, et M. le Procureur général au contraire, sy bon luy semblait, produirait dedans le dit temps, ses lettres, titres, contrats de mariage advenus et de nombrement, sy aucun il en avait, et qu'il ferait des avances de luy et de ses prédécesseurs, pour ce fait, et le tout communiqué au dit Procureur général, et rapporté par devers la dite Cour, dedans le dit temps de six mois, lui estre fait droit, ainsi que de raison, et néanmoins que par permission, et pendant le dit temps de six mois seulement, le dit Benoist demeurerait franc et exempt de toutes tailles, subsides et autres deniers qui se lèvent par forme de taille sur les sus dits habitants de Sens, et dont les nobles de ce Royaume sont exempts. L'enquête faite par le dit Benoist, suivant le dit arrest, avec sa production, et les dites conclusions du Procureur général auquel le tout aurait été communiqué par Ordonnance de la dite Cour, et tout considéré :

“ La Cour, ayant égard à la requeste présentée par le dit demandeur, a entheriné et homologué, entherine et homologue les sentences cy devant obtenues par le susdit Jean les Benoist, père et fils, les huitième Janvier 1523, dixhuitième Octobre 1557, neuvième Juillet 1558 et treizième Juillet 1562, et suivant icelles a déclaré et déclare le dit Jean Benoist noble et extrait de noble race et lignée, a ordonné et ordonne que lui, ses enfants nés et à naistre en loyal mariage, jouiront des privilèges dont est accoutumé jouir les nobles de ce Royaume, tant et sy longuement qu'ils ne feront actes dérogeans à leur noblesse. Fait à Paris en la dite Cour des Aydes, et prononcé ce huitième jour de May mil cinq cent quatre vingt seize. (Signé) LUNER.”

Comme on le voit par les considérans qui terminent

l'arrêt donné
quatre vingt
à l'enthéri-
ordonné que
plus ample-
M. le Procu-
lait, produi-
contrats de
n il en avait,
cédécésseurs,
t Procureur
edans le dit
ne de raison,
le dit temps
rerait franc
deniers qui
habitants de
ont exempts.
e dit arrest,
u Procureur
e par Ordon-

entée par le
nthérine et
par le susdit
nvier 1523,
1558 et trei-
é et déclare
ble race et
fants nés et
ilèges dont
me, tant et
eans à leur
des, et pro-
quatre vingt

terminent

cet arrêt, déjà quatre sentences tendant toutes à la même conclusion, avaient été portées plusieurs années auparavant, et se trouvent confirmées par cet acte postérieur.

La deuxième pièce, non moins intéressante, est un arrêt beaucoup plus motivé du Conseil d'Etat, en date du 20 Octobre 1668, qui maintient Nicolas, Pierre et Antoine Benoist dans leurs droits. Il est ainsi conçu :

“ Ven au Conseil du Roy les arrêts rendus en icelui, les 22 Mars et 14 Octobre 1666 ; les lettres patentes sur iceux, expédiées aux Scieurs Commissaires généraux du Conseil, députés par Sa Majesté pour la recherche des usurpateurs du titre de noblesse et de la qualité d'Ecuyer, et au Scieur Foucault, Procureur général en la commission, les 14 May, 22 Septembre et 14 Octobre au dit an, et autres lettres patentes et arrêts donnés pour l'exécution des déclarations de Sa Majesté du 8 Février 1661, 22 1664, et autres précédentes ; l'exploit de commandement fait par Chaudron, huissier, ce 22 Octobre 1666, à la requête de M. Jacques Duret, commis par Sa Majesté, à la recherche des usurpateurs de noblesse, en la généralité de Paris, demandeur d'une part ; et Nicolas, Pierre, et Antoine Benoist, Ecuyers, demeurant en la ville de Sens, deffendeurs d'autre part, le dit commandement tendant à ce que les dits deffendeurs fussent tenus d'apporter ou d'envoyer dans quinzaine, au Greffe de la Commission, les titres et pièces en vertu desquels ils prennent les qualités de Chevalier ou Ecuyer, et s'exemptent du paiement de la taille ou autres contributions, ensemble les arrêts en vertu desquels ils prétendent se maintenir en la dite exemption, même les pièces sur lesquelles ils ont obtenu les dits arrêts, avec leurs faits de généalogie, noms, surnoms, qualités, seigneurie, armes, le baillage de leur demeure, déclarer leur blazon, s'ils sont aînez ou puînez, et s'ils reconnoissent d'autres branches de leur maison, et armes, pour être employez dans le catalogue des nobles de la généralité de Paris, en cas qu'ils soient trouvez bien fondez ; sinon, et à faute par eux de satisfaire

au présent commandement dans le dit temps, se voir taxés d'office, et emploiez à l'avenir dans le rolle des tailles et autres contributions de la dite paroisse, auxquelles les autres contribuables sont sujets, et en outre condamnez en l'amende et autres peines portées par les déclarations et arrêts rendus pour raison de ce, et aux dépens; l'inventaire de production des pièces rapportées par les dits défendeurs, par lesquelles ils soutiennent être nobles et issus de noble race, et comme ils doivent être maintenus et gardez, eux et leur postérité née et à naître en loyal mariage, dans les honneurs, privilèges, immunités et exemptions dont jouissent les autres gentilshommes du Royaume, et qu'à cet effet ils seront inscrits dans le catalogue des nobles de la généralité de Paris, pour établir la justice desquelles conclusions, articulent les dits défendeurs, pour faits de généalogie, qu'ils sont descendus originairement de Guillaume Benoist, quatrième ayeul des défendeurs, duquel est issu Jean Benoist, premier du nom, bisayeul des défendeurs, duquel est issu Jean Benoist, second du nom, par ayeul, duquel sont issus Pierre et Antoine Benoist, pères, duquel Pierre sont issus Nicolas et Pierre Benoist, Ecuiers, défendeurs, et du dit Antoine est issu un autre Antoine Benoist, aussy assigné.

Sur le premier degré de Guillaume Benoist, quatrième ayeul des défendeurs, rapportent quatre pièces. La première du 28 Aoust 1437, est le contrat de mariage du dit Guillaume Benoist, Chambellan du Roy, avec Damoiselle Catherine de Viel-Chatel, signé Rousseau, notaire en la prévosté de Sens;—la deuxième, du 21 Octobre 1443, est un partage fait entre Jean de Chanteprime, Ecuyer, Seigneur de Champelot et autres, d'une part, et Guillaume Benoist, Chambellan du Roy, tant pour luy que pour Damoiselle Catherine de Viel-Chatel, sa femme, d'autre part;—la troisième, du 23 Décembre 1443, est une sentence en parchemin, rendue en la prévosté de Sens, entre Guillaume Benoist, Chambellan du Roy d'une part, et Perrin Clamecy, d'autre;—la quatrième, est un extrait

signé par collation, Freteau secrétaire du Roy, tiré du livre du sieur du Tillet en son recueil des Roys de France, pour justifier comme la qualité de Chambellan du Roy emportait autrefois la qualité d'Ecuier.

“ Sur le deuxième degré, Simon Benoist, trisayeul des deffendeurs, rapportent trois pièces ;—la première, du 28 Avril 1477, est un contrat en parchemin, portant partage d'une allée commune entre Simon Benoist, qualifié Ecuier, et Jean Fremy, charpentier, demeurant à Sens, signé Morisset, notaire au dit lieu ;—la deuxième, du 28 Avril 1477, est un bail à rente, fait par Simon Benoist, qualifié Ecuier, au dit Fremy, signé du dit Morisset ;—la troisième, du 8 Décembre 1482, est le testament en parchemin en langue latine de Catherine de Viel-Chastel, femme de défunt Guillaume Benoist, en faveur de Simon Benoist, leur fils, signé Engignart.

“ Sur le troisième degré de Jean Benoist, premier du nom, bisayeul des deffendeurs, rapportent trois pièces ;—la première, du 8 Novembre 1522, sont lettres royaux, obtenues par Jean Benoist, qualifié Ecuier, signées par le conseil Saugeon ;—la deuxième, du 8 Janvier 1523, est une sentence contradictoire, rendue en l'élection de Sens, portant enthérimement des dites lettres royaux, obtenues par Jean Benoist, ce faisant ordonne qu'il jouira des privilèges de noblesse, tant qu'il vivra noblement et ne fera acte dérogeant, signé Guillaume, greffier ;—enfin deux certificats de service rendu par Nicolas Benoist es années 1542 et 1552.

“ Sur le quatrième degré de Jean Benoist, ayeul des deffendeurs, rapportent seize pièces ;—la première, du 18 Octobre 1557, est une sentence en parchemin contradictoirement rendue en l'élection de Sens, par laquelle il est ordonné que noble homme Jean Benoist, fils de Jean, jouira des privilèges et prérogatives de noblesse, tant qu'il ne fera acte de dérogeance, signé Balneau ;—la deuxième, du 9 Juillet 1558, est une autre sentence contradictoire, par laquelle Jean Benoist est déchargé, comme noble ;

du droit de vingtième à luy demandé par les fermiers, signé du dit Balneau ;—la troisième, du 13 Juin 1562, est une autre sentence rendue en la dite Election, par laquelle defenses sont faites aux habitans de la paroisse St. Hilaire de Sens, d'imposer aux tailles le dit Jean Benoist, comme estant noble, signée Balneau ;—la quatrième, du 12 Novembre 1562, sont les partages de la succession de Jean Benoist, faits entre Nicolas et Jean Benoist Ecuier, et Geneviève Benoist, leur sœur, enfans du dit Jean ;—la cinquième, du 16 Novembre 1562, est un contrat de rente, fait par noble homme Nicolas Benoist, qualifié Ecuier, à noble homme Jean Benoist, son père ;—la sixième, du 16 Avril 1564, est un autre contrat de rente, fait par le dit Nicolas Benoist, qualifié Ecuier, à Jean Benoist, son frère ;—la septième, du 28 Novembre 1571, est une sentence en parchemin, contradictoirement rendue en l'Election de Sens, par laquelle Jean Benoist, comme noble, est déclaré exempt de toutes impositions, tant qu'il vivra noblement, signé Gillier ;—la huitième, du 14 Janvier 1584, est une sentence en parchemin, rendue en l'Election de Sens, portant que Jean Benoist et Pierre Benoist, son fils, jouiront des privilèges de noblesse, avec defences de les imposer ;—la neuvième, du 14 Juillet 1595, est une requête présentée à la Cour des Aydes par Jean Benoist esleu en l'Election de Sens, pour estre déchargé, comme noble, de la finance demandé aux esleus du Royaume, au bas de laquelle sont les conclusions du Procureur Général ;—la dixième, du 30 Aoust au dit an, est l'arrêt de la Cour des Aydes, intervenu sur la dite requête, portant que le dit Jean Benoist justifiera dans six mois de sa noblesse ;—la onzième et douzième, sont le procès verbal et enquête faite les 29 et 30 Mars 1596, par devant les Conseillers de la Cour des Aydes, pour la preuve de la noblesse du dit Benoist ;—la treizième, du 8 May en suivant, est un arrêt de la Cour des Aydes, par lequel le dit Benoist est déclaré noble ;—la quatorzième, du 13 Mars 1599, est un autre arrêt de la Cour des Aydes, por-

tant que le susdit arrest sera exécuté ;—la quinziesme, du 22 May au dit an, est une sentence de l'Election de Sens, portant qu'en conséquence du dit arrest, le dit Jean Benoist sera biffé du rolle des tailles ;—la seiziesme, du 12 Juillet en suivant, est un exécutoire de dépens, obtenu par le dit Jean Benoist à l'encontre des habitans de la paroisse St. Hilaire de Sens, plusieurs exploits de commandement, faits aux dits habitans de paier au dit Benoist le contenu au dit exécutoire, sentence de l'Election de Sens, portant accord pour les dits dépens, dans laquelle le dit Jean Benoist est qualifié Ecuier, Seigneur de Joinville.

“ Sur le cinquième degré de Pierre et Antoine Benoist, pères des deffendeurs, rapportent cinq pièces ;—la première, du 28 Juin 1603, est un contrat passé entre Pierre Benoist qualifié Ecuier, Seigneur de Joinville, Antoine Benoist, aussi qualifié Ecuier, et autres enfans de deffunt Jean Benoist, aussi qualifié Ecuier, Seigneur du dit Joinville, leur père ;—la deuxième, du 28 Juin 1603, sont les partages de la succession de deffunt Jean Benoist, qualifié Ecuier, Seigneur de Joinville, entre Pierre et Antoine Benoist, qualifiés Ecuiers, ses enfans ;—la troisième, du 1^{er} Aoust 1603, est un eschange fait entre Pierre et Antoine Benoist, qualifiés Ecuiers, frères ;—la quatrième, du 16 Septembre 1642, est un arrest du Conseil d'Estat, par lequel il est ordonné que Françoise Benoist, fille de deffunt Jean Benoist, qualifié Ecuier, et Louise Benoist, seront déchargez de la subsistance et rayées du rolle, avec deffences de les imposer ;—la cinquième, du 6 Février 1605, est le contrat de mariage d'Antoine Benoist, qualifié Ecuier, fils de Jean Benoist, aussy qualifié Ecuier, Seigneur de Joinville, avec Damoiselle Etiennette Fannelet.

Sur le sixième degré des dits Nicôlas, Pierre et Antoine Benoist, Ecuiers, deffendeurs, rapportent six pièces ;—la première, du 9 Février 1629, est le contrat de mariage de Nicolas Benoist, qualifié Ecuier, Seigneur de Joinville, avec Damoiselle Geneviève Mauljean ;—la deuxième, du

16 Février 1637, est le contrat de mariage de Pierre Benoist, qualifié Ecuier, Seigneur de Joinville, fils de deffunt Pierre Benoist, aussi qualifié Ecuier, assisté de Nicolas Benoist, Seigneur de Quincangrogne, Ecuier, son frère, d'une part, et Damoiselle Gabrielle Du Perret, d'autre ;—la troisième, du 8 Février 1660, est un arrest de la Chambre Souveraine des francs fils, par lequel Nicolas et Pierre Benoist sont déchargés de la taxe faite sur eux à cause du fief de Joinville ;—la quatrième, du 12 Avril 1655, est un acte de foy et hommage rendu aux Religieuses de l'Abbaye Sainte Colombe de Sens, de la terre de Joinville, par Nicolas et Pierre Benoist, frères ;—la cinquième, du 13 Janvier 1640, est le contrat de mariage d'Antoine Benoist, qualifié Ecuier, fils d'Antoine Benoist, aussy qualifié Ecuier, avec Damoiselle Anne Duchats ;—la sixième, du 23 Janvier 1642, est l'achat d'une charge de Lieutenant au régiment de Piedmont, fait par Pierre Benoist, Ecuier, fils d'Antoine, plusieurs certificats de service des deffendeurs, le blazon des dits deffendeurs porté escartelé, au premier et quatrième un Aigle d'or esployé en champ d'azur, au second et troisième une Croix d'or soufflée, mise en sautoir en champ de guerille, chargé d'un casque en face, contredits du dit arrest, conclusions du dit Procureur Général en la commission, ouy le rapport du sieur Mollé, Commissaire, à ce député, qui en a communiqué aux dits sieurs Commissaires généraux, et tout considéré :

“ Le Roy en son Conseil, faisant droit sur l'instance, a maintenu et gardé, maintient et garde les dits Nicolas, Pierre et Antoine Benoist, leurs enfans, successeurs et postérité, nez et à naistre en légitime mariage, en la qualité de Nobles et d'Ecuiers, a ordonné et ordonne qu'ils jouiront des privilèges, honneurs et exemptions dont jouissent les gentilshommes du Royaume, faisant sa Majesté deffence à toutes personnes de les y troubler, tant et si longuement qu'ils vivront noblement et ne feront acte de desrogeance ; et que, pour cet effet, les dits Nico-

las, Pierre et Antoine Benoist seront inscrits dans le catalogue des gentilshommes, qui sera arrêté au Conseil et envoyé dans les Baillages et Elections du dit Royaume, en conséquence de l'arrêt du dit Conseil, du vingt deux Mars, mil six cent soixante six, sans dépens. Fait au Conseil d'Etat du Roy, tenu à Paris, le vingtième Octobre mil six cent soixante huit."

De ce document si important, il résulte : 1° qu'à la place de Chambellan du Roi, était annexé, comme on l'a dit, le titre d'Ecuyer ou gentilhomme; 2° qu'à ce titre étaient attachées plusieurs prérogatives, telles que l'exemption des tailles, etc., obligatoires pour les autres; 3° que les habitants de Sens, pour y soumettre la famille Benoist, avaient contesté ses titres, mais qu'ils se virent déboutés de leurs poursuites par le présent arrêt; 4° enfin, que la descendance de Guillaume Benoist, chef de cette famille, telle qu'établie ci-avant, est parfaitement exacte, et que c'est dûment qu'elle est qualifiée de race noble.

Cet aperçu, si rapide qu'il soit, suffisant à faire connaître la branche aînée, et à montrer la légitimité de ses titres, nous passons à la branche cadette, sur laquelle nous devons surtout nous étendre.



I
est
reg
'11
de
enc
sur
on
«
cen
Roy
lieu
sig
Nic
Ben
Boi
Ben
ran
bel,
son
Ben
Vill
seux

BRANCHE CADETTE.

Nicolas Benoist, fils de Jean Benoist, premier du nom, est, comme nous l'avons vu, chef de cette branche. Il reçut le jour à Jaligny, en Bourbonnais, et fut baptisé le 11 Octobre 1504. En 1561, il épousa Demoiselle Anne de Flosseux. Il était alors âgé de 57 ans. Nous avons encore son contrat de mariage. Le voici, tel que transmis sur parchemin ; ne fut-ce qu'à cause de son ancienneté, on aimera à le lire :

“ L'An de l'Incarnation de Notre Seigneur, Mil cinq cent soixante un, sont comparus devant nous les Notaires Royaux, duement établis par le Roy, nostré Sire, dans le lieu et Baillage de Jaligny, Duché de Bourbonnoy, soubssiguez, et présents les tesmoingz cy après : noble homme Nicolas Benoist, Sieur de Joinville, fils de noble Jean Benoist, écuyer, Sieur de Joinville, et de Marguerite de Boisbel, ses père et mère, assisté de noble homme Jean Benoist, écuyer, Seigneur de Joinville, son frère, demeurant à Sens et présent en ce lieu, de Messire André de Boisbel, prêtre, Recteur de la Paroisse de Fitune, près Moulins, son oncle maternel, de Louis de Tourleon et de Geneviève Benoist, sa sœur, femme du dit de Tourleon, demeurant à Villeneuve le Roy, d'une part ; et dame Marie-Anne Flosseux, fille de noble homme Jacques Flosseux, Sieur du

Petit Han, demeurant à Chauveroché, et de Anne Poirez, ses père et mère cy présents ; et assistant : M. Joachim Malo d'Osteon, demeurant à Nairoux, Marguerite du Poirez, de Martin et Charles de Mans, tous parents et amis de la dite Marie Anne Flosseux, d'autre part ; de l'avis et consentement d'iceux, ont le dit Nicolas Benoist et la dite Marie Anne Flosseux reconnu que pour le bon et sincère amour qu'ils se portent l'un l'autre, et de l'autorité des susdicts, leur père, mère, parents et amis, ont promis et promettent de se prendre par foy de loyal mariage, en face de la Sainte Église, pour en après la consommation se comporter et conformer selon les bonnes et droictes coutumes ; pour lesquels regards et considération du dit futur mariage, le dit Jean Benoist, père du dit futur mary, promet fournir par façon de présent et bonne estime, la somme de huit cents louis, en outre des biens qui peuvent appartenir au dit futur mary en sa part des héritages de le dit Jean, leur père ; et aussi le dit Sieur Flosseux et sa femme, père et mère de la dite future mariée, promettent et s'obligent donner par dot et avancement d'hoirie à la dite future, la somme de douze cents louis avec ses hardes et trousseau, outre plus la maison qu'ils possèdent et occupent au dit Jaligny, avec les terres qui en dépendent, tellement quelles se trouvent et sont baillées à bail pour la somme de deux cent quinze louis par an, sitost le dit mariage effectué, et sera la dite future douairière de la somme de trois cent cinquante livres pour douaire préfixé, aussitôt que douaire aura lieu pour icelui prendre sur tous les biens du dit futur son mary, avec son habitation durant sa vie dans la dite maison, les quels biens en demeureront affectez ; le reste en commun, et avant le trépas de l'un des dits futurs conjoints, le survivant reprendra, savoir : le dit futur mary ses habillements et linges à son usage seulement, et la somme de cent livres, le reste suivant la coutume ; et que sy c'est la dite future, elle reprendra son dit douaire, hardes, joyaux et linges à son usage, et le reste suivant la dite

coutume, ce que ainsy ont accordé et arrêté toutes les parties sus dites, comme aussy elles se disent et accordent, obligeant leurs biens à peine de dépens et dommages, renoncent à toutes choses contraires aux présentes et teneur qui furent faites devant nous Jean Puiller et François Monor, notaires susdits, résidants au dit lieu. Ce jourd'huy vingt sept Septembre au dit an, & ont les dites parties signez, présents M^r Pierre du Rouchet, ph^rc. de la paroisse du dit Jaligny, et honorable homme René Pachot, marchand, demeurant à Moulins, tesmoins appelez et subssignez en la minute. Signé J. PULLER N^o." Vraisemblablement ce mariage fut béni par Messire de Boisbel, oncle maternel de Nicolas. De ce mariage est issu : Jean Benoist

Jean Benoist, 3^e du nom, naquit comme son père à Jaligny. C'est ce que porte l'acte de son baptême, dont l'extrait a été conservé dans la famille. "Aujourd'hui, douze Octobre, mil cinq cent quatre vingt cinq, a été baptisé sur les fonds, Jean, fils de noble homme Nicolas Benoist et de Marie Anne de Flosseux, ses père et mère, nommé par honorable Jean Dousgard, Seigneur de Vigny, et Dame Dorothee Marie Decros, les quels ont signé avec nous. Par nous prestre, Curé de la Paroisse de Jaligny, H. Daulmel." Ayant perdu son père de bonne heure et se trouvant sans appui, Antoine se vit dans la triste nécessité de déroger. En 1623, il épousa à Joigny, diocèse de Sens, Demoiselle Marie Hubert. Voici son contrat de mariage, qu'il n'est pas hors de propos de rapporter ici, ce contrat devant plutard servir de base aux reclamations de son fils :

"L'An Mil six cent vingt trois, devant nous Guillaume Collson et J. B Murot, notaires royaux au Baillage de la ville et comté de Joigny, sont comparus personnellement sieur Johan Benoist, sculpteur architecte à bois, natif de Jaligny en Bourbonnois, fils de feu noble homme Nicolas Benoist et de Marie-Anne de Flosseux, demeurant en cette ville, assisté de Pierre Benoist, Ecuyer, Sieur de

Joinville, son cousin, demeurant à Sens, et de Jacques Piton, marchand, aussi demeurant à Sens, et son cousin à cause de Magdeleine Benoist, sa femme, de Thybault Mans, sculpteur menuisier, et de Jacques Cibour, demeurant en la dite ville de Joigny, tous parents et amis du dit Johan Benoist, d'une part; et Marie Hubert, fille de honorable homme Louis Hubert, greffier en l'Élection de cette ville, et de Anne Barenis, ses père et mère, cy présents, assisté de Charles Rigolat, Procureur en ce Baillage et y demeurant, d'Antoine Barenis, son oncle maternel, de Johan Plaxon, et de Juanné Pretar, aussi Procureur en ce dit Baillage, tous parents et amis de la dite Marie Hubert; les quels dits Johan Benoist et Marie Hubert, sous le bon plaisir et auctorité de dits leurs pères, mères, parents et amys assistants et présents, par affection mutuelle, se promettent prendre l'un l'autre le plus bref temps que faire se pourra en foy de légitime mariage par forme et cérémonie de la Ste. Église Romaine, notre mère, pour et après vivre ensemble en communauté de biens, selon les us et coutumes es mariant, le dit Johan Benoist pour ses droits paternels échus, et en faveur du quel mariage ont les dits Louis Hubert et sa femme donné et donnent à la dite Marie leur fille, la somme de huit cent cinquante louis argent monnoyé et comptant, et outre les habits, linges, hardes et vêtements de leur dite fille, ainsi qu'ils se trouvent arriver es connaissants monter à la somme de quatre cent cinquante livres, outre plus qu'ils auront leur nourriture et logement à la maison d'iceux père et mère de la dite future mariée, et pendant la première année du dit futur mariage. Toutes quelles choses seront et demeureront en commun, comme dit est suivant la coutume et sera la dite dame douairière, douaire avenant, de la somme de trois cents livres une fois payés, pour en jouir par elle ou ses ayant cause, quand aura lieu, lequel lui sera propre et à ceux de son costé et lignie, et aux enfants de ce dit futur mariage, avec les linges et habits à son usage, et le dit douaire affecté sur tous les

biens du dit futur mary, et le surplus suivant la dite coutume à laquelle les dits parents se soubmettent, accordant et obligeant à peine de tous dommages et dépens faute d'accomplir ce que dessus, qui fut fait le vingt trois Mars de la dite année, devant nous notaires susdits qui avons signé avec parties susdites en la minute du présent.

“(Signé) J. B. Murot, N^o. De ce mariage est né : Antoine Benoist.

Antoine Benoist, dont nous avons à présent à parler, est un des membres les plus distingués de cette famille, tant à cause de son génie, que du courage qu'il déploya pour se faire réintégrer dans les droits de ses pères. Il était né à Joigny, en Bourgogne, comme en fait foi l'acte de son baptême. “Ce jourd'hui vingt quatrième du mois de Février de l'année mil six cent trente deux, a été baptisé sur les fonds, Antoine, fils de Jean Benoist et de Marie Hubert, ses père et mère, ainsi nommé par honorable homme maître Antoine Barena, et Dame Antoinette Cibois, soussignés avec nous prestre Vicaire, J. Buclos. Cet extrait est déclaré conforme à l'original, par M^r. M. A. Barré, Curé de Joigny, et par M. de Tabaru Dechalmasel, Vicaire Général de Sens, en l'année mil sept cent soixante deux.”

Se sentant du goût et de l'aptitude pour la peinture, la sculpture et les ouvrages en cire, Antoine s'y livra avec ardeur. Ses succès attirèrent l'attention du Monarque, et, en 1656, il en reçut, par brevet spécial, le titre de peintre ordinaire du Roi. Ce brevet est un monument trop honorable pour celui qui sut le mériter, et fait également trop d'honneur au Souverain, juste appréciateur des talents de ses sujets, pour que nous ne le reproduisions pas ici textuellement. Voici cette pièce; elle est signée de la main même du Roi :

“De par le Roy. Grand Chambellan, premier Gentilhomme de N^{re} Chambre, premier M^{re} & M^{re} ord^{re} de N^{re} hostel et tous M^{re} & Controlleurs de nos Chambres aux derniers, Salut. L'expérience que s'est acquise en la peinture M^r Anthoine Benoist, nous oblige de nous en servir

dorenavant, affin de luy tesmoigner l'estime que nous faisons de luy. A ces causes, Nous l'avons retenu et retenons par ces présentes en l'estat et charge de l'un de nos peintres ordinaires. pour désormais nous servir en cette charge et l'exercer par luy aux honneurs arrêtez, prérogatives, gages, droitz, fruitz, proffit, revenus et esmollumens qui y appartiennent, tant qu'il nous plaira. Cy tous mandons que de luy pris et reçu le serment en tel cas requis et accoustumé, vous n'y puissiez nuire, fairez enrégistrer es registres et papiers de notre dite Chambre aux deniers d'ycelle, ensemble de tout le contenu ci-dessus, le faire jouir et user plainement et paisiblement, et à lui obéir et entendre de tous ceux et ainsy qu'il appartiendra es choses concernant la dite charge. Mandons en outre aux Trésoriers ~~Cass.~~ de N^{re} maison, de luy payer les gages qui y appartiennent. Car tel est notre plaisir. (Donné à Paris le xxij^e de May l'an 1551. cinquante-six. (Signé) Louis. Par le Roy. (Signé) DE GUENEGAUD."

"Aujourd'hui, premier jour de Septembre, mil six cent cinquante six, le Sieur Antoine Benoit dénommé aux présentes, a fait les promesse et serment qu'il devait au Roy, à cause de la charge de l'un des peintres ordinaires de sa Maison, de laquelle il a été pourvu, et ce entre les mains de Monseigneur le Duc de Criquey, Prince de Poix, Pair de France, premier Gentilhomme de la Chambre des Aydes. Moy soubssigné, son Secrétaire ordinaire. (Signé) MEYNIS."

Vers le même temps, Antoine épousa Demoiselle Antoinette Houdaille des Hayes, née à Paris sur la Paroisse St. Laurent, et baptisée le 10 N^{bre} 1634, comme l'atteste l'extrait suivant, tiré des registres de cette Paroisse, et certifié conforme à l'original, le 15 Août 1675, par M^r C. de Painet Clair, bachelier en droit canon, et Vicaire de la dite église : "Le dixième de Novembre, mil six cent trente quatre, fut baptisée Antoinette, fille de Denys Houdaille et de Marie LeCompte, sa femme. Le parrain et la marraine furent Charles Baceboy et Antoinette Paisant."

De ce mariage naquirent plusieurs enfants, ainsi qu'on le verra par la suite.

Profitant du crédit qu'il avait alors à la Cour, Antoine mit tout en œuvre pour se faire relever de l'abaissement qu'avait subi son père. A cet effet, après avoir fait reconnaître, le 17 Mars 1706, la notoriété du contrat de mariage de son père avec Demoiselle Marie Hubert, et certifier, le 7 Avril de la même année, sa filiation et descendance de Guillaume Benoist, comme on peut le voir à la fin du livre, par les pièces justificatives, il adressa au Roi une supplique, qui fut favorablement accueillie. Encouragé par ce premier succès, il porta sa requête devant la Cour des Aides, produisit ses titres, et, après avoir été rétabli dans tous ses droits par le Souverain, il fit confirmer et enregistrer par la Cour des Aides, le décret qui le déclare noble et issu de race noble. Quelques longs que soient ces documents, ils entrent trop bien dans le plan que nous nous sommes proposé, pour que nous ne les rapportions pas ici en leur entier.

Le premier, est un brevet du Roi, qui rétablit Antoine dans toutes les prérogatives dont avaient joui ses ancêtres. Il ne pouvait être plus flatteur, ni faire ressortir davantage le mérite personnel de celui auquel il était adressé. Le voici :

“ Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à nos Amez et scaux Conseillers, les gens tenant notre Cour des Aydes à Paris, Salut. Notre amé Antoine Benoist, qui, par son génie et son talent, s'est rendu recommandable dans le bel art de la peinture, qui a fait onze fois, d'après nous, en cire, en peinture, et en differens âges, notre portrait, cinq fois celui de notre très cher fils, plusieurs fois ceux de nos petits fils le Duc de Bourgogne, le Roy d'Espagne, quand il estait Duc d'Anjou, et le Duc de Berry, ceux des Dames, nos très honorées Mère et Epouse, encore ceux des personnes de notre Maison Royale, et d'autres Princes et Princesses de notre Cour, Nous a fait remontrer qu'il est issu de noble et ancienne race, qu'il

descend en ligne directe de Guillaume Benoist, son quatrième ayeul, Ecuyer, Chambellan du feu Roy Charles VII, lequel Guillaume, en l'an 1437, épousa Catherine de Vielz Chastel de noble famille, dont il eut Simon Benoist, Ecuyer, trisayeul de l'exposant, qui fut père de Jean Benoist, Ecuyer, bisayeul, dont les enfants firent deux branches, l'aînée par Jean Benoist, Ecuyer, Sieur de Joinville, dont les petits fils obtinrent, le 20 Octobre 1668, arrest de notre Conseil, par lequel ils ont été reconnus nobles et d'ancienne race; et la branche cadette fut par Nicolas Benoist, Ecuyer, ayeul de l'exposant, lequel de Marie-Anne de Flosseux eut son fils Jean Benoist, père de l'exposant, lequel Jean Benoist ayant esté délaissé orphelin, sans biens et en bas âge, fut contraint par la nécessité où il se trouva, de déroger en faisant la profession de sculpteur en bois et d'architecte, et ayant épousé Marie Hubert, il en eut l'exposant, qui, par l'excellence qu'il a acquise dans les ouvrages de cire, de peinture et de sculpture, et par un travail noble et vertueux auquel il s'est toujours employé, s'est efforcé de réparer la dérogeance de feu son père et de marcher sur les traces de la vertu de ses ancestres de noble et ancienne extraction, pour se rendre illustre, et ayant épousé Antoinette Houdaille, il en a eu trois fils: Gabriel, Louis et Antoine, et une fille nommée Françoisse, qui se portent tous à la vertu; c'est pourquoy il nous a fait supplier, en considération de la noblesse de son sang et des services agréables qu'il nous a rendus depuis très longtemps par l'excellence de son art, qu'il nous plût le relever de la seule dérogeance du dit Jean Benoist, son père, qui ne pourra lui estre objectée, et pour jouir par lui et ses dits enfants, de l'ancienne noblesse de ses ancestres; surquoy voulant donner à l'exposant des marques de la satisfaction que nous avons de la distinction singulière qu'il s'est acquise par ses ouvrages de peinture et de cire, nous avons estimé ne le pouvoir mieux faire, qu'en luy accordant nos lettrés de rétablissement dans les droits et privilèges de

sa
su
vou
not
et d
anci
ses
sans
père
cée,
sant
mar
fran
user
nost
déro
grâc
et re
vous
et po
cesse
ordo
est m
de J
la so
PHE
Un
l'arr
et pr
enrè
copie
soit
renfe
ils se
"P
deur
par l

Benoist, son qua-
 u Roy Charles
 sa Catherine de
 Simon Benoist,
 t père de Jean
 nts firent deux
 0 Octobre 1668,
 nt été reconnus
 cadette fut par
 ssant, lequel de
 Benoist, père de
 délaissé orphe-
 par la nécessité
 a profession de
 t épousé Marie
 cellence qu'il a
 peinture et de
 rtreux auquel
 réparer la déro-
 ur les traces de
 ncienne extrac-
 usé Antoinette
 uis et Antoine,
 ortent tous à la
 r, en considéra-
 vices agréables
 par l'excellence
 la seule déro-
 i ne pourra lui
 dits enfants, de
 arquoy voulant
 atisfaction que
 'il s'est acquise
 nous avons esti-
 accordant nos
 et privilèges de

sa naissance, ainsi qu'il nous a très humblement fait supplier. A ces causes et autres à ce nous mouvans, Nous vous mandons et enjoignons par ces présentes, signées de notre main, que s'il vous appert par bons et valables titres et enseignemens, que l'exposant soit issu de noble et ancienne race, que ses père et ayeul, bisayeul et autres ses prédécesseurs, fussent nobles et ayant vécu noblement, sans autres dérogeances que celle du dit Jean Benoist, son père, en la fonction mécanique de sculpteur qu'il a exercée, vous ayez, en ce cas, à maintenir et conserver l'exposant, ses enfants et postérité nez et à naistre en légitime mariage, en la dite qualité de nobles, et des privilèges, franchises et exemptions y appartenants, le faire jouir et user ainsi que les autres nobles et gentilshommes de notre Royaume, nonobstant et sans vous arrêter à la dérogeance de son dit père, dont nous l'avons de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, relevé et relevons par ces dites présentes, du contenu desquelles vous mandons faire jouir et user l'exposant, ses enfants et postérité pleinement et paisiblement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchemens, nonobstant toutes ordonnances, arrest et régléments contraires. Car tel est notre plaisir. Donné à Marly, le vingt cinquième jour de Juillet, l'an de grâce mil sept cent six, et de notre règne la soixante quatrième. (Signé) Louis. Par le Roy. (Signé) PHELYPEAUX. G. D. S.

Un dernier document, le plus important de tous, est l'arrêt solennel de la Cour des Aides, qui, enquête faite et procédure terminée, confirme les droits d'Antoine, et enrégistre les lettres patentes du Roi, dont une nouvelle copie se trouve à la fin de l'ouvrage. Bien que cet arrêt soit identique pour la forme aux précédents, comme il renferme la récapitulation de tous les motifs sur lesquels ils se fondent, nous n'hésitons pas à le reproduire :

"Entre Antoine Benoist, demeurant à Paris, demandeur en enrégistrement de lettres de relief de dérogeance par lui obtenues, le vingt cinq Juillet mil sept cent six,

suivant la requête énoncée en l'arrêt de la Cour, du deux Aoust dernier, et encore de la requête, présentée à la Cour le treize du dit mois d'Aoust d'une part, et le Procureur Général du Roy en la dite Cour, défendeur. Veu par la Cour l'instance d'enregistrement entre les dites parties, les dites lettres de relief de dérogeance obtenues par dit Benoist, signées Louis, et plus bas, par le Roy, Philypaux, et scellées de Cire Jaune, par lesquelles et pour les causes y contenues, Sa Majesté aurait mandé à la dite Cour que s'il luy apparaissait pas bons et valables titres et renseignements, que le dit Sieur Benoist soit issu de noble et ancienne race, que ses père, ayeul bisayeul et autres ses prédécesseurs fussent nobles et aient vescu noblement, sans autre dérogeance que celle de Jean Benoist, son père, en la fonction mécanique de sculpteur qu'il a exercée, elle aurait en ce cas à maintenir et continuer le dit Benoist, ses enfants et postérité nés et à naistre en légitime mariage, en la dite qualité de nobles et des privilèges, franchises et exemptions y appartenant, le faire jouir et user ainsi que les autres nobles et gentils hommes du Royaume, nonobstant et sans s'arrester à la dérogeance de son dit père, dont Sa Majesté l'aurait relevé par les dites lettres, ainsi que plus au long il est porté par icelles à la Cour, adressant la requête présentée à la dite Cour par le dit Benoist aux fins d'enregistrement des dites lettres du Roy, aurait ordonné que le dit demandeur articulerait à la Cour, dans quinzaine, ses faits de généalogie de noblesse, de faire preuve d'iceux tant par titres que témoins, et ce avec le Procureur Général du Roy seulement, et le dit Procureur Général au contraire si bon lui semblait dans le dit temps pour le tout fait rapporté, estre ordonné ce que de raison, faits de généalogie et noblesse par lui articulés, et de ce qu'il se restreint à la preuve littérale résultante des dits titres, et en conséquence ordonner que les dites lettres de relief de dérogeance seront exécutées selon leur forme et teneur, ce faisant déclarer le dit Sieur Benoist noble

et issu de noble race et lignée, et ordonner qu'il jouira ensemble ses enfants et postérité nés et à naistre en légitime mariage, des privilèges et exemptions dont jouissent les autres nobles et gentils hommes du Royaume, tant et si longuement qu'ils vivront noblement, en ne faisant acte dérogeant à noblesse. Veu l'arrêt de la dite Cour, du treize du mois d'Aoust, qui aurait donné acte au dit Sieur Benoist de la renonciation par lui faite de faire enquête et prouver par tesmoins des faits de généalogie de noblesse par lui articulés, et de ce qu'il se restreint à la preuve littéraire résultant de ses titres, et pour faire droit sur le surplus de ses demandes, aurait appointé les parties en droit à écrire et produire dans trois jours de temps aux dites lettres distribuées à M. Nicolas Midorge, commis pour leur estre sur le tout fait droit ainsi que de raison; production du dit Benoist faite suivant le dit arrêt, sommation au dit Procureur Général de produire et contredire; production nouvelle faite par le dit Antoine Benoist, terme de l'ordonnance de la dite Cour, mise au bas d'icelle, signifié au dit Procureur Général avec sommation de la contredire le vingt sept Aoust mil sept cent six, conclusions du dit Procureur Général du Roy, ouy le rapport de M. Nicolas Midorge, conclusions et tout considéré :

“ La Cour faisant droit sur l'instance, ayant esgard aux lettres, et icelles entérinant, a déclaré et déclare le dit Antoine Benoist, noble et issu de noble race et lignée, ordonne qu'il jouira, ensemble ses enfants nés et à naistre en légitime mariage, des privilèges, immunités et exemptions dont jouissent les autres nobles du Royaume, tant et sy longuement qu'ils vivront noblement en ne faisant acte dérogeant à noblesse. Fait à Paris en la première Chambre de la dite Cour des Aydes, le vingt huit Aoust mil sept cent six. (Signé) LUNER.

“ Régistrées en la Cour des Aydes, ouy le Procureur Général du Roy, et faisant le dit Antoine Benoist déclaré noble et issu de noble race en lignée ordinaire, qu'il



jouira ensemble ses enfants, nés, et à naistre en légitime mariage, des privilèges, immunités et exemptions dont jouissent les autres nobles du Royaume, tant et si longtemps qu'ils vivront noblement et ne feront acte dérogeant à noblesse. A Paris en la Cour des Aydes, le vingt huit Aoust mil sept cent six. (Signé) LUNER."

"Le 31 Aoust 1706, signifié et baillé copie à M. le Procureur Général, en parlant à M. Michau le son secrétaire. (Signé) JOURDAN."

Antoine, rentré ainsi dans tous ses droits, ne crut pouvoir mieux honorer le titre qui lui étoit rendu, qu'en y ajoutant celui de bienfaiteur. Dès le 4 Septembre 1704, sans doute pour assurer le succès de l'entreprise qu'il méditait, et cédant à l'impulsion de son cœur généreux, il avait fait une fondation à l'Hôtel-Dieu de Joigny. La minute de ce contrat se trouve à la fin du livre.

En 1713, dans la quatre-vingt unième année de sa vie, Antoine voulant témoigner à Dieu sa reconnaissance pour toutes les faveurs qu'il en avait reçues, et aussi dans le but de se rendre utile à la Religion et à la société tout à la fois, à la fondation précédente, en ajouta une autre bien autrement considérable, laissant ainsi à ses descendants de beaux exemples à suivre. Il se chargea de pourvoir à perpétuité aux frais d'entretien d'un Chapelain dans le même Hôpital. Nous avons encore l'acte de fondation; on peut le voir aux pièces justificatives. C'est un des monuments qui font le plus d'honneur à la famille Benoist. Les autres titres peuvent s'effacer et disparaître; celui de bienfaiteur est impérissable. Cette fondation fut ainsi ratifiée par l'Archevêque de Sens :

"Hardouin Tortin de la Hoguette, par la grâce de Dieu et du St. Siège apostolique, Archevêque de Sens, Primat des Gaules et de Germanie, Conseiller d'état ordinaire. Vu le contrat de fondation faite par le Sieur Benoist, Ecuyer, en date du 4 Aoust dernier, passé pardevant Lange et Dupont, notaires à Paris, pour l'établissement d'un Chapelain en l'Hôtel-Dieu de Joigny, nous avons

approuvé et homologué, et par ces présentes approuvons et homologuons le dit contrat, pour être exécuté selon sa forme et teneur. A Sens, le vingt septième jour de Janvier, mil sept cent quatorze. (Signé) Hardouin, Archevêque de Sens. Par Monseigneur. Aurette, secrétaire."

Antoine, comblé de mérites autant que de gloire, mourut sur la paroisse St. Sulpice, et fut enterré le 8 Avril 1717. Il laissa de son mariage avec Demoiselle Houdaille, quatre enfants, savoir : Gabriel Benoist, Louis Benoist mort sans enfants, Antoine Benoist qui se maria et eut un fils : Antoine Benoist, dont on ignore la suite ; et Françoise Benoist, mariée plus tard à Monsieur de la Royelle Cloisette.

Gabriel Benoist, fils aîné d'Antoine, reçut le jour sur la paroisse de St. Sulpice, et fut baptisé le 10 Juin 1662. Voici l'acte de son baptême, extrait des registres de St. Sulpice, et collationné à l'original, le 11 d'Avril 1772, par M. Symon, vicaire de la paroisse. "Le dixième jour de Juin, mil six cent soixante deux, a été baptisé Gabriel, fils d'Antoine Benoist, Chambellan du Roy, et de Antoinette Houdaille, sa femme. Le Parrain a été Mathieu de Jonevan, Chevalier, Seigneur et baron Doinant, et la marraine Gabrielle Baldory, fille de Georges Baldory, Procureur en Parlement." Cet extrait est contresigné par le Prévôt des marchands de la ville de Paris, et revêtu du Sceau de la dite ville, le 23 Avril 1772. Le 12 Juillet 1714, Gabriel épousa Demoiselle de Trevet, morte à St. Maur des Fossés, et enterrée le 7 Mars 1733, dans la Chapelle des miracles. Lui-même décéda quatre ans après son mariage et fut enterré à St. Sulpice 9^{me} 1718. De son mariage avec Melle. de Trevet, il laissa trois enfants : un fils et deux filles : le fils, fut le Chevalier Benoist que nous avons maintenant à faire connaître.



Calong

L'abbé Segrez

Holland

De Thorge picquet

Jacques marquette

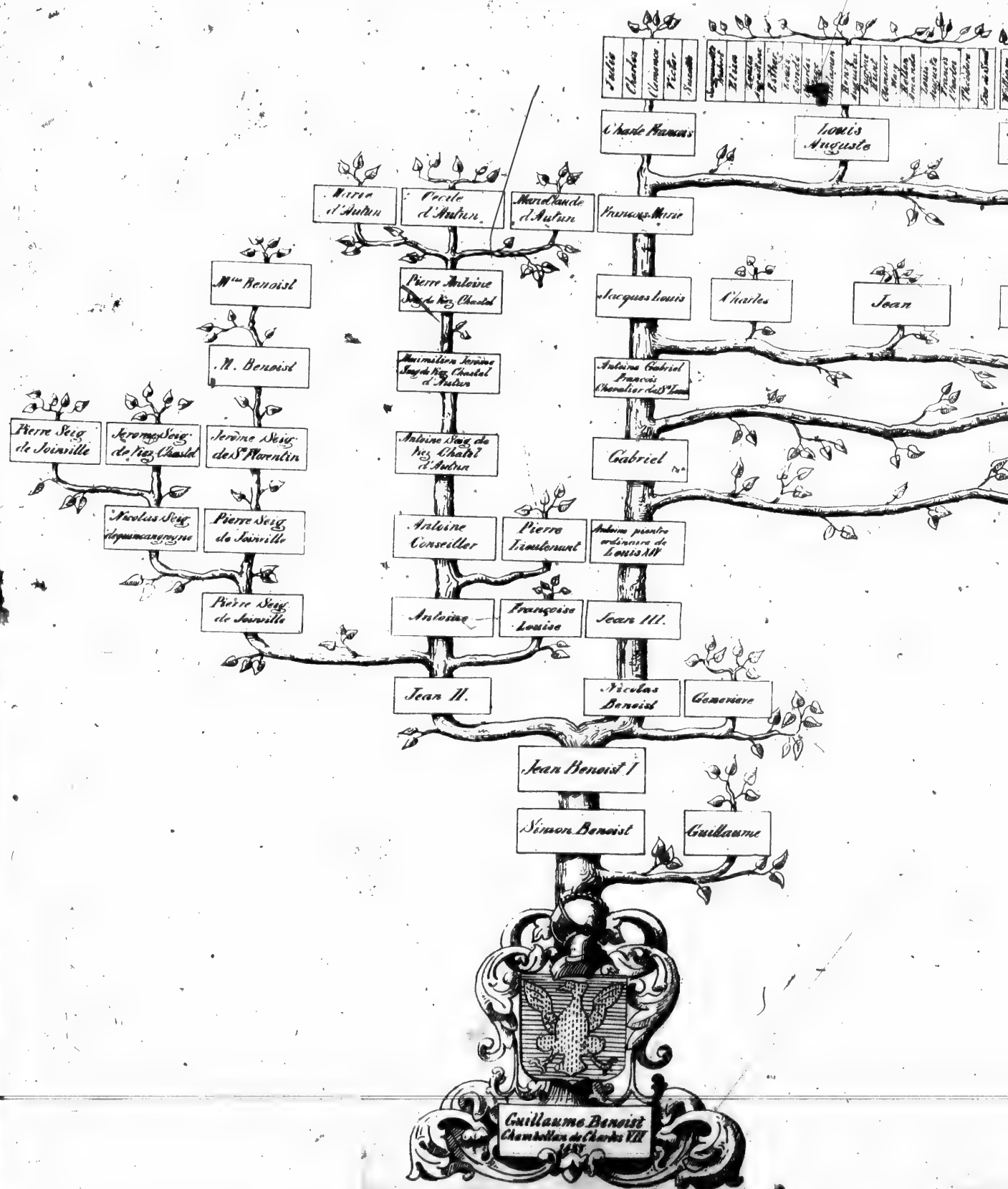
Juchereau de la forte

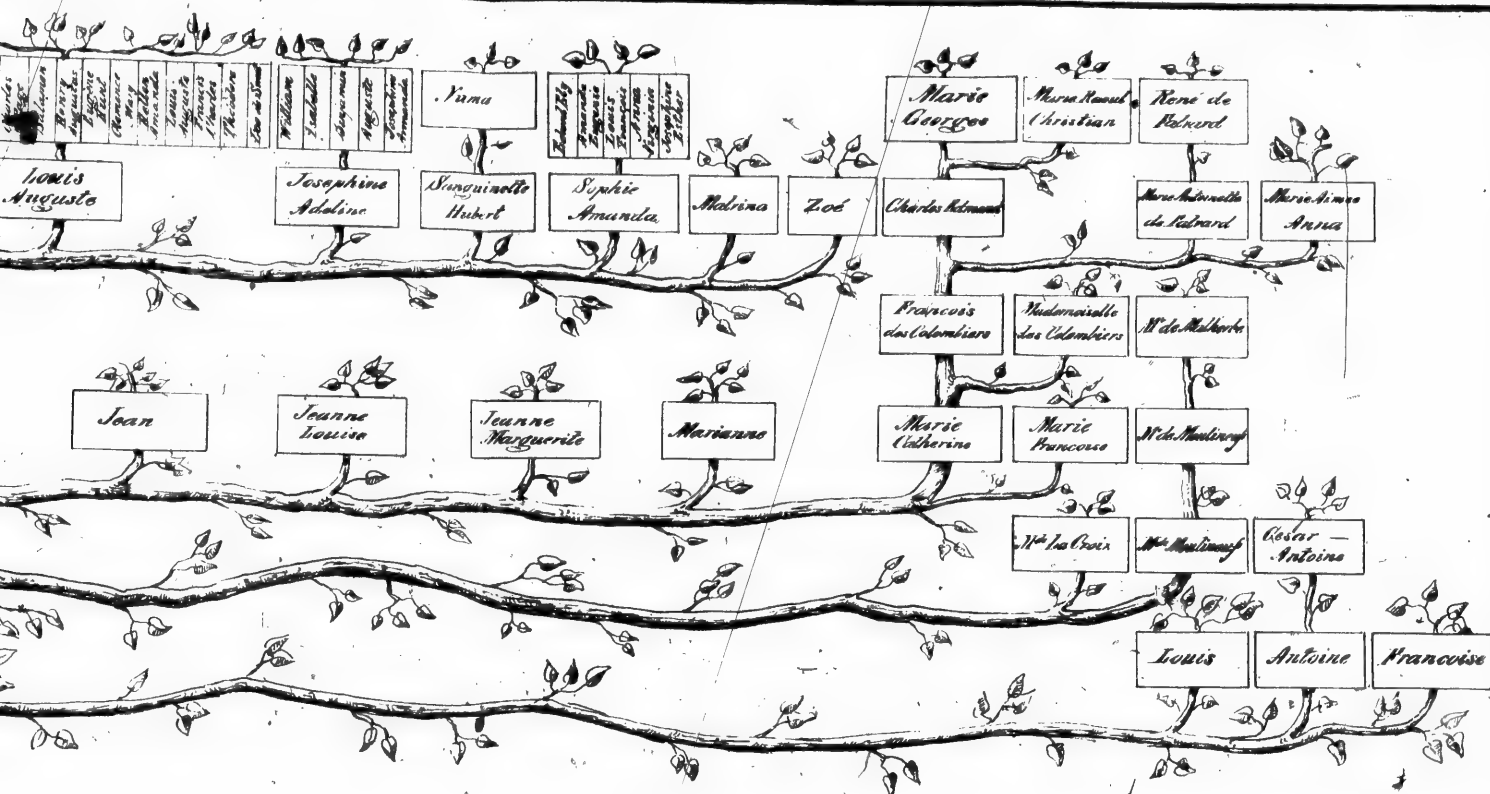
Juchalvet

J. Lefebvre









LA FAMILLE BENOIST

SE DIVISE

EN DEUX BRANCHES DISTINCTES.

La CADETTE, qui a pour chef NICOLAS, est passée en Canada dans la personne d'ANTOINE-CABRIEL-FRANÇOIS et a encore de nombreuses ramifications en Amérique.

L'AÎNÉE, qui a pour chef JEAN l'aîné du nom, est toujours restée en France.







LEVALEUR BENOIST

CL

Naissance
— II —

Le Cl
naquit à
étaient
reçut le
encore l
mil s
" Franç
" Ecuy
" demer
" Antoi
" de Tr
" des F
matern
royale d
Cette

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SCHE

CHEVALIER BENOIST.

Naissance du Chevalier. — Il passe en Canada. — Première campagne.
— Il est fait Enseigne en second. — Son mariage. — Il a un fils.

Le Chevalier Benoist, dont nous esquissons ici la vie, naquit à Paris, sur la paroisse St. Sulpice, où ses ancêtres étaient venus se fixer. Il fut baptisé le 6 Octobre 1715, et reçut les noms de Antoine Gabriel François. Nous avons encore l'extrait de son baptême. Le voici : " Le six Octobre, mil sept cent quinze, a été baptisé Antoine C François, né hier, fils légitime de Sieur Gabriel Benoist, Ecuyer, et de Dame Françoise de Trevet, son épouse, demeurant rue des SS. Pères. Le parrain a été Sieur Antoine Benoist, Ecuyer, et la marraine Dame Marie de Trevet, veuve de Sieur Henri de Mérière, Seigneur des Pernans, lesquels ont signé." Ce fut son oncle maternel, Messire Nicolas de Trevet, Chanoine de l'Eglise royale de St. Maur, qui lui conféra le baptême.

Cette même année, Louis XIV, sans contredit un des

plus illustres monarques qui aient gouverné la France, venait de descendre dans la tombe, dans la soixante dix septième année de son âge, après en avoir régné soixante douze. Grand dans la prospérité, plus grand encore au milieu des revers, ce puissant Roi avait vu mourir tous ses enfants. Il ne laissait, pour lui succéder, qu'un petit fils, à peine âgé de cinq ans, qui devait être Louis XV. Sous la minorité de ce prince, et avec la régence du trop fameux Duc d'Orléans, on vit poindre cette époque de décadence, qui devait mettre le royaume à deux doigts de sa perte, et amener plus tard l'abandon de nos plus belles colonies. Ce fut dans de telles circonstances que grandit le jeune Benoist. Il y avait tout à craindre pour son avenir : la contagion du vice, qui se répandait de la Cour dans les provinces, commençait à infecter les familles. Mais par les précautions qu'ils prirent, par les soins dont ils l'entourèrent, les parents d'Antoine Gabriel sûrent le mettre à l'abri des idées du jour, et le préserver des écarts qui devaient en être la suite. C'est alors que dans une famille où il n'avait que de bons modèles sous les yeux, ce descendant de tant de glorieux ancêtres contracta ces heureuses habitudes de vertu, de délicatesse et de loyauté, qui ne l'abandonnèrent jamais dans la suite.

Antoine Gabriel avait atteint sa vingtième année, et n'avait pas encore embrassé de carrière. Entendant alors parler du Canada, des prodiges de valeur, faits pour conserver ce pays à la France, de l'esprit chevaleresque qui animait ses habitants, il se sentit épris d'enthousiasme pour cette contrée lointaine, et résolut d'y passer, bien décidé à y consacrer ses meilleures forces. Ayant donc demandé et obtenu le consentement de ses parents, Antoine Gabriel s'embarqua pour le Canada en qualité de Cadet à l'Aiguillette, et arriva heureusement à Montréal. C'était en 1735. Le Marquis de Beauharnais était alors Gouverneur de la Nouvelle-France, ayant succédé au Marquis de Vaudreuil dans le printemps de l'année 1716. Mais aussi modeste que décidé, Antoine Gabriel attendit, pour mon-

trer a
fit pa
ans à
camp
sur l
jalou
peupl
à mas
20 N
derni
neme
chas
tenir
condu
fut si
fait E
promi
voir a
Voici
" Sa M
" une
" d'In
" l'En
" neut
" Gou
" voir
" seign
" Fait
Deu
Antoin
sance,
irrépre
famille
cercle
Après a
sur Ma
plus ac

trer son courage, que l'occasion se présentât. Elle ne se fit pas longtemps attendre. Dès 1739, c'est-à-dire quatre ans à peine après son arrivée, il fut désigné pour faire la campagne contre les Chicachas, tributs sauvages établies sur les bords du Mississipi. A l'instigation des Anglais, jaloux de la domination française à la Louisiane, ces peuples, aussi rusés que féroces, avaient poussé les Natchez à massacrer les Français. Cet horrible drame eut lieu le 20 Novembre 1729. Malgré la défaite qu'infligea à ces derniers, Perrier, successeur de Bienville dans le gouvernement de la Nouvelle Orléans, dix ans après, les Chicachas commencèrent de nouveau à remuer. Pour les tenir en respect, une expédition fut donc décidée. La conduite que tint Antoine Gabriel en cette circonstance, fut si honorable, qu'elle lui valut de l'avancement. Il fut fait Enseigné en second. Cet avancement lui avait été promis à son départ pour la Louisiane, comme on peut le voir aux pièces justificatives; il le reçut à son retour. Voici la minute de cette commission : " De par le Roy. " Sa Majesté ayant ci devant accordé au Sieur Benoist, " une expectative d'Enseigne en second de compagnie " d'Infanterie en Canada, Elle veut qu'il soit pourvu de " l'Enseigne vacante par l'avancement du Sieur de Port- " neuf, fait Enseigne en pied. Mande sa Majesté au " Gouverneur et son Lieutenant au dit pays, de le rece- " voir et de le faire reconnaître en la dite qualité d'En- " seigne en second de tous ceux et ainsi qu'il appartiendra. " Fait à Versailles, le 1^{er} Avril 1741."

Deux ans s'écoulèrent dans un repos à peu près complet. Antoine Gabriel en profita pour s'établir. Sa haute naissance, ses manières distinguées et affables, sa conduite irréprochable, en lui donnant accès auprès des premières familles de Montréal, lui avaient procuré un nombreux cercle d'amis. Il lui fut donc facile de faire un bon choix. Après avoir longuement mûri son projet, il jeta ses vues sur Marie Louise LeBer de Senneville, Demoiselle des plus accomplies, et appartenant à une des maisons les

plus respectables du pays. Mademoiselle de Senneville était nièce de Jeanne LeBer, la célèbre récluse, et avait alors 19 ans, étant née le 24 7^{bre} 1724, comme le prouve l'acte de son baptême, extrait des registres de la paroisse de Montréal; alors appelée Ville-Marie: "Le vingt quatre Septembre, mil sept cent vingt quatre, a été baptisée Marie Louise, née le dit jour, fille de Jacques Le Ber, Sieur de Senneville, Capitaine d'une Compagnie du détachement de la marine, et de Dame Marie Louise de Miré de Largenterie, son épouse. Le parrain a été Etienne de Miré, Ecuyer, Sieur de Largenterie, Lieutenant dans le détachement de la marine; la marraine Dame Anne Marguerite Soumande, qui tous ont signé avec nous. PRIAT, Vicaire." Antoine Gabriel en fit donc la demande a ses parents. Ses propositions ayant été bien accueillies, le contrat de mariage, qu'on peut lire à la fin du livre, fut passé et signé le 8 Novembre 1743. Tout ce que Montréal comptait alors de personnages distingués, y prit part. Outre les proches parents de la future, on y remarque M^r le Marquis de Beauharnais, Gouverneur de la Nouvelle-France, M^r de Beaucourt, Gouverneur de Montréal, et son épouse, M^r Begon, Gouverneur des Trois-Rivières, et son épouse, M^r de Gannes et M^r de la Rouvillière, l'un Lieutenant des troupes à Montréal, l'autre Commissaire ordonnateur, M^r le Baron de Longueuil, Major Capitaine, M^r de Frémont, M^r de Noyan, Capitaine, M^r Gauthier de Varennes, etc. L'acte fut rédigé d'après les lois et coutumes de Paris, alors en vigueur. Mademoiselle de Senneville apportait une dot considérable. De son côté, Antoine Gabriel donnait un douaire de 8000 livres à prendre sur les biens fonds qu'il possédait à Paris, et dont un état, dressé par le Chevalier lui-même, en 1774, se trouve en son lieu. Ces biens se montaient alors à 23,062 livres; ceux de son épouse à 46,621 livres; mais, comme on le verra, ces biens perdirent beaucoup de leur valeur après la conquête.

Toutes choses ayant été ainsi réglées d'un commun

acco
en m
fut l
mar
de l
"se
"yu
"Lo
"Qu
"ni
"ay
"sen
"En
"àg
"Ecc
"mè
"de
"Lou
"M.
"d'un
"rine
"et m
"et c
"de
"ville
"tain
"mon
"de l
"d'Al
"amis
ce ma
Larger

1 Mes
Canada,
fonction
C'est à l
mort. H

accord, la cérémonie du mariage eut lieu trois jours après, en présence d'un grand concours de parents et d'amis. Ce fut Messire Deat, ¹ si longtemps Curé d'office, qui bénit le mariage. En voici l'acte, tel que trouvé dans les registres de la paroisse de Ville-Marie : "L'onze Novembre, mil sept cent quarante trois, après la publication d'un ban, vu la dispense de deux autres, accordée par Messire Louis Normant, Grand Vicaire de M^r l'Evêque de Québec, sans qu'il se soit rencontré aucun empêchement ni opposition, je soussigné faisant les fonctions curiales, ayant pris le mutuel consentement par paroles de présent M^r Antoine Gabriel François Benoist, Ecuyer, Enseigne dans les troupes du détachement de la marine, âgé d'environ trente ans, fils de feu M^r Gabriel Benoist, Ecuyer, et de Dame François de Trevet, ses père et mère, de la paroisse de St. Sulpice, de la ville et Diocèse de Paris, d'une part ; et d'autre, de présente Demoiselle Louise de Senneville, âgée de dix-neuf ans, fille de feu M. Jacques LeBer de Senneville, Ecuyer, Capitaine d'une compagnie de troupes du détachement de la marine, et de Marie-Louise Miré de Largenterie, ses père et mère, de cette paroisse, les ai mariés selon les règles et coutumes observées en la Sainte-Eglise, en présence de M^r Joseph Hippolyte LeBer, Ecuyer, Sieur de Senneville, Chevalier de l'ordre militaire de St. Louis, Capitaine réformé ; de M^r Salvaye, Ecuyer, Sieur de Frémont, de M^r François Marie Marchant, Ecuyer, Sieur de Lignerys, Enseigne dans les dites troupes, de M^r d'Aillebout, Ecuyer, et de plusieurs autres parents et amis qui tous ont signé avec nous. Deat, P^r." Ainsi à ce mariage assistèrent Madame Marie-Louise Miré de Largenterie, mère de la mariée, et épouse en secondes

¹ Messire Antoine Deat, du Diocèse de Clermont, étoit venu en Canada, en 1722, et avait succédé à M^r du Lescôat, en 1730, dans les fonctions curiales. Il mourut en 1761, dans la 75^e année de son âge. C'est à lui qu'on est redevable de l'érection de la Confrérie de la *bonne mort*. Il contribua aussi beaucoup à répandre la dévotion à St. Amable.

noces de feu Jacques LeBer, dont on peut voir le contrat de mariage aux pièces justificatives ; M^r D'Aillebout, son oncle ; M^r Frémont, dont descend vraisemblablement le Général Frémont, de St. Louis, Etat du Missouri, qu'on sait être d'origine canadienne ; M. de Lignerys, dont il sera parlé par la suite ; presque toute la famille des Le Ber de Senneville.

Dieu ne pouvait manquer de répandre ses plus abondantes bénédictions sur un mariage contracté entre des époux si chrétiens. Au bout d'un an, le 11 Septembre, Madame Benoist mettait au monde un fils : Jacques Louis, que nous verrons plus tard passer en France, puis revenir en Canada pour s'y fixer. Le baptême de l'enfant eut lieu le lendemain. En voici l'acte extrait des registres de la paroisse de Villemarie : " Le douzième de Septembre, mil sept cent quarante quatre, a été baptisé par moi prêtre soussigné, Jacques Louis, fils de Sieur Antoine Gabriel François Benoist, Ecuyer, officier dans la marine, et de Dame Louise LeBer, de Senneville, son épouse, né le jour précédent. Le parrain a été Sieur Jacques François Mézière ; la marraine Dame Marie-Louise Miré de Largeterie, grand'mère du dit baptisé, les quels ont signé avec nous. Deat P^{re}."

Rien donc ne manquait plus au bonheur domestique d'Antoine Gabriel : il avait une digne épouse, et de plus un héritier de son nom et de sa fortune. Ce bonheur toutefois, loin de lui faire oublier le but qu'il s'était proposé en venant en Canada, ne fit que lui inspirer un nouveau zèle, pour l'atteindre, ainsi que nous allons le voir.

Antoin
re
su
so

L'a
quer
Franc
année
N'aya
pouva
positi
et l'il
plus l
s'en c
régna
voyer
duré
que le
vaisse
13 Ma
tance,
usage
toute
âmes,
anglai
Gabri
cette c
" De

contrat
out, son
ement le
i, qu'on
dont il
uille des

ais abon-
ntre des
tembre,
es Louis,
revenir
eut lieu
es de la
bre, mil
oi prêtre
Gabriel
ne, et de
se, né le
es Fran-
Miré de
uels ont

nestique
de plus
bonheur
l s'était
irer un
illions le

Antoine Gabriel est nommé Enseigne en pied. — Il reçoit l'ordre de se rendre à Chambly. — Il est envoyé au fort St. Frédéric, et de là sur les côtes de la Nouvelle Angleterre. — Lettres flatteuses, qui lui sont adressées. — Certificats honorables.

L'année 1745 venait de s'ouvrir, année qui devait marquer d'une manière fâcheuse dans l'histoire de la Nouvelle France, et y laisser de pénibles souvenirs. C'est en cette année, en effet, que Louisbourg fut pris par les Anglais. N'ayant vu qu'avec peine ses fortifications s'élever, et ne pouvant souffrir davantage que cette place, qui, par sa position avantageuse entre le golfe St. Laurent, l'Acadie et l'île de Terre-neuve, était comme la clef du pays, fût plus longtemps au pouvoir des Français, ils résolurent de s'en emparer. Profitant donc de la mésintelligence qui régnait dans la garnison, par la faute des chefs, ils envoyèrent quatre mille hommes de troupes sous la conduite du négociant Pepperell, pour l'attaquer par terre, tandis que le commodore Warren, avec une escadre de quatre vaisseaux, la bloquerait par mer. L'attaque commença le 13 Mai, et au mois de Juin-suivant, après une faible résistance, la ville se rendit. Contre le droit des gens et les usages reçus parmi les nations civilisées, la garnison et toute la population de l'île, qui s'élevait alors à 2,000 âmes, furent transportées en France, sur des vaisseaux anglais. C'est dans ces circonstances critiques qu'Antoine Gabriel fut nommé Enseigne en pied. Voici la minute de cette commission, retrouvée dans les papiers de famille :
" De par le Roy. Sa Majesté ayant fait choix du sieur

"Benoist Enseigne en second d'une compagnie d'Infanterie en Canada, pour y remplir l'Enseigne en pied, vacante par l'avancement du Sieur Robert de La Motte dière, fut Lieutenant. Elle manda au Gouverneur et au Lieutenant Général au dit pays, de le recevoir et de le faire reconnaître en la dite qualité d'Enseigne en pied, de tous ceux et avec qu'il appartiendra. Fait à Versailles, le 1^{er} Avril 1745. Signé Louis."

Cette même année, Dieu continuait à bénir son mariage. Antoine Gabriel eut une fille. Elle fut baptisée le seize Octobre. Le parrain fut M. Frémont, le même que nous avons vu assister au mariage d'Antoine Gabriel, et la marraine Demoiselle Jeanne Marguerite de Senneville, fille de l'enfant, celle qui entra dans la suite à la Congrégation de Notre-Dame, où elle mourut à l'âge de 23 ans, n'étant encore que postulante. Voici l'acte de baptême: "L'an mil sept cent quarante cinq, le seize Octobre, moi Bouffandeau, prêtre du Séminaire de Montréal, ai baptisé Jeanne Louise, née ce matin du légitime mariage d'Antoine Gabriel François Benoist, Ecuyer, officier dans les troupes de ce pays, et de Dame Louise Le Ber de Senneville. Le parrain a été Sieur Antoine Frémont, Ecuyer, Capitaine des portes de la ville; la marraine Jeanne Marguerite de Senneville, tous de cette paroisse. BOUFFANDEAU, P^{re}."

Cependant la prise de Louisbourg avait eu un douloureux retentissement en Canada. Pour prévenir toute nouvelle surprise de la part de l'ennemi, et l'empêcher de pénétrer plus avant dans le cœur du pays, il fut décidé qu'on enverrait des milices à la frontière. En conséquence de cette détermination, Antoine Gabriel reçut, le 23 Octobre, du Gouverneur de Beaucourt, l'ordre suivant: "Nous, Gouverneur de Montréal, etc. Il est ordonné au Sieur Benoist, officier de cette garnison, de partir sitôt le présent ordre reçu, pour aller dans le détachement commandé par M^r Marin, et y suivre ses ordres. A Montréal, ce 28 Octobre, 1743. BOISBENOT, LOT DE BEAU-

"court." Antoine Gabriel quitta aussitôt Montréal, et alla rejoindre M^r Marin, alors Lieutenant d'une compagnie du détachement de la marine, et commandant un parti de 600 hommes, destinés à porter la guerre sur les terres des Anglais. Il fut employé dans cette expédition en qualité de Major, ainsi que la pièce suivante en fait foi: "Sur les rapports avantageux que l'on nous a faits de la conduite du Sieur Benoist, Enseigne en second, nous avons cru pouvoir lui confier les fonctions de Major, pendant la campagne. Nous l'avons donc appointé, pour agir en la dite qualité. Ce 5 9^{bre} 1743. MARIN." Cette campagne est désignée dans les états de service du Chevalier, sous le nom de campagne de Sarasto.

L'hiver étant survenu, Antoine Gabriel revint à Montréal. Son séjour y fut de courte durée. Dès le printemps de l'année suivante, le Gouverneur lui donnait l'ordre de partir pour Chambly. Voici en quels termes, cet ordre lui est notifié: "Il est ordonné au Sieur Benoist, officier des troupes, de partir de cette ville, avec le détachement commandé par M^r de Salernois, pour aller à Chambly et autres endroits nécessaires, suivant les ordres qu'il en recevra; et ensuite, dès que M^r de St. Luc se séparera de M^r de Salernois, il continuera le voyage de St. Frédéric, sous les ordres du Sieur de St. Luc, commandant le détachement, auquel il obéira en tout ce qui lui sera ordonné pour le service du Roy. A Montréal, ce 23 Avril de l'année 1746. BOISBERTHELOT DE BEAUCOURT."

Antoine Gabriel n'était de retour à Montréal que depuis peu de temps, lorsqu'il reçut un ordre beaucoup plus étendu, et qui prouve jusqu'à quel point ses supérieurs avaient confiance en son habileté. Cet ordre est ainsi conçu: "Il est ordonné au Sieur Benoist, officier des troupes, de partir incessamment de cette ville, pour s'en aller dans la côte du Sud, à commencer depuis la Prairie de la Madeleine jusqu'à Sorel, dans la rivière Richelieu, et à Chambly, pour voir si conformément aux derniers ordres que nous avons donnés, le tout est bien exécuté,

"suivant ce qui suit, savoir : si les milices ont les vivres
 "et les bagages nécessaires, pour être prêtes à marcher
 "au besoin. Visiter leurs armes, pour faire raccommo-
 "der incessamment celles qui en auront besoin ; envoyer
 "ceux qui en manqueront, et sont en état d'en acheter, à
 "M^r. de Sermouville, qui restera en ville, pour leur en
 "faire délivrer au magasin du Roy, en payant ; et pour
 "ceux qui ne seront pas en état de payer, les Capitaines
 "des côtes en viendront prendre pour eux, et en répon-
 "dront. Les officiers enjoindront à tous les Capitaines,
 "de venir chercher incessamment de la poudre et des
 "balles, pour être en état d'armer toutes les compagnies
 "à la première alarme, dont ils rendront compte. Qu'ils
 "viennent également et incessamment tous, à l'exception
 "de ceux de l'île, chercher les bateaux du Roy, au moins
 "ceux qui n'en ont pas déjà reçu, de façon qu'il y en ait
 "au besoin un ou deux dans chaque côte, afin d'être en
 "état de marcher sans retardement. Qu'à la première
 "nouvelle des mouvements de l'ennemi, s'ils sont habi-
 "tants de la côte du Sud, ils envoient leurs femmes et
 "leurs enfants, leurs bestiaux mêmes, et une partie de
 "leurs vivres, à la côte du Nord, ou dans l'île, et qu'ils
 "restent chez eux, pour s'assembler au premier signal,
 "avec armes et bagages, à Chambly ou ailleurs ; et ceux
 "de la côte du Nord, au lieu qu'on leur indiquera ; qu'ils
 "tiennent leurs pirogues et bateaux en bon état, pour
 "suppléer aux bateaux qui manqueraient." Suit une
 "apostille de la main même du Gouverneur : "Monsieur
 "Benoist visitera lui-même les armes, l'informerà exacte-
 "ment du nombre des hommes de chaque paroisse, en
 "dressera des rôles. Daté et signé de sa main, ce 11
 "Août 1746. BOISBERTHELOT DE B." On voit par cette
 "pièce combien vives étaient les inquiétudes du pays.
 "Après avoir exécuté avec autant de promptitude que de
 "dextérité les ordres qui lui avaient été donnés, Antoine
 "Gabriel revint au fort St. Frédéric, où il passa l'hiver
 "comme Aide-Major.

Pend
 ainsi s
 frontièr
 Canada
 Beauha
 dont il
 d'Amér
 flotte c
 Elle se
 deux bu
 3000 h
 coups d
 concert
 violent
 Sable ;
 qu'avec
 l'épidém
 avaient
 plupart
 enlevé.
 Ce tri
 lorsqu'A
 l'hiver,
 famille
 Le bapt
 "sept d
 "par m
 "du m
 "Fran
 "ment
 "Senn
 "polyte
 "des tr
 "la ma
 "qui to
 "Le re
 troublé.

Pendant que le Gouvernement de Montréal prenait ainsi ses précautions, pour assurer la sécurité de ses frontières, les nouvelles les plus fâcheuses arrivaient en Canada. Cédant aux pressantes sollicitations de M^r. de Beauharnais, et voulant à tout prix reprendre Louisbourg, dont il comprenait toute l'importance pour ses possessions d'Amérique, le cabinet de Versailles avait mis en mer une flotte considérable, sous la conduite du Duc d'Anville. Elle se composait de sept vaisseaux, de trois frégates, de deux brûlots, de plusieurs navires et transports, portant 3000 hommes de débarquement. Mais, par un de ces coups de la Providence qui déjoue les projets les mieux concertés, cette flotte fut assaillie et dispersée par une violente tempête. Plusieurs vaisseaux périrent à l'île de Sable; d'autres n'abordèrent Chibouctou, depuis Halifax, qu'avec une peine extrême. Pour comble de malheur, l'épidémie se mit parmi les matelots et les soldats qui avaient échappé au naufrage. En quelques jours, la plupart succombèrent; le Duc d'Anville lui-même fut enlevé.

Ce triste évènement préoccupait encore tous les esprits, lorsqu'Antoine Gabriel revint à Montréal. Il y passa l'hiver, et au printemps de l'année suivante, il vit sa famille s'accroître par la naissance d'une seconde fille. Le baptême de l'enfant eut lieu le 17 de Mai. "Le dix-sept de Mai, mil sept cent quarante et sept, à été baptisée par moi soussigné, Jeanne Marguerite, née à sept heures du matin, le même jour, fille de M^r. Antoine Gabriel François Benoist, Enseigne dans les troupes du détachement de la marine, et de Dame Marie-Louise LeBer de Senneville, son épouse. Le parrain a été M^r. Joseph Hippolyte LeBer de Senneville, Ecuyer, Capitaine réformé des troupes, Chevalier de l'ordre militaire de St. Louis; la marraine Dame Catherine Drouet de Boucherville, qui tous ont signé. DEAT P^{re}."

Le repos, dont jouit alors Antoine Gabriel, fut bientôt troublé. Un nouveau désastre venait d'atteindre la ma-

NOTICE BIOGRAPHIQUE

rine française. L'escadre commandée par le Marquis de la Jonquière, et destinée à remplacer celle qui avait péri si tristement l'année précédente, fut rencontrée par celle des Anglais sur les côtes de la Galice. Après un combat acharné, et où il fit preuve d'un grand courage de valeur, M^r de la Jonquière, succombant sous le poids du nombre, fut obligé d'abaisser son pavillon. Autant cette nouvelle excita de joie dans les colonies anglaises, autant elle causa de stupeur dans la Nouvelle France. Pour se mettre à couvert d'une invasion, qu'on n'avait que trop lieu de craindre, il fut résolu qu'on enverrait un corps d'observation au fort St. Frédéric, sur le lac Champlain. Antoine Gabriel fut désigné pour le conduire. Voici l'ordre qui lui fut intimé : " Il est ordonné au Sieur Benoist, officier des troupes, " de partir incessamment de cette ville, sous les ordres " du Sieur Chevalier de la Corne, pour conduire au fort St. " Frédéric, un détachement de milice, lequel Sieur Benoist " restera au dit fort, pour y être employé à faire les dé- " couvertes jugées nécessaires par le Commandant, et " reviendra avec le dit détachement, lorsqu'il sera relevé. " A Montréal, le 25 May 1747. BOISBERTHELOT de B." Pour ôter à l'ennemi toute envie d'approcher, il fut décidé qu'au lieu de l'attendre, on irait l'attaquer sur son propre terrain. Ordre fut donc donné à Antoine Gabriel, de faire une descente sur ses côtes. Voici cet ordre : " Celoron, Chevalier de l'ordre royal et militaire de St. Louis, " Capitaine d'Infanterie, et commandant pour le Roy au " fort St. Frédéric. Il est ordonné à M^r Benoist, Ayde " Major des troupes, de partir de ce fort pour aller, sous " les ordres de M^r de Gannes, Enseigne des troupes, sur les " côtes de la Nouvelle Angleterre ; lui enjoignant d'obéir " au Sieur de Gannes en tout ce qui lui sera commandé " pour le service de Sa Majesté. Fait au fort St. Frédéric, " le 12 juin 1747. CELORON."

Quelques jours avant d'entreprendre cette expédition, Antoine Gabriel avait reçu du Commissaire ordonnateur de Montréal, une lettre des plus flatteuses. En voici le

conten
" façon
" je su
" charg
" que
" temp
" chem
" votre
" Ce 8
lui écri
voici :
" fait l'
" Celor
" que v
" volon
" que si
" lieu d
" je sui
" ble, et
" Antoi
" ttre, q
" tige C
" Vaudre
" homme
" Vaudr
" Louis,
" Rivière
" troupe
" pour f
" Ayde
" de la c
" 1747.
donc par
résultat
de troupe
A son
de nouv

contenu : " Je ne suis pas inquiet, Monsieur, de votre façon d'agir, ni de votre travail pour le bien du service ; je suis bien convaincu que tout ce dont vous serez chargé, se trouvera en ordre. M^r de la Corne ne fait que d'arriver ; M^r de Rigaud part. A peine ai-je le temps de vous renouveler l'assurance du parfait attachement, avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur. MICHEL. " Ce 8 Juin 1747." De son côté, l'Intendant du Canada, lui écrivait à la date du 28 Août suivant, les lignes que voici : " J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je suis persuadé que M^r de Celoron sera charmé d'avoir à servir avec un officier tel que vous, qui êtes rempli d'affection, de zèle et de bonne volonté pour le service du Roy. Je puis vous assurer que si quelque chose peut dépendre de moi, vous aurez lieu d'être content. Ce sont les sentiments avec lesquels je suis, et très-parfaitement, Monsieur, votre très-humble, etc. HOCQUART, Intendant du Canada."

Antoine Gabriel n'avait pas encore reçu cette dernière lettre, que déjà, le 28 Juillet suivant, les ordres du Capitaine Celoron, lui étaient confirmés par le Marquis de Vaudreuil, accouru des Trois-Rivières, à la tête de 1200 hommes. Voici cette notification : " Nous, Rigaud de Vaudreuil, Chevalier de l'ordre royal et militaire de St. Louis, Major de la ville et gouvernement des Trois-Rivières. Il est ordonné au Sieur Benoist, officier des troupes de Sa Majesté, de partir du fort St. Frédéric, pour faire dans notre parti les fonctions de premier Ayde Major, et y servir en cette qualité jusqu'à la fin de la campagne. Fait au fort St. Frédéric, ce 28 Juillet 1747. RIGAUD DE VAUDREUIL." Antoine Gabriel prit donc part à cette nouvelle campagne de Sarasto, dont le résultat fut d'anéantir aux environs d'Albany, un corps de troupes anglaises.

A son retour de Sarasto, Antoine Gabriel fut envoyé de nouveau au fort St. Frédéric. C'est du moins ce

qui réssort du document suivant : " Il est ordonné au
 " Sieur Benoist, Enseigne en pied des troupes du déta-
 " chement de la marine, entretenues en Canada, de partir
 " incessamment de cette ville, pour commander un parti
 " de Canadiens, destinés à tenir garnison au fort St. Fré-
 " déric. Le Sieur Benoist remettra son détachement à
 " M^r de Celoren, Commandant au dit poste, et y tiendra
 " garnison jusqu'à nouvel ordre. En chemin, il comman-
 " dera vingt hommes dans la rivière Chambly, pour les
 " remettre, à Ste. Thérèse, sous les ordres de M^r de Rou-
 " ville, Lieutenant, Commandant au dit poste. A Montréal,
 " ce 22 9^{bre} 1747. BOISBERTHELOT DE BEAUCOURT."

Comment Antoine Gabriel s'acquitta-t-il de ces diverses missions qui lui furent confiées ? C'est ce que le certificat suivant va nous apprendre. Il ne peut être plus élogieux :
 " J. Boisberthelot de B, etc., certifions que le Sieur Benoist,
 " Enseigne dans les troupes de ce pays, a servi depuis six
 " ans en cette qualité, avec distinction, soit en faisant
 " dans cette ville de Montréal les fonctions d'Aide Major
 " des troupes, dont il s'est très-bien acquitté, soit dans les
 " partis fréquents dans lesquels il a été employé à faire
 " des découvertes sur le pays ennemi, et dans lesquels sa
 " capacité lui a toujours fait tenir un rang distingué. En
 " foi de quoi, nous avons signé le présent certificat, le 27
 " 7^{bre} 1747. BOISBERTHELOT." Quelques mois plus tard,
 le 17 Juin 1748, il recevait de M. de Muy, une attestation,
 non moins favorable. Voici cette attestation, qui équi-
 vaut à un ordre du jour : " Je certifie que M^r Antoine
 " Benoist, Enseigne en pied, a rempli les fonctions d'Aide
 " Major, dans la campagne qu'il a faite pendant l'hiver
 " de 1746, sous le commandement de M^r de St. Pierre,
 " dont j'étais alors le second, et qu'en tout le dit Sieur
 " Benoist s'est comporté avec zèle et application au ser-
 " vice du Roy. Fait à Montréal, le 17 Juin 1748 DE MUY."

Après des témoignages si flatteurs et si mérités, il ne peut paraître surprenant qu'Antoine Gabriel ait reçu de l'avancement. C'est ce que la suite va nous montrer.

Antoine Gabriel est envoyé au lac St. Sacrement. — Il est nommé Aide Major à Montréal. — Naissance d'un second fils. — Il est élevé au grade de Lieutenant. — Il passe en France pour faire des recrues. — Il est continué dans ses fonctions d'Aide Major à Montréal. — Il est nommé Commandant au Lac des Deux Montagnes.

Antoine Gabriel était encore au fort St. Frédéric, lorsque le bruit d'un désarmement général de la part des colonies anglaises, commença à circuler en Canada. Mais ce bruit n'était pas tellement accrédité, qu'on ne crût devoir prendre quelques précautions. En conséquence Antoine Gabriel fut envoyé à la découverte aux environs du lac St. Sacrement. Voici l'ordre qui lui fut donné :
" Nous, Salernois, Capitaine d'Infanterie au fort St. Frédéric. Il est ordonné à Monsieur Benoist, officier de cette garnison, que nous avons choisi pour aller à la découverte, de partir incessamment de ce fort, avec dix Canadiens et neuf Sauvages. Nous lui enjoignons d'aller aux environs du portage du lac St. Sacrement, pour savoir ce qui s'y passe. Il aura soin de prendre tous les renseignements possibles, afin de s'assurer des mouvements de nos ennemis. Il veillera aussi à se bien garder. Nous nous en rapportons entièrement à sa prudence, persuadé qu'il ne négligera rien de tout ce qui concerne le bien du service du Roy. Fait au fort St. Frédéric, le 1^{er} Avril 1748. SALERNOIS." Antoine Gabriel partit donc avec sa petite troupe pour le lac St. Sacrement, et exécuta de point en point ce qui lui avait été marqué. N'ayant trouvé nulle trace des ennemis, il

revint deux mois après. Les bruits de paix s'étaient confirmés : un traité avait été conclu à Aix la Chapelle entre les deux couronnes de France et d'Angleterre. Par ce traité, la France recouvrait tout ce que l'Angleterre lui avait enlevé pendant la guerre, notamment Louisbourg et l'île du Cap Breton.

Sur ces entrefaites, Antoine Gabriel fut appelé à remplir un poste de confiance. Le Comte de la Galissonnière tenait alors les rênes du gouvernement de la Nouvelle France, à la place de M^r de la Jonquière, fait prisonnier l'année précédente. Homme habile, autant qu'instruit et actif, cet administrateur distingué eût bientôt reconnu le mérite du jeune officier. En témoignage de son estime, il le nomma Aide Major à Montréal. Déjà Antoine Gabriel avait rempli cette charge ; c'est du moins ce qu'on peut inférer du certificat de M^r de Beaucourt, que nous avons vu. Peut-être aussi n'avait-il occupé cette place qu'à titre de suppléant. Cette fois il en fut mis en possession dans toutes les formes, ainsi que le prouve la pièce suivante :
 “ Rolland Michel Barrin, Marquis de la Galissonnière,
 “ Chevalier de l'ordre royal et militaire de St. Louis, Capitaine des vaisseaux du Roy, Commandant Général pour
 “ Sa Majesté dans toute la Nouvelle France, terre et pays
 “ de la Louisiane. Il est ordonné au Sieur Benoist,
 “ Enseigne en pied dans les troupes, de faire les fonctions
 “ d'Aide Major, à la place du Sieur de Longueuil, fils
 “ jusqu'à nouvel ordre. A Montréal, le 29 Mai 1748.
 “ (Signé) LA GALISSONNIÈRE.”

Antoine Gabriel remplissait encore cette fonction, lors qu'il eut un second fils. Le Baron de Longueuil en fut le parrain, et Madame Soumande, épouse d'Hippolyte Le Ber, en fut la marraine. Voici l'acte de baptême de l'enfant : “ Le douze Mars mil sept cent quarante neuf, a été
 “ baptisé par moi prêtre, soussigné, Charles, né hier soir,
 “ du légitime mariage d'Antoine Gabriel François Benoist,
 “ Eeuyer, officier dans les troupes de la marine, et de
 “ Dame Louise Le Ber de Sennéville, son épouse. Le

“ parrain a
 “ tenant du
 “ de Mont
 “ Soumande
 “ oncle de

Apprécia

Gabriel, et

nistration d

dont le ret

à cœur de r

au jeune of

son côté, A

au pays dan

l'avancemen

vante : “ Q

rien répor

“ mois, n'ay

“ que je fer

“ plus grand

“ sans avoir

“ me parais

“ puissiez de

“ assurer qu

“ chiez d'ava

“ estime, M

“ serviteur.

Une lettre

sentis, ne pou

Ces espéranc

promotion ay

les lettres p

voici la tene

“ choix du S

“ santerie en

“ vacante pa

“ Naudière,

son Eeute

“parrain a été Sieur Charles, Baron de Longueuil, Lieutenant du Roy, et commandant dans le gouvernement de Montréal ; et la marraine Dame Anne Marguerite Soumande, épouse de Sieur Hippolyte de Seigneville, oncle de l'enfant, lesquels ont signé. MEGUILLON, P^{re}.”

Appréciant de plus en plus les rares talents d'Antoine Gabriel, et s'attendant de jour en jour à remettre l'administration du pays entre les mains de M^r de la Jonquière, dont le retour était annoncé, M^r de la Galissonnière avait à cœur de ne pas déposer le pouvoir, avant d'avoir donné au jeune officier une nouvelle preuve de son estime. De son côté, Antoine Gabriel croyant pouvoir être plus utile au pays dans un grade plus élevé, avait hâte d'obtenir de l'avancement. C'est ce que nous apprend la lettre suivante : “Québec, le 21 Juillet 1749. Monsieur, je ne puis rien répondre de positif à votre lettre du quinze de ce mois, n'ayant aucun ordre. Mais je vous prie de croire que je ferai toujours de mon mieux, et qu'un de mes plus grands regrets en quittant le pays, serait de partir sans avoir fait quelque chose pour vous. Bien qu'il ne me paraisse pas vraisemblable, que d'Enseigne vous puissiez devenir tout d'un coup Capitaine, je puis vous assurer qu'il n'en tiendra pas à moi que vous n'approchiez davantage de ce grade, étant avec la plus parfaite estime, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur. LA GALISSONNIÈRE.”

Une lettre venant de si haut, et écrite en termes si bien sentis, ne pouvait que remplir Antoine Gabriel d'espérance. Ces espérances ne furent pas trompées. Dès le 12 de Mai, la promotion ayant été soumise à la Cour, il reçut du Roy les lettres patentes qui le nommaient Lieutenant. En voici la teneur : “De par le Roy. Sa Majesté ayant fait choix du Sieur Benoist, Enseigne de compagnie d'infanterie en Canada, pour y remplir la Lieutenance vacante par l'avancement du Sieur La Pérade de la Naudière, fait Capitaine. Elle mande au Gouverneur son Lieutenant Général de la Nouvelle France de l

"recevoir et de le faire reconnaître en la dite qualité de
 "Lieutenant de tous ceux et ainsi qu'il appartiendra.
 "Fait à Marly, le 1^{er} May 1749. (Signé) Louis."

Ces lettres étaient à peine reçues, que le Gouverneur qui avait en singulière affection Antoine Gabriel, s'empressa de le féliciter et de l'assurer de nouveau de ses bons offices. Il lui écrivit donc les lignes qui suivent :
 "Québec, 2^{ème} 1749. Monsieur, je me suis fait un devoir
 "et un plaisir de contribuer à votre avancement, et je
 "m'en fais un autre de vous recommander à M^r de la
 "Jonquière. Si en France je puis vous être utile, je vous
 "prie de ne pas m'épargner. Vous me trouverez toujours
 "disposé à vous donner des preuves de la parfaite estime
 "avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très
 "humble et très obéissant serviteur. LA GALISSONNIÈRE."
 De son côté, l'Intendant du Canada, qui n'estimait pas moins le nouveau Lieutenant, lui écrivait, l'année suivante, ce qu'on va lire : "On m'envoie dire tout bas,
 "Monsieur, que vous êtes avancé. Je ne puis vous en
 "faire mon compliment que cette année. Tout ce dont
 "je puis vous assurer, c'est qu'on était parfaitement content de vous, pour tout ce que vous avez fait. Si ce que
 "j'ai dit à tout le monde de vous, a pu contribuer à votre
 "avantage, vous me devez quelque chose. Je voudrais
 "être à portée de vous prouver qu'on ne peut être davan-
 "tage, Monsieur, votre très humble, etc. ROCQUART. Ce 27
 "Avril 1750."

Pendant qu'Antoine Gabriel recevait ainsi ces félicitations sincères, M^r de la Jonquière effectuait son retour en Canada. Prévoyant que la paix qui régnait en Europe, serait de courte durée, et que si la guerre éclatait, l'Amérique en serait le théâtre, le Gouverneur n'omit rien pour fortifier le Canada. Profitant donc des renseignements que lui avait laissés son prédécesseur, il se mit en devoir de réaliser une partie de ses plans. Afin d'arrêter la marche de l'ennemi, et même de porter la guerre chez lui, il commença par s'établir solidement au fort St. Frédéric,

dans les p
 même te
 de nouvel
 tenne Ber
 ordre : "I
 roval et
 ovaies,
 e toute
 une l
 "troupes e
 "du Roy,
 ordres d
 de son ar
 ses ordre
 remis. l
 Muni de
 pour la Fr
 tement acc
 son gouver
 recevait Pa
 d'hommes,
 en conséq
 "de Letan
 "taire de
 "command
 "séquence
 "Rouillé, d
 "Lieutenan
 "Limoges.
 "Canada, a
 "qu'il en a
 "conduire
 "marine, q
 "bon ordre
 "Le Sieur
 "villes et
 "dites recr

dans les postes de Niagara, du Détroit et de l'Illinois. En même temps, il pressait son gouvernement de lui envoyer de nouvelles troupes. Pour en hâter le départ, le Lieutenant Benoist reçut ordre de passer en France. Voici cet ordre : "Le Marquis de la Jonquière, Chevalier de l'ordre royal et militaire de St. Louis, chef d'escadre des armées navales, Gouverneur et Lieutenant Général pour le Roy de toute la Nouvelle France, terre et pays de la Louisiane, est ordonné au Sieur Benoist, Lieutenant des troupes de Sa Majesté, de passer en France sur la frégate du Roy, la *France*, pour y aller recrues, suivant les ordres du Ministre des colonies, auquel il donnera avis de son arrivée, du port où il débarquera, afin qu'il donne ses ordres, pour que les fonds nécessaires lui soient remis. Fait à Québec, le 3 Mars 1749. LA JONQUIÈRE."

Muni de ces pleins pouvoirs, Antoine Gabriel fit voile pour la France, et débarqua à Rochefort, où il fut parfaitement accueilli. Le 17 Janvier 1750, après avoir informé son gouvernement de la mission qui lui était confiée, il recevait l'autorisation la plus complète de faire une levée d'hommes, ainsi qu'il appert par la lettre suivante, écrite en conséquence des ordres du Ministre : "Desherbiers de Letandière, Commandeur de l'ordre royal et militaire de St. Louis, chef d'escadre des armées navales, commandant la marine au port de Rochefort. En conséquence des ordres à nous adressés par la lettre de M^r Rouillé, du 6 de ce mois, il est ordonné au Sieur Benoist, Lieutenant des troupes du Canada, de se transporter à Limoges, pour y faire des recrues, pour les troupes du Canada, aux meilleures conditions qu'il pourra, et lorsqu'il en aura engagé huit ou dix, de les faire partir et conduire par le sergent ou caporal des troupes de la marine, qui sera détaché avec lui, pour les conduire en bon ordre et discipline en ce port où elles seront signalées. Le Sieur Benoist pourra se transporter en telles autres villes et villages, où il croira pouvoir travailler aux dites recrues avec plus de succès, et nous informera de

“ temps en temps de ce qu'il espère pouvoir faire sur ce
 “ sujet, afin de recevoir nos ordres. Fait à Rochefort, le
 “ 17 Janvier 1750. DESHERBIERS DE LETANDUÈRE.”

Profitant de la latitude qui lui était donnée, Antoine Gabriel fit diligence pour se procurer des hommes. Il se rendit à Limoges, suivant les instructions qu'il avait reçues. Arrivé dans cette ville, et ayant trouvé ce qu'il souhaitait, il ne voulut point, en homme prudent, faire partir ses recrues, sans s'être auparavant assuré de leur traitement. Il écrivit donc à ce sujet à Rochefort. Voici la réponse qui lui fut faite par l'Intendant : “ Monsieur, “ J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de “ m'écire, le 2 de ce mois. Le traitement de vos hommes “ est réglé à 59 fr. par tête ; M^{le} le Ministre vous adressera “ à cet effet des traites. Je ne peux que me louer, Mon- “ sieur, de votre exactitude et de votre désintéressement, “ et les ferai connaître au Ministre, si j'en ai l'occasion. “ J'ai l'honneur d'être très-parfaitement, Monsieur, votre “ très-humble, etc. Livoy, Intendant de Rochefort. Ce “ 7 Février 1750.” Cette lettre était adressée à Antoine Gabriel, au moment où il était à Angoulême. Dix jours plus tard, à son retour à Limoges, il recevait du même la confirmation des assurances qui lui avaient été données : “ J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez écrite le “ 12 du courant. M^{le} le Ministre aura tout lieu de se féli- “ citer des mouvements que vous vous êtes donnés, et de “ la façon désintéressée avec laquelle vous agissez. Le “ traitement de vos hommes est fixé comme je vous l'ai “ mandé. Je souhaite que vous ayez un plein succès, et, “ pour cet effet, je vous envoie encore douze cent francs. “ J'ai l'honneur d'être très-parfaitement, Monsieur, votre “ très-humble, etc. Livoy, Intendant de Rochefort. Ce “ 11 Février 1750.”

Pendant qu'Antoine Gabriel s'occupait ainsi à chercher du renfort pour le Canada et s'acquittait de sa commis- sion avec une loyauté qui lui méritait des éloges, son épouse lui donnait une nouvelle fille. Nous avons l'acte

de son baptême, le 15
 “ cinquant
 “ Catherin
 “ Gabriel
 “ pes du A
 “ Louise L
 “ boust, E
 “ leur Frè
 Antoine
 Canada, qu
 année. Pe
 d'un hom
 tières, trop
 de litige e
 continent
 sieurs cont
 de concess
 que désirai
 texte pour
 Ces démêl
 qui pressu
 pouvoir, de
 publics, aff
 n'eut donc
 prendre par
 s'allier avec
 à ces honte
 geait point
 tualités qui
 faisait renf
 recrues qu
 qui ne dev
 M^{re} de Jone
 de Montréal
 la Présentat
 construisait
 et une parti

de son baptême que voici : " Le neuf Mars, mil-sept cent cinquante, a été baptisée par moi, prêtre soussigné, Catherine, née hier soir, fille légitime de M^r Antoine Gabriel François Benoist, Ecuyer, Lieutenant des troupes du détachement de la marine, absent, et de Dame Louise LeBer de Senneville. Le parrain a été M^r d'Aillépoust, Ecuyer ; et la marraine Dame Catherine LeGardeur Frémont, qui ont signé avec moi. BEAUZELE, P^{re} "

Antoine Gabriel apprit cette nouvelle à son retour en Canada, qui eut lieu dans le cours de l'été de cette même année. Pendant qu'il s'en revenait avec la conscience d'un homme qui a fait son devoir, la question des frontières, trop longtemps négligée, était toujours un objet de litige entre les deux puissances qui se disputaient le continent d'Amérique. Après plusieurs pourparlers, plusieurs conférences, aucune des couronnes ne voulant faire de concessions, l'affaire resta pendante. C'était tout ce que désiraient les Anglais, qui ne cherchaient qu'un prétexte pour envahir le Canada, ainsi que la suite le fera voir. Ces démêlés sans issue, mais plus encore les concessions qui pressuraient le pays, et qui, des hautes régions du pouvoir, descendaient jusqu'aux derniers fonctionnaires publics, affectèrent vivement le Lieutenant Benoist. Il n'eut donc garde de les approuver, et encore moins d'y prendre part : son caractère franc et honnête ne pouvait s'allier avec de tels excès. Cependant, tout en se livrant à ces honteuses spéculations, l'administration ne négligeait point de prendre ses précautions contre des éventualités qui pouvaient surgir d'un jour à l'autre. Elle faisait renforcer la garnison du Détroit, en attendant les recrues qu'Antoine Gabriel était allé faire en France, et qui ne devaient pas tarder à arriver. En même temps, M^r de Joncaire, aidé de M^r Piquet, prêtre du Séminaire de Montréal, très-estimé des Sauvages, élevait le fort de la Présentation sur le St. Laurent ; puis, peu à près, en construisait un autre sur le lac Ontario. L'année 1750, et une partie de l'année 1751, se passèrent dans ces pré-

paratifs. Vers le milieu de cette même année 1751, Antoine Gabriel reçut de Paris, une lettre de M^r de la Galissonnière, demeuré son ami. Voici cette lettre. Elle témoigne du vif intérêt que portait toujours au Canada cet habile Gouverneur : "Paris, 16 Mai 1751. Monsieur, "J'ai reçu votre lettre du 9 Octobre, et j'ai appris avec "beaucoup de plaisir que vous étiez de retour chez vous "en bonne santé. J'ai été fort aise de voir ici M^r de "Maizières. Je souhaite que le bon compte que j'ai "rendu de lui, lui soit utile pour son avancement, soit "au Canada, soit aux Iles, car j'ai ouï dire que l'arran- "gement qui avait été proposé de mon temps, pour y "faire passer quelques officiers Canadiens, pourrait s'ef- "fectuer cette année ou l'année prochaine. J'ai vu, il y "a très-peu de jours, Madame votre sœur, qui m'a paru "jouir d'une parfaite santé. Vous me ferez plaisir de "me donner tous les ans de vos nouvelles, et de me faire "savoir en quoi je pourrais vous être utile. Vous devez "être assuré que je m'y emploierai de mon mieux, étant "votre très-humble et très-obéissant serviteur. LA GALIS- "SONNIÈRE, Général du Canada."

Trois mois plus tard, Antoine Gabriel fut continué dans les fonctions d'Aide Major à Montréal, qu'il avait remplies avant son voyage en France. Voici le document qui en fait foi : "Le Marquis de la Jonquière, Commandant de "l'ordre royal et militaire de St. Louis, chef d'escadre "des armées navales, Gouverneur et Lieutenant Général, "etc. Il est ordonné au Sieur Benoist, Lieutenant d'In- "fanterie des troupes de cette colonie, de continuer ses "fonctions d'Aide Major des troupes de cette ville, étant "très-satisfait de son zèle et de son application au service "du Roy, jusqu'à nouvel ordre. A Montréal, le 4 Août "1751. L^e JONQUIÈRE." Cet ordre est le dernier que lui "ut donne ce Gouverneur. Fatigué des plaintes qu'on "avait portées contre lui à la Cour, M^r de la Jonquière "avait demandé son rappel ; mais il mourut à Québec, le "17 Mai 1752, et fut enterre dans cette ville, à côté de MM.

de Fronté
plus habi
la domina

A la fin
eut un tro
tème, copi
"Le sept
"et un, je
"à sept lie
"François
"Madame
"Le parr
"marrain
"lesquels
"V^e. Son

M^r de la
nous venon
ancien offi
tration, en
Au mois d
Deux Mont
dant, ains
"Charles,
"et milit
"Comman
"Sieur Be
"samment
"Montagn
"ment, au
"d'Infante
"tions dor
"de la Jon
"mandem
"1752. (S

Ce dépla
Antoine Ga
nies, q^{ue} Y

de Frontenac et de Vandrenil, les deux Gouverneurs les plus habiles et les plus aimés qu'ait eu le Canada, sous la domination française.

A la fin de cette même année 1751, Antoine Gabriel eut un troisième fils. Voici l'extrait de l'acte de son baptême, copié des registres de la paroisse de Villemarie :
 " Le sept du mois de Décembre, mil sept cent cinquante et un, je prêtre soussigné, ai baptisé Jean, né hier soir à sept heures, du légitime mariage de M^r Antoine Gabriel François Benoist, Ecuier, Lieutenant des troupes, et de Madame Louise LeBer de Senneville, ses père et mère.
 " Le parrain a été M^r Jean LeBer de Senneville, et la marraine Madame Catherine de Manthel de Noyan, lesquels ont signé, ainsi que le père. CHERIMBERT, P^{re}
 " V^{le} SOLLIVEL, P^{re} "

M^r de la Jonquière étant mort l'année suivante, comme nous venons de le voir, M^r le Baron de Longueuil, le plus ancien officier de la colonie, prit les rênes de l'administration, en attendant l'arrivée du nouveau Gouverneur. Au mois de Mai, il envoya Antoine Gabriel au Lac des Deux Montagnes, pour remplir les fonctions de Commandant, ainsi que nous l'apprend le document suivant :
 " Charles, Baron de Longueuil, Chevalier de l'ordre royal et militaire de St. Louis, Gouverneur de Montréal, Commandant Général en Canada. Il est ordonné au " Sieur Benoist, Lieutenant d'Infanterie, de partir incessamment de cette ville, pour se rendre au Lac des Deux Montagnes, dont nous lui avons donné le commandement, au lieu et place de M^r DeLorimier, Capitaine d'Infanterie, et de se conformer aux ordres et instructions donnés par M^r de la Galissonnière et par feu M^r de la Jonquière au dit Sieur DeLorimier sur le commandement du dit poste. Fait à Montréal, le 3 Juin 1752. (Signé) LE BARON DE LONGUEUIL."

Ce déplacement ayant occasionné des frais inévitables, Antoine Gabriel en écrivit à l'Ingénieur en chef des Colonies, qui lui fit la réponse qu'on va lire : " J'ai reçu,

“ Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de
“ m'écrire, le 17 d'Aoust. Je vois avec plaisir que les
“ représentations que j'ai faites à M^r de Varin, ont produit
“ l'effet de vous faire rembourser des frais occasionnés
“ par votre déplacement; je lui en fais mes compliments.
“ Je n'ai point encore rendu compte à M^r le Général, de la
“ tournée que j'ai faite. Il me recommande de porter
“ mon attention sur tous les objets de service; indépendamment de la nécessité d'établir des postes, il désire
“ que je m'occupe de les fortifier, pour les mettre à l'abri
“ d'un coup de main. Il sera question du choix des officiers qu'on devra y envoyer. Vous ne serez donc pas
“ oublié; si je puis concourir à votre avancement, j'en
“ serai très-flatté. Je confirmerai aussi à la Cour, par un
“ témoignage fidèle, tout ce que vous avez fait par le
“ passé: j'ose en bien espérer. Mille assurances de respects et de reconnaissance, s'il vous plaît, à Messieurs
“ vos Missionnaires. J'ai l'honneur d'être avec un très-sincère attachement, Monsieur, votre très-humble, etc.
“ FRANQUE, Ingénieur en chef des Colonies. Québec, 8
“ 7bre, 1752.”

Par cette lettre, on voit une fois de plus jusqu'à quel point Antoine Gabriel avait su conquérir l'estime et l'affection de ses supérieurs, qui tous se faisaient un bonheur de contribuer à son avancement. Avant de le voir élevé à de nouveaux grades, il nous faut le suivre dans de nouvelles campagnes.

neur de
que les
produit
missionnés
liments.
al, de la
e porter
ndépen-
il désire
à l'abri
des offi-
onc pas
ent, j'en
par un
par le
de res-
essieurs
un très-
ole, etc.
ébec, 8

à quel
et l'af-
onheur
r élevé
le nou-





MADemoiselle DE PREVEL.

Épouse de M. Gabriel Benoit
et mère du Chevalier Benoit





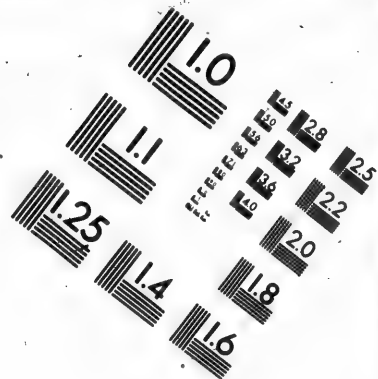
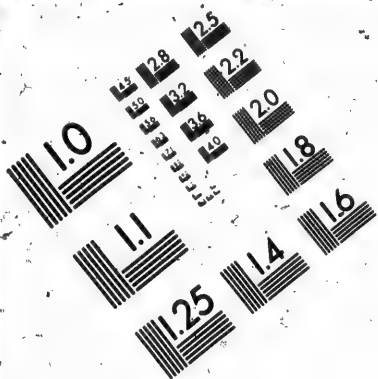
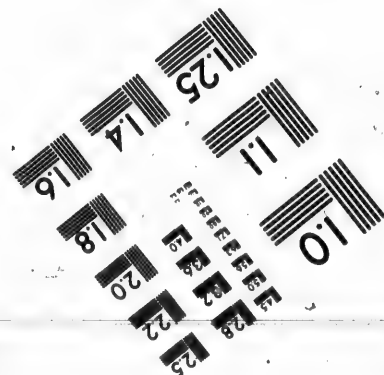
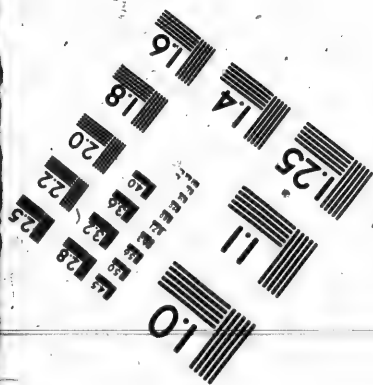
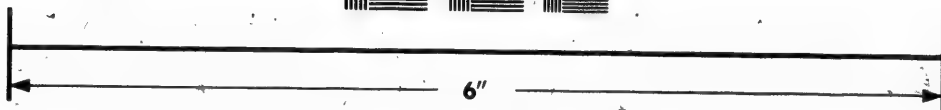
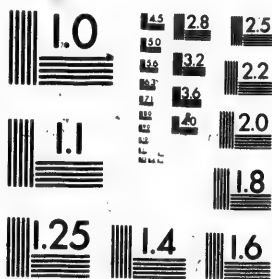


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

**23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503**

28 25
22 20
18

10
01

M
ra
qu
to
de
fo
d'a
pa
à s
ne
s'è
sia
les
com
Lau
pu
ver
C
Com
Wa
rabi

Antoine Gabriel est nommé Commandant au fort de la Présentation. — Lettres remarquables que lui adresse le Marquis Duquesne, nouveau Gouverneur. — Il passe du commandement du fort de la Présentation, à celui de la Presqu'île. — Commissions importantes dont il est chargé par le Marquis de Vaudreuil, pour les forts Duquesne et Niagara. — Il reçoit le brevet de Capitaine.

Le nouveau Gouverneur venait d'arriver. C'était le Marquis Duquesne de Menneville, parent du célèbre Amiral de ce nom, et très-distingué lui-même. Comprenant que la guerre était imminente, M^r de Menneville mit toute son application à discipliner les troupes et à former des milices. Ayant réussi, non sans peine, il envoya de forts détachements aux points les plus exposés. Tout d'abord on s'était imaginé que la guerre commencerait par la péninsule Acadienne, dont les Anglais cherchaient à s'emparer, afin d'isoler le Canada de la mer; mais on ne tarda pas à reconnaître qu'ils ne tenaient pas moins à s'établir dans la vallée de l'Ohio, afin d'enlever la Louisiane aux Français. C'est donc de ce côté qu'on accumula les principaux moyens de défense. Outre les forts déjà construits sur le lac Ontario et la rive droite du St. Laurent, on éleva ceux de la Presqu'île et de Machault, puis, bientôt après, celui qu'on appela du nom du Gouverneur: le fort Duquesne.

Ce dernier fort venait d'être achevé, lorsque M^r de Contrecoeur qui y commandait, apprit que le Colonel Washington s'avancait contre lui avec des forces considérables, et que déjà il avait franchi les monts Apalaches.

Sans perdre de temps il envoya M^r de Jumonville, avec une faible escorte, sommer le Commandant anglais d'évacuer le territoire français. M^r de Jumonville ayant été lâchement assassiné, au moment où il donnait lecture de ses dépêches, M. de Villiers, son frère, fut chargé de le venger. Il attaqua donc Washington, et le défit complètement. Le fort Nécessité où il s'était retranché, fut rasé. Cette affaire eut lieu au commencement de Juin 1753. Pendant ce temps, Antoine Gabriel faisait la campagne de la Belle Rivière, sous les ordres de M^r Marin, sous lequel il'avait déjà servi les années précédentes. C'est du moins ce qui résulte des notes où sont consignés ses états de service.

L'année suivante, bien que la guerre ne fut pas encore déclarée, l'Angleterre, en vue de réparer l'échec subi sur les bords de l'Ohio, mais plus encore afin de s'emparer de cette vallée, donnait ordre à ses colonies de repousser la force par la force. En même temps, pour leur venir en aide, elle faisait partir de Kork, une flotte considérable sous les ordres du général Braddock, tandis qu'une autre, commandée par l'Amiral Boscawen, était chargée d'intercepter celle de l'Amiral français, Dubois de la Mothe. Encouragées par ce puissant renfort, les troupes du Massachusetts se jetèrent sur l'inoffensive Algonquie, et après avoir mis tout à feu et à sang dans les déserts ses champs fertiles, transportèrent dans les colonies ses malheureux habitants. Pendant que cet horrible forfait se commettait de sang froid et contre la foi jurée, Braddock, s'avancait contre le fort Duquesne, à la tête de 2,200 hommes, et ayant dans son état major Washington, qui brûlait du désir de laver l'affront reçu l'année précédente. M^r de Contrecoeur, qui commandait encore au fort Duquesne, de concert avec M^r de Beaujeu, chargé de le remplacer, marcha à sa rencontre, bien qu'il n'eût que 900 hommes à lui opposer. Le combat fut d'une violence extrême; plusieurs fois les Anglais revinrent à la charge, mais enfin ils furent obligés de plier devant la bravoure

française. Près de 800 hommes furent tués, Braddock lui-même fut mortellement blessé ; toute son artillerie, ses munitions, ses bagages et même ses papiers tombèrent aux mains des vainqueurs. Le principal honneur de cette mémorable journée revint à M^r de Beaujeu, qui se battit comme un lion. Malheureusement ce héros fut enseveli dans son triomphe. M^r de la Pérade, dont il a été parlé, fut aussi du nombre des morts. C'est à la suite de ce brillant fait d'armes, qu'Antoine Gabriel fut envoyé au fort de la Présentation. Voici l'ordre qu'il reçut du Gouverneur : " Le Marquis Duquesne, Chevalier, etc., Capitaine des vaisseaux de Sa Majesté, Gouverneur, etc. Il est ordonné au Sieur Benoist, Lieutenant des troupes de cette colonie, de prendre le commandement du fort de la Présentation, à la place du Sieur de Surville, qui n'y était que par intérim. Lui enjoignons de se conformer aux ordres et instructions que le Sieur de la Perrière aura laissés, et d'avoir une extrême attention à l'administration des vivres de son poste, ainsi qu'à la discipline de sa garnison, qu'on fera relever dans le courant de l'automne. Fait à Montréal, le 15 Avril 1754. (Signé) DUQUESNE, Général du Canada."

Cette commission était accompagnée de la lettre suivante, qui prouve jusqu'à quel point le nouveau Gouverneur tenait à ménager les forces d'un officier aussi distingué : " Montréal, 15 Avril 1755. J'ai bien jugé, Monsieur, de votre zèle pour le bien du service du Roy ; mais, en même temps, j'ai pensé que ce serait exposer votre santé délicate, que de vous envoyer en tournée, pour faire des découvertes. J'ai donc lieu de croire que vous y tiendrez la même bonne conduite que partout ailleurs où vous avez été employé, et qui vous a valu les suffrages de tout le monde. Vous connaissez mes dispositions en ce qui vous touche ; elles ne pourront qu'augmenter. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble, etc. DUQUESNE, Général du Canada."

Le quinze Juillet suivant, Antoine Gabriel recevait du

même. Gouverneur une autre lettre, qui approuvait sa conduite, le rassurait contre les projets des Anglais, et lui expliquait la présence des Sauvages du Sault parmi les Cinq Nations : " Montréal, 15 Juillet 1754. Je reçois à l'instant, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait parvenir par le Sieur de Celoron. Je ne puis qu'approuver vos dispositions, qui tendent à votre sûreté et commodité. Il aurait été à souhaiter que celui qui a bâti le fort que vous commandez, eût pourvu à tout ce que vous faites : de cette manière, on eût concilié les dépenses avec l'épargne qui devient de plus en plus nécessaire dans cette colonie. Ce n'est pas que je croye l'Anglais disposé à entreprendre quelque chose de votre côté, car jusqu'à présent je ne vois que fanfaronnade de sa part ; mais il vaut mieux prendre ses précautions que d'être pris au dépourvu. Ma conviction est que les fortes provisions de poudre, de balles qu'il fait passer à Chouaguen, n'ont d'autre but que de le protéger contre le retour de notre détachement. Pour cette raison, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de vous envoyer d'autres soldats, d'autant plus qu'il m'en reste très-peu ici depuis le départ du Sieur Devassau, que j'ai envoyé en observation au fort St. Frédéric, sans parler des autres troupes envoyées à Québec. Je crois sans peine que la députation des Sauvages du Sault, a du provoquer la curiosité des vôtres. Je dois vous dire cependant que c'est de leur propre mouvement, qu'ils m'ont demandé d'aller signifier aux Cinq Nations, qu'ils ne pourraient rester neutres si l'Anglais allait attaquer leur père, et que leur détermination était de mourir auprès de lui. J'ai d'autant plus volontiers accédé à leur demande, que tous les chefs qui composent cette ambassade, sont reconnus pour nous être affidés, et que les Nipissingues et les Algonquins qui s'y sont joints, se sont engagés à me rapporter fidèlement tout ce qui sera dit et fait dans cette réunion. En attendant, croyez que je suis très-tranquille pour tout ce dont vous êtes chargé. Je vous

"
"
"
"
reg
Pre
Pre
Ma
obt
" e
" c
" c
" li
" a
" d
" o
" le
" en
" q
" no
" (Si
" L
qu'il
Deu
fut h
extra
" Ju
" tise
" An
" et
" rai
" Lo
" a s
Ce
au M
Gouv

"confirme tout ce que je vous ai dit plus d'une fois dans
 "mon cabinet, touchant la bonne opinion que j'ai de
 "vous. J'ai l'honneur d'être très-parfaitement, Monsieur,
 "votre très-humble, etc. DUQUESNE, Général du Canada."

Au printemps de l'année suivante, Antoine Gabriel
 reçut ordre de quitter le commandement du fort de la
 Présentation, pour prendre celui de la Belle Rivière, à la
 Presqu'île. Voici cet ordre, le dernier qu'il ait reçu du
 Marquis Duquesne, ce Gouverneur ayant demandé et
 obtenu de rentrer dans la marine : "Le Marquis Duquesne
 "etc. Il est ordonné au Sieur Benoist, Lieutenant de
 "compagnie des troupes de cette colonie, de prendre le
 "commandement du détachement que le Sieur Cheva-
 "lier de Celoron conduit à la Présentation, pour se rendre
 "au fort Frontenac, où il s'embarquera sur les transports
 "du Roy, pour passer à Niagara, et de là à la Presqu'île,
 "où il commandera à la place du Sieur Douville, sous
 "les ordres du Commandant du fort Duquesne. Lui
 "enjoignons de se conformer à nos instructions pour ce
 "qu'il aura à faire, relativement aux opérations dont
 "nous le chargeons. Fait à Montréal, le 3 Mars 1755.
 "(Signé) DUQUESNE."

Le Lieutenant Benoist occupait ce dernier poste lors-
 qu'il apprit de sa famille, qu'il avait laissée au Lac des
 Deux Montagnes, la naissance d'une nouvelle fille. Elle
 fut baptisée le 28 Juin 1755. Voici l'acte de son baptême,
 extrait des registres de la Mission : "Le vingt huitième
 "Juin, mil sept cent cinquante-cinq, je soussigné ai bap-
 "tisé Marianne, née le même jour, fille légitime de M^r
 "Antoine Gabriel Benoist, officier d'Infanterie, absent,
 "et de Dame Louise de Senneville, son épouse. Le par-
 "rain a été J. B. Reverchon, et la marraine Dame Marie
 "Louise de Senneville, grand'mère de l'enfant, laquelle
 "a signé avec moi. REVERCHON, P^{re}"

Cependant un nouveau Gouverneur venait de succéder
 au Marquis Duquesne. C'était le Marquis de Vaudreuil,
 Gouverneur de la Louisiane, et troisième fils de l'ancien

Gouverneur de ce nom en Canada. Il fut reçu avec des démonstrations de joie d'autant plus vives de la part des Canadiens, qu'ils l'avaient demandé eux-mêmes à la Cour de France. De plus, les circonstances étaient on ne peut plus critiques. L'année précédente, huit compagnies de troupes, avec plusieurs officiers de génie, formant un effectif de 3000 hommes, envoyés au secours du Canada, étaient tombées au pouvoir des Anglais. D'autre part, les colonies anglaises plutôt surexcitées que découragées par la défaite de Braddock, avaient mis en campagne deux nouveaux corps de troupes, avec l'intention de s'emparer de Carillon, et de là de marcher sur Montréal. Déjà les Anglais avaient élevé le fort Edouard sur le lac St. Sacrement, et s'y étaient retranchés. Dès que ce mouvement fut connu à Montréal, le nouveau Gouverneur s'empessa d'envoyer à la rencontre de l'ennemi le Baron Dieskau récemment arrivé de France avec quatre bataillons d'Infanterie. Mais aussi téméraire que brave, le Général eut l'imprudence de diviser ses forces. S'étant avancé avec 1500 hommes seulement contre une place pourvue d'une forte artillerie et défendue par 2,200 hommes, il subit un échec signalé. Malgré des prodiges de valeur, les assiégeants, après une action de près de cinq heures, furent obligés de se retirer, laissant sur place 800 morts, parmi lesquels M^r de St. Pierre, et plusieurs autres officiers distingués. Un pareil échec n'était pas de nature à relever le courage des Canadiens. Heureusement pour la Nouvelle France, les autres attaques des Anglais contre les forts Duquesne, St. Frédéric et Niagara n'avaient pas réussi. Les Français restaient toujours maîtres de toutes ces positions. L'hiver étant survenu, les troupes prirent leurs cantonnements, ne laissant dans ces places que quelques centaines d'hommes pour les garder.

Ce repos n'était que forcé. Dès les premiers jours du printemps de l'année 1756, on se prépara de part et d'autre pour une action plus décisive. Pendant que ces préparatifs se faisaient, Antoine Gabriel, toujours au fort de la

Belle Rivière, recevait du Gouverneur la lettre que voici :

" A Montréal, le 16 Mars 1756. J'ai reçu, Monsieur, la
 " lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 31
 " Janvier dernier, avec les états de consommation et de
 " vivres qui restent dans votre poste. On travaille actuel-
 " lement à compléter tout ce qui est nécessaire pour les
 " postes de la Belle Rivière, tant en vivres qu'en mar-
 " chandises. Ceux de chaque poste auront leur marque
 " particulière, de façon qu'il ne restera dans votre poste,
 " et ceux qui suivent, que ce qui devra y avoir. Par cet
 " arrangement, je pourrai être assuré que M^r Dumas rece-
 " vra tout ce qui est destiné pour son poste. Vous avez
 " bien fait de faire dresser des procès verbaux des pièces
 " de vivres, dont le poids n'a pas été conforme aux états
 " d'envoi. Vous aurez cette attention, toutes les fois que
 " la chose l'exigera. Je suis bien aise que les casernes,
 " écuries, poudrerie et la glacière soient finis, et que vous
 " fassiez approprier les déserts. Vous recevrez ma lettre
 " par un canonier, que j'ai destiné pour le fort Duquesne.
 " Il est chargé d'une quantité de boulets, et de plusieurs
 " autres choses pour ce fort. Il aura aussi la conduite
 " des vivres et effets que j'y fais passer par la même occa-
 " sion. Vous pouvez juger, Monsieur, mieux que per-
 " sonne, combien il est essentiel que le tout parvienne
 " promptement à M^r Dumas. Ainsi, je vous prie d'accé-
 " lérer le passage du dit canonier, et des vivres et effets,
 " d'autant plus qu'il est chargé de tout ce qui est néces-
 " saire à M^r DuVerger, pour mettre ses bateaux en état,
 " et il est d'une très-grande conséquence qu'ils le soient
 " incessamment, parce que je ferai partir, dans peu, un
 " détachement de 300 hommes, et le plus de vivres et
 " effets qu'il sera possible, pour la Belle Rivière.
 " Je ferai suivre ce premier envoi de tout ce qui pourra
 " être nécessaire pour compléter les besoins du fort
 " Duquesne, afin qu'il ne soit plus exposé à manquer,
 " comme il fut au moment de l'être, l'année dernière. Je
 " sais que vous êtes actif, mais il faut que tous les Com-

" mandants des postes, le soient également. Vous me
 " ferez donc le plaisir de-leur écrire, afin qu'ils fassent
 " toute la diligence que les circonstances présentes exi-
 " gent. Je ne doute pas que, lorsque ma lettre vous
 " parviendra, vous n'ayez reçu des vivres du Détroit, et
 " que vous n'ayez pris vos arrangements, pour les faire
 " parvenir au fort Duquesne, conformément à ma der-
 " nière lettre. M^r Dumas ne pourra qu'en avoir besoin à
 " l'arrivée des Nations et des Français de St. Joseph, des
 " Miamis et des Yvas, qui doivent s'y rendre par le por-
 " tage de la Demoiselle. J'espère que les milices du
 " Détroit arriveront à peu près dans le même temps à la
 " Presqu'île. Vous les ferez partir tout de suite pour le
 " fort Duquesne. Si les ordres que j'ai donnés dans les
 " pays d'en haut, ont été exécutés ponctuellement, les
 " Nations et les Français de tous les postes arriveront de
 " bon printemps à la Presqu'île; vous les ferez passer au
 " fort Duquesne. Cependant si M^r Dumas vous fixait le
 " nombre de Sauvages, dont il aura besoin, vous tiendrez
 " l'excédent à ma disposition, et je pourrai les faire des-
 " cendre à Niagara, où je pourrai les occuper utilement.
 " Je suis persuadé que les efforts que fera l'ennemi ce
 " printemps, ne différeront pas de ceux de l'année der-
 " nière. J'ai des forces considérables sur pied, pour être
 " en état d'opposer de tous côtés la plus vive résistance.
 " Comme Niagara est menacé, et que, suivant les avis que
 " j'ai, les ennemis doivent employer des forces considé-
 " rables pour le réduire, je vous prie de ne pas perdre
 " un instant, pour y faire passer les affûts et trains de
 " campagne, que M^r Dumas doit vous avoir envoyés. Je
 " ne doute pas que vous n'ayez actuellement fait partir
 " l'artillerie que M^r DuVerger vous avait envoyée.
 " Je suis bien fâché, Monsieur, de ne pouvoir me dis-
 " penser de vous laisser à la Presqu'île. S'il m'eût été
 " possible de pouvoir vous donner un successeur, je l'au-
 " rais fait; mais votre poste est d'un détail infini, et tout
 " autre que vous ne pourrait s'en acquitter. Ainsi, je vous

"prie de continuer à faire de votre mieux : vous servez le pays aussi utilement, que si vous étiez sur le champ de bataille. Je m'occuperai de votre avancement, et vous pouvez être assuré que je saisirai toutes les occasions, pour faire valoir votre zèle et vos services. J'ai eu l'honneur de voir, il y a quelques jours, Madame Benoist et Madame de Senneville : elles sont en bonne santé. Je suis très sincèrement, Monsieur, votre très humble, etc. VAUDREUIL."

Par cette longue lettre, on voit que M^r Dumás avait remplacé M^r de Contrecoeur au fort Duquesne, et que le Gouverneur, qui comprenait toute l'importance de cette place, ne négligeait rien pour la fortifier, ainsi que celle de Niagara. Ce n'était pas sans raison. Levant enfin le masque, l'Angleterre venait de déclarer la guerre à la France. De puissants renforts avaient été envoyés à ses colonies, ainsi que des subsides, pour les aider à armer leurs milices. Unies aux nouveaux régiments, ces milices s'élevaient à près de 25,000 hommes. Pour tenir tête à des forces si imposantes, le gouvernement français se décida à faire de nouveaux sacrifices. Plusieurs bataillons, avec des vivres, qui commençaient à manquer, furent expédiés en toute hâte. C'est alors qu'arriva, avec le Chevalier de Lévis, depuis Maréchal de France, M^r de Bourlamarque, M^r de Bouquainville, etc., ce Général célèbre, dont le nom restera à jamais lié à l'histoire du pays. D'une haute naissance, d'une bravoure à toute épreuve, le Marquis de Montcalm eût sauvé le Canada, s'il ne fût entré dans les desseins de la Providence de laisser passer sous une domination étrangère, pour le soustraire aux horreurs de la révolution française. Originaire du Rouerge, le Général Montcalm était né en 1712, au château de Condiac, près de Nîmes, et appartenait à cette famille qui avait donné à la France le fameux Gozon, Grand Maître de Malte. Il avait servi avec distinction en Italie et en Allemagne ; il s'était surtout signalé à la bataille de Plaisance, n'étant encore que Colonel, et avait pris part au

combat meurtrier de l'Assiette, où il avait reçu deux blessures. Il s'était également couvert de gloire dans la retraite de Prague, à la suite du Maréchal de Belle-Isle. Elevé au grade de Brigadier en 1747, il fut fait Maréchal de Camp en 1756. C'est en cette qualité qu'il fut envoyé par le Roi en Canada, où il devait remplacer le Général Dieskau. Il arriva à Québec au mois de Mai. L'illustre guerrier préluda à cette longue série de hauts faits d'armes qui devaient le rendre à jamais cher à la nation, par un coup de maître. Dans le but de pénétrer en Canada par les lacs Ontario et Champlain, les Anglais venaient d'ajouter au fort Edouard celui d'Oswégo. Bâti sur la rive droite du lac Ontario, le fort d'Oswégo avait un double avantage pour les Anglais. D'une part, il devait protéger leur commerce sur les bords de l'Hudson ; de l'autre, tout en menaçant les tribus iroquoises, il leur permettait d'intercepter les communications des Français entre le haut et le bas Canada, et de se rendre maîtres du lac, ainsi que du fort de Fronténac. Il était donc à propos de s'emparer de cette position. Après plusieurs escarmouches, habilement conduites par M^r de Léry et M^r de Villiers, le nouveau Général se porta de sa personne contre l'ennemi. Il parut tout à coup devant la place, à la tête de 3,100 hommes, dont 1250 réguliers, 1500 Canadiens et 250 Sauvages, au moment où on le croyait encore à Carillon. Rien ne put tenir contre la valeur française. Les trois forts d'Oswégo furent successivement emportés ; la garnison, forte de 1,700 hommes, fut contrainte de poser les armes, avant que le Général Webb, avec ses 2,000 hommes, eût pu venir à son secours. Une immense quantité de munitions de guerre et de vivres, 5 drapeaux et la caisse militaire, furent le gain de cette victoire, où se couvrirent de gloire M^r de Bourlamarque et M^r de Rigaud de Vaudreuil, frère du Gouverneur. Après avoir fait raser la place, en présence des Iroquois, le Général revint à Montréal avec ses troupes victorieuses. Les drapeaux pris à l'ennemi furent suspen-

...it reçu deux
...loire dans la
...le Belle-Isle.
...fait Maréchal
...il fût envoyé
...er le Général
...i. L'illustre
...faits d'armes
...ation, par un
...n Canada par
...venaient d'a-
...ti sur la rive
...t un double
...vait protéger
...e l'autre, tout
...r permettait
...ais entre le
...tres du lac,
...onc à propos
...sieurs escar-
...éry et M^r de
...sonne contre
...ce, à la tête
...Canadiens et
...encore à Ca-
...nçaise. Les
...mportés; la
...nté de poser
...ec ses 2,000
...ne immense
...vres, 5 dra-
...de cette vic-
...purlamarque
...Gouverneur.
...ce des Iro-
...troupes vic-
...ent suspen-

...us, comme des trophées, dans les Eglises de Québec, de
...Montréal et des Trois-Rivières. Cette glorieuse entreprise
...eut lieu au mois d'Août, et ôta aux Anglais toute envie
...de faire de nouvelles tentatives.

Pendant que Français et Canadiens ajoutaient une
...nouvelle page à l'histoire de leurs triomphes, Antoine
...Gabriel recevait la récompense de ses services. Il était
...promu au grade de Capitaine. Voici ce brevet, écrit sur
...parchemin, et signé de la main du Roi : " Louis, par la
...grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à notre
...cher et bien aimé le Sieur Benoist, salut. Ayant aug-
...menté le nombre des compagnies détachées de la marine,
...entretenu en notre colonie du Canada, nous avons
...cru ne pouvoir faire un meilleur choix que de vous,
...pour commander une des nouvelles compagnies, que
...nous y avons établies, vu les preuves que vous nous
...avez données de votre vigilance, bonne conduite, expé-
...rience au fait de la guerre, fidélité et affection à notre
...service. A ces causes, nous vous avons commis, ordon-
...né et établi, et par ces présentes signées de notre main,
...commettons, ordonnons et établissons Capitaine d'une
...des dites nouvelles compagnies, que vous entretiendrez
...au nombre de cinquante hommes, les officiers non com-
...pris, et que vous commanderez, conduirez et exploiterez
...sous notre autorité et celle du Gouverneur, notre Lieu-
...tenant Général en la Nouvelle France, ainsi qu'il vous
...sera par nous, ou lui, commandé et ordonné pour notre
...service. Et nous ferons payer, ensemble les officiers
...et soldats de la dite compagnie, des appointements qui
...vous seront et à eux dus, suivant les montres et revues
...qui en seront faites, tant que la dite compagnie sera
...sur pied pour notre service, tenant la main à ce qu'elle
...vive en si bon ordre et police, que nous n'en puissions
...recevoir de plaintes. De ce faire, vous donnons pou-
...voir, commission, autorité et mandement spécial. Man-
...dons au dit Gouverneur, notre Lieutenant Général en
...la Nouvelle France, de vous faire obéir et reconnaître

" en la dite qualité de tous ceux et ainsi qu'il appertien-
dra, car tel est notre bon plaisir. Donné à Versailles,
" le premier jour du mois de Mai, l'an de grâce mil sept
" cent cinquante sept, et de notre règne la quarante deux-
" ième. (Signé) Louis. Par le Roy. P. REMORON."

Devenu Capitaine, Antoine Gabriel ne vit dans cette
nouvelle distinction qu'un motif de plus de se dévouer
au bien du pays et au service du Roi.

"il appartient
à Versailles,
râce mil sept
arante deux-
oron."
it dans cette
e se dévouer



... l'appellon
... à Versailles,
... et sept
... la parant deux-
... "Remons."
... dans cette
... le se de cour

apparten
à Versailles,
il est né sept
avant deux
cent
dans cette
est de l'ou



MESSIRE NICOLAS DE TREVET
*Chanoine de l'Eglise royale de St. Maure.
oncle du Chevalier Benoit*

Le

le
pri
cél
le
à l'
s'en
Cet
du
Can
Gal
du
van
" é
" v
" V
" c
" la
" d
" q

Le Capitaine Benoist est chargé de prêter main forte à M. Rigaud de Vaudreuil pour l'attaque du fort George.—Il conduit l'armée du Général Montcalm, avant la bataille de Carillon, et continue la campagne en qualité d'Aide Major.—Enrégistrement de ses lettres de noblesse.—Il est nommé Commandant au fort de Frontenac.—Nouvelles commissions dont le charge le Gouverneur.—Dernière campagne à Chouéguen; il est blessé à l'attaque des retranchements, et demeure quinze mois arrêté de ses blessures.

Antoine Gabriel n'avait pas encore reçu le brevet qui le nommait Capitaine, lorsqu'à son retour à Montréal, au printemps de 1757, il fut chargé par le Gouverneur d'accélérer le mouvement des troupes envoyées pour attaquer le fort George. Ce fort venait d'être élevé par les Anglais à l'extrémité du lac St. Sacrement, et il était urgent de s'en emparer, avant que ses ouvrages ne fussent achevés. Cette mission fut confiée à M^r Rigaud de Vaudreuil, frère du Gouverneur. Il avait avec lui 1,500 hommes, dont 800 Canadiens, 400 réguliers et 300 Sauvages. Déjà Antoine Gabriel était arrivé au fort St. Jean, attendant les ordres du Gouverneur. Le 16 Février, il en reçut la lettre suivante: "J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez écrite. Je suis très satisfait de votre empressement à vous rendre au fort St. Jean, suivant mes instructions. Votre présence y est très nécessaire pour former les compagnies et accélérer toute chose. Les troupes de la colonie et les Canadiens arriveront à St. Jean le 19 de ce mois, et les troupes de terre le 20. Je compte que les Nations sauvages de St. François, du Sault et

" du Lac, s'y rendront en même temps, ainsi que mon
 " frère de Rigaud, qui ne sera pas peu flatté de vous voir
 " et de faire la campagne avec vous. Je souhaite que
 " votre santé vous permette ce voyage, et je vous assure
 " que je serais bien fâché de vous en priver. J'ai commu-
 " niqué votre lettre à M^r Varin, qui m'a assuré que tout
 " ce que vous demandiez, était parti. Le détachement
 " sera assez bien muni avec une demi livre de poudre
 " et une livre de balles par tête, pour se rendre à Caril-
 " lon. Vous ne devez pas douter que mon frère ne vous
 " procure tout l'agrément et toutes les facilités qui dé-
 " pendront de lui pendant le voyage. Il compte fort sur
 " vous à tous égards. J'espère que le détachement pourra
 " partir le 21 de ce mois. C'est essentiel, et vous sentez
 " vous même combien la saison nous presse. Je suis
 " bien assuré que vos rôles sont dans le meilleur état. Il
 " y a 16 hommes de Vertu et Liesse, que j'ai exemptés.
 " Comme vous avez plusieurs personnes qui marchent de
 " bonne volonté, vous pourrez facilement les remplacer.
 " Je suis avec les sentiments les plus sincères, Monsieur,
 " votre, etc. VAUDREUIL." S'étant approché de la place,
 et reconnaissant qu'il était impossible de s'en emparer
 par un coup de main, M^r de Rigaud se borna à incendier
 les ouvrages extérieurs, les moulins, les magasins et plus
 de trois cent cinquante bateaux; il revint ensuite à
 Montréal.

L'entreprise n'était qu'ajournée. Comprenant que, pour
 réduire ce fort, devenu célèbre sous le nom de fort Wil-
 liam Henry, et à l'occasion duquel on a fait tant de bruit
 en ces derniers temps, il fallait plus de moyens que n'en
 avait M^r Rigaud de Vaudreuil. Au mois de Juillet suivant,
 le Gouverneur mit sur pied 3,000 réguliers, 3,000 Cana-
 diens, plus de 1,500 Sauvages, en tout près de 7,600
 hommes. Le Général Montcalm reçut le commandement
 de cette armée, une des plus nombreuses qu'eût vu le
 Canada. Avec un tel chef et de telles troupes, le succès
 ne pouvait plus être douteux. Le 2 Août, le Général

parut devant la place. Elle était défendue par 2,700 hommes, et pouvait être secourue à tout instant par 4,000 hommes de troupes, sous les ordres de Webb. L'attaque commença le 4 au matin, et le 9 au soir, la garnison, ayant perdu tout espoir de pouvoir résister plus longtemps, demanda à capituler. On lui accorda les honneurs de la guerre, et le fort fut rasé, comme l'avait été celui d'Oswégo. Cette conquête, qui ne coûta aux Français qu'une centaine d'hommes, leur procura des vivres en abondance et une quantité prodigieuse de munitions de guerre. Les Sauvages qui comptaient sur le pillage, s'en voyant frustrés, dépouillèrent une partie des prisonniers, sans que les Français pussent les en empêcher. C'est donc bien à tort que le vaincu de Jackson s'est servi de ces faits pour flétrir la mémoire de Montcalm. Après cette campagne, l'armée rentra dans ses lignes. C'était le temps de la moisson, et les Canadiens avaient hâte de retourner dans leurs familles.

La récolte ayant manqué, l'hiver fut des plus pénibles. Pour ne pas être pris par la famine, le gouvernement se vit obligé de mettre les milices à la ration, sans excepter la population elle-même. C'est dans ces tristes circonstances qu'arriva le printemps de 1758. Pendant que les habitants étaient occupés à semer le peu de blé qu'ils avaient pu dérober à la faim, les troupes allaient reprendre leurs positions à la frontière. Il n'y avait pas de temps à perdre. Décidée à tenter un grand coup cette année-là, l'Angleterre avait mis sur pied des forces considérables. Plusieurs points devaient être attaqués à la fois. C'est par Louisbourg que commença la lutte. Le 2 Juin, l'Amiral Boscawen, à la tête d'une escadre formidable, se présenta devant la place. M^r de Drucourt, qui y commandait, n'avait à sa disposition que 2,000 hommes de troupes régulières, et 600 hommes de milice. C'était bien peu pour s'opposer à une armée dont le chiffre s'élevait à près de 30,000 hommes, et qui avait pour la conduire des généraux tels que Wolfe et Amherst. Mais

convaincu que le seul moyen de retarder la marche de l'ennemi et de l'empêcher d'opérer sa jonction avec les autres milices chargées d'envahir le Canada, était de le retenir le plus longtemps possible aux pieds de Louisbourg, il se résolut à faire une vigoureuse résistance. C'est alors que se couvrit d'une gloire impérissable, cette femme dont le nom vit encore dans le cœur des Canadiens. Constatment sur les remparts, les armes à la main, Madame de Drucourt animait tout par sa présence et par son exemple. Enfin les murailles s'écroulant de toutes parts, il fallut se rendre. Le siège avait duré deux mois. La chute de Louisbourg entraîna une seconde fois la perte du Cap Breton et celle de l'Île St. Jean.

Pendant que les Français faisaient cette perte immense, ils avaient à repousser l'ennemi sur un point plus rapproché. Partit d'Albany à la tête de 7,000 réguliers et de 9,000 hommes de milice, le Général Abercromby s'avancant à grandes journées vers Carillon. Déjà il avait traversé le lac George. Aussitôt le Général Montcalm est dépêché pour aller le combattre. Le 30 Juin, il arriva à Carillon, où déjà trois mille hommes avaient été rassemblés. Trouvant ce nombre insuffisant pour repousser une armée quatre fois plus considérable, en homme prudent il demanda du renfort au Gouverneur, qui se hâta de lui envoyer, sous les ordres du Chevalier de Lévis, 1,600 hommes de milice, 400 réguliers, et un certain nombre de Sauvages. Le Capitaine Benoist eut l'insigne honneur, le plus grand de sa vie militaire, de faire défiler cette armée, et de servir d'Aide Major au futur vainqueur de Carillon. Voici l'ordre qu'il reçut du Gouverneur : " Pierre Rigaud' de Vaudreuil, Commandeur de l'ordre royal et militaire de St. Louis, Gouverneur et Lieutenant Général pour le Roy en toute la Nouvelle France, terre et pays de la Louisiane. Nous ordonnons à Mr Benoist, Capitaine d'une compagnie de troupes détachées de la marine, de partir incessamment de cette ville, pour se rendre au fort St. Jean, en haut. Il fera

" embarquer les troupes de la marine, pour se rendre à
 " Carillon, et se conformera exactement à l'ordre que
 " nous avons déjà donné à ce sujet à M^r de Sacquepèe,
 " Commandant au fort St. Jean, c'est à dire qu'il fera
 " défilér l'armée, en ayant soin de faire embarquer vingt
 " hommes dans chacun des petits bateaux où il y aura
 " un officier, et vingt cinq hommes dans ceux où il n'y
 " aura point d'officier; trente hommes dans les grands
 " bateaux où il y aura un officier, et trente cinq hommes
 " dans ceux où il n'y aura point d'officier. Il ne fera
 " délivrer aux dites troupes que pour six jours de vivres
 " en partant de St. Jean, et servira le reste de la campa-
 " gne en qualité d'Ayde Major dans les dites troupes.
 " Fait à Montréal, le 5 Juillet 1758. VAUDREUIL."

Tout le monde connaît l'issue de cette mémorable cam-
 pagne, qui rappelle la journée de Crécy. Seize mille
 soldats d'élite, commandés par des chefs habiles, vin-
 rent se briser contre une faible armée, protégée par
 de plus faibles remparts encore. Six fois ils revin-
 rent à la charge, et six fois ils furent repoussés avec
 des pertes énormes. Furieux d'une pareille résistance,
 et décimés de toutes parts par un feu qui les abattait
 comme des gerbes de blé sous la faux du moissonneur,
 ils reculent pour s'élancer de nouveau en colonnes serrées.
 C'est en vain : la victoire reste aux Français. Le combat
 avait duré cinq heures. Jamais le Canada n'avait vu
 plus beau fait d'armes. S'il ne l'empêcha pas de tomber
 aux mains de ses ennemis, du moins il en retarda le
 moment. Prévoyant que l'action serait chaude, et crai-
 gnant d'y perdre la vie, le Capitaine Benoist, avant son
 départ de Montréal, avait pris la précaution de faire recon-
 naître ses titres de noblesse, afin de les laisser à ses
 enfants. Ayant donc produit ses lettres de relief, il y fit
 apposer le sceau des notaires royaux, ainsi que nous le
 voyons par les lignes qui suivent : " Nous Jacques Joseph
 " Guiton Monrepos, Conseiller du Roy, Lieutenant géné-
 " ral civil et criminel de la juridiction royale de Mont-

"réal en la Nouvelle France, certifions à tous, à qui il
 "appartiendra que de Bleury et Panet, qui ont signé par
 "collation les lettres de relief de dérogeance, en enre-
 "gistrement d'icelles, au bas enthénement des dites
 "lettres, et signification d'icelui ensuite, le tout ci-devant
 "et d'autres parts transcrit, sont notaires royaux de cette
 "ville et juridiction, que foi doit être ajoutée à leur
 "signature en jugement et dehors, et que le papier tim-
 "bré et contrôlé n'est point en usage en cette colonie.
 "En témoignage de quoi nous avons signé ces présentes,
 "à icelles fait apposer le scel de cette juridiction, et
 "contresigner par notre greffier. A Montréal, en notre
 "hôtel, le vingt Juin mil sept cent cinquante huit. GURRON
 "MONREPOS." Ces mesures étaient inutiles. Le Capitaine
 Benoist resta sain et sauf, et continua la campagne en
 qualité d'Aide Major.

La victoire de Carillon où s'immortalisèrent, avec leur
 Général en chef, MM. de Lévis, de Bouquainville, de
 Boulamarque, de St. Ours, de Gaspé, etc., devait clore la
 campagne pour cette année. Mais ayant appris que les
 forts dont ils tenaient surtout à se rendre maîtres, étaient
 dégarnis de troupes, les Anglais revinrent sur leurs pas.
 Sur l'ordre d'Abercromby, Bradstreet vint attaquer Fron-
 tenac à l'improviste. M^r de Noyan, qui commandait ce
 fort, n'avait que 70 hommes à lui opposer. Après une
 énergique résistance, et voyant que les 1500 hommes
 de milice que lui envoyait le Gouverneur, sous les ordres
 de M^r Duplessis, n'arrivaient pas, il fut obligé de se ren-
 dre. Quelques semaines plus tard, le fort Duquesne eut
 le même sort. Le major Grant était venu pour le sur-
 prendre ; mais ayant été taillé en pièces par M^r de Lignerys
 qui y commandait à la place de M^r Dumas, le Général
 Forbes accourut avec toute son armée, pour en finir d'un
 seul coup. Devant des forces si imposantes, et n'ayant
 aucun espoir d'être secouru, M^r de Lignerys fit sauter le
 fort et se retira avec sa garnison, ne laissant au Général
 anglais qu'un monceau de ruines.

La perte de ces deux positions importantes causa au pays une douleur sensible. Comprenant qu'il fallait à tout prix les rétablir, pour fermer la route du Canada à l'ennemi, le Gouverneur chargea M^r de Pontlevoxy de relever les murs de Frontenac. En même temps il donna ordre au Capitaine Benoist d'aller en prendre le commandement, à la place de M. Duplessis. Voici cet ordre : " Pierre Rigaud de Vaudreuil, etc. Nous ordonnons à Monsieur Benoist, Capitaine d'une compagnie des troupes détachées de la marine, de prendre le commandement du poste de Frontenac, lorsque M^r Duplessis jugera à propos de descendre à Montréal. Lui recommandons expressément de ne rien déranger à l'ordre qui a été envoyé pour le va et vient de Niagara, quelque peu de monde qu'il lui reste, devant lui en envoyer successivement. M^r Benoist peut compter sur 600 hommes environ, tant soldats miliciens qu'ouvriers ; il aura donc attention de faire préparer des baraquements ou bâtimens pour cette quantité.

" Nous fixons expressément le lieu de l'établissement, soit à Frontenac, soit à la Pointe de Montréal, ou à quelque autre lieu à sa proximité : M^r de Pontlevoxy doit en avoir fixé la position, en conséquence de nos ordres. Nous prevenons M^r Benoist que le Sieur Cressey part avec un certain nombre de charpentiers, qui doivent être uniquement employés à la construction des deux bâtimens projetés, ainsi que les matelots que va conduire le Sieur Laforce. Comme cette construction exigera beaucoup de monde, pour pouvoir être fini avant la navigation du printemps prochain, M^r Benoist fera donner tous les secours qui lui seront demandés par le Sieur Cressey, et ne détournera en rien les ouvriers, si ce n'est dans le cas qu'il eût connaissance de l'ennemi ; alors ils seront tous regardés comme miliciens et il pourra les employer comme tels.

" Nous prevenons aussi Monsieur Benoist qu'étant nécessaire qu'il lui reste des bateaux pour ses mouve-

“ ments, il pourra garder les six que mène le Sieur
 “ Cressey, et les vingt qui doivent partir le 8, de la Chine.
 “ Il pourra également faire usage des conducteurs de ces
 “ vingt bateaux, jusqu'au temps où il formera sa garni-
 “ son. Nous prévenons M^r Benoist que notre intention
 “ est qu'il n'hiverne pas un seul devant et derrière, tant
 “ du gouvernement de Montréal que de celui des Trois
 “ Rivières. Nous désirons également qu'outre les ou-
 “ vriers, dont il aura besoin, il garde de préférence les
 “ miliciens du gouvernement de Québec, et le plus de
 “ soldats qu'il sera possible. Si les circonstances le per-
 “ mettent, j'en ferai passer à l'arrière saison.

“ Le Sieur Dalbergaty m'ayant demandé à passer l'hiver
 “ à Frontenac, sera un des officiers de votre garnison ;
 “ j'enverrai incessamment la liste des autres. Malgré sa
 “ destination, il faudra qu'il fasse le second voyage avec
 “ les soixante bateaux de M^r d'Hugues. On fera charger
 “ sur ces bateaux 800 quarts de farine, 156 de bled d'inde,
 “ 15 milliers de fer, 60 quarts de bray, et des remèdes
 “ destinés pour les postes. M^r Benoist a dû être prévenu
 “ par M^r Duplessis, que les trente deux bateaux chargés
 “ en petites pièces, doivent servir à faire la charge des
 “ canots d'écorce du Sieur Montigny et du Sieur Porlier,
 “ pour leur second voyage. Comme ces canots revien-
 “ dront, avec chacun sept hommes de Niagara, on pourra
 “ les faire repartir avec cinq, ce qui fera cent trente six
 “ hommes, qui serviront en attendant que la garnison
 “ soit réglée.

“ Nous avons donné ordre à M^r Douville d'engager les
 “ Mississagués à aller à Frontenac. M^r Benoist fera de
 “ son côté son possible, pour les y attirer, et lorsqu'il
 “ jugera nécessaire, il les emploiera à faire des décou-
 “ vertes. Supposé qu'il vienne à Frontenac, les Sauvages
 “ des Cinq Nations iroquoises, M^r Benoist les recevra avec
 “ bonté, sans néanmoins s'y trop fier : il nous rendra
 “ compte de ce qu'ils lui auront appris.

“ Nous ne doutons pas qu'en conséquence de nos ordres,

"on n'aît déjà commencé à faire faucher des foins ; il en
 "faudra au moins pour vingt chevaux, que nous faisons
 "partir, et pour lesquels nous enverrons aussi de l'avoine
 "à Frontenac. Au surplus, M^r Benoist tiendra la main
 "à ce que les troupes et les Canadiens vivent en bonne
 "intelligence, et il prendra toutes les précautions possi-
 "bles pour éviter d'être surpris en quelque temps que ce
 "soit. Et dans tous les autres cas, que nous ne pouvons
 "prévoir, nous nous en rapportons à la sagesse, prudence,
 "expérience et au zèle de M^r Benoist. Fait à Montréal,
 "le 7^{bre} 1758. (Signé) VAUDREUIL."

Cependant l'année 1759 venait de s'ouvrir, année à
 jamais funeste, qui devait changer les destinées de tout
 un peuple. De quelque côté que l'on portât ses regards
 on n'apercevait partout que des sujets de tristesse, avec
 la perspective d'un avenir plus sombre encore. La famine
 continuait à désoler le pays ; les malversations se pour-
 suivaient sur une vaste échelle ; la mésintelligence, au
 morient où l'union était si nécessaire, se mettait de plus
 en plus parmi les chefs. Enfin, comme si ce n'était pas
 assez de tant de maux pour jeter la consternation dans
 tous les esprits, la France abdiquant son glorieux passé,
 faisait signifier au Canada, objet des affections du grand
 Roi, à cette colonie, le plus riche joyau de sa couronne,
 qu'il eût à se suffire à lui-même. Par contre, l'Angleterre
 déterminée à s'emparer du Canada comme elle s'était
 emparée de l'Acadie, venait de mettre sur pied 30,000
 hommes de troupes, divisés en trois corps d'armée, en
 même temps qu'elle envoyait une flotte nombreuse, por-
 tant 18,000 matelots et soldats de marine. En des cir-
 constances si critiques, le Canada ne désespéra pas de
 lui-même. Résolu à vaincre, ou à périr avec honneur,
 ses habitants se préparèrent à faire la plus énergique
 résistance. On commença par se compter. On ne trouva
 que 15,000 hommes, de l'âge de 16 à 60 ans, en état de
 porter les armes. C'est avec cette poignée de braves,
 que devaient se mesurer des forces trois fois plus consi-

dérables. Le sort du Canada devait se décider sous les murs de Québec; les milices s'y rendirent en toute hâte. En même temps on achemina des troupes sur tous les points qui tenaient encore, afin de barrer le passage à l'ennemi. Sachant, à n'en plus douter, que les Anglais ne voulaient rien entreprendre, sans s'être assurés auparavant de l'alliance des Sauvages, et intimement convaincu que du parti que prendraient ces derniers, dépendrait beaucoup l'issue de la guerre, le Gouverneur chargea le Capitaine Benoist de la mission délicate de sonder leurs intentions et de les retenir dans la fidélité jurée aux Français. Voici sa lettre, la dernière que M^r de Vaudreuil lui ait écrite : " Montréal, 24 Avril 1759. Je réponds, " Monsieur, aux lettres que vous m'avez fait l'honneur " de m'écrire. Je ne puis que vous réitérer que je suis " très satisfait de tout ce que vous avez fait relativement " au commandement que je vous ai confié. Je ne le suis " pas moins du zèle et de l'application que vous avez " montrés pendant le séjour de M^r Pouchot, de l'union et " de la bonne intelligence qui règnent entre vous et M^r " l'abbé Piquet.

" J'ai été exactement instruit par vous, par M^r l'abbé " Piquet et M^r Pouchot, de l'aventure de M^r de Villejoin. " J'espère qu'elle n'aura aucune mauvaise suite et qu'il " se sera bien tiré de cette intrigue : il me tarde d'ap " prendre son retour.

" Cependant les Iroquois du Sault, qui sont revenus " de la Présentation, m'ont fait voir un collier de 12 à " 1500 grains, en porcelaine, que vos Sauvages, qui ont " laissé M^r de Villejoin, leur ont donné de la part des " Cinq Nations, collier qui leur avait été remis par ceux " qu'ils ont rencontrés, et qui leur ont dit que ce collier " devait passer dans tous les villages secrètement, afin " d'engager les Nations à se retirer, lorsque les Anglais " arriveront, de peur qu'elles ne reçoivent les mêmes " coups que l'Anglais portera aux Français; qu'à cette " condition, ils pourraient aller chez les Anglais où ils

"trouveront des vivres et tous leurs besoins. Les Iroquois
 "du Sault se disposent à partir incessamment. Ils doi-
 "vent répondre à ce collier, en ces termes : "mes frères,
 "vous savez que nous sommes baptisés de la même eau
 "que notre père ; il ne nous est donc pas possible de nous
 "séparer de lui : de tout temps, nous nous sommes
 "déclarés pour le soutenir. Nous sommes fermes dans
 "ces sentiments, et ne restât-il qu'un seul de nos guer-
 "riers, il se sacrifiera pour notre père Ononthio."

"Vous êtes à même, Monsieur, de connaître les Sau-
 "vages qui se sont chargés d'une semblable parole.
 "Témoignez leur le mécontentement que j'en éprouve,
 "et ne négligez rien pour les sonder et connaître leurs
 "vraies dispositions. Efforcez-vous de les faire rentrer
 "dans les bons sentiments que nous sommes en droit
 "d'attendre de leur part. Les gens du Sault leur parle-
 "ront avec fermeté. Je me flatte que tout ce qu'ils leur
 "diront, leur fera impression et ranimera leur courage
 "qui semble s'éteindre. J'écris à ce sujet à M^r l'abbé
 "Piquet. Vous déterminerez ensemble ce qu'il convient
 "que vous disiez à ces Sauvages.

"Il est bien à souhaiter que nous sachions le résultat
 "du grand Conseil qui doit s'être tenu au grand feu
 "allumé par les Anglais au fort Bull. Nous en aurons
 "véritablement connaissance, ou par vos mesures,
 "ou par celles de M^r Chabert, ou enfin par M^r de Joncaire,
 "qui a été au village des Sonnonotonans.

"M^r Piquet m'écrit que les anciens de la Présentation
 "ont projeté d'envoyer Sagocfata dire aux Cinq Nations,
 "leurs oncles, qu'il n'y a plus à douter que l'Anglais veut
 "les réduire en servitude, et faire subir insensiblement
 "un semblable traitement aux Cinq Nations elles-mêmes.
 "Je n'entre pas dans tout le détail des observations
 "que M^r Pouchot m'a faites, bien persuadé que vous en
 "avez eu une parfaite connaissance. Comme d'après ce
 "qu'il m'a écrit, j'ai lieu de croire que les deux corvettes
 "ont mis à la voile aujourd'hui, je ne puis que m'en rap-

“ porter à l'appréciation que vous aurez faite avec lui
“ des ouvrages que vous croyez les plus indispensables.
“ J'espère que vous m'en instruirez exactement par la
“ prochaine occasion. Je ne doute pas que M^r Despinassis
“ n'aye pris sous vos ordres la direction de tous ces tra-
“ vaux, et qu'il ne les suive avec beaucoup d'assiduité.

“ Je suis bien convaincu que vous avez placé l'artillerie,
“ qui vous est venue de Frontenac, dans la position la
“ plus convenable et la plus avantageuse. Je ne doute
“ pas non plus que vous n'ayez pris les plus sages précau-
“ tions pour éviter toute surprise, et pénétrer dans les
“ mouvements de nos ennemis.

“ La convocation que les Anglais ont faite des Cinq
“ Nations, donne lieu de penser qu'ils ne veulent rien
“ entreprendre, sans s'être assurés de leurs dispositions,
“ les craignant sans doute à la descente de la rivière
“ Choûeguen. Nous devons donc mettre tout en usage,
“ pour engager ces Sauvages à ne point consentir au réta-
“ blissement de Choûeguen, en leur faisant bien com-
“ prendre qu'il est de leur propre intérêt de conserver
“ toujours ce passage libre, ainsi qu'ils s'y sont engagés
“ par différentes paroles, qu'ils m'ont données. Je me
“ repose fort sur les nouvelles négociations que vous
“ jugerez à propos d'entamer à cet égard, conjointement
“ avec M^r l'abbé Piquet.

“ Je suis bien aise que vous soyez arrangé avec M^r
“ Pouchot, par rapport aux vivres. Je désire que vous
“ en ayez gardé moins que la quantité que vous m'avez
“ marquée. Ce que M^r Pouchot vous a dit à ce sujet, est
“ très juste, votre poste pouvant être facilement appro-
“ visionné.

“ Je ne sache pas qu'il puisse descendre sur les bateaux
“ de la Présentation, autre chose que des pelleteries qui
“ viennent de Toronto, Niagara ou des autres postes.
“ Pourtant, il n'est que trop malheureusement arrivé,
“ l'automne dernier, qu'il est descendu autre chose. J'ap-
“ prouve fort que vous preniez les précautions sévères

" pour remédier aux vols qui se sont commis. Je vous
 " prie même de redoubler d'attention, pour qu'il ne sorte
 " rien, sans que vous en soyez exactement instruit. Vous
 " ne devez pas moins tenir la main à ce qu'il ne soit
 " chargé dans les barques d'autres effets, que ceux appar-
 " tenant au Roy, ou au munitionnaire. Tous ceux qui
 " ne seront pas compris sur l'état général de charge, ne
 " seront expédiés que par fraude. Je vous recommande
 " donc de vous en saisir d'autorité, et de m'en rendre
 " compte. Vous avez bien fait de prendre un état du
 " contenu des cinq ballots appartenant à M^r Barollou.
 " J'aurais bien souhaité que vous n'en eussiez permis le
 " chargement sur aucun bateau : ma lettre vous tiendra
 " lieu d'ordre sur ce que je vous prescric.

" Vous permettrez à M^r de Celoron de descendre en
 " cette ville. M^r son père est mort, et sa présence est
 " nécessaire pour l'arrangement de ses affaires. Je lui
 " écris de profiter de la première occasion. Ayez atten-
 " tion, je vous prie, qu'il ne descende personne de la
 " Présentation, à moins que ce ne soit indispensable pour
 " leur guérison.

" Vous pourrez employer, pendant une quinzaine de
 " jours, douze à quinze Canadiens, au village des Loups,
 " à faire des déserts : il est essentiel qu'ils fassent quel-
 " ques sémences. M^r Piquet vous en parlera ; vous vou-
 " drez bien vous entendre avec lui.

" J'approuve que vous ayez fait passer M^r votre fils à
 " Niagara ; je suis bien persuadé que M^r Pouchot en aura
 " soin. Je serai très sensible à ce qu'il fera pour lui.

" Je compte toujours que le troisième bâtiment sera
 " en état de naviguer à la fin de Mai ; je ferai diligence
 " pour envoyer tout ce qui est nécessaire pour cela. •Je
 " voudrais bien savoir si les fêrailles et les boulets, que
 " les Loups ont rapportés, ont été trouvés à Niaouré, ou
 " à Choûeguen.

" Comme les ouvrages des fortifications de Niagara
 " périlclitent beaucoup, par défaut de chevaux, et que,

“ pour la même raison, le portage se fait très lentement, je pourrai me décider à faire passer, suivant ce que vous me marquerez, les chevaux qui sont à la Pointe au Baril, aussitôt que l'ouvrage sera fini, d'autant mieux qu'après cela, ils ne seront guère utiles, et qu'ils seraient exposés à périr, n'ayant point d'herbe à manger.

“ J'ai l'honneur d'être très sincèrement, Monsieur, votre très humble, etc. VAUDREUIL.”

Comme on le voit par cette longue lettre, si le Gouverneur tenait à se maintenir dans les postes qui étaient encore au pouvoir de la colonie, il tenait encore plus à ce que celui de Choûeguen ne fût pas rétabli. Les Anglais qui n'appréciaient pas moins l'importance de cette position, se mirent en devoir de le relever. Décidé à périr les armes à la main, plutôt que de laisser enfreindre les ordres de son supérieur, le Capitaine Benoist les attaqua avec intrépidité. Le combat fut des plus meurtriers. Payant de sa personne, et s'exposant comme le dernier de ses soldats, Antoine Gabriel fit une vigoureuse charge contre l'ennemi, qu'il parvint un instant à déloger. C'est alors qu'il reçut ces graves blessures, qui le tinrent cloué pendant quinze mois sur un lit de douleur. On le rapporta du lieu du combat, tout baigné de sang. Ainsi finit pour cet officier distingué, cette longue carrière militaire où il donna tant de preuves de capacité et de dévouement, et dont on vient de lire les principaux traits. Pendant ce temps, épuisé par ses triomphes et succombant sous le nombre, le Canada passait de la France à l'Angleterre. Québec était pris et son héroïque défenseur tué. Après une dernière victoire remportée par les Français à Sainte Foi, Montréal subissait le sort de Québec. Il ne restait plus aux vainqueurs d'hier, que deux partis à prendre : ou reconnaître le nouvel ordre de choses, ou repasser en France. C'est à ce dernier parti que s'arrêta le Capitaine Benoist, ainsi que la suite va nous l'apprendre.

Le C

A
com
reto
une
avan
dété
qu'il
étaie
M^e n
sieu
étran
sans
gair
n'éta
prop
empl
Beno
1760
un p
neur
trati
enfan

es lentement,
ivant ce que
nt à la Pointe
autant mieux
qu'ils seraient
anger.
onsieur, votre

re, si le Gou-
es qui étaient
encore plus à
. Les Anglais
de cette posi-
Décidé à périr
er enfreindre
moist les atta-
s meurtriers.
le dernier de
reuse charge
éloger. C'est
tinrent cloué
r. On le rap-
g. Ainsi finit
ière militaire
dévouement,
. Pendant ce
bant sous le
l'Angleterre.
e tué. Après
çais à Sainte
Il ne restait
artis à pren-
hoses, ou re-
ue s'arrêta le
s l'apprendre.

Le Capitaine Benoist, rétabli de ses blessures, passe en France. — Il reçoit une pension. — Il est nommé Chevalier de l'ordre royal et militaire de St. Louis. — Lettres que lui adresse le Ministre Choiseul. — Il est sommé de comparaître au Châtelet. — Son rapport à la Cour sur les affaires du Canada.

A peine rétabli de ses blessures, le Capitaine Benoist, comme la plupart des gentilshommes français, songea à retourner dans le pays qui l'avait vu naître. Mais ayant une famille nombreuse, et ne voulant pas la faire partir avant de s'être assuré une résidence convenable, il se détermina à passer seul en France. Il y avait 35 ans qu'il avait quitté sa patrie, et tous ses proches parents y étaient morts, à l'exception d'une sœur: M^{me} de Moulineuf. M^{me} LaCroix, son autre sœur, était décédée depuis plusieurs années. Il allait donc se trouver pour ainsi dire étranger dans son propre pays. Y conduire ses enfants, sans avoir pris auparavant les précautions les plus vulgaires, eût été une imprudence dont Antoine Gabriel n'était pas capable. De son côté, la Cour de France qui se proposait de faire dresser une enquête sur la conduite des employés de la colonie, pressait son départ. Le Capitaine Benoist s'embarqua donc pour la France dans l'été de 1760, avant la capitulation de Montréal, et par conséquent un peu avant le départ du vaisseau qui portait le Gouverneur, le Général Lévis et les autres officiers de l'administration civile et militaire, avec leurs femmes et leurs enfants. Si un an plus tard, il eût pris passage sur l'Au-

guste, il eût eu le sort de tant de nobles familles qui périrent misérablement.

Avant de quitter le Canada, le Capitaine Benoist avait eu la précaution de se munir des certificats honorables qu'il avait reçus, et d'emporter avec lui, outre les brevets de Lieutenant et de Capitaine, qui lui avaient été conférés, les papiers où sont constatés ses états de service. C'est ce que nous apprend la pièce suivante, révisée et signée par le Major Général Inspecteur :

ÉTATS DE SERVICE DU CAPITAINE BENOIST.

- 1739 Campagne du Mississipi, contre les Chicachas.
 - 1745 Aide Major, sous M^r Marin, dans la campagne de Sarasto.
 - 1746 Campagne avec M^r de St. Luc ; Aide Major au fort St. Frédéric.
 - 1747 Nouvelle campagne à Sarasto, sous les ordres de M^r de Rigaud de Vaudreuil.
 - 1748 Aide Major à Montréal.
 - 1749 Envoyé en France, pour y faire des recrues.
 - 1751 Continué dans les fonctions d'Aide Major à Montréal.
 - 1752 Commandant au Lac des Deux Montagnes.
 - 1753 Campagne de la Belle Rivière, sous les ordres de M^r Marin.
 - 1754 Commandant au fort de la Présentation.
 - 1755 Continué dans les mêmes fonctions.
 - 1756 Commandant à la Presqu'île, fort de la Belle Rivière.
 - 1757 Continué dans les mêmes fonctions.
 - 1758 Fait défilér l'armée de M^r de Montcalm, en qualité d'Aide Major, avant la bataille de Carillon.
 - 1759 Commandant au fort de la Présentation ; est grièvement blessé à Choûeguen.
- Le dit état certifié véritable par le soussigné Colonel, Ayde Major Général Inspecteur. (Signé) DE ST. MARC.

Muni de ces pièces, Antoine Gabriel n'eut pas de peine à se présenter à la Cour. Il en fut très bien accueilli : sa loyauté, qui faisait contraste avec tant de caractères abaissés, eût suffi pour lui concilier l'estime générale, lors même qu'il n'eût pas eu d'autres recommandations. Les faveurs dont il en fut alors comblé, ne nous laissent aucun doute à cet égard. En effet, le 27 Mars 1761, il recevait une pension de 300 livres, à prendre sur le trésor royal. Cette récompense si bien méritée lui fut ainsi notifiée par Berryer, le nouveau Ministre de la marine : "A Versailles, le 27 Mars 1761. Monsieur, sur le compte que j'ai rendu au Roi, de la manière dont vous avez servi en Canada, Sa Majesté a bien voulu, pour vous donner des marques de sa satisfaction, vous accorder une pension de 300 livres, sur le trésor royal, à compter du premier Avril prochain, et c'est avec le plus grand plaisir que je vous annonce cette grâce particulière de Sa Majesté. (Signé) BERRYER."

Deux jours après que cette pension lui eût été accordée, le Capitaine Benoist apprenait qu'il venait d'être fait Chevalier de l'ordre royal et militaire de St. Louis. Voici les lettres patentes qui lui furent adressées par LaSerre, Gouverneur des Invalides : "Nous François d'Azemart de Pannat, Comte de la Serre, Seigneur de la Mothe la Brosse, Lieutenant Général des armées du Roi, Inspecteur Général d'Infanterie, Grand'croix de l'ordre royal et militaire de St. Louis et Gouverneur des Invalides, certifions qu'en exécution des ordres, dont le Roi nous a honoré le vingt Mars, mil sept cent soixante et un, nous avons conféré aujourd'hui vingt neuvième du même mois, la Croix de Chevalier de l'ordre royal et militaire de St. Louis, à Monsieur Antoine Gabriel Benoist, Capitaine dans les troupes ci-devant en Canada. En foi de quoi, nous lui avons délivré les présentes, signées de notre main et cachetées de nos armes. Fait à Paris, dans l'Hôtel royal des Invalides, le vingt neu-

"vième jour du mois de Mars, mil sept cent soixante et un. (Signé) LaSERRE."

Profitant de la présence d'un officier aussi distingué, le ministère voulut avoir de sa propre bouche des renseignements positifs sur les affaires du Canada. M^r de Choiseul lui écrivit en conséquence la lettre suivante: "A Versailles, le 18 Novembre 1761. M^r de Sartine, Monsieur, m'a témoigné qu'il serait bien aise d'avoir avec vous quelques conversations privées. Il prendra pour cet effet toutes les précautions nécessaires pour que vous ne soyez pas compromis, même en allant chez lui. Je vous prie de satisfaire à tous les éclaircissements qu'il vous demandera, et que vous pouvez lui donner. C'est l'intention du Roi, et votre probité m'est trop connue, pour ne pas compter sur la plus grande sincérité de votre part. Je suis, Monsieur, votre très obéissant serviteur. LE DUC DE CHOISEUL."

Les quelques lignes qu'on vient de lire, laissent assez entrevoir qu'elles étaient les intentions du Ministre. Le drame qui se jouait depuis tant d'années sur le continent d'Amérique, allait avoir son dénouement. Le Canada, ce pays pour lequel les monarques français avaient fait tant de sacrifices d'hommes et d'argent, était à la veille de passer définitivement sous la domination anglaise. Qui porterait devant la postérité la responsabilité d'une telle perte? A la vérité, épuisé par ses propres excès, autant que mal servi par une fausse politique, le Gouvernement de Louis XV avait lâchement abandonné le Canada à lui-même, au moment où la plus grande partie des forces de l'Angleterre venait fondre sur lui; mais ne pouvait-il pas se justifier aux yeux de l'impartiale histoire? Les malversations des employés coloniaux, la mésintelligence des chefs, la défection des indigènes n'étaient-elles pas autant d'excuses de sa conduite? Quoiqu'il en soit, nul ne sait ce qui se passa dans cette conférence entourée de mystère. Mais le caractère du Chevalier est trop connu, pour laisser pen-

ser que ses réponses ne fûrent pas ce qu'elles devaient être.

Ces réponses n'ayant pas pleinement satisfait le ministère, ou le ministère voulant leur donner plus de publicité, un mois après, sommation était faite à Antoine Gabriel, alors retiré chez son ami, M^r l'abbé Viel, de comparaître devant la Commission installée au Châtelet. Cette Commission avait pour but de juger ceux qu'on accusait publiquement d'avoir perdu le Canada. Voici l'ordre que reçut pour sa part Antoine Gabriel, afin de rendre témoignage à la vérité ; nous le citons en entier :

“ L'an mil sept cent soixante et un, le mercredi vingt trois Décembre de relevée. En vertu du jugement rendu de ce jour en la chambre de la Commission, et à la requête de Monsieur le Procureur Général de la Commission, qui fait élection de domicile en son hôtel, N^o 6, rue Payene, au Marais, paroisse St. Paul, j'ai Pierre François Benton, huissier à cheval au Châtelet de Paris, y demeurant, rue de la Sonnerie, paroisse St. Germain l'Auxerrois, soussigné, donné assignation et fait commandement à Monsieur le Chevalier Benoist, demeurant maison de M^r l'abbé Viel, St. André des Arts, à Paris, son domicile, en parlant au nommé Mainfeuil, portier de la dite maison, à comparaître et se trouver demain jeudi, vingt quatre du présent mois, à huit heures du matin, au Châtelet, au cabinet de la chambre de la Commission, et par devant Monsieur Dupont, Conseiller du Roi, commissaire du Conseil et rapporteur en cette partie, pour déposer vérité en l'information que mon dit Sieur le Procureur Général de la dite Commission entend faire faire contre les dénoncés en son réquisitoire, lui déclarant qu'il sera payé de ses troubles inévitables, et que faute par lui de comparaître, il sera gagé en la demande et contraint, et lui ai, en parlant comme dessus, laissé la présente copie, à ce qu'il n'en ignore. (Signé) BENTON.”

C'est à la suite de cet interrogatoire, que, cédant aux

instances des membres de la Commission, le Chevalier rédigea le long mémoire dont nous donnons ici quelques extraits. Il est intitulé : RÉFLEXIONS SUR LE CANADA. Plusieurs de ces réflexions peuvent encore avoir aujourd'hui leur opportunité.

MILICES.

“ C'est sur les Canadiens, et non sur les Sauvages, qu'il faut compter pour repousser l'ennemi, s'il en est temps encore.

“ Les Sauvages ont une manière barbare de faire la guerre, qui ne convient pas à des nations civilisées. De plus, on ne peut jamais compter sur leur fidélité. Ils se vendent à ceux qui leur donnent ou promettent davantage. Fûssent-ils fidèles, leur appui est trop coûteux. Indépendamment de leur équipement qui consiste en couverture, chemise, braguette, mitasse, poudre, balles, tabac, haches, chaudière, vermillon, etc., il faut encore nourrir leur famille pendant leur absence, et leur faire des présents à n'en pas finir. Le mieux serait donc de s'assurer de leur neutralité. Que s'ils veulent aller à la guerre, ils y aillent par petits détachements, et comme éclaireurs ; où s'ils sont incorporés à l'armée, qu'ils soient sur le pied des autres miliciens, c'est à dire qu'ils se conforment à la discipline, et qu'ils se contentent des munitions, des vivres et de la paye qu'on donne aux soldats.

“ Le Canadien étant naturellement brave, il est facile d'organiser en peu de temps une milice respectable. Les seuls gouvernements de Québec, Montréal et Trois Rivières peuvent fournir plusieurs milliers d'hommes, sans nuire aucunement aux travaux des champs. Le Roy, moyennant une taxe raisonnable, imposée aux habitants des villes et des campagnes, se chargerait de l'entretien et de la solde de ces milices.

“ Mille miliciens bien disciplinés valant infiniment

" mieux que dix mille non disciplinés, qui nuisent sou-
 " vent plus qu'ils ne servent, appeler sous les armes les
 " jeunes gens non mariés pour une période de trois ou de
 " cinq années; les diviser par bataillons; donner à ces
 " bataillons, avec des noms augustes, des chefs habiles et
 " affables; les exercer au maniement des armes; leur faire
 " faire la petite guerre; les habituer à la vie des camps
 " par des marches forcées et des travaux de fortification;
 " les obliger à se tenir toujours prêts à partir avec armes
 " et bagages au premier signal; les passer souvent en
 " revue et inspecter leurs armes; ne les envoyer que
 " le moins possible en quartier chez les habitants, où
 " ils se démoralisent et démoralisent les autres. C'est
 " pour n'avoir pas pris ces précautions dans la dernière
 " guerre, que tant de braves gens sont devenus inutiles.
 " En même temps, pour encourager le milicien, lui
 " payer exactement sa solde, lui faire entrevoir de l'avanc-
 " cement; et en temps de paix, lui permettre d'aller aider
 " sa famille dans les travaux de la campagne. Enfin,
 " pour que le soldat n'ait rien à envier aux autres condi-
 " tions, assurer une pension honorable aux invalides, et
 " distribuer aux autres des terres, quand leur temps de
 " service serait expiré. De cette manière, ils pourraient
 " à leur retour s'établir avantageusement, et de plus
 " contribueraient à entretenir dans la Colonie l'esprit
 " guerrier.

FORTIFICATIONS.

" Dans l'impossibilité de défendre sur tous les points à
 " la fois un pays dont la frontière est immense et presque
 " partout ouverte à l'ennemi, le point capital est de con-
 " centrer ses forces, au lieu de les éparpiller, et de se
 " fortifier aux endroits qui offrent le plus de moyens de
 " résistance
 " Si Choûeguen ne peut être repris aux Anglais, il faut
 " de toute nécessité mettre le fort de Niagara en état de

“ soutenir un long siège. Les réparations seraient au
“ compte du Roy: Pour prévenir les abus des années pré-
“ cédentes, et qui du Commissariat se sont étendus à
“ toutes les branches du service, des personnes de con-
“ fiance seraient chargées d'inspecter les travaux et de
“ vérifier les dépenses. De plus, pour empêcher toute
“ spéculation, six cent livres de gratification seraient
“ accordés au Commandant, et deux cent aux Officiers
“ subalternes. Le fort de Niagara étant en même temps
“ un poste de commerce, le Roy pourrait prélever sur les
“ droits d'entrée les sommes consacrées à cet objet.

“ Niagara pris, il ne resterait plus qu'à se fortifier au
“ passage des Rapides. Un seul de ces Rapides peut être
“ défendu avec avantage: c'est celui qu'on appelle le
“ Rapide des Cèdres, parce qu'il faut absolument recourir
“ au portage, pour le passer. De plus, il y a un peu au-
“ dessous, les Rapides du Buisson et des Cascades, qu'on
“ ne peut franchir de nuit. Un fort détachement, placé
“ dans cet endroit, suffirait pour inquiéter l'ennemi, et
“ même pour le déconcerter, surtout si de petites galères,
“ équipées et armées à la Pointe Claire, se trouvaient à
“ temps pour combattre sa flotte. Si Amherst a passé ces
“ Rapides avec dix huit ou vingt mille hommes, c'est
“ parce qu'il était muni d'une forte artillerie, et que ces
“ postes étaient mal gardés.

“ L'ennemi pouvant également déboucher par le lac
“ Champlain, il serait urgent, pour mettre Montréal à
“ l'abri d'un coup de main, d'élever des retranchements
“ à cet endroit. Le lieu le plus convenable, est l'île aux
“ Noix, assez rapprochée du lac. Avec un détachement
“ quelque peu nombreux, on pourrait, si ce n'est empê-
“ cher les Anglais de débarquer, au moins leur tenir tête
“ pendant longtemps; avec des bateaux plats et solides
“ on aborderait leur flotte, pendant qu'on la bombarde-
“ rait par terre.

“ Si l'ennemi devait attaquer le Canada sur tous les
“ points à la fois, il n'y aurait qu'une chose à faire:

" ce serait de reprendre à tout prix Québec, et de s'y
 " retrancher fortement. Du côté du fleuve, cette ville
 " est si escarpée, que ses abords sont innaccessibles. Il
 " n'y aurait donc qu'à la fortifier par terre. Tel est l'at-
 " tachment des Canadiens à la France, que la popula-
 " tion toute entière, les Seigneurs en tête, concourrait
 " volontiers à cette entreprise. Les sacrifices qu'elle s'est
 " imposée en hommes et en argent dans les dernières
 " luttes, sont un sûr garant de la conduite qu'elle tien-
 " drait encore. Une fois délogé de cette place forte,
 " l'Anglais ne pourrait tenir longtemps la campagne. Il
 " serait obligé de se rendre, ou de se retirer.
 " Bien qu'ainsi restreinte, la défense du Canada ne
 " pourrait se faire pour le moment avec les seules forces
 " de la Colonie. Le pays est complètement épuisé par
 " les guerres des années précédentes. Il faudrait donc
 " envoyer de nouvelles troupes, pour renforcer les milices.

AGRICULTURE.

" Malgré les froids extrêmes qui sévissent en Canada
 " d'Octobre en Avril, ce pays est des plus productifs. On
 " y trouve en abondance du bled, du maïs, du chanvre,
 " du bois de construction surtout, d'immenses prairies,
 " sans parler des laines, des pelleteries, des mines de fer
 " et de charbon. Il serait donc à souhaiter que l'on tirât
 " tout le parti possible de ces sources fécondes de riches-
 " ses. Au lieu de se soutenir par le Roy, le pays se sou-
 " tiendrait par lui-même.

" Pour encourager le défrichement des terres qui ren-
 " dent beaucoup, le sol étant de sa nature très-fertile, il
 " faudrait remédier à certains abus, en portant des lois
 " dont personne ne pourrait être dispensé. Ainsi, 1° ne
 " plus distraire du travail des champs les hommes mariés,
 " si ce n'est dans un péril extrême ; 2° empêcher les jeunes
 " gens de s'expatrier ; sous prétexte de voyager, ils ruinent
 " leur santé ; 3° ne leur permettre de se marier, qu'autant

548

“ qu'ils auraient une terre capable de les faire vivre, eux
“ et leurs enfants ; 4° obliger les Seigneurs à concéder des
“ terres. Le Roy pourrait, en outre, faire ouvrir des
“ chemins qui faciliteraient l'écoulement des produits
“ agricoles, accorder des avances de semences et d'instru-
“ ments d'agriculture, et distribuer des récompenses à
“ ceux qui auraient obtenu le plus de succès. De cette
“ manière, l'œuvre de défrichement ferait des progrès
“ rapides ; le commerce des céréales deviendrait des
“ plus considérables, et la Colonie sortirait de l'état de
“ gêne où elle se trouve.

“ Les animaux domestiques étant, après les produits de
“ la terre, une des sources les plus assurées de revenu et
“ de bien être, obliger les habitants à remplacer les che-
“ vaux de luxe par des chevaux de trait, en mettant une
“ taxe sur les premiers ; favoriser l'élevage des bêtes à
“ cornes et autres, en accordant des primes dans des con-
“ cours à ceux qui présenteraient les meilleures espèces.
“ La Colonie retirerait un immense avantage de ce sys-
“ tème qui est pratiqué avec succès dans d'autres con-
“ trées. Les salaisons de lard en particulier, seraient
“ pour elle d'une grande ressource, surtout en temps de
“ guerre. C'est pour n'avoir pas pris ce moyen, que le
“ pays a eu tant à souffrir dans ces dernières années. Le
“ bœuf se vendait jusqu'à quatre et cinq francs la livre.

“ Les travaux des champs étant interrompus une grande
“ partie de l'année, à cause de l'hiver, on pourrait em-
“ ployer utilement cette saison, en encourageant la cul-
“ ture du chanvre et du lin. Ce serait aussi un moyen
“ d'épargner à la Colonie des frais d'importation très-
“ considérables. Le Canada fournissant les matières
“ premières, pourquoi demander à l'étranger la main
“ d'œuvre ?

COMMERCE.

“ Les principaux articles de commerce, sont le bled, le
“ bois de construction et les pelleteries.

" Pour donner de l'impulsion au commerce de grains,
 " il serait à souhaiter qu'on en retirât le monopole des
 " mains des employés du gouvernement, et qu'on ne leur
 " laissât que le soin de dresser un tarif équitable et d'ap-
 " provisionner le pays en cas de disette. Et pour que les
 " particuliers n'abusassent pas de la liberté qui leur serait
 " accordée, on pourrait établir une Chambre de com-
 " merce, chargée de s'enquérir de leur conduite.

" La coupe du bois laisse beaucoup à désirer. C'est
 " sur les hauteurs, et non dans les bas fonds, dans l'au-
 " tomne et non au printemps, qu'il faut faire la coupe des
 " bois propres à la construction. Des Inspecteurs devraient
 " donc être nommés pour passer des règlements à ce sujet
 " et les faire observer. Ils veilleraient en même temps à
 " ce que le pays ne fût déboisé que partiellement. Sans
 " cette précaution, il se trouvera dégariné en peu d'années
 " et le bois de consommation sera d'un prix exorbitant.

" De grandes injustices ont eu lieu à l'occasion du
 " commerce des pelleteries. Pour les prévenir, deux
 " choses sont à faire : 1^o interdire ce commerce d'une
 " manière absolue aux employés de l'administration ; 2^o
 " ne reconnaître que deux postes de commerce : Détroit
 " et Michilimakinac. Des Syndics seraient chargés de
 " tenir la main à l'observation de ces points, et conjoint-
 " tement avec l'Intendant, fixeraient des prix qui ne
 " devraient pas être dépassés.

" Le Canada produisant aussi beaucoup de laines, de
 " fer et de charbon, la Cour pourrait aviser aux moyens
 " de couvrir le pays de manufactures et d'usines. Avec
 " les magnifiques pouvoirs d'eau qu'on y rencontre pres-
 " que à chaque pas, et des ouvriers habiles, comme il y
 " en a en Canada, il serait facile d'établir en peu de
 " temps une concurrence profitable, entre les objets manu-
 " facturés dans le pays et ceux qui sont importés. Au
 " lieu d'envoyer le fer de France, le Roy, afin d'encourager
 " la Colonie, pourrait charger les forges de confectionner
 " les ancres, les canons et autres articles nécessaires pour

“ le service ; et ainsi des autres fournitures, sur lesquelles il a été fait trop de spéculations jusqu'à ce jour.

“ Ces établissements nécessitant des déboursés considérables, aussi bien que l'entretien des troupes et les frais d'administration, le Roy, au moyen de droits d'entrée sur les marchandises importées, mais particulièrement sur les alcools et les boissons que les Anglais vendent aux Sauvages, pourrait recouvrer une partie des sommes avancées, et ainsi la Colonie cesserait en partie d'être à sa charge. Toutes ces observations sont respectueusement soumises à la Cour.

MARINE.

“ Le Canada a eu beaucoup à souffrir du retard des envois faits des ports de France, pendant les années qui viennent de s'écouler. Les moyens de transport manquaient en France, et plus encore en Canada. Il semblerait donc à propos de créer une marine qui pourrait communiquer plus aisément entre les deux pays. La Colonie aurait à fournir le bois de construction, et le Roy se chargerait de la main d'œuvre.

“ Si la guerre se poursuit, il n'y a de chance de repousser l'ennemi, qu'autant que le pays aura à sa disposition, avec de bons retranchements, de petits bateaux capables de lui tenir tête sur les lacs et d'endommager sa flotte. Il faudrait donc à côté de frégates propres à traverser la mer, avoir un certain nombre de brûlots et de galères de faible dimension, toujours prêts à être mis à l'eau. En temps de paix, ces vaisseaux pourraient être affectés au commerce, et de cette manière les frais de transport deviendraient moins onéreux.”

Quelques judicieuses que fussent ces observations, quelques sages que fussent ces conseils, le mémoire du Chevalier resta sans effet, le Canada ayant passé d'une manière irrévocable, par le traité de 1763, sous la domination anglaise. Ce traité fut signé le 10 Février 1763. Ainsi

fut perdue pour la France, cette contrée plus vaste que l'Europe entière, et où elle avait élevé de nombreuses forteresses, fondé des villes florissantes, envoyé l'élite de ses troupes et dépensé des sommes immenses. ¹ D'après le cynique Voltaire, "en se débarrassant pour jamais du Canada, (quelques pieds de neiges), la France ne perdait presque rien." Ainsi s'exprimait-il, en écrivant au Marquis de Chauvelin. Les Anglais apprécièrent tout autrement l'importance de leur conquête. Parlant des deux milliards que l'Angleterre avait dépensés pour s'emparer du Canada, Lord Chesterfield disait : "à tout prendre, l'acquisition du Canada nous a donc coûté 80 millions sterling." C'était assurément bien peu, pour obtenir la possession tranquille de tout un nouvel empire. De fait, par la prise du Canada, l'Angleterre assurait sa prépondérance sur le continent d'Amérique, et empêchait pour longtemps la France d'y maintenir et d'y propager son influence civilisatrice.

Pour atténuer l'effet que devait produire sur l'esprit public un événement de cette nature, et en rejeter la faute, autant que possible, sur autrui, la Cour poursuivait avec vigueur l'enquête commencée au Châtelet. Cette enquête commencée en 1761, se prolongea jusqu'au mois de Mars 1763, et ne se termina qu'en Décembre par le bannissement des principaux coupables et la confiscation de leurs biens. Le Chevalier Benoist ne vit pas la fin de cette procédure. Après avoir fourni à la Cour tous les renseignements qu'elle souhaitait sur le Canada, il continua à s'occuper de ses affaires privées. Il plaça avantageusement plusieurs sommes considérables qui lui avaient été confiées par M^{re} Daillebout, sa tante, et par quelques amis ; il prit soin des enfants de M^{re} de l'Epervanche,² qui avaient

¹ De 1750 à 1760, c'est-à-dire en dix ans seulement, plus de 122 millions. *Hist. Univ.*

² M^{re} de l'Epervanche était, selon toute apparence, une Dlle. Nolan, mariée à M. Charles François de Mézière, Seigneur de l'Epervanche.

été envoyés à la Rochelle, et pour lesquels il avança des sommes considérables qui ne devaient jamais lui être remboursées ; il fit des arrangements avec M^{re} de Moulineuf, ¹ sa sœur, dont il acquit, comme l'aîné de la famille, les portraits de ses parents, restés dans la maison paternelle. C'est dans ces occupations que se passa la plus grande partie de l'année 1762. Il lui restait à disposer de quelques sommes d'argent, provenant de ses biens et de ceux de son épouse. Pour plus de sûreté, il les déposa dans diverses maisons qui semblaient alors accréditées. A M^r l'abbé Viel, à Paris, il remit 7,200 l. ; à MM. Paillet et Minardier, à la Rochelle, 6,000 l. ; à M^r Dumesnil, à Versailles, 11,000 l., papier du Canada.

Une de ses filles, Louise Antoinette, épousa M. Joseph Gauthier de la Verenderie. Cette famille de l'Epervanche descendait par les femmes de la famille de Trevet, et par conséquent était alliée à celle de M. Benoist.

¹ M^{de} de Moulineuf a laissé un fils de son mariage avec le Chevalier, Seigneur de Moulineuf. Cette famille était représentée, il y a quelques années, par M^{de} de Malherbe, et par MM. de Malherbe, ses fils, dont un est devenu Général.

il avança des
mais lui être
M^{re} de Mouli-
de la famille,
maison pater
passa la plus
à disposer de
es biens et de
il les déposa
accréditées. A
MM. Paillet et
mesnil, à Ver-

h Gauthier de la
t par les femmes
ée à celle de M.

e avec le Cheva-
présentée, il y a
de Malherbe, ses



THE
LIBRARY
OF THE
MUSEUM
OF
COMPARATIVE ZOOLOGY
AND ANATOMY
HARVARD UNIVERSITY
CAMBRIDGE, MASS.

2



MADAME LA ROCHELLE
Comtesse du Châtelet Benoit

Le

Fr
de
bie
cor
les
rili
ine
par
ceu
affa
de
reu
épa
de
et l
tabl
qui
serr
ord

Le Chevalier revient en Canada, et se prépare à retourner en France avec sa famille. — Il est autorisé par le Général Murray à faire équiper un vaisseau. — Ses compliments de bonne année à ce Général. — Il quitte le Canada et va se fixer à Paris. — Il achète une propriété à Bourges et s'y rend avec sa famille. — Lettre qu'il reçoit de Mde Prudhomme. — Mort de Mde de Senneville. — Il règle ses affaires. — Sa mort. — Son éloge.

Ayant terminé les affaires qui l'avaient appelé en France, Antoine Gabriel quitta Paris dans le printemps de l'année 1763, pour revenir en Canada. Tout y était bien changé. Le pouvoir était aux mains des Anglais ; la consternation régnait dans tous les esprits. Épuisée par les guerres des années précédentes, éprouvée par des stérilités successives, la population était dans un malaise inexprimable. Elle était plus alarmée encore. Privée par le départ de la plus grande partie de la noblesse, de ceux, qui, par leurs lumières et leur connaissance des affaires, pouvaient être ses guides et son soutien ; séparée de la mère-patrie pour laquelle elle avait versé si généreusement son sang, et prodigué jusqu'au fruit de ses épargnes ; dans l'impossibilité de s'expatrier, sans courir de plus grands périls encore, elle flottait entre la crainte et l'espérance. Dans ces jours critiques et à jamais lamentables, sa foi, son union, mais surtout l'appui de son clergé qui ne lui fit jamais défaut, furent son salut. Elle prêta serment d'allégeance, ou au moins reconnut le nouvel ordre de choses. A ce prix, elle put vivre et espérer

encore. Antoine Gabriel eut pu suivre ce dernier parti, mais en officier français, chez qui l'amour du drapeau domine tous les autres sentiments, il préféra s'éloigner. Sur ce point, sa résolution était demeurée inébranlable.

Ainsi fixé, Antoine Gabriel s'occupa des préparatifs de son départ. Dans ce dessein, il fit fréter un vaisseau qui devait le transporter en France avec ce qu'il avait de plus précieux. Mais craignant que le nouveau pouvoir n'y mit opposition, il en écrivit au Général lui-même, qui lui fit la réponse suivante : " A Québec, le 31 Août 1763. " Monsieur, j'ai l'honneur de la vôtre de Montréal. La " grâce que vous m'y demandez, est par elle-même trop " raisonnable, pour que vous ayez à craindre un refus. " Vous pouvez faire construire et équiper votre bâtiment " en toute sûreté. On vous fournira ici un passeport, " pour aller droit au port de France, qui vous sera le plus " convenable, pourvu qu'on n'y embarque aucun effet " qui puisse être préjudiciable au commerce de la Grande " Bretagne. Je m'intéresserai toujours pour les honnêtes " gens, de quelque nation qu'ils soient. Le caractère que " vous possédez en cette Colonie, m'engagera, quelque " part que vous portiez vos pas, à vous témoigner la par- " faite estime, avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Mon- " sieur, votre très humble, etc. Ja. MURRAY." On voit par cette lettre que si les nouveaux maîtres du Canada avaient à cœur de ne préjudicier en rien au commerce anglais, ils tenaient encore davantage à favoriser le départ des officiers français, dont la présence leur semblait un embarras.

Profitant alors du loisir que lui laissait la construction de son vaisseau, le Chevalier employa toute la fin de cette année à régler ses affaires. Du côté de son épouse, il avait de grands biens ; lui-même, grâce à son esprit d'ordre et à une sage économie, avait un peu augmenté sa fortune, en faisant l'acquisition de quelques maisons à Montréal. Mais par suite de la conquête, les propriétés foncières avaient beaucoup perdu de leur valeur. De

plus, le gouvernement français s'étant déclaré incapable de rembourser les avances qui lui avaient été faites, et ayant suspendu le paiement des lettres de change, le pays avait perdu d'un seul coup plus de vingt-neuf millions sur les quarante et un millions qui lui étaient dus, tant en ordonnances qu'en lettres de change. Plus que personne, Antoine Gabriel eut à souffrir de cette nouvelle calamité : sur les seuls biens de son épouse, qui avaient presque doublé, il fit, comme il sera dit bientôt, une perte de cinquante et un mille livres.

L'année 1764 étant venue sur ces entrefaites, Antoine Gabriel profita de la circonstance pour se ménager les bonnes grâces du Général anglais. Il lui offrit donc, comme les autres, ses vœux de bonne année. Voici la réponse gracieuse qu'il en reçut : " Monsieur, je ne doute pas de la sincérité des vœux que vous formez pour moi " au renouvellement de cette année. Un homme d'honneur, tel que vous l'êtes, ne saurait manquer d'être franc et sincère. Aussi, suis-je infiniment flatté de vos sentiments. La reconnaissance dont vous me donnez les assurances, regarde moins les services que je vous ai rendus, que la volonté sincère où je suis de vous en rendre, si les occasions viennent s'en offrir, car je n'ai jamais de plus grand plaisir que lorsque je puis obliger des personnes, qui, comme vous, font profession de droiture et de probité. Mon voyage à Montréal, que le bruit public vous annonce, ne saurait avoir lieu avant l'arrivée de mes commissions. Une fois qu'elles me seront parvenues, je ne tarderai pas à me rendre dans cette ville, où je goûterai une satisfaction sensible en vous assurant par moi-même de l'attachement et de l'estime sincère, avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble, etc. J.A. MURRAY."

Cependant le délai qui avait été fixé au Chevalier pour laisser le pays, était prêt d'expirer, et son vaisseau n'était pas encore achevé. Craignant qu'on ne le contraignît à partir avant que tous ses arrangements ne fussent termi-

nés, il se décida à employer la médiation du Général Gage, alors retiré dans la Nouvelle Angleterre, auprès du Colonel Burton qui lui avait succédé dans le département de Montréal. Il lui écrivit donc pour le prier de s'intéresser en sa faveur. Peu de temps après il en reçut la réponse qu'on va lire : " A la Nouvelle York, ce 17 Juillet 1764. Monsieur, j'ai reçu l'honneur de la vôtre, du 2 de ce mois. Depuis que j'ai quitté Montréal, je n'ai plus rien à faire avec les affaires du Canada. Je ne pense pas du reste que vous puissiez avoir besoin de mon secours, pour obtenir le délai qui vous est nécessaire pour achever toutes vos affaires à Montréal et passer en France. M^r de Burton est trop généreux pour s'en tenir exactement au jour marqué par le traité et vous faire partir le jour même, dans les circonstances où vous vous trouvez. Et s'il doit être relevé, avant que le temps spécifié dans le traité soit expiré, il n'est guère possible qu'un Gouverneur puisse être aussi sévère que vous le craignez. Si M^r Murray est déclaré Gouverneur Général, ce qu'on attend journellement, il ne peut y avoir d'embarras. Il a eu connaissance de votre dessein de faire construire un vaisseau, et vous a même écrit à ce sujet, vous donnant son entière approbation. Je pense donc que vos craintes ne sont pas fondées. En tout cas, je suis prêt à faire tout ce qui dépendra de moi pour vous rendre service, étant avec beaucoup de considération, monsieur, votre très-humble, etc. THO. GAGE."

Cette lettre ne rassura que médiocrement le Chevalier. Pour savoir positivement à quoi s'en tenir, il s'adressa directement au Général Murray, nommé enfin Gouverneur. La réponse laconique, mais significative, qu'il en reçut, prouve que ses craintes n'étaient pas aussi chimériques qu'avait bien voulu le croire le Général Gage. Voici cette réponse : " A Québec, ce 26 Août 1764. Monsieur, Son Excellence le Gouverneur m'a prié de vous accuser réception de votre lettre, et en même temps

"m'autorise à vous dire que vous ne devez pas vous inquiéter du départ de votre vaisseau, pourvu qu'il quitte la rivière en automne. Il est fort sensible au compliment que vous avez bien voulu lui faire, en le priant de nommer votre vaisseau. Il m'a chargé de vous faire savoir qu'il l'a nommé le *Chevalier de Lévis*. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble, etc.
"JOHN BROWN."

Après cette réponse, toute illusion était impossible. Sous ces paroles bénignes en apparence, était caché un ordre de quitter promptement le pays. Antoine Gabriel le comprit. Il hâta ses préparatifs, et sans attendre que toutes ses autres affaires fussent entièrement réglées, il fit appareiller son vaisseau. Lui-même se mit en mer quelques semaines après. Il s'éloigna, non sans peine, de ce beau pays qu'il ne devait plus revoir, et où il avait dépensé la meilleure partie de sa vie. Il emmenait avec lui son épouse, ses sept enfants et sa belle-mère qui n'avait pu se séparer de sa fille. On conçoit combien dut être déchirant, surtout pour ces dernières, l'adieu qu'il fallut faire à une contrée si aimée, et où elles laissaient encore tant de parents et d'amis. Ce sont de ces scènes qui peuvent se comprendre, mais qui ne peuvent se décrire. Après une longue traversée, comme elles l'étaient alors, et très-pénible à cause de la saison avancée, le Chevalier aborda heureusement à la Rochelle. De cette ville, il se rendit à Orléans, où il séjourna quelque temps, et alla ensuite se fixer à Paris, sur la paroisse de St. André des arts, où il s'était choisi un domicile. De leur côté, accueillis partout en France comme des amis, ses anciens compagnons d'armes parvenaient à se faire des positions honorables, ainsi qu'on le verra par la suite. Après avoir illustré le Canada par leurs vertus civiles et militaires, ils continuaient à se distinguer dans l'armée, dans la marine et dans toutes les branches de l'administration. Tandis que Bigot et Varin, après s'être vus dépouillés du fruit de leurs injustes rapines, allaient expier sur la terre d'exil

—

—

—

—

—

—

—

—



la peine de leurs méfaits, M^r de Lévis devenait Maréchal de France, M^r de Bougainville se couvrait de gloire par ses voyages autour du monde, M^r de Bourlamarque était nommé Gouverneur de la Quadeloupe, M^r de Repentigny du Sénégal, M^r Dumas de l'île Bourbon, et ainsi de beaucoup d'autres. Aujourd'hui encore, plusieurs des descendants de ces hommes remarquables, occupent en France un rang distingué.

Quant à ceux qui avaient pris passage sur l'*Auguste*, tout le monde connaît leur fin tragique, dont les détails si émouvants ont été racontés par M^r S^r Luc de la Corne, qui, avec MM. Laforce et Laforet, parvint, non sans beaucoup de peine, à échapper à une mort inévitable. Parti de Québec le 15 Octobre 1761, après avoir été retenu pendant trois jours dans la rade par un gros temps, ce bâtiment fut assailli par une violente tempête qui dura près de 48 heures, et pendant laquelle plusieurs des gentils-hommes qu'il portait, furent grièvement blessés. Le calme était à peine rétabli qu'un furieux incendie éclata et faillit tout réduire en cendres. Pour comble d'infortune, le vent de l'Est s'étant déchaîné de nouveau et la pluie tombant par torrents, il devint bientôt impossible de faire manœuvrer le navire qui se remplissait d'eau et voguait au gré des flots. Dans ce péril extrême, on ne vit de salut que dans la possibilité de jeter le vaisseau à la côte. C'est pendant que ce mouvement s'opérait, que la plupart des passagers trouvèrent la mort, les uns en se précipitant à la mer avec l'espoir d'atteindre le rivage éloigné de près de 150 pieds, les autres en s'attachant aux parois du vaisseau, ou en se jetant dans les chaloupes, mais d'où la lame sans cesse grossissante les arrachait impitoyablement. Cette épouvantable catastrophe eut lieu le 15 Novembre, sur les trois heures de l'après-midi. De 121 passagers que comptait l'*Auguste*, sept seulement purent se sauver. Tous les autres furent engloutis dans les flots et leurs cadavres poussés sur le rivage. De ce nombre furent 12 Dames de qualité, parmi lesquelles les Dames

nait Maréchal
de gloire par
amarque était
le Repentigny
ainsi de beau-
des descen-
ent en France

sur l'*Auguste*,
ont les détails
c de la Corne,
on sans beau-
ritable. Parti
été retenu pen-
emps, ce bâti-
qui dura près
s des gentils-
sés. Le calme
éclata et fail-
l'infortune, le
la pluie tom-
de faire
au et voguait
de vit de salut
la côte. C'est
la plupart des
précipitant à
oigné de près
arois du vais-
mais d'où la
impitoyable-
t lieu le 15
midi. De 121
ement pèrent
dans les flots
de ce nombre
es les Dames

de St Paul, de Mezière, de la Verenderie, Busquet, Villebond, etc. ; grand nombre de Demoiselles, M^{lle} de Sourdis, M^{lle} de Senneville, M^{lle} de Mezière, etc. ; 16 enfants, appartenant la plupart à ces nobles familles ; du côté des hommes, ce furent M^r le Chevalier de la Corne, M^r J. B^e de St Paul, MM. Hypolyte et Louis LeBer, ses fils, M^r de Senneville, M^r de la Verenderie, M^r de Varenne, M^r de Contrecœur, M^r de Saint Blain, M^r de Becancourt Portneuf, M^r de la Durantaie, M^r Godefroy de la Perrière, M^r de Sourdis, M^r de l'Epervanche, M^r de la Corne St Luc, M^r de la Corne Dubreuil, M^r de l'Echelle, M^r Rainbau, M^r Villebond, etc. : en tout, 114 victimes. Mais revenons au Chevalier.

Antoine Gabriel avait quitté Paris depuis peu de temps, et se trouvait en Touraine, où s'était établie une petite colonie de Canadiens, lorsqu'il eut une cinquième fille. Elle reçut le jour à St. Germain de Sully, et fut baptisée sous les noms de Marie Louise, le 13 Février 1766. Deux ans après, ayant quitté définitivement Paris, où les dépenses qu'il fallait soutenir, n'étaient plus en rapport avec sa fortune de beaucoup diminuée, le Chevalier se déterminait à passer de la Touraine dans le Berry. Il y avait dans un des faubourgs de Bourges, sur la paroisse du Chateau, une jolie propriété à vendre. Elle appartenait à un M^r Moreau. Antoine Gabriel en fit l'acquisition, moyennant six mil cinq cent livres, le 26 7^{bre} 1768. Il y fit faire de grandes réparations, et y ajouta de nouvelles dépendances, consistant en jardins et vignobles, et dont le prix s'éleva à plus de cinq mille livres. Il fallait encore meubler cette résidence ; il y consacra une somme considérable. Antoine Gabriel n'avait pas encore pris possession de cette nouvelle habitation, lorsqu'il eut la douleur de perdre Jeanne Louise, l'aînée de ses filles. Elle fut suivie dans la tombe par Jeanne Marguerite, sa sœur, qui mourut le 9 Juillet 1769. Ces coups inattendus furent des plus sensibles au Chevalier. Mais le plus rude pour son cœur de père, fut la nouvelle de la mort

prématurée de son fils aîné. Retourné en Canada, pour épouser M^{lle} Marie Josephte Soumande, sa cousine, comme nous le verrons bientôt, Jacques Louis s'était noyé près des îles de Varennes, après deux ans à peine de mariage.

Cette même année 1769, le Chevalier reçut de M^{re} Prudhomme, la lettre suivante, qui n'était pas beaucoup de nature à alléger le poids de ses douleurs : " Monsieur, " J'ai reçu l'honneur de la vôtre, du 14 de Mai. J'étais " alors dans le deuil, ayant eu le malheur de perdre mon " mari, le 28 Mars. Cette mort imprévue m'a causé tant " de chagrin que j'ai failli en mourir ; mais Dieu qui " conduit tout, ne l'a pas permis : il a voulu sans doute " me laisser le temps de me préparer. Je ne pense pas " vivre bien longtemps, car depuis ce triste événement je " suis toujours souffrante. Je me remets entièrement " entre les mains de la bonne Providence. Du reste, vous " savez, comme moi, que la vie est remplie d'épreuves, " et que l'important est d'en faire un bon usage. J'ai " payé en votre nom 700 l. à M^r Alexis Dubois. J'ai " encore entre les mains 244 l. à votre disposition. N'ayez " aucune inquiétude à ce sujet : j'ai pris mes précautions " pour que vous ne perdiez rien. J'ai fait parvenir à M^r " Delorme le message dont vous m'aviez chargée, pour " son petit enfant ; s'il accepte vos propositions, j'aurai " soin de vous en donner avis. Je me suis aussi acquittée " de la commission que m'avait confiée Madame Benoist " auprès de Madame de la Verenderie. M^{re} de Bonne " vous prie de lui envoyer la lettre qui est à son adresse ; " elle vous fait mille compliments, ainsi qu'à ces Dames. " M^{lle} Dadoucourt vous fait dire qu'elle accepte votre " contrat, à la réserve près. Je pense que le mieux pour vous " est d'agréer cet accommodement : toutes les affaires " ici sont en pertes. Mille remerciements à ces Dames, " s'il vous plaît, pour leur bon souvenir. Présentez leur " l'assurance de mon respect, et mandez leur de se sou- " venir de mon mari dans leurs prières, ainsi que vous,

"dont j'ai l'honneur d'être très-sincèrement, Monsieur, votre, etc. V^e PRUDHOMME."

Ainsi toutes sortes de sujets de tristesse se réunissaient autour du bon Chevalier, pour assombrir les dernières années de sa vie. Pendant que son fils aîné avait une fin si triste près de Montréal, et que deux de ses-filles succombaient sous ses yeux, il apprenait à la fois la mort des amis qu'il avait laissés en Canada, et la dépréciation des biens qu'il y possédait encore. En homme de foi, il supporta toutes ces épreuves avec un courage qui ne se démentit pas un seul instant. Les acceptant comme des grâces, il en profita pour se détacher de la terre, et travailler à se faire une place dans un monde meilleur. Toutes ces pensées furent désormais tournées de ce côté là. Uniquement occupé de bonnes œuvres, il faisait l'éducation de ses enfants, qui ne pouvaient se lasser d'admirer tant de bonté unie à tant de patience et de résignation.

C'est dans ces dispositions que le trouva la mort de M^{me} de Senneville, sa belle-mère, qui arriva au mois de Novembre 1774. Elle fut soudainement enlevée par une attaque d'apoplexie foudroyante, ayant fait ses dévotions l'avant-veille. Regardant cette mort comme un avertissement du ciel, le Chevalier profita du temps qui lui restait à vivre, pour mettre la dernière main à ses affaires. Il n'avait encore que 59 ans, mais épuisée par les fatigues de ses longues campagnes, minée par des chagrins domestiques, sa santé délicate ne pouvait tenir bien longtemps. Le départ de ses deux derniers fils pour la Martinique, qui avait eu lieu l'année précédente, n'avait fait que l'altérer encore, en lui causant une douleur sensible. Sentant donc sa fin approcher, il dressa de sa propre main un état de ses biens, ainsi que de ceux de son épouse. Voici cet état, retrouvé parmi les autres papiers de famille :

ÉTAT DE MES BIENS.

Par l'acte de partage entre ma sœur et moi, du 8 Février 1755, il m'est du sur la maison, rue des SS. Pères, vendue à M^r de Mirabeau, le 21 Mai 1751, par devant le Roux, notaire, ... 11,166 l.

Par le même partage, il m'est du sur la maison, rue St. Sauveur, vendue 7,000 l. à la V ^e Lefevre, le 20 Juillet 1751, et pour laquelle 3,000 l. m'ont déjà été payées,.....	4,000
En vertu du même partage, il m'est du sur les aides et gabelles, par contrat passé chez M ^r St. Georges, le 24 Décembre 1714, et portant quarante neuf livres de rente,.....	1,187
Par contrat passé, en 1715, devant Larue, notaire, il m'est du, en vertu d'un arrangement fait entre ma sœur et moi, par M ^r de Mirabeau, une rente de	4,000
Par acte de partage entre les cohéritiers de mon oncle de Trevet, passé chez Dupré, notaire, le 29 Mars 1754, il m'est du sur les aides et gabelles, avec vingt cinq livres de rente, sur l'Hotel de ville, par contrat commun avec les héritiers l'Epervanche,.....	2,709
J'ai, de plus, une rente viagère sur la Foutine, de trente et une livre.	
Total.....	23,062 l.

BIENS DE MON ÉPOUSE.

Contrat de dix mille livres sur les aides et gabelles, transporté par M ^r Alard à M ^r de Senneville, le 8 Avril 1721, par devant Fortier, notaire,.....	10,000 l.
Contrat de trois mille livres, aussi sur les aides et gabelles, ci-devant à M ^r Pajot, passé par le Sieur Dona, le 25 Novembre 1720,.....	3,000
Contrat de 20,000 l. sur les aides et gabelles, à M ^{de} V ^e Souffande, réduit à quatre mille trois cent vingt et une livres, portant rente de 216 l.....	4,321
Contrat de sept mille livres, passé par M ^r le Baron de Longueuil, à notre départ du Canada, et dont la rente est due par M ^r Deschambault,.....	7,000
Billet de douze cent livres, portant rente, passé par M ^r Chalmel et son épouse, et remis à M ^r Simon, Chanoine de St. Martin, afin qu'il en retire la rente,.....	1,200
Six contrats, cinq de 1,200 l. et un de 1,500 l., papier du Canada, montant ensemble à 7,500 l., mais que le Roy a réduit à 3,600 l.....	7,500
Contrat d'Alexis Dubois, papier du Canada, montant à	1,600
Maison du Chateau, y comprises ses dépendances, etc.....	12,000
Total.....	46,621 l.

Tel était donc le capital primitif des biens du Chevalier et de ceux de son épouse, montant ensemble à la somme de 69,683 livres. Mais si on considère les dépenses occasionnées par les voyages en France, les frais d'installation, et surtout la dépréciation du papier et des biens fonds

SUR LE CHEVALIER BENOIST.

103

en Canada, les banqueroutes qui en résultèrent et enfin la perte que fit la famille Benoist sur le vaisseau le *Chevalier de Lévis*, on ne sera pas surpris de voir que ces biens aient diminué de près de deux tiers. Ne voulant pas que ce malheur fût imputé à sa négligence ou à son incapacité, le Chevalier eut soin de se justifier aux yeux de ses enfants, en leur laissant la note suivante :

JUSTIFICATION DE LA PERTE DE CINQUANTE ET UN MILLE LIVRES SUR LES BIENS DE MON ÉPOUSE.

Sur la Compagnie des Indes, dans laquelle M ^r de Senneville avait 7,250 l.....	3,600 l.
Sur la Seigneurie de Senneville, achetée par René Cartier, devenu insolvable.....	2,000
Sur 4,000 l., papier du Canada, entre les mains de M ^{lle} Desauviers, vendu à perte.....	3,200
Sur 1,490 l., papier du Canada, entre les mains de M ^r l'abbé Soumande, vendu à perte.....	897
Entretien de la famille en Canada, pendant mes trois années d'absence.....	5,000
Lettres de change envoyées à mon épouse de France en Canada	2,000
Voyage de France en Canada, pour aller chercher ma famille,	1,500
Frais de transport de la Rochelle à Orléans, et d'Orléans à Paris,	1,200
Perte sur le vaisseau le <i>Chevalier de Lévis</i> , construit en société	16,000
Ameublement de la maison du Chateau, apporté de Paris,.....	8,000
Argent avancé en mon nom par M ^r Menardier, à M ^r Beausag, devenu insolvable,	3,803
Affaires l'Epervanche et Laverenderie,.....	800
Argent remis à mes fils, à leur départ pour la Martinique,.....	3,000
Total.....	51,000 l.

Cet état était accompagné de conseils pour M^{re} Benoist, qui prouvent que le Chevalier était aussi bon époux que bon père. Après lui avoir remis tous les contrats relatifs à leurs biens, ou indiqué les officiers civils qui les avaient en main, Antoine Gabriel fit connaître à son épouse la conduite qu'elle aurait à tenir, s'il venait à décéder le premier.

INSTRUCTIONS POUR MON ÉPOUSE :

“ D'après la loi, la femme, après la mort de son mari, peut prendre ses droits sur ses biens, alors même que

“ les pertes sur les siens propres eussent été inévitables.
“ Or, tel est le cas présent. Les biens de mon épouse ont
“ souffert, malgré moi, de grandes diminutions. Elle
“ peut et doit donc se compenser avec les miens.

“ Mais pour y parvenir, elle doit dans l'intervalle de 40
“ jours après ma mort, faire dresser un inventaire des
“ biens, et trois mois après cet inventaire, suivant la cou-
“ tume du Berry, poursuivre ses droits en justice, afin
“ d'obtenir sentence de juge, et ainsi s'indemniser.

“ Elle justifiera ses droits, en faisant connaître ses
“ biens, soit par l'acte de partage de la succession Senne-
“ ville, soit par la vente des maisons de Montréal, dont
“ elle a les titres en main, soit enfin par le contrat de
“ mariage, qu'elle possède également.”

Le Chevalier termine par ces paroles, que tout père de
famille devrait pouvoir adresser à ses enfants : “ Je n'ai
“ justifié les pertes sur les biens de mon épouse, qu'afin
“ de me conserver son amitié et celle de mes enfants. Je
“ désire que ma mémoire leur soit chère, et, pour cela,
“ j'ai été bien aise de faire connaître aux uns et aux
“ autres, que je ne suis coupable d'aucune dissipation.
“ Mon épouse et mes enfants savent que j'ai toujours été
“ économe, et que jamais, par la miséricorde de Dieu, je
“ ne suis tombé dans aucun excès ni défaut qui aient pu
“ préjudicier à leurs biens. (Signé) BENOIST.”

Ayant ainsi réglé toute chose, Antoine Gabriel atten-
dit en paix que Dieu l'appelât à lui. Le moment ne tarda
pas beaucoup. Au mois de Janvier de l'année 1776,
Antoine Gabriel François Benoist, Capitaine d'Infanterie,
Chevalier de St. Louis, mourut plein de jours, dans la
soixantième année de son âge, entre les bras de son épouse
et de ses trois filles, les seuls enfants qui fussent restés
près de lui. Il fut enterré le 24, dans la paroisse du
Chateau, où il avait sa résidence. Voici son acte de sépul-
ture, extrait des registres civils de Bourges : “ L'an mil
“ sept cent soixante seize, le 24 Janvier, le corps de Mes-
“ sire Antoine Gabriel François Benoist, Ecuyer, Cheva-

" lier de l'ordre royal de St. Louis, ancien officier du
 " Canada, décédé hier, Agé d'environ soixante ans, a été
 " inhumé par nous Chanoine Curé et Vicaire soussignés,
 " dans l'Eglise paroissiale du Chateau, sa paroisse, en
 " présence de M^r François Arnaud, Vicomte, ancien béné-
 " ficier de cette Chapelle de Bourges, de Jean Priver,
 " de Catherine Armand, l'un et l'autre domestiques du
 " défunt, de Philippe Poirier, marguillier, et de Louis
 " Charon. (Signé) GAY, Curé, Ch., HERANDET, Vicaire."

Les beaux exemples que cet homme de bien avait lais-
 sés, ne permirent pas que ceux qui l'avaient le mieux
 connu, gardassent le silence. Nous avons encore le magni-
 fique éloge qu'en fit M^r Gay, le digne Curé du Chateau.
 Le voici tel qu'il a été gardé dans les registres de la
 paroisse : " Je crois devoir faire remarquer ici, pour l'édi-
 " fication de la postérité, que Messire Antoine Gabriel
 " François Benoist, Ecuyer, et Croix de St. Louis, décédé
 " cette présente année, le 22 Janvier, vers les 4 h. du
 " matin, après avoir servi le Roi en Canada, pendant la
 " plus grande partie de sa vie, avec une fidélité presque
 " sans exemple, et reconnue du Roi lui-même, est venu
 " donner dans ce pays l'exemple de toutes les vertus,
 " particulièrement de l'humilité, de la charité envers
 " les pauvres, et de l'assiduité à la prière ; qu'il a élevé
 " sa famille assez nombreuse dans les mêmes sentiments
 " de religion qu'il avait lui-même ; en un mot, qu'après
 " avoir vécu en vrai patriarche, il est mort en saint, à
 " l'âge de soixante ans environ."

On ne peut rien ajouter à ces paroles remarquables, si
 ce n'est qu'il est à souhaiter que tous les descendants du
 Chevalier vivent de manière à ce qu'on puisse les leur
 appliquer après leur mort.





MADAME DES COLOMBIERS
JEANNE-LOUISE BENOIST. — MARIE-ANNE BENOIST.

DESCENDANTS

CHEVALIER BENOIST

[illegible]

Après cet a été dit, le Chevalier Hugues s'élança en avant et nous salua d'un air gai. Il y avait six garçons et cinq filles. Les deux plus jeunes s'appelaient Charles et de Joinville, né à Montréal en 1742, et Jean-Baptiste de Courville, né dans la même ville en 1747. Ils étaient au service à l'étranger, pendant que leur oncle avait saire. Tous deux passeront à la Martinique, l'un capitaine de Lieutenant l'autre en celle de Sous-Lieutenant. C'est ce que nous apprenions d'ailleurs de la bouche de ces deux fils, car les archives de famille, en particulier, nous ont dit que le Chevalier rentra à ses lieux de naissance de Joinville, à leur départ pour la Martinique, et qu'il mourut de la même manière, positivement qu'il se rendait en



Deux

Al
enfa
de se
et Je
prire
viva
en q
nant
trouv
où il
somm
une

DESCENDANTS

DU

CHEVALIER BENOIST.

Deux des fils du Chevalier passent à la Martinique. — L'aîné revient en Canada où il se marie. — Naissance de François Marie et mort de son père. — François Marie fait ses études au petit Séminaire de Québec, va ensuite à St. Louis, où il épouse M^{lle} Sanguinette. — Enfants de François Marie. — Louis Auguste et sa famille.

Ainsi qu'il a été dit, le Chevalier Benoist avait eu ~~deux~~ enfants : trois garçons et cinq filles. Les deux plus jeunes de ses fils, Charles dit de Joinville, né à Montréal en 1749, et Jean dit de Courville, né dans la même ville en 1751, prirent du service à l'étranger, pendant que leur père vivait encore. Tous deux passèrent à la Martinique, l'un en qualité de Lieutenant, l'autre en celle de Sous-lieutenant. C'est ce que nous apprennent différentes notes trouvées dans les archives de famille, en particulier celle où il est dit que le Chevalier remit à ses deux fils la somme de 3,000 l. à leur départ pour la Martinique, et une autre qui déclare positivement qu'ils se rendirent

dans cette Colonie, l'un comme Lieutenant, l'autre comme Sous-lieutenant. D'après l'honorable Saveuse de Beaujeu, Seigneur de Soulanges, ce fut au mois de Mars 1773 qu'ils quittèrent la France, pour aller à la Martinique. Jean dit de Courville passa ensuite de la Martinique à la Guadeloupe, où il fut promu au grade de Capitaine d'Infanterie en 1784, et fait ensuite Chevalier de St. Louis, au mois de Juin 1791. Étant tombé malade du scorbut, il se décida à repasser en France, afin de se faire soigner. L'autorisation qui lui en fut accordée, est signée de Namur par le Chevalier de Picot, par Henri de Ségur, etc. En 1792, à la date du 18 7^{me}, étant à Witehall, il avait reçu de Lord Grenville un passeport, pour aller d'Angleterre en Allemagne; mais il ne put effectuer ce voyage. Le mal ayant fait des progrès, il décéda à Lincoln, Comté de Midlesex, entouré d'amis, et après avoir reçu avec les plus vifs sentiments de foi tous les sacrements de l'Eglise, ainsi que l'atteste M^r Beaumont, son confesseur. Il fut enterré dans la paroisse de S^{te} Madleine, le 12 Juillet 1794. Charitable autant que brave, cet Officier ne pouvait entendre mal parler du prochain. Ces particularités nous sont fournies par M^r le Comte de Boismarmin. Charles étant resté à la Martinique, y acquit une immense fortune. Ne s'étant pas marié, et ses parents n'ayant fait jusqu'à ce jour aucune réclamation, ses grands biens sont restés à l'État.

Charles et Jean étaient encore en France, que déjà Jacques Louis, l'aîné de la famille, né à Montréal le 12 7^{bre} 1744, était de retour en Canada, après l'avoir quitté avec ses parents au moment de la conquête. Suivant M^r de Beaujeu, il laissa sa famille au mois d'Avril 1763, et alla à Londres d'où il s'embarqua pour le Canada, où il avait beaucoup de parents et d'amis. Peu de temps après son arrivée, il épousa M^{lle} Marie Josephte Soumande, sa cousine, 3^e fille de M^r François Marie Soumande Delorme et de Dame Elizabeth Charlotte Gauthier de Varennes, dont on peut voir l'acte de mariage, ainsi que la généalo-

gie, a
eut l
maria
Giran
tèren
Moran
suite
qui b
marié
A la
Louis
extra
" mil
" nou
" ce j
" de I
" Sieu
" Char
" et g
" nous
" le jo
Cett
heur.
dans l
de Var
acciden
sance d
ayons
quel e
l'honor
être au
Plusieu
noces
après é
d'où il
De ce m
dre son

gie, aux pièces justificatives. La cérémonie du mariage eut lieu le 9 Février 1767. Nous avons encore l'acte de mariage, que nous devons à l'extrême obligeance de M^r Girard, Ecuyer, notaire à Varennes. A ce mariage assistèrent, avec grand nombre de parents et d'amis, M^r de la Morandière, M^r DeMuy, etc., dont il a été parlé dans la suite de cette histoire. M^r Morand, Curé de Varennes, qui bénit cette union, était proche parent lui-même de la mariée.

A la fin de cette même année, le 2 Novembre, Jacques Louis eut un fils. Voici l'acte de son baptême, également extrait des registres de la paroisse de Varennes : " L'an mil sept cent soixante et sept, le deux Novembre, par nous prêtre soussigné, a été baptisé François Marie, né ce jour du légitime mariage de Sieur Louis Benoist et de Dame Marie Joseph Soumande. Le parrain a été Sieur François Marie Soumande et la marraine Dame Charlotte Elizabeth Gauthier de Varennes, grand père et grand'mère du dit enfant, lesquels ont signé avec nous de ce requis, suivant l'ordonnance. A Varennes, le jour et an que dessus. MORAND, P^{re}."

Cette jeune famille ne jouit pas longtemps de son bonheur. Un affreux malheur vint tout à coup la plonger dans le deuil. Jacques Louis se noya, non loin des îles de Varennes, en traversant le St. Laurent. Ce déplorable accident eut lieu quelques mois seulement après la naissance de François Marie. Quelques recherches que nous ayons faites, nous n'avons pu savoir jusqu'à ce jour à quel endroit Jacques Louis avait été enterré. D'après l'honorable M^r de Beaujeu, ce fut à Répigny ; peut-être aussi est-ce dans une des paroisses environnantes. Plusieurs années après, M^{le} Benoist épousa en secondes noces M^r Mathurin Bouvet, notaire à Varennes, qui, après être venu se fixer à Montréal, passa en France d'où il revint pour aller ensuite demeurer au Détroit. De ce mariage naquirent deux fils, dont l'un alla rejoindre son père, et l'autre se noya au port de Montréal.

Quant à M^{de} Bouvet, elle resta en Canada, et passa ses dernières années chez son frère, M^r Jean Soumande, à la Rivière des Prairies où elle mourut vers 1814. Nous devons ces précieux renseignements à M^r Papineau, notaire de St. Martin, allié lui-même à la famille Soumande, alors une des plus riches du pays.

Privé ainsi de son père à la fleur de l'âge, François Marie fut élevé par les parents de sa mère. Devenu grand, il fut envoyé, pour faire ses études, au petit Séminaire de Québec, où un de ses oncles, Messire Louis Soumande, distinct d'un autre de sa famille, qui fut Chanoine de l'Eglise cathédrale de Québec, avait fondé, en faveur de ses parents, deux bourses qui subsistent encore, et dont profite un des fils de M^r Papineau. Plus tard, François Marie passa dans la compagnie du Nord Ouest, et de là à St. Louis, État du Missouri, où il se maria à M^{me} Marie Anne Catherine Sanguinette, d'origine française, comme la plupart des familles établies dans cette vaste contrée. Nous avons encore l'acte de son mariage, qu'on peut lire à la fin du livre. Ce fut le père Didier, Religieux Benedictin et Curé de St. Louis, qui bénit le mariage en présence d'un grand concours de personnes, parmi lesquelles on remarque beaucoup de noms français, tels que les suivants : M^r G. Moreau, M^r A. Chouteau, M^r T. Lacroix, M^r H. de St Cyr, M^r L. de la Beaume, etc.

Après vingt et un an de mariage, François Marie décéda à St. Louis, où il fut inhumé, ainsi qu'en fait foi son acte de sépulture, extrait des registres de cette ville. Le voici : "Le vingt trois Octobre, mil huit cent dix neuf, nous prêtre soussigné, avons inhumé dans le cimetière de cette paroisse, le corps de François Marie Benoist, Agé de cinquante cinq ans, décédé le vingt deux du courant, après avoir reçu les sacrements de notre Mère la Sainte Eglise. NIEL, P^{re}, Vicaire."

M^{de} Benoist mourut quarante ans après son mari, le 8 Décembre 1859. Voici l'article que lui consacra dans le temps l'*Evening*, journal de St Louis : "Nous avons la

" dou
" Ell
" ent
" enf
" sœu
" 178
" l'ar
" l'Ar
" de l
" lui
" Com
" en c
" pers
" vict
" elle
" tait
" Fran
" dan
" rieu
" nan
" l'At
" leur
" yeu
" qui
" Initi
" poss
" sian
" elle
" des
" lui s
" appo
" et le
" les s
" Couv
" l'Egl
" où e
" aux

" douleur d'annoncer aujourd'hui la mort de M^{re} Benoist.
 " Elle est décédée hier, dans la 79^e année de son âge.
 " entourée de ses enfants, petits enfants, et arrière petits
 " enfants, laissant pour lui survivre un frère et trois
 " sœurs. M^{re} Benoist était née en cette ville, le 2 Février
 " 1781, et était petite fille du Dr. Condé, chirurgien de
 " l'armée française avant la cession de la Louisiane à
 " l'Angleterre. Mariée très jeune, M^{re} Benoist resta veuve
 " de bonne heure, avec huit enfants, dont trois seulement
 " lui survivent : M. L. A. Benoist, M^{re} Riley et M^{re} Curtis.
 " Contemporaine de la révolution française, M^{re} Benoist
 " en connaissait tous les événements et jusqu'au nom des
 " personnes qui y avaient pris part, où en avaient été les
 " victimes. Témoin oculaire de la révolution américaine,
 " elle n'en avait oublié aucun des incidents, et les racontait
 " avec chaleur. Par ses rapports avec ses amis de
 " France, elle avait pu suivre les changements survenus
 " dans ce pays. Aucune des phases de la carrière glorieuse
 " de Napoléon, ne lui était inconnue. En apprenant la
 " détention de ce grand homme dans une île de
 " l'Atlantique, son âme s'était remplie d'une amère douleur.
 " Elle ne pouvait en parler que les larmes aux yeux, et lorsqu'elle le
 " faisait, c'était avec des accents qui trahissaient le sang qui
 " coulait dans ses veines. Initiée à l'histoire générale des
 " temps modernes, elle possédait plus particulièrement encore
 " celle de la Louisiane. Bien qu'elle ne fût encore qu'une
 " enfant alors, elle avait conservé un profond souvenir du
 " massacre des Français par les Indiens, l'année du grand
 " coupe. Il lui semblait encore voir M^{re} Guyon, nouvelle
 " Spartiate, apporter pieusement dans son tablier la tête, le
 " tronc et les membres de son mari, cruellement massacrés
 " par les Sauvages à l'endroit où est situé aujourd'hui le
 " Couvent de la Visitation, et venir les déposer dans
 " l'Eglise, pour les faire inhumer tout près de l'endroit
 " où est la Cathédrale actuelle. M^{re} Benoist avait assisté
 " aux faibles commencements de St Louis, et en savait

" l'histoire par cœur. Elle avait vu le petit village se trans-
 " former en la puissante métropole de l'Ouest ; le fort des
 " Français et leur poste de commerce, devenir la cité
 " commerciale et le centre des opérations manufacturières
 " de la vallée du Mississippi. Sous ses yeux les rues
 " s'étaient ouvertes, les maisons s'étaient élevées comme
 " par enchantement, là où elle n'avait trouvé que des forêts
 " et des collines sauvages. Mais pendant qu'elle se ré-
 " jouissait des agrandissements rapides de sa ville natale,
 " elle avait à pleurer la mort de ses compagnes d'enfance,
 " de ses amies de jeunesse, les bien aimées de son cœur ;
 " et un peu plus tard, elle voyait la précéder dans la
 " tombe les amis de son âge mûr, ceux qui avaient été la
 " consolation de sa maternité, sans toutefois que la séré-
 " nité de son âme en fût troublée. Privée du bienfait
 " de l'éducation première, chargée de la sollicitude d'une
 " nombreuse famille, traversant des temps agités, et
 " n'ayant à sa disposition aucune des riches bibliothèques
 " que nous possédons aujourd'hui, mais douée de grands
 " talents naturels, M^{me} Benoist ne fut pas moins habile en
 " littérature, que versée dans la connaissance de l'histoire.
 " Aucune des productions du grand siècle ne lui était
 " étrangère. Le sublime Bossuet, le grand Corneille, le
 " spirituel Molière, le tendre Fénelon étaient ses auteurs
 " favoris. Elle faisait également ses délices des auteurs
 " classiques des âges précédents, et dans sa conversation
 " toujours intéressante, elle en parlait comme une per-
 " sonne à qui ces matières étaient familières. Unissant
 " avec un art merveilleux l'accomplissement de ses
 " devoirs religieux et ses soins de mère avec son amour
 " pour les lettres, elle conserva jusques dans un âge avancé
 " les habitudes réglées de sa jeunesse. Telle fut M^{me}
 " Benoist. A raison du temps où elle a vécu, et des diffi-
 " cultés qu'elle a eu à surmonter, elle peut être rangée
 " parmi les femmes les plus remarquables de son époque.
 " Ses jours étaient pleins. Elle s'est éteinte doucement
 " avec la conscience d'avoir bien fourni sa carrière, et

" avec
 avec J
 gois, I
 nette l
 ainsi q
 Cha
 au Col
 cains,
 Charle
 comme
 sa mèr
 1820. E
 affaires
 mariage
 quirent
 et Suzer
 Clémén
 à la bar
 lantes é
 Colombi
 que son
 lement.
 de ce flé
 mort aus
 sa famill
 conduite
 est toujo
 guerre a
 impossibl
 Louis A
 celui à l'
 demeure
 d'abord e
 pour ces p
 essayer le
 faibles ca
 doué d'un

“avec l'espoir d'un heureux avenir.” De son mariage avec M^r Benoist, elle laissa sept enfants : Charles François, Louis Auguste, Malvina, Joséphine Adéline, Sanguinette Hubert, Sophie Amanda et Zoé. Cette dernière, ainsi que Malvina, mourut en bas âge.

Charles François, l'aîné, fit ses études dans le Kentucky, au Collège St. Thomas, alors tenu par les pères Dominicains, et depuis érigé en séminaire. Ses études achevées, Charles François revint dans sa famille, et entra dans le commerce. Il avait à Nachitoches un oncle du côté de sa mère, M^r Roubien ; c'est là qu'il se retira. C'était en 1820. Etant parvenu par son énergie, son application aux affaires, à se faire une position honorable, il contracta mariage avec M^{lle} Suzette Rachal. De ce mariage naquirent cinq enfants : Julie, Charles, Clémence, Victor et Suzette. M^{lle} Julie est mariée au D^r Chaupin ; M^{lle} Clémence a épousé le D^r Wood, tué il y a deux ans passés à la bataille de Shilo. Charles, après avoir fait de brillantes études au Collège de Georgetown, district de la Colombie, fut emporté, en 1852, par la fièvre jaune, ainsi que son père et sa sœur, M^{lle} Suzette, âgée de 16 ans seulement. Tous les trois furent victimes en une semaine de ce fléau inconnu jusqu'alors dans la contrée. Cette mort aussi précipitée qu'inattendue plongea dans le deuil sa famille et les nombreux amis que lui avait acquis sa conduite loyale et pleine d'honneur. M^{re} Veuve Benoist est toujours en Louisiane avec ses autres enfants ; la guerre ayant interrompu les communications, il nous est impossible d'en donner des nouvelles.

Louis Auguste, le deuxième fils de François Marie, celui à l'encouragement duquel cette publication est due, demeure à St. Louis. Après avoir étudié la médecine d'abord et ensuite le droit, ne se sentant pas de goût pour ces professions, Louis Auguste les abandonna, pour essayer le commerce de banque. Il n'avait alors que de faibles capitaux, mais encouragé par ses concitoyens, et doué d'une puissance de volonté peu commune, il ne se

rebuta point. Les succès sont venus couronner ses efforts, et aujourd'hui il se trouve à la tête de deux banques solidement établies, l'une à St. Louis, l'autre à la Nouvelle-Orléans, possédant une fortune considérable. En 1824, Louis Auguste fit un voyage en France, où l'appelaient les affaires de la succession du Chevalier Benoist, son aïeul. Pendant le séjour qu'il fit dans ce pays, il fut témoin d'une de ces scènes attendrissantes comme on en voyait dans le bon vieux temps. M^{re} de Palvard, sa cousine, et les parents de cette Dame étaient allés de Moulins à Paris rendre visite à M^{me} des Colombiers, fille du Chevalier. À leur retour au château de Pontlang, tous les habitants vinrent à la rencontre de leurs maîtres, avec leurs femmes et leurs enfants, pour les féliciter de leur heureux voyage. Rien n'était plus touchant. Au bout d'une année, Louis Auguste quitta la France. Il n'avait pu y voir le Chevalier, ni la vertueuse compagne de sa vie, qui étaient morts depuis longtemps; mais il y avait retrouvé leur souvenir qui vivait toujours. Il lui avait été donné de parcourir les lieux si souvent témoins de leurs nobles actions, et d'en entendre le récit, toujours plein de charmes. M^{me} des Colombiers et ses vénérables sœurs, par leur piété douce, leur simplicité aimable, avaient été pour lui comme des images vivantes de ces parents, dont on n'avait cessé de l'entretenir dans son enfance. Ce ne fut donc qu'à regret qu'il s'éloigna de cette contrée et surtout de cette famille, dans laquelle il avait passé de si délicieux moments. Il emportait avec lui d'anciens tableaux qui devaient lui en rappeler constamment le souvenir. Après une traversée des plus longues et des plus orageuses, ayant été obligé de relâcher à Bilbao en Espagne par suite d'une tempête, et étant resté cinquante jours en mer, Louis Auguste revint à la Nouvelle-Orléans, où il continua à s'occuper d'opérations financières. Lorsqu'il fit ce voyage, il n'était pas encore marié. Quelque temps après, il épousa M^{lle} Eliza B... Son épouse étant morte après onze mois de mariage, ainsi que l'en-

fant a
se rema
sont ne
Esther,
deux de
marié,
sine, de
que; M
travail,
tement
à M^{re} Co
M^{lle} Est
St Louis
douleur
de nouv
tère ain
nés : H
Hellen
dore, Lé
jouissen
M^{lle} J.
Riley.
quatre e
Joséphin
Sangu
Leblanc,
longue e
Numa, a
M^{lle} So
en 1834,
Cyrus C
de son
époque, e
à St. Lou
dence et
De son m
marié à

fant auquel elle avait donné le jour, Louis Auguste se remaria en 1832, à M^{lle} Esther Hackney. De ce mariage sont nés : Sanguinette Hubert, Eliza, Louise Augustine, Esther, Louis Condé, Charles Page et Salomon. Ces deux derniers sont morts très-jeunes. Sanguinette Hubert, marié, comme on l'a dit, à M^{lle} Joséphine Curtis, sa cousine, demeure à New-York, où il fait des affaires de banque ; M^{lle} Eliza, celle qui a beaucoup contribué à ce travail, a épousé le Dr Montrose Pallen, et réside présentement à Montréal avec son mari ; M^{lle} Louise est mariée à M^r Cornelius Tömpkins, et habite New-York, ainsi que M^{lle} Esther, sa sœur, qui n'est point mariée ; Condé est à St Louis, avec son père. Le 30 Août 1848, ayant eu la douleur de perdre son épouse, Louis Auguste s'est marié de nouveau à M^{lle} Sarah E. Wilson, personne d'un caractère aimable et d'un cœur exquis. De ce mariage sont nés : Henry Augustus, Eugène Hunt, Clémence Mary, Hellen Amanda, Louis Auguste, Francis Charles, Théodore, Léo de Smet, qui tous, ainsi que leur père et mère, jouissent d'une florissante santé.

M^{lle} Joséphine Adeline a épousé, en 1832, M^r James Riley. Elle demeure à deux lieues de St. Louis, et a quatre enfants : William, Isabelle, Benjamin Auguste et Joséphine Amanda.

Sanguinette Hubert, marié en 1836 à M^{lle} Héloïse Leblanc, est mort en Louisiane l'année 1850, après une longue et pénible maladie. Il n'a laissé qu'un enfant : Numa, actuellement au Texas.

M^{lle} Sophie Amanda, étant encore très-jeune, épousa, en 1834, à Liberté, Comté de Clay, Etat du Missouri, M^r Cyrus Curtis. Elle habita cette contrée jusqu'à la mort de son mari, arrivée il y a seize ans. Depuis cette époque, elle demeure tout près de M^{lle} Joséphine Adeline, à St. Louis, en par son caractère doux et affable, sa prudence et sa sagesse, elle s'est conciliée l'estime générale. De son mariage avec M^r Curtis sont nés : Edouard Ely, marié à M^{lle} Rebecca Nelson, et demeurant au Texas ;

Amanda Eugénie qui a épousé M^r James Christy ; Louis François, marié à M^{lle} Eliza Maddell, et mort en 1859, ne laissant qu'un enfant ; Anna Virginia, cette gracieuse Demoiselle qui a épousé M^r O. Dorsey ; Joséphine Esther, mariée, à M^r S. Benoist.

Les Demo
des C
çois T
— MM
Falva

Nous v
la branch
naître ce
outre les
eut cinq
Anne, M
Jeanne L
rut en 17
de S^t-Clém
fiques fun
également
décédée e
le 11 Juil
habitait d
inférer de
ces décès
seule se m
sans s'étal
tagnes, et
monde so
la mort de
elle resta c

; Louis
en 1859,
gracieuse
Esther,

Les Demoiselles Benoist, dites de Joinville et de Courville. — Madame des Colombiers. — Mort de M^{de} la Chevalière, sa mère. — François Thomas des Colombiers. — Charles Edmond des Colombiers. — MM. des Colombiers de Boisnarmin. — M^{de} la Marquise de Falvard.

Nous venons de voir les descendants du Chevalier dans la branche masculine. Il reste maintenant à faire connaître ceux de la branche féminine. Ainsi qu'on l'a vu, outre les trois fils dont on vient de parler, le Chevalier eut cinq filles : Jeanne Louise, Jeanne Marguerite, Marie Anne, Marie Catherine et Marie Françoise. L'aînée, Jeanne Louise, née à Montréal le 16 Octobre 1745, mourut en 1768, et fut enterrée le 3 Septembre, dans l'Eglise de St-Clément de Tours, où son père lui fit faire de magnifiques funérailles. Jeanne Marguerite, la seconde fille, également née à Montréal, le 10 Septembre 1747, est décédée en 1769, un an après sa sœur. Elle fut inhumée le 11 Juillet dans la paroisse du Château, que son père habitait depuis un an. C'est du moins ce qu'on peut inférer des notes écrites de la main du Chevalier, et où ces décès sont constatés. Des trois autres sœurs, une seule se maria ; les deux autres restèrent dans le monde, sans s'établir. Marie Anne, née au Lac des Deux Montagnes, et baptisée le 8 Juin 1755, était connue dans le monde sous le nom de M^{lle} Benoist de Joinville. Après la mort de son père, n'ayant nul goût pour le mariage, elle resta constamment auprès de sa mère, dans la paroisse

DESCENDANTS

du Château, et la suivit ensuite à Bourges, chez M^{me} des Colombers, s'occupant uniquement de bonnes œuvres. Elle mourut dans un âge très-avancé et pleine de mérites, le 6 Octobre 1832. ¹ Marie Françoise, la plus jeune, née à St Germain de Sully, en France, et baptisée le 13 Février 1766, portait le nom de M^{lle} Benoist de Courville. Comme la précédente, elle était demeurée avec M^{me} la Chevalière, puis, comme elle, elle était allée habiter chez M^{me} des Colombers, à Bourges. En 1825, ayant entendu parler du nouvel Institut des *Fidèles Compagnes de Jésus*, que venait de fonder M^{me} Bonnault d'Houet, née de Bengy, l'une de ses amies, et désirant embrasser un genre de vie encore plus parfait, elle résolut d'y entrer malgré son grand âge. C'est dans cet ordre qu'elle passa ses dernières années. Elle mourut à Chateauroux, dans l'une des maisons que l'Institut y avait fondée, le 20 Janvier 1833. ² Marie Catherine, la troisième des filles du Chevalier, née et baptisée à Montréal, le 9 Mars 1750, est celle qui se maria. Elle épousa M^r Henri François Thomas des Colombers, le 15 Août 1782. Jusqu'à cette époque, elle était restée avec M^{me} la Chevalière, sa mère, dans la paroisse du Château, près Bourges. Alors elle quitta cette résidence, pour venir habiter à Bourges l'hôtel que son mari y possédait tout près de la Cathédrale. Après la mort de M^r des Colombers, en 1790, sa mère et ses deux sœurs

Melle Marie Anne Benoist, née en Canada, âgée de soixante dix sept ans, fille de feu Antoine Gabriel François Benoist, officier de marine et de Marie Louise LeBer, est décédée à son domicile, rue Porte St Jean, le six Octobre mil huit cent trente deux, à onze heures du matin. ³ ROUCHERON, adjoint. *Act. des receveurs de Bourges.*

² L'an mil huit cent trente-trois, le vingt-un Janvier, pardevant nous Philippe Joseph Basset, Adjoint à la Mairie de Chateauroux, sont comparus les Sieurs Moreau Louis et Pichard Philippe, demeurant en cette ville, lesquels nous ont déclaré que Marie Françoise Benoist de Courville, âgée de cinquante-sept ans, née à Sully, sur Loire, fille de feu M^r Antoine Gabriel François Benoist et de feu Dame Marie Louise Le Ber, son épouse, domiciliée à cette ville, rue Bombardou, est décédée hier à onze heures du matin, en son domicile. Les déclarants ont signé avec nous le présent acte. (Signé) L. MOREAU, P. PICHARD, J. BASSET.

Rég. civ. de Chateauroux.

vinrent la
cette nou
M^{me} la Ch
l'infortun
vertus. I
M^{me} des Co
ses grande
dictines et
ratifiées p
étant venu
fut arrach
sons ordin
particulièr
gie à la ch
fita de sa
mort, en l
des temps
sa foi; elle
point qu'e
faire des b
rémpons
en 1839 d'u
bienfaits
qui fut g
Longtemps
mari. Né e
biers, fils d
Bourges et
à M^{me} Thér
sorier de Fr
plus de cin
et chaussée

² " Le dix
matin, Marie
propriétaire, ne
toine Gabriel
à son hôtel, ru
transport. Bo

vinrent la rejoindre, ainsi qu'on vient de le dire. C'est dans cette nouvelle habitation que mourut, dans sa 69^e année, M^{me} la Chevalière, l'année même où périt sur l'échafaud l'infortuné Louis XVI. Sa fille avait hérité de toutes ses vertus. D'une piété éminente, d'une charité sans bornes, M^{me} des Colombiers était connue dans toute la contrée par ses grandes libéralités. Elle donna une maison aux Bénédictines et une autre aux Carmélites, donations qui furent ratifiées plus tard par son fils. La révolution française étant venue à éclater, elle eut le sort des gens de bien : elle fut arrachée de son domicile et jetée en prison. Les prisons ordinaires regorgeant alors de prévenus, une maison particulière lui fut assignée pour lieu de détention. Elargie à la chute de Robespierre, cette vertueuse Dame profita de sa liberté pour soustraire plusieurs prêtres à la mort, en les cachant dans sa propre maison. Chrétienne des temps antiques, d'une charité qui n'avait d'égale que sa foi, elle mettait tout son bonheur à faire le bien, à ce point qu'elle disait quelquefois : "J'ai tant de plaisir à faire des bonnes œuvres, que je ne mérite pas d'en être récompensée dans le Ciel." M^{me} des Colombiers mourut en 1839 d'une hydropisie de poitrine. Ses innombrables bienfaits lui ont mérité le surnom de *Mère des pauvres*, qui fut gravé sur sa tombe dans le cimetière de Bourges. Longtemps auparavant, M^{me} des Colombiers avait perdu son mari. Né en 1713, M^r Henri François Thomas des Colombiers, fils de M^r René des Colombiers, Conseiller du Roi à Bourges et de Dame Rose Nibelle, s'était d'abord marié à M^{me} Thérèse Gassot. Il fut honoré de la charge de trésorier de France à Bourges, fonction qu'il remplit pendant plus de cinquante ans, et devint commissaire des ponts et chaussées, administrateur de l'Hôtel-Dieu de Bourges.

2 "Le dix huit Janvier, mil huit cent trente-neuf, à onze heures du matin, Marie Catherine Benoist, veuve de François des Colombiers, propriétaire, née à Montréal, âgée de quatre vingt huit ans, fille d'Antoine Gabriel François Benoist et de Marie Louise LeBer, est décédée à son hôtel, rue Porte St. Jean, duquel décès je me suis assuré par mon transport. BUCHERON, adjoint délégué." *Ext. des rég. de Bourges.*

Son épouse étant morte, sans lui laisser d'enfants, il se remaria en 1782 à M^{lle} Benoist, et mourut huit ans après, le 7 septembre 1790. De son second mariage avec M^{lle} Benoist, M. des Colombiers eut deux enfants, un fils et une fille. Cette dernière mourut en bas âge, des suites d'un accident qui lui était arrivé lorsqu'elle était en prison avec sa mère. Il ne lui resta donc qu'un fils : François Thomas des Colombiers.

François Thomas des Colombiers était né en 1783. Il grandit sous les yeux de sa mère qui ne négligea rien pour lui donner une bonne éducation. En 1806, M^r François des Colombiers épousa M^{lle} Alexandrine Fournier de Boismarmin, fille du Marquis de Boismarmin, Lieutenant des gardes de M^r le Comte d'Artois, et de M^{lle} de Fermè. Ayant perdu son épouse en 1809, il contracta un second mariage, trois ans après, avec M^{lle} Marie Anne Lassaigue de St. George, fille du Marquis de St. George et de M^{lle} Antoinette de Marcellange. De 1813 à 1814, il fut employé au service du Roi par le Marquis de Rivière. Nommé provisoirement Capitaine en Mars 1814, par M^r de Rivière, il fut confirmé dans son grade en Octobre de la même année. En 1816, il fut fait Aide-de-Camp du Vicomte Liger Belair, mais donna sa démission en 1822. Alors il se livra à l'agriculture, et, en 1828, il fut nommé Président de la société d'agriculture de l'Allier, position qu'il occupa jusqu'à sa mort, en 1855. De son mariage avec M^{lle} de Boismarmin, il n'eut qu'un fils : Charles Edmond des Colombiers de Boismarmin, né en 1809.

M^r Charles Edmond avait épousé M^{lle} Jenny Gassot de Champigny, sa cousine, dont le frère, M^r Raoul de Champigny, s'est marié à M^{lle} de St. George, et a deux fils. En 1814, il a perdu son épouse qui lui a laissé deux fils : Marie Georges, né en 1836, et actuellement Lieutenant au 83^e de ligne, en Algérie, Marie Raoul Christian, né en 1838, et Docteur en médecine, auquel nous avons une obligation infinie pour les détails qu'il a bien voulu nous donner sur son intéressante famille.

Du se
M^{lle} de
seuleme
1818, et
luc, dom
Aimée,
Tels se
France d
En An
vu. Ils s
sociale,
ment cet
vers les
Charles
Louis, M
ses concit
ni moins
aujourd'h
ralement
elle est u
En Fra
moins dis
et jouit d
de l'Indre
armoiries
d'éperon d
de gueule
famille de
connue.
Baissat, e
meurer à C
Moulins.
des Colom
Anna des
Benoist.

Du second mariage de M^r François des Colombiers avec M^{lle} de St. George, sont nés plusieurs enfants. Trois filles seulement lui ont survécu : Marie Antoinette, née en 1818, et mariée en 1846 à M^r Arthur de Falvard de Mont-luc, dont un fils : René de Falvard, né en 1850 ; Marie Aimée, née en 1822 ; Anna, née en 1826.

Tels sont les descendants du Chevalier Benoist, tant en France qu'en Amérique.

En Amérique, ils sont nombreux, comme nous l'avons vu. Ils sont également recommandables. Par leur position sociale, leurs vertus paisibles, ils continuent glorieusement cette longue chaîne des Benoist, qui remonte à travers les Âges jusqu'à Guillaume Benoist, Chambellan de Charles VII, et font honneur au nom qu'ils portent. A St. Louis, M^r L. A. Benoist occupe un rang élevé parmi ses concitoyens ; ses sœurs ne sont ni moins remarquables, ni moins estimées. Aussi, malgré les divisions qui règnent aujourd'hui sur ce continent, cette famille est-elle généralement respectée de tous les partis. Par ses alliances, elle est unie aux principales familles du pays.

En France, la famille de M^r de Boismarmin n'est pas moins distinguée. Elle appartient à l'ancienne noblesse, et jouit d'une réputation méritée dans le Département de l'Indre, où se trouve le château de Boismarmin. Les armoiries de cette famille sont d'azur semé de molettes d'éperon d'or, au lion rampant ; de même au chef, cousu de gueules, chargé d'un croissant, montant d'argent. La famille de M^r de Falvard est aussi très-avantageusement connue. Elle habite le Puy-de-Dôme, et son château de Baissat, est à Maringnes. Dans l'hiver, elle vient demeurer à Clermont. Celle de M^r de Boismarmin va habiter Moulins. C'est là que résident avec leur père M^r Edmond des Colombiers de Boismarmin, les D^{lles} Marie Aimée et Anna des Colombiers, arrière-petites-filles du Chevalier Benoist.

CONCLUSION

En reproduisant pour la première fois les documents qu'on vient de lire, nous nous étions proposé, comme on l'a dit en commençant, de remettre sous les yeux d'une respectable famille le riche héritage de gloire que lui ont légué ses ancêtres. Sous ce rapport, nous pensons avoir atteint notre but. Il est difficile, en effet, de trouver un passé plus honorable. Le lecteur lui-même en conviendra.

En rappelant les événements auxquels le Chevalier Benoist prit une part plus ou moins directe; en montrant la conduite irréprochable qu'il tint dans ces diverses circonstances, notre intention était d'offrir aux miliciens, dans la personne de ce digne Officier, un type du vrai militaire, du militaire intègre, brave et fidèle. Ici encore, le lecteur dira si nous pouvions faire un meilleur choix. A côté du mérite réel, se trouve la plus rare modestie.

Enfin, notre but principal, en mettant au jour ces pièces, était de fournir des documents authentiques à ceux qui s'occupent de l'histoire du pays, et d'engager par cet exemple les familles qui en ont de semblables, à les publier, ou au moins à les confier à des mains capables de les faire valoir. L'avenir dira si nos espérances ont été déçues. Plus d'une fois, en lisant ce qui a été écrit jusqu'à ce jour sur le Canada, nous avons été péniblement affecté en voyant le jugement précipité qu'on portait sur certains hommes, l'appréciation fautive qu'on faisait de certains événements. A en croire en effet quelques écrivains, les femmes les plus illustres, les prêtres les plus recommandables avaient été entachés de Jansénisme; la perte du Canada n'était arrivée que par la faute de ceux qui avaient fait tout au monde pour la prévenir; en tout cas, elle était la suite de je ne sais quelle fatalité,

comme si l
ne présida
face des en
fait, on ne
erreurs? P
on a eu re
écouté que
il faut avan
faut s'appu
de mauvais

Et pour
pauvre idée
rapportait à
contempora
plus belles
parle. Aprè
qualités néc
un incapab
Général qui
Amérique, n
Chevalier
"n'avait ad
"hommes de
ritablemen
"un homme
que peu or
"et capable
"poste."

Dans ces c
presqu'autant
a de mots. Q
bien, comme
d'une des plu
traire n'a-t-il
main? Si c'é
les rapports
nages de l'épo

comme si la divine Sagesse qui prend soin des particuliers, ne présidait pas aussi aux événements qui changent la face des empires. Dans un pays où la Religion a tout fait, on ne voyait que l'action de l'homme. Pourquoi ces erreurs ? Parce qu'au lieu de puiser à des sources pures, on a eu recours à des écrits mensongers, ou qu'on n'a écouté que ses préventions. Or, quand on écrit l'histoire, il faut avant tout être véridique. Pour être véridique, il faut s'appuyer sur des monuments certains : en suivant de mauvais guides, on ne peut que faire fausse route.

Et pour ne parler que du Chevalier Benoist, quelle pauvre idée n'en aurait-on pas, si, pour le juger, on s'en rapportait à l'appréciation qu'en a faite un détracteur contemporain, dont la plume s'est complue à ternir nos plus belles illustrations ? Voici, en effet, comme il en parle. Après avoir dit que de Contrecoeur n'avait pas les qualités nécessaires pour commander ; que de Léry était un incapable ; que le Chevalier de Lévis, cet illustre Général qui donna à la France sa dernière victoire en Amérique, ne savait où donner de la tête, il ajoute : " Le Chevalier Benoist était d'une famille parisienne. Il n'avait absolument aucun bien. C'était un de ces hommes de rien, qui, parce qu'ils le sont, croient charitablement que tous les autres sont des voleurs. C'était un homme à chimères, dévot, avec assez d'esprit, quel que peu orné, surtout philosophe, mais du reste brave et capable de faire honneur à qui lui confierait un poste."

Dans ces quelques lignes, sans parler du reste, il y a presque autant de mensonges et de contradictions, qu'il y a de mots. Qui ne le voit ? Si M^r Benoist n'avait aucun bien, comment se fait-il donc qu'il ait obtenu la main d'une des plus riches Demoiselles de Montréal ? Le contraire n'a-t-il pas été démontré, pièces justificatives en main ? Si c'était un homme de rien, comment expliquer les rapports qu'ont eu avec lui les plus hauts personnages de l'époque ? Si c'était un de ces hommes, qui, parce

qu'ils le sont, croient charitablement que tous les autres sont voleurs, comment donc était-il dévot; la dévotion va-t-elle par hasard de compagnie avec l'injustice? Mais si c'était un voleur, à la façon des Bigot et des Varin, d'où vient donc que les Gouverneurs et autres Officiers publics lui confiaient des missions délicates, louaient son désintéressement et lui accordaient leur estime? D'où vient que le Gouvernement français l'a traité avec tant d'honneur et de distinction; que le Curé de sa Paroisse l'a proposé, après sa mort, comme un modèle de toutes les vertus? Cependant ceux qui veulent écrire l'histoire, sans se donner la peine de vérifier les faits, iront copier ces mensonges et les présenteront sans scrupule comme autant de vérités; d'autres les copiant à leur tour, continueront à les propager. N'est-ce pas ce qui s'est déjà vu en plus d'une rencontre?

C'est donc avec raison que la Société Historique de Québec, en faisant publier ce factum détremé de fiel et de vinaigre, a mis les lecteurs en garde contre ses avancées, et les a engagés à n'en user qu'avec réserve. La précaution toutefois semblait inutile, car l'auteur, en se démasquant, a pris soin lui-même d'indiquer la mesure de créance qu'on devait donner à ses mémoires. En effet, après avoir jeté de la boue à la face des particuliers les plus méritants; après avoir représenté la Compagnie qui a fourni les martyrs du Canada: les Lallemand, les de Brébeuf, les Joques, etc., comme une société "d'hommes" qui partout cherchaient leur agrandissement, sous le "pieux prétexte de l'instruction des peuples; qui, pour "rester les seuls maîtres, traversèrent autant qu'ils purent "les Récollets dans leurs projets de revenir dans ce pays, "et qui, du fond de leur Collège, cabalaient et donnaient "le branle à toutes les affaires," il n'a que des excuses pour la conduite des Colonies anglaises envers l'Acadie, que des paroles élogieuses pour Bigot, celui qui plus que tout autre contribua à la perte du Canada. Voici le portrait qu'il trace de cet homme, sans doute son patron

immaculé
" pénétrati
" plir une
" qu'il ava
" tion il n
" de pro
" la façon
" personne
" Il était n
" heureux
" cence, l
" rien de ce
" c'en est tr
" Bigot un h
" ple en'étai
" osait donne
" du soleil!
" lui qui fut
" avait volées

Pour ne
historiques,
et que les fa
prouvés, il f
torien ne le
Il n'est pas
toriques, qu
foi." Pour
de dates et
ouvrage, vo
redresse. Da
se rencontre
impossible, a
ter, qu'il ne
C'est donc a

1 C'est la rem
de la Vie de Ju

immaculé : " Mr F. Bigot avait beaucoup d'esprit et de pénétration : généreux, bienfaisant et capable de remplir une place plus éminente que celle qu'il avait. Lors qu'il avait une fois accordé sa confiance et sa protection il ne les retirait pas aisément. Plein de bonne foi et de probité il se laissait aisément prévenir et gagner. Son façon de vivre était unie et pleine d'égards pour les personnes qui le visitaient ou lui faisaient leur cour. Il était magnifique dans sa table et soulageait les malheureux avec une générosité qui tenait de la magnificence. Il aimait les plaisirs ; mais ils ne lui dérobaient rien de ce qu'il devait à ses occupations." C'en est assez ; c'en est trop : la plume se refuse à transcrire le reste. Bigot un homme généreux, lui qui, pendant que le peuple en était réduit à se nourrir de la viande de cheval, osait donner de grands bals qui duraient jusqu'au lever du soleil ! Bigot, un homme plein de foi et de probité, lui qui fut condamné à restituer 1,500,000 livres qu'il avait volées !...

Pour ne pas donc s'égarer à la suite de ces histrions historiques, surtout quand il s'agit de juger les hommes, et que les faits qu'on allègue contre eux ne sont pas bien prouvés, il faut faire de nouvelles investigations. Si l'historien ne les fait pas, d'autres doivent les faire pour lui. Il n'est pas plus permis de laisser altérer les vérités historiques, que de transiger avec les erreurs en matière de foi.¹ Pour notre part, si quelque inexactitude de chiffres, de dates et même de faits, s'est glissée dans ce petit ouvrage, volontiers nous consentons à ce qu'on nous redresse. Dans un travail de cette nature, où les difficultés se rencontrent presque à chaque pas, il est pour ainsi dire impossible, malgré l'attention que nous avons pu y apporter, qu'il ne s'y trouve pas des fautes de plus d'une sorte. C'est donc aux érudits à les signaler, si la chose en vaut

¹ C'est la remarque que fait lui-même Napoléon III, dans sa préface de la Vie de Jules César.

la peine. Déjà plus d'une mémoire a été ainsi vengée, et nous l'espérons, d'autres le seront encore. Mais comment pouvoir démêler le vrai du faux, si on ne va pas à la source ? Et comment ira-t-on, si les personnes qui ont des documents précieux pour l'histoire, ne se font pas un devoir et un bonheur de les communiquer ? Donc que les vrais amis du pays, au lieu de laisser se détériorer des archives intéressantes, où de les garder pour eux seuls, les mettent en lumière. Alors on verra clairement ce qu'on doit penser des de Quélus, des de Maisonneuve, des de Vaudreuil, des de Montcalm, et de tant d'autres, qui, pour avoir joué un rôle plus modeste, n'en ont pas moins bien servi le pays, et qui par conséquent n'ont pas moins droit à notre respect et à notre amour.

Quelquefois, pour ne parler que de ces derniers, on a représenté M^r de Vaudreuil comme un homme faible, comme un homme vendu à la coterie de Bigot. Mais sur quoi se fonde-t-on pour porter un jugement si sévère ? Dans les circonstances difficiles où se trouvait alors la Colonie, avec des hommes mus par des intérêts si divers et de caractères si opposés, un sage tempérament n'était-il pas plus propre à concilier les esprits, et partant, n'était-il pas préférable à des mesures violentes et souvent arbitraires qui auraient tout perdu ? Quant à l'accusation de complicité avec Bigot, M^r de Vaudreuil ne daigna même pas y répondre devant la Commission du Châtelet : il se contenta de montrer son honorable indigence. — On a reproché à M^r de Montcalm d'avoir hâté la perte de la Colonie, en précipitant la bataille sur les plaines d'Abraham : Mais sa conduite n'est-elle pas justifiable ? Croyant n'avoir affaire qu'à une poignée de monde, devait-il attendre, pour la repousser, que l'armée ennemie toute entière eût pris position devant lui ? S'apercevant, mais trop tard, qu'il avait effectivement toute l'armée sur les bras, pouvait-il reculer une fois la lutte engagée ? Qui oserait le dire ? Ah ! certes, s'il y a un coupable, ce n'est pas ce grand homme, ce héros qui expire heureux parce

qu'il ne ve
gor, qui, t
donne son
au moment
lement acc
coup-d'œil
à être coup
murs de Qu
ché, et prêt
nombreuse.
Ces insinua
encore pour
de flétrir la
cette entrep
que de l'ave
leur flotte
flotte angla
doute, n'éta
dre la seul
retirer dans
ne pouvait é
voir ? Pour
choses, n'éta
soit donc per
sur plusieurs
y prirent pa
met. C'est
duisant de
ceux qui en
l'éternel hon

qu'il ne verra pas la prise de Québec, mais l'indigne Ver-
gor, qui, trahissant la confiance de son Général, aban-
donne son poste pour se livrer aux douceurs du sommeil,
au moment où il importait le plus de le garder.—On a éga-
lement accusé le Général Lévis, cet officier si sage et d'un
coup-d'œil si sûr, d'avoir imprudemment exposé l'armée
à être coupée en deux, en allant une seconde fois sous les
murs de Québec attaquer un ennemi solidement retran-
ché, et prêt à être secouru à chaque instant par une flotte
nombreuse, au lieu de rester à Montréal et de s'y fortifier.
Ces insinuations perfides, si nous ne nous trompons, ont
encore pour auteur cet écrivain passionné qui s'est efforcé
de flétrir la mémoire du Chevalier Benoist. Cependant
cette entreprise était si peu dépourvue de sens pratique,
que de l'aveu même des Anglais, c'en était fait d'eux si
leur flotte ne fut arrivée. Et qui pouvait prévoir que la
flotte anglaise dévancerait la flotte française ? Dans le
doute, n'était-il pas plus convenable d'essayer de repren-
dre la seule place forte du Canada, plutôt que de se
retirer dans une ville nullement fortifiée et qui dès lors
ne pouvait être défendue, comme les événements le firent
voir ? Pour un homme habile et au fait de l'état des
choses, n'était-ce pas le seul parti à prendre ? Qu'il nous
soit donc permis de croire, et de dire en terminant, que, ni
sur plusieurs de ces événements, ni sur les hommes qui
y prirent part, l'histoire n'a encore donné son dernier
mot. C'est donc aux familles, à la nation entière, en pro-
duisant de nouveaux documents, à venger la gloire de
ceux qui en furent le plus ferme appui, et qui en seront
l'éternel honneur.

PIÈ

Ces docum
lent aux-réc
ordinaire du
de ses pères
en faveur de
interrompre
ici ces docu
aperçu sur
familles du n

I^o ACTES

Le premier
du contrat de
de passer out

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DE LA

PREMIÈRE PARTIE.

Ces documents sont de deux sortes. Les uns se rapportent aux réclamations faites par Antoine Benoist, peintre ordinaire du Roi, pour se faire réintégrer dans les droits de ses pères ; les autres ont trait aux fondations qu'il fit en faveur de l'Hôtel-Dieu de Joigny. Pour ne pas trop interrompre la suite des faits, nous avons préféré placer ici ces documents. Nous les faisons suivre d'un petit aperçu sur la famille de Trevet et sur quelques autres familles du nom de Benoist.

I^o ACTES RELATIFS AUX TITRES DE NOBLESSE, PORTÉS
PAR LA FAMILLE BENOIST.

Le premier de ces documents, est un acte de notoriété du contrat de mariage de Jean Benoist, 3^e du nom. Avant de passer outre, Antoine Benoist avait besoin de prouver

qu'il descendait de Jean. C'est ce qu'il fit, en produisant l'acte suivant :

« Ce jourd'huy samedi, vingt septième jour du mois de Mars, mil sept cent six, pendant les plaides ordinaires de la Prévosté de Joigny, tenus et expédiés pardevant nous Edme Privé, Sieur de Chavigny, advocat en Parlement, Prévost et Juge ordinaire de police de la ville de Joigny, en l'audience assisté de notre greffier ordinaire :

« Maître Saturnin Delamare, advocat en Parlement, au nom du Sieur Antoine Benoist, peintre ordinaire du Roy, demeurant à Paris, faubourg Saint Germain, rue des Sts Pères, proche les Frères de la charité des Hailes, nous a représenté une grosse en parchemin du contrat de mariage de feu Sieur Jean Benoist et de Marie Hubert, père et mère du dit, St Antoine Benoist, passé pardevant Maître Guillaume Colleson et Jean Murot, notaires royaux en cette ville, en date du vingt trois Mars, mil six cent vingt trois, signé J. Murot, notaire royal ; et dit que iceluy Sieur Antoine Benoist a besoin d'un acte de notoriété publique, comme la dite grosse est signée du dit M^{re} Jean Murot, en son vivant notaire royal en cette ville. C'est pourquoy il fait comparaitre M^{re} Pierre Montfort, ancien notaire en cette ville, petit gendre du dit feu Murot, qui a pardevant luy ses notes du dit Murot, pour représenter les dites notes : M^{re} Nicolas Berger, ancien Procureur en ce siège, âgé de quatre vingt deux ans, et Claude Boursin, l'ainé, menuisier, demeurant à Joigny, âgé de quatre vingt sept ans, pour faire leur déclaration de la connaissance qu'ils ont eue du dit Murot, et s'ils reconnoissent la signature apposée au bas du dit contrat de mariage, et nous a requis en la présence des dits Montfort, Berger et Boursin, qu'il veut de plus, à l'égard du dit Montfort, ordonner que les notes par lui représentées du dit Murot, seront vérifiées et confrontées par les praticiens de ce siège, avec le dit contrat de mariage, et prendre les déclarations tant des dits Berger, Boursin, que des Advocats, Procureurs ici présents, sur la connaissance qu'ils ont eue du dit feu Murot, et sur celle qu'ils peuvent avoir de sa signature apposée au bas du dit contrat, pour lui donner acte du tout.

« Surquoy faisant droit sur la requeste du dit Delamare, au dit nom, qu'il met sur le bureau la grosse du dit contrat de mariage, et veu le rapport fait aussi sur le bureau par le dit Montfort présent, et plusieurs notes du dit Murot, au nombre de plus de cent, avons ordonné aux susdits Advocats et Procureurs de ce siège, de prendre communication, soit de la dite grosse, soit des notes, pour en faire par eux la reconnaissance et vérification, ce que plusieurs d'eux ont fait, entre autres M^{re} Claude Jacquinet, advocat en Parlement, notre Lieutenant, M^{re} Pierre Jacquinet, advocat, Procureur fiscal en ce Comté, M^{re} Edme

Byot, Louis C.
Jean Salmon,
Jean Chaudet

siège. Après
officiers sus n
l'esgard du dit
sont du dit feu
qu'il reconnois
blable et la mē
et Boursin, ont
qui estait nota
sont M^{re} Claude
du dit contrat
autres Advocat
cation du dit c
Montfort, ont d
son et Jean Mu
dit Colleson qu
signature J. M
pareille, semble
tees par le dit l

« Dont et des
au dit Delamar
de raison ; et su
et nostre greffier
La minute es
J. J. BAUDET.

Ce premier
produisit les
Jean, son p
aïeul, comm

« Le Conseil
peintre ordinar
laume Benoist,
VII, en 1437
qualifié Escuyer
bisayeu ; de ce
Jean Benoist, 2
sa noblesse par
Benoist, ayeul,
leur mariage e

Byot, Louis C. Hollet, Charles Danne et Jean Salmon, tous avocats, Jean Salmon, l'aîné, Louis C. Hollet, Claude Lebeuf, Claude Thibault, Jean Chanda, Charles du Sausoy et Edmé Bevernois, Procureurs en ce siège. Après quoy, avons des dits Montfort, Berger, Boursin et autres officiers sus nommés, pris et reçu leurs déclarations, par lesquelles, à l'égard du dit Montfort, a déclaré que les notes par lui représentées, sont du dit feu M^{re} Jean Murot, notaire royal, son bizayeul par affinité, qu'il recognoist la signature mise au bas de la grosse, pareille, semblable et la même que celle des dites notes; à l'égard des dits Berger et Boursin, ont déclaré qu'ils ont cogneus le dit feu M^{re} Jean Murot, qui estait notaire et qui demeurait dans la maison où demeure à présent M^r Claude Lebeuf, et recognoissent sa signature apposée au bas du dit contrat de mariage; et à l'égard des dits sieurs Jacquinet et autres Avocats et Procureurs sus nommés, après avoir pris communication du dit contrat de mariage et des notes représentées par le dit Montfort, ont déclaré de sçavoir par tradition que MM. Guillaume Colleson et Jean Murot estaient notaires en cette ville, pour avoir cogneu le dit Colleson qui n'est décédé que depuis vingt trois ans, et que la signature J. Murot, apposée au bas du dit contrat de mariage, est pareille, semblable et la même que celles qui sont aux notes rapportées par le dit Montfort :

Dont et des quelles déclarations et reconnaissances avons fait acte au dit Delamare, au dit nom, pour servir au dit Sieur Benoist ce que de raison; et sur la requeste du dit Delamare, avons paraphé avec luy et nostre greffier le dit contrat de mariage, les an èt jour que dessus.

La minute est signée en fin : Privé Chavigny, avec paraphe. (Signé) J. J. BAUDET.

Ce premier point une fois reconnu et admis, Antoine produisit les pièces qui établissent la descendance de Jean, son père, de Guillaume Benoist, son quatrième ayeul, comme le document qu'on va lire en fait foi :

Le Conseil soussigné a reçu la généalogie du S^r Antoine Benoist, peintre ordinaire du Roy, par laquelle il paroist qu'il descend de Guillaume Benoist, son quatrième ayeul, vivant Chambellan du Roy Charles VII, en 1437; ce Guillaume eust son fils Simon Benoist, trisayeul, qualifié Escuyer en 1477, qui fut père de Jean Benoist, 1^{er} du nom, bisayeul; de ce Jean est issu Nicolas Benoist, ayeul, son fils aîné, et Jean Benoist, 2^e du nom, son cadet, qui a fait une tige confirmée dans sa noblesse par arrest du Conseil, du 20 8bre 1668. Le dit Nicolas Benoist, ayeul, qualifié Escuyer, épousa Marie Anne de Flosseaux, et de leur mariage est issu Jean Benoist, 3^e du nom, qui a dérogé et qui

épousa, en 1623, Marie Hubert, dont est issu *Antoine Benoist*, leur fils, qui demande à présent d'estre réhabilité dans la noblesse de ses pères. Veu aussy, l'extrait baptistaire du dit Jean Benoist, 3^e du nom, fils de Nicolas Benoist et de Marie Anne de Flosseux, du 12 8bre, 1585 : son acte d'apprentissage chez M. Laurent de Lorme, architecte et sculpteur en bois, à Moulins, du 7 Mars 1601, qui fait la dérogeance à laquelle il avait esté engagé à l'âge de 16 ans, après la mort de son père, par Jean Benoist, 2^e du nom, son oncle paternel qui y fust présent et s'y qualifia Escuyer ; au bas est la quittance, après les 6 années d'apprentissage, du même Jean Benoist, 3^e du nom, en date du 10 Juin 1607 : le contrat de mariage du dit Jean Benoist, qualifié architecte, sculpteur en bois, fils de Nicolas Benoist et de Marie Anne de Flosseux, avec Marie Hubert, sa femme, en date du 20 Mars 1623 : l'extrait baptistaire d'Antoine Benoist, leur fils, demandeur, en date du 24 Février 1632, par lequel il justifie sa filiation et descendance ; plus l'arrêt du *Conseil d'Estat* du 20 8bre 1668, contradictoirement rendu avec le préposé à la recherche des usurpateurs du titre de noblesse, par lequel les S^{rs} Nicolas, Pierre et Antoine, copains, issus de germain, du S^r Antoine Benoist d'aujourd'huy, et qui dessendent du même Jean Benoist, 1^{er} du nom, Esc, leur bisayeul, ont esté maintenus et gardez en la qualité de nobles :

Est d'avis que, puis qu'il a plu au Roy tesmoigner à M^r Benoist quelque bonté, en considération de ses services, et de ce qu'il y a plus de 45 ans qu'il a l'honneur de travailler aux portraits en peinture, en dire ou autrement, d'après Sa Majesté, que même il a esté employé depuis peu pour faire graver ces mêmes portraits, en petit et dans les différents âges de Sa Majesté, afin de les faire passer à la postérité dans un livre de médaillés, qui s'imprime actuellement pour estre un monument public du plus heureux et du plus glorieux de tous les règnes ; M^r Benoist pour profiter de la bonne volonté où est le Roy à son esgard, ayant présenté un placet, pour luy demander la grâce de le retablir dans la noblesse de sa famille, en rendant l'arrêt du Conseil, du 20 Octobre 1668, qui est en faveur de ses cousins, commun avec luy, et en lui accordant des Lettres qui le relèveront de la dérogeance où son père, qui demeura orphelin fort jeune, s'estoit laissé entraîner ; surquoy n'y ayant veu que cette seule dérogeance de son père, et la noblesse de ses ancestres se trouvant d'ailleurs prouvée et suffisamment justifiée par l'arrêt de maintenue de ses cousins, où il paroist :

Que le premier degré de *Guillaume Benoist*, son 4^e ayeul a esté justifié par quatre pièces, esnoncées dans cet arrest depuis 1437 jusques en 1443 ;

Què le 2^e degré de *Simon Benoist*, son bisayeul, a esté prouvé par trois pièces depuis 1477 jusques en 1482 :

Que le 3^e degré
trois pièces de

Que le 4^e degré
par 16 pièces,
personnellement
son père avec
deux contrats
7bre 1563 et 13

Qu'il rappo
du dit Nicolas
acte de déroge
Hubert, du 20

Et que por
Benoist, aujourd
Février 1632, p
de Marie Huber
faire réhabilite
nant des Lettre
geance de feu s

Delibéré à l

Ayant alo
déclarent iss
Cour des Ai
qu'ent lieu c
en Juillet, se
vant. Voici l
également re

Le premier
des Aides, en
tionnaire d'é
donné suite
conçu :

Veu par la C
vingt cinq Juille
Roy, Philippeaux
par Antoine Ber
y contenues, Sa
Lettres portant
Benoist, son père

Que le 3^e degré de *Jean Benoist, son bisayeul*, se trouve vérifié par trois pièces depuis 1522 jusques en 1552 :

Que le 4^e degré de *Nicolas Benoist, son ayeul*, est encore justifié par 16 pièces, visées dans le même arrêt de 1698, dont trois regardent personnellement le dit Nicolas Benoist, savoir : un partage des biens de son père avec Jean Benoist, son frère, et leur sœur, du 12 7bre 1563, et deux contrats de vente, faite au même Jean Benoist, son frère, les 16 7bre 1563 et 13 Avril 1564, auxquels il est qualifié Escuyer :

Qu'il rapporte l'extrait baptistaire de *Jean Benoist*, son père, fils du dit Nicolas et de Marie Anne de Flosseux, du 12 8bre 1585 ; son acte de dérogeance de 1601, et son contrat de mariage avec Marie Hubert, du 20 Mars 1623 :

Et que pour justifier sa filiation et descendance, le dit *Antoine Benoist, aujourd'hui demandeur*, produit son extrait baptistaire du 24 Février 1632, par lequel il paroist qu'il est fils du dit Jean Benoist et de Marie Hubert, il est constant que rien ne peut l'empescher de se faire réhabiliter et rétablir dans la noblesse de ses ancêtres, en obtenant des Lettres patentes du grand sceau, qui le relevent de la dérogeance de feu son père.

« Délibéré à Paris, ce 7 Avril 1706. (Signé) Lanthier ; Lenoir. »

Ayant alors reçu du Roi les Lettres patentes qui le déclarent issu de famille noble, Antoine les présenta à la Cour des Aides pour les faire enregistrer. C'est alors qu'eut lieu cette procédure ou enquête, qui, commencée en Juillet, se termina à son avantage au mois d'Août suivant. Voici les pièces de cette procédure, que nous avons également retrouvées dans les archives de famille.

Le premier de ces documents, est un ordre de la Cour des Aides, en date du 2 Août 1706, qui enjoint au pétitionnaire d'établir ses faits de généalogie, pour qu'il soit donné suite aux Lettres patentes du Roi. Il est ainsi conçu :

« Veu par la Cour les Lettres patentes du Roy, données à Marly, le vingt cinq Juillet, mil sept cent six, signées Louis, et plus bas, par le Roy, Philippeaux, enscellées du grand sceau de cire jaune, obtenues par Antoine Benoist demeurant à Paris, lesquelles et pour les clauses y contenues, Sa Majesté aurait accordé au dit Antoine Benoist les dites Lettres portant réhabilitation de noblesse de la dérogeance de Jean Benoist, son père, en la fonction mécanique de sculpteur en bois, le





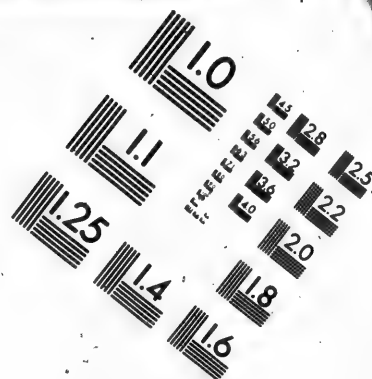
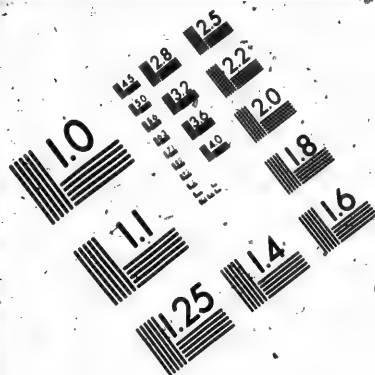
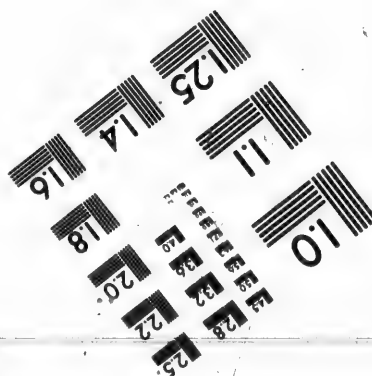
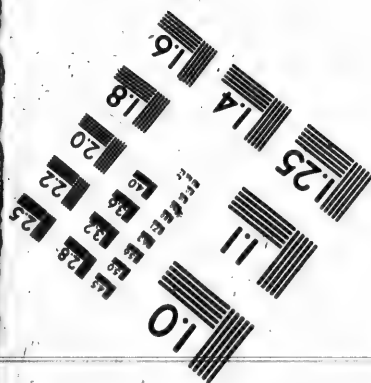
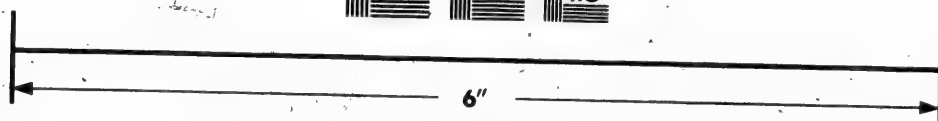
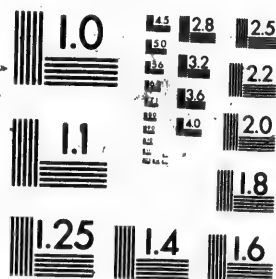


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

28
32
25
22
20
18

10
01

tout ainsy que plus au long le contiennent les dites Lettres à la Cour, adressant le certificat des questeurs, le trente un Juillet, mil sept cent six ; requeste, aîn d'enthérinement d'icelles ; conclusions du Procureur Général du Roy ; ouy le rapport de M. Nicolas-Midorges, Conseiller, et tout considéré : la Cour, avant de faire droit sur l'enregistrement des dites Lettres, a ordonné et ordonne que dans quinzaine pour toute préfixion de délai, l'impétrant sera tenu d'articuler en la dite Cour ses faits de généalogie et noblesse, et fera preuve d'iceux, tant par titres que témoins, et ce au dit Procureur Général du Roy, au contraire, sy bon lui semble, dans le dit temps : pour ce fait rapporter estre ordonné digne de raison. Fait à Paris, en la première Chambre de la dite Cour des Aydes, le deuxième Aoust, mil sept cent six. (Signé) ROBERT.

Le quatre Aoust 1706, fut le présent signifié, et baillé copie à M. le Procureur Général, en parlant à M. Michault, son secrétaire. Par moy. (Signé) LEZZIER.

Suit un second document, en exécution des ordres de la Cour, par lequel Antoine fait connaître sa filiation. Il est accompagné d'un autre qui somme le Procureur Général de faire opposition, s'il y a lieu. En voici le contexte :

Faits de généalogie et noblesse que moi articule par devant vous, nos Seigneurs de la Cour des Aydes. Antoine Benoist, demeurant en cette ville de Paris, demandeur en enthérimement des Lettres de relief de dérogeance, par lui obtenues en Chancellerie, le vingt cinq Juillet dernier, suivant sa requeste énoncée en l'arrêt de la Cour, du deux du present mois d'Aoust, contre Monsieur le Procureur Général du Roy en la dite Cour, dessendeur ; suivant et pour satisfaire au dit arrêt du dit jour, deux Aoust dernier, pour lequel, avant faire droit sur l'enregistrement des dites Lettres, la Cour a ordonné que dans quinzaine pour tout délai, le dit Antoine Benoist sera tenu d'articuler en la dite Cour ses faits de généalogie et noblesse et faire preuve d'iceux, tant par titres que témoins, et ce avec Monsieur le Procureur Général du Roy seulement, et le dit Sieur Procureur Général, au contraire, sy bon luy semble, dans le dit temps, pour ce fait communiqué, a veu par la Cour estre ordonné ce que de raison : à ce qu'il plaise à la Cour ordonner que les dites Lettres de relief de dérogeance seront registrées au greffe d'icelle, pour estre exécutées selon leur forme et teneur, ce faisant maintenir et garder le dit Sieur Benoist en la qualité de noble et d'Escuyer, d'extraction, et ordonner qu'il jouisse ensemble ses enfants nez ou à naistre en légitime mariage, des privilèges et exemptions dont jouissent les autre nobles et gentilshommes du Royaume, tant et si longuement qu'ils vivront noblement et ne feront acte dérogeant à

noblesse
siècles, le
esté répu
Benoist,
biens et
déroger,
laquelle
Lettres p
tées à la
présent
ses faits
tistes qu
seulement
article e
Benoist,
vivait nob
cent tren
Chastel ;
rine de V
qui a auss
que du d
bisayeul
qualité d'
bel ; que
la dite Da
enfants, q
Sieur de J
vingt Octo
nobles d'a
ayeul du d
Sieur de
Flosseux ;
Joinville,
Jean Beno
eu pour f
Jean Beno
enfants, le
qu'il a acq
par un tra
reparer la
ancestres
demandeur
J'accor

noblesse. Il sera aisé de faire voir à la Cour que depuis plusieurs siècles, les ancêtres du demandeur ont toujours vescu noblement et esté réputés tels, sans avoir fait aucun acte dérogeant, sinon Jean Benoist, père du demandeur, lequel ayant esté délaissé orphelin, sans biens et en bas âge, fut contraint par la nécessité où il se trouva, de déroger, en faisant la profession de sculpteur en bois et d'architecte, de laquelle dérogeance Sa Majeste aurait relevé le dit demandeur par ses Lettres patentes du vingt cinq Juillet dernier, lesquelles ayant présentées à la Cour, pour les faire registrer, arrest est intervenu le deux du présent mois d'Aoust, qui a ordonné que le dit demandeur articulera ses faits de généalogie et noblesse, et fera preuve d'iceux, tant par titres que tesmoins, et ce avec Monsieur le Procureur General du Roy seulement. Pour satisfaire auquel et faire connoistre sa généalogie, il articule et met en fait qu'il est issu, en ligne directe, de Guillaume Benoist, son quatrième ayeul, Chambellan du Roy Charles VII, qui vivait noblement et prenait la qualité d'Escuyer avant l'an mil quatre cent trente sept, et avait pour femme Damoiselle Catherine de Viel-Chastel; que du mariage du dit Guillaume Benoist et de la dite Catherine de Viel-Chastel, est issu Simon Benoist, trisayeul du demandeur, qui a aussi vescu noblement et pris la qualité de noble et d'Escuyer; que du dit Simon Benoist, est issu Jean Benoist, premier du nom, bisayeul du demandeur, lequel a aussi vescu noblement et pris la qualité d'Escuyer, et a eu pour femme Damoiselle Marguerite de Boisbel; que du mariage du dit Jean Benoist, bisayeul du demandeur et de la dite Damoiselle Marguerite de Boisbel, son épouse, sont issus trois enfants, qui ont fait deux branches: l'ainée par Jean Benoist, Escuyer, Sieur de Joinville, dont les petits fils ont obtenu arrest du Conseil, le vingt Octobre mil six cent soixante huit, par lequel ils ont été reconnus nobles d'ancienne extraction; et la branche cadette, par Nicolas Benoist, ayeul du demandeur, qui a vescu noblement et pris la qualité d'Escuyer, Sieur de Joinville, et a eu pour femme Damoiselle Marie Anne de Flosseux; que du mariage du dit Nicolas Benoist, Escuyer, Sieur de Joinville, et de la dite Marie Anne de Flosseux, son épouse, est issu Jean Benoist, troisième du nom, père du demandeur, qui a dérogé, et a eu pour femme Marie Hubert; et finalement, que du mariage du dit Jean Benoist et de la dite Marie Hubert, sa femme, est issu, entr'autres enfants, le dit Antoine Benoist, demandeur, lequel, par l'excellence qu'il a acquise dans les ouvrages de cire, de peinture, de sculpture, et par un travail noble auquel il s'est toujours employé, s'est efforcé de reparer la dérogeance de feu son père, et de suivre les traces de ses ancêtres de noble et ancienne extraction; laquelle filiation, le dit Sieur demandeur justifiera par titres authentiques.

J'accorde pour le Roy les faits de généalogie et noblesse cy dessus,

pour en estre fait enquête. Fait ce septième jour d'Aoust, mil sept cent six. (Signé) Base.

« A Mr. Jean Ferrand, Procureur en la Cour, et d'Antoine Benoist. Somme et interpelle Mr. le Procureur Général du Roy d'articuler, sy bon luy semble, des faits de généalogie et noblesse contraires à ceux articulés par le dit Sieur Benoist, et signifiez ce jourd'huy, suivant l'arrest du deux du présent mois d'Aoust, sinon en demeurera forclos, dont acte. Le sept Aoust, mil sept cent six, ai signifié et baillé copie à M. le Procureur Général, parlant à Mr. Michaulle, son secrétaire. (Signé) HUE.»

Le troisième de ces documents, est la requête présentée par Antoine à la Cour des Aides. Cette requête décline, comme on va le voir, les preuves testimoniales, pour s'en tenir aux preuves surabondantes, résultant des titres produits par le document précédent, et corroborées encore par l'exhibition des autres pièces, qu'on peut voir au commencement de l'ouvrage, et notamment par l'arbre généalogique placé en tête de ce livre.

« A nos Seigneurs de la Cour des Aydes. Supplie humblement Antoine Benoist, demeurant à Paris, disant qu'encore il soit issu de noble et ancienne race, que ses aïeulx aient toujours pris la qualité d'Escuyer et vescu noblement, et que ses cousins, issus du frère aîné de son ayeul, aient esté maintenus dans leur noblesse par arrest du Conseil, du vingt Octobre mil six cent soixante huit ; néanmoins, Jean Benoist, père du suppliant, a esté délaissé orphelin sans biens et en bas âge, fut contraint de travailler à sa naissance, en faisant la profession de sculpteur en bois et architecte, pour raison de laquelle dérogeance le suppliant aurait obtenu des Lettres de relief de Sa Majesté, le vingt cinq Juillet dernier, lesquelles ayant présentées à la Cour, pour les faire registrer, arrest est intervenu le deux du présent mois d'Aoust, qui a ordonné avant faire droit sur l'enregistrement des dites Lettres, que dans quinzaine pour tout délai, le suppliant articulera ses faits de généalogie et noblesse et fera preuve d'iceux, tant par titres que témoins, avec Monsieur le Procureur Général du Roy seulement, et le dit Sieur Procureur Général au contraire, sy bon luy semble ; lequel arrest ayant esté signifié à mon dit Sieur le Procureur Général, le suppliant a articulé ses faits de généalogie et noblesse, et fait signifier iceux à mon dit Sieur le Procureur Général, le sept du présent mois d'Aoust, qui les a accordés pour en estre fait enquête, et d'autant que la preuve testimoniale ordonnée par le dit arrest, ne causerait que du retard au sup-

plait a
laquelle
Lettres
donner
plaise d
à faire e
par lui
tante de
relief de
exécute
noble et
enfants
et exem
Royaum
acte d'ér
(Signé)

« Le on
Procureur

A cet
d'y faire

Le q
Aides,
mation
droit :

« Entre
tremont
Majesté,
énoncée
encore de
mois d'A
lui faite,
de général
la preuve
que les di
de la Cour
déclarer l
qu'il jouir
mariage,
et gentils
noblemen
Procureur

pliant ayant des titres authentiques qui justifient son ancienne noblesse, laquelle ne peut recevoir de difficulté, non plus que l'enthérinement des Lettres de relief de dérogeance, à luy accordées, il a été conseillé de donner la présente requête. Ce considéré, nos Seigneurs, il vous plaise donner acte au suppliant de la déclaration qu'il fait, qu'il renonce à faire enquête et preuve par témoins des faits de généalogie et noblesse par lui articulés et de ce qu'il se restreint à la preuve littérale, résultante de ses titres, et en conséquence ordonner que les dites Lettres de relief de dérogeance seront registrées au greffe de la Cour, pour être exécutées selon leur forme et teneur, ce faisant déclarer le suppliant noble et issu de noble race et lignée, ordonner qu'il jouira ensemble ses enfants et postérité nez et à naistre en légitime mariage, des privilèges et exemptions, dont jouissent les autres nobles et gentilshommes du Royaume, tant et si longuement qu'ils vivront noblement et ne feront acte dérogeant à noblesse, et tous feront bien. Ce 11 Aoust 1706. (Signé) ANTOINE BENOIST.

Le onze Aoust, mil sept cent sept, signifié et baillé copie à Mr. le Procureur Général, parlant à Mr. Michale, son secrétaire. (Signé) HUE.

A cette requête, est jointe, selon l'usage, la sommation d'y faire droit.

Le quatrième document, est un acte de la Cour des Aides, accusant réception de la supplique et de la sommation qui l'accompagne, avec engagement d'y faire droit :

Entre Antoine Benoist, demeurant à Paris, demandeur en enrégistrement des Lettres de relief de dérogeance par luy obtenues de Sa Majesté, le vingt cinq Juillet, mil sept cent six, suivant sa resqueste énoncée en l'arrêt de la Cour, du douze du présent mois d'Aoust, et encore demandeur en requête, présentée à la dite Cour le onze du dit mois d'Aoust, tenant à ce qu'acte lui soit donné de la déclaration par lui faite, qu'il renonce à faire enquête et preuve par témoins des faits de généalogie et noblesse par lui articulés, et de ce qu'il se restreint à la preuve littérale résultante de ses titres ; et en conséquence ordonner que les dites Lettres de relief de dérogeance seront enrégistrées au greffe de la Cour, pour être examinées selon leur forme et teneur, ce faisant déclarer le demandeur noble et issu de noble race et lignée, ordonner qu'il jouira ensemble ses enfants et postérité nés et à naistre en légitime mariage, des privilèges et exemptions dont jouissent les autres nobles et gentilshommes du Royaume, tant et si longuement qu'ils vivront noblement, et ne faisant acte de dérogeance à noblesse ; donné par le Procureur Général du Roy en la dite Cour, défendeur, d'autre part

appointé. En quoy la Cour a donné acte au demandeur de la renonciation par luy faite, de faire enquête de preuves par tesmoins des faits de généalogie de noblesse par lui articulés, et de ce qu'il se restreint à la preuve littérale résultante de ses titres, et pour faire droit sur le surplus des demandes, appointe les parties en droit à écrire et produire dans trois jours en tout aux dites Lettres distribuées à M. Nicolas Midorges, Conseiller, pour leur estre sur le tout fait droit ainsy que de raison. L'appointement signé du Procureur Général du Roy, ce requérant, Ferrand, Procureur, suivant l'arrest judiciaire de cejourd'huy. Fait à Paris, en la première Chambre de la dite Cour des Aydes, le treize Aoust, mil sept cent six. (Signé) ROBERT.

« Le quatorze Aoust, mil sept cent six, signifié et baillé copie à M. le Procureur Général, en parlant à M. Michaule son secrétaire. (Signé) JOURDAN. »

Le cinquième document, est une nouvelle instance auprès de la Cour des Aides, de la part d'Antoine, se fondant pour la faire, sur la reproduction de l'arrêt du 8 Mai 1596, demandée par la Cour :

« A nos Seigneurs de la Cour des Aydes. Supplie humblement Antoine Benoist, peintre ordinaire du Roy, disant qu'il a obtenu de Sa Majesté Lettres de réhabilitation de sa noblesse, desquelles Lettres il poursuit l'enregistrement en la Cour, et parceque M. le Procureur Général luy a opposé qu'il ne rapportait pas un arrest de la Cour, dasté du 8 May 1596, énoncé dans un arrest du Conseil du 20 Octobre 1668, il a fait chercher cet arrest au despost, lequel se trouve avoir été obtenu par Jean Benoist déclaré noble. Et comme en l'instance des dites Lettres, il est prouvé que le dit Jean Benoist est frère de Nicolas Benoist, et que le dit Nicolas est ayeul du suppliant, cet arrest avec les pièces produites font voir clair comme le jour que le suppliant est issu de race noble. Il est conséquemment inutile de produire le dit arrest. Ce considéré, nos Seigneurs, il vous plaise permettre au suppliant produire par production nouvelle l'original en parchemin de l'arrest du dit jour, huit May 1596, aux inductions ci-dessus, ordonner que le dit arrest sera communiqué à M. le Procureur Général, pour y fournir des contradictions, sy bon luy semble dans le jour ; ce faisant procéder au jugement de l'instance des dites Lettres de réhabilitation, dès qu'icelles seront enregistrées selon leur forme et teneur. (Signé) F. A. N. BION, FERRAND. »

« Soit la production nouvelle receue et communiquée pour y fournir de contredite dans huy. MIDORGES, Ar^e Proc^r. »

« Le 27 Aoust 1706, signifié et baillé copie à Monsieur le Procureur Général, en parlant à M. Michaule, son secrétaire. Par moy. (Signé) LEZZIER. »

Toutes
des Aides
de cet or
droits. L
enregistr
Elles son
dans la fa

« Louis, p
présents et
pensent ceu
singuliers. d
leur postéri
nous contes
illustres dar
arts, et qui
nom à la po
s'est animé à
de réparer p
trouve dans
le releves d
Benoist qui
génie et de s
peinture, et
très cher fils
Duc de Bour
Mère et Epou
d'autres Prin
noble et anc
son quatrièm
lequel Guilla
de noble fam
posant, lequ
enfants firen
Joinville, dor
Conseil d'Eto
race ; et la b
l'exposant, le
père de l'exp
bas âge, fut
déroger, et a
l'excellence q

Toutes choses ayant été mûrement examinées, la Cour des Aides rendit l'arrêt que nous avons vu dans le cours de cet ouvrage, et qui rétablit Antoine dans tous ses droits. Les Lettres patentes du Roi furent en conséquence enrégistrées. Voici une nouvelle copie de ces Lettres. Elles sont sur parchemin, et précieusement conservées dans la famille :

Nous, Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut. Les marques d'honneur dont les Rois récompensent ceux qui se distinguent par des talents et par des caractères singuliers, étant non seulement un aiguillon à leur vertu, et à celle de leur postérité, mais à tous ceux qui voyent le mérite reconnu, Nous ne nous contentons pas de répandre nos faveurs sur ceux qui se rendent illustres dans les armes, mais sur ceux qui excellent dans les beaux arts, et qui se rendent illustres par des ouvrages qui font passer leur nom à la postérité ; et lorsque le mérite se rencontre dans un sujet qui s'est animé à la vertu par la noblesse de ses ancêtres, et qui s'est efforcé de réparer par l'excellence de son travail une seule dérogeance qui se trouve dans la suite de son sang, Nous sommes d'autant plus portés à le relever de cet unique défaut. C'est pourquoy le Sieur Antoine Benoist qui s'est rendu fameux dans la peinture par le succès de son génie et de sa main, et qui a fait onze fois pour Nous, tant en cire qu'en peinture, et en différents âges, Notre portrait, cinq fois celui de notre très cher fils, plusieurs fois ceux de nos petits fils, le Roy d'Espagne, Duc de Bourgogne et Duc de Berry, ceux des Reines, nos très honorées Mère et Epouse, et généralement ceux de toute Notre Maison Royale et d'autres Princes et Princesses, Nous aurait représenté qu'il est issu de noble et ancienne race, sorti en ligne directe de Guillaume Benoist, son quatrième ayeul, Ecuyer, Chambellan du feu Roy Charles sept, lequel Guillaume, en l'ân 1437, épousa Catherine de Vielz Chastel, de noble famille, dont il eut Simon Benoist, Ecuyer, trisayeul de l'exposant, lequel fut père de Jean Benoist, Ecuyer, bisayeul, dont les enfants firent deux branches, l'aînée par Jean Benoist, Ecuyer, Sr de Joinville, dont les petits fils obtinrent, le 20 Octobre 1668, arrest du Conseil d'Etat, par lequel ils ont esté reconnus nobles, d'ancienne race ; et la branche cadette fut par Nicolas Benoist, Ecuyer, ayeul de l'exposant, lequel de Marie Anne de Flosseux eut pour fils Jean Benoist, père de l'exposant, lequel ayant esté délaissé orphelin, sans biens et en bas âge, fut contraint, par la nécessité dans laquelle il se trouva, de déroger, et ayant épousé Marie Hubert, il en eut l'exposant, qui par l'excellence qu'il a acquise dans les ouvrages de cire et de peinture et

par un travail noble et vertueux, s'est efforcé de réparer la dérogeance de feu son père, et de marcher sur les traces de la vertu de ses ancêtres de noble et ancienne extraction, pour se rendre illustre, et ayant épousé Antoinette Houdaille, il en a trois fils, scavoir : Gabriel, Louis et Antoine, et une fille, nommée Françoise, qui se portent tous à la vertu. C'est pourquoy il nous aurait fait supplier qu'en considération de l'antiquité de la noblesse de son sang, et des services agréables qu'il nous a rendus par l'excellence de son art, il Nous plût lui accorder nos Lettres de confirmation de son ancienne noblesse, en le relevant de la seule et unique dérogeance du dit Jean Benoist, son père, qui ne pourra luy être objectée, et pour jouir par luy et ses dits trois fils et sa fille, de l'ancienne noblesse de ses ancêtres. Sur quoy, voulant donner au dit Antoine Benoist des marques de la satisfaction que nous avons de la distinction singulière qu'il s'est acquise dans les ouvrages de peinture et de cire, ensemble de tout ce qu'il a fait pour Nous et pour Notre Maison Royale, par le grand nombre d'excellents portraits qu'il a tirez, tant en cire qu'en peinture, et par reconnaissance d'honneur proportionnée à sa vertu : A ces causes et autres considérations à ce Nous mouvans, et de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, Nous avons par ces présentes, signées de notre main, le Sieur Antoine Benoist et ses enfants et postérité, nez et à naistre en légitime mariage, confirmez dans leur ancienne noblesse, et ce nonobstant la dérogeance unique du dit Jean Benoist, et de laquelle, en tous cas, nous les avons relevés, et voulons ne pouvoir en aucun temps leur être objectée, et même, en tant que besoin serait, avons le dit Antoine et ses enfans et postérité, nez et à naistre en légitime mariage, annoblis, pour jouir par eux de la dite confirmation de noblesse, comme issus d'ancienne et noble famille, et en tant que besoin serait du dit annoblissement, voulons que luy Antoine Benoist et ceux de sa postérité et lignée, tant mâles que femelles, nez et à naître, et procréés en loyal mariage, soient en tous actes et endroits, tant en jugemens que dehors, tenus, censez et réputés nobles, portans la qualité d'Ecuyers, et puissent arriver à tous degrez de Chevalerie, acquérir, tenir et posséder toutes sortes de fiefs, seigneuries et héritages nobles, de quelques titres qu'ils soient, et jouissent de tous honneurs, autoritez, prérogatives, prééminences, privilèges, franchises, exemptions et immunités, dont jouissent et ont coutume de jouir tous les nobles d'extraction et gentilshommes de notre Royaume, et de porter les anciennes armes de sa famille, tymbrées et telles qu'elles sont cy empreintes, sans que pour ce ils soient tenus de nous payer, ni aux Roys, nos successeurs, aucune finance ni indemnité, dont à quelque somme qu'elle se puisse monter, nous les avons déchargés et déchargeons, et leur en avons fait et faisons don par ces présentes. Si donnons en Mandement à nos amez et Scaux Conseillers, les Gens

tenant notr
dit lieu, et
présentes L
dessus, il s
ses enfants
et perpétuel
ments au
ordonnance
dérégé et dé
que ce soit
Notre scel à
l'an de grâc
Louis.

II^e ACTES

Le prem
dans l'Hô
notaires, d
parlé, au s

Pardevan
scel au Chast
peintre ordin
à Paris, rue
dans le dess
et Charité de
les pauvres p
sieurs les Dir
de leur donne
cent livres p
employées en
les dits Sieur
vant leur déli
par M^r Louis
teurs du dit F
à Paris, logé
viève; pour ce
Chollet, greffie
minute des p
certifié véritab

tenant notre Cour de Parlement à Paris, aux Gens de nos comptes au dit lieu, et à tous nos autres officiers qu'il appartiendra; que de nos présentes Lettres de confirmation de noblesse et de tout le contenu cy-dessus, ils fassent, souffrent, et laissent jouir et user le dit Sieur Benoist, ses enfants et postérité, nez et à naistre en loyal mariage, pleinement, et perpétuellement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchements au contraire, nonobstant tous Edits, arrests, et règlements, ordonnances et autres choses à ce contraires, auxquelles nous avons dérogé et dérogeons par ces présentes, car tel est notre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, Nous avons fait mettre Notre scel à ces dites présentes. Données à Versailles, au mois d'Aoust, l'an de grâce 1706, et de notre règne le soixante quatrième. (Signé) Louis.

II^e ACTES RELATIFS AUX FONDATIONS FAITES A L'HOTEL-DIEU DE JOIGNY.

Le premier, est l'acte de fondation d'un lit à perpétuité, dans l'Hôtel-Dieu de Joigny. Cet acte fut passé par devant notaires, deux ans avant la procédure dont il vient d'être parlé, au sujet des titres de noblesse. En voici la minute :

« Pardevant les Conseillers du Roy, notaires, gardes notes et gardes scel au Chastelet de Paris, soussignés, fut présent Sieur Antoine Benoist, peintre ordinaire du Roy, et son premier sculpteur en cire, demeurant à Paris, rue des Saints Pères, paroisse St Sulpice, lequel a dit entrer dans le dessein de fonder à perpétuité un LIT GARNY dans l'Hôtel-Dieu et Charité de la ville de Joigny, en Bourgogne, pour estre occupé par les pauvres parents de sa famille; pour cet effet aurait proposé aux Sieurs les Directeurs et Administrateurs du dit Hôtel-Dieu et Charité, de leur donner une somme de ONZE CENT LIVRES une fois payées, savoir : cent livres pour l'équipage du dit lit parfait, et mille livres pour être employées en rente, pour l'entretien du dit lit; lesquelles propositions les dits Sieurs Administrateurs et Directeurs auraient acceptées, suivant leur délibération en leur Bureau, le neuf May dernier, représentés par Mr Louis Blanchard, avocat en Parlement, l'un des Administrateurs du dit Hôtel-Dieu et Charité de Joigny unis ensemble, demeurant à Paris, logé rue des Barres, chez la Dame Vincent, paroisse St Geneviève; pour ce présent déclare au dit Sieur Blanchard, par Mr Louis Chollet, greffier du Bureau, le vingt Août dernier, douaire attaché à la minute des présentes, au réquisitoire du dit Sieur Blanchard de luy certifié véritable, et à sa réquisition paraphée des notaires soussignés.

En conséquence de quoy, le dit Sieur Benoist a fondé par ces présentes à perpétuité, à commencer de ce jour, le dit lit complet et garny, dans le dit Hôtel-Dieu et Charié de la dite ville de Joigny, pour estre occupé par les pauvres parents paternels et maternels du dit Sieur Benoist; et pendant le vivant du dit Sieur Benoist, il aura la nomination des pauvres pour occuper le dit lit, et après son décès, son plus proche parent, portant son nom à perpétuité; au moyen de quoy, le dit Sieur Blanchard, au dit nom, pour le dit Bureau, a accepté et accepte la dite fondation, et reconnoît avoir présentement regu du dit Sieur Benoist qui luy a baillé et payé à l'étude des notaires, soussignés, en louis d'argent et monnoyé, ayant cours, la dite somme de ONZE CENT LIVRES, dont il se charge et en quitte le dit Sieur Benoist, envers lequel, pour le dit Hôpital et Hôtel-Dieu de Joigny, il s'oblige d'entretenir le dit lit de toutes choses nécessaires et de faire fournir les besoins ordinaires au malade qui l'occupera, comme aux autres malades, suivant les statuts et réglemens arrêtés par Monseigneur l'Archevêque de Sens, au mois de May mil six cent dix neuf, et autres qui pourront être faits ci après en conséquence. Lequel dit lit aura pour nom et image: St Antoine, qui y demeurera à perpétuité, étant le patron du dit Sieur Benoist fondateur, et resteront aussy à perpétuité au dit lit ses armes qu'il y fera mettre à ses frais quand bon luy semblera, et les dits Sieurs Directeurs et Administrateurs feront inscrire la présente fondation sur le tableau qui est dans la salle des hommes, et en feront mention sur les registres des fondations, pour en perpétuer la mémoire; et pour sureté de l'entretien du dit lit appointé, le dit Sieur Blanchard, au dit nom, pour le dit Bureau, s'oblige de la dite somme de ONZE CENT LIVRES par luy reçue à employer celle de mille livres en rente sur une Communauté de cette ville, pour être par arrérages employées à l'entretien du dit lit, et par le contrat qui sera passé, il déclarera que la dite somme proviendra et fera partie des onze cent livres, et avant le remboursement de la dite somme, les dits Sieurs Administrateurs et Directeurs seront tenus d'employer la dite somme en rente ou acquisitions d'héritages au profit du dit Hôtel-Dieu et de la déclarer par les contrats qui seront passés pour la continuation de l'entretien du dit lit; copie du dit contrat contenant la dite déclaration sera fournie au dit Sieur Benoist incessamment pour le premier employ, et les autres, lors qu'ils se feront, et si le Sieur Benoist est décédé, ce sera à ses plus proches parents; et les cent livres, restantes des onze cent livres, seront employées pour faire le dit lit, dont le dit Sieur Blanchard ne sera point tenu de rendre compte au dit Sieur Benoist. Fait et passé à Paris en l'étude de Dona, notaire soussigné, ce quatre Septembre mil sept cent quatre, après midy, et ont signé la minute des présentes demeurées au dit Dona, notaire.

Ensuite l

• Ce jour
mil sept ce
de l'Hôtel-D
bailli du d
bault du di
Roy en l'Hô
Joigny, Har
chard, Salm
Administrat
Joigny et es
à la Cour, et
nistrateur et
que Monsieur
de cette ville
au dit Hôtel
comptant, po
ment de la
de Monsieur
toutefois que
nommer le p
pauvres pare
autres, s'esta
Sieur Benoist
du dit Joigny
teurs reprodu
sieurs du Bur
dit Sieur Ben

• Sur quoy
cepter les off
l'Hôtel-Dieu c
nistrateurs et
pour estre la
d'une partie
Hôtel-Dieu et
dite somme o
d'héritages, o
employ avec
conformément
du Bureau du
au Sieur Beno
nommer pour
parents y sero

Ensuite la tenue de la dite délibération :

« Ce jourd'huy, vendredi, neuvième jour du mois de May de l'année mil sept cent quatre, à l'heure de deux heures après midy, au Bureau de l'Hôtel-Dieu et Charité unis de la ville de Joigny, Messieurs Muroi, bailli du dit Joigny, Blondeau, prêtre, Curé de la paroisse de St Thibault du dit lieu, Chateau, Conseiller du Roy, Hardoin, Procureur du Roy en l'Hôtel de cette ville, Salmon, l'aisné, notaire au Comté du dit Joigny, Hardoin, gardien du scel, Philippe Thibault, apoticaire, Blanchard, Salmon, avocats en Parlement, et Edmond Nau, marchand, Administrateur et Directeur du dit Hôtel-Dieu, tous demeurant au dit Joigny et estant assemblés, M^{re} Louis Blanchard, Jean Salmon, avocats à la Cour, et le Sieur Edmond Nau, marchand de la dite ville, Administrateur et Directeur du dit Hôtel-Dieu et Charité, ont dit et remontré que Monsieur Benoist, peintre de Sa Majesté, demeurant à Paris, natif de cette ville, leur a fait savoir qu'il voulait fonder à perpétuité un lit au dit Hôtel-Dieu et Charité, et pour ce de donner mille livres d'argent comptant, pour estre la dite somme employée au rachat et amortissement de la rente de la maison qui sert d'Hôtel-Dieu, passé a rente de Monsieur Gauthier, Président en l'Election de Joigny, à condition toutefois que pendant sa vie il aura la liberté et luy, appartiendra de nommer le pauvre pour occuper le dit lit, et qu'après son décès les pauvres parents de sa famille y seront reçus préféablement à tous autres, s'estant entièrement expliqués par la lettre missive que le dit Sieur Benoist a écrite à Monsieur Colledon, prêtre, Curé de St André du dit Joigny, son parent, que les dits Sieurs Administrateurs et Directeurs reproduisent pour en être fait lecture : pourquoy ils prient Messieurs du Bureau de leur donner avis s'ils acceptent la proposition du dit Sieur Benoist pour la dite fondation.

« Sur quoy le Bureau assemblé : Il a été unanimement résolu d'accepter les offres du dit Sieur Benoist pour la fondation d'un lit à l'Hôtel-Dieu de cette ville, et recevoir de luy par les dits Sieurs Administrateurs et Directeurs la somme de mille livres, luy en donner acquies pour estre la dite somme employée par eux au rachat et amortissement d'une partie de la rente de cent quatre vingt livres, due par le dit Hôtel-Dieu et Charité, à prendre sur le dit bâtiment, ou employer la dite somme de mille livres, offerte par le dit Sieur Benoist, en fonds d'héritages, ou accepter une rente de cinquante livres, et faire le dit employ avec les deniers que les dits Administrateurs auront touchés, conformément au pouvoir qui leur a été donné par l'acte d'assemblée du Bureau du dernier jour de Janvier dernier, promettant d'accorder au Sieur Benoist la nomination pendant sa vie du pauvre qu'il voudra nommer pour occuper le dit lit, et après son décès que ses pauvres parents y seront reçus préféablement à tous autres, et ont signé en

l'original, en présence de Sieur Blanchard, Administrateur, le 30 Août 1704. (Signé) CHOLLET, Greffier.

Certifié véritable et paraphé au dessous du contrat de fondation de ce jour quatre Septembre mil sept cent quatre. (Signé) BLANCHARD et DONA, notaires.

Sept ans après, Antoine fit une autre fondation au même Hôtel-Dieu de Joigny, beaucoup plus importante, comme nous l'avons dit dans cette histoire. Il se chargea à perpétuité des frais d'entretien d'un Chapelain, dans cet Hôpital. Voici l'acte de cette fondation, ratifié par l'Archevêque de Sens :

Par devant les Conseillers du Roy, notaires au Chastelet de Paris, soussignés, furent présents Antoine Benoist, Esquier, peintre ordinaire du Roy et son unique sculpteur en cire colorée, demeurant à Paris, en sa maison, rue des Saints Pères, paroisse St Sulpice d'une part, et Mr Jean Ferrand, Procureur en Parlement, demeurant à Paris, cloistre et paroisse St Jacques de l'Hopital, au nom et comme fondé de procuration des Sieurs Administrateurs et Directeurs de l'Hôtel-Dieu et Charité unis de la ville de Joigny, mise au pied de copie de la délibération du Bureau du dit Hôtel-Dieu et Charité, du trente Juillet dernier, dûment contrôlée, dont l'original est demeuré annexé à la minute des présentes, préalablement paraphé du dit Sieur Ferrand, en présence des notaires soussignés, auxquels Administrateurs et Directeurs le dit Sieur Ferrand, en la dite qualité de leur Procureur seulement, a promis faire ratifier ces présentes, ce faisant les faire obliger à l'entière teneur et exécution du contrat en icelles, dont il fournira l'acte en bonne forme au Sieur Benoist, dans un mois, d'autre part.

Disant les parties que par acte passé devant Lange et Dona, notaires à Paris, le 9 Mars 1706, le dit Sieur Benoist voulant contribuer à la gloire de Dieu et au soulagement des pauvres de la dite ville de Joigny, dont il est natif, et procurer aux malades et convalescents du dit Hôtel-Dieu la consolation d'entendre la sainte Messe les Dimanches et jours de Fêtes, aurait, de l'agrément de Mgr. l'Archevêque de Sens, primat des Gaules et de Germanie, fondé une messe basse à perpétuité tous les Dimanches et jours de Fêtes de l'année, à la Chapelle du dit Hôtel-Dieu et Charité, à onze heures, et une messe haute aux jours de St Louis et de St Antoine, qui seraient dites par un prêtre choisy par les dits Sieurs du Bureau, auquel le dit Hôtel-Dieu est tenu de fournir pain, vin, luminaire et ornements nécessaires, pour laquelle fondation le dit Sieur Benoist a fourni la somme de mille livres aux dits Sieurs du Bureau, qu'ils ont employé à prester à constitution à Maistre Jean

Baptiste
Damoise
du dit H
du dit m
réflexion
vir le dit
pauvres d
dignement
plus en, pl
fondation
surquoy le
suit :

C'est à
establi à p
trouver les
par la diffi
heures ind
Chapelain
servir et di
Benoist, les
prières, les
outre, célèb
de l'année à
navant il y
qui seront d
particulière
mement au
qui seront d
ment à l'int
sera dite un
peut, tous le
de Fête, au
dente ou sui
seront pour
à l'avenir au
faire les ex
Mgr. l'Arche
administrer le
Dieu seuleme
l'administrati
Thibault de la
on n'entend
pourra, s'il le

Baptiste Lettoy, maire perpétuel de la dite ville de Joigny, et à la damoiselle sa femme, suivant le contrat qu'ils en ont passé au profit du dit Hôtel-Dieu et Charité, par devant les dits Lange et Dona, le 29 du dit mois de Mars 1706, et ayant le dit Sieur Benoist depuis fait réflexion qu'il serait plus à propos d'établir un Chapelain pour desservir le dit Hôtel-Dieu, y dire tous les jours la S^e Messe, instruire les pauvres des mystères de la Religion, les préparer et exhorter à recevoir dignement les sacrements, voulant le dit Sieur Benoist subvenir de plus en plus aux besoins du dit Hôtel-Dieu, il aurait résolu de faire la fondation suivante, sous le bon plaisir de Mgr. l'Archevêque de Sens, surquoy les parties sont convenues et demeurent d'accord de ce qui suit :

C'est à savoir que le dit Sieur Benoist a, par ces présentes, fondé et établi à perpétuité un Chapelain pour prévenir le danger où se peuvent trouver les malades de mourir la nuit sans le secours des sacrements, par la difficulté d'exposer les sœurs du dit Hôtel-Dieu à sortir à des heures indues, pour aller à la paroisse chercher les sacrements, lequel Chapelain résidera dans le dit Hôtel-Dieu et Charité unis, pour le desservir et dire à la Chapelle les messes basses fondées par le dit Sieur Benoist, les jours de Dimanches et Fêtes, à l'heure et avec les mêmes prières, les cérémonies exprimées par le dit contrat du 9 Mars 1706 ; et outre, célébrer une messe tous les jours de travail de chaque semaine de l'année à perpétuité, à dix heures que sera sonnée, ensorte que dorénavant il y aura tous les jours de l'année une messe, dont toutes celles qui seront dites les Dimanches et Fêtes de l'année, seront à l'intention particulière du dit S^r Benoist et de ses successeurs, suivant et conformément au contrat de la première fondation, et, en outre, une de celles qui seront dites les jours de travail de chaque semaine, sera pareillement à l'intention particulière du S^r Benoist et de ses successeurs, et sera dite un des jours de chaque semaine le plus commode, et s'il se peut, tous les vendredy, à moins que le vendredy ne se trouve un jour de Fête, auquel cas elle sera dite un autre jour de la semaine précédente ou suivant le vendredy ; les autres messes de chaque semaine seront pour acquitter les fondations précédentes, ou celles qui se feront à l'avenir au profit du dit Hôtel-Dieu, et au Chapelain il sera permis de faire les exhortations nécessaires aux malades, sous le bon plaisir de Mgr. l'Archevêque de Sens, les instruire de la Religion, même leur administrer les sacrements, et aux sœurs et domestiques du dit Hôtel-Dieu seulement, à l'exception toutefois de la communion pascalle, dont l'administration appartient de droit au Sieur Curé de la paroisse de S^t Thibault de la dite ville de Joigny, aux fonctions et prérogatives duquel on n'entend donner aucune atteinte, ensorte que le dit Sieur Curé pourra, s'il le juge à propos et quand il lui plaira, visiter les malades

du dit Hôtel-Dieu, leur prescher et exhorter à leur administrer les sacrements : quant aux deux messes hautes qui se disent suivant la dite première fondation, les dits jours de S^t Louis et de S^t Antoine, elles seront célébrées par le Sieur Curé de S^t Thibault dans la Chapelle de S^t Antoine, joignant le dit Hôtel-Dieu et dépendante d'icelui.

• A l'égard du Chapelain, il ne pourra, pendant la quinzaine de Pasques, donner la communion aux malades du dit Hôtel-Dieu, qu'après en avoir demandé chaque année la permission au dit Sieur Curé ; quant aux sœurs et domestiques du dit Hôtel-Dieu et Charité unis, ils seront obligés d'aller une fois communier à la paroisse de S^t Thibault, pendant la quinzaine de Pasques.

• Pour laquelle fondation, le dit Sieur Benoist a fourni et fait don au dit Hôtel-Dieu et Charité unis de Joigny, de la somme de trois mille quatre cent livres, savoir : de dix huit cent livres, faisant le principal de quatre vingt dix livres de rente à lui dues par le dit Hôtel-Dieu et Charité unis, suivant le contrat de constitution passé à son profit par Dame Marguerite Ferrand, Supérieure des sœurs Hospitalières du dit Hôtel-Dieu et Charité, comme s'estant fait fort des dits Sieurs Administrateurs et Directeurs d'icelui par devant Foucault et Delabosse, notaires à Paris, le 25 Janvier 1711, le principal de laquelle rente avait esté employé, avec d'autres deniers, au remboursement fait à Guillaume Dohé, secrétaire du Roy, de cent quatre vingt livres de rente, à la charge de laquelle le dit Hôtel-Dieu et Charité avait acquis la maison et les lieux, où il est expressément ébably, suivant la quittance du dit remboursement, passé par devant les dits notaires, le lendemain 26 du dit mois de Janvier, portant subrogation en faveur du dit Sieur Benoist, jusqu'à concurrence des dits dix huit cent livres. En conséquence de quoy le dit Sieur Benoist a quitté et déchargé le dit Hôtel-Dieu purement et simplement des dits quatre vingt dix livres de rente et des arrérages d'iceux, dont il a esté payé jusqu'à cejourd'huy, et a présentement rendu au dit Sieur Ferrand la grosse en parchemin du dit contrat de constitution et l'expédition en papier de la dite quittance d'employ sur lesquelles et sur leurs minutes et autres pièces que besoin sera. Il a consenti mention sommaire estre faite du contenu en ces présentes par les premiers notaires requis, sans que sa présence soit nécessaire, de la somme de seize cent livres que le dit Sieur Benoist a présentement baillée, payée, comptée, nombrée et délivrée au dit Sieur Ferrand, qui confesse l'avoir receue de luy réellement, à la vue des dits notaires soussignés, en louis d'argent et monnaie ayant cours, dont il quitte le dit Sieur Benoist ; laquelle somme de seize cent livres, le dit Sieur Ferrand oblige le dit Hôtel-Dieu et Charité unis d'employer en acquisition d'héritages ou rentes à son profit et par les contrats faits, avec les déclarations requises pour justifier de l'employ des dits deniers, dont

sera so
plus tar
livres d
les dits
premièr
taberna
dans le
raud, au
du dit
accompli
naire, et
du dit
desservi
lain sero
pour rétr
droit au
seulemen
Directeur
établira
distinuer
remplie
moins, si
trateurs
charge de
vêque, la
seigneur
Monseign
collatérale
dre les fo
estant enc
dront aux
compter d
des pauv
• Pour p
registres d
l'exécution
entre les p
esleu leur
Sieur Ferr
demeure, a
Fait et pas
treize, le q
demeurée à

sera soumy des expéditions au dit Sieur-Benoist incessamment et au plus tard dans trois mois prochains, les dites sommes de dix huit cent livres d'une part, et de seize cent livres d'autre part, composant, avec les dits mille livres cy devant payées par le dit Sieur Benoist pour la dite première fondation, celle de quatre mille quatre cent livres, outre un tabernacle, les vases sacrés et ornements qu'il a fournis et qui sont dans le dit Hôtel-Dieu : et moyennant ce que dessus, le dit Sieur Ferrand, au dit nom, oblige les dits Sieurs Administrateurs et Directeurs du dit Hôtel-Dieu et Charité unis, et leurs successeurs, à exécuter et accomplir la dite fondation, de-fournir à cette fin le pain, le vin, le luminaire, et les ornements nécessaires, même loger et blanchir, aux dépens du dit Hôtel-Dieu, le Chapelain qui sera incessamment estably pour desservir le dit Hôtel-Dieu et célébrer les dites messes : auquel Chapelain seront payées cent cinquante livres annuelles par le dit Hôtel-Dieu, pour rétribution et honoraire : la nomination duquel Chapelain sera de droit au dit Sieur Benoist et au Sieur Gabriel Benoist, son fils aîné seulement, et, après leurs décès, aux dits Sieurs Administrateurs et Directeurs, sur laquelle nomination Monseigneur l'Archevêque de Sens établira et mettra en fonction le dit Chapelain dans l'Hôtel-Dieu, et le distiueira toutefois et quantes il le jugera à propos, pour estre la place remplye d'un autre sur la nomination cy dessus expliquée, et néanmoins, si lorsque la nomination appartiendra aux dits Sieurs Administrateurs et Directeurs, ils négligent pendant trois mois de remplir la charge de Chapelain, et d'en présenter un autre à Monseigneur l'Archevêque, la nomination en appartiendra de droit et sera dévolue à Monseigneur l'Archevêque, et si la dite place manquoit d'estre remplie par Monseigneur, les parents du dit Sieur Benoist, soit en ligne directe ou collatérale, la ligne directe venant à manquer, seront en droit de reprendre les fonds, montant à la somme de quatre mille quatre cent livres, estant encore convenu que quatre cent livres reviendront et appartiendront aux Sieurs Benoist, pendant qu'il n'y aura point de Chapelain, à compter du jour du présent contrat, pour par luy en disposer en faveur des pauvres qu'il jugera à propos.

Pour perpétuer la présente fondation, mention en sera faite sur les registres du dit Hôtel-Dieu et Charité, sans préjudices du surplus de l'exécution de la présente fondation. Car ainsy le tout a été convenu entre les parties, qui, pour l'exécution des présentes et dépendance, ont esleu leur domicile, savoir, le dit Sieur Benoist en sa demeure, et le dit Sieur Ferrand, pour les dits Sieurs Administrateurs et Directeurs, en sa demeure, auxquels lieux nonobstant promettant, obligant et renonçant. Fait et passé à Paris, en la maison du Sieur Benoist, l'an mil sept cent treize, le quatre Aoust, après midy, et ont signé la minute des présentes, demeurée à Dupont, notaire. (Signé) LANGE. DUPONT.

« Le trentième jour du dit mois d'Aoust, mil sept cent treize, après midy, est comparue devant les Conseillers du Roy, notaires au Chastelet de Paris, soussignés, Dame Marguerite Ferrand, Supérieure des sœurs Hospitalières du dit Hôtel-Dieu et Charité unis de la ville de Joigny, estant présentement à Paris logée rue St Père, au nom et comme fondée de la procuration des Sieurs Administrateurs et Directeurs du dit Hôtel-Dieu et Charité, passée devant Thibault et Chaudot, notaires au Comte de Joigny, ce huit du présent mois, l'original de laquelle est demeuré joint à la minute des présentes, préalablement certifié véritable et paraphé par la dite Dame Ferrand, présents les dits notaires soussignés, laquelle, au dit nom, a reconnu et confesse avoir reçu du dit M^r Jean Ferrand, Procureur en Parlement, son frère, à ce présent, qui luy a baillé, payé, compté et délivré réellement à la vue des notaires soussignés, en lous d'argent et monnaie ayant cours, la somme de seize cent livres que le dit Sieur Ferrand, comme fondé de procuration des dits Sieurs Administrateurs et Directeurs, avait touchée du dit Sieur Benoist pour partye de la dite fondation, par luy faite au dit Hôtel-Dieu et Charité unis, par le contrat cy devant et des autres parts escrit, comme aussy la dite Dame Ferrand, au dit nom, a reconnu que le dit Sieur Ferrand luy a délivré la grosse en perchemin du contrat de constitution de quatre vingt dix livres de rente, au principal de dix huit cent livres, qui estait due au dit Sieur Benoist par le dit Hôtel-Dieu et Charité, et l'expédition de la quittance d'employ, datée et mentionnée au dit contrat devant escrit; de laquelle rente et des arrérages d'icelle le dit Sieur Benoist avait déchargé le dit Hôtel-Dieu pour le rstant de la dite fondation, suivant qu'il paroit par le dit contrat cy dessus; desquelles seize cent livres ensemble et de la grosse du dit contrat de constitution et expédition de la quittance d'employ, la dite Dame Ferrand, au dit nom, a quitté et déchargé le dit Sieur Ferrand et tous autres, promettant, obligeant, renonçant. Fait et passe à Paris, en l'étude de Duport, l'un des notaires soussignés, le jour et an fixes, et ont signé la minute des présentes, ensuite de celle dont expédition est des autres parts, le tout demeuré au dit Duport, notaire.

« Ensuite la teneur de la dite procuration: Par devant les notaires au Comté de Joigny, soussignés, furent présents M^r Charles Dusausay, Louis Bourdois, Procureur au Baillage de Joigny, et le Sieur Jean Piochard Darbelay, ancien Lieutenant des dragons, demeurant au dit Joigny, Administrateur et Directeur de l'Hôtel-Dieu et Charité unis de cette ville, lesquels ont donné pouvoir à Dame Marguerite Ferrand, Supérieure des sœurs Hospitalières du dit Hôtel-Dieu, présentement en la ville de Paris, et pour eux et en leurs noms et qualités, de recevoir de Maître Jean Ferrand, Procureur en Parlement, la somme de seize cent livres qu'il a touchée, comme fondé de leur procuration, d'Antoine

Benoist
cire c
et Cha
du dit
dix li
au dit
et de
la quit
Benoist
desque
Sieur
faisant
mise e
au dit
signé
Aoust
paraph
six cen
mois, s
Duport

Com
était
talent
Musée
allusio
dans l

« L'ar
petite v
été fait
la gravu

« De l
autres m
J. B. Sc

« A. B
de figure

« Il av
de Jacqu

1 Ce p
coloriée;
table, cor

Benoist, Escudier, peintre ordinaire du Roy et son unique sculpteur en cire colorée, pour partie de la fondation qu'il a faite au dit Hôtel-Dieu et Charité, par contrat du quatre du présent mois, comme aussy retirer du dit Sieur Ferrand la grosse du contrat de fondation de quatre vingt dix livres de rente, au principal de dix huit cent livres qui estait due au dit Sieur Benoist par le dit Hôtel-Dieu, passé par devant Foucault et de Labosse, notaires à Paris le 25 Janvier 1711, et l'expédition de la quittance d'employ, de laquelle rente et arrérages d'icelle le dit Sieur Benoist a déchargé le dit Hôtel-Dieu pour le restant de la fondation : desquelles seize cent livres du dit contrat de fondation et quittance, le dit Sieur Ferrand s'estait chargé par le dit contrat de fondation, et en ce faisant, luy en donner toute quittance et décharge valable, laquelle sera mise ensuite ou annexée au susdit contrat de fondation. Ce fait et passé au dit Joigny, l'an mil sept cent treize, le 8 Aoust, avant midy, et ont signé Sieurs Dusaussy, Bourdois, Piochart ; contrôlé à Joigny ce 8 Aoust 1713 ; signé par elle, et audessous est escrit certifié véritable, et paraphé audessus de laquelle ; passé ce jourd'huy trente Aoust mil six cent treize, ensuite du contrat de fondation du quatre du présent mois, signé MARGUERITE FERRAND, LANGE et DUPORT. (Signé) LANGE, DUPORT.)

Comme on le voit par ces diverses fondations, Antoine était aussi religieux qu'habile artiste. Parlant de son talent pour la peinture, Soulié, dans sa Notice sur le Musée de Versailles, écrivait en 1859 ce qui suit, faisant allusion au portrait de Louis XIV, qu'on voit encore dans la chambre qu'occupait ce puissant Monarque :

« L'artiste a poussé l'exactitude jusqu'à reproduire les marques de petite vérole qui se trouvaient sur la figure du Roi. Ce médaillon a été fait d'après nature en 1706 ; il a été gravé par A. Lois. On lit sur la gravure : A. Benoist eques pinxit ad vitam.

« De 1660 à 1704, le même artiste avait exécuté d'après nature sept autres médaillons du Roi, qui se trouvent réunis dans une gravure de J. B. Scotin, dont la planche existe à la calcographie impériale.

« A. Benoist avait formé, dans la rue des Saints Pères, un cabinet de figures en cire, représentant le cercle de la Cour.

« Il avait été appelé en Angleterre, où il avait modelé en cire la Cour de Jacques II.

! Ce portrait, fait par Antoine Benoist, est un médaillon en cire colorée ; l'œil est en émail ; la tête est recouverte d'une perruque véritable, comme on en portait alors, suivant l'usage des temps.

• Abraham Bosse, LaBruyère, M^{de} de Sévigné, le poète anglais Pope ont parlé de cet artiste qui fut membre de l'Académie royale de peinture et de sculpture en 1681. Il mourut à Paris le 8 Avril 1717 ou 1718.

C'est donc avec raison que nous avons dit qu'Antoine Benoist était un des membres les plus distingués de cette famille. Il était digne de tout point d'être le père de Gabriel, très-habile peintre lui-même, comme on le voit par les portraits placés dans ce livre, mais surtout d'être l'aïeul du Chevalier Benoist, dont cet ouvrage doit perpétuer la mémoire.

III^e FAMILLE DE TREVET.

Après avoir fait connaître brièvement, dans la première partie de cet ouvrage, la famille Benoist, et reproduit ici les pièces justificatives qui la concernent, nous ne pouvons nous dispenser de dire un mot de la famille de Trevet, dans laquelle Gabriel Benoist, père du Chevalier, se choisit une épouse.

L'aîné, appelé Nicolas comme son père, devint Chanoine de l'Eglise royale et collégiale de S^t Maur des Fossés. C'est de lui, comme nous l'avons vu, que le Chevalier reçut le baptême. Il mourut en 1754, et, à sa demande, fut inhumé dans la nef de la chapelle de Notre-Dame des Miracles, Eglise royale de S^t Maur, à côté des Dames de Mézière, de Carpentier, ses sœurs, et de M^{me} Benoist. Il laissa un testament, en date du 7 Janvier 1751. Par ce testament, le Chevalier hérita de 2,709 livres, portant 125 livres de rente.

Les deux sœurs puînées du Chanoine épousèrent, l'une M^r de Carpentier, la même qui mourut avant le digne prêtre, l'autre M^r le Vasseur de Ribé. Ce dernier laissa un fils qui fut avocat au Parlement, et mourut en 1751, instituant M^r le Chanoine de Trevet son légataire univer-

sel.
quitt
Ma
Geoff
Catho
fants.
et eut
Seign
De so
maria
Rest
M^r de
qui de
au rég
Fran
et Capi
épousa
M^{me} Lou
Celle-ci
tion à
Chanoi
Ces der
Marie
Marie,
lyte, et
épousé
droits d
Gauthie
Ber de
avec tan
Quant
Nicolas.
Benoist,
à M^{me} Ch
Benoist,
parlé. I
deux foi

sel. Dans les papiers du Chevalier, on trouve plusieurs quittances qui ont trait à cette fortune.

Marguerite, la quatrième fille de Nicolas, épousa Jean Geoffroy de la Joyalle, Colonel au service de Sa Majesté Catholique, mais il ne paraît pas qu'elle ait laissé d'enfants. Une autre de ses sœurs se maria à M^r L'Anglais, et eut deux enfants : Charles François L'Anglais, depuis Seigneur du Roullé, et Marie Anne Elizabeth L'Anglais. De son côté, le plus jeune de ses frères laissait de son mariage un fils : Jean Baptiste de Trevet.

Restait à Nicolas une dernière fille. Celle-ci épousa M^r de Mezière, et eut trois enfants : François de Mezière qui devint Brigadier ; Henri de Mezière, depuis Officier au régiment de Gatinais, et qui laissa un fils ; Charles François de Mezière, plus tard Seigneur de l'Epervanche, et Capitaine dans les troupes du Canada. Charles François épousa, comme on l'a dit dans la Notice sur le Chevalier, M^{me} Louise Susanne Nolan, et en eut plusieurs enfants. Celle-ci après la mort de son mari, ayant passé procuration à ses parents, toucha, en 1762, de la succession du Chanoine de Trevet la part qui revenait à ses enfants. Ces derniers étaient au nombre de sept. Voici leurs noms : Marie Alphonse, Lieutenant, Charles, Enseigne, Jean Marie, Eustache René, Susanne, Amable Joseph Hippolyte, et Louise Antoinette. Louise Antoinette ayant épousé Joseph Gauthier de la Verenderie, hérita des droits de son mari à la succession de Marie Catherine Gauthier de la Verenderie, épouse de Jean Baptiste Le Ber de Senneville, qui, comme on le sait, perdit la vie, avec tant d'autres, dans le naufrage de l'*Auguste*.

Quant à Charlotte Françoise, la troisième des filles de Nicolas, elle épousa à Paris, le 12 Juillet 1714, Gabriel Benoist, père du Chevalier. Déjà Gabriel avait été marié à M^{me} Charlotte Breteuil, et en avait eu une fille : M^{me} Benoist, plus tard mariée à M^r LaCroix, et dont il a été parlé. Ignorant tout d'abord que Gabriel s'était marié deux fois, c'est par erreur que nous avons donné M^{me}.

LaCroix comme sœur de père et de mère du Chevalier. Du second mariage sont nés : Antoine Gabriel François, depuis Capitaine, Chevalier de S^t Louis, et Madleine Françoise qui épousa par la suite M^r Louis Omer le Munier, Chevalier, Seigneur de Moulineuf, dont un fils, représenté en 1839 par MM. Rodolphe, Alfred et Charles de Malherbe, et par MM. Courcelles, issus par leur mère de la famille de Moulineuf. M^{me} Benoist, épouse de Gabriel, mourut à Paris sur la paroisse S^t Sulpice, dans sa 56^e année, le 6 Mai 1733.

Tels sont les renseignements que nous avons pu nous procurer sur cette famille, dont plusieurs des membres jouèrent un certain rôle en Canada.

IV^e AUTRES FAMILLES DU NOM DE BENOIST.

Ainsi qu'il a été dit au commencement de cet ouvrage, et comme on peut le voir par l'arbre généalogique, la famille Benoist dont il a été ici surtout question, se divise en deux branches principales, lesquelles se divisent à leur tour en une quantité d'autres branches. Personne ne peut donc être surpris de voir ce nom si souvent cité.

Ainsi en 1830 encore, un M^r Benoist était Trésorier de la Marine au Sable d'Olonne.—En 1839 André Jean Baptiste Edouard Benoist était élève de 1^{re} classe de Marine.—La même année, parmi la jeunesse aussi studieuse qu'ardente qui se présentait aux examens de l'école S^t Cyr, on remarquait Charles Marie Jules de Benoist.—En 1847, M^r le Vicomte Benoist était membre de la Chambre des députés, où il siégea jusqu'en 1851. Une de ses Demoiselles s'était mariée, le 3 Juin 1845, à M^r le Vicomte du Pré de S^t Maur.—En 1853, le 2 Août, Achille Laurent Henri Vicomte Benoist, vraisemblablement le fils du précédent, était tué à l'âge de 25 ans en Crimée, où il était

Lieutenant
annoncé
ancien
promu
sa fille
duit a
E. A. S
de la t
de J. C
Castell
M^r Ben
Marne
année,
d'Honn
du Com
autre M
lement
Mais
beaucoup
celles q
avons p
même
donc bi
venons
pourrion
Benoist
de Char
Pour
le cadr
source,
C'est ce
ment le
chûte de
sons ici,
M
J'ai re
Elle remon

Lieutenant d'artillerie.—En 1858, la Gazette Officielle annonçait la mort de Prosper Désiré, Comte de Benoist, ancien officier supérieur, âgé de 63 ans. Faisant une promenade, accompagné de son frère et de M^{lle} Benoist, sa fille, il avait fait une chute de cheval, qui l'avait conduit au tombeau.—En 1859, on trouve le mariage de V. E. A. S. H. Comte de Beaulincourt, Capitaine d'artillerie de la Garde, fils d'A. P. A. C. Comte de Beaulincourt, et de J. C. Christine de Benoist, avec M^{lle} R. C. Sophie de Castellane, fille du Maréchal de Castellane.—En 1863, un M^r Benoist était membre du Conseil Général de Seine et Marne, et Officier de la Légion d'Honneur.—La même année, M^r le Baron de Benoist, Chevalier de la Légion d'Honneur, était à la fois membre du Corps Législatif et du Conseil Général de la Meuse, conjointement avec une autre M^r de Benoist. Et ainsi de beaucoup d'autres, également connus de la haute société.

Mais outre qu'en France, comme en Canada, il y a beaucoup de familles du nom de Benoist, plusieurs de celles qui ont une souche commune avec celle dont nous avons parlé, ont changé l'orthographe de leur nom, et même l'ont entièrement remplacé par un autre. Il est donc bien difficile de savoir si les MM. Benoist que nous venons de mentionner tout à l'heure, et d'autres que nous pourrions citer encore, appartiennent ou non à la famille Benoist, dont le chef est Guillaume Benoist, Chambellan de Charles VII et de Louis XI.

Pour s'en assurer, il faudrait, ce qui n'entre pas dans le cadre que nous nous sommes tracé, remonter à la source, étudier l'orthographe du nom, examiner le blason. C'est ce que nous a insinué M^r Benoist d'Azy, probablement le fils de l'illustre Lieutenant Colonel, tué d'une chute de cheval, le 22 Mars 1858, et dont nous reproduisons ici, pour terminer, une partie de la lettre :

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 22 dernier..... Ma famille est d'Angers. Elle remonte par son origine à René Benoist, l'un des Docteurs de Sor-

bonne qui reçurent l'abjuration de Henri IV. Il était Curé de St. Eustache à Paris, et en même temps confesseur de la Reine Marie Stuart.

• Mon arrière grand-père était Maire d'Angers, il y a 130 ans. Ses armes étaient au Perroquet d'or, sur un champ d'Azur. Son fils épousa M^{lle} Darles, cousine de MM. de la Luzerne, de Vibraye, Augrand, Dalleroy, d'Arcouville, de la Perronnaye. Nos armes portent aujourd'hui, avec notre propre écusson, celui des Darles. Peut-être ces particularités vous aideront-elles à retrouver des rapports de famille.

• Mon père a pris part à tous les événements politiques de notre pays depuis 1814. Lieutenant civil de la Province d'Anjou avant la révolution, attaché sous l'Empire au Ministère de l'Intérieur en qualité de Directeur, il est devenu, après la restauration en 1814, Conseiller d'Etat, puis Directeur Général des contributions indirectes, et enfin Ministre d'Etat, membre de la Chambre des députés pendant plus de douze années. Il a été fait Comte par le Roy en 1827.

• Un frère de mon père, M^r Benoist Cayay, a été pendant longtemps en Amérique : à la Guadeloupe et à Cayenne. Le beaufrère de mon père, le Général Herbin, a pris part à la guerre de l'indépendance. Son père était officier français, Gouverneur du fort de Michilimachinac ; son fils revint en France à la paix avec la Croix de St. Louis, n'ayant encore que 20 ans.

• Moi même, Monsieur, j'ai été sous la restauration Inspecteur Général des Finances et l'un des Directeurs de ce Ministère. J'ai quitté le service public en 1830, et me suis occupé depuis d'industrie. J'ai été député depuis 1840 jusqu'en 1852. J'étais à cette époque Vice Président de l'Assemblée Nationale. Depuis, je ne m'occupe plus que d'industrie. J'ai été autorisé à ajouter à mon nom de Benoist, celui d'Azy, nom de la famille de ma femme.

• J'ai avec moi trois fils, dont deux ingénieurs, et un troisième qui a été marin pendant 15 ans. J'ai aussi deux filles, dont une a épousé M^r Cochin, écrivain bien connu, chez lequel j'ai eu le plaisir de voir plusieurs fois, à l'époque de l'exposition universelle, M^r Taché, alors délégué du Canada, dont nous avons tous conservé un très bon souvenir.

• Je souhaite que ces détails vous intéressent, et je serais charmé de connaître moi-même ceux que vous pouvez posséder sur une famille qui porte le même nom que nous. Veuillez agréer, etc. C^{te} BENOIST d'Azy. Azy Nièvre 12 Mars 1864.

Par cette lettre, 1^o on voit que plusieurs des MM. Benoist dont il est ici parlé, sont les mêmes que ceux dont on a fait mention il n'y a qu'un instant ; 2^o il devient

évident, à la seule inspection du blason, que cette dernière famille n'est pas la même que celle qui nous a occupé dans ce livre.

était Curé de St.
e la Reine Marie

ya 130 ans. Ses
d'Azur. Son fils
libraye, Augrand,
s portent aujour-
aut-être ces parti-
le famille.

ues de notre pays
a avant la révolu-
ur en qualité de
Conseiller d'Etat,
et enfin Ministre
t plus de douze

ndant longtemps
eaufrère de mon
dépendance. Son
ilimachinac; son
t. Louis, n'ayant

Inspecteur Géné-
tère. J'ai quitté
d'industrie. J'ai
ette époque Vice
'occupe plus qua
de Benoist, celui

n troisième qui a
une a épousé M^r
de voir plusieurs
alors délégué du
ouvenir.

serais charmé de
sur une famille
etc. C^à BENOIST

urs des MM.
nes que ceux
; 2^o il devient

Dis
fois si
glorie
n'en o

La
sont v
cette f
au Dic
de Rol
ches, l
Nous
étant c
Jacq
lemen
Jeanne
de Lon
dable

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DE LA

SECONDE PARTIE.

Disons tout d'abord un mot de la famille LeBer, autrefois si célèbre dans le pays. On ne peut trop rappeler les glorieux souvenirs. Les documents qu'on va lire ensuite, n'en offriront que plus d'intérêt.

FAMILLE LEBER.

La famille LeBer était originaire de Normandie, d'où sont venues tant de familles distinguées. Le chef de cette famille était Robert LeBer, de la paroisse de Pistres, au Diocèse de Rouen, marié à Colette Cavelier. Les fils de Robert étant passés en Canada, y formèrent deux branches, l'une par Jacques LeBer, l'autre par François LeBer. Nous ne parlerons ici que de la première, cette branche étant celle d'où est sortie M^{re} Benoist, épouse du Chevalier.

Jacques LeBer, chef illustre de cette branche actuellement éteinte, épousa à Montréal, le 7 Janvier 1658, Jeanne LeMoyne, sœur de Jacques et de Charles LeMoyne de Longueuil. Cet homme de bien se rendit recommandable par son zèle, pour l'avancement de Ville-Marie, son

intégrité et sa bravoure. Pour récompenser ses services, Louis XIV, à la recommandation de M^r de Frontenac, l'annoblit par ses Lettres patentes du mois de Novembre 1696, et Louis XV le maintint, lui et ses enfants, dans ses titres de noblesse, par arrêt du 9 Mars 1717. Jacques LeBer mourut à Montréal dans la 76^e année de son âge et fut enterré le 25 Novembre 1706, laissant de son mariage avec Jeanne LeMoÿne cinq enfants, parmi lesquels la célèbre recluse, regardée comme le prodige de son siècle. Voici leurs noms :

Louis, dit de S^t Paul,
Jeanne, l'héroïne du Canada,
Jacques, dit de Senneville,
Jean Vincent, dit du Chesne,
et Pierre.

Louis, après avoir renoncé au fief de Senneville, en faveur de ses frères, et être allé se fixer à la Rochelle, où il épousa Marie Grignon, mourut vers la fin du 16^e siècle, laissant plusieurs enfants, dont sont sortis vraisemblablement les MM. de Senneville, qui occupent aujourd'hui un rang si distingué en France. — Jeanne, après avoir reçu son éducation chez les Dames Ursulines de Québec, se retira à la Congrégation de Notre-Dame, le 5 du mois

† En 1830, un M^r de Senneville était Conseiller de la Cour royale de Paris, avec M^r de S^t Paul. — Un autre était Colonel d'Etat Major, en 1859, du 3^e Corps de l'armée d'Italie: c'était M^r Alphonse Denis de Senneville. Parlant de lui, un journal français dit : « Son Excellence le Maréchal Canrobert a amené avec lui son chef d'Etat Major au Commandement de l'Est. C'est M^r de Senneville, élégant officier, brave, jeune, instruit et digne en tout de figurer au milieu des Officiers Généraux que nous venons de passer en revue. Il fut tué à côté du Maréchal Canrobert, à la bataille de Magenta, n'étant âgé que de 44 ans. M^{lle} Emma Denis de Senneville, sa sœur, au précédent, était morte en 1858 au Sacre de Napoléon III, elle était novice. — On voit encore d'autres MM. de Senneville : en 1863, un M^r de Senneville, Chevalier de la Légion d'Honneur, était un des Conseillers Référendaires de la 2^e classe de la Chambre des Comptes, et demeurait rue Jacob : un autre faisait partie, la même année, de la 2^e Division des droits d'enregistrement, et s'y trouve nommé sur les actes civils du Ministère des Finances.

Notes communiquées par M. de Beaujeu.

d'Août
qu'à
mour
tête d
vages
blessé
et de
jours
jeune
Plus
une s
tion d
Barre
l'Hôpi
en y fa
de la f
l'âge d
exemp
LeBer
et devi
d'Infan
Mathie
Il mou
les nom

Jean
à la Co
leurs, et
le Chey

1 C'est
Indes, où
comme on

d'Août 1695, et y vécut dans une complète reclusion jusqu'à sa mort qui arriva le 3 Octobre 1714.— Jean Vincent mourut à l'âge peu avancé de 23 ans. Etant allé, à la tête de 80 soldats, attaquer un parti d'Anglais et de Sauvages qui marchaient sur Montréal, il fut grièvement blessé au combat qui eut lieu entre les forts de la Prairie et de Chambly. Rapporté à Montréal, il expira peu de jours après, et fut enterré le 13 Août 1691.— Pierre, le plus jeune, se distingua par son amour pour les beaux-arts: Plus remarquable encore par sa grande piété, il consacra une somme de 10,000 livres au soutien de la Congrégation de Notre-Dame, fonda, avec les frères Charon de la Barre, l'Institut des Frères Hospitaliers, remplacé par l'Hôpital-Général, et donna naissance au Quartier St Anne, en y faisant élever une Chapelle en l'honneur de la Mère de la S^{te} Vierge. Pierre décéda à la Pointe St Charles, à l'âge de 38 ans, le 1^{er} Octobre 1707, laissant les plus beaux exemples de vertu.— Jacques, deuxième fils de Jacques LeBer de St Paul et de Senneville, se livra au commerce, et devint en même temps Capitaine d'une Compagnie d'Infanterie. Il épousa d'abord Marie Claude de la Cour Mathieu, et ensuite Marie Louise Myrè de Largeterie. Il mourut le 7 Mai 1735, laissant cinq enfants, dont voici les noms:

Joseph Hippolyte, né à Montréal, du 1 ^{er} lit.	
Jeanne Marguerite, née à “	en 1723
Marie Louise, “ “	en 1724
Jacques, “ “	en 1728
Louis Marie, “ “	en 1729.

Jeanne Marguerite, l'aînée des filles de Jacques, entra à la Congrégation de Notre-Dame, comme on la dit ailleurs, et y mourut en 1747.— Marie Louise, sa sœur, épousa le Chevalier Benoist, ainsi que nous l'avons vu, et comme

¹ C'est lui sans doute qui était actionnaire dans la Compagnie des Indes, où il avait placé 7,230 livres, réduites à 3,600, après la conquête. comme on l'a vu dans la Notice sur le Chevalier.

le prouve encore le contrat de mariage que nous donnons ci-après.—Jacques, ainsi que Louis Marie, son frère, mourut en bas âge. Il ne resta donc du second mariage de Jacques avec Marie Louise Myrè de Largenterie, que Marie Louise, mariée à M^r Benoist.—Joseph Hippolyte, l'unique enfant de son premier mariage avec Marie Claude de la Cour, d'abord Enseigne des troupes, devint Aide Major à Montréal, et enfin fut fait Chevalier de S^t Louis. Le 28 Janvier 1718, il épousa à Montréal, comme il sera dit encore en parlant de la famille Soumande, Anne Marguerite, fille aînée du riche négociant de ce nom. De ce mariage sont sortis :

Jacques Hippolyte,	né à Montréal	en 1719
Anne Elisabeth,	" "	en 1720
Jean Baptiste,	" "	en 1721
Marie Anne,	" "	en 1722
Jeanne Marguerite,	" "	en 1723
Marie Louise,	" "	en 1724
François Hippolyte,	" "	en 1725
Joseph Antoine,	" "	en 1726
François Marie,	" "	en 1727
Jacques,	" "	en 1728
Joseph Charles,	" "	en 1736
Louise,	" "	en 1741.

De tous ces enfants de Joseph Hippolyte, ¹ aucun, à l'exception de Jean Baptiste, ne laissa de descendants —Jacques Hippolyte, l'aîné, d'abord page de Madame la Dauphine, puis mousquetaire, et enfin Lieutenant du Roi à Montréal, s'étant embarqué sur le vaisseau la *Renommée*, pour aller se former en France au métier des armes, mourut tristement au mois d'Avril 1738, à la suite du

1. Acte de notoriété du nombre des enfants de feu M^r de Senneville, avec attestation qu'icelui s'est noyé et que son corps n'a pas été retrouvé. Cet acte, passé à Montréal en 1749, devant Danrè de Blanzay, doit se rapporter à Joseph Hippolyte, dont on ne retrouve pas l'acte de sépulture.

naufra
son fr
ville, c
où se
Veren
et Mar
dont v

Pie
Jos
Jac
Lou
Fra
Jac
An
Jea
An
Mar
Lou
Ign
Lou

Il sen
que la
Cepend
épouse
voir les
1762. C
trouvèr
a été pa
s'étant
fut per
plus ric
que des
dont no
donc au

naufage de ce bâtiment près d'Anticosti.—Jean Baptiste, son frère, ayant hérité du titre de S^t Paul et de Senneville, épousa à Montréal, le 25 Juin 1743, l'année même où se maria le Chevalier Benoist, Marie, Gauthier de la Verenderie. Jean Baptiste était alors dans sa 22^e année, et Marie dans sa 19^e. De ce mariage sont nés 13 enfants, dont voici les noms :

Pierre Hippolyte,	né à Montréal en 1744
Joseph,	" " en 1744
Jacques,	" " en 1746
Louise Josephite,	" " en 1748
Françoise Marie,	" " en 1749
Jacques,	" " en 1750
Antoine,	" " en 1751
Jean Charles,	" " en 1753
Anne Catherine Charlotte,	" " en 1754
Marie Anne Catherine,	" " en 1755
Louis,	" " en 1757
Ignace,	" " en 1759
Louise Catherine,	" " en 1760.

Il semble qu'une postérité si nombreuse eût du, ainsi que la précédente, se perpétuer longtemps dans le pays. Cependant, à part Marie Louise LeBer de Senneville, épouse du Chevalier, et tant de ceux dont on vient de voir les noms, aucun de ces enfants n'arriva à l'année 1762. Ceux qui n'avaient pas succombé à cette époque, trouvèrent la mort dans le naufrage de l'*Auguste*, dont il a été parlé dans la Notice sur le Chevalier, Jean Baptiste s'étant embarqué sur ce vaisseau, avec sa famille. Ainsi fut perdue pour le Canada une des plus nobles et des plus riches familles du pays. Il ne resta dans le Canada que des descendants de la branche cadette des LeBer, dont nous n'avons pas à nous occuper. Nous passons donc aux pièces justificatives.

I

La première, est une Expectative d'Enseigne en second, dont le Chevalier Benoist avait eu soin de se pourvoir, en passant au Canada. La voici :

« Sa Majesté ayant fait choix du Sieur Benoist, cadet à l'Aiguillette, pour remplir la première Enseigne en second qui vacquera dans les Compagnies d'Infanterie, entretenues en Canada, Elle veut qu'il en soit pourvu lorsque la dite Enseigne sera vacante. Mande sa Majesté au Gouverneur et son Lieutenant Général au dit pays de tenir la main à l'exécution du présent ordre. Fait à Versailles, le premier Avril 1739. (Signé) LOUIS. Par le Roy. PHELYPEAUX.

II

La seconde pièce, est le contrat de mariage de Jacques LeBer avec ^{D^{lle}} Marie Louise Myrè de Largentierie, père et mère de M^{lle} Marie Louise LeBer, épouse du Chevalier. Nous le reproduisons intégralement :

« Par devant le notaire royal de l'isle de Montréal, résidant à Villamare, soussigné, et témoin en fin nommé, furent présents Jacques LeBer, Ecuyer, Seigneur de Senneville, isle St Paul et autres lieux, Capitaine d'une Compagnie des troupes du détachement de la marine, entretenues par Sa Majesté en ce pays, fils de défunt Jacques LeBer vivant Ecuyer, Sieur de l'Isle St Paul, et de Dame Jeanne Lemoine, ses père et mère, pour luy et en son nom, d'une part ; et Damoiselle Marie Louise de Mirè de Largentierie, fille de M^r Etienne de Mirè, Ecuyer, Sieur de Largentierie, officier dans les dites troupes de la marine, absent de ce pays, et de défunte Dame Louise de Salvaye, ses père et mère, âgée de vingt quatre ans, aussy pour elle et en son nom, d'autre part. Lesquelles parties de leur bon gré et volonté, de leur agrément et consentement de leurs parents et amis pour ce assembles de part et d'autre, savoir : de la part du dit Sieur de Senneville, de Messire Charles Lemoine, Baron de Longueuil, Chevalier de l'ordre militaire de St Louis, Gouverneur pour le Roy de la ville et gouvernement des Trois Rivières, et de Dame Elisabeth Souart, son épouse, de Messire Jean Bouillet, Ecuyer, Seigneur de la Chassaigne, Chevalier de l'ordre militaire de St Louis, Lieutenant de la ville et gouvernement de Mont-

real, et de
Ecuyer, Si
troupes, et
gueil d'A
Senneville
terie, de M
de St Louis,
de Dame M
Gauthier d
Sieur de Li
de la marin
dites troupe
Dame Marg
Sieur de Li
marine, de
ensemble les
c'est à savoir

« Que le d
Mirè de Larg
dre pour épo
et célébrer e
que et roma
béré entre e
sainte Eglise
dits Sieur et
biens propres
biens particu
procrès du c
conquis, les a
et Damoiselle
et créées avar
seraient payés
Le dit Sieur
Damoiselle, fu
et viager, à t
épouse, à l'av
jour du décès
Damoiselle fut
demeurera éte
Sieur futur épo
« La dite Da
survivant le di
les habits, ling

mal, et de Dame Marie Anne Lemoine, son épouse, de M^r Renè Cartier, Ecuyer, Sieur de Varennes, Lieutenant d'une Compagnie des dites troupes, et de Dame Marie Jeanne Lemoine son épouse, de M^r de Longueuil d'Assigny, tous parents, cousins et cousines du dit Sieur de Senneville ; et de la part de la dite Damoiselle Louise Mirè de Largenterie, de Messire Jean Louis de la Corne, Chevalier de l'ordre militaire de St Louis, Capitaine des dites troupes de la marine, et Major d'icelles, et de Dame Marie Pecaudy de Contrecoeur, son épouse, de Dame Madleine Gauthier de Varennes, veuve de feu M^r Claude Charles Petit, Ecuyer, Sieur de Linilliers, vivant Capitaine d'une Compagnie des dites troupes de la marine, de M^r Nicolas Joseph de Noyelle, Lieutenant dans les dites troupes et de Dame Charlotte Petit de Linilliers, son épouse, de Dame Marguerite Petit de Linilliers, de Constant Lemarchand, Ecuyer, Sieur de Ligneris, Capitaine d'une Compagnie des dites troupes de la marine, de Damoiselle Thérèse de Tonty, tous parents et amis ; ont fait ensemble les accords, promesses et conventions de mariage qui suivent, c'est à savoir :

« Que le dit Sieur LeBer de Senneville, et la dite Marie Louise de Mirè de Largenterie, ont promis et promettent réciproquement se prendre pour époux et épouse par loy et nom de mariage, pour icelui faire et célébrer en face de notre Mère la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine le plutôt que faire se pourra, et qu'il sera ainsy délibéré entre eux, leurs parents et amis, si Dieu et notre digne Mère la sainte Eglise y consentent et accordent, pour être comme seront les dits Sieur et Damoiselle, futurs époux, sans aucune communauté de biens propres, acquis ni conquis, en sorte que chacun d'eux gèrera ses biens particuliers sans confusion ; cependant s'il y avait des enfants, procrées du dit futur mariage, ils entèraient en communauté des dits conquis, les autres biens suivant la coutume. Ne seront les dits Sieur et Damoiselle, futurs époux, tenus aux dettes de l'un de l'autre, faites et créées avant le dit futur mariage, mais si avenues se trouvaient, elles seraient payées et acquittées par celui qui les aurait faites, et son bien. Le dit Sieur futur époux a doué et doue par ces présentes la dite Damoiselle, future épouse, de quatre cent livres de pension annuelle et viagère, à titre de précaire, pendant la vie de la dite Damoiselle future épouse, à l'avoir et prendre par la dite Damoiselle future épouse, au jour du décès du dit Sieur futur époux, et jusqu'au décès de la dite Damoiselle future épouse, après lequel la dite rente ou pension sera et demeurera éteinte et consolidée au fond, et reversée aux héritiers du dit Sieur futur époux.

« La dite Damoiselle future épouse aura à prendre pour son préciput, survivant le dit Sieur futur époux, la somme de quinze cent livres, avec les habits, linges, bagues et joyaux à son usage, les dites quinze cent

livrés à prendre, ainsi que le douaire cy dessus, sur les plus clairs biens du dit Sieur futur époux, qu'il en a dès à présent chargés, sans que la dite Damoiselle future épouse soit obligée de le demander en public.

Et arrivant la dissolution du dit futur mariage par le décès du dit futur époux, sera loisible à la dite Damoiselle future épouse de reprendre ce qu'elle aura apporté de son côté, avec les dites quatre cent livres de pension viagère et quinze cent livres de préciput, et généralement ce qui paroitra alors lui être advenu et échu pendant le constant et dit futur mariage, de son côté, et ce (tant par succession, donation) qu'autrement.

Car ainsy tout a été convenu, stipulé et accordé entre les dites parties, qui, à l'entretien des présentes, ont engagé tous leurs biens présents et à venir, promettant chacun en droite loy et obligeant, et renonçant. Fait et passé au dit Villemarie, en la maison de la dite Dame de Linilliers, Quartier St. Joseph, près cette ville, avant midy, le trentième jour de Septembre, mil sept cent vingt deux, en présence de Sieurs Ignace Gamelin, père, et Charles Alanoine, marchand, demeurants au dit Villemarie, qui ont, avec les dits Sieur et Damoiselle, futurs époux, assistants dénommés cy dessus; et, le notaire soussigné a, par lecture faite suivant l'ordonnance, ainsy signé à la minute des présentes : Senneville, Marie Louise Largenterie, Longueuil, LaChassaigne, Lemoine de la Chassaigne de Varennes, Lemoine de St Hélène, Longueuil d'Assigny, LaCorne, Major Général, Gauthier de Linilliers, de Noyelle, Linilliers de Noyelle, Ligneris, Marguerite Linilliers, Thérèse Tonty, Gamelin, Alanoine, et LePallieur, notaire royal, avec paraphe. (Signé) LE PALLIEUR.

III

Un autre document, non moins précieux, est le contrat de mariage du Chevalier lui-même, avec M^{lle} Marie Louise de Senneville. Les historiographes aimeront à le lire. Le voici tel que nous l'avons trouvé :

Par devant les notaires royaux de la juridiction royale de Montréal, y résidants, soussignez, furent présents : Marie Antoine Gabriel François Benoist, Ecuyer, officier d'une Compagnie du détachement des troupes de la marine, entretenues pour le service du Roy en ce pays, demeurant en cette ville, rue Notre-Dame, pour luy et en son nom, d'une part; et Dame Marie Louise Miré de Largenterie, veuve de défunt Jacques LeBer, Ecuyer, Sieur de Senneville, vivant Capitaine d'une Compagnie des dites troupes, demeurant en cette ville, rue St Paul,

stipulant pour
et consentant
parties, en l
Monseigneur
royal et mil
Sa Majesté,
Nouvelle Fr
berthelot de
verneur de l
Aubert, son
militaire de
Rivières, et
Gannes, Che
ville, et de D
Michel, Sieu
Robert, ancien
la présence,
parents et ar
époux, de Ch
son cousin ;
officier des d
amis : et de l
mère, de Ch
militaire de S
Charlotte des
Ecuyer, Sieu
ayeul ; de D
Joseph Hippo
ordre militair
Dame Anne M
d'Antoine Sal
Gardeur, son
et de Dame M
tante ; de Jea
Catherine de
Payen, Ecuyer
troupes, et de
de Soulange,
des dites trou
taine des dites
épouse ; de Sie
de Varennes,
M^r Bouai, cad

stipulant pour Damoiselle Louise de Senneville, leur fille, à ce présente et consentante, aussy pour elle et en son nom, d'autre part ; lesquelles parties, en la présence et du consentement de haut et puissant Seigneur, Monseigneur Charles Marquis de Beauharnois, Commandeur de l'ordre royal et militaire de St Louis, Chef d'escadre des armées navales de Sa Majesté, Gouverneur et Lieutenant Général pour le Roy, en toute la Nouvelle France, terre et pays de la Louisiane ; de Messire Josué Boisberthelot de Beaucourt, Chevalier de l'ordre militaire de St Louis, Gouverneur de la ville et gouvernement de Montréal, et de Dame Françoise Aubert, son épouse ; de Messire Michel Bégon, Chevalier du dit ordre militaire de St Louis, Gouverneur de la villé et gouvernement des Trois-Rivières, et de Dame Catherine Robert, son épouse ; de Messire de Gannes, Chevalier du dit ordre militaire de St Louis, Lieutenant de cette ville, et de Dame Marguerite Lafrèchoux, son épouse ; de Messire Honoré Michel, Sieur de la Rouvillière, Commissaire ordonnateur, et d'Etienne Robert, ancien garde des magazins du Roy en cette ville ; et encore, en la présence, de l'avis et du consentement des Sieurs et Dames, leurs parents et amis cy après nommés, savoir : de la part du dit Sieur futur époux, de Charles de l'Epervanche, Ecuyer, Capitaine des dites troupes, son cousin ; de François Marie Marchant, Ecuyer, Sieur de Ligneris, officier des dites troupes, et de Dame de la Gauchetière, son épouse, ses amis ; et de la part de la dite Damoiselle future épouse, et de Dame sa mère, de Charles Lemoine, Baron de Longueuil, Chevalier de l'ordre militaire de St Louis, Major de cette ville et gouvernement, et de Dame Charlotte des Grais, son épouse, ses cousin et cousine ; d'Etienne Miré, Ecuyer, Sieur de Largenterie, Capitaine reformé des dites troupes, son ayeul ; de Damoiselle Jeanne Marguerite de Senneville, sa sœur ; de Joseph Hippolyte LeBer, Ecuyer, Sieur de Senneville, Chevalier du dit ordre militaire de St Louis, Capitaine réformé des dites troupes, et de Dame Anne Marguerite Soumande, son épouse, ses frère et belle sœur ; d'Antoine Salvaye, Ecuyer, Sieur de Frémont, et de Dame Catherine Le Gardeur, son épouse ; de Louis d'Ailleboust, Ecuyer, Sieur de Coulonge, et de Dame Marie Anne Miré de Largenterie, son épouse, ses oncle et tante ; de Jean de Senneville, Ecuyer, Sieur de St. Paul, et de Dame Catherine de la Vérenderie, son épouse, ses neveu et nièce ; de Pierre Payen, Ecuyer, Sieur de Noyan, Capitaine d'une Compagnie des dites troupes, et de Dame Catherine de Manthet, son épouse ; de Dame Louise de Soulange, épouse de Monsieur le Chevalier de Longueuil, Capitaine des dites troupes ; de René Gauthier, Ecuyer, Sieur de Varennes, Capitaine des dites troupes, et de Dame Marie Lemoine de St^e Hélène, son épouse ; de Sieur Marie François Soumande Delorme et de Dame Charlotte de Varennes, son épouse, de Dame Marie de Varennes, épouse de M^r Bouai, cadet dans les dites troupes, ses cousins et cousines, et de

livres, ses héritiers seront tenus de fournir et payer à la dite Damoiselle future épouse, la dite somme de huit mille livres pour le douaire cy dessus constituée en sa faveur.

Le survivant des dits Sieur et Damoiselle, futurs époux, aura et prendra pour son préciput hors part et sans confusion des biens meubles de la dite communauté, tels d'iceux qu'il voudra choisir, suivant l'estime de l'inventaire qui en sera fait, et sans criée, jusqu'à concurrence de la somme de quinze cent livres, ou la dite somme en deniers comptant, au choix du dit survivant; en outre, pour le regard du dit Sieur futur époux, ses hardes, armes et sa chambre garnie; pareillement, la dite Damoiselle future épouse, ses hardes, linge, bagues, joyaux, sa chambre garnie et sa toilette.

Sera loisible à la dite Damoiselle future épouse, de renoncer à la dite communauté, ce faisant de remporter tout ce qu'elle aura ou justifiera avoir apporté au dit mariage, avec ses douaires, préciput, tels que dessus, et ce qui lui sera advenu et échu constant icelui, par succession, donation, legs ou autrement, sans estre tenue d'aucune dettes et hypothèques de la dite communauté, encore qu'elle y est dit s'y estre obligée, ou y eût été condamnée; dont elle sera payée et acquittée par les héritiers, et sur les biens du dit Sieur futur époux, sur lesquels pour raison de ce et pour les autres clauses et conventions du présent contrat, la dite Damoiselle future épouse, aura son hypothèque de ce jour-d'hui, à la réserve que dessus.

En faveur duquel mariage, les dits Sieur et Damoiselle, futurs époux, se sont fait et se font, par ces présentes, don mutuel, égal et viager au survivant d'eux, ce acceptant de tous et un chacun ses biens meubles et immeubles seulement qui se trouveront appartenir au premier mourant d'eux, au jour et heure de son décès, en quoy qu'ils puissent monter, consister et valoir, et en quelques endroits et lieux qu'ils se trouvent dus, situés et assis, sans aucunes réserves, pour en jouir par le dit survivant en usufruit, sa vie durant, à sa caution jurative, à la charge d'entretenir les maisons et héritages de toutes menues réparations viagères et rendre le tout en bon état d'icelles, lorsque le dit usufruit sera finy. Cette donation est ainsi faite, pourvu qu'au jour et heure du décès du dit premier mourant, il n'y ait aucuns enfants vivants, procréés du dit futur mariage, et ou il y en aurait, et qu'ils vinsent à décéder avant le dit survivant sans enfants nés d'eux en légitime mariage, ou avant d'avoir atteint l'âge de majorité. En ce cas, les dits Sieur et Damoiselle, futurs époux, veulent et entendent que la dite donation reprenne sa force et vertu, pour laquelle faire insinuer dans les quatre mois de l'ordonnance au greffe de cette dite juridiction, et partout ailleurs où besoin sera, les dits Sieur et Damoiselle, futurs époux, ont fait et constitué leur procureur le porteur des pré-

sentes, auquel ils donnent tout pouvoir, même d'en requérir acte. Car ainsy le tout a été convenu, accordé et stipulé entre les dites parties, promettant et obligéant, et renonçant, et fait et passé au dit Montréal, maison de la dite Damoiselle future épouse, l'an mil sept cent quarante trois, le huit Novembre, après midi, et ont les dits Sieur et Damoiselle, futurs époux, et autres Sieurs et Dames parents et amis sus nommés, signé, lecture faite, ainsy qu'il est porté en la minute des présentes, demeurée à Danrè de Blansy, l'un des dits notaires soussignez. (Signé) ADHEMART, DANRÈ DE BLANSY.

En commençant cette Notice sur la famille LeBer, nous avons dit qu'elle avait été annoblie en 1696 par Louis XIV, et qu'elle avait été maintenue dans ses titres en 1717 par Louis XV; nous ne pouvons nous défendre en terminant de reproduire les documents qui en font foi. En voici un extrait, tiré des registres de l'Intendance :

LETTRES DE NOBLESSE DE M. DE SENNEVILLE.

• MM. de Vaudreuil et Bégon marquent que le Sieur de Senneville et son père leur ont représenté qu'ils se trouvaient inquiets en conséquence de l'Edit du mois d'Aoust 1715, qui supprime les Lettres de noblesse accordées depuis le 1^{er} Janvier 1689 moyennant finances, celles du feu Sieur LeBer, leur père, se trouvant du nombre.

• M^r le Comte de Frontenac avait demandé des Lettres de noblesse pour lui, en considération des services importants qu'il avait rendus au Canada depuis 40 ans qu'il y était établi, s'y étant distingué dans toutes les guerres contre les Iroquois, ainsi que ses enfants, dont un tué en 1691. Ces Lettres lui furent promises, et il les méritait bien, ayant toujours vécu très honorablement et ayant fait beaucoup de bien de toute manière au pays. Mais comme il était riche et qu'il fut informé que, par l'Edit du mois de Mars 1696, le Roy accordait des Lettres de noblesse moyennant finances, il crut qu'il serait plus avantageux à sa famille d'avoir des Lettres de noblesse en payant 6,000 l. pour les besoins de l'Etat, et que ce serait une plus grande assurance qu'il n'y serait point troublé, ni sa famille, que s'il les obtenait gratuitement.

• Le Sieur de Senneville est un très bon officier, a beaucoup de crédit sur l'esprit des Iroquois, et M^r de Vaudreuil s'en sert très utilement. Son fils est Enseigne, après avoir été Page de M^{de} La Dauphine et avoir servi dans les Mousquetaires pendant près de trois ans.

• Il parolt à MM. de Vaudreuil et Bégon qu'ils sont dans le cas de ceux que Sa Majesté excepte par l'Edit du mois d'Aoust 1715, qui réserve de la suppression qui y est ordonnée ceux qui ont rendu des

services
ait égaré

• Il pe
demand

Cette
sous le
1717.
avec de
S^t Paul
tenant
Congrè
Jean B
voici le

• Ajour
le Roy éte
faite le vi
la Jonqui
et Bigot,
neville, E
demie de
et de la
pêche, cha
en conséq
ayant cau
dessus de
basse just
ni à ces su
ayant fait
château S
Et plus ba

Après
cette cor
s'empres
vu.

services importants à l'Etat, et qu'il y a de la justice que Sa Majesté y ait égard en les maintenant dans leur noblesse.

« Il paroit convenable au Conseil d'accorder les Lettres de noblesse demandées par M^r de Senneville. »

Cette décision adressée au Duc d'Orléans, fut mise sous les yeux du Roi qui la ratifia par arrêt du 9 Mars 1717. Déjà le chef de cette famille avait obtenu en 1700, avec des Lettres de noblesse, les deux tiers du Fief de l'île St Paul, qui passa, en 1769, avec le troisième tiers appartenant à M^r Claude Robutel de St André, aux sœurs de la Congrégation de Notre-Dame. Trente sept ans plus tard, Jean Baptiste LeBer obtint une nouvelle concession dont voici les titres :

« Aujourd'hui, premier Septembre, mil sept cent cinquante quatre, le Roy étant à Versailles et voulant confirmer et ratifier une concession faite le vingt Avril mil sept cent cinquante, par les Sieurs Marquis de la Jonquière, Gouverneur, Lieutenant Général en la Nouvelle France, et Bigot, Intendant au dit pays, au Sieur Jean-Baptiste LeBer de Senneville, Enseigne d'Infanterie, d'une étendue de terrain d'une lieue et demie de profondeur, située au bout de la Seigneurie de VilleChauve et de la Prairie, à titre de Fief, avec droit de haute et basse justice, pêche, chasse, Sa Majesté a ratifié et confirmé la dite concession, veut en conséquence que le dit Sieur LeBer de Senneville, ses héritiers ou ayant cause jouissent à perpétuité de la dite étendue de terrain cy dessus désignée à titre de Fief et Seigneurie, avec droit de haute et basse justice, pêche, chasse, sans qu'il soit tenu de payer à Sa Majesté, ni à ses successeurs, aucune finance, ni indemnité, Sa Majesté luy en ayant fait don et remise, à la condition de prêter foi et hommage au château St Louis de Québec, duquel il relevera..... (Signé) Louis. Et plus bas, MACHAULT. »

Après la mort de Jean Baptiste LeBer et de ses enfants, cette concession revint à ses plus proches parents qui s'empressèrent de la revendiquer, ainsi que nous l'avons vu.

Avant
nous cro
fait pou
Souman
S' Marti

GÉN

Le ch
été Pier
Il était f
veau, de
gne. En
Jean Côt
Il mouru
enterré
avec Sim

Lou
Jea
Ma

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DE LA

TROISIÈME PARTIE.

Avant de reproduire les actes qu'on va lire plus loin, nous croyons à propos de donner ici, comme nous l'avons fait pour la famille LeBer, un petit aperçu sur la famille Soumande, d'après les notes fournies par M^r Papineau, de S^r Martin, allié à cette famille.

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE SOUMANDE.

Le chef de la famille Soumande, en Canada, paraît avoir été Pierre Soumande, originaire de Gascogne, en France. Il était fils de Louis Soumande et de Guillemette Saveau, de la Paroisse de S^t Antoine de Moriac en Gascogne. En 1649, il épousa à Québec Simonne Côté, fille de Jean Côté et d'Anne Martin, de la Paroisse de Québec. Il mourut en cette ville à l'âge avancé de 80 ans, et fut enterré le 29 Novembre 1789, laissant de son mariage avec Simonne Côté les enfants dont suivent les noms :

Louis, baptisé à Québec le	1632
Jean, " " le 12 Avril	1654
Marie, " " le 12 Avril	1655

Anne, baptisé à Québec	le 29 Août	1657
Pierre, " "	le 14 Septembre	1659
Jean, " "	le 14 Octobre	1661
Louise, " "	le 17 Mai	1664
Jeanne, " "	le 24 Mai	1666
Simon, " "	le 2 Janvier	1668
Jean, " "	le 7 Octobre	1669
Joseph, " "	le 15 Novembre	1670
Marie Madeleine, " "	le 13 Janvier	1672

Sur ces onze enfants, dont nous ne savons que peu de choses, un devint prêtre. Ce fut l'aîné. Ordonné le 21 Décembre 1677, il s'agrégea au Séminaire de Québec, où il fonda deux bourses, ainsi qu'on l'a vu, en faveur des enfants de ses parents. Une autre fondation fut faite à St Joachim, en faveur d'un Maître d'Ecole, par lui ou par l'un de ses frères. Il ne doit pas être confondu avec M^r Pierre Joseph Thierry Hazeur Delorme, Grand Pénitencier et Vicaire-Général, qui fut fait prêtre le 21 Juillet 1700.—Annie, la seconde des filles de Pierre, épousa à Québec, le 21 Novembre 1672, François Hazeur, fils de François Hazeur et de Marie Roust, de la ville de Tours; elle mourut à l'âge de 35 ans, et fut enterrée à Québec, le 6 Mars 1692.—Jean, le deuxième des fils du même Pierre, entra dans le commerce, et épousa à Québec, le 30 Octobre 1698, Anne Chaspoux, fille de Jacques Chaspoux et d'Anne Girardin, de St Ours en Touraine; il mourut âgé de 50 ans, et fut enterré à Québec, le 22 Mai 1716. De ce mariage sont nés :

Jean Joseph, baptisé à Montréal,	le 13 Août	1699
Jean François, " "	le 11 Septembre	1700
Pierre Louis, " "	le 25 Janvier	1702
Anne Marguerite, " "	le 5 Février	1703
Jean Paschal, " "	le 23 Mars	1704
Marie Charlotte, " "	le 25 Mars	1710
Jacques, " "	le 17 Février	1711
François Marie, " "	le	1712

De
bas Ag
Montr
Février
pes ;—
tembr
alors
Elisab
Gauth
troupe
donno
mouru
fut ent
térité.

Réné J
Joseph
Jean,
Jean P
Charlo
Nicolas
Louis C
Marie A
Marie J
Marie I
Thierry
Jean L
Antoine
Jean Et
Michel,

Des c
Louisian
ainsi qu

1 D'apr
été fait ju
père, mort
par le com

De ces huit enfants, les trois premiers moururent en bas âge, ainsi que les deux derniers, et furent enterrés à Montréal.—Anne Marguerite épousa à Montréal, le 26 Février 1718, Joseph Hippolyte LeBer, ¹ officier des troupes ;—Jean Paschal se maria dans la même ville, le 3 Septembre 1726, à Marguerite LeNevrier ;—François Marie, alors âgé de 20 ans, épousa à Montréal, le 9 Août 1734, Elisabeth Charlotte Gauthier de Varennes, fille de René Gauthier, Seigneur de Varennes, Lieutenant dans les troupes, et de Marie LeMoyné de St Hélène, et dont nous donnons plus loin l'acte de mariage. François Marie mourut à la Rivière des Prairies, dans sa 96^e année, et fut enterré le 25 Juillet 1801, laissant une nombreuse postérité. Voici le nom de ses enfants :

René François, baptisé à Montréal,	le 14 Mars	1736
Joseph Hippolyte, “ “	le 4 Mai	1737
Jean, “ “	le 4 Avril	1738
Jean Paschal, “ “	le 10 Avril	1739
Charlotte, “ “	le 20 Juin	1740
Nicolas Joseph, “ “	le 9 Octobre	1741
Louis Charles, “ “	le 18 Novembre	1742
Marie Anne, “ “	le 19 Janvier	1744
Marie Josephpte, “ “	le 29 Mars	1745
Marie Louise, “ “	le 3 Septembre	1746
Thierry, “ “	le 21 Janvier	1748
Jean Louis, “ “	le 21 Janvier	1750
Antoine, “ “	le 25 Septembre	1751
Jean Etienne, “ “	le 28 Janvier	1754
Michel, “ “	le 6 Mars	1755

Des onze fils de François Marie, neuf passèrent en Louisiane, où plusieurs firent d'excellentes affaires. Jean, ainsi qu'un autre de ses frères qui mourut assez jeune,

¹ D'après l'honorable de Beaujeu, c'est le plus riche mariage qui ait été fait jusqu'alors en Canada, Anne Marguerite ayant hérité de son père, mort en 1716, de 50 mille écus de beaux biens, augmentés encore par le commerce de M^{de} veuve Soumande, sa mère.



resta en Canada. Le 2 Février 1764, il épousa à Boucherville Marie Anne Boucher de Grosbois, fille de Charles Boucher, co-Seigneur de Boucherville, et de Thérèse Hertel de Rouville. Il mourut à la Rivière des Prairies en 1823, sans laisser de postérité. Son épouse était décédée dans la même Paroisse, le 11 Février 1799. Ainsi disparut une des familles les plus riches du pays.

Il ne resta en Canada que les quatre filles.—Charlotte, l'aînée, mourut chez son frère Jean, à la Rivière des Prairies, sans avoir jamais contracté mariage.—Marie Louise, la plus jeune, épousa M^r Montforton, notaire, qui du Canada passa au Détroit.—Marie Josephite, troisième fille de François Marie, épousa Jacques Louis Benoist, fils aîné du Chevalier, comme il a été dit ailleurs, et comme le prouve l'acte de mariage que nous allons voir bientôt. Après la mort de Jacques Louis, elle se remaria, ainsi qu'on la dit, à M^r M. Bouvet, et mourut chez son frère Jean, à la Rivière des Prairies, ne laissant de son premier mariage qu'un fils : François Marie Benoist. ¹ Marie Anne, deuxième fille de François Marie, épousa à Varennes, le 7 Janvier 1773, Jean Baptiste Roussel, fils de Joseph Roussel, ² négociant à Québec, et de Madleine Gauvreau, alors veuf de Catherine Briquet, fille de Louis Briquet, marchand de Longueuil, et de Marie Anne Michelon, qu'il avait épousée le 4 Février 1766, mais qui décéda le 11 Juin 1772. Marie Anne mourut à Longueuil à l'âge de 39 ans, et fut en-

¹ François Marie Benoist, après avoir quitté la Compagnie du Nord Ouest et s'être marié à St Louis, envoya à sa mère, à la Rivière des Prairies, un magnifique tableau qui le représentait, lui, son épouse et les deux enfants qu'il avait alors. Ce tableau est resté entre les mains du particulier qui a occupé depuis la maison de Jean Soumande, où on l'a vu. Jusqu'à ce jour, nous n'avons pu savoir ce qu'est devenu ce tableau.

² Joseph Roussel était fils du Docteur Timothée Roussel de Québec et de Catherine Fournier. Thérèse, sa sœur, épousa Charles Berthelot, bisaïeul du Juge Berthelot et de la première femme de Sir Lafontaine.

terrée
voici l

Marie
François
Michel
Louise
Marie
Jean,

Sur
Charles
donné
Quant
réel, le
Papine
de 23 a

Marie F
Marie A
Marie F
Marie F
André
Louise

Acte d
avec Del

Le ne
quatre, ap
accordée p
je soussig
Villemarie
François

terrée le 12 Décembre 1783, laissant six enfants, dont voici les noms :

Marie Anne, baptisée à Longueuil,	le 11 Mars	1774
François, " " "	le 30 Août	1775
Michel Charles, " " "	le 10 Novembre	1776
Louise Antoine, " " "	le 17 Septembre	1779
Marie Louise, " " "	le 28 Décembre	1781
Jean, " " "	le 14 Novembre	1783

Sur ces six enfants, deux moururent en bas âge : Michel Charles et Jean. Aucun renseignement ne nous a été donné sur François, ni sur Louise Antoine et Marie Louise. Quant à Marie Anne, l'aînée des filles, elle épousa à Montréal, le 31 Juillet 1797, André Papineau, fils de Joseph Papineau et de Marie Joseph Baudry, étant alors âgée de 23 ans. De ce mariage, sont nés :

Marie Rosalie Emilie, baptisée à Montréal,	le 20 Mai	1801
Marie Adélaïde, " " "	le 6 Janv.	1803
Marie Eugénie, " " "	le 31 Août	1805
Marie Henrie, " " "	le 18 Mars	1807
André Benjamin, " " "	le 24 Déc.	1809
Louise Antoine, " " "	le 24 Déc.	1809

I

Acte de mariage de François Marie Soumande Delorme avec Delle Elisabeth Charlotte Gauthier de Varennes.

« Le neuvième jour du mois d'Aoust de l'an mil sept cent trente quatre, après la publication d'un ban et la dispense de deux autres, accordée par M^r Louis Normant, Grand Vicaire du Diocèse de Québec, le soussigné prêtre faisant les fonctions curiales dans la Paroisse de Villemarie, ayant pris le mutuel consentement par parole de présent François Marie Soumande Delorme, âgé de vingt deux ans, fils de

feu Jean Soumande, marchand de cette ville, et de Dame Marie Anne Chaspoux, ses père et mère, de cette paroisse, d'une part; et d'aussi présente Demoiselle Elisabeth Charlotte Gauthier de Varennes, âgée de dix-neuf ans, fille de René Gauthier, Ecuyer, Seigneur de Varennes, Lieutenant dans les troupes de la marine, et de Dame Marie Lemoine de Ste. Hélène, ses père et mère, aussi de cette Paroisse, d'autre part, les ai mariés selon les règles et coutumes observées dans la Sainte Eglise, en présence de Dame Marie Anne Chaspoux, mère de l'époux, de S^r Jean Paschal Soumande, marchand, son frère, de S^r Joseph Hippolyte LeBer, S^r de Senneville, Lieutenant et Aide-Major dans les troupes de la marine, de S^r René Gauthier de Varennes, père de l'épouse, de S^r René Boucher, S^r de LaPerrière, Capitaine d'une Compagnie des troupes, et de plusieurs autres parents et amis des deux parties, qui ont signé avec nous.

F. M. SOUMANDE,	LaPERRIÈRE,
CHARLOTTE VARENNE,	VARENNE,
ANNE M. CHASPOUX,	SENNEVILLE,
MARIE LEMOINE DE VARENNE,	SAINT-PAUL,
J. SOUMANDE,	MALHIOT,
SENNEVILLE,	IGNACE GAMELIN,
SOUMANDE,	VARENNE,
SENNEVILLE,	(Signé) DEATZ VIC.

II

Acte de mariage de Jacques Louis Benoist, fils aîné du Chevalier.

« L'an mil sept cent soixante et sept, ce neuf Février, après la dispense de trois bans de mariage, accordée aux dites parties par Messire Marchand, Grand Vicaire de ce Diocèse, entre le S^r Benoist, Ecuyer, Enseigne en pied dans les troupes du détachement de la marine française, fils de S^r Gabriel Benoist, Capitaine d'une Compagnie, Chevalier de l'ordre militaire de St. Louis, et de Dame Louise de Senneville, de la Paroisse de St. André des Arts, de Paris, d'une part; et Demoiselle Marie Josephe Soumande, fille de S^r Frs. Marie Soumande, et de Dame Elisabeth Charlotte Gauthier de Varennes, co-Seigneur de cette Paroisse, d'une part, sans qu'il se soit trouvé aucun empêchement ni forme

d'opposi
soussign
et leur
Etienne
DeMmu
Charlotte
de Nicol
nous, de
que dess

SOU
BEN
REAU
BAIL
ROBE

Acte c
Chevalier

« L'an m
après la p
en cette E
majeur de
de la Par
Canada, d
fille mineu
native de S
sans qu'il s
gné, Pierre
Louis, ai re
leur ai don
dans le sein
François M
Sanguinette
Gratlot, He
guste Chou
Sarpy, Hya

DE LA TROISIÈME PARTIE.

177

d'opposition au dit mariage, vu la dispense des trois bans, nous prêtre soussigné avons reçu leur mutuel consentement par parole de présent, et leur avons donné la bénédiction nuptiale, et ce en présence de M^r Etienne Abel Robert de la Morandière, de Charles Daneau, Ecuyer, S^r DeMmuy, de S^r Racicot, de Charlotte Reaume, Dame DeMuy, de Louise Charlotte Bailly, Dame de la Morandière, de Marie Anne Lozeau, veuve de Nicolas Morand, et d'Angélique Morand, lesquels tous ont signé avec nous, de ce requis, suivant l'ordonnance. A Varennes, le jour et au

Soumande,

Benoist,

Reaume,

Bailly LaMorandière,

Robert de LaMorandière,

DeMuy,

Veuve Morand,

Pierre Racicot,

A. Morand,

(Signé) MORAND Pr^{re}.

III

Acte de mariage de François Marie Benoist, petit fils du Chevalier.

L'an mil sept cent quatre-vingt dix-huit, le vingt-cinq Novembre, après la publication des trois bans, faite par trois Dimanches et Fête en cette Eglise, du futur mariage, entre S^r François Marie Benoist, fils majeur de S^r Louis Benoist et de Dame Marie Anne Soumande, natif de la Paroisse de Varennes, Diocèse de Québec, Gouvernement du Canada, d'une part; et Demoiselle Marie Anne Catherine Sanguinette, fille mineure de S^r Charles Sanguinette, et de Dame Marie Anne Condé, native de St. Louis des Illinois, Diocèse de la Louisianne, de l'autre part, sans qu'il se soit trouvé aucun empêchement ou opposition: je soussigné, Pierre Joseph Didier, Religieux, Prêtre Bénédictin, Curé de St. Louis, ai reçu en cette Eglise le mutuel consentement des parties et leur ai donné la bénédiction nuptiale, suivant les cérémonies usitées dans le sein de la Sainte Eglise notre Mère; présents et acceptant le S^r François Marie Benoist et la dite Demoiselle Marie Anne Catherine Sanguinette; et encore en présence des S^{rs} Gonsalve Moreau, Charles Gratlot, Henri Duchouquet, Patrice Lee, S^r Charles Sanguinette, Auguste Chouteau, Isidore Lacroix, Jacques DeHault de Lasure, Grégoire Sarpy, Hyacinthe St. Cyr, Louis de Labeaume, Bernard Pratte, et

autres parents et amis qui tous ont certifié ce que dessus sur le domicile, la liberté, la qualité des dites parties, et ont signé avec nous, le jour et en que dessus.

CHS. SANGUINETTE,
ISIDORE LACROIX,
AUGUSTE CHOUTEAU,
PATRICE LEE,
CHS. GRATIOT,
J.N. DUMOULIN,
ANT. DUBREUIL,
CÉLESTE SANGUINETTE,

F. M. BENOIST,
CATHERINE SANGUINETTE,
SIMON SANGUINETTE,
L. LABEAUME,
BERNARD PRATTE,
G. SARPY,
M. G. MOREAU,
CONSTANCE CONDÉ,

(Signé) P. J. DIDIER, Curé de St. Louis.

Avant de quitter la famille Soumande, disons encore un mot de la famille Hazeur Delorme, alliée à cette famille.

Le chef de la famille Hazeur en Canada, fut François Hazeur, fils de François Hazeur et de Marie Roust, de la ville de Tours. En 1691, François Hazeur obtint la concession de la Grande Vallée des Monts, concession qui fut ratifiée par le Roi, deux ans après, comme en fait foi le document suivant :

« Aujourd'hui, premier du mois de Mars, mil six cent quatre vingt treize, le Roy étant à Versailles, Sa Majesté voulant ratifier et confirmer les concessions de terre faites en son nom au pays du Canada, en l'année mil six cent quatre vingt onze par les Sieurs Comte de Frontenac et de Champigny, Gouverneur et Intendant au dit pays, en vertu du pouvoir qu'elle leur a donné, Elle a confirmé et ratifié, confirme et ratifie la concession qu'ils ont faite au Sieur François Hazeur, marchand à Québec, d'une étendue de terre au lieu appelé la Grande Vallée des Monts N. Dr, dans le fleuve St. Laurent, du côté Sud, à deux lieues de la Madeleine, et à quatre lieues de l'Etang, en descendant vers Gaspé, laquelle étendue de terre aura deux lieues de front, une lieue au dessus de la dite rivière et une lieue au dessous, sur trois lieues de profondeur dans les terres, pour y établir la pêche de morue et y faire d'autres établissements pour l'augmentation du dit pays, avec les îles et îlets qui pourront se trouver sur la devanture des dites deux lieues et dans la dite rivière, sur la profondeur des dites trois lieues, pour en

jouer par
tit de
chasse, e
au titre
onze, san
de payer
nité, de l
voulu sig

Douze
concessi
patentes

« Aujou
Roy étant
en son no
Conseiller
Vaudreuil
alors Inter
Sa Majest
trente lie
tirant d'un
aux Saum
environ di
de l'autre
blanc, ave
pour en jo
tuité à tit
avantages,
sans que p
cesseurs, a
fait don et
par le Secr

Comm
Hazeur a
rieur. Il
aux recon
précier.
pour la p
liorant le
de la val

jouer par le dit Sieur Hazeur, ses hoirs et ayant cause, à perpétuité à titre de Fief et Seigneurie, haute et basse justice, droit de pêche, chasse, etc., dans l'étendue de la dite concession, aux charges portées au titre d'icelle, en date du vingt trois Mars mil six cent quatre vingt onze, sans que pour ce le dit Sieur Hazeur ou ses héritiers soient tenus de payer à Sa Majesté, ni à ses successeurs, aucune finance ni indemnité, de laquelle elle les a déchargés par le présent Brevet, qu'elle a voulu signer de sa main. (Signé) Louis. Contresigné : PHELYPEAUX.

Douze ans après, François Hazeur obtint une nouvelle concession que le Roi ratifia également par ses Lettres patentes du mois de Juin 1707, et dont voici la copie :

« Aujourd'hui dix septième du mois de Juin, mil sept cent sept, le Roy étant à Versailles, voulant confirmer et ratifier la concession faite en son nom le vingtième Avril, mil sept cent cinq, au Sieur Hazeur, Conseiller au Conseil Supérieur de Québec, par les Sieurs Marquis de Vaudreuil, Lieutenant et Gouverneur Général, et de Beauharnois, alors Intendant de justice, police et finance dans la Nouvelle France, Sa Majesté a confirmé et confirme la dite concession, consistant en trente lieues de terre, savoir : depuis la terre appelée le Portachois, tirant d'un côté vers Belle Ile, à l'Est Nord Est, jusqu'à la rivière dite aux Saumons, avec les Iles et battures qui s'y rencontrent, qui est environ dix lieues du dit Portachois sur dix lieues de profondeur ; et de l'autre côté tirant au Sud, vingt lieues jusqu'à la rivière dite l'Ours blanc, avec les Iles qui s'y rencontrent et la profondeur de dix lieues, pour en jouir par le dit Hazeur, ses héritiers et ayant cause, à perpétuité à titre de Fief et Seigneurie, haute et basse justice, et autres avantages, clauses et conditions portées au titre de la dite concession, sans que pour ce ils soient tenus de payer à Sa Majesté, ni à ses successeurs, aucune finance ni indemnité, de laquelle Sa Majesté leur a fait don et remise par le présent Brevet signé de sa main et contresigné par le Secrétaire d'Etat. (Signé) Louis. Et plus bas : PHELYPEAUX.

Comme on le voit par cette dernière pièce, François Hazeur avait été appelé à faire partie du Conseil Supérieur. Il fut cet honneur à son mérite personnel, et aussi aux recommandations de M^r de Laval qui avait su l'apprécier. Le pays lui fut redevable d'un établissement pour la pêche des marsouins. C'est lui aussi qui, en améliorant les terres de Tadousac, donna de l'importance et de la valeur à cette magnifique propriété. M^r Hazeur

mourut à Québec le 28 Janvier 1708, après avoir joui de l'estime et de la confiance de MM. de Callières, de Champigny, de Vaudreuil, Raudot, etc., et en emportant dans la tombe les regrets de tous ses concitoyens. De son mariage avec Anne Soumande étaient nés plusieurs enfants.

Jean François Hazeur, l'un d'eux, après avoir été avocat du Conseil, Lieutenant de la Prévosté, devint à son tour membre du Conseil Supérieur en 1712. Il mourut le 13 Mai 1733. Pendant ce temps, un autre M^r Hazeur, étant passé en Louisiane en qualité d'Enseigne, y était promu en 1736 au grade de Lieutenant, puis à celui de Capitaine en 1746.

Thierry Hazeur, l'aîné de cette famille, après avoir reçu l'ordre de prêtrise en 1700, devint Grand Pénitencier, Vicairé Général pendant la vacance du Siège de Québec. C'est lui qui, de concert avec un autre M^r Hazeur, son frère, et également Chanoine, et du consentement de Marie Anne Hazeur, leur sœur, épouse du célèbre médecin, Michel Sarrasin, mit en vente la Seigneurie de la Malbaie, ainsi que nous l'apprend le document qu'on va lire :

CONTRAT DE VENTE DE LA SEIGNEURIE DE LA MALBAIE.

Pardevant Floran de La Cetièrre, notaire en la Prévosté de Québec, en la Nouvelle France, y résidant, fut présent M^r Thierry Hazeur, prêtre, Chanoine et Grand Pénitencier de l'Eglise Cathédrale de cette ville, stipulant, tant pour lui en son nom, que pour et au nom de M^r Pierre Hazeur Delorme, aussi prêtre, Chanoine et Grand Chantre de la dite Eglise, fondé de son pouvoir sous seing privé, daté de Paris, le premier jour du mois de May dernier, auquel il promet faire agréer et ratifier les présentes et d'en fournir acte en forme dans un an de ce jour, à peine de tous dépens, dommages et intérêts, lequel aux dits noms a reconnu et confessé avoir vendu, cédé, quitté, transporté et délaissé par les présentes, dès maintenant et à toujours, promettant en chacun des dits noms, solidairement l'un pour l'autre, l'un d'eux seul pour le tout, sans division, ni discussion, à quoi le dit Sieur Thierry Hazeur a renoncé et renonce, et promet aussi faire renoncer le dit Sieur Delorme au dit bénéfice, garantissant de tous troubles, évictions, aliénations, substitutions, dettes, hypothèques et de tous autres empê-

chements q
Conseils et
France, à c
Majesté, su
du vingt ci
sion mon di
jour de Sep
notaire roy
de la Malb
ordonnance
des bâtime
et ustensile
dantes, lequ
estimation
dernier, et
avec M^r Fra
aussi présen
Majesté, con
La terre,
Laurent, cō
sur quatre li
miers du Ro
Est et au Su
Laurent, et p
terres du don
retenir, avec
défrichées et
granges, étal
siles quelcon
battures, Sei
ensemble tou
sans par les
appartenant
Hazeur, leur
pays, et à eu
héritiers de s
par la transa
avec MM. les
dit notaire so
Hazeur, leur
François Haz
des dits Sieur
cession de la

chements quelconques, à Monsieur Bégon, Conseiller du Roy en ses Conseils et au Parlement de Metz, Intendant de justice en la Nouvelle France, à ce présent et acceptant acquéreur pour et au nom de Sa Majesté, suivant la commission portée par arrêt de son Conseil d'Etat, du vingt cinq Janvier dernier, et en conséquence de laquelle commission mon dit Sieur l'Intendant rendit son ordonnance le quatorzième jour de Septembre dernier, en vertu de laquelle M^r François Rageot, notaire royal en cette Prévosté, se transporta au lieu de la Seigneurie de la Malbaye, où étant, et avec les experts dénommés par la dite ordonnance pour procéder sur les lieux à la visite et estimation, tant des bâtiments qui y sont construits, que des terres défrichées, meubles et ustensiles de ménage et labourage, bestiaux et autres choses dépendantes, lequel inventaire a été fait par le dit Rageot, et la visite et estimation par les dits experts, le vingt deuxième jour de Septembre dernier, et le tout rapporté au dit Sieur l'Intendant, vu et examiné avec M^r François Cugnet, Directeur du domaine d'Occident en ce pays, aussi présent et acceptant autant que besoin est pour et au nom de Sa Majesté, conjointement avec mon dit Sieur l'Intendant, c'est à savoir :

« La terre, Fief et Seigneurie la Malbaye, sise sur le grand fleuve St. Laurent, côté Nord, consistant en environ six lieues de terre de front sur quatre lieues de profondeur, joignant d'un côté aux terres des fermiers du Roy, vulgairement appelées les fermes de Tadousac, au Nord-Est et au Sud-Ouest le Cap aux Oies, par devant, au Sud, le fleuve St. Laurent, et par derrière, au Nord, la dite profondeur de quatre lieues, les terres du domaine de Sa Majesté, non concédées, sans en rien excepter ni retenir, avec toutes ses appartenances et dépendances, toutes les terres défrichées et à défricher, moulins à scie et à bled, bâtiments, logements, granges, étables, bois de haute futaie, jardins, prairies, bestiaux, ustensiles quelconques, meubles, grains, fourrages, bois coupés, lles, îlets, battures, Seigneurie et justice, et généralement tous droits y annexés, ensemble tous ceux qui auraient pu y avoir été omis, et généralement sans par les dits Sieurs vendeurs se rien réserver ni retenir, le tout leur appartenant pour avoir été trouvé dans la succession de feu M^r François Hazeur, leur père, vivant Conseiller du Roy au Conseil Supérieur de ce pays, et à eux échu comme douaiers du dit Sieur leur père, et comme héritiers de feu Dame Anne Soumande, sa première femme, leur mère, par la transaction qu'ils ont passée pour la liquidation de leurs droits avec MM. les Créanciers du dit feu Sieur Hazeur, leur père, devant le dit notaire sousigné, le 13^e jour du mois de Juillet 1709, lequel Sieur Hazeur, leur père, était en possession de la portion d'héritage de Jean François Hazeur, aussi Conseiller du Roy au dit Conseil, son fils, frère des dits Sieurs vendeurs, pour lui avoir payé tous ses droits en la succession de la dite défunte Anne Soumande, sa mère, par acte passé

devant M^r Louis Chambalon, aussi notaire royal; le troisième jour de Mars, mil sept cent huit, et encore les dits Sieurs vendeurs comme étant aux droits de Dame Marie Anne Hazeur, leur sœur, épouse de Michel Sarrafin, Conseiller du Roy et Médecin de ses Hôpitaux en ce pays, par l'accord en forme de partage passé entre eux devant le dit Chambalon, notaire royal, en date du 29 Octobre 1709, auquel feu Sieur Hazeur, père, la dite Seigneurie appartenait pour en avoir en premier lieu acquis les deux tiers, conjointement avec Pierre Soumande, Sieur Delorme, son beau-frère, de feu M^r Philippe Gautier, Écuyer, Sieur de Comporté, Conseiller du Roy, et de Dame Marie Bazire, son épouse, par contrat passé devant M^r Giles Rageot, aussi notaire royal, en date du 15 Octobre 1687, s'étant alors réservé l'autre tiers non vendu, auquel Sieur de Comporté la dite Seigneurie entière appartenait par titre de concession à lui accordée de la part de Sa Majesté par M^r Talon, alors Intendant dans ce pays, en date du 7 Novembre 1672, et encore le dit Sieur Hazeur, comme ayant acquis le tiers de la dite Seigneurie de la Malbaye, réservée par le dit Sieur de Comporté, par sentence d'adjudication à lui faite en la Prévosté de cette ville, en date du 12 Octobre 1688, et l'autre tiers acquis avec le dit Sieur Delorme à qui il appartenait, et en société à cause du commerce qu'ils faisaient ensemble avec les Sieurs Guillaume Guing, marchand de la ville de Bordeaux, comme ayant épousé Marie Soumande, et le Sieur Jean Grignon, père, marchand de la Rochelle, par acte passé devant le dit Sieur Chambalon, le 28 Mai 1700, la dite Seigneurie relevant du domaine de Sa Majesté, à la charge de la foi et hommage et autres droits portés par le dit titre de concession.

Cette vente, cession et délaissement ainsi faits, pour les dits Sieurs vendeurs demeurer quittes et libres, déchargés de toutes charges et redevances envers Sa Majesté, au sujet de celles contenues au dit titre pour la dite Seigneurie, et outre ce, pour et moyennant le prix et somme de vingt mille livres, monnaie de France, qui sera payée aux dits Sieurs vendeurs, conformément au mandement porté par le dit arrêt du Conseil d'État susdaté; et comme cette somme de vingt mille livres excède celle portée par l'estimation, il a été déclaré que eu égard au fond et propriété de Seigneurie directe, fond de banalité, terres qui peuvent être habituées, dont estimation n'a pas été faite, pourquoi le dit Sieur vendeur n'a pas voulu s'en tenir à la dite estimation, l'augmentation leur en a été octroyée jusqu'à la concurrence de la dite somme de vingt mille livres, au moyen de quoi le dit Sieur Thierry Hazeur, an dit nom et solidairement comme a été ci-dessus expliqué, conjointement avec le dit Sieur Delorme, son frère, s'en sont démis, désaisis et dévestis, pour et au profit de Sa Majesté, qui en demeure saisie, et cela comme si la dite Seigneurie n'avait point été concédée, demeurant pleinement

et entier
Majesté,
ainsi qu'
présent
et renon
neuvièm
des Sieu
Courtois
Sieur In
avoir rel
HAZEUR,

Ce co
le Roi,
datées
mation
ditions

« A ces
accepté
notre ma
trat d'ac
soit chos
scel. Don
vingt-cin
par le Ro

Ainsi
de terr
Malbaie

et entièrement réunie aux autres terres réservées pour le domaine de Sa Majesté, et a le dit Sieur Hazeur remis présentement au dit Sieur Cugnet, ainsi qu'il le reconnaît, toutes les lettres de propriété mentionnées au présent contrat, car ainsi a été convenu, stipulé et accepté, promettant et renonçant, etc. Fait et passé à Québec, en la salle du palais, le vingt-neuvième jour du mois d'Octobre, mil sept cent vingt-quatre, en présence des Sieurs Jean Baptiste de Saline, et Louis Dutimé étudiants, et Charles Courtois Myot, témoins demeurants à Québec, qui ont, avec mon dit Sieur Intendant, mes dits Sieurs Hazeur et Cugnet, et notaire après avoir relu ces présentes, signé suivant l'ordonnance. (Signé) L. BÉGNON, HAZEUR, G^d. PÉNIT, CUGNET, DE SALINE, L. DUTIMÉ, DE LA CÉTIÈRE.

Ce contrat ayant été soumis au Conseil, fut ratifié par le Roi, qui en conséquence expédia ses Lettres patentes, datées du mois de Mai 1725. Après avoir rappelé l'estimation de la Seigneurie de la Malbaye, et exposé les conditions de vente, les Lettres terminent ainsi :

« A ces causes, Nous avons, tant pour Nous que pour nos successeurs, accepté et approuvé, ratifié et confirmé, et par ces présentes signées de notre main, acceptons et approuvons, ratifions et confirmons le dit contrat d'acquisition de la terre et Seigneurie de la Malbaye, et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, Nous y avons fait mettre notre scel. Donné à Versailles, au mois de May, l'an de grâce, mil sept cent vingt-cinq, et de notre règne le dixième. (Signé) LOUIS. Et plus bas, par le Roy. PHEYPEAUX.»

Ainsi retourna à la Couronne cette immense étendue de terre qui forme aujourd'hui la belle Paroisse de la Malbaie.





Dillebrun
Benoist Louise Jemerville
Chevalier Catherine Pimar
Vauvrieux le Desobert
Bouche 7^{me} J. Crevier
L. Lienard De Beaujeu Tringon
Stours M. mullois
Chartier De Lottinere
Juchereau J. H. J. H. Pajon
J. De Chambault J. H. H. H.
Montigny Canouquere
Le L. J. J. J. J. J. J.

DU

Afin
mencé
famille
par un
nous a
famille
Comp
bec, en
général
tout à f
familles
ayant é
purent
gère pa
et milit
intérêts
n'avoir

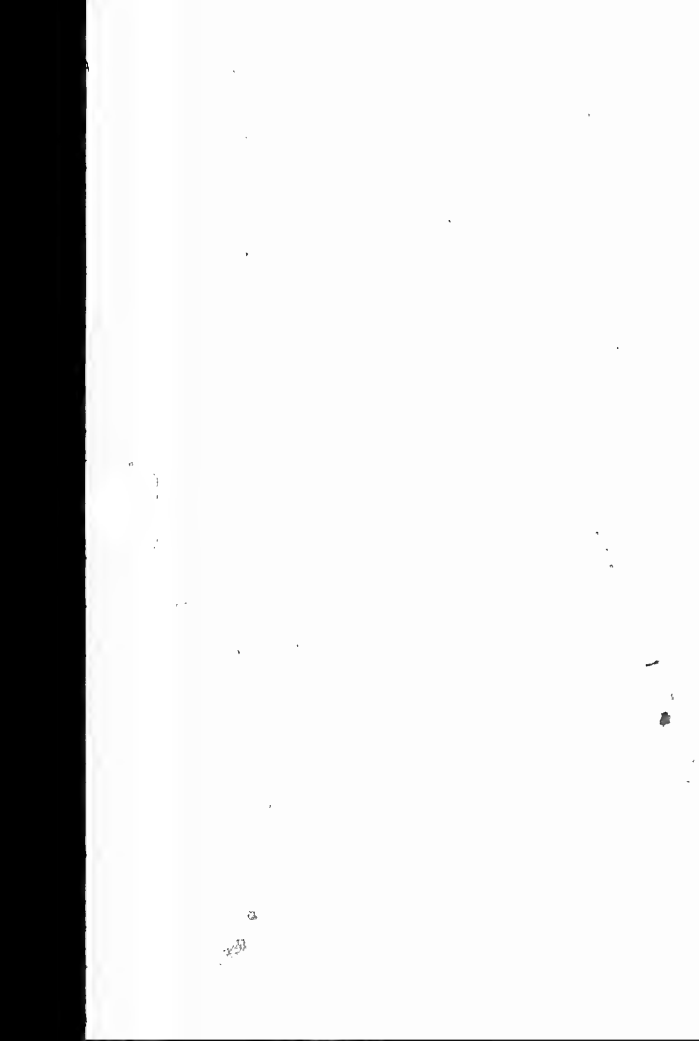
APERÇU

SUR QUELQUES FAMILLES CONTEMPORAINES

DU CHEVALIER BENOIST.

Afin de justifier le titre placé en tête de ce livre, commencé il y a un an, et aussi afin de ne pas séparer des familles étroitement unies, soit par les liens du sang, soit par une communauté de services, à la Notice qui précède nous ajoutons un court Aperçu sur quelques-unes des familles les plus marquantes du pays.

Comme tout le monde sait, à l'époque du siège de Québec, en 1759, effrayées par la marche des armées des généraux Amherst, Murray et Haviland, qui mettaient tout à feu et à sang sur leur passage, la plupart de ces familles se réfugièrent à Montréal. Cette dernière ville ayant été obligée à son tour de capituler, celles qui ne purent se résoudre à vivre sous une domination étrangère passèrent en France, à la suite des officiers civils et militaires de la Colonie ; les autres, celles que de grands intérêts retenaient dans le pays, ou qui craignaient de n'avoir pas les moyens de vivre d'une manière convenable



en France, se déterminèrent à rester, sauf à émigrer plus tard, s'il était nécessaire.

Parmi ces diverses familles, les unes se sont éteintes d'elles-mêmes, sans avoir subi le sort de celles qui périrent si tristement dans le naufrage de l'*Auguste*; les autres, glorieux débris d'une nation à jamais illustre, se sont perpétuées jusqu'à nos jours; quelques-unes, victimes de l'inique administration d'alors, sont déchues de leur ancienne splendeur: ayant vendu leurs biens et n'ayant reçu en échange qu'un papier sans valeur, elles n'ont jamais pu se relever; les autres, plus heureuses, après avoir refait leur fortune, ont gardé le haut rang qu'elles occupaient et ont continué à grandir à côté de familles nouvelles.

Mais que ces familles aient disparu ou non; qu'elles soient tombées, ou qu'elles aient conservé leur éclat primitif: le rôle brillant qu'elles ont joué avant ou après la conquête, l'esprit chevaleresque qui les a toujours animées, ne permettent pas de les passer sous silence. A la vérité, des Paroisses, des Comtés portent encore leur nom; mieux que cela, des écrivains distingués, des archéologues infatigables: MM. Garneau, Faillon, Ferland, de Gaspé, Chauveau, Casgrain, LeMoine, Viger, Lafontaine, de Beaujeu, Bibaud, Baudry, Verreau, Stevens, Langevin, Bois, etc., ont pris à tâche de les faire revivre dans la mémoire des hommes, et on peut consulter avec fruit, soit leurs précieux ouvrages, soit leurs savantes recherches; d'autres, également amis de leurs glorieux ancêtres: MM. Tanguay, de Montigny, Baby, de Bellefeuille, etc., se proposent de publier prochainement de nouveaux travaux qui les feront de plus en plus connaître. Mais lorsqu'il s'agit de pareilles illustrations, qui, après tout, sont

l'éte
en fa
cevo
avan
l'ine
tom
Un
été e
des c
que
plum
passé
qu'ils
beau
ans d
jusqu
les c
jusqu
sorte
c'est
et à A
donn
tous
Amér
arts
lettre
toire
Qu
pour
tage
pensé
et en

l'éternel honneur d'un pays, il semble qu'on ne peut trop en faire. Les mettre de nouveau en lumière, faire apercevoir des côtés qui avaient d'abord échappé, rectifier des avancés erronnés, c'est procurer à ces honorables familles l'inestimable avantage d'instruire encore, du fond de leur tombe, les générations futures.

Un siècle s'est écoulé depuis la conquête. Ce temps a été employé à rassoir les fortunes ébranlées, à revendiquer des droits contestés : alors, on avait autre chose à faire que de fouiller dans les archives privées et de tenir la plume. Le moment est arrivé de renouer le présent au passé, et de donner aux âges héroïques de ce pays la place qu'ils doivent occuper dans l'histoire. Sans doute, c'est beaucoup pour une nation qui compte à peine trois cents ans d'existence, d'avoir imprimé à l'agriculture un essor jusque-là inconnu, de s'être couverte de gloire sur tous les champs de bataille, et d'avoir étendu son commerce jusqu'aux continents les plus reculés. Mais il est une autre sorte d'illustration qui n'est pas moins digne d'envie : c'est celle qui, dans les temps antiques, a donné à Rome et à Athènes, et, dans des temps plus rapprochés de nous, donné à la France une prépondérance incontestable sur tous les peuples. En fin de compte, l'influence restera en Amérique à la race qui tiendra le plus haut le sceptre des arts et des sciences. A nous donc de faire avancer les lettres. Or, le moyen, selon nous, c'est d'assurer à l'histoire une base solide.

Quoiqu'il en soit, nous nous estimerions heureux si, pour notre faible part, nous contribuons à exciter davantage encore l'amour des études historiques. C'est cette pensée qui a inspiré ce petit ouvrage, composé à la hâte et entre des occupations diverses. Nous avouons sans

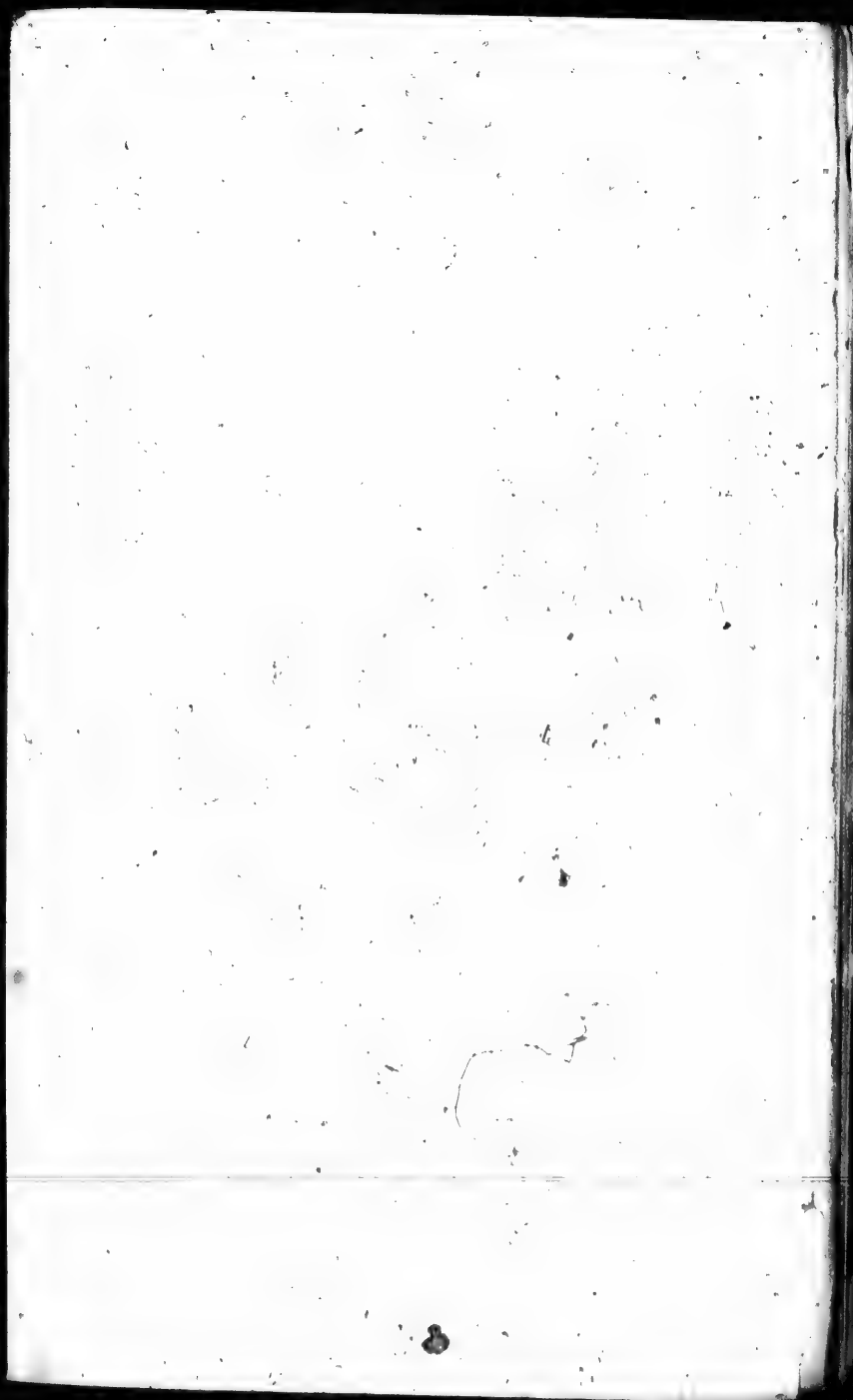
détour que ce travail est imparfait, sous plus d'un rapport, et qu'il s'en faut que ce soit là tout ce qu'on peut dire sur ces intéressantes familles ; mais à raison de la difficulté de se procurer des documents, de les vérifier et de les coordonner, le lecteur voudra bien user de quelque indulgence. Nous laissons à d'autres, et plus érudits et plus libres de leurs moments, le soin de compléter cette étude, et au besoin celui de la rectifier.

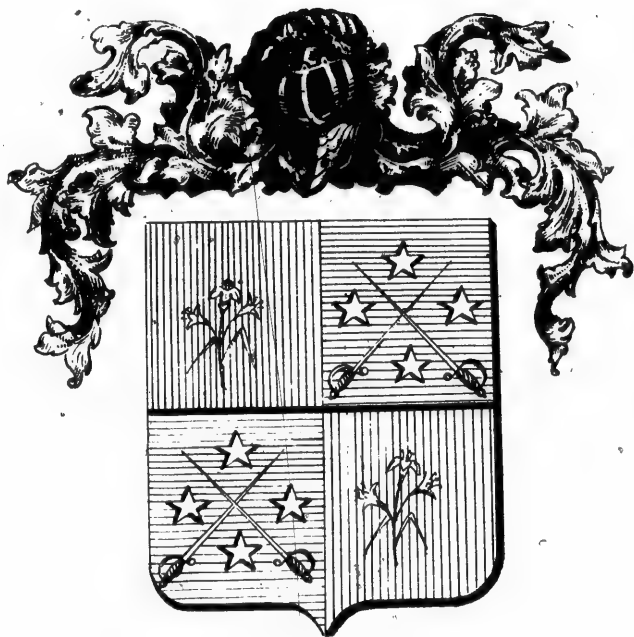
Nous eussions désiré mentionner un plus grand nombre de familles ; mais, outre que le temps et l'espace nous faisaient défaut, nous n'avions pas assez de renseignements pour le faire. Nous nous sommes donc borné à parler de celles qui ont eu le plus de rapports avec le chevalier Benoist, ou dont les membres se sont distingués en même temps que lui pour la défense du pays. Pour le faire le moins mal possible, outre les Collections que des amis ont bien voulu nous communiquer, nous avons consulté les ouvrages qui ont paru jusqu'à ce jour. C'est assez dire que nous renvoyons à qui de droit le mérite de ces notes, s'il y en a, ne nous attribuant que les inexactitudes qui ont pu s'y glisser.

and nombre
espace nous
e renseigne-
onc borné à
orts avec le
nt distingués
pays. Pour
ollections que
nous avons
jour. C'est
le mérite de
les inexacti-













De
aux p
laissé
la fam
ment
des de
norab
çons o

Mr
qui p
patrie
Congr
fonda
lebaus
çois Je
mort
Evêqu
1593,
Antoin
d'Aille
du pr
lebaus
encore

LA FAMILLE D'AILLEBOUST.

De toutes les familles qui sont venues se fixer en Canada, aux premiers temps de la Colonie, aucune peut-être n'a laissé un nom entouré de plus d'amour et de respect que la famille d'Ailleboust. Comme cette famille est intimement liée à celle du Chevalier Benoist, et qu'elle a encore des descendants, par les femmes, dans la famille de l'Honorable Charles Wilson, c'est par elle que nous commençons cette étude.

1^o LOUIS D'AILLEBOUST, SIEUR DE COULONGE.

Mr Louis d'Ailleboust, Sieur de Coulonge, le premier qui passa en Canada, était originaire de Champagne, patrie de l'immortelle Sœur Bourgeois, fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame, et de Mr de Maisonneuve, fondateur de Villemarie. Il descendait de Pierre d'Ailleboust, venu d'Allemagne, médecin ordinaire de François 1^{er}. Un de ses grands oncles, Charles d'Ailleboust, mort en 1574, d'abord Abbé de Sept-Fonds, avait été Evêque d'Auxerre; l'autre, Jean d'Ailleboust, décédé en 1593, était devenu 1^{er} médecin de Henri IV. Son père, Antoine d'Ailleboust, fils du précédent, ainsi que Henri d'Ailleboust, Sieur de Mivoisin, était Conseiller ordinaire du prince de Condé. Comme on le voit, Mr Louis d'Ailleboust appartenait à une famille distinguée, dont il devait encore rehausser la gloire. Remarquable par ses belles

qualités, il l'était encore davantage par sa piété et son dévouement à la religion.

Ayant entendu parler de la Nouvelle-France et du bien qu'on pouvait y faire, Mr d'Ailleboust conçut le projet d'aller s'y établir. En conséquence, après s'être fait agréger à la Compagnie de Montréal, chargée des intérêts du Canada, il se rendit à la Rochelle, où l'on préparait l'embarquement d'une nouvelle recrue. Il était accompagné de son épouse et de sa belle-sœur, M^{lle} Philippine de Boulogne, personne d'un grand mérite et surtout d'une éminente piété, également désireuse de se consacrer au service de Dieu et au bien des âmes. L'impression que fit sur les Huguenots un dévouement si sublime fut telle, que bon nombre quittèrent les erreurs de Calvin pour rentrer dans le sein de l'Eglise, et que plusieurs voulurent se joindre à Mr d'Ailleboust et le suivre en Canada. Quand tous les préparatifs du départ furent achevés, le vaisseau leva l'ancre. La traversée fut des plus heureuses. "Le jour de l'Assomption, au moment où on allait commencer la Grand'messe à Québec, rapportent les chroniques du temps, on vit paraître à une lieue de là deux voiles, et bientôt on apprit, par une chaloupe, que l'un des navires portait la recrue pour "Montréal." Grande fut la joie; non moindre fut l'édification. Après avoir mis pied à terre et salué tous ceux qui étaient venus à sa rencontre, Mr d'Ailleboust, accompagné de son épouse, de sa belle-sœur et de toute sa suite, se rendit à l'Eglise, où il se consacra à Dieu et au salut des Sauvages, sous la protection de la Reine du Ciel, dont on célébrait ce jour-là le triomphe.

Après un assez court séjour à Québec, Mr d'Ailleboust monta à Villemarie, où le bruit de son arrivée l'avait déjà devancé. Mr de Maisonneuve, Gouverneur de l'Île, autant pour lui faire honneur que pour le mettre à l'abri de toute insulte de la part des Iroquois, s'avança à sa rencontre sur le fleuve. On peut se faire une idée de la joie que causa à tous les habitants de Villemarie la pré-

sen
nom
lebo
Com
pren
dan
naï
Il n'
mou
la ru
de p
du C
et la
mém
suiv
contr
et pa
Ce
rend
étant
remp
terres
des al
avec l
les fo
mais
sembl
Vill
meurt
le reto
de pas
de la
moins
rendu
Dieu, l
cette v
livres;

sence d'un tel homme, si on songe aux dangers sans nombre auxquels était alors exposée la Colonie. Mr d'Ailleboust ne tarda pas à justifier la bonne opinion que la Compagnie avait fait concevoir de son mérite. Dès la première année, profitant des connaissances qu'il avait dans l'art des fortifications, il s'appliqua à mettre la ville naissante en état de résister aux attaques des barbares. Il n'y avait alors pour toute défense, entre l'Hôpital et le moulin, c'est-à-dire à l'endroit où se termine aujourd'hui la rue McGill, qu'un petit fort entouré d'une palissade de pieux, impuissante à la protéger. Avec l'agrément du Gouverneur, Mr d'Ailleboust fit enlever cette palissade et la remplaça par deux bastions solides, dont il traça lui-même le plan et qu'il fit exécuter sous ses yeux. L'année suivante, Mr de Maisonneuve ayant été obligé de marcher contre les Iroquois, Mr d'Ailleboust prit la garde du fort et parvint à préserver la ville de toute insulte.

Ce n'était là que le prélude des services qu'il devait rendre à la Colonie. En 1645, le Gouverneur de Montréal étant passé en France, Mr d'Ailleboust fut chargé de le remplacer. Il était alors occupé à faire défricher des terres. Laissant aussitôt ses travaux, il prit la direction des affaires. La paix avait été faite, l'année précédente, avec les Iroquois. Il profita de ce calme pour augmenter les fortifications. Il réduisit le fort à quatre bastions, mais si bien construits, qu'on n'avait encore rien vu de semblable en Canada. Ces bastions servirent à protéger Villemarie jusqu'au temps où les maisons, garnies de meurtrières, devinrent comme autant de redoutes. Après le retour de Mr de Maisonneuve en 1647, ayant été prié de passer à son tour en France, pour y traiter les affaires de la Colonie, Mr d'Ailleboust montra qu'il n'était pas moins habile négociateur que sage administrateur. S'étant rendu à Paris, il vit la bienfaitrice inconnue de l'Hôtel-Dieu, l'illustre Dame de Bullion. Trois ans auparavant, cette vertueuse Dame avait fait une fondation de 36,000 livres; Mr d'Ailleboust obtint qu'elle y ajoutât encore

une somme de 24,000 livres, ce qui porta le capital à 60,000. Il réussit en même temps à faire opérer des modifications importantes dans l'administration du pays, à l'avantage des colons : le nombre des Conseillers, de trois qu'il était, fut porté à cinq ; les appointements du Gouverneur-Général, qui étaient de 25,000 livres, furent réduits à 10,000 livres ; par contre, ceux des Gouverneurs particuliers de Montréal et des Trois-Rivières furent fixés à 3,000 livres ; enfin, il fut décidé qu'un camp volant serait établi à Villemarie. Après avoir terminé les affaires qui l'avaient appelé en France, M^r d'Ailleboust reprit la route du Canada. Cette fois, il n'y revenait plus comme simple particulier, mais comme Gouverneur-Général. Ses commissions étaient pour trois ans, suivant ce qui avait été décidé peu auparavant. Il arriva à Québec le 20 Août 1648, et fut reçu avec tout l'appareil usité en pareille circonstance. Les principaux du pays le complimentèrent ; les Sauvages eux-mêmes lui firent une harangue.

Après avoir employé une partie de l'hiver à prendre connaissance de l'état des choses, M^r d'Ailleboust monta à Villemarie, au printemps de l'année suivante. Déjà, en exécution des ordres qu'il avait reçus, il y avait envoyé un camp volant de 40 hommes, auxquels il en ajouta 30 autres par la suite. Son arrivée fut pour tous les colons le sujet d'une grande joie, et l'assurance, que ne firent qu'augmenter encore les bonnes nouvelles qu'il était chargé de leur communiquer. En effet, outre les réformes mentionnées plus haut et dont il leur fit part, il leur annonça qu'à l'avenir les malades seraient soignés gratuitement à l'Hôtel-Dieu : ainsi l'avaient réglé les Associés de la Compagnie de Montréal. Quelques semaines après, pour témoigner de l'intérêt qu'il prenait aux particuliers, il leva des fonds sacrés M^{lle} Marie Morin, issue d'une famille honorable, et qui, étant entrée à l'Hôtel-Dieu en 1662, devint la célèbre Annaliste de ce Monastère. En même temps, il rendit aux Révérends Pères Jésuites la Seigneurie de la

Prairie
aupara
cupait
Iroquo
et mas
gner le
fait mo
perdre
heureu
guerre.
tributs
bornes
d'hom
Aussi, c
raient
femette
"laisse
où il n
Colonie
M^r de
en Fran
redescen
Septemb
Colonie.
sant pas
accompa
que ce d
dant ce
à enrich
précieus
France,
Rémi, de
par sa s
Gertrude
S'étant en
baist, ap
nada, le 2

Prairie que Mr de Lauzon leur avait accordée deux ans auparavant. Pendant que le nouveau Gouverneur s'occupait ainsi à donner satisfaction à tout le monde, les Iroquois avaient de nouveau levé la hache de guerre et massacré une partie de la nation huronne, sans épargner les Pères de Brebœuf et Lalemand, qu'ils avaient fait mourir au milieu des plus affreux tourments. Sans perdre de temps, M^r d'Ailleboust envoya à ce peuple malheureux des secours, tant en hommes qu'en munitions de guerre. Lui-même fut bientôt à se défendre contre ces tributs féroces, dont l'insolence ne connaissait plus de bornes; mais tout ce qu'il put faire, n'ayant qu'une poignée d'hommes à leur opposer, ce fut de les tenir en échec. Aussi, quand arriva le 13 Octobre 1651, époque où expiraient ses provisions de Gouverneur, il fut heureux de remettre les rênes du Gouvernement à son successeur, "laissant sans regret, dit le Père Charlevoix, une place où il ne pouvait qu'être le témoin de la désolation de la Colonie, qu'on ne le mettait pas assez en état de soutenir."

M^r de Maisonneuve étant alors passé une troisième fois en France, pour aller chercher du renfort, M^r d'Ailleboust redescendit à Québec. Il y était encore, lorsque, le 22 Septembre 1655, arriva cette recrue qui devait sauver la Colonie. Deux ans après, le besoin de prêtres ne se faisant pas moins sentir que celui de soldats, M^r d'Ailleboust accompagna M^r de Maisonneuve dans un nouveau voyage que ce dernier fit dans ce dessein en France. C'est pendant ce voyage que, s'étant rendu à Nîmes, il s'occupait à enrichir l'Eglise de Villemarie d'une foule de reliques précieuses, entr'autres de celles de S^t Denis, Apôtre de la France, et de ses compagnons, de S^{te} Clotilde, de S^t Rémi, de S^t Benoît, etc., reliques qui lui furent envoyées par sa sœur, la Mère Catherine d'Ailleboust, dite de S^{te} Gertrude, Religieuse à l'Abbaye de S^t Pierre de Reims. S'étant embarqué à S^t Nazaire, le 17 Mai 1657, M^r d'Ailleboust, après une traversée assez orageuse, arriva en Canada le 29 Juillet. L'état des choses ne s'y était guère

amélioré. Enhardis par les ménagements qu'on avait pour eux, les Iroquois étaient devenus plus audacieux que jamais. C'est alors que, se trouvant incapable de leur tenir tête, M^r de Charny, Gouverneur Général, prit le parti de se démettre du pouvoir. En conséquence, il pria M^r d'Ailleboust de vouloir bien reprendre les rênes du gouvernement, jusqu'à ce qu'il eût un successeur. M^r d'Ailleboust était alors à Villemarie, de retour de son voyage. Il se rendit de suite à Québec, où il arriva le 12 Septembre, sur les 8 heures du soir.

Il n'y avait que quelques semaines qu'il était dans cette ville, lorsqu'il apprit les nouvelles atrocités commises par les Iroquois contre les Hurons. Au mépris de la foi jurée, ces barbares avaient lâchement massacré ceux de cette nation qu'on leur avait confiés pour les ramener dans leur pays. Cette scène de carnage avait eu lieu le 2 Août. Indigné d'une pareille barbarie et voulant mettre un frein à tant de fureur, M^r d'Ailleboust tint conseil. Il fut décidé qu'on prendrait sous sa protection les Hurons et les Algonquins, et qu'on repousserait par la force les Iroquois sur toutes les terres des Français. Afin de mettre les Sauvages alliés à couvert de leurs ennemis, M^r d'Ailleboust fit bâtir un fort tout près du Château St Louis. En même temps, pour protéger les habitants de la campagne plus exposés que les autres aux insultes des Iroquois, il fit construire des redoutes, où, en cas d'attaque, ils pourraient se réfugier. M^r d'Ailleboust était occupé à ces travaux, lorsqu'il eut à repousser sur un autre point les Sauvages d'Onneiouts. Le 23 Octobre 1657, s'étant traitreusement approchés des habitations, ces perfides assassinèrent plusieurs colons paisibles à la Pointe St Charles, non loin du fort de Villemarie. Informé par M^r de Maisonneuve de ce noir attentat, M^r d'Ailleboust donna ordre d'arrêter tous les Iroquois alors en ville. Cette arrestation eut tout l'effet qu'il s'en était promis. Les Agniers, en vue de faire relâcher les prisonniers, se rendirent à Québec. Leur ayant donné audience le 12 Février, après plusieurs se-

maines d
ferme et
" commi
" haut!
" de leur
" craindr
midés pa
les meur
sents. P
rendit à
pierre de
arriva M^r
leiboust s'
laissa Qu
Arrivé
assez en s
à l'abri de
M^r de Ma
aujourd'h
plus tard,
Villemarie
Colome c
deux ans
l'année 16
fut vivem
deuil.

Madame
mari. La
nous ne p
traits des p

Tout d'a
gnance ext
fallut que l
malade, ell
elle n'hési
messe dans
tout à cou

maines d'attente, Mr d'Ailleboust leur tint ce langage ferme et décidé : "Agnier, fais satisfaction, ou dis qui a commis le meurtre. Le sang de mes frères crie bien haut ! Si bientôt je ne suis apaisé, je tirerai vengeance de leur mort. Le Français ne sait ce que c'est que de craindre, quand une fois la guerre est résolue." Intimidés par ce discours, les Agniers promirent de livrer les meurtriers et se retirèrent après avoir fait leurs présents. Profitant de cet intervalle, Mr d'Ailleboust se rendit à la côte de Beaupré, pour y poser la première pierre de la Chapelle de Ste Anne. Sur ces entrefaites arriva Mr d'Argenson, le nouveau Gouverneur. Mr d'Ailleboust s'empressa de lui remettre le pouvoir, et, peu après, laissa Québec pour revenir à Villemarie.

Arrivé dans cette ville et trouvant qu'on n'y était pas assez en sûreté, pour en imposer aux barbares et se mettre à l'abri de leurs coups, Mr d'Ailleboust, de concert avec Mr de Maisonneuve, fit construire, à l'endroit qu'occupe aujourd'hui la place Dalhousie, un nouveau fort, qui, plus tard, fut muni d'artillerie et devint la citadelle de Villemarie. Ce fut le dernier service que rendit à la Colonie cet homme de bien. Mr d'Ailleboust mourut, deux ans après, au fort près de l'Hôpital, le 31 Mai de l'année 1660, et fut enterré le 1^{er} Juin suivant. Sa perte fut vivement sentie et plongea toute la Colonie dans le deuil.

Madame d'Ailleboust survécut plusieurs années à son mari. La vie de cette pieuse Dame est si édifiante, que nous ne pouvons nous défendre d'en détacher quelques traits des plus touchants.

Tout d'abord, M^{re} d'Ailleboust avait éprouvé une répugnance extrême à passer en Canada. Pour l'y décider, il fallut que le Ciel s'en mêlât. Etant donc tombée gravement malade, elle promit à Dieu que, si elle recouvrait la santé, elle n'hésiterait plus. Comme elle renouvelait sa promesse dans l'Eglise de Notre-Dame, à Paris, elle se trouva tout à coup guérie. Ne doutant plus alors des desseins

de Dieu sur elle, elle se résolut à les accomplir. "Si mon mari est appelé à passer dans la Nouvelle-France, se dit-elle, j'y suis appelée moi même ; car, étant sa femme, je dois le suivre partout." Une fois en Canada, M^{re} d'Ailleboust s'appliqua à faire le plus de bien possible. Dans le but de se rendre utile aux Sauvages, que la crainte de leurs ennemis ou le trafic des pelleteries amenait à Villemarie, elle se mit à étudier leur langue. Bientôt elle en eut une connaissance si parfaite, qu'elle put l'enseigner à d'autres. En même temps, pour gagner la confiance de ces barbares, elle prit l'habitude de leur faire de petits présents et de les régaler par des festins. Alors, s'insinuant doucement dans leur cœur, elle leur parlait de Dieu, de sa Religion. Quand elle les avait suffisamment instruits des principaux mystères, elle les présentait aux Missionnaires, pour leur faire recevoir le Baptême, et voulait elle-même leur servir de marraine. C'est ainsi qu'en 1646, le 24 Juin, fête de St Jean-Baptiste, elle tint sur les fonts sacrés un néophyte qu'elle avait elle-même préparé à cette cérémonie. Comme on demandait à ce nouveau chrétien s'il serait ferme dans sa foi : "J'espère, répondit-il, que je respecterai mon Baptême toute ma vie, et que la crainte de la mort n'ébranlera pas ma croyance." Toutefois, connaissant l'inconstance naturelle des Sauvages M^{re} d'Ailleboust n'avait garde de rien précipiter. Quelquefois même, elle employait plusieurs années à les éprouver. "Tu désires le Baptême, disait-elle un jour à un de ses catéchumènes ; mais si ta femme voulait t'empêcher d'être chrétien, que ferais-tu ?" Et le Sauvage de répondre : "J'aime ma femme, mais j'aime encore mieux le Baptême. Hélas ! ajouta-t-il en soupirant, avant que j'eusse entendu parler de Celui qui a fait toutes choses, je commettais toutes sortes de péchés ; mais depuis que j'ai appris qu'ils lui déplaisent, je n'y suis point retombé." Non contente de procurer ainsi à ces pauvres Sauvages le bienfait inestimable de la foi, M^{re} d'Ailleboust les entourait de ses soins, longtemps après encore. Elle les assis-

tait de
cessait
comme
"une A
"vous
"y a lo
"je vou
Tel étai
des bois
mêmes
croyaien
"Puisqu
"un Sa
"supplé
"ment
L'édifi
n'était p
Sauvage
une pieu
pélerinag
sur la m
Sauvages
ni céder
Iroquois,
vissait à
quelques j
que pieu
qui se pr
1691, apr
des Ursu
quête aff
surtout a
laisse ap
son cœur
se débar
chambre,
avec les l

tait de ses conseils, les consolait dans leurs peines et ne cessait de prier pour eux. Aussi, en était-elle aimée comme une mère. " Il me semblait, disait à son retour " une Algonquine qui avait été faite prisonnière, que je " vous voyais priant Dieu pour moi dans la Chapelle. Il " y a longtemps que mes yeux n'ont pleuré ; mais quand " je vous ai revue, mes larmes ont coulé malgré moi." Tel était l'ascendant de M^{lle} d'Ailleboust sur ces enfants des bois, qu'elle en obtenait tout ce qu'elle voulait. Eux-mêmes avaient en si grande estime sa personne, qu'ils la croyaient capable de remplacer le prêtre au besoin. " Puisque tu nous entends fort bien, lui disait un jour " un Sauvage nouvellement converti, ne pourrais-tu pas " suppléer au défaut du prêtre, et nous marier publiquement dans l'Eglise ? "

L'édification que donnait M^{lle} d'Ailleboust aux colons n'était pas moins grande que le bien qu'elle faisait aux Sauvages. En arrivant à Villemarie, elle avait trouvé une pieuse pratique alors en vigueur : c'était d'aller en pèlerinage à la Croix que M^r de Maisonneuve avait plantée sur la montagne, afin d'obtenir de Dieu la conversion des Sauvages. Sans écouter les répugnances de la nature, ni céder aux craintes légitimes qu'inspiraient alors les Iroquois, M^{lle} d'Ailleboust, accompagnée de sa sœur, gravissait à pied cette montagne rude et escarpée, et quelquefois jusqu'à neuf jours de suite. Non moins charitable que pieuse, elle saisissait avec joie toutes les occasions qui se présentaient de rendre service. C'est ainsi qu'en 1691, après l'incendie qui réduisit en cendres le Couvent des Ursulines, on vit cette noble Dame faire elle-même la quête afin d'aider les Religieuses à rebâtir. Mais ce fut surtout après la mort de son mari, que M^{lle} d'Ailleboust laissa apercevoir les trésors de vertu cachés au fond de son cœur. Alors, entièrement libre de sa personne, elle se débarrassa de tout son train, ne gardant qu'une fille de chambre, et alla s'enfermer à l'Hôtel-Dieu, afin de vivre avec les Religieuses et de s'encourager au service de Dieu

par la vue de leurs touchants exemples. Elle ne voulait que s'édifier, et elle-même, par son application au bien, édifiait les autres. "Elle était étrangère à l'esprit du monde, dit la Sœur Morin, vivant humble et abaissée, comme si elle ne l'eût jamais connu, quoiqu'elle fût avantagée de talents naturels, tant du corps que de l'esprit." C'est dans cette pieuse solitude, où elle espérait finir ses jours, qu'elle conçut l'idée de cette Confrérie qui sera son éternel honneur : la Confrérie de la S^{te} Famille. Sachant que la fin principale que Dieu s'était proposée dans la formation de la Compagnie de Montréal était de faire honorer en Canada Jésus, Marie et Joseph, dévotion que le Séminaire, l'Hôtel-Dieu et la Congrégation de Notre-Dame avaient surtout pour mission de pratiquer, elle voulut que les simples fidèles pussent la partager. Dans ce dessein, elle donna naissance à la Confrérie de la S^{te} Famille. "Cette Dame, dit le Père Chaumonot, eut la pensée de réformer les familles chrétiennes sur le modèle de la S^{te} Famille, en instituant une Société où l'on fût instruit de la manière dont on pourrait imiter Jésus, Marie et Joseph." Son projet ayant été agréé de M^{re} de Laval, elle fit ouvrir un registre pour y inscrire le nom des associés. Les personnes les plus recommandables de la Colonie s'empressèrent d'en faire partie. D'autres les imitèrent. On se porta d'autant plus volontiers vers cette Association, que déjà la milice de la S^{te} Famille avait été organisée pour les hommes à Ville-Marie, et qu'on en avait retiré les plus heureux fruits. Telle est l'origine de cette Société qui persévère depuis deux siècles dans la plupart des Paroisses du Canada, et où l'on voit figurer les premières Dames du pays, notamment à Montréal. Frappé du bien qu'opérait cette Société dans les familles, M^{re} de Laval pria M^{re} d'Ailleboust de passer à Québec, afin d'en prendre la direction dans cette ville et d'en communiquer l'esprit aux Dames qui s'y enrôlèrent. Tout d'abord il en coûta à M^{re} d'Ailleboust de s'éloigner des bonnes Sœurs de l'Hôtel-Dieu ; mais com-

prenant
le succès
C'est al
à Dieu,
Dames
avait fa
Dominic
volonté.
reconnai
d'Aillebo
bonnes o
que j'étai
qualités,
Général,
cette ver
étaient ir
qui aurai
elle. Afin
et ne plu
M^{re} d'Aill
retira à l
biens. C
le 5 juin
pieuse sœ
la tombe.
que son m
nom d'Ai
porter, un
l'héritier d

Ho

Mr Char
Nicolas d'
Garde Mar
de Marolles
et avait un

prenant que Dieu exigeait d'elle ce sacrifice, afin d'assurer le succès de l'œuvre, elle se décida à descendre à Québec. C'est alors que, pour se donner encore plus parfaitement à Dieu, elle forma le projet d'entrer dans l'Institut des Dames Ursulines, où déjà sa sœur, M^{lle} de Boulogne, avait fait profession en 1649, sous le nom de Mère de St Dominique. Dieu, toutefois, se contenta de sa bonne volonté. Après plusieurs mois de séjour aux Ursulines, reconnaissant que Dieu la voulait dans le monde, M^{re} d'Ailleboust continua à y vivre, ne s'occupant que de bonnes œuvres et vaquant sans cesse à la prière. L'éclat que jetait partout sa vertu, unie à toutes ses autres belles qualités, inspira à Mr de Courcellès, alors Gouverneur Général, la pensée de la demander pour épouse; mais cette vertueuse Dame, dont les engagements avec Dieu étaient irrévocables, ne put acquiescer à des propositions qui auraient été si flatteuses pour toute autre que pour elle. Afin de se soustraire à toute importunité de ce côté, et ne plus jamais entendre parler d'alliances mortelles, M^{re} d'Ailleboust rompit tout-à-fait avec le monde et se retira à l'Hôtel-Dieu de Québec, qu'elle fit héritier de ses biens. C'est là qu'elle finit ses jours, comblée de mérites, le 5 juin 1685, à l'âge de 70 ans, et alla rejoindre sa pieuse sœur qui l'avait devancée de plusieurs années dans la tombe. Ayant fait vœu de virginité perpétuelle, ainsi que son mari, elle ne laissa point d'enfants. Toutefois, le nom d'Ailleboust ne devait pas périr: il restait pour le porter, un neveu du Gouverneur, qui devait être aussi l'héritier de sa gloire et de ses vertus.

II^e CHARLES D'AILLEBOUST, SIEUR DE MUSSEAU.

Mr Charles d'Ailleboust, Sieur de Musseaux, était fils de Nicolas d'Ailleboust, Sieur de Coulonge, Commissaire et Garde Marine à Thionville, sous le gouvernement de Mr de Marolles; et de Dame Dorothee de Mantet d'Argentenay, et avait un frère, du nom de Roger Antoine, Garde du

Corps du Roi, qui fut père d'Alexandre Antoine d'Ailleboust, Sieur de St. Michel, aussi d'Argenson, du Corps de Sa Majesté, Compagnie d'Harcourt, lequel, en 1717, par un arrêt du Conseil d'Etat, du mois de Juin, fit reconnaître ses titres de noblesse. Etant passé en Canada en 1649, à la suggestion de son oncle, avec une recrue de 40 hommes, Mr C. d'Ailleboust de Musseaux fut un des soutiens de la Colonie. Dès la première année, il fut mis à la tête de l'escouade chargée de protéger Villamorie. L'habileté et le courage dont il fit preuve dans ce poste furent tels, que Mr de Maisonneuve, obligé de passer en France, l'année suivante, ne crut personne plus capable que lui pour le remplacer dans le gouvernement de Montréal. S'imaginant alors que le moment était favorable pour recommencer leurs déprédations, les Iroquois reprirent les armes. Mr de Musseaux envoya contre eux le célèbre Major Closse et l'appuya si bien, que ces éternels ennemis du nom français furent contraints de se retirer. Ne croyant pas toutefois qu'il fût prudent d'exaspérer ces barbares, en les poussant à outrance, il leur fit proposer la paix, et sauva ainsi la Colonie. Trois ans après, Mr de Maisonneuve, ayant un nouveau voyage à faire en France, voulut se faire accompagner de Mr de Musseaux, dont la capacité était de plus en plus appréciée. C'est à la suite de ce voyage qu'il, frappé du sage tempérament que mettait Mr de Musseaux dans tous ses rapports avec les Sauvages, Mr d'Argenson, successeur de Mr d'Ailleboust dans le gouvernement de la Nouvelle-France, songea à le demander à la Cour pour son Lieutenant. "Il est absolument nécessaire," écrivait ce haut fonctionnaire, que j'aye sous moi deux personnes à qui je puisse laisser le commandement, lorsque je suis obligé de quitter Québec, et même que je puisse envoyer contre les Iroquois. L'une d'elles commanderait à ma place, et je destine pour cela Mr d'Ailleboust de Musseaux." Ce choix ayant été agréé, Mr de Musseaux devint le second du Gouverneur, position qu'il garda jusqu'en 1703. Les fonctions de Juge ayant

été alors
Musseaux
en cette
les Juges
différents
Juge Civil
comme,
souvent
contraint
militaire.
guerre.
Gouverneur
leurs car
quelques
troupes d
entreprise
succès po
reprit ses
où les cri
faire. Cep
coupables
place pub
à soixant
Sauvages
les meur
qu'on pû
effigie. T
pense. Ar
voulant d
satisfactio
le lac des
fication q
devoirs a
que jama
mort, ar
alors qu'i
Par co

été alors distraites des attributions du Gouverneur, Mr de Musseaux fut élu pour remplir cette charge. Il devait, en cette qualité, faire exécuter les sentences portées par les Juges de police, obligés de prononcer sur tous les différends. Dès lors, il commença à prendre le titre de *Juge Civil et Criminel*, ou *Lieutenant Civil et Criminel*. Mais comme, dans ces temps agités, les hommes publics étaient souvent obligés de cumuler les charges, il se vit bientôt contraint de joindre à son titre de Juge celui d'officier militaire. Les Agniers venaient de déclarer de nouveau la guerre. Pour les mettre à la raison, Mr de Tracy, alors Gouverneur-Général, se décida à aller les attaquer dans leurs cantons. Mr de Musseaux, avec Mr Lemoyne et quelques autres, fut chargé de commander le Corps de troupes de Villemarie. Mieux combinée que celle qu'avait entreprise Mr de Courcelles, cette expédition eut tout le succès possible. De retour à Villemarie, Mr de Musseaux reprit ses fonctions de Juge. A la vérité, dans ces temps où les crimes étaient rares, la justice avait peu de chose à faire. Cependant, en 1668, divers particuliers s'étant rendus coupables de vol, il les condamna à être exposés sur la place publique avec un écriteau sur la poitrine, et, de plus, à soixante livres d'amende. Deux ans après, quelques Sauvages ayant été assassinés, Mr de Musseaux porta contre les meurtriers une sentence de mort, et, en attendant qu'on pût se saisir de leur personne, les fit brûler en effigie. Tant de services ne pouvaient rester sans récompense. Aussi, en 1672, les Seigneurs de l'Ile de Montréal voulant donner à Mr de Musseaux une preuve de leur satisfaction, lui firent une large concession de terres sur le lac des Deux-Montagnes. Ne voyant dans cette gratification qu'un motif de plus de s'acquitter dignement des devoirs attachés à sa charge, Mr de Musseaux y donna plus que jamais toute son application, ce qu'il fit jusqu'à sa mort, arrivée quelques mois après, le 20 Novembre 1700, alors qu'il était dans sa soixantième année.

Par contrat du 3 Septembre 1632, Mr de Musseaux

avait épousé, à Québec, M^{lle} Catherine LeGardeur de Repentigny, fille de Pierre LeGardeur de Repentigny et de Dame Marie de Favery. De ce mariage sont nés neuf enfants qui ont été la souche des belles familles de Musseaux, de Coulonge, de Périgny, d'Argenteuil, de Mantet, et ont fourni au Cloître des Religieuses distinguées. Dans l'impossibilité de nous étendre beaucoup sur chacun de ces membres, d'autres d'ailleurs devant le faire dans un temps peu éloigné, nous nous bornons à les rappeler.

I^o JEAN BAPTISTE D'AILLEBOUST, SIEUR DE MUSSEAUX.—M^r Jean-Baptiste d'Ailleboust, Sieur de Musseaux, fils aîné de M^r de Musseaux, entra d'abord dans le service et devint Lieutenant. Ayant tourné ensuite ses vues du côté de l'agriculture, il se fit concéder, en 1680, sous le gouvernement de M^r de Frontenac, à titre de fief, deux lieues de terre, à partir du Long Sault, la rivière du Nord y comprise, et en descendant vers Montréal, sur quatre lieues de profondeur. Son intention, en acquérant cette Seigneurie, était, à l'exemple de son grand-oncle, d'y faire des défrichements, et d'y former ensuite des établissements, ce qu'il réalisa en partie. M^r de Musseaux épousa M^{lle} Anne Picard et laissa une nombreuse postérité. Marie Catherine, sa fille aînée, épousa M^r Godefroy, Sieur de Linctot, Capitaine d'une Compagnie des troupes de la Marine;—Philippe, son cinquième fils, devint prêtre et fut Curé de Repentigny;—Félicité Joseph, la septième fille, épousa M^r Nicolas-Auguste Guillet de Chaumont, Notaire royal;—Ignace René, Sieur de Périgny, son sixième fils, épousa M^{lle} Marguerite Joseph Coureau de la Cote, et eut six enfants;—Charlotte, la plus jeune de ses filles, épousa M^r Jacques Barsalou, Garde Magasin du Roi;—Nicolas, Sieur de Musseaux, son dernier fils, épousa M^{lle} Louise Trottier des Rivières.

II^o LOUIS D'AILLEBOUST, SIEUR DE COULONGE.—M^r Louis d'Ailleboust, Sieur de Coulonge, frère cadet du précédent, s'est rendu recommandable par le zèle qu'il mit à faire maintenir les enfants de Pierre, son frère, dans

leurs titres
1720, et
" lorsqu
" d'Orlé
" d'Aille
" Sieur
" d'Aille
" d'Aille
" d'Aille
" boust,
" Paul
" Daniel
" d'Aille
" d'Aille
" Louise
" d'Ecu
" viléges
" en vid
" postéri
" privilè
" jouisse
" à l'obé
" trouble
" feront
" inscrits
" formén
" du 26
M^r de
et en eut
père de q
Miré de
devint ai
duquel on
III^o PA
d'Aillebo
Musseaux
des arme

leurs titres de noblesse. L'arrêt est du mois de Janvier 1720, et se termine ainsi : "Le Roi étant en Conseil, lorsque celui-ci fut décédé, de l'avis de Mr le Duc d'Orléans, a maintenu et maintient les dits Sieurs Louis d'Ailleboust, Sieur de Coulonge, Paul d'Ailleboust, Sieur de Périgny, Capitaine en Canada, et Jean-Baptiste d'Ailleboust, Sieur de Musseaux, frères ; Charles Joseph d'Ailleboust, Enseigne d'Infanterie, à l'Isle Royale, Louis d'Ailleboust, Sieur d'Argenteuil, Pierre Hector d'Ailleboust, Lieutenant d'Infanterie aux Isles d'Amérique, Paul Alexandre d'Ailleboust, Sieur de Guisy, Claude Daniel d'Ailleboust, Sieur de Lavillon et Philippe d'Ailleboust, Sieur de Cerry, frères, enfants de feu Pierre d'Ailleboust, Sieur d'Argenteuil, et de Dame Marie Louise Denis, sa veuve, dans leur noblesse et qualité d'Ecuyer, et la Dame Marie Louise Denis dans les privilèges de veuve d'un Gentilhomme, tant qu'elle sera en viduité : a ordonné et ordonne qu'ils jouiront, et leur postérité née et à naître en légitime mariage, de tous les privilèges, honneurs, franchises et exemptions, dont jouissent les Gentilshommes du Royaume et pays soumis à l'obéissance de Sa Majesté ; fait défense de les y troubler, tant qu'ils vivront noblement et qu'ils ne feront acte dérogeant ; que pour cet effet, ils seront inscrits dans le Catalogue des Nobles du Royaume, conformément aux articles du Conseil du 22 Mars 1666 et du 26 Février 1697. (Signé) DAGUESSEAU."

Mr de Coulonge épousa aussi une Demoiselle Picard, et en eut six enfants, parmi lesquels Louis Hector, qui fut père de quatre enfants, et Louis, qui, ayant épousé M^{lle} Miré de l'Argenterie, sœur de la mère de M^{lle} Le Ber, devint ainsi oncle du Chevalier Benoist, au mariage duquel on l'a vu assister en 1743.

III^e PAUL D'AILLEBOUST, SIEUR DE PÉRIGNY.—Mr Paul d'Ailleboust, Sieur de Périgny, autre fils de Mr C. de Musseaux, né le 15 Mars 1661, ayant embrassé la carrière des armes, devint successivement Lieutenant en 1691,

Capitaine en 1713, et reçut la Croix de St Louis, le 20 Mars 1734. Plusieurs années avant de recevoir cette dernière distinction, en 1693, Mr de Périgny avait obtenu à titre de Sol, l'Ile du Grand Menane, d'environ quatre lieues de tour, située en Acadie, à l'entrée de la Baie Française. C'était une juste récompense de ses services, ainsi que Mr de Frontenac aimait à le constater par les lignes suivantes : " En considération des services que " le dit Sieur de Périgny a rendus à Sa Majesté dans les " guerres précédentes, tant en cette Colonie qu'en celle " de l'Acadie, nous lui donnons, accordons et concédons " la dite Ile pour en jouir à perpétuité, lui ou ses ayans " cause."

Mr Périgny mourut à Montréal, le 24 Juin 1746. Il avait épousé M^{lle} Louise Marganne de la Valterie. Il en eut trois enfants : Hector-Louis, Louise-Catherine et Thérèse-Judith. Cette dernière épousa Mr Hertel de Montcour, Enseigne dans la Marine, et mourut le 2 Avril 1738.

IV^e PIERRE D'AILLEBOUST, SIEUR D'ARGENTEUIL.—Mr Pierre d'Ailleboust, Sieur d'Argenteuil, frère du précédent, étant aussi entré dans le service, parvint également aux grades de Lieutenant en 1691, et de Capitaine en 1710. Il mourut peu de temps après, laissant une veuve, Madame Louise Denis, fille de Pierre Denis, Sieur de la Ronde, et de Dame Marie-Catherine LeNeuf, et onze enfants, ceux-là même pour lesquels Mr de Coulonge, leur oncle, obtint la confirmation des titres de noblesse, ainsi qu'on l'a vu. Charles-Joseph, l'aîné de ses enfants, servit comme Enseigne à l'Ile Royale, et épousa à Louisbourg, en 1628, M^{lle} Josephite Bertrand, fille de François Bertrand et de Dame Jeanne Giraudet, de Plaisance, veuve du Capitaine Gabriel de Viljoin. Il mourut en 1759, après avoir été fait Lieutenant du Roi et Chevalier de St Louis, et laissa deux enfants : Pierre-Antoine et Jean-Charles.—Charles-Jean, troisième fils de Mr d'Argenteuil, après avoir servi comme Enseigne dans les troupes du Canada, passa dans les Iles d'Amérique, où il

devint I
Gordian
avoir ép
se rema
mourut
guerre c
Villemen
1726, M
mariage,
avec sa f
ne parvi
extrême-
genteuil,
11 Décem
nier du
Gabrielle
Sieur de
portes à C
accordée
livres à c

Vo nico
d'Aillebo
Musseaux
tête de l'
de Fronte
attaqua C
et tailla
que ving
expédition
après à c
Denis, il e
des filles,
chères.—
mariage a
fanterie e
ainé de M
Louise de

devint Lieutenant et reçut la Croix de St Louis.—Louis Gordian, Sieur de Cuisy, un autre de ses fils, après avoir épousé, en 1755, M^{lle} Marie Madeleine de Joncaire, se remaria à M^{lle} Marie-Josephte Baby Chenneville, et mourut en 1772, après s'être signalé dans la première guerre contre les Américains.—Hector-Pierre, Sieur de Villemér, frère des précédents, épousa à Louisbourg, en 1726, M^{lle} René Daccareth. Peu d'années après son mariage, il fut fait prisonnier par un corsaire anglais, avec sa femme et ses enfants, et conduit à Gènes, d'où il ne parvint à revenir à St Domingue qu'avec une peine extrême.—Paul-Alexandre, sixième fils de Mr P. d'Argenteuil, après avoir servi dans les troupes, mourut le 11 Décembre 1782. Il avait épousé M^{lle} Thérèse Fournier du Vivier, dont il eut cinq enfants, parmi lesquels Gabrielle, qui devint Religieuse Hospitalière.—Philippe, Sieur de Cerry, frère du précédent, devint Capitaine des portes à Québec en 1748. Une pension de 600 livres fut accordée à sa veuve, après sa mort, et une autre de 200 livres à chacune de ses filles.

Vo NICOLAS D'AILLEBOUST, SIEUR DE MANTET.—Mr Nicolas d'Ailleboust, Sieur de Mantet, cinquième fils de Mr C. de Musseaux, né en 1663, fut un intrépide guerrier. A la tête de l'un des trois Corps de troupes envoyées par Mr de Frontenac en 1690 contre la Nouvelle-Angleterre, il attaqua Corlar, de concert avec Mr Le Moyne de St Hélène, et tailla en pièces tout ce qui fit résistance, ne perdant que vingt hommes. C'est à la suite de cette brillante expédition qu'il fut promu au grade de Lieutenant, et peu après à celui de Capitaine. De son mariage avec M^{lle} Denis, il eut plusieurs enfants. Marie-Françoise, la seconde des filles, épousa Mr Jean-Baptiste Jarret, Sieur de Verchères.—Charlotte, sœur de la précédente, contracta mariage avec Mr Morganne de la Valterie, Capitaine d'Infanterie et Chevalier de St Louis.—Antoine Gabriel, fils aîné de Mr de Mantet, après avoir épousé M^{lle} Marie Louise de Villedenay qui lui donna six enfants, se rema-

ria en secondes noces, au mois de Février 1742, avec Dame Marie Thérèse Duchesnay, veuve de Mr Denis de Vitre, Sieur de St Simon, de Beauport. Catherine, sœur du précédent, épousa Mr Jean-Baptiste Charly, Colonel des Milices de Montréal, et eut un fils qui épousa Mlle Louise Lienard de Beaujeu. — Marie-Madeleine, une autre des filles de Mr N. de Mantet, épousa Mr Levreau, Lieutenant dans les troupes, et mourut à l'âge de 80 ans, le 10 Avril 1782.

Pendant que Mr Nicolas d'Ailleboust, Sieur de Mantet, se distinguait ainsi à l'armée et devenait chef d'une nombreuse famille, Catherine, une de ses sœurs, née en 1668, épousait, le 18 Février 1702, M. Nicolas Daneau, Sieur de Muy, Capitaine renommé. Une autre, Elizabeth, d'autres disent Madeleine, née vers 1673, se faisait Religieuse. C'est ici le lieu de dire un mot de ces âmes d'élite, qu'a donné au Cloître l'illustre famille d'Ailleboust.

LA MÈRE DE S^{te} CROIX. — La première de cette famille qui embrassa la vie religieuse, fut M^{lle} Elizabeth d'Ailleboust. Après avoir commencé son éducation à Villemarie, sa ville natale, elle alla la compléter à Québec chez les Dames Ursulines, où elle prit le goût du Cloître. Ayant obtenu de ses parents la permission de quitter le monde, elle retourna s'enfermer chez les Ursulines. C'est là que pendant 51 ans, sous le nom de *Mère de S^{te} Croix* qu'elle avait pris pour honorer la Passion de Notre Seigneur, elle ne cessa de donner l'exemple des plus solides vertus. " Il suffisait, raconte une de ses contemporaines, " de lui voir prendre de l'eau bénite et faire le signe de " la Croix, pour juger qu'elle était pénétrée d'un esprit de " foi peu ordinaire. Son assiduité aux devoirs de Maitresse " de Chœur ne se lassa jamais. Lorsqu'on lui alléguait " quelq^{ue} indisposition pour l'en dispenser, elle répondait " aussitôt : Mais ce n'est qu'une bagatelle." Après avoir suivi tous les exercices de la Communauté, jusqu'à ses derniers moments, elle s'éteignit doucement, le 4 Sep-

tembre
gues em

LA MÈRE
seconde
de S^{te} C
plut à re
de ses ép
dit une
salut e
se sou
avoir re
Maitresse
démie de
autre de
même vi
de quator
Ciel.

LA SŒUR
rien avoi
autre rej
Dieu ; ap
le 27 Avr
cendie, la
sence d'u
ans que c
dresse d'
qu'une ép
vaisseaux
l'Hôtel-Di
Religieuse
jamais y c
ce nombre
d'atrocès d
frères. Sa
piété elle j
de tout le

LA SŒUR

tembre 1739, à l'âge de 70 ans, laissant toutes ses compagnes embaumées du parfum de ses vertus.

LA MÈRE DE ST NICOLAS.—M^{lle} Marie-Joseph d'Ailleboust, seconde fille de M^r Nicolas de Mantet, et nièce de la Mère de St^e Croix, fut une autre fleur charmante que Dieu se plut à retirer du monde, pour la placer dans le parterre de ses épouses privilégiées. "Ne s'étant faite Religieuse," dit une Annaliste du temps, que pour mieux assurer son salut et travailler au bien des âmes, la Mère de St^e Nicolas se soutint dans la pratique de la plus solide piété." Après avoir rempli pendant de longues années la charge de Maitresse des Pensionnaires, elle succomba lors de l'épidémie de 1749, dans la 48^e année de son âge. Déjà une autre de ses sœurs, Religieuse à l'Hôpital Général de la même ville, sous le nom de St^e Clotilde, l'avait devancée de quatorze ans dans la tombe et était allée l'attendre au Ciel.

LA SŒUR MARGUERITE D'AILLEBOUST.—Villemarie ne devait rien avoir à envier à Québec. M^{lle} Marguerite d'Ailleboust, autre rejeton de la noble famille, était entrée à l'Hôtel Dieu; après avoir achevé son Noviciat, elle fit profession le 27 Avril 1695. L'Hôtel-Dieu ayant été détruit par l'incendie, la cérémonie eut lieu à l'Eglise paroissiale, en présence d'un grand concours de personnes. Il y avait 37 ans que cette Religieuse parfaite se dévouait avec la tendresse d'une mère au soulagement des malades, lorsqu'une épidémie des plus désastreuses, apportée par les vaisseaux du Roi et communiquée par un soldat, éclata à l'Hôtel-Dieu. Vainement on chercha à empêcher les bonnes Religieuses de soigner les pestiférés: elles ne voulurent jamais y consentir. Neuf d'entre elles succombèrent. De ce nombre fut la Sœur d'Ailleboust: elle mourut au milieu d'atroces douleurs, heureuse de sacrifier sa vie pour ses frères. Sa perte fut d'autant plus sensible, qu'à une grande piété elle joignait un caractère aimable qui la faisait chérir de tout le monde.

LA SŒUR LOUISE GABRIELLE D'AILLEBOUST.—Un autre

fruit de grâce que produisit cette famille bénie, se vit dans la personne de M^{lle} Louise Gabrielle d'Ailleboust, petite-fille de M^r P. d'Argenteuil. Elle embrassa la vie religieuse à l'Hôtel-Dieu, six ans seulement avant la conquête. Après avoir rempli divers offices avec une perfection sans égale, la Sœur Gabrielle devint Assistante et enfin Supérieure, charge qu'elle exerça pendant 18 ans. Voici le portrait qui en a été tracé : " La Mère d'Ailleboust était un de ces sujets rares qui à eux seuls suffisent pour illustrer une Communauté. Par son esprit de foi, son union à Dieu, son humilité profonde et les autres vertus qu'elle ne cessa de pratiquer, elle faisait revivre les exemples des plus grandes Religieuses que l'Hôtel-Dieu ait produites. Modèle achevé des vertus les plus parfaites, elle était pour toute la Communauté le sujet d'une grande édification. Esprit judicieux et solide, elle était en même temps très-entendue dans les affaires et d'une prudence consommée." Cette digne Religieuse était dans sa quatre-vingtième année, lorsque Dieu l'appela à lui, le 30 Juin 1811.

Ainsi, remarquable par les hommes distingués qu'elle a donnés, la famille d'Ailleboust ne fut pas moins féconde en femmes de mérite. Le Canada possède encore plusieurs descendants de cette famille, répandus dans le Comté de Laval. Suivant diverses publications assez récentes, il en existe également en France.

se vit dans
ast, petite-
a vie reli-
conquête.
ction sans
nfin Supé-
oici le por-
tait un de
r illustrer
si union à
us qu'elle
exemples
u fit pro-
faites, elle
ne grande
en même
prudence
sa quatre-
e 30 Juin

es quelle a
as féconde
plusieurs
Comé de
il



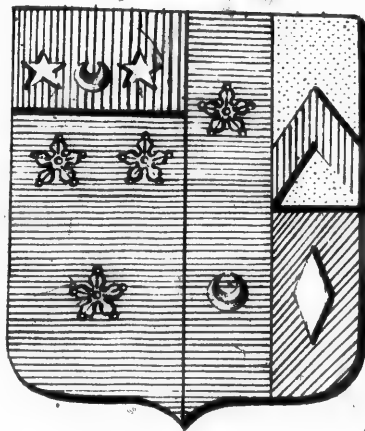


GABRIEL BENOIST.

*Père du Chevalier
Benoist.*









LA

Cette fa
un rôle si
France, qu
Benoist, le
consacrer i
la filiation
famille et
donner la s
ration en g

Le chef d
LeMoyne, o
il comptait
LeMoyne et
Paroisse de
du départ j
velle-France
même. Il n'a
ce voyage en
Après avoir
huronne et
langue, il vi
interprète ca
en cette qual

LA FAMILLE DE LONGUEUIL.

Cette famille a produit tant d'hommes éminents, a joué un rôle si brillant et porté si loin la gloire de la Nouvelle-France, que, ne fût-elle pas alliée à celle du Chevalier Benoist, le moins que nous puissions faire, c'est de lui consacrer ici une large place. Afin de ne pas interrompre la filiation, après avoir fait connaître le chef de cette famille et les enfants qui en sont sortis, nous allons donner la suite des Barons qui se sont succédés de génération en génération, jusqu'à nos jours.

1^o CHARLES LEMOYNE DE LONGUEUIL.

Le chef de cette illustre famille fut l'immortel Charles LeMoyné, originaire de Normandie et natif de Dieppe, où il comptait de nombreux parents. Il était fils de Pierre LeMoyné et de Judith Duchesne. Il reçut le jour sur la Paroisse de St. Rémi et fut baptisé le 2 Août 1626. Témoin du départ journalier de ses compatriotes pour la Nouvelle-France, il se sentit pressé du désir d'y passer lui-même. Il n'avait encore que quinze ans, lorsqu'il effectua ce voyage en 1641, de concert avec son oncle, M^r Duchesne. Après avoir passé quatre ans au milieu de la nation huronne et acquis une connaissance suffisante de la langue, il vint se fixer à Villemarie où le besoin d'un interprète capable se faisait depuis longtemps sentir. C'est en cette qualité qu'il rendit des services signalés à la Colo-

nie. Mais, aussi brave qu'intelligent, Mr LeMoynes voyait avec peine les incursions des sauvages Iroquois et brûlait du désir d'aller les combattre. L'occasion de montrer son courage ne tarda pas à se présenter. En 1648, alors qu'il n'était encore que dans sa vingt-deuxième année, ces barbares, sous prétexte de parlementer, mais en réalité dans le but de surprendre les colons, s'étaient approchés du fort; reconnaissant leur perfidie, Mr LeMoynes s'avance vers eux, les couche en joue et contraint deux d'entr'eux à marcher devant lui, après les avoir constitués prisonniers. Quelques semaines plus tard, deux autres Iroquois également mal intentionnés, s'étaient avancés au milieu du fleuve avec leurs embarcations. Aussitôt Mr LeMoynes se met à leur poursuite et les saisit l'un après l'autre. Un pareil courage ne pouvait manquer d'en imposer à ces barbares. C'est, en effet, ce qui arriva: pendant quelque temps, les Iroquois n'osèrent plus se montrer. Profitant alors de la sécurité qui régnait à Villenarie, et à laquelle sa présence contribuait pour beaucoup, Mr LeMoynes commença à faire des défrichements sur les terres qui lui avaient été concédées.

Il était occupé à ces travaux depuis trois ans, lorsqu'il lui fallut de nouveau prendre les armes. Les Iroquois venaient de faire irruption dans la Colonie et de s'emparer d'un colon et de sa femme, pendant qu'ils étaient aux champs. Sans songer un instant au danger que court sa propre existence, et n'écoulant que son indignation, Mr LeMoynes se précipite sur eux. Ils étaient au nombre de quarante, et il était seul. Comprenant qu'il lui était impossible de lutter seul contre tous, il bat en retraite, mais en se défendant si bien que ses ennemis ne peuvent s'emparer de sa personne. Cette affaire avait lieu le 6 Mai 1651. Le 18 du mois suivant, étant revenus en plus grand nombre, les Iroquois profitent du moment où les colons revenaient de la messe, pour se jeter sur eux. A l'instant Mr LeMoynes est appelé pour aller les repousser. Les laissant d'abord faire imprudemment leurs décharges, l'intrépide guerrier

se met en
abat un s
voyant dé
fuite, sans
suite de c
valeur éta
place de C
tifié par M
livres, il a
dédaignan
Mr LeMoy
déjà il éta
concession
de s'établir
née précé
nouvelle
de frapper
marie une
que remar
que tomba
cette perso

Melle Ca
St Denis-le
Thierry e
Martine M
l'avaient d
passer dan
nièce comm
"Cathérin
"l'Histoire
"Madame
"tion de
"père et
"comme l
"remarqu
"Mme Pri
"former s

se met ensuite à tirer à son tour, et, aidé de ses hommes, abat un si grand nombre de ces barbares, que ceux-ci, se voyant décimés de toutes parts, prennent honteusement la fuite, sans oser même emporter leurs morts. C'est à la suite de cette mémorable action que Mr LeMoyne, dont la valeur était de plus en plus appréciée, fut pourvu de la place de Garde-Magasin. Trois ans après, ayant été gratifié par Mr de Maisonneuve d'une somme de quatre cents livres, il en profita pour reprendre ses défrichements, ne dédaignant pas de mettre lui-même la main à la charrue. Mr LeMoyne avait alors atteint sa vingt-huitième année; déjà il était couvert de gloire et propriétaire d'une riche concession. Il pensa que le moment était venu pour lui de s'établir. La paix qu'il avait négociée et conclue, l'année précédente, avec les Iroquois, en lui donnant une nouvelle importance dans la Colonie, le mettait à même de frapper aux meilleures portes. Il y avait alors à Villermarie une jeune personne aussi distinguée par sa vertu, que remarquable par ses grâces extérieures. C'est sur elle que tomba son choix. Il nous faut faire un peu connaître cette personne.

Mlle Catherine Primot, tel était son nom, était née à St Denis-le Petit, au Diocèse de Rouen, de Guillaume Thierry et d'Elizabeth Messier. Mr Antoine Primot et Martine Messier, son épouse, n'ayant point d'enfants, l'avaient demandée à ses parents en 1642, au moment de passer dans la Nouvelle-France, s'engageant à élever cette nièce comme leur propre fille et à la faire leur héritière. "Catherine n'avait alors qu'un an, rapporte l'auteur de *"l'Histoire de la Colonie française*; et comme Monsieur et Madame Primot prirent le plus grand soin de l'éducation de cette enfant, ayant pour elle une affection de père et de mère, elle fut considérée dans la Colonie comme leur propre fille et appelée de leur nom. Ayant remarqué les heureuses dispositions de cette enfant, Mme Primot s'était plus particulièrement appliquée à former son esprit et son cœur. Elle eut la joie de voir





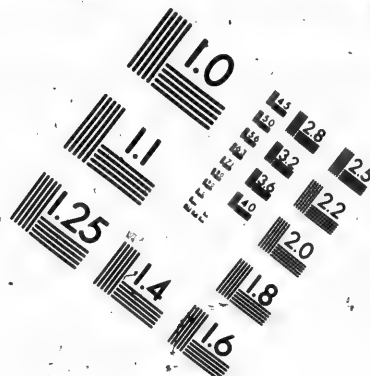
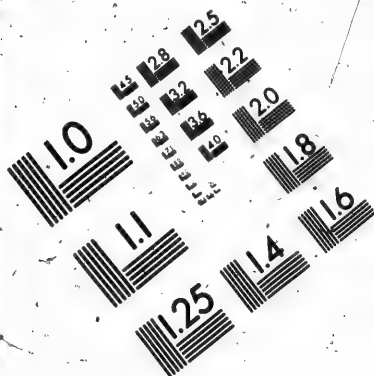
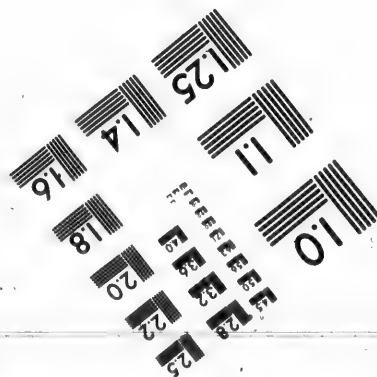
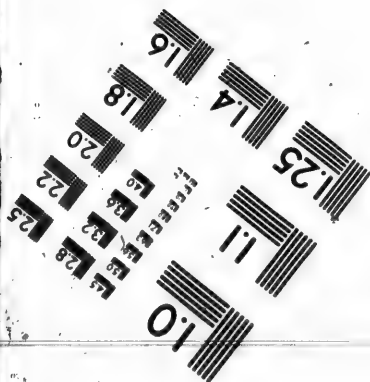
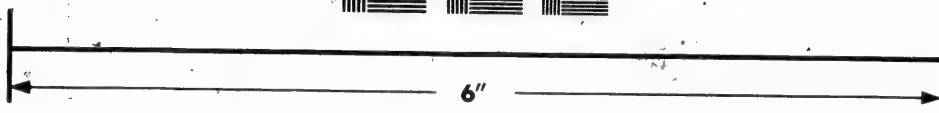
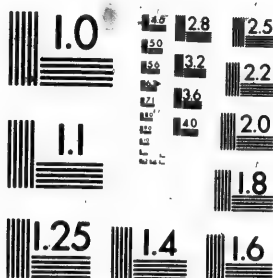


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

18 20 22 25 28 32 36 40 44 48 52 56 60 64 68 72 76 80 84 88 92 96 100

10 01

“ ses efforts couronnés de succès. Dès l'âge de quatorze ans, Catherine annonçait ce qu'elle serait un jour : une mère de famille accomplie et un modèle achevé de vertu pour toute la Colonie.” C'est ce qui avait frappé Mr LeMoynes, qui, plus d'une fois, avait eu occasion d'admirer sa rare modestie, unie à une grande droiture d'esprit et à une tendre piété. Il en fit donc la demande à ses parents. Ceux-ci, jugeant qu'ils ne pourraient jamais rencontrer un gendre ni plus sage ni plus chrétien, accédèrent à ses propositions. Les conventions de mariage furent faites au fort de Villemarie, en présence du Gouverneur et de plusieurs notables qui les signèrent. Peu après, le 28 Mai 1654, ce mariage fut béni avec la plus grande solennité. A cette occasion, et pour montrer aux époux le vif intérêt qu'il leur portait, Mr de Maisonneuve donna à Mr LeMoynes une propriété située à la Pointe St Charles. Il lui accorda, en outre, 90 arpents de terre, dans l'île de Montreal, sans parler de l'arpent sur lequel Mr LeMoynes avait déjà fait construire une maison, près de l'Hôpital.

Un an s'était à peine écoulé depuis cet heureux mariage, lorsque les Iroquois, cette nation toujours remuante et cruelle, rompirent la paix. Dans le but d'attirer les colons, ils s'étaient réunis en grand nombre sur la rive opposée du fleuve. Voyant que personne ne venait, deux d'entr'eux se détachèrent des autres et s'avancèrent en canot au milieu du fleuve, semblant vouloir se diriger du côté du fort. Sans perdre un moment, Mr LeMoynes s'élança dans un petit canot d'écorce, au fond duquel il avait caché deux pistolets. Il laisse approcher les Iroquois, et, dès qu'ils sont à portée, il fond sur eux, et, à l'aide des mousquetaires en embuscade le long du fleuve, il les fait prisonniers. Le surlendemain, comme on ne voulait pas leur rendre la liberté, à moins que les prisonniers français ne fussent relâchés à leur tour, les Iroquois, montant tous sur leurs canots, traversent le fleuve en plein midi, à la vue de tout le monde, et menacent d'en venir aux dernières extrémités, si on ne leur remet leurs captifs. Le péril était

grand.

LeMoynes s'émouva, assisté du mettre p et d'habi de terreu laissant d par ce co les prison des anné longüe d avec les I les Iroquo alors que gnons, se offert pou nie, son c rieux évé que Mr L hier. De reur du I

Il y a lors que s deuil tou allé à la surpris et au mom occasion c Conseils e bras, l'eur se rendre. en jone. lorsque le leur repro la charge. Voyant qu

grand. C'est alors qu'on vit de quoi était capable Mr LeMoyne et de quel secours il était pour la Colonie. Sans s'émouvoir, il accourt avec ses hommes sur le rivage, et, assisté du Major Closse, au moment où les barbares allaient mettre pied à terre, il fait sur eux, avec tant de prestesse et d'habileté, une décharge de mousqueterie, que, saisis de terreur, les Iroquois se hâtent de prendre le large, laissant quatre des leurs aux mains des Français. Arrêtés par ce coup de vigueur, les barbares s'empressent de rendre les prisonniers et de faire la paix. Mais, non plus que celle des années précédentes, cette paix ne devait pas avoir une longue durée. Cinq ans après, résolu cette fois à en finir avec les Français et à ensevelir la Colonie sous ses ruines, les Iroquois mirent en marche une grande armée. C'est alors que le brave Dollar Desormaux, avec ses 26 compagnons, se dévoua pour sauver le pays. Mr LeMoyne s'était offert pour être de la partie ; heureusement pour la Colonie, son offre ne fut pas acceptée. C'est à la suite de ce glorieux événement qui rappelle le combat des Thermopyles, que Mr LeMoyne fut élu pour remplir la place de Marguillier. Deux ans après, il fut élevé à la charge de Procureur du Roi, par Mr de Mézy, alors Gouverneur Général.

Il y avait deux ans qu'il remplissait ces fonctions, lorsque survint un événement qui faillit plonger dans le deuil toute la Colonie. Au mois de Juillet 1665, étant allé à la chasse dût côté de Ste Thérèse, Mr LeMoyne fut surpris et attaqué tout à coup par une bande d'Iroquois, au moment où il était seul. Ces barbares, qui avaient eu occasion de l'entendre comme interprète dans tant de Conseils et qui si souvent avaient éprouvé la force de son bras, l'eurent bientôt reconnu. Ils lui crièrent, donc de se rendre. Pour toute réponse, Mr LeMoyne les couche en joue. Déjà les Iroquois commençaient à reculer, lorsque les plus jeunes, encouragés par les vieillards qui leur reprochaient leur lâcheté, reviennent de nouveau à la charge. Bientôt il est investi et sur le point d'être saisi. Voyant qu'il lui était impossible d'échapper de leurs mains,

il veut au moins vendre chèrement sa vie. Il s'appréta à faire feu de nouveau sur eux, lorsque, son pied s'accrochant à une racine d'arbre, il fait un faux pas. A l'instant les Iroquois le serrent, l'enveloppent. Il est prisonnier. Grande fut la douleur des colons à cette triste nouvelle. De toutes parts on adresse des vœux au Ciel pour sa délivrance et son prompt retour. Sa pieuse et inconsolable épouse surtout ne cesse d'implorer le secours de Dieu. Ces prières ne furent pas vaines. Au lieu de le brûler, selon leur coutume barbare, les Iroquois l'emmenèrent dans leur pays. "Tu peux me faire mourir," leur avait dit le fier captif; mais ma mort sera rigoureuse et vengée. Il viendra quantité de soldats français qui brûleront tes villages : déjà ils arrivent à Québec ; j'en ai des assurances certaines." Surpris d'un langage aussi hardi, en même temps que subjugués par l'ascendant des belles qualités de Mr LeMoyné, ces barbares ne conçurent plus que de l'admiration pour sa personne, et se décidèrent à le rendre à la liberté, ce qu'ils firent, en effet, trois mois après.

De retour parmi les siens, Mr LeMoyné ne profita de sa liberté que pour mieux défendre son pays. Mr de Courcelles, alors Gouverneur Général, ayant résolu d'aller porter la guerre dans les cantons iroquois, l'intrépide guerrier l'accompagna dans cette expédition. C'était au mois de Janvier 1666. Il suivit également Mr de Tracy, envoyé comme Vice Roi, dans la campagne qu'il entreprit dans l'automne de la même année contre les Agniers. Il commandait les colons de Villemarie. Au retour de cette pénible mais glorieuse expédition qui força les tribus sauvages à enfouir leur hache de guerre, Mr LeMoyné s'offrit encore pour escorter l'Aumônier des troupes au fort St^e Anne. Plusieurs soldats étaient malades et réclamaient les secours de la religion. Ceci fut assez pour encourager cet homme de cœur à braver des périls que de moins dévoués et de moins résolus que lui n'osaient affronter.

C'est en
longs et
grand, tou
1668, des
Longueui
Petite Citi
" nous so
" journal
" ou disci
" leurs fré
" de notre
" d'honne
" causes,
" bien-aim
" le bon et
" actions
" puissan
" ces prés
" décorons
" ensemble

Afin de
dont le non
convenable
pelerons d
d'une prop
laquelle se
commencé
nouvelle t
Iroquois et
pourrait m
Courcelles-
les terres
prête et cor
à l'accomp
Montréal e
voyage que
droit le Col

C'est en vue de reconnaître et de récompenser de si longs et si nombreux services, que Louis XIV, toujours grand, toujours magnanime, accorda à Mr LeMoyné, en 1668, des lettres de noblesse, en le qualifiant de Sieur de Longueuil, du nom d'une de ses terres, appelée d'abord la Petite Citérie. Ces lettres sont ainsi conçues : " Comme nous sommes informés des bonnes actions que font journallement les peuples du Canada, soit en réduisant ou disciplinant les Sauvages, soit en se défendant contre leurs fréquentes insultes. Nous avons estimé qu'il était de notre justice de distinguer par des récompenses d'honneur ceux qui se sont le plus signalés. A ces causes, et désirant traiter favorablement notre cher et bien-aimé Charles LeMoyné, Sieur de Longueuil, pour le bon et louable rapport qui nous a été fait des belles actions qu'il a faites : de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, nous avons annobli, et par ces présentes, signées de notre main, ennoblissons et décorons du titre de noblesse le dit Charles LeMoyné, ensemble sa femme et ses enfants nés et à naître."

Afin de soutenir son rang et assurer à ses enfants, dont le nombre augmentait chaque année, une position convenable, Mr de Longueuil, c'est ainsi que nous l'appellerons désormais, fit l'année suivante, l'acquisition d'une propriété située au-dessus du Sault St Louis, sur laquelle son premier maître, Mr de la Salle, avait déjà commencé des bâtiments. Il était occupé à mettre cette nouvelle terre en valeur, lorsque, pour en imposer aux Iroquois et leur montrer que, quand il le voudrait, il pourrait mettre tout à feu et à sang dans leur pays, Mr de Courcelles se détermina à faire un grand voyage à travers les terres habitées par les Sauvages. En qualité d'interprète et comme gentilhomme, Mr de Longueuil fut invité à l'accompagner, de concert avec les Gouverneurs de Montréal et des Trois-Rivières. C'est au retour de ce voyage que l'Intendant Talon, qu'on peut appeler à bon droit le Colbert du Canada, par l'impulsion qu'il donna à

toutes les entreprises et la sage administration dont il fit preuve dans toutes les affaires, fit don à Mr de Longueuil de toutes les terres non concédées sur le bord du fleuve, à partir de Varennes jusqu'à Laprairie. Aux yeux de cet homme d'état, juste appréciateur du mérite, ce n'était encore là qu'une faible récompense pour tous les services qu'avait rendus Mr de Longueuil. Quatre ans plus tard, en 1676, un autre Intendant, Mr Duchesneau, voulant lui témoigner de plus en plus la satisfaction qu'éprouvait le Roi pour sa noble conduite, réunit toutes ces concessions en un seul Fief, qui retint le nom de Longueuil, titre qui devait passer à l'aité de la famille. L'année d'après, il reçut encore une nouvelle gratification de terre, sur la rive droite du fleuve, de deux lieues de front sur trois de profondeur, qu'il appela du nom de Châteauguay, qu'elle porte encore. De leur côté, les Seigneurs de l'Île de Montréal, voulant perpétuer à jamais le souvenir d'un homme auquel la Colonie était si redevable, eurent soin, en donnant un nom aux rues de Villemarie, d'imposer celui de Mr de Longueuil à la rue parallèle à celle de St Gabriel, rue qui s'appelle encore aujourd'hui la rue *St. Charles*. C'était là, remarque judicieusement le Commandeur Viger, récompenser noblement un noble serviteur.

Dévoué à la religion et au pays, Mr de Longueuil ne l'était pas moins à sa famille. Sans parler, en effet, de Jacques LeMoine, son frère, qu'on retrouve en 1663 Caporal dans la milice de la 5^{te} Famille, puis Juge de police, et auquel il s'intéressa toujours si vivement, ainsi qu'à Jeanne LeMoine, sa sœur, laquelle, ayant épousé Mr Jacques LeBer, devint ainsi la grand'mère de Madame Benoist, ce digne chef de famille ne négligea rien pour former le cœur de ses enfants à la vertu et leur inspirer des sentiments d'honneur et de générosité. Ce qui reste à dire de ces nobles rejetons prouvera si ses efforts furent couronnés de succès. Dès 1683, prévoyant les services que rendraient à la Colonie des enfants élevés par un tel père,

dont les ex
alors Gouv
en plus au
Longueuil
par la mor
venait de
Iroquois,
" LeMoyn
" celui qu
" en nég
" rable, q
" il nous
" diez cett
" Montréal
" qu'aucun
" pour po
" homme
" mirabler
" en Franc
" Il pourr
" ayez dan
" ment ce
" infinime
" bien ser
" journalle

Cette de
sans effet.
longue car
employée
Mr Charles
guay, mou
l'Eglise Pa
vertueuse
survivre e
enfants, de
héroïsme
péenne.

dont les exemples étaient autant de leçons, Mr de la Barre, alors Gouverneur Général, en vue de les attacher de plus en plus au service du Roi, songea à solliciter pour Mr de Longueuil la place de Gouverneur de Montréal, vacante par la mort de Mr Perrot. Profitant donc du service qu'il venait de rendre au pays, en concluant la paix avec les Iroquois, il en écrivit en ces termes à la Cour : " Mr LeMoyne a rendu de grands services au pays ; mais celui qu'il vient de rendre au mois de Juillet dernier, en négociant la paix avec les Iroquois, est si considérable, qu'il est à propos, pour l'encourager à l'avenir, où il nous peut encore mieux servir, que vous lui accordiez cette gratification. Il est Capitaine pour la ville de Montréal, et a plus fait la guerre contre les Iroquois qu'aucun officier qui soit en Canada. Je vous envoie, pour porter mes dépêches, son fils d'Iberville, jeune homme qui entend fort bien la mer, sait cette rivière admirablement, a amené et ramené déjà plusieurs navires en France, vous suppliant de le faire Enseigne de marine. Il pourra fort bien servir, et il est avantageux que vous ayez dans ce Corps des gens qui connaissent parfaitement ce pays, outre que son père, qui vous en resterait infiniment redevable, se croira plus obligé encore de bien servir le Roi dans les occasions qui s'en présentent journellement, à cause des Iroquois."

Cette demande, toute convenable qu'elle fût, demeura sans effet. Mr de Longueuil avait atteint le terme de sa longue carrière. Après 44 ans d'une vie généreusement employée à la défense du pays et au soutien de la religion, Mr Charles LeMoyne, Sieur de Longueuil et de Château-guay, mourut à Villemarie en 1683 et fut inhumé dans l'Eglise Paroissiale, devant de six ans, dans la tombe, sa vertueuse épouse, qui décéda en 1691. Il laissait, pour lui survivre et porter bien haut le nom de Longueuil, 14 enfants, dont 7 ont illustré le Canada par l'éclat de leur héroïsme guerrier, et se sont acquis une réputation européenne. Trois d'entr'eux sont morts dans les combats ;

quatre sont devenus Gouverneurs de villes ou de provinces. Où trouver une famille qui ait produit tant d'hommes remarquables ? C'est cette belle génération qu'il s'agit à présent de faire connaître. Voici le nom de ces illustres enfants, tous dignes de passer à la postérité : Charles, Sieur de Longueuil ; Jacques, Sieur de St Hélène ; Pierre, Sieur d'Iberville ; Paul, Sieur de Maricourt ; François, Sieur de Bienville 1^{er} ; Joseph, Sieur de Sérigny ; Louis, Sieur de Châteauguay 1^{er} ; Jean-Baptiste, Sieur de Bienville 2^e ; Antoine, Sieur de Châteauguay 2^e ; François-Marie, Catherine-Jeanne, Marie-Anne, Gabriel, et un autre ondoyé et mort le même jour. Un mot sur chacun d'eux, en réservant pour la fin celui qui continue la lignée.

JACQUES LEMOYNE, SIEUR DE ST. HÉLÈNE. — M^r Jacques LeMoynes, appelé de St Hélène du nom de l'île en face de Montréal, était le second fils de M^r de Longueuil. Il reçut le jour à Villemarie, le 16 Avril 1659. Ayant embrassé de bonne heure la carrière militaire, il devint un des plus célèbres guerriers de son temps et eut l'incomparable gloire de former au métier des armes son frère d'Iberville, le Jean Bart du Canada. Déjà M^r de St Hélène avait donné des preuves nombreuses de sa valeur en différentes occasions, lorsqu'en 1684 il épousa à Villemarie, le 7 Février, M^{lle} Jeanne du Fresnoy Carion, fille de M^r Philippe de Carion du Fresnoy, Lieutenant de Compagnie au régiment de l'Estrade, auquel les Seigneurs de Montréal avaient accordé un Fief, en 1671, dans l'île de Montréal, et de Dame Pétronille des Heures. M^{lle} du Fresnoy était alors orpheline de père et de mère, et n'avait pas encore 12 ans révolus, tandis que M^r de St Hélène était déjà dans la 25^e année. Il fallait une dispense d'âge. On en fit donc la demande à M^r de Laval, qui l'accorda le 12 Janvier 1684, moyennant certaines conditions. Voici la lettre du Prélat, qui mérite d'être conservée : " M^r de St Hélène est fort propre à faire des voyages de terre en diligence, aussi bien que par eau. Je croyais qu'il devait se reposer ici quelques jours, et voilà qu'il nous avertit qu'il

" doit par
" à la bon
" ce qu'il
" regarde
" m'en as
" la traite
" crainte
" voir con
" reux éta
" s'il conti
" vous pou
" sa famil
" penses
" Dollier de
" et témoign
" Evêque av
" portait à se
" lettre, eut
" rapporte à
" de la vale
" mariage.
" solennisé
" Hélène, fi
" de Longu
" part, et D
" Philippe
" d'une Con
" de Dame
" ayant été
" et celle d
" de Casson
" mère du
" gueuil, so
" guillier, t
" Sieur de S
" de M^r Ant
" et amis q

"doit partir. Il n'y a personne qui ne doive prendre part
 "à la bonne fortune que la bonne Providence de Dieu, à
 "ce qu'il y a tout lieu de croire, lui envoie, lorsqu'on
 "regarde comme une récompense la fidélité, ainsi qu'on
 "m'en assure, qu'il a toujours eue de ne point abuser de
 "la traite des boissons aux Sauvages, et d'en user avec
 "crainte de Dieu, ce qui fait que j'ai de la joie de pou-
 "voir contribuer pour ma part en quelque chose à l'heu-
 "reux établissement que je lui souhaite et que j'espère,
 "s'il continue à vivre dans la crainte du Seigneur. Ainsi,
 "vous pouvez faire marier Mr de St Hélène, quand lui et
 "sa famille le jugeront à propos, lui accordant les dis-
 "penses nécessaires." Cette lettre était adressée à Mr
 Dollier de Casson, Supérieur du Séminaire de Villemarie,
 et témoigne tout à la fois de la haute estime que le pieux
 Evêque avait pour Mr de St Hélène, et de l'intérêt qu'il
 portait à son bonheur. Un mois après la réception de cette
 lettre, eut lieu la célébration du mariage. Tout ce qui se
 rapporte à ces hommes, dont le nom est historique, ayant
 de la valeur, nous reproduisons volontiers l'acte de ce
 mariage. Le voici : "Le 7 Février de l'an 1684, a été
 "solemnisé le mariage entre Jacques LeMoyne de St
 "Hélène, fils de Messire Charles LeMoyne, écuyer, Sieur
 "de Longueuil, et de Dame Catherine Primot, d'une
 "part, et Demoiselle Jeanne du Fresnoy Carion, fille de
 "Philippe du Fresnoy Carion, en son vivant Lieutenant
 "d'une Compagnie du régiment de Carignan Salières, et
 "de Dame Pétronille des Heures, d'autre part, deux bans
 "ayant été publiés auparavant, avec dispense du troisième
 "et celle d'âge, adressée par Mr l'Evêque à Mr F. Dollier
 "de Casson, son Grand Vicaire, en présence des père et
 "mère du dit époux, de Mr Charles LeMoyne de Lon-
 "gueuil, son frère; de Mr Jacques LeBer, ancien Mar-
 "guillier, tuteur de la dite épouse; de Mr Louis LeBer,
 "Sieur de St Paul; de Mr Jean LeBer, Sieur Duchesne;
 "de Mr Antoine Forestier et de plusieurs autres parents
 "et amis qui ont signé avec nous. (Signé), Jeanne

" Dufresnoy, Jacques LeMoine, Sieur de St Hélène, etc.,
 " E. GUYETTE, Ptre."

Ce mariage, qui commençait sous de si heureux auspices et qui semblait promettre de si longues années, vit bientôt le deuil l'envelopper d'un crêpe funèbre. Au mois d'Octobre 1690, l'Amiral Phipps étant venu assiéger Québec, Mr de St Hélène, dont le nom était dans toutes les bouches, fut choisi pour aller le combattre. Déjà les troupes ennemies avaient opéré leur descente sur le bord de la rivière St Charles, et, pour permettre à la flotte d'approcher, 1,300 hommes, sous les ordres du Major Walley, s'avançaient du côté de Beauport. Pendant ce temps, et sans attendre que le Major eût atteint les hauteurs de Québec, l'Amiral avait fait avancer sa flotte et commencé à bombarder la ville. Cette attaque, mal calculée, devait finir par un désastre et une retraite honteuse. Cependant, Walley, qui ne pouvait croire à un dénouement si tragique ou qui, peut-être, voulait ramener la victoire de son côté, s'obstinait à vouloir forcer le passage de la rivière St Charles. C'est alors que Mr de St Hélène, avec ses 200 volontaires, barrant le chemin à ces 1,300 hommes, les arrêta et les força à prendre la fuite. A ce moment, le vaillant guerrier tombe mortellement blessé. Il est emporté à l'Hôtel-Dieu, et meurt six semaines après. Cette mort inopinée plongea dans la consternation toute la Nouvelle-France. " Mr de St Hélène, rapporte le Père Charlevoix, fut regretté de toute la Colonie, qui perdait en lui un des plus aimables cavaliers et un des plus braves hommes qu'elle ait jamais eus. Les Sauvages d'Onontagué, qui affectionnaient d'une manière particulière la brave famille LeMoine, et qui l'avaient adoptée, en voyèrent, suivant un usage de leur nation, un collier de porcelaine pour pleurer la mort de St Hélène. Ils firent accompagner celui qu'ils nommèrent pour cette cérémonie par deux femmes du village de la Montagne, qu'ils retenaient prisonnières, et auxquelles ils rendirent la liberté en cette occasion "

De son
 laissa tro
 née à Vi
 le 26 Jan
 près la n
 1691. De
 lines de Q
 Dames d
 Cadillac
 Hélène s
 avec M
 détachem
 PIERRE
 Sieur d'I
 né à Vill
 14 ans le
 vaisseaux
 d'homme
 Peu d'I
 veau, fou
 surnomm
 Angleterr
 son et les
 tour à to
 l'épreuve
 maintes fo
 supérieure
 entreprit
 courte no
 En 1692
 baie de Fr
 Mr d'Iberv
 de Rochef
 et l'empor
 fuite les v
 Jean. Cet
 d'enlever

De son mariage avec Melle du Fresnoy, Mr de St Hélène laissa trois enfants, deux filles et un fils : Marie-Jeanne, née à Villemarie au mois de Novembre 1688 ; Jacques, né le 26 Janvier 1690, et Agathe qui ne vint au monde qu'après la mort de son père, et qui fut baptisée le 28 Mars 1691. Devenu grand, Jacques, suivant l'ouvrage : *Les Ursulines de Québec*, épousa Melle Elizabeth des Prés, sœur des Dames de Chavigny, de la Chevrotière, de la Mothe Cadillac et Damours. De son côté, la veuve de Mr de St Hélène se remariait à Villemarie, le 13 Décembre 1691, avec M Joseph de Monic, Capitaine d'une Compagnie du détachement de la marine, et Major des troupes.

PIERRE LEMOYNE, SIEUR D'IBERVILLE.—Mr Pierre LeMoyné, Sieur d'Iberville, troisième fils de Mr de Longueuil, était né à Villemarie, le 16 Juillet 1661. Il n'avait encore que 14 ans lorsqu'il monta, comme Garde Marine, sur les vaisseaux du Roi, pour y commencer son apprentissage d'homme de mer.

Peu d'hommes, tant de l'Ancien Monde que du Nouveau, fournirent une plus brillante carrière que ce héros, surnommé à juste titre *le brave des braves*. La Nouvelle-Angleterre, l'Acadie, l'île de Terre-Neuve, la Baie d'Hudson et les solitudes inconnues qu'arrose le Mississipi, furent tour à tour le théâtre de ses exploits. Rien n'était à l'épreuve de son audace, surtout sur mer, où il lutta maintes fois et toujours victorieusement contre des forces supérieures. Pour raconter tout ce que cet homme célèbre entreprit à la gloire de son pays, il faudrait, non une courte notice, mais un livre entier.

En 1692, les Anglais ayant relevé de ses ruines, dans la baie de Fundy, Pemaquid, et mis ainsi l'Acadie en péril, Mr d'Iberville fut chargé d'attaquer cette forteresse. Parti de Rochefort avec trois vaisseaux, il parut devant la place et l'emporta de vive force, après avoir détruit ou mis en fuite les vaisseaux anglais, en croisière dans la rivière St Jean. Cette affaire avait lieu en 1696. Peu après, afin d'enlever aux Anglais les pêcheries de Terre-Neuve, Mr

d'Iberville, revenant sur ses pas, marcha sur St Jean, à la tête de 125 Canadiens. En quelques heures la garnison fut culbutée, les forts pris et rasés. Poursuivant ensuite le cours de ses glorieux exploits, il employa une partie de l'hiver à soumettre le reste du pays. Tous les établissements anglais, à l'exception d'un seul, tombèrent en son pouvoir. Parlant de cette expédition hardie et presque introyable, Bacqueville de la Potherie dit : "C'est une chose admirable que 120 Canadiens se soient rendus maîtres d'une si grande étendue de pays dans la saison la plus rigoureuse qu'on puisse imaginer. Le froid, la pluie, la neige, la faim et la soif devaient être autant d'obstacles." Mr d'Iberville se disposait à aller attaquer Bonneville, la seule place qui tint encore, lorsqu'un ordre de la Cour lui enjoignit de prendre le commandement d'une escadre que lui amenait son frère de Sérigny, et d'aller faire la conquête de la Baie d'Hudson.

Déjà le vaillant guerrier avait fait une campagne, en 1682, dans cette immense contrée. S'y étant rendu par terre, il avait eu l'audace d'attaquer, avec deux canots d'écorce, montés par 11 Canadiens, un vaisseau anglais de 12 canons et de 30 hommes d'équipage, et l'avait enlevé à l'abordage. L'année précédente, dans l'attaque des forts Monsonis, Rupert et St Anne, il avait rappelé, par son courage et son sang-froid, le beau fait d'armes d'Alexandre le grand. S'étant jeté l'épée à la main dans une redoute, il fut tout à coup séparé des siens et assailli par une multitude d'ennemis. Une lutte corps à corps s'engage, et Mr d'Iberville tient bon jusqu'à ce qu'il soit secouru par les Français. De 1688 à 1694, chaque année il était retourné à la Baie d'Hudson, et toujours, après avoir pris plusieurs vaisseaux anglais, était revenu à Québec chargé de richesses. En 1697, lorsqu'il fut mis à la tête de l'escadre dont on vient de parler, Mr d'Iberville se trouvait devant le fort Nelson, quand parurent trois vaisseaux anglais : le *Hampshire*, de 52 canons et de 230 hommes d'équipage, le *Dehring*, de 31, et l'*Hudson Bay*,

de trente
avec le F
les glacé
malades.
ses canon
et le fait
il le forc
suite du
terrasses,
l'avaient
d'être sec
son, grâc
de la Fra
Ce n'éta
richir. A
navigateu
formé sur
d'Iberville
tembre 16
obligé de
Décembre
cette ille
Janvier 16
mis de no
tigables r
Mississipi
Ses souhai
il repasse
à la Baie
avoir donn
S'étant em
de Janvier
certaines p
que des ha
Mississipi e
noté ses pro
ville alla r

de trente-deux. En ce moment, Mr d'Iberville était seul avec le *Pélican*, deux de ses vaisseaux ayant été séparés par les glaces, et, de plus, bon nombre de ses hommes étaient malades. Sans se déconcerter, l'intrepide marin fait pointer ses canons, aborde vergue à vergue le gros vaisseau anglais et le fait sombrer. Se précipitant ensuite sur le second, il le force à amener son pavillon, puis se met à la poursuite du troisième. Une fois ses triples adversaires terrassés, Mr d'Iberville, avec ses deux vaisseaux qui l'avaient rejoint, attaque le fort, qui, perdant tout espoir d'être secouru, finit par se rendre. Ainsi la Baie d'Hudson, grâce à son indomptable courage, passa aux mains de la France.

Ce n'était pas là le dernier trophée dont il devait l'enrichir. A son retour de la Baie d'Hudson, cet habile navigateur avait proposé à la Cour de reprendre le projet formé sur la Louisiane. Ce dessein ayant été agréé, Mr d'Iberville s'embarqua à Rochefort, au mois de Septembre 1698, avec deux de ses frères, et, après avoir été obligé de relâcher à Brest, arriva à St Domingue en Décembre. Après un séjour de quelques semaines dans cette Ile, il cingla vers la Floride, qu'il découvrit le 27 Janvier 1699, et poussa jusqu'à la Baie de Mobile. Ayant mis de nouveau à la voile, après de longues et infatigables recherches, il trouva enfin l'embouchure du Mississipi, que l'infortuné de la Salle n'avait pu découvrir. Ses souhaits les plus chers étaient exaucés. Incontinent il repasse en France, après avoir fait élever un fort à la Baie de Biloxi, entre le Mississipi et Mobile, et, en avoir donné le commandement à un de ses Lieutenants. S'étant embarqué de nouveau, il arriva à Biloxi au mois de Janvier 1700, avec une Colonie canadienne, fit fortifier certaines positions et commencer des défrichements, ainsi que des habitations. Après avoir remonté le cours du Mississipi et exploré lui-même le pays en tous sens, avoir noté ses productions, le chiffre de ses habitants, Mr d'Iberville alla rendre compte à la Cour de toutes ses décou-

vertes, laissant la nouvelle Colonie aux soins de Bienville, son frère.

C'est dans cette nouvelle entrevue avec les Ministres qu'il proposa au Cabinet de Versailles de chasser les Anglais d'Amérique. Ce projet ayant reçu l'approbation du Roi, M^r d'Iberville fit voile pour les Antilles, où il arriva en 1706. N'ayant pu surprendre la Barbade, il se rejeta sur l'Île de Nièvres qu'il enleva. Il y prit trente navires chargés de marchandises, fit prisonniers tous les habitants, plus de sept mille nègre et le Gouverneur lui-même. Après ce brillant exploit qui fut le dernier, l'infatigable navigateur remit à la voile pour aller ravager les Colonies anglaises, depuis la Caroline jusqu'au Massachusetts. Déjà il avait atteint la Havane, prêt à fonder sur la flotte de la Virginie, lorsque la mort vint le surprendre. M^r Benard de la Harpe, qui servait alors en Louisiane, rend ainsi compte de cette dernière expédition et de la mort de M^r d'Iberville : " Le 19 Octobre 1706. M^r de Châteauguay arriva de la Havane avec son brigantin. Il rapporta que M^r d'Iberville avait fait un armement en France de dix vaisseaux, trois frégates et trois flûtes, dans le dessein de prendre la Jamaïque ; qu'il avait fortifié son escadre à la Martinique de près de deux-mille recrues ; mais qu'ayant appris que les Anglais avaient été informés de son entreprise et qu'ils avaient pris des mesures pour empêcher leurs nègres de se révolter, suivant le projet qui en avait été fait et concerté, il avait pris les Îles de Nièvres et de S^t Christophe, sur lesquelles il avait tiré de grandes contributions ; qu'ensuite il s'était rendu à la Havane avec huit de ses navires, dans l'intention d'y prendre mille Espagnols, pour s'emparer de la Caroline ; que la peste qui régnait dans cette Île lui avait enlevé plus de huit cents hommes, et que lui-même en était mort, avec M^r Gabaret, Capitaine de vaisseaux, ainsi que plusieurs officiers de l'escadre." De son côté, M^r Guérin, dans son *Histoire maritime de France*, à laquelle sont empruntés la plupart des détails qu'on vient de lire, après avoir suivi

l'illustre
prises, te
" carrièr
" décou
" Havan
" héros
" pagnes
" plus fa
" témoin
" nages
" un no
" Dugua
" parven
" mande
Lorsqu
à la Franc
quarante
en 1692,
militaire
du Roi
obtenu u
front sur
1793, il a
Combe P
pitaine a
Marie-An
riage de
second m
valier, Si
De ce ma
Louis-Jos
Grand Ba
suivant, l
Dupré, C
Joseph L
Dame Mar
grand-mè

l'illustre Canadien dans toutes ses gigantesques entreprises, termine ainsi son récit : " Mr d'Iberville, dont la " carrière avait été signalée par vingt ans de combats, de " découvertes et d'utiles fondations, fut victime, à la " Havane, d'une seconde attaque d'épidémie. C'était un " héros dans toute l'étendue de l'expression. Si ses cam- " pagnes, prodigieuses par leurs résultats obtenus avec les " plus faibles moyens matériels, avaient eu l'Europe pour " témoin, et non les mers sans retentissement des voisi- " nages du pôle, il eût eu, de son vivant et après sa mort, " un nom aussi célèbre que ceux des Jean Bart, des " Duguay Trouin et des Tourville, et fût sans aucun doute " parvenu aux plus hauts grades et aux plus grands com- " mandements dans la marine."

Lorsque mourut ainsi le grand homme qui avait donné à la France la Baie d'Hudson et la Louisiane, il avait à peine quarante-huit ans. Promu au grade de Capitaine de frégate en 1692, il avait été nommé Chevalier de l'Ordre royal et militaire de St. Louis en 1699, et Capitaine de vaisseaux du Roi en 1702. Etant en Acadie, Mr d'Iberville avait obtenu une vaste concession de terres, de douze lieues de front sur dix de largeur. Trois ans après, le 8 Octobre 1793, il avait épousé à Québec Melle Marie-Thérèse de la Combe Pocatière, fille de Mr de la Combe Pocatière, Capitaine au régiment de Carignan Salières, et de Dame Marie-Anne Juchereau, qui elle-même, à la date du mariage de sa fille avec Mr d'Iberville, avait contracté un second mariage avec Mr François-Madeleine Ruette, Chevalier, Sieur d'Auteuil et de Monceaux, Conseiller, etc. De ce mariage, Mr d'Iberville eut deux enfants : Pierre-Louis-Joseph, qui, né et ondoyé le 22 Juin 1694, sur le Grand Banc de Terre-neuve, reçut à Québec, le 7 Août suivant, les cérémonies du Baptême, des mains de Mr Dupré, Curé de la Cathédrale, ayant pour parrain Mr Joseph LeMoyne, Sieur de Sérigny, et pour marraine Dame Marie-Anne Juchereau, épouse de Mr d'Auteuil, sa grand-mère ;—et une fille, connue dans le monde sous le

nom de Dame Grandive de Lavaniae. Après la mort de son mari, M^{re} d'Iberville passa en France, et épousa, en secondes noces, le Comte de Bethune, Lieutenant Général des armées du Roi.

PAUL LEMOYNE, SIEUR DE MARICOURT.—Mr Paul LeMoynes, Sieur de Maricourt, fut le quatrième fils de Mr de Longueuil. Il était né à Villemarie, le 15 Décembre 1663. Ayant suivi Mr d'Iberville dans ses différentes expéditions à la Baie d'Hudson, il eut une large part à ses triomphes. C'est ainsi qu'en 1686, après avoir traversé des pays jusque là inconnus, franchi une foule de rivières, de montagnes, de précipices, et enduré des fatigues incroyables, il avait, avec quelques hommes montés sur deux canots d'écorce, et de concert avec son frère, attaqué et pris à l'abordage le gros vaisseau anglais en croisière devant le fort Rupert, dont on a parlé. En 1690, au siège de Québec par l'Amiral Phipps, Mr de Maricourt fut un des premiers à voler au secours de cette ville, et nul, après Mr de St Hélène, ne contribua plus que lui à la déroute du Major Walley.

C'est à la suite de cette belle défense qui lui fit tant d'honneur, que Mr de Maricourt épousa à Québec, le 29 Octobre 1691, M^{lle} Marie-Madeleine Dupont de Neuville. Nous avons encore l'acte de son mariage. Nous aimons à le reproduire: " Le 29 du mois d'Octobre 1691, après les fiançailles et la publication d'un ban de mariage, ayant obtenu dispense des deux autres, entre Paul LeMoynes, Ecuyer, Sieur de Maricourt, fils de défunt Charles LeMoynes, Ecuyer, Sieur de Longueuil et de Châteauguay, et de Dame Catherine Prinfot, ses père et mère, de la paroisse de Villemarie, en l'Île de Montréal, d'une part, et Demoiselle Marie-Madeleine Dupont de Neuville, fille de Nicolas Dupont, Ecuyer, Sieur de Neuville, Conseiller du Roi au Conseil Souverain de ce pays, fille de Dame Jeanne Gaudais, son épouse, de cette paroisse d'autre part; et ne s'étant découvert aucun empêchement, je, François Dupré, Curé de Québec, les

" ai ma
" présen
" Charo
" marié
" de Mr
" (Signé
Vers c
avec les
avec cet
n'avaie
grande
Mr de M
d'armée.
traint les
habile d
de négoc
plein suc
Sauvages
qui l'aim
sa droitu
persuasiv
d'être le
la déput
ratifier le
" Je suis
" avez co
" gueuil
" leur pè
" faire sa
" vous m
" flance e
Après la
été prom
marie où
le nom d
Laurent,
Frères de

"ai mariés et leur ai donné la bénédiction nuptiale, en présence de Mr Jacques LeBer, de Mr d'Iberville, de Mr Charon, de Mr de Musseaux, de Mr Dupont, père de la mariée, de Mr François Marie de Meloises, Capitaine, et de Mr de Line, lesquels ont signé avec l'époux et l'épouse. (Signé) DUPNÉ, Ptre."

Vers cette même époque, la guerre ayant recommencé avec les Iroquois, Mr de Frontenac résolut d'en finir avec cette nation orgueilleuse que ses précédentes défaites n'avaient pu instruire. S'étant donc déterminé à la grande expédition à laquelle il est souvent fait allusion, Mr de Maricourt reçut le commandement d'un des Corps d'armée. Après avoir ravagé le pays ennemi et contraint les Iroquois à poser les armes, Mr de Maricourt, aussi habile diplomate qu'intrépide guerrier, fut encore chargé de négocier les conditions de la paix. Sa mission eut un plein succès. C'est à la suite de ces pourparlers que les Sauvages, qui le redoutaient à cause de sa valeur, mais qui l'aimaient et l'estimaient à cause de sa probité et de sa droiture, et qui ne pouvaient résister à son éloquence persuasive, le choisirent pour leur protecteur et le prièrent d'être leur médiateur. Mr de Frontenac, en congédiant la députation des Cinq Nations, venue à Québec pour ratifier le traité, leur en fit compliment en ces termes : "Je suis très content que vous m'ayez fait savoir que vous avez continué d'adopter les Sieurs LeMoyne de Longueuil et de Maricourt, à la place du Sieur LeMoyne, leur père. Si, dans la suite, j'ai quelque chose à vous faire savoir, j'en chargerai volontiers l'un d'eux, puisque vous m'assurez qu'ils seront bien reçus, qu'on aura confiance en eux, et que vos Cabanes le souhaitent."

Après la conclusion de la paix, Mr de Maricourt, qui avait été promu alors au grade de Capitaine, revint à Villeneuve où était sa résidence. Cette résidence, connue sous le nom de *Près-de-Ville*, était située dans le faubourg St Laurent, à l'endroit qu'occupe aujourd'hui la maison des Frères des Ecoles Chrétiennes. "Un ancien plan de la

" ville de Montréal, rapporte Mr Jacques Viger, la retrace
 " et l'inscrit : 'Maison Maricourt.' Nous l'avons vue dans
 " son premier état de construction, alors qu'elle n'était
 " qu'un solide corps de logis à un étage, orné de deux
 " petites ailes, faisant face à la ville. Elle était couverte
 " en ardoise, et à toiture fort à pic. Originellement ap-
 " pelée 'Hôtel Maricourt,' à cause de ses ailes, cette
 " maison avait été élevée au milieu d'un vaste champ qui
 " venait aboutir à la rue Craig, et que bornait la petite
 " rivière encaissée depuis dans un canal souterrain, sur
 " laquelle on allait admirer un pont en pierre conduisant
 " à *Près-de-Ville*." C'est dans cette résidence que mourut
 " prématurément son épouse, le 13 Avril 1703. Peu après,
 " Mr de Maricourt épousa en secondes noces, à Québec, le 3
 " Février 1704, Mlle Françoise Aubert de la Chesnaye, ainsi
 " que nous l'apprend cet acte, dont la famille de Gaspé
 " aimera à prendre connaissance : " Le 3 Février 1704, Paul
 " LeMoyne, Ecuyer, Sieur de Maricourt, Capitaine d'une
 " Compagnie du détachement de la marine, veuf de feu
 " Dame Marie-Madeleine Dupont, épousa Demoiselle
 " Françoise Aubert, fille de feu maître Charles Aubert,
 " Ecuyer, Sieur de la Chesnaye, Conseiller au Conseil
 " Souverain de Québec, et de Dame Marie-Angélique
 " Denis. Ce mariage a été célébré en présence de Madame
 " de la Chesnaye, mère de l'épouse, de Messire François
 " de Beauharnois, Chevalier, Seigneur de la Chaussée,
 " Conseiller du Roi et Intendant de justice, etc., de Mes-
 " sire Claude de Ramesay, Seigneur de Gene, etc., et Com-
 " mandant des troupes en ce pays, de maître François
 " Aubert, Ecuyer, Conseiller au Conseil Souverain, de
 " Pierre et Louis, Ecuyers, Sieurs de la Chesnaye, frères
 " de l'épouse, de Mr de Beauville, de Mr de Courtemanche,
 " etc." Ce nouveau mariage ne devait avoir que la durée
 " des roses. Sept semaines seulement après sa célébration,
 " Mr de Maricourt mourut dans la quarantième année de sa
 " vie et fut inhumé à Villemarie, le 21 Mars 1704, sans laisser
 " de postérité. Sa veuve se remaria, le 13 Novembre 1713,

à Mr J.
 retrouv
 FRAN
 LeMoy
 Mars 16
 carrière
 Maricou
 Après s
 core qu
 à l'âge d
 entre un
 d'Onnei
 retraite,
 et attaqu
 lorsque l
 chement
 déloger l
 n'écoutan
 mais, au
 il fut ren
 son corps
 Ne s'étan
 Ce fut t
 bien auss
 Mr de Lon
 Elle épou
 Payen, Se
 la marine
 ment, nou
 " cembre
 " Payen,
 " Compagn
 " Payen,
 " Hélène
 " Champs,
 " épousa C
 " LeMoyne

à Mr Josué Boisberthelot de Beaucourt, dont le nom se retrouve souvent cité dans ces pages.

FRANÇOIS LEMOYNE, SIEUR DE BIENVILLE 1^{er}. — Mr François LeMoyne, Sieur de Bienville 1^{er}, né à Villemarie le 10 Mars 1666, était le cinquième fils de Mr de Longueuil. Sa carrière fut plus courte encore que celle de son frère de Maricourt. Ce jeune héros fut enlevé à la fleur de l'âge. Après s'être distingué en plusieurs rencontres, n'étant encore qu'Enseigne dans les troupes de la marine, il fut tué à l'âge de vingt-cinq ans, dans un combat livré à Repentigny entre un détachement de troupes françaises et un parti d'Onneiouts. Ces Sauvages ayant été forcés de battre en retraite, s'étaient réfugiés dans une maison. Poursuivis et attaqués avec vigueur, ils se défendaient en désespérés, lorsque le Chevalier de Vaudreuil qui commandait le détachement, ordonna de mettre le feu à la maison, afin d'en déloger l'ennemi. Ce fut alors que le jeune Bienville, n'écoutant que son ardeur, s'élança à une des fenêtres ; mais, au moment où il allait atteindre ses adversaires, il fut renversé mort d'un coup de mousquet. On rapporta son corps à Villemarie, où il fut inhumé le même jour. Ne s'étant point marié, il ne laissa point d'enfant.

Ce fut trois ans après, qu'une de ses sœurs, dont il faut bien aussi parler, Catherine-Jeanne, neuvième enfant de Mr de Longueuil, entra dans la noble maison de Chavoy. Elle épousa à Québec, le 8 Décembre 1694. Mr Pierre Payen, Seigneur de Noyan, Capitaine dans les troupes de la marine et Chevalier de St Louis. A titre de renseignement, nous donnons ici l'acte de son mariage : " Le 8 Décembre 1694, ayant obtenu dispense de trois bans, Pierre Payen, Ecuyer, Seigneur de Noyan, Capitaine d'une Compagnie franche de la marine, fils de Messire Pierre Payen, Chevalier, Seigneur de Chavoy, et de Dame Hélène Vivien, ses père et mère, de la Paroisse des Champs, en la ville d'Avranches, Evêché du dit lieu, épousa Catherine Jeanne LeMoyne, fille de feu Charles LeMoyne, Ecuyer, Sieur de Longueuil et de Château-

“ guay, et de Dame Cathérine Primot, ses père et mère,
 “ de la Paroisse de Villemarie, de cet Evêché, d'autre part
 “ Témoins : Guillaume Emmanuel Théodore de Maupon,
 “ Chevalier, Comte de l'Estrange, Charles Madeleine
 “ Ruette, Chevalier, Seigneur d'Auteuil, Conseiller du
 “ Roi, etc.”

De ce mariage sont nés plusieurs enfants. L'aîné, qui portait le nom de Chavoy, fut une des victimes de la tourmente révolutionnaire. Hugues Payen de Chavoy, le cadet, figurait, en 1763, parmi les Pages de Louis XVI, et, lors de la Terreur, était Chevalier de St Louis et Lieutenant Colonel du régiment de Bearn. Il émigra, fit la campagne des Princes, rentra en France avec les Bourbons, et mourut à un âge avancé, en son Château de Chavoy, Département de la Manche.

JOSEPH LEMOYNE, SIEUR DE SÉRIGNY. — M^r Joseph Lemoigne, Sieur de Sérigny, fut le digne émule de son frère d'Iberville sur terre et sur mer. Il était le sixième fils de M^r de Longueuil et avait reçu le jour à Villemarie, le 22 Juillet 1668. Etant passé en France, il fut chargé, comme il a été dit, de conduire l'escadre avec laquelle M^r d'Iberville devait s'emparer de la Baie d'Hudson. Après s'être couvert de gloire sur ce vaste théâtre, il s'illustra davantage encore à la Floride et à la Louisiane. Les Espagnols, aussi vains alors qu'ils sont séditions aujourd'hui, s'étant adjugé pour leur part l'Amérique Septentrionale, avaient en conséquence, après la mort de M^r de la Salle, pris possession de la Floride, et, pour empêcher les Français d'y revenir, s'étaient fortifiés dans la Baie de Pensacola. M^r de Sérigny, de concert avec ses frères, résolut de les en chasser. Il les attaqua donc, mais avec tant de vigueur, qu'ils ne purent tenir et qu'ils furent contraints d'abandonner honteusement leur proie. Après cet éclatant triomphe, n'ayant plus rien à faire de ce côté, M^r de Sérigny se rendit en Louisiane, et s'y employa à fortifier le pays. Ayant choisi la Baie de Mobile pour en faire le centre des opérations, il y fit élever un fort à quatre bastions.

En même
 Dauphin
 vant ce li
 une rade

Il y av
 de vaisse
 lorsqu'ét
 au grade
 “ voix, qu
 “ et au zè
 “ fance, n
 “ marine,
 “ marqua
 alors défi
 verneur e
 six ans, la
 Heron, de
 MM. de Sé
 avoir été f
 en 1753. L
 teur testam
 velle-Orléa
 la campagn
 des fils de
 rigny, décé
 où, en 1569
 cendu le R
 Officiers Su
 d'Honneur.
 doute frèr
 rable, que n
 ce qu'en dit
 montrer, un
 dégénéré d
 qu'écrit ce j
 “ Sérigny, n
 “ en 1789, L

En même temps, après avoir expulsé les Espagnols de l'île Dauphin, comme il les avait expulsés de Pensacola, trouvant ce lieu plus sûr pour les vaisseaux, il y fit construire une rade commode et spacieuse.

Il y avait deux ans que M^r de Sérigny, déjà Lieutenant de vaisseaux, y commandait, de concert avec ses frères, lorsqu'étant passé en France, le 27 Juin 1720, il fut promu au grade de Capitaine, "récompense, dit le Père Charles, qui était bien due à sa valeur, à sa bonne conduite et au zèle avec lequel il avait servi le Prince depuis l'enceinte, n'ayant jamais monté à aucun grade dans la marine, qu'après s'y être distingué par quelque action marquante, ou par quelque service important." S'étant alors définitivement fixé à Rochefort, il en devint Gouverneur en 1723 et y mourut en 1734, à l'âge de soixante-six ans, laissant, de son mariage avec M^{lle} Marie-Elizabeth Heron, deux fils et une fille. A l'exemple de leur père, les MM. de Sérigny entrèrent dans le service. L'aîné, après avoir été fait Capitaine de vaisseaux, mourut à Rochefort en 1753. Le cadet, vraisemblablement celui qui fut l'exécuteur testamentaire de M^r de Bienville, Fondateur de la Nouvelle-Orléans, mourut le 7 Août 1792. Il avait fait toute la campagne de Bohême et avait reçu deux blessures. Un des fils de ce dernier, Amédée-Honoré-Ferdinand de Sérigny, décédé le 31 Mars 1843, à son Château de Luret, où, en 1569, lors du siège de St. Jean d'Angely, était descendu le Roi Charles IX, avait été un des plus brillants Officiers Supérieurs du Génie, et Chevalier de la Légion d'Honneur. Deux autres du même nom, sans aucun doute frères du précédent, ont fourni une carrière si honorable, que nous ne pouvons nous empêcher de reproduire ce qu'en dit la feuille Saintongeaise, ne fût-ce que pour montrer, une fois de plus, que le sang canadien n'a pas dégénéré dans l'ancienne mère-patrie. Voici donc ce qu'écrivait ce journal d'alors : "Henri-Honoré LeMoine de Sérigny, né dans l'Arrondissement de Rochefort, était, en 1789, Lieutenant de vaisseau. Pendant la révolution,

" il se tint à l'écart, plutôt par un sentiment honorable
 " d'abstention, que par prudence personnelle. En l'année
 " 1809, il fut appelé à la mairie de St Jean d'Angely, où
 " il se fit remarquer par la fermeté de son caractère et
 " par la sagesse de son administration. Il contribua de
 " tout son pouvoir, en 1813 et 1814, à l'érection du petit
 " Séminaire de St Jean, qu'un décret impérial, daté du 23
 " Janvier 1813, venait d'autoriser. Sa correspondance
 " avec l'Evêque de la Rochelle, au sujet de la séparation
 " des différents élèves fréquentant l'école religieuse et
 " l'école civile, est pleine de dignité et de bienveillance.
 " Celle avec l'Université n'est pas moins remarquable.
 " Dans sa lettre au Recteur de l'Académie de Poitiers,
 " en date du 8 Novembre 1814, on remarque ce passage
 " qui caractérisait l'enseignement de l'Université impé-
 " riale : ' Cinq années de soumission au système univer-
 " sitaire, trente mille francs de dépense pour le maintien
 " du Collège de cette ville, n'ont convaincu que l'orga-
 " nisation de ces écoles pouvait faire de très-bons conscrits,
 " mais qu'il n'en sortirait jamais un membre de l'Institut,
 " ni même un homme doué des connaissances les plus
 " communes.' Dès lors, comme on le sait, l'habile ma-
 " gistrat avait jugé le monopole universitaire et n'aurait
 " point hésité à se prononcer pour la liberté de l'ensei-
 " gnement, après laquelle soupire d'ailleurs tout homme
 " sage et éclairé. Ses démêlés avec les hauts fonction-
 " naires de l'Université durèrent une année, et il sut
 " enfin, par son bon droit, autant que par l'énergie de
 " son langage, mettre des bornes à l'envahissement de
 " cette corporation.

" Sérigny avait salué avec enthousiasme le retour des
 " Bourbons. A l'arrivée de Napoléon en 1815, une pro-
 " clamation du Maire de St Jean d'Angely, conçue dans
 " un esprit d'opposition, lui valut une dénonciation en
 " règle dont l'Empereur ne tint pourtant aucun compte. Il
 " conserva Sérigny en disant *qu'il aimait des hommes de*
 " *cette trempe de caractère.* Le Maire de St Jean fut, en

" 1815, c
 " de son
 " cette h
 " et à l'a
 " à l'éga
 " Aussi,
 " à St Je
 " devant
 " voiture
 " porte d
 " vit s'él
 " directio
 " au Châ
 " "Henr
 " Châtea
 " Ingénie
 " le port
 " Lorsqu
 " acquit
 " Avril 18
 " des épo
 " rament
 " adminis
 " école gr
 " il obtin
 " publicq
 " volumes
 " nisseme
 " moyens
 " pavés p
 " mérita
 " magistr
 " prospéri
 " La po
 " lui sugg
 " et au de
 " Boufonn

“ 1815, chargé d'aller complimenter Louis XVIII au sujet
“ de son heureux retour en France. En s'acquittant de
“ cette haute mission, Sérigny sut encore ajouter à l'estime
“ et à l'affection que lui avaient vouées ses concitoyens
“ à l'égard de son intelligente et digne administration.
“ Aussi, dès la première nouvelle de l'arrivée du Maire
“ à St Jean d'Angely, la population entière accourut au
“ devant de lui; après avoir dételé les chevaux de sa
“ voiture, elle l'entraîna avec enthousiasme jusqu'à la
“ porte de son hôtel. Ce fut avec regret qu'en 1816 on le
“ vit s'éloigner pour aller prendre, à Rochefort, la sous-
“ direction des mouvements du port. Il est mort en 1824,
“ au Château de Luret, près Tonnay-Boutonne.
“ Henri LeMoyne de Sérigny, frère du précédent, né au
“ Château de Luret, sur la Boutonne, en 1767, fut d'abord
“ Ingénieur des constructions à Rochefort; il créa dans
“ le port certains établissements hydrauliques importants.
“ Lorsqu'il eut sa retraite, il s'occupa d'agriculture et
“ acquit la réputation d'un agronome distingué. Le 10
“ Avril 1813, il fut nommé Maire de Rochefort et traversa
“ des époques difficiles, de 1813 à 1829, avec un tempé-
“ rament de sagesse et de modération qui honorèrent son
“ administration. En 1817, il travailla à l'érection d'une
“ école gratuite d'instruction primaire. L'année suivante,
“ il obtint des fonds pour la création d'une bibliothèque
“ publique qui renferme maintenant plus de huit mille
“ volumes. Il apporta son contingent d'efforts à l'assai-
“ nissement de la ville et de ses alentours; il étendit les
“ moyens d'irrigation des rues, ratifia le nivellement des
“ pavés pour l'écoulement facile des eaux pluviales, et
“ mérita bien d'une cité qui, grâce à de zélés et habiles
“ magistrats, a été successivement amenée au point de
“ prospérité et de richesse où nous la voyons aujourd'hui.
“ La position de Mr de Sérigny, ses études particulières
“ lui suggérèrent la pensée de travailler à l'amélioration
“ et au dessèchement des nombreux marais qui bordent la
“ Boutonne. Sous ce rapport, il rendit à l'humanité

"d'éminents services. Il fournit à l'*Annuaire* de Lacurie
 "les notes relatives à ces marais et constatant les grands
 "travaux qui restent encore à exécuter dans l'intérêt de
 "l'agriculture et de l'hygiène publique. M^r de Sérigny
 "est mort le 30 Juillet 1848."

LOUIS LEMOYNE, SIEUR DE CHATEAUGUAY I^{er}.—M^r Louis Le
 Moyne, Sieur de Châteauguay, ainsi appelé de l'île con-
 cédée à son père, et où, en 1812, les Canadiens, sous les
 ordres du Colonel de Salaberry, ont remporté sur les
 Américains leur plus mémorable victoire, reçut le jour,
 comme ses frères, à Villemarie. La date de son Baptême
 est le 4 Janvier 1676. Il était le dixième fils de M^r de
 Longueuil. Ayant suivi, fort jeune, son frère d'Iberville
 à la Baie d'Hudson, M^r de Châteauguay montra tout ce
 qu'on devait attendre de son mâle courage. A l'attaque
 du fort Monsonis, dont on a parlé, après avoir inutilement
 sommé les Anglais de se rendre, il se précipita dans la
 place à la tête de ses hommes, et tombait sur l'ennemi au
 moment où il pointait ses canons contre les Français, il
 en fit un horrible carnage. C'était en 1685. Pendant les
 années qui suivirent, il livra tant de combats, malmena si
 fort les Anglais, que bientôt ceux-ci n'eurent plus, dans
 toute l'étendue de ce vaste pays, que le fort Nelson. Ce
 fort avait quatre bastions, était entouré d'un fossé profond
 et comptait une nombreuse garnison. C'était la place la
 plus considérable du pays. Il n'était pas prudent d'en
 laisser la possession aux Anglais; il fut donc décidé qu'on
 l'attaquerait. Le combat fut long et acharné. Enfin, ne
 pouvant plus tenir contre la fougue impétueuse des as-
 saillants, la garnison se rendit. Cette victoire fut payée
 cher: M^r de Châteauguay fut blessé à mort, tout près de
 son frère, et expira le 4 Novembre 1694, n'ayant encore
 que 18 ans.

Sept ans auparavant, son frère François, né le 22 Sep-
 tembre 1670 et le septième fils de M^r de Longueuil, était
 aussi, tombé en combattant pour son pays. Étant allé
 repousser un parti de Sauvages, suivant d'anciens docu-

ments, il
 ses bless
 21 Sept
 Louisian
 le nom
 moire su
 La fan
 peu d'an
 où ils d
 Anne, la
 1678, ép
 Jean-Ba
 Compag
 riage: "
 "Vicair
 "bans, l
 "de la
 "cheme
 "Bouill
 "Berta
 "de Cha
 "ans, fil
 "et de, I
 "Paroiss
 "Pezard
 "la mari
 "Henri,
 "du deta
 "de, Ch
 "LeMoy
 "détache
 "parents
 "de la Cl
 "Ber, Eli
 "la Touc
 "F^{ote}. Dol
 "les fonc

ments, il fut atteint d'un coup d'arquebuse et succomba à ses blessures. Son inhumation eut lieu à Villemarie, le 21 Septembre 1687. Nous ignorons s'il suivit son frère en Louisiane et si c'est le même que celui auquel fut donné le nom de Sieur de *Sauvôle*, auquel on attribue un mémoire sur l'établissement des Français en Louisiane.

La famille LeMoÿne de Longueuil avait ainsi perdu, en peu d'années, trois de ses plus jeunes membres, au moment où ils donnaient les plus riches espérances, lorsque Marie-Anne, la seconde des filles, née à Villemarie le 13 Août 1678, épousa en cette ville, au mois d'Octobre 1699, M^r Jean-Baptiste Bouillet de la Chassaigne, Capitaine d'une Compagnie et Chevalier de St Louis. Voici l'acte de mariage : "Le 28 Octobre 1699, M^r Dollier de Casson, Grand Vicaire de M^{re} l'Evêque, ayant accordé dispense de 3 bans, le mariage a été fait entre Jean Bouillet, Er, Sieur de la Chassaigne, Capitaine d'une Compagnie du détachement de la marine, âgé de 40 ans, fils de feu Godefroi Bouillet, Er, Seigneur de la Chassaigne, et de D^e Anne Bertault, ses père et mère, natif de Paray, en le Comté de Charolois, et D^{lle} Marie-Anne LeMoÿne, âgée de 18 ans, fille de feu Ch^s LeMoÿne, E^r, Seig^r de Longueuil, et de D^e Catherine Primot, ses père et mère, de cette Paroisse. Le dit mariage a été fait en présence de L^e Pezard, Sr de la Touche, Commissaire ordinaire de la marine et délégué de M^r l'Intendant, de M^{re} Charles Henri, Marquis de la Gouât, Capitaine d'une Compagnie du détachement, de Jacques LeBer, E^r, oncle de l'épouse, de Ch^s LeMoÿne, Er, Seigneur de Longueuil, et Paul LeMoÿne, Er, Sr de Maricourt, tous deux Capitaines du détachement, et frères de l'épouse, et de plusieurs autres parents et amis. (Signé) :—Marguerite Gouât, Bouillet de la Chassaigne, Longueuil, Marie-Anne LeMoÿne, LeBer, Elisabeth Souart, Maricourt, Noyan, Subercase, De la Touche, Elisabeth de Longueuil, Le Marquis de Gouât, P^{tes} Dollier, G^a Vicaire, R. C. de Breslay, P^{res}, faisant les fonctions curiales."

JEAN-BAPTISTE LEMOYNE, SIEUR DE BIENVILLE II^e. — Mr Jean Baptiste LeMoyné, Sieur de Bienville II^e, fut le célèbre Fondateur de la Nouvelle-Orléans. Il était le douzième fils de Mr de Longueuil et avait reçu le jour à Villemarie, le 28 Février 1680. Après avoir été Garde Marine successivement à Brest et à Rochefort pendant les années 1697 et 1698, Mr de Bienville passa en Louisiane, où il fut nommé Commandant en second, le 30 Avril 1702, puis peu après Lieutenant du Roi. Etant repassé en France quelques années après, il revint en Louisiane avec le titre de Commandant Général. C'était en 1723. Vers cette même époque, il fut fait Chevalier de St Louis. Enfin, en 1732, après un nouveau voyage en France, il fut nommé Gouverneur Général de la Louisiane, le 25 Juillet, poste qu'il occupa de longues années, après quoi il se retira en France, où, après avoir déjà été promu au grade de Capitaine de vaisseaux en 1748, il reçut une pension de 4,800 livres à prendre sur le trésor royal.

Peu d'hommes réunirent à un plus haut point toutes les qualités qui font à la fois l'habile marin, le brave soldat et le sage administrateur. Lorsque Mr de Bienville succéda à Mr de la Mothe Cadillac dans le commandement général de la Louisiane, les Français occupaient encore Biloxi, l'île Dauphin, Mobile, Natchez et Natchitoches, malgré toutes les tentatives des Anglais pour les en déposséder. Ils avaient même commencé des habitations sur plusieurs autres points. Comprenant alors que les bords du Mississipi offraient une position plus avantageuse que les autres sites, pour former un vaste établissement, Mr de Bienville détermina l'emplacement et fit commencer les premiers travaux. Il jeta ainsi les fondements d'une ville qui devait être, en 1866, une des métropoles les plus riches et les plus peuplées du Nouveau Monde. Située à 30 lieues de l'Océan, cette ville naissante reçut le nom de Nouvelle-Orléans, en l'honneur du Duc d'Orléans, Régent du Royaume. Biloxi, d'abord chef lieu du pays, ayant été abandonné en 1732, par suite de la famine qui

avait sévi
devint cet
Quatre an
Pensacola
leur tour
terre, pend
par mer. I
combat de
vir ses por
d'un assaut.
Catachiens,
l'avancement

Mr de Bi
siane de 17
lieu, sous M
Français, au
Chevalier.

Sous prétext
répandus da
cipitant sur
boucherie :
sexe, furent
sur lesquelles
cent-cinquan
faits prisonn
Malgré l'éné
attentat et en
l'éloignement
sécurité dans
justice le fi

Mr de Bienvi
pendant son
légissa dans l'

Mr de Bienv
quatre-vingt
térité. Comm
Leuctres et M

avait sévi parmi les colons en 1721, la Nouvelle-Orléans devint cette même année la Capitale de la Louisiane. Quatre ans auparavant, les Espagnols ayant repris Pensacola aux Français, avec intention de les expulser à leur tour du pays, Mr de Bienville attaqua cette place par terre, pendant que Mr de Champmeslin devait l'attaquer par mer. La lutte fut des plus vives ; mais, après un combat de deux heures et demies, la ville fut obligée d'ouvrir ses portes aux vainqueurs, afin d'éviter les horreurs d'un assaut. C'est à la suite de ce brillant succès que les Canadiens, qui s'étaient les plus distingués, reçurent de l'avancement ou furent décorés de la Croix de St. Louis.

Mr de Bienville, après avoir été Commandant en Louisiane de 1723 à 1726, se trouvait en France, lorsqu'eut lieu, sous Mr Perrier, son successeur, le massacre des Français, auquel fait allusion M^{re} Benoist, petite-fille du Chevalier. C'est un événement sur lequel il faut revenir. Sous prétexte de chasse, les Natchez s'étaient armés et répandus dans les habitations, et, au signal donné, se précipitant sur les Français, en avaient fait une horrible boucherie : deux cents personnes de tout âge, de tout sexe, furent en un instant poignardées ; soixante femmes sur lesquelles furent commis toutes sortes d'outrages, et cent-cinquante enfants, saisis comme les autres, furent faits prisonniers. Cet affreux drame eut lieu le 28 Mai 1729, Malgré l'énergie que déploya Mr Perrier, pour venger cet attentat et en empêcher le retour, on eut lieu de regretter l'éloignement de celui qui avait jusqu'alors maintenu la sécurité dans le pays. La jalousie l'avait fait écarter ; la justice le fit rappeler. Devenu Gouverneur Général, Mr de Bienville s'appliqua à réparer les maux survenus pendant son absence, et lorsqu'il quitta la Louisiane, il la laissa dans l'état le plus prospère.

Mr de Bienville II^e mourut à Paris, à l'âge avancé de quatre-vingt-huit ans, le 7 Mars 1768, sans laisser de postérité. Comme Epaminondas qui donnait à sa patrie Leuctres et Mantinée pour éterniser sa mémoire, il put se

consoler de n'avoir pas d'héritiers de son nom et de sa gloire : il laissait à son pays la Louisiane organisée et la Nouvelle-Orléans fondée, éternels monuments de son génie, qui devaient porter son nom jusqu'à la postérité la plus reculée.

GABRIEL LEMOYNE, SIEUR D'ASSIGNY.—M^r Gabriel LeMoynie, Sieur d'Assigny, treizième fils de M^r de Longueuil, était né le 11 Novembre 1681. Brave et intelligent, M^r d'Assigny suivit ses frères dans plusieurs expéditions et partout honora le nom des LeMoynie de Longueuil. Suivant M^r Falconer et des papiers de famille, ce jeune guerrier, après s'être couvert de gloire à la Louisiane, sous la conduite de son frère d'Iberville, serait revenu malade à S^t Domingue, où il serait mort en 1701, ce qui expliquerait le silence gardé sur le reste de sa vie. D'un autre côté, sous le nom d'Assigny, on voit M^r de Longueuil, d'abord Garde-Marine, puis successivement Lieutenant et Capitaine, devenu Major à Montréal, Lieutenant du Roi aux Trois-Rivières, après avoir été décoré de la Croix de S^t Louis, et enfin Gouverneur de Montréal en 1749 ; mais ce ne peut être que le M^r Baron de Longueuil, qui, pour honorer la mémoire de M^r d'Assigny, aura sans doute ajouté son nom au sien. Espérons que, tôt ou tard, ce point d'histoire sera éclairci par ceux qui, ayant en main des documents, ont tenu jusqu'à ce jour à ne pas les communiquer.

ANTOINE LEMOYNE, SIEUR DE CHATEAUGAY II^e.—M^r Antoine LeMoynie, Sieur de Châteauguay, est le quatorzième et dernier fils de M^r de Longueuil. D'abord Garde-Marine à Rochefort en 1698, puis Enseigne en 1703, étant passé en Louisiane, il fut fait Capitaine, puis devint Commandant des troupes en 1717. L'année suivante, il fut nommé Lieutenant du Roi, et, peu après, reçut la Croix de S^t Louis. En 1727, le Cabinet de Versailles, sur les témoignages rendus à sa capacité, l'appela à remplacer à la Martinique M^r de Brien, et dix ans après, le 7 Juillet 1737, le nomma Gouverneur de Cayenne. M^r de Châteauguay remplit ces

fonction
par M^r d
de peu
de ses
Ses com
teaugay
repassé

D'apr
la date
Chateau
de Font
qu'il lai
M^r de Be
Baptiste
tinique,
deux fi
décédés
qu'il en
la Marti
Ainsi, l'
nique, d
tingué
mingue,
puis Com

Il

M^r Ch
ici, afin
M^r Char
Primot.
1656, et

1 M^r d'O
la liste en
Un de ses
ayant été p
déjà, comm
fonctions d

fonctions jusqu'en 1744, époque où, ayant été remplacé par Mr d'Orvilliers¹, il passa en France. Son repos fut de peu de durée. Le gouvernement, ne pouvant se passer de ses services, le nomma Gouverneur de l'Ile Royale. Ses commissions sont du 1^{er} Janvier 1745. Mr de Chateaugay ne devait pas occuper longtemps ce poste. Etant repassé en France, il mourut à Rochefort, le 21 Mars 1747.

D'après Mr Falconer, déjà cité, bien qu'il n'indique ni la date de son mariage, ni le lieu où il fut célébré, Mr de Chateaugay aurait épousé, étant Capitaine, M^{lle} Emilie de Fontaine ou de Frédaillies. De son côté, Mr White dit qu'il laissa trois enfants, dont deux prirent du service. Mr de Beaujeu affirme à son tour qu'il laissa un fils : Jean-Baptiste LeMoyne de Chateaugay, lequel fut tué à la Martinique, pendant les troubles de 1791, et que ce dernier eut deux fils : Jean-Louis-Charles, et Jean-Louis-Armand, décédés sans postérité, l'un en 1792, l'autre en 1795. Quoiqu'il en soit, on retrouve vers cette même époque, soit à la Martinique, soit à Cayenne, plusieurs MM. LeMoyne. Ainsi, l'un, après avoir été Procureur du Roi à la Martinique, devint Garde des Sceaux ; l'autre, après s'être distingué comme écrivain à Rochefort, à Toulon, à St Domingue, devint Conseiller, en 1743, en cette dernière place, puis Commissaire Ordonnateur à Cayenne, en 1747.

II^e CHARLES LEMOYNE, 1^{er} BARON DE LONGUEUIL.

Mr Charles LeMoyne, dont nous avons remis à parler ici, afin de mieux établir la filiation, était le fils aîné de Mr Charles LeMoyne de Longueuil et de Dame Catherine Primot. Il reçut le jour à Villemarie, le 10 Décembre 1656, et à cause de sa bravoure, fut surnommé le *Machabée*.

1 Mr d'Orvilliers était fils aîné de Mr Gillonet d'Orvilliers, porté sur la liste en 1685, par le Ministre Segnelay, pour être envoyé en Canada. Un de ses frères, après avoir été Lieutenant, puis Capitaine en Canada, ayant été promu au grade de Capitaine de frégate à Rochefort, avait déjà, comme Mr d'Orvilliers père, rempli lui-même plusieurs années les fonctions de Gouverneur à Cayenne.

de Montréal. Suivant d'anciens documents, M^r C. de Longueuil étant passé en France, s'y serait distingué à la guerre de Flandre, avant de s'immortaliser en Canada par sa belle conduite. Il était à peine de retour dans la Nouvelle-France, que, frappé de son mérite incontestable, le Gouverneur de la Barre le recommanda au Ministre pour les fonctions de Major de Montréal, en remplacement de M^r Bizard.¹ "C'est, disait ce Gouverneur, un jeune homme de vingt-sept ans, qui, ayant été élevé près de M^r le Maréchal d'Hunières, et ensuite fait Lieutenant d'Infanterie, sait le métier et est en état de bien servir. Il est fils de M^r LeMoynes, dont je vous ai ci-devant parlé."

Cette même année 1683, M^r de Longueuil épousa M^{lle} Claude-Elizabeth Souart d'Adoucourt, sœur de M^r le Chevalier Dominique Souart d'Adoucourt, Brigadier des armées du Roi, mort au Château de Bayonne en 1740, et nièce de M^r Gabriel Souart, qui, comme on l'a dit ailleurs, remplit pendant longtemps, à Villemarie, les premières charges du ministère pastoral. Quinze ans après, en 1698, devenu père de plusieurs enfants, M^r de Longueuil agrandit les domaines² que lui avait laissés son illustre père, en y ajoutant cinquante arpents de front sur cent de profondeur. Le document qui en fait foi mérite d'être conservé, car il montre que la famille de Longueuil, justement célèbre par ses exploits militaires, ne l'est pas moins par son esprit d'entreprise et les établissements qu'elle forma.

¹ C'est celui qui a donné son nom à l'île ainsi appelée. Il commanda plusieurs années à Montréal, en l'absence du Gouverneur. Un de ses fils passa en Louisiane, où il fut successivement promu au grade de Lieutenant et de Capitaine.

² Par son testament, en date du 30 Janvier 1685, M^r de Longueuil, alors malade dans sa maison de ville, rue S^t Paul, avait légué deux mille livres à son épouse. D'après l'inventaire qui en fut fait, ses biens formaient un capital de trente mille trois cents livres, et se décomposaient ainsi : Fief de Châteauguay, dix mille livres ; Fief de Maricourt, dix-huit cents livres ; Concession de la Chine, mille livres ; propriété à la Pointe S^t Charles, cinq mille livres ; maison de ville, onze mille livres ; autre emplacement, mille cinq cents livres.

Le voici : " Sur ce qui nous a été représenté par Charles LeMoyne, Ecuier, Sieur de Longueuil, qu'il possède une terre en fief, appelée Longueuil, située sur le bord du fleuve, vis-à-vis la ville de Montréal, contenant deux lieues de large sur une lieue et demie de profondeur, excepté cinquante arpents de front, qui n'ont de profondeur que cent arpents, laquelle terre a été concédée à feu Charles LeMoyne, son père, sur laquelle il a fait bâtir un fort flanqué de quatre tours, le tout en maçonnerie, avec un Corps de garde, une belle Eglise et plusieurs grands corps de logis, le tout aussi en maçonnerie, construit hors le dit fort, et concédé à un certain nombre d'habitants toute l'étendue de la dite terre, à l'exception de ce qu'il a réservé pour son domaine, lesquels habitants, aussi bien que lui, travaillent à la mettre en culture et valeur ; et comme il désire, si Sa Majesté l'a pour agréable, augmenter la dite terre et y établir plusieurs villages, il nous a requis de lui concéder la profondeur, en sorte qu'il ait jusqu'à trois lieues et demie sur toute la largeur, à partir du fleuve : ayant égard à l'exposé ci-dessus, et étant informés que la construction du dit fort et de l'Eglise, des corps de logis et des autres bâtiments construits à neuf, lui ont coûté plus de soixante mille livres, nous, sous le bon plaisir du Roi, avons donné, concédé et accordé au dit Sieur de Longueuil la profondeur derrière sa dite terre, pour s'étendre à l'avenir jusqu'à trois lieues et demie, sur toute la largeur." En 1700, la concession faite primitivement à son père, et comprenant, outre les cinquante arpents de terre de front sur cent de profondeur dont on vient de parler, l'Île St^e Hélène, l'Île au Héron, plus l'étendue de terre joignant celle du Sieur de Varennes, et une autre aboutissant à la Prairie, le tout réuni en un seul Fief, appelé Longueuil, fut ratifiée par un arrêt du Conseil Supérieur, en date du 23 Avril.

Trois mois auparavant, le 26 Janvier, tant pour reconnaître les services que Mr de Longueuil avait rendus à la

Colonie, soit au siège de Québec en 1690, où il fut blessé, soit dans la guerre contre les Iroquois, où il avait eu un bras cassé, que pour l'encourager à continuer les travaux de défrichement et à former de nouveaux établissements, Louis XIV l'avait créé Baron et avait érigé sa Seigneurie de Longueuil en Baronnie, faveur qui ne fut accordée qu'à très-peu de particuliers. Cette distinction fait trop d'honneur au pays pour que nous ne consignions pas ici l'acte qui en fait foi : " Pour se conformer à nos desseins dans l'établissement du Canada, est-il dit dans l'édit royal, " M^r Le Moyne a fait une dépense considérable, afin de placer des habitants sur la terre et Seigneurie de Longueuil, dans laquelle il a travaillé à établir trois Paroisses ; " et pour la conservation des habitants pendant la guerre, " il a fait bâtir à ses frais un fort flanqué de quatre tours, " en maçonnerie, avec un Corps de garde, plusieurs grands corps de logis et une belle Eglise, un moulin et une brasserie très-utile à la Colonie, le tout accompagné d'un nombre considérable de domestiques, chevaux et équipages, tellement que la dite Seigneurie est à présent une des plus belles de tout le pays, et la seule fortifiée et bâtie de cette manière, qui a considérablement contribué à la conservation de tous les habitants des Seigneuries voisines ; laquelle terre est d'un revenu considérable par les excessifs travaux qu'il y a faits, en y entretenant ordinairement trente ouvriers, ce qu'il est en état de soutenir et de tenir un rang de distinction appuyé sur le mérite et la vertu. A ces causes et autres nous mouvant, avons créé, érigé, élevé et décoré, créons, érigeons, élevons et décorons la dite terre et Seigneurie de Longueuil, en titre, nom et dignité de Baronnie ; voulons qu'il se puisse dire, nommer et qualifier Baron : qu'il jouisse des droits d'armes, blasons, honneurs, prérogatives, rang et prééminence en fait de guerre et assemblées de noblesse, ainsi que les autres Barons de notre Royaume. (Signé) Louis."

M^r de Longueuil, devenu ainsi Baron, puis fait, bientôt

après, C
verneur
les haute
avec cell
plus anc
Montréal
l'Ordonn
mandem
missions
depuis la
en 1725,
tremet
comme C
avec M^r
Longueu
pour fair
de Villem
en 1721.

Quelqu
toujours
la rivière
trois lieu
à scie. Il
lorsqu'il f
grand dan
environs
d'attaque
considéra
hommes
Montréal,
pour Qué
deux arm
opposer q
Villemarie
incapable
on eut re
dont on ay

après, Chevalier de St Louis, fut successivement Gouverneur des Trois-Rivières et de Montréal. Il cumula même les hautes fonctions de Commandant Général de la Colonie avec celles de Gouverneur de Montréal, comme étant le plus ancien des Gouverneurs particuliers des villes de Montréal et des Trois-Rivières, droit que lui conférait l'Ordonnance de Sa Majesté du 28 Janvier 1718. Ce commandement par intérim, qui ne faisait pas cesser ses commissions de Gouverneur particulier de Montréal, dura depuis la mort du Marquis de Vaudreuil, arrivée à Québec en 1725, jusqu'au 2 Septembre 1726, jour de l'enregistrement à Québec des lettres du Marquis de Beauharnois, comme Gouverneur Général. C'est alors que, de concert avec M^r Bégon, Intendant du Canada, M^r le Baron de Longueuil s'intéressa auprès du Ministre de la Marine pour faire obtenir des secours aux Sœurs de l'Hôtel-Dieu de Villemarie, et les aider à rebâtir leur maison incendiée en 1721.

Quelques années auparavant, en 1710, M^r de Longueuil, toujours attentif aux besoins du pays, avait obtenu, sur la rivière Chambly, une nouvelle concession de terres de trois lieues de front, afin d'y faire construire des moulins à scie. Il venait de mettre la dernière main à cette œuvre, lorsqu'il fut appelé à défendre la Colonie menacée du plus grand danger. Malgré le rude échec essuyé en 1690 aux environs de Québec, les Anglais, reprenant leurs projets d'attaque contre le Canada, venaient de faire un armement considérable. C'était en 1711. Trois ou quatre mille hommes étaient partis de New-York pour surprendre Montréal, pendant qu'une flotte nombreuse faisait voile pour Québec. Grande fut alors la consternation. Aux deux armées ennemies, la Nouvelle-France n'avait à opposer qu'une poignée de combattants. D'autre part, Villemarie, entourée d'une faible palissade de pieux, était incapable de résister à l'artillerie. Dans cette extrémité, on eut recours à la protection de la très-sainte Vierge, dont on avait si souvent ressenti les heureux effets. Pen-

dant que des prières s'élevaient de toutes parts vers le Ciel, M^r de Longueuil, jugeant qu'il était de la dernière importance de ne pas laisser approcher l'ennemi, rassembla tout ce qu'il put d'hommes, et, se mettant à leur tête, se rendit à Chambly, par où devait passer l'armée de terre, bien résolu à se laisser mettre en pièces plutôt que céder le terrain. En même temps, afin de montrer que toute sa confiance était en Dieu, il fit porter devant lui l'étendard de la très-sainte Vierge, ouvrage de M^{lle} LeBer, dont les prières valaient des armées. Sa confiance ne fut pas vaine : dans la nuit du 2 au 3 Septembre, au moment où la flotte anglaise entrait dans le fleuve S^t Laurent, il survint une si violente tempête, qu'en moins d'une demi-heure, sept des plus gros vaisseaux anglais furent brisés contre les rochers, et qu'un autre, atteint par la foudre, vola en éclats. Le lendemain, on trouva étendus sur le rivage trois mille cadavres, parmi lesquels ceux des soldats appartenant aux deux Compagnies de la Reine. Effrayée d'un pareil désastre, l'armée de terre se hâta de rebrousser chemin. Le pays était sauvé encore une fois. C'est pour perpétuer le souvenir de ce grand événement, et en exécution d'un vœu qu'avaient fait les Demoiselles de Villemarie, que l'on fit bâtir, quelques années après, une Chapelle sous le titre de *Notre-Dame de la Victoire*, Chapelle qui subsista jusqu'en 1768, et qui, après avoir été reconstruite alors, a été reniée dans ces derniers temps par la belle Chapelle de *Notre-Dame de Pitié*, un des plus riches et des plus pieux Sanctuaires de Montréal, spécialement consacré aux réunions des Enfants de Marie et des Demoiselles de la Congrégation.

Neuf ans après l'érection de ce monument à jamais glorieux, M^r le Baron de Longueuil, étant devenu veuf, épousa en secondes noces, le 17 Septembre 1727, M^{lle} Marie-Marguerite LeGardeur de Tilly, veuve de M^r Pierre de S^t Ours. Toute jeune, cette Demoiselle avait été placée au Convent des Ursulines de Québec, par M^r de Courcelles. Devenue grande, elle avait épousé M^r Joseph

LeGou
au régi
elle s'é
Cette tr
Longue
1687, C
Montréal
neur de
réal en
lui fit d
13 ans,
1742, à
M^{lle} So
plusieur
Charles
Paul-Jo

III

M^r CH
trième e
Longue
M^r Gabr
de Bouc
Sieur de
fille de M
S^t Paul.
jours ap
baptisé à
jours ap
de Bouc
Longueu
ditions q
Il eut
émule de
plus con
devint le

LeGouës de Gray, ou de Grey, suivant d'autres, Capitaine au régiment de Carignan. Après la mort de son époux, elle s'était remariée à M^r de St Ours, Sieur d'Echaillons. Cette troisième union fut de courte durée. Le Baron de Longueuil, après avoir été successivement Lieutenant en 1687, Capitaine en 1691, Chevalier en 1703, Major de Montréal en 1706, Lieutenant du Roi en 1710, Gouverneur des Trois-Rivières en 1720, et Gouverneur de Montréal en 1724, mourut le 7 Juin 1729, à Villemarie, où on lui fit de magnifiques obsèques. La Baronne lui survécut 13 ans, étant morte dans la même ville, le 25 Février 1742, à l'âge avancé de 85 ans. De son mariage avec M^{lle} Souart d'Adoucourt, M^r le Baron de Longueuil laissa plusieurs enfants: Marie-Elisabeth, Gabrielle-Charlotte, Charles, Gabriel-François, nés à Villemarie; Charles et Paul-Joseph, nés à la maison seigneuriale de Longueuil.

III^e CHARLES LEMOYNE DE LONGUEUIL, II^e BARON.

M^r Charles LeMoyne de Longueuil, II^e Baron, et quatrième enfant du précédent, reçut le jour au Château de Longueuil, comme on vient de le dire, et fut baptisé par M^r Gabriel Souart, son grand-oncle. Suivant les registres de Boucherville, il eut pour parrain M^r Jacques LeMoyne, Sieur de St^e Hélène, et pour marraine M^{lle} Anne Robutel, fille de M^r Claude Robutel de St André, Seigneur de l'Île St Paul. Le Baptême eut lieu le 20 Octobre 1687, deux jours après la naissance de l'enfant. Charles, son aîné, baptisé à Villemarie le 10 Octobre 1686, était mort trois jours après et avait été inhumé à Longueuil par le Curé de Boucherville. Entré fort jeune dans l'armée, M^r de Longueuil prit une part active à presque toutes les expéditions qui eurent lieu de son temps.

Il eut dans son plus jeune frère, Paul-Joseph, un digne émule de ses vertus guerrières. M^r Paul-Joseph LeMoyne, plus connu sous le nom de Chevalier de Longueuil, et qui devint le chef de la seconde branche de la famille de

Longueuil, était né le 17 Septembre 1701, au Château de Longueuil, treize ans après son frère Gabriel-François, baptisé à Villemarie, le 30 Juillet 1688. Ayant pris aussi de bonne heure du service, dès 1718 il fut fait Lieutenant au régiment de Normandie. Après avoir commandé au fort de Frontenac, il devint Gouverneur du Détroit, puis des Trois-Rivières, et enfin de la citadelle et place de Québec. Il se distingua en différentes campagnes, sous les ordres de M^r de Rigaud de Vaudreuil, du Marquis de Montcalm et du Chevalier de Lévis. C'est ainsi qu'en 1747, de concert avec le Chevalier Benoist, chargé de prêter main forte à M^r de Vaudreuil dans son expédition contre le fort George, on le vit au cœur de l'hiver, et malgré le froid et la neige, faire soixante lieues à la tête de ses hommes, raquettes aux pieds, et supporter d'incroyables fatigues. C'est la même énergie, la même bravoure dans les campagnes suivantes. Ayant épousé, en 1728, M^{lle} Marie-Geneviève Joybert de Soulanges, fille du Capitaine Pierre Joybert de Soulanges et de Dame Marie-Anne Becard de Grandville ¹, il en eut deux enfants : Marie-Geneviève, qui épousa à Québec, en 1752, le Chevalier de Beaujeu ; et Joseph-Dominique-Emmanuel, Seigneur de Soulanges et de la Nouvelle-Longueuil, qui, ayant pris du service, devint le célèbre Colonel de Longueuil. Après avoir été promu au grade de Capitaine, puis d'Aide Major des troupes de la Marine, Joseph-Dominique-Emmanuel épousa la veuve du Chevalier de Bonne de Lesdiguères, tué au siège de Québec en 1759. Resté dans le pays après la conquête, il fut un des intrépides défenseurs du fort St Jean en 1775, et peu après, en 1777, fut nommé Inspec-

¹ La famille Becard de Grandville a donné à la Colonie plusieurs officiers civils et militaires distingués. Trois ont été promus au grade de Capitaine, l'un en 1703, l'autre en 1716, et le dernier en 1736. Deux ont rempli la charge de Procureur du Roi, l'un en 1695, l'autre en 1700. En 1672, M^r de Grandville, le premier cité, obtint, n'étant encore qu'Enseigne, l'Ilet du Portage, auquel il fit ajouter, en 1696, deux lieues de front sur trois de profondeur, et qu'il augmenta encore en 1698 par l'acquisition des Iles Marguerite.

teur Gén
Canadien
Dorchiest
à Montré
Chevalier
et honora
détermin
en France
la Baronn
la Seigne
lieues de
fut ratifié
il laissa à
Le Che
la famille
aussi M^r
1720, la j
sa belle-m
après, n'ét
Il^e Baron
comme o
Garde Maj
cessivemen
nommé M
vante, la
Major, et c
du Cheyal
ans après,
en 1749, le
fonctions d
Gouverneu
la Jonquière
il administ
qu'à l'arriv
mois d'Aoû
de Longueu
il avait aus

teur Général des milices, puis Colonel du régiment *Royal Canadien* en 1796, et enfin Couseiller Législatif sous Lord Dorchester, charge qu'il occupa jusqu'à sa mort, arrivée à Montréal, le 19 Janvier 1807. Quant à son père, le Chevalier de Longueuil, après avoir mérité, par ses longs et honorables services, la Croix de St Louis, ne pouvant se déterminer à vivre sous la domination anglaise, il passa en France et mourut à Port Louis, le 12 Mai 1778, chez la Baronne Germain, sa nièce. En 1734, il avait obtenu la Seigneurie de la Nouvelle-Longueuil, comprenant deux lieues de front sur trois de profondeur, concession qui fut ratifiée l'année suivante. A son départ du Canada, il laissa à son fils cette magnifique propriété.

Le Chevalier de Longueuil ne s'était pas encore allié à la famille de Joybert, que déjà Mr de Longueuil, appelé aussi Mr d'Assigny, avait épousé, à St Ours, le 29 Avril 1720, la jeune et belle Charlotte-Catherine de Gray, que sa belle-mère avait eue de son premier mari. Neuf ans après, n'étant encore âgé que de 42 ans, il était devenu 1^{er} Baron de Longueuil, à la mort de son père, arrivée, comme on l'a dit, en 1729. Après avoir servi comme Garde Marine à Rochefort, en 1705. et avoir été fait successivement Lieutenant en 1713, Capitaine en 1719, il fut nommé Major à Montréal en 1733, et reçut, l'année suivante, la Croix de St Louis. C'est en cette qualité de Major, et comme cousin, qu'il assista, en 1743, au mariage du Chevalier Benoist, dont il leva des fonts sacrés, six ans après, le deuxième de ses enfants. A cette époque, en 1749, le Baron de Longueuil, après avoir rempli les fonctions de Lieutenant du Roi aux Trois-Rivières, était Gouverneur de Montréal. Deux ans après, en 1752, Mr de la Jonquière, Gouverneur Général, étant venu à mourir, il administra la Colonie, comme l'avait fait son père, jusqu'à l'arrivée du Marquis de Menneville, qui eut lieu au mois d'Août de la même année. Dans cet intervalle, Mr de Longueuil montra qu'en héritant des titres du 1^{er} Baron, il avait aussi hérité de ses sentiments élevés. Par un

effet de la malveillance, l'Hôpital-Général de Villemarie était à la veille d'être supprimé. Déjà l'Ordonnance qui prescrivait cette suppression venait d'être publiée à son de trompe. M^{re} d'Youville, la digne Fondatrice de cet Institut, en avait reçu une copie. Pour empêcher l'effet de cette désastreuse mesure, M^r de Longueuil, de concert avec le Lieutenant du Roi, le Major et les autres officiers et magistrats, se hâta d'apposer sa signature à une supplique adressée au Ministre, en vue de faire révoquer les ordres de la Cour. Cette supplique eut tout l'effet qu'on s'en était promis : le funeste projet fut ajourné puis abandonné tout à fait.

Pendant que le Baron honorait ainsi le beau nom qu'il portait, sa sœur Marie-Elisabeth faisait revivre dans le Cloître les vertus des plus ferventes Religieuses. Après avoir rempli quelque temps les fonctions les plus enviées auprès de la Duchesse d'Orléans, M^{lle} de Longueuil, n'éprouvant que du dégoût pour les faux plaisirs du monde, résolut de se donner entièrement à Dieu. Elle se présenta donc à l'Hôtel-Dieu de Québec. L'état de sa santé ne lui permettant pas alors de donner suite à son projet, elle le reprit, quelques années après, lorsque ses forces se furent consolidées. Elle fit son entrée au Monastère en 1707, et, sous le nom de *Marie de l'Enfant Jésus*, ne cessa d'édifier ses sœurs par la pratique de la plus aimable piété, jusqu'à sa mort qui arriva le 15 Décembre 1711, alors qu'elle n'était encore que dans sa vingt-septième année.

Après avoir rempli les fonctions de Gouverneur de Montréal à la satisfaction de tout le monde, M^r le Baron de Longueuil vit aussi arriver la fin de sa carrière. Il mourut le 17 Janvier 1755, à l'âge de soixante et sept ans et deux mois. Son épouse, la douce et pieuse Charlotte-Catherine de Gray, délicate de santé, était décédée, à Villemarie, trois ans après sa mère, le 11 Septembre 1745, n'étant âgée que de quarante-neuf ans. De ce mariage sont nés seize enfants, de 1721 à 1739 : Marguerite-Charlotte,

Charles-J
Catherine
Marie-Ca
Antoinett
Etienne e
Jacques,
tous ces
Charlotte
François
troupes d
tracta ma
fanterie,
fut fait E
Port-Loui
plupart à

IV^e cr

M^r Cha
du précé
Juillet 17
vainqueur
Beaujeu,
Clignanco
Entré d
frère Jean
en 1751, é
avait été é
de St Lou
1754, M^{lle}
Joseph Fle
la Compag
Grandmes
L'année
Longueuil
Baron, ho
Cette mêm

Charles-Jacques, Joseph, Marie-Louise, Marie-Marguerite-Catherine, Pierre-Amable, Joseph-Thomas, Jean-André, Marie-Catherine et Marie-Agathe, sœurs jumelles, Marie-Antoinette, Marie-Angélique, François-Augustin, Louis-Etienne et Agnès-Joseph, enfants jumeaux. A part Charles-Jacques, et une fille morte le jour même de sa naissance, tous ces enfants virent le jour à Villemarie. Marguerite-Charlotte, l'aînée, épousa à Montréal, le 7 Août 1759, Mr François Maizières de Maisonnelle, Capitaine dans les troupes de la marine ; Agnès-Joseph, la plus jeune, contracta mariage avec Mr Joseph Germain, Capitaine d'Infanterie, qui, étant passé en France après la conquête, fut fait Baron, et devint successivement Gouverneur de Port-Louis et de L'Orient. Les autres moururent pour la plupart à la fleur de l'âge.

IV^e CHARLES J. LENOYNE DE LONGUEUIL, III^e BARON.

Mr Charles-Jacques LeMoyne de Longueuil, fils aîné du précédent, naquit au Château de Longueuil, le 26 Juillet 1724, et fut tenu sur les fonts baptismaux par le vainqueur de la Monongahéla, Mr Daniel Liénard de Beaujeu, Chevalier de St. Louis, et par Melle D'Amours de Clignancourt.

Entré de bonne heure dans le service, ainsi que son frère Jean-André, appelé Sieur de Bienville, qui mourut en 1751, étant Enseigne d'Infanterie, Mr de Longueuil avait été élevé au grade de Capitaine et décoré de la Croix de St Louis, lorsqu'il épousa, à Montréal, le 7 Janvier 1754, Melle Marie-Anne Fleury d'Eschambault, fille de Mr Joseph Fleury, Sieur d'Eschambault, Agent principal de la Compagnie des Indes, et de Dame Catherine Veron de Grandmesnil.

L'année suivante, son père étant venu à mourir, Mr de Longueuil lui succéda dans ses titres et devint ainsi III^e Baron, honneur dont il ne devait pas jouir longtemps. Cette même année, en effet, étant allé joindre, à la tête

d'un parti de Sauvages, le Baron Dieskau, partant pour la fatale expédition contre le fort Edouard, le Baron ne revint pas. Il avait sans doute trouvé la mort dans la déroute de l'armée française, abandonnée, au plus fort du combat, par les perfides Iroquois. C'est du moins ce que donne à entendre la dépêche du Marquis de Vaudreuil, en date du 27 Septembre 1755, et rendant compte au Ministre de la défaite du Baron Dieskau, arrivée le 8 du même mois. "La plupart des Canadiens et des Sauvages, dit-il, tombèrent en embuscade d'Anglais, venus du fort Lydius (Edouard), et les Sauvages eurent plusieurs blessés. M^r le Baron de Longueuil, qui était à la tête des Sauvages, voulut forcer l'ennemi. Il fut blessé au bras, et ayant toujours avancé, les Sauvages ne le revirent plus. On pense qu'il est resté dans cette embuscade."

Lorsqu'il partit pour cette funeste expédition, le Baron de Longueuil laissait son épouse enceinte. Le 21 Mars 1756, elle mit, en effet, deux enfants jumelles au monde : Marie-Catherine-Joseph, qui mourut au mois d'Août suivant, à la Longue-Pointe, où elle était en nourrice, et Marie-Charles-Joseph. Ne pouvant croire que son mari était mort, bien qu'il le fût depuis plus de six mois, et se flattant toujours, comme on le lui faisait espérer dans la famille, que le Baron n'était que prisonnier chez l'ennemi ou même chez les Sauvages, M^{me} de Longueuil ne permit pas que, dans l'acte de Baptême, on ajoutât *qu'il était mort*. Bien plus, dans cette illusion, elle s'abstint de porter le deuil qu'on a coutume de prendre en pareille circonstance. Ce ne fut qu'en 1759, lorsque tout espoir fût perdu, qu'elle se laissa reconnaître publiquement comme veuve, en faisant présenter une requête au Juge Quiton de Monrepos, pour obtenir qu'on lui nommât un Curateur, comme *mineure émancipée par mariage*, et un Tuteur et Subrogé-tuteur à la petite fille mineure d'elle et de son mari. La Baronne était alors âgée de 18 ans, et sa fille en avait un peu plus de trois. Ayant, vers cette même époque, laissé

le Château
qui offre
d'une s
On y v
Noue, d
Melle de
Lotbinié
de Ver
Repenti
Quinz
tembre
épousa
William
Canada,
en sorte
Marie-Cl
le Capit
torzième
Grant. C
1841, da
regrettée
laissant

Mr Cha
et de Da
de sa mè
Suivan
matière,
illustres.
contresig
etc. : "Je
des Boi
les titre
mandie
titres s

le Château de Longueuil, elle se retira à l'Hôpital-Général, qui offrait alors, avec une douce retraite, les agréments d'une société choisie et tous les secours de la Religion. On y voyait, en effet, M^{lle} Marie-Anne Robutel de la Noüe, dont il a été parlé, et devenue M^{me} de Châteaugnay, M^{lle} de Beaujeu, M^{me} de la Corne, M^{me} Louise Chartier de Lotbinière, épouse de M^r Larond, M^{me} de Ligneris, M^{me} de Verchères, M^{me} Sabrevois de Sermonville, M^{lle} de Repentigny, etc.

Quinze ans après la mort de son mari, le 11 Septembre 1770, par licence du Gouverneur, la Baronne épousa en secondes noces, à Montréal, l'Honorable William Grant, Receveur Général de la Province du Canada, mais n'eut point d'enfants de ce deuxième mariage, en sorte qu'à sa mort la Baronne passa à sa fille unique, Marie-Charles-Joseph, qui épousa à Québec, le 7 Mai 1781, le Capitaine David Alexander Grant, du quatre-vingt-quatrième régiment, et neveu de l'Honorable William Grant. Cette dernière est morte à Montréal, le 17 Janvier 1841, dans la quatre-vingt-sixième année de son âge, regrettée de tout le monde, mais surtout des pauvres, et laissant deux fils et une fille.

Vo CHARLES WILLIAM GRANT, IV^e BARON.

Mr Charles-William Grant, fils aîné du Capitaine Grant et de Dame M.-C.-J. de Longueuil, devint, après la mort de sa mère, IV^e Baron de Longueuil.

Suivant Mr de la Chenaye, qui fait autorité en cette matière, Mr Grant appartenait à une famille des plus illustres. Voici, en effet, ce qu'il atteste dans un écrit, contresigné par le Comte de Blanzy, le Duc d'Harcourt, etc. : " Je, soussigné, François-Alexandre de la Chenaye des Bois, généalogiste, certifie avoir vu et examiné tous les titres originaux de la famille des Grant, de Normandie, originaire d'Ecosse. Je déclare que les dits titres sont des mieux en règle et qu'ils prouvent, par



"degré et filiation bien établis, que cette famille, conduite
 "d'Ecosse en France et en Normandie vers 1350, par
 "Jean Gray, Ambassadeur d'Ecosse en France, avec
 "Tassin et Guillaume Grant, qui ont toujours fait leur
 "résidence depuis près de 450 ans dans cette province,
 "laquelle famille est représentée aujourd'hui par Mr
 "Grant de Blairfendie, Colonel des Dragons, Aide-Maré-
 "chal des Logis des armées de France, Mr Grant, Seigneur
 "de Plainville, Mr Grant, Chevalier et Seigneur de Vaux,
 "etc., Mr Grant, Vicomte de Vaux, son fils, et Mr Charles
 "Romain Grant, son petit-fils, MM. Grant, Officiers des
 "Gardes du Corps, M^{me} des Méliers de Quetteville, née
 "Grant, et MM. Grant de Souchey, du Gleffien, tous
 "militaires, et plusieurs Chevaliers de St Louis, descen-
 "dants d'une race noble et très-ancienne, et qui ont leurs
 "résidences au Château de Grant en Ecosse, à Paris, à
 "Quetteville, à Plainville, au Souchet, à Vaux, au Pont
 "de l'Arche, etc.; je déclare, dis-je, que cette famille est
 "noble. En foi de quoi j'ai délivré le présent certificat,
 "pour servir et valoir ce que de raison. A Paris, ce
 "20 Juin 1782. (Signé) DE LA CHENAYE."

Pendant que son frère prenait du service et était promu
 au grade de Capitaine, le Baron Grant devenait membre
 du Conseil Législatif, où, ainsi que l'Honorable William
 Grant, il occupa toujours une place marquante. Ayant
 épousé la fille de l'Amiral Coffin, il en eut deux enfants,
 un fils et une fille. Il est mort à Kingston, à sa résidence
 de Aylwing-House, le 5 Juillet 1848, à l'âge de soixante
 et huit ans.

VI^e CHARLES JAMES IRVINE GRANT, V^e BARON.

Mr Charles-James-Irvine Grant, fils unique de l'Hono-
 rable William Grant et de Dame Coffin, né à Montréal, le
 1^{er} Avril 1815, entra d'abord dans l'armée, où il servit
 dans le soixante-dix-neuvième régiment en qualité de
 Lieutenant. Il quitta ensuite le service et épousa Miss

Henriet G.
 Ayant per
 à Charleste
 Anna Tra
 Consul de
 ainsi que l
 terre.

Quant à
 gueuil, el
 Ecuyer, Li
 patricienne
 anciens Ba
 XII^e siècle
 la Chambr
 Montréal,
 enfants, tr
 filles, épou
 cinquante-e
 le grade de
 pour ses se
 dans la pé
 le 29 Juin
 tement épo
 aîné de l'Ho
 Dame Adél
 lequel, étar
 Gibraltar, L
 ment, après
 des filles, M
 1833, Mr Ol
 ainsi appelé
 oncle mater
 aîné de l'H^{me}
 Conseiller L
 du Roi à Q
 fille de l'PH
 Seigneur et

Henriette Gregor Cormore, dont il eut deux fils et une fille. Ayant perdu son épouse en 1847, le Baron s'est remarié à Charleston, Caroline du Sud, le 18 Janvier 1849, à Mlle Anna Trapman, seconde fille de Mr Lewis Trapman, Consul de Brenan, et en a eu plusieurs enfants, qui, ainsi que leurs parents, résident présentement en Angleterre.

Quant à Marie-Elizabeth, sœur du IV^e Baron de Longueuil, elle a épousé Fortuné Charles de Montenach, Ecuyer, Lieutenant au régiment de Meuron, de famille patricienne de Fribourg, en Suisse, et descendant des anciens Barons de Montenach, dont l'origine remonte au XII^e siècle. Après avoir occupé une place distinguée à la Chambre d'Assemblée, Mr de Montenach est mort à Montréal, le 22 Mai 1832. De ce mariage sont nés quatre enfants, trois filles et un fils. Mlle Emma, l'aînée des filles, épousa, le 1^{er} Mars 1832, le Capitaine Pritchard, du cinquante-deuxième régiment, retraité aujourd'hui avec le grade de Colonel, et décoré d'une médaille d'honneur pour ses services et les glorieuses blessures qu'il a reçues dans la péninsule. M^{me} Pritchard est morte à Montréal, le 29 Juin 1848, laissant deux enfants : Emma, présentement épouse du Comte Quiqueran de Beaujeu, fils aîné de l'Honorable George René Saveuse de Beaujeu et de Dame Adélaïde-Catherine-Susanne de Gaspé; et Charles, lequel, étant entré dans l'armée en 1856, est mort à Gibraltar, Lieutenant dans le cinquante-cinquième régiment, après avoir fait la campagne de Crimée. La deuxième des filles, Mlle Wilhelmine-Duding, a épousé, en Octobre 1833, Mr Olivier-Joseph-Elzéar Perrault de Linière, Ecr., ainsi appelé de l'un de ses Fiefs et en mémoire de son oncle maternel, le Colonel Linière. Mr Perrault est fils aîné de l'H^{on} Jean-Olivier Perrault, mort en 1827, Seigneur, Conseiller Législatif et Exécutif, Juge de la Cour du Banc du Roi à Québec, et de Dame Louise-Marie Taschereau, fille de l'H^{on} Thomas-Jacques Taschereau, Conseiller, Seigneur et Patron de plusieurs Seigneuries dans la

Beauco, lequel descend d'une très-ancienne famille noble de Touraine, alliée au Marquis de Bercy, de Morion, de Bréhau et de Galarde. De ce mariage sont issus cinq enfants, dont M^{lle} Marie-Victoria-Harline, née le 9 Juin 1844, est la seule survivante. Enfin, la troisième des filles a épousé le Lieutenant-Colonel Whyte, du septième Hussards, résidant à présent sur ses domaines en Irlande.

M^r Charles-Théodore de Montenach, frère des précédentes, après avoir servi plusieurs années aux Indes, comme Capitaine dans le quinzième régiment, est revenu en Canada, où il remplit les fonctions de Major de Brigade. Le vœu de ses compatriotes l'appelle à remplir la place vacante par la mort du Colonel Suzor.

A la famille de Longueuil se rattachent, suivant l'ouvrage : *Les Ursulines de Québec*, par M^r Jean LeMoine, également originaire de Normandie, les familles LeMoine si répandues dans les Districts de Québec et des Trois-Rivières. D'après une lettre que nous avons sous les yeux, il semblerait qu'il existe aussi, en France, des membres de cette famille. Voici cette lettre. Elle est adressée à M^{re} de Charbonnel, alors à Paris : " Monseigneur, je viens d'apprendre, par les journaux, que vous êtes à Paris pour quelques jours. Veuillez me permettre de m'adresser à vous, pour vous prier de me donner des renseignements sur la famille de Longueuil qui habite Montréal. Comme je porte le même nom, et que, par tradition de père en fils, je sais qu'une branche de ma famille est établie en Canada, je serais très-heureux de me rattacher à elle. Votre, etc., le M^{re} de Longueuil. " Au Château de Touranges, Département de l'Allier, ce " 21 Août 1841."

mille noble
Morion, de
issus cinq
e le 9 Juin
oisième des
du septième
en Irlande.
des précé-
aux Indes,
, est revenu
de Brigade.
lir la place

uivant l'ou-
Moyne, éga-
es LeMoyne
t des Trois-
ns sous les
France, des
e. Elle est
: " Monsei-
x, que vous
e permettre
me donner
agueuil qui
rom, et que,
branche de
rès-heureux
Longueuil.
e l'Allier, ce



1834

Paris

Le 15 Mars 1834

Monsieur le Ministre

Paris

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint

un exemplaire de l'Annuaire de la Ville de Paris

pour l'année 1834, tel qu'il a été dressé

par le Bureau de la Ville de Paris, sous la

direction de Monsieur le Maire, et par

le Bureau de la Ville de Paris, sous la

direction de Monsieur le Maire, et par

le Bureau de la Ville de Paris, sous la

direction de Monsieur le Maire, et par

le Bureau de la Ville de Paris, sous la

direction de Monsieur le Maire, et par

le Bureau de la Ville de Paris, sous la

direction de Monsieur le Maire, et par

le Bureau de la Ville de Paris, sous la

direction de Monsieur le Maire, et par

le Bureau de la Ville de Paris, sous la

direction de Monsieur le Maire, et par

le Bureau de la Ville de Paris, sous la

direction de Monsieur le Maire, et par

le Bureau de la Ville de Paris, sous la

direction de Monsieur le Maire, et par

le Bureau de la Ville de Paris, sous la

direction de Monsieur le Maire, et par

le Bureau de la Ville de Paris, sous la

direction de Monsieur le Maire, et par

le Bureau de la Ville de Paris, sous la

[Signature]



DUQUESNE:
de la GALISSONNIÈRE? M^{re} de VAUDREUIL.







LA F

Si, pour q
longue suite
charges, un
Vandreuil n
Rigaud reme
sous le règne
la liste des G
la maison de
tance. Par s
les Montblanc
elle était dev
C'est ainsi q
Baron de Vau
Roi ; de 1560
d'Honneur d'
Sans entrer d
se divise en d
qu'en 1558, et
jours, ne com
qu'il nous suff
qu'appartienne
un nom imp
Benoist de ser
et d'être le com
un motif de plu

LA FAMILLE DE VAUDREUIL.

Si, pour qu'une famille soit illustre, il faut qu'à une longue suite de nobles aïeux elle joigne de grandes charges, un mérite rare, on peut dire que la famille de Vaudreuil ne le cède à aucune autre. La noblesse des Rigaud remonte aux temps les plus reculés. Dès 879, sous le règne de Louis le Bègue, on les voit figurer sur la liste des Gentilshommes du Royaume. Avec le temps, la maison de Vaudreuil n'a fait qu'augmenter en importance. Par ses alliances avec les Dauriac, les Montlaur, les Montblanc, non moins que par ses emplois à la Cour, elle était devenue une des plus marquantes de France. C'est ainsi qu'en 1597, un Mr de Rigaud, Seigneur et Baron de Vaudreuil, occupe le rang de Gentilhomme du Roi; de 1560 à 1567, une Dame de Rigaud est Dame d'Honneur d'Elisabeth d'Autriche, épouse de Charles IX. Sans entrer dans la longue filiation de cette famille, qui se divise en deux branches, dont la première ne s'éteint qu'en 1558, et dont la seconde s'est perpétuée jusqu'à nos jours, ne comprenant pas moins de onze générations, qu'il nous suffise de dire que c'est à cette dernière branche qu'appartiennent les Vaudreuil du Canada, qui ont laissé un nom impérissable. L'honneur qu'eut le Chevalier Benoist de servir sous le dernier Gouverneur de ce nom, et d'être le compagnon d'armes de l'un de ses frères, est un motif de plus pour mentionner ici cette grande famille.

1^o PHILIPPE DE RIGAUD, MARQUIS DE VAUDREUIL,
1^{er} GOUVERNEUR DU NOM.

M^r Philippe de Rigaud, dit le Chevalier, puis le Marquis de Vaudreuil, est le premier de cette famille qui passa en Canada. Il était fils de noble homme Jean-Louis de Rigaud, Seigneur et Baron de St Cornette, Commandant l'arrière Banc de la Sénéchaussée de Lauragais, et de Dame Marie de Chateau-Verdun. Il avait trois frères et six sœurs. Une d'elles, Anne, épousa M^r Pierre d'Azemar de Lantagnac¹; deux autres se firent Religieuses, en 1669, au Couvent des Ormeaux de Castres. Après la mort de son père, arrivée en 1659, M^r de Vaudreuil entra dans la première Compagnie des Mousquetaires du Roi, où il servit jusqu'en 1676, après avoir été fait successivement Brigadier et Colonel. Onze ans après, c'est-à-dire en 1687, ayant été nommé Commandant du détachement des troupes de la Marine, entretenues par le

¹ Illustre en France, la maison de Lantagnac ne le fut pas moins en Canada. En France, les Lantagnac étaient Comtes d'Orange, Seigneurs de Montelimar, de la Garde et de Grignau, Barons d'Aps, de Rochemaure. Lorsque survint la révolution, ils furent l'appui du trône. Maurice de Lantagnac, Page de Louis XVI, ne voulut jamais abandonner cet infortuné Monarque. Trois autres payèrent de leur vie leur attachement à la cause sacrée des Bourbons; ce furent Jean de Lantagnac, Chevalier de St. Louis, et ses deux fils. Ils furent massacrés le 9 Septembre 1792, à Versailles. En Canada, les Lantagnac ne dégénèrent pas. Le premier qui vint s'y fixer fut le Chevalier Gaspard Adhémar de Lantagnac, petit-fils d'Adhémar de Lantagnac, qui épousa M^{lle} A. de Vaudreuil, et fils de M. de Lantagnac, Gouverneur de la ville de Mantoue, comme son père. Il fut longtemps Major de la place et Gouverneur de Montréal. Ayant épousé M^{lle} Geneviève-Thérèse de Lino, il en eut un grand nombre d'enfants. Pendant qu'une de ses filles, M^{lle} Marie-Anne de Lantagnac, épousait M^r de la Barre, Seigneur du Jardijn, deux autres, M^{lle} Geneviève-Françoise et Angélique de Lantagnac, embrassaient à Québec l'Institut des Ursulines, sous les noms de S^{te} Henri et de S^{te} Marie. Deux autres, M^{lle} Jeanne et Thérèse de Lantagnac, firent profession à l'Hôpital-Général de la même ville. Enfin, une dernière entra à la Congrégation de Notre-Dame de Villemarie, où elle est morte en 1800, dans la soixante et troisième année de son âge, après quarante-six ans de profession. M^r Gaspard de Lantagnac avait un frère, Antoine de Lantagnac, qui a continué la lignée.

Roi en C
France.
mesure d
des ténè
Chine. et
rible dra
jours. Le
avoir mis
leurs sin
pas enco
Ce ne fu
combattr
l'Amiral
sommait
fit enten
"maître
"vais lu
trop prés
dreuil, d
ne pouv
traînt à
C'est à la
de ses se
de Capita
les Iroqu
mis à la
tint en c
son retou
Cette r
mourir e
vernement
dreuil f
Gouvern
leur cho
"nobles
"M^r Ga
"place."

Roi, en Canada, il vint avec cette recrue dans la Nouvelle-France. Dès son arrivée, M^r de Vaudreuil donna la mesure de sa capacité et de son courage. A la faveur des ténèbres de la nuit, les Iroquois s'étaient rués sur la Chine, et en avaient massacré les habitants : c'est l'horrible drame dont le souvenir s'est perpétué jusqu'à nos jours. Le nouveau Commandant part à l'instant, et, après avoir mis les meurtriers en fuite, les oblige à renoncer à leurs sinistres projets sur Villemarie. Deux ans ne s'étaient pas encore écoulés, qu'il lui fallut reprendre les armes. Ce ne fut pas cette fois contre les Iroquois qu'il eut à combattre, mais contre les Anglais, qui avaient chargé l'Amiral Phipps de s'emparer de Québec. A l'envoyé qui sommait le Gouverneur de se rendre, M^r de Frontenac fit entendre ces paroles mémorables : " Dites à votre maître que c'est par la bouche de mes canons que je vais lui répondre." L'habile Gouverneur n'avait pas trop présumé. Avec des hommes tels que MM. de Vaudreuil, de Longueuil, Juchereau de St Denis, le succès ne pouvait être douteux. Phipps fut repoussé et contraint à se retirer honteusement, ainsi qu'il a été dit. C'est à la suite de cette belle défense, et en récompense de ses services, que M^r de Vaudreuil fut promu au grade de Capitaine de vaisseaux. Peu après, l'expédition contre les Iroquois ayant été résolue, le nouveau Capitaine fut mis à la tête d'un Corps de troupes. La conduite qu'il tint en cette brillante campagne fut si honorable, qu'à son retour il fut décoré de la Croix de St Louis.

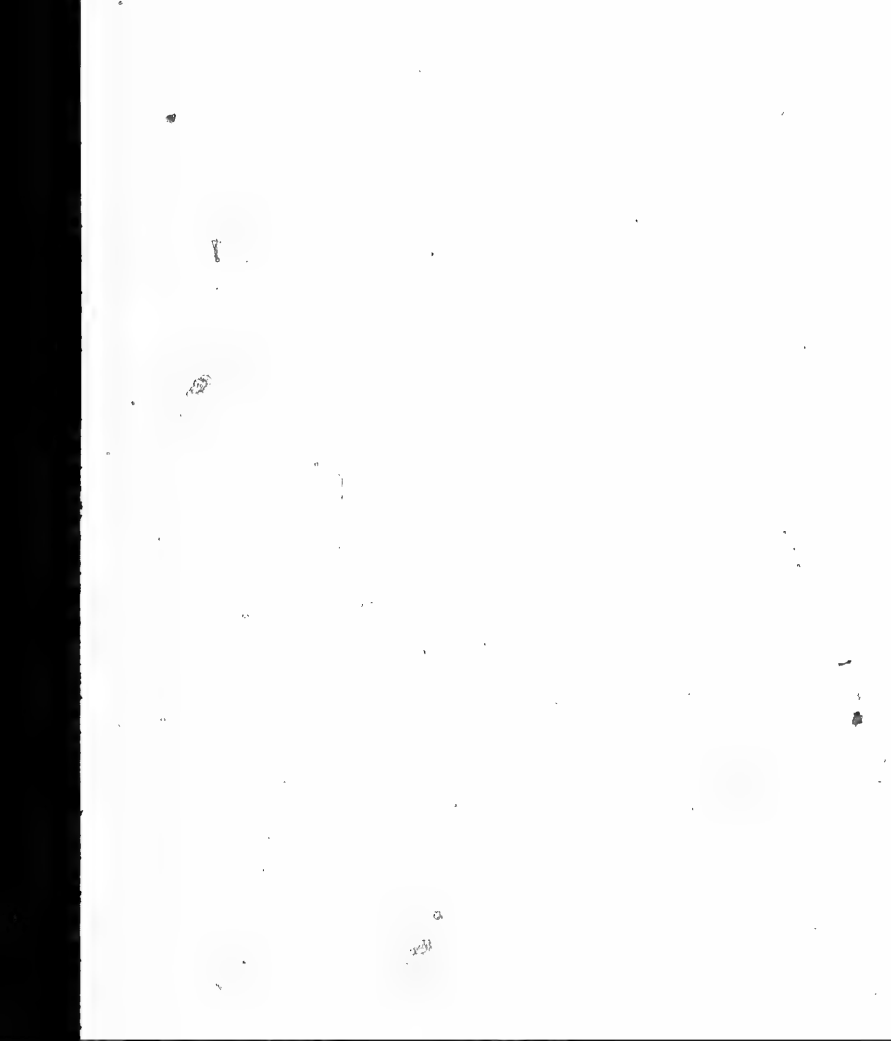
Cette même année 1698, M^r de Frontenac étant venu à mourir et M^r de Callières lui ayant succédé dans le gouvernement de la Nouvelle-France, le Chevalier de Vaudreuil fut choisi pour remplacer ce dernier, comme Gouverneur de Montréal. On ne pouvait faire un meilleur choix. " Son activité, sa bonne mine, ses manières nobles et aimables, sa popularité parmi les soldats, dit M^r Garneau, le rendaient très-digne d'occuper cette place." Il y avait deux ans qu'il remplissait cette charge

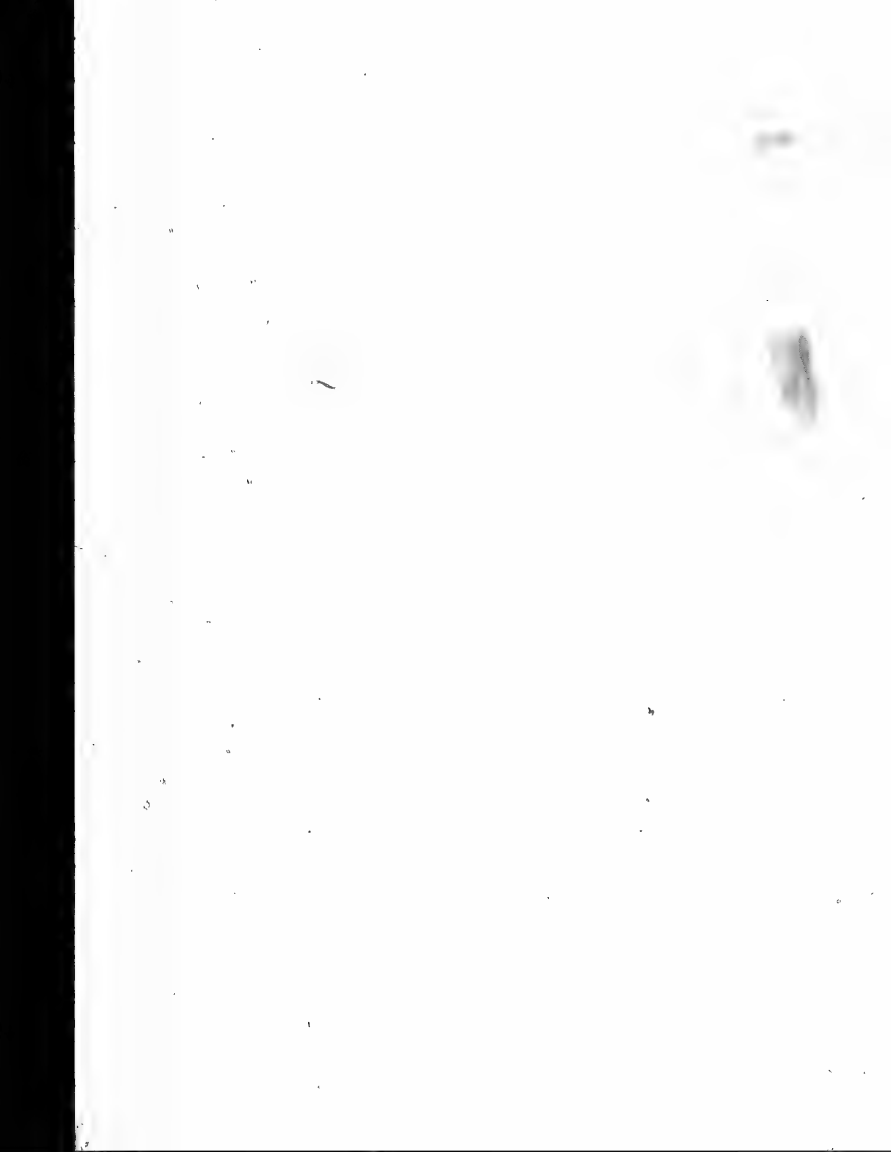
de Gouverneur, lorsque fut signé le traité de paix conclu en 1698 avec les Iroquois. Plus de treize cents Sauvages s'étaient rendus à Villemarie pour cette circonstance : c'étaient des représentants de toutes les nations, répandues depuis le golfe St Laurent jusqu'aux bouches du Mississipi. Le traité fut solennellement ratifié le 4 Août. Le Gouverneur Général, l'Intendant, le Commandant des troupes, et même les Supérieurs ecclésiastiques, y apposèrent leur signature. Les Sauvages employèrent les signes héraldiques de leurs nations : les Sonnonthouans tracèrent une araignée, les Goyogouins un calumet, les Onneiouts un morceau de bois en fourche, les Agniers un ours, les Hurons un castor, les Abénaquis un chevreuil, les Ojibwa un lièvre, etc. C'est pendant ces opérations que M^r de Vaudreuil fut mis en possession du fief auquel il a donné son nom. " Sur la réquisition à nous faite par Messire Philippe de Rigaud, Chevalier de Vaudreuil, Capitaine des vaisseaux du Roi, Gouverneur de Montréal et de ses dépendances, est-il dit dans l'acte qui en fait foi, de vouloir lui accorder une concession de langue de terre, située au lieu dit la Pointe aux Tourtres, contenant sept lieues de front sur une demie de profondeur, pour pouvoir y faire des établissements et y placer des habitants, nous lui donnons, accordons et concédons, par les présentes, la dite terre, pour en jouir, lui et ses ayant-cause, en toute propriété." Cette concession fut ratifiée en 1716.

M^r de Vaudreuil était Gouverneur de Montréal depuis trois ans, lorsque, le 1^{er} Août 1703, il fut appelé à succéder à M^r de Callières, décédé sur ces entrefaites. Nul n'était plus capable que lui de commander la Colonie en ces temps difficiles. Prudent, entendu dans les affaires, aimé du peuple, redouté des Sauvages, il avait toutes les qualités nécessaires pour faire face aux difficultés. Aussi sa nomination fut-elle accueillie avec joie. Dès la première année de son administration, comprenant qu'il avait tout à craindre des Sauvages, tant qu'il ne les retiendrait pas

dans s
les at
branle
repent
dans l
dait :
leurs
fltant
affaire
M^r de
la Col
lorsqu
Il s'agi
haut.
à faire
anglais
sins, m
machi
pas m
Penda
Walke
de qua
par la
Vaudr
exhort
de leu
faire i
tempè
le sort
du peu
qu'en
ses so
Dieu d
Vaudr
"grâc
"acco
"inter

dans son alliance, le nouveau Gouverneur s'appliqua à se les attacher. Les Colonies anglaises ayant essayé d'ébranler leur fidélité, M^r de Vaudreuil, pour les en faire repentir, permit à ces barbares de faire des incursions dans leur pays. Ces courses eurent l'effet qu'il en attendait : ces turbulents voisins n'osèrent plus s'éloigner de leurs habitations pour venir harceler les Français. Profitant de cette sécurité relative pour faire avancer les affaires de la Colonie, M^r de Vaudreuil, de concert avec M^r de Beauharnois, Intendant, était occupé à solliciter de la Cour des secours pour l'Hôtel-Dieu de Villemarie, lorsque tout à coup une armée formidable vint l'attaquer. Il s'agit de l'expédition anglaise dont il a été parlé plus haut. Enhardies par la prise de Port-Royal et décidées à faire à tout prix la conquête du Canada, les Colonies anglaises avaient mis sur pied six mille cinq cents fantassins, munis d'un train d'artillerie et de toutes sortes de machines de guerre, et équipé une flotte ne comprenant pas moins de quatre-vingt-huit vaisseaux de transport. Pendant que cette flotte, sous les ordres de l'Amiral Walker, gagnerait Québec, le Général Nicholson, à la tête de quatre mille hommes, devait se porter sur Montréal, par la route d'Albany. Sans se déconcerter, M. de Vaudreuil rassemble à Villemarie les Sauvages et les exhorte à rester dans le devoir. Après s'être ainsi assuré de leur fidélité, il descend à Québec, bien déterminé à faire une vigoureuse résistance. On sait le reste. La tempête, la foudre éclatant à point, la flotte anglaise eut le sort de ces ennemis dont il est parlé dans l'histoire du peuple de Dieu. Elle ne laissa de traces de son passage qu'en jonchant le rivage de ses débris et des cadavres de ses soldats, monument irrécusable de la puissance du Dieu des armées. Rendant compte de ce désastre, M^r de Vaudreuil écrivait au Ministre : " Nous allons rendre grâce à Dieu de la protection visible qu'il a bien voulu accorder à ce pays. Tous ces peuples, quoique les mieux intentionnés pour se défendre, conviennent que Dieu





leur a fait de grandes grâces, en détruisant la flotte anglaise, sans qu'il en ait coûté une goutte de sang à cette Colonie." N'ayant pas assez de monde pour poursuivre l'armée de terre, le Gouverneur la laissa se débâter, se contentant de rester sur la défensive. C'est à la suite de cet événement mémorable, qu'il apprit la nouvelle distinction dont le Roi venait de l'honorer, en lui conférant le titre de Gouverneur de Rével, en Languedoc, le 24 Novembre 1710.

Deux ans après, le bruit d'une nouvelle attaque s'étant répandu, M^r de Vaudreuil, après avoir rétabli le fort de Makilimakinac et s'être assuré des dispositions des Sauvages, s'empessa de fortifier Québec. On vit dans cette circonstance combien ce Gouverneur était apprécié. Pour fortifier Québec, il fallait des ressources, et le pays était épuisé ; les marchands n'hésitèrent pas un instant à faire des sacrifices : ils lui avancèrent trente mille écus. Le calme s'étant alors rétabli, M^r de Vaudreuil en profita pour encourager l'agriculture et le commerce, qui prirent de très-grands développements. Il établit en même temps de sages réformes, et dans le but de répandre l'instruction, fonda plusieurs écoles. Par ses soins, une nouvelle division de Paroisses fut faite ; le pays fut partagé en quatre-vingt-deux Paroisses : quarante-deux sur la rive gauche du St Laurent, et trente-quatre sur la rive droite. Montréal était sans défense ; il fit entourer cette ville d'un mur de pierres, avec bastions. Enfin, en 1721, il ordonna un recensement de toute la population, qui se trouva être de vingt-cinq mille âmes, dont sept mille à Québec, et trois mille à Montréal. C'est à ces occupations si dignes d'un Gouverneur, que s'employa M^r de Vaudreuil de 1719 à 1721. L'Hôtel-Dieu de Villemarie étant devenu, en cette dernière année, la proie des flammes, il s'appliqua avec le plus grand zèle à le faire rétablir. C'est alors qu'en témoignage de satisfaction et pour récompenser ses longs services, la Cour de France, après l'avoir fait Commandeur de l'Ordre de St Louis en 1712, le nomma Grand-Croix.

Ver
assur
occup
cher
vue d
élever
grand
Cabin
succé
les lig
" derr
" les
d'une
fut en
10 Oct
ans pa
" line,
" notre
" à l'A
" nous
" le Ca
" Pend
" le mi
Pour
sait un
Louise
Seigne
Comma
Franç
le 21 N
brillant
Vaudre
n'en pa
les Dam
de la C
pays. "
" person

Vers ce même temps, et malgré le traité d'Utrecht, qui assurait aux Français la libre possession de tout le pays occupé par eux avant la guerre, les Colonies anglaises cherchant à faire des empiètements, M^r de Vaudreuil, en vue de les contenir et au besoin de les repousser, fit élever le fort de Niagara. Cette entreprise souffrit de grandes difficultés, mais le Gouverneur tint ferme et le Cabinet de Versailles l'approuva. Louis XV, qui avait succédé à son illustre père, lui écrivit, de sa propre main, les lignes suivantes : " Le poste de Niagara est de la dernière importance, pour conserver le commerce avec les pays d'en-haut." C'est au milieu de ces travaux d'une sage prévoyance, que M^r le Marquis de Vaudreuil fut enlevé à l'amour de ses subordonnés. Il mourut, le 10 Octobre 1725, au Château S^t Louis, après trente-huit ans passés en Canada. " Cette année, dit une pieuse Ursuline, ce pays fut plongé dans le deuil par la mort de notre excellent Gouverneur, décédé au Château S^t Louis, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. C'est avec justice que nous l'avons pleuré, car, sous sa vigilante administration, le Canada a joui d'une prospérité jusque-là inconnue. Pendant vingt-deux ans, le cultivateur, le commerçant, le militaire n'ont eu également qu'à bénir son nom."

Pour lui survivre et perpétuer sa gloire, le Marquis laissa une nombreuse postérité. Il avait épousé, en 1690, M^{lle} Louise Elizabeth de Joybert, fille de M^r Pierre de Joybert, Seigneur de Soulanges et de Marson, en Champagne, Commandant pour le Roi en Acadie, et de Dame Marie-Françoise Chartier de Lotbinière. Le mariage fut béni le 21 Novembre par M^r l'Evêque de Québec. Le rôle brillant que joua à la Cour de France la Marquise de Vaudreuil fait trop d'honneur à sa famille, pour que nous n'en parlions pas. M^{de} de Vaudreuil avait été élevée par les Dames Ursulines, qui, à cette époque, avec les Dames de la Congrégation, étaient les seules Institutrices du pays. " Suivant l'ouvrage déjà cité, la Marquise était une personne d'une vertu solide, d'un esprit supérieur, et

“douée de toutes les grâces qui font le charme d'un cercle d'élite. Une sagesse rare tempérerait la vivacité de son caractère, et les attrait de sa figure étaient réhaussés par une exquise modestie.” Ce furent ces belles qualités qui lui valurent son élévation. Madame de Maintenon ayant entendu faire son éloge, la fit nommer Sous-Gouvernante des Enfants de France en 1708. Après un voyage assez périlleux, la Marquise arriva à Versailles, où elle fut accueillie avec bonté par M^{me} de Maintenon, qui la présenta au grand Roi. Elle fut chargée d'élever le jeune Duc d'Alençon. Ce jeune prince étant venu à mourir, la Marquise demanda à retourner en Canada. Mais telle était l'estime qu'elle s'était acquise, que le Duc de Berry, père du prince qui venait de mourir, ne put jamais y consentir. Il la pria de rester et de se charger de la conduite de ses autres enfants. Ne pouvant se refuser à des instances si pressantes, M^{me} de Vaudreuil consentit à demeurer. L'espoir qu'elle pourrait se rendre utile à ses compatriotes entra aussi pour beaucoup dans cette détermination. Du moins elle ne se fit pas défaut de les protéger. C'est ainsi qu'à l'exemple de son mari, qui avait obtenu une pension pour la veuve de M^r de la Jemmerais, elle sollicita de l'avancement pour ses enfants : “Le Sieur Silvain, écrivait-elle au Ministre, s'est privé du nécessaire pour élever les enfants de M^r de la Jemmerais. Le second, qui est Enseigne dans les troupes, mériterait bien une Expectative en second, tant par rapport à lui qui est un bon sujet, qu'en considération des services de feu son pere.” Dans le but de servir aussi son pays d'adoption, et afin de rendre visite à son épouse, le Marquis de Vaudreuil fit un voyage en France. Il y séjourna deux ans, de 1714 à 1716, après quoi il revint en Canada. Son épouse lui survécut quinze ans, étant morte à Paris, au mois de Juin 1740. De ce mariage sont nés douze enfants. Voici leurs noms : René, Louis-Philippe, Pierre-Antoine, Jean, Pierre, Hector, François, François-Pierre, Joseph-Hyacinthe, Marie-Louise, Marie-

Joseph
jour en
d'entr'e
les autr
Dans l
ferons
comme
France.
LOUIS
Philipp
mort de
M^{me} Eli
LeMoyn
Loiret,
la Ville
Entré
seaux en
encore é
au cèle
l'Amiral
M^r de l'Es
vires ma
lorsqu'il
la flotte
trois frég
qu'ait jam
avait près
Déjà cinq
autres éta
Le Tonna
avait reçu
blessés à s
à la fois, d
eau de tou
Comte de
dant l'ava
Tonnant, p

Joseph et Louise-Elizabeth. Tous ces enfants virent le jour en Canada, à part peut-être Louise-Elizabeth. Trois d'entr'eux, René, Hector et François, moururent jeunes ; les autres fournirent presque tous une longue carrière. Dans l'impossibilité d'en parler longuement, nous ne ferons que les rappeler, gardant pour la fin celui qui, comme son père, devint Gouverneur de la Nouvelle-France.

LOUIS-PHILIPPE, DIT LE COMTE DE VAUDREUIL.—Mr Louis-Philippe de Vaudreuil, devenu l'aîné de la famille par la mort de René, son frère, épousa, le 22 Décembre 1723, M^{lle} Elisabeth Le Moyne de Sérigny, fille de Mr Joseph Le Moyne, de Sérigny, Chevalier, Seigneur du Loiret, Capitaine des vaisseaux du Roi, Gouverneur de la Ville de Rochefort, et de Dame Marie-Elisabeth Héron.

Entré au service en 1698, il fut fait Capitaine de vaisseaux en 1738, et chef d'Escadre en 1748. Il n'avait pas encore été promu à ce dernier grade, lorsqu'il prit part au célèbre combat naval entre Mr de l'Estenduère et l'Amiral Hawke. Avec huit vaisseaux et deux frégates, Mr de l'Estenduère convoyait deux cent cinquante-deux navires marchands, en destination pour les Iles d'Amérique, lorsqu'il rencontra, entre les Caps Finistère et d'Ortégat, la flotte anglaise, forte de quatorze vaisseaux de ligne, trois frégates et deux brûlots. Une lutte des plus terribles qu'ait jamais vu l'Océan, ne tarda pas à s'engager. Il y avait près de huit heures que durait ce combat acharné. Déjà cinq des vaisseaux avaient amené leur pavillon, et les autres étaient hachés et leurs officiers criblés de blessures. Le *Tonnant* lui-même, que montait Mr de l'Estenduère, avait reçu huit cents boulets et avait plus de cent tués ou blessés à son bord. Poursuivi par six vaisseaux ennemis à la fois, dégarni de ses mâts, de ses vergues, et faisant eau de toutes parts, il allait se rendre ou périr, lorsque le Comte de Vaudreuil, monté sur l'*Intrépide*, et commandant l'avant-garde française, s'élance au secours du *Tonnant*, passe à travers les vaisseaux anglais, en leur

lâchant une double bordée, et vient fièrement se placer dans les eaux de son chef d'escadre. Seul, et bien qu'il comptât plus de cent trente hommes baignés dans leur sang, le *Terrible* tient tête à toute la flotte anglaise. Il était huit heures et demie du soir. Etonnés du majestueux dévouement de l'*Intrépide*, non moins qu'épuisés par une lutte si meurtrière, les Anglais abandonnèrent la partie. Sans attendre le retour dans le port, M^r de l'Estenduère écrivit, de son bord, à M^r de Vaudreuil, la lettre suivante : " Mon cher Vaudreuil, jamais manœuvre n'a été plus belle, plus fière et plus distinguée que celle que vous avez faite. Vous m'avez tiré d'affaire avec un nombre de vaisseaux contre lesquels j'aurais été obligé de céder à la force. Nous pouvons dire que nous avons bien fait la manœuvre des convois, qui est de se faire hacher pour sauver la flotte. Je vous embrasse, mon cher Vaudreuil, de tout mon cœur ; je fais mes amitiés à tout votre Etat Major et je vous remercie de votre bon secours."

Après avoir passé par tous les grades inférieurs, le Comte de Vaudreuil devint Lieutenant-Général des armées navales, et mourut le 27 Novembre 1763, laissant, de son mariage avec M^{lle} de Sérigny, trois enfants : Louis-Philippe, dit le Marquis de Vaudreuil, né le 28 Décembre 1724, lequel épousa, le 13 Juillet 1752, M^{lle} Jeanne-Rose Durand de Beauval, dont il eut quatre enfants de 1754 à 1757, savoir : Joseph-Louis, Jeanne-Françoise, Louise-Elizabeth et Anne-Louise. Tous ces enfants moururent à la fleur de l'âge : Joseph-Louis en 1766, Jeanne-Françoise en 1755, Louise-Elizabeth en 1756, et Anne-Louise en 1760. Les deux autres enfants du Comte de Vaudreuil furent : Louis de Rigaud et Louise-Elizabeth.

Pendant que le Comte s'alliait ainsi à la famille de Longueuil, sa sœur, Marie-Louise de Vaudreuil, née le 23 Juin 1701, épousait de son côté, vers 1728, M^r Gaspard de Villeneuve, Seigneur de S^t Servin et de la Croselle.

PIERRE-ANTOINE, DIT LE BARON DE VAUDREUIL.—M^r Pierre-

Antoi
le 30
Colon
au sié
Onze a
le 14 A
mois d
cette d

JEAN
M^r Jean
deux a
Louise
ainé, le
plus él
armées
avec M
1763.
charge

FRANÇ
Pierre,
en 1733,
fille de
d'Eschar
été prom
de la Cr
fut nom
1748. C
une vast
profonde
l'année s
épouse, e
Avant
quis de F
Trois-Riv
paigne de
le Cheval
Gouverne

Antoine, Baron de Vaudreuil, frère du précédent, naquit le 30 Mars 1693. Etant entré dans l'armée, il devint Colonel d'Infanterie. C'est en cette qualité qu'il prit part au siège de Prague, où il fut tué, le 5 Septembre 1742.— Onze ans plus tard, mourut sa sœur, Marie-Joseph, née le 14 Août 1708.— Louise-Elisabeth, la troisième, née au mois de Septembre 1709, survécut de longues années à cette dernière, n'étant morte qu'en Novembre 1768.

JEAN DE RIGAUD, APPELÉ LE VICOMTE DE VAUDREUIL.— Mr Jean de Rigaud, Vicomte de Vaudreuil, venu au monde deux années après le précédent, épousa, en 1759, M^{lle} Louise-Thérèse Leclerc de Fleurigny. Comme son frère aîné, le Comte de Vaudreuil, il parvint aux grades les plus élevés. Le Vicomte était Lieutenant-Général des armées, lorsqu'il mourut, laissant un fils de son mariage avec M^{lle} de Fleurigny : Jean-Louis, né le 14 Février 1763. Devenu grand, le fils du Vicomte fut pourvu de la charge de Bailli de Bourboins et de Gravelines.

FRANÇOIS-PIERRE, MARQUIS DE RIGAUD.— Mr François-Pierre, Marquis de Rigaud, né le 8 Février 1703, épousa, en 1733, M^{lle} Louise-Thérèse-Henriette de la Gorgendière, fille de Mr Joseph Fleury de la Gorgendière, Seigneur d'Eschambault, et de Dame Claire Joliet. Après avoir été promu au grade de Lieutenant en 1724, et été décoré de la Croix de St Louis en 1738, le Marquis de Rigaud fut nommé Lieutenant du Roi à Québec, le 23 Septembre 1748. Cette même année, il obtint, sur la rivière Maskagou, une vaste concession de six lieues de front sur trois de profondeur, concession qui fut ratifiée le 30 Avril de l'année suivante. Après la conquête, il passa, avec son épouse, en France, où il finit ses jours.

Avant d'être fait Lieutenant du Roi à Québec, le Marquis de Rigaud avait rempli les fonctions de Major aux Trois-Rivières. C'est en cette qualité qu'il fit la campagne de Serasté, en 1747, campagne à laquelle prit part le Chevalier Benoist, ainsi qu'il a été dit ailleurs. Devenu Gouverneur des Trois-Rivières en 1749, il rendit les ser-

vices les plus signalés à la Colonie, en payant de sa personne dans tous les combats. Il suivit le Général Montcalm dans son expédition d'Oswégo, et décida en grande partie de la victoire. A la tête de l'avant-garde, et malgré une grêle de traits, il fit traverser la rivière à l'armée, sans perdre un seul homme, faisant ainsi expier à l'ennemi l'outrage qu'il en avait reçu, l'année précédente, lors qu'étant sur l'*Alcide*¹, il fut pris et transporté en Angleterre. En 1757, une nouvelle expédition ayant été résolue contre le fort George, le Gouverneur des Trois-Rivières, aidé du Chevalier Benoist, vint reconnaître la place. Après avoir fait soixante lieues à travers des chemins impraticables, étant arrivé en face de l'ennemi, il détruisit une grande quantité de barques et de munitions de toute espèce, à la vue du fort et sous le feu de son artillerie. C'est à la suite de cette campagne qu'il fut nommé Gouverneur de Montréal, en remplacement du II^e Baron de Longueuil, décédé en 1755. Cette nomination ne se fit pas sans difficulté. Des représentations furent faites à la Cour. Comme les notes qui furent échangées à cette occasion peuvent intéresser l'histoire, nous croyons devoir les reproduire.

La première de ces notes est de 1756. Elle est ainsi conçue : " Le Gouvernement de Montréal est très-important tant en temps de paix, comme en temps de guerre. Il est toujours le centre des négociations et de toutes les correspondances avec les Sauvages. C'est là particulièrement que se font tous les préparatifs pour les opérations militaires. Le Gouverneur Général est obligé par ces raisons d'y faire un voyage tous les ans ; mais lorsqu'il n'y est pas, le Gouverneur particulier se trouve souvent dans le cas de prendre sur le champ son parti sur les objets les plus intéressants. Le Sieur de Rigaud, qui a

¹ Furent pris sur le même vaisseau, avec le Marquis de Rigaud : MM. Dhellincourt, Capitaine ; Dubois de Crancé, Commissaire ordonnateur ; Geoffroy et Dumoulin, Ingénieurs. Le Colonel de Rostaing, Chevalier, y perdit la vie.

" de tr
" autre
" seraie
" il n'a
" les or
" à pro
" Rivière
" qui se
" de M
" le tem
" destin
" pour
" vaque
longée
de plus
de M^r d
" La se
favorab
alors pr
verneur
si on n
de Mon
en dem
retraite
Afin de
verneur
allégué
puisque
de Gou
" pas d
" mém
" l'anné
" Franc
" ment
" fermé
" sitaire
" Gouv

“ de très-bonnes qualités, ainsi qu'on l'observe dans un
 “ autre mémoire, n'aurait peut-être pas celles qui lui
 “ seraient nécessaires dans ces sortes de conjectures, où
 “ il n'aurait pas le temps de recevoir les instructions et
 “ les ordres du Gouverneur Général. On pense qu'il est
 “ à propos de le laisser dans le gouvernement des Trois-
 “ Rivières, dont il a bien rempli jusqu'à présent les objets
 “ qui sont simples, et de différer le remplacement de celui
 “ de Montréal jusqu'à l'année prochaine, afin de donner
 “ le temps de choisir un sujet que Sa Majesté puisse y
 “ destiner et sur lequel elle puisse même avoir des vues
 “ pour le Gouvernement Général, quand il viendra à
 “ vaquer.” Par cette note, qui explique la vacance pro-
 “ longée du Gouvernement de Montréal, on voit une fois
 “ de plus le rôle préminent que continuait à jouer la ville
 “ de M^r de Maisonneuve.

“ La seconde note est de 1757. Elle est également dé-
 “ favorable au Marquis de Rigaud. Le Roi ne voulant pas
 “ alors prendre une détermination, sans consulter le Gou-
 “ verneur Général lui-même, et celui-ci ayant déclaré que
 “ si on nommait un autre que son frère pour Gouverneur
 “ de Montréal, il serait forcé de le faire retirer du service,
 “ en demandant pour lui à Sa Majesté une honorable
 “ retraite, l'affaire fut de nouveau prise en considération.
 “ Afin de déterminer le Roi à entrer dans ses vues, le Gou-
 “ verneur Général fit représenter que la principale difficulté,
 “ alléguée pour empêcher cette nomination, était aplanie,
 “ puisque, par ses lettres cachetées, il avait pourvu à la place
 “ de Gouverneur Général, en cas de vacance. “ Il n'y a
 “ pas d'inconvénients à craindre, est-il dit dans cet autre
 “ mémoire, puisque par les lettres patentes expédiées de
 “ l'année dernière, le commandement de la Nouvelle-
 “ France est donné au Marquis de Montcalm, arrange-
 “ ment qui est tenu secret, les lettres patentes étant ren-
 “ fermées dans un paquet, dont l'Intendant est le dépo-
 “ sitaire, et qui ne doit être ouvert qu'en cas de mort du
 “ Gouverneur Général actuel.”

M^r de Rigaud fut appelé à se prononcer lui-même. Sa réponse fut celle d'un homme aussi modeste que digne. "Le Marquis de Rigaud marque que cette place doit regarder le Sieur d'Ailleboust, Lieutenant du Roi à Montréal, ou le Sieur de Longueuil, Lieutenant du Roi à Québec. Il observe que le premier est le plus ancien Lieutenant du Roi, mais il ajoute qu'il préférerait le second, parce qu'il a beaucoup plus d'expérience et de connaissance dans tout ce qui concerne le service de la Colonie et qu'il a beaucoup de crédit sur les Sauvages, particulièrement sur les Iroquois." On voit là le langage d'un homme supérieur, "à qui, comme l'écrivait son frère, on était redevable de la prise du fort de Chouégen."

Nonobstant cette réponse, le Marquis de Rigaud fut nommé Gouverneur de Montréal, poste qu'il remplit jusqu'à la conquête. Alors, ayant obtenu une pension de deux mille livres à prendre sur le trésor royal, il passa en France, et se retira à St Germain-en-Laye, où, suivant d'autres, à Tours. Il eut plusieurs enfants, mais presque tous moururent en bas âge.

JOSEPH-HYACINTHE DE VAUDREUIL. — M^r Joseph-Hyacinthe de Vaudreuil, le plus jeune des fils du premier Gouverneur, était né à Québec, le 26 Juin 1706.

D'abord Enseigne d'Infanterie en Canada en 1714, étant passé en France en 1722, il entra dans le régiment des Gardes en qualité de Gentilhomme à drapeau, et fut fait Enseigne en second, le 24 Juin 1724. Il resta dans ce régiment jusqu'à la mort de son père, époque où il passa à St Domingue et fut nommé Capitaine d'Infanterie. Cette même année 1726, ayant reçu le commandement des troupes, il les mena à la frontière. Quatre ans après, le 8 Mai 1730, il fut nommé Major du Petit-Goave, Ile de St Domingue, d'où il passa, en 1734, à l'Ile à la Vache, avec le titre de Commandant. En 1740, après avoir commandé toute la partie sud de l'Ile, il fut nommé Lieutenant du Roi, le 17 Janvier, puis, trois ans après, Comman-

dant de
tant ave
au grade
dant de
Comman
du Gouv
honneur
Gouvern
les Iles d
1759. A
et mouru
épousé à
François
Herord.
Comte de
nant de C
1737 ; M
Joseph, n
M^r Charle

Il o

M. Pier
Cavagnal,
non le tro
d'autres é
de Rigaud
1716, avai
dreuil. C
Rigaud, M
grands évé
sous la dom
nir sur des
sur ce men
Né à Qu
après avoir

dant de tout le camp français. Son avancement augmentant avec ses services, le 1^{er} Novembre 1749, il fut promu au grade de Capitaine de vaisseaux et nommé Commandant des postes de l'Ouest et du Sud de St Domingue, Commandant Général de toute cette Ile, sous les ordres du Gouverneur Général, en son absence, avec les mêmes honneurs et prérogatives. Enfin, en 1753, il fut appointé Gouverneur et Commandant Général et en Chef de toutes les Iles de St Domingue, fonctions qu'il remplit jusqu'en 1759. Ayant alors quitté le service, il rentra en France, et mourut à Paris, le 30 Octobre 1764. Le Marquis avait épousé à St Domingue, le 12 Juin 1732, M^{lle} Marie-Claire-Françoise Guyot de la Mirande, veuve de M^r Dominique Herord. Il en eut quatre enfants : Joseph-Hyacinthe, Comte de Vaudreuil, né le 2 Mars 1740, depuis Lieutenant de Gendarmerie ; Marie-Agnès-Elizabeth, morte en 1737 ; Marie-Louise-Charlotte, morte en 1741 ; Marie-Joseph, née le 3 Juin 1743 et mariée le 2 Mars 1765 à M^r Charles Arnaud de Dufort, Comte de Duras.

II^e PIERRE DE RIGAUD, MARQUIS DE VAUDREUIL,
II^e GOUVERNEUR DU NOM.

M. Pierre de Rigaud, dit le Marquis de Vaudreuil Cavagnal, dernier Gouverneur français en Canada, était, non le troisième, comme il a été dit par erreur, en suivant d'autres écrivains, mais le cinquième fils de M. Philippe de Rigaud, 1^{er} Gouverneur-Général du nom, lequel, en 1716, avait obtenu la ratification de la Seigneurie de Vaudreuil. Comme c'est sous l'administration de Pierre de Rigaud, Marquis de Vaudreuil, qu'eurent lieu les plus grands événements et que le Canada passa de la France sous la domination anglaise, on nous pardonnera de revenir sur des faits déjà connus et de nous étendre davantage sur ce membre de l'illustre famille.

Né à Québec, le 22 Novembre 1698, M^r de Vaudreuil, après avoir été fait successivement Major des troupes en

1726, Aide-Major en 1729, et Chevalier de St Louis en 1730, fut nommé Gouverneur des Trois-Rivières en 1733. C'est pendant qu'il occupait ce poste, que lui fut confirmée, à lui et à Mr de Rigaud, son frère, la possession de la Seigneurie de Rigaud qu'il tenait de la succession du Marquis de Vaudreuil, son père, ainsi qu'on peut le voir par les registres de l'Intendance. Du gouvernement des Trois-Rivières, Mr de Vaudreuil passa, en 1742, à celui de la Louisiane, où, par son esprit conciliant et la sagesse de sa conduite, il acquit l'estime générale. Le Marquis de Menneville étant rentré en France sur ces entrefaites, Mr de Vaudreuil, après avoir été promu au grade de Capitaine de vaisseaux en 1746, fut appelé à le remplacer. C'était en 1755. Il ne pouvait prendre les rênes du gouvernement en des circonstances plus critiques. D'une part, le Canada était épuisé d'hommes et d'argent, et le Gouvernement français, qui avait sur les bras la guerre d'Allemagne, ne pouvait lui envoyer que de faibles secours ; de l'autre, l'Angleterre, déterminée à s'emparer à tout prix du Canada, avait mis sur pied des forces considérables. Toutefois, le Marquis de Vaudreuil ne désespéra pas de son pays. Il se résolut à le défendre de son mieux.

Dès la première année, pour fermer aux Anglais l'entrée du Canada et couvrir les approches du fort St Frédéric, le nouveau Gouverneur fit construire le fort de Carillon. En même temps il donnait ordre au Commandant du fort Duquesne de repousser l'ennemi, s'il essayait d'approcher. C'est alors que Mr de Beaujeu s'immortalisa par l'éclatante défaite qu'il infligea aux Anglais, unis aux milices américaines. La joie que causa cette mémorable victoire fut de courte durée. Ayant marché trop précipitamment contre l'ennemi, et les Sauvages ayant refusé de prendre part à l'action, le Baron Dieskau éprouva un échec des plus signalés aux environs du lac St Sacrement. Pour combler le vide causé par ce désastre, Mr de Vaudreuil se hâta de demander du renfort à la Cour de

Fran
ailleu
Mont
qui,
moins
sant
supér
défen
F
des f
L'a
Mr de
avoir
place
avons
La pe
à la
paix,
vages
semb
redou
accom
de m
au Ca
défav
était
dema
moins
elle se
fut pr
Ces
1757,
Sans
troup
envoy
condu
un ba

France. C'est alors qu'arrivèrent, comme il a été dit ailleurs, avec mille hommes de troupes aguerries, MM. de Montcalm, de Lévis, de Bourlamaque, de Bougainville qui, s'ils ne purent sauver le Canada, l'empêchèrent du moins de succomber sans gloire. Ce renfort ne lui paraissant pas suffisant pour attaquer un ennemi de beaucoup supérieur en nombre, Mr de Vaudreuil se tint sur la défensive. Il fit placer partout des troupes : à Carillon, à Fortenac, à Niagara, à Gaspé ; il renforça les garnisons des forts Duquesne et de Louisbourg.

L'année suivante, profitant de l'inaction des Anglais, Mr de Vaudreuil résolut de s'emparer d'Oswégo. Après avoir envoyé MM. de Léry et de Villiers reconnaître la place, il chargea le Général Montcalm de l'attaquer. Nous avons vu quelle fut l'issue de cette glorieuse entreprise. La perte d'Oswégo ne suffisant pas pour mettre l'ennemi à la raison, Mr de Vaudreuil, afin de le forcer à faire la paix, permit à plusieurs partis de Canadiens et de Sauvages de se répandre dans la Nouvelle-Angleterre. Tout semblait prospérer au dehors, quand un ennemi des plus redoutables se présenta au dedans : c'était la famine, accompagnée de la petite vérole. Pour empêcher le peuple de mourir de faim, le Gouverneur fit un nouvel appel au Cabinet de Versailles. Le temps ne pouvait être plus défavorable pour une telle demande : le gouvernement était épuisé par la guerre, et, de plus, il était fatigué de demandes qui allaient toujours en augmentant. Néanmoins, pour aider la Colonie à sortir de l'état de gêne où elle se trouvait, un nouvel envoi d'hommes et de vivres fut promis.

Ces recrues arrivèrent vers le milieu de l'été de l'année 1757, avec des munitions et quelques provisions de bouche. Sans perdre de temps, Mr de Vaudreuil échelonna ses troupes sur la frontière : quatre mille hommes furent envoyés au fort Duquesne ; deux mille autres, sous la conduite de Mr de Bourlamaque, furent placés à Carillon ; un bataillon fut mis à St Jean, et un autre à Chambly,

d'autres à Québec et à Montréal. Apprenant, sur ces entrefaites, que la flotte de Lord Loudun avait quitté les eaux de New-York pour aller attaquer Louisbourg, M^r de Vaudreuil, de concert avec le Général Montcalm, se détermina à profiter de son éloignement pour se rendre maître du fort William-Henry, qui était une menace perpétuelle pour ceux de St Frédéric et de Carillon. Déjà, pendant l'hiver, une pointe audacieuse avait été faite sur ce fort par M^r Rigaud de Vaudreuil, son frère. Cette fois, M^r de Montcalm, à la tête de son armée, vint en faire le siège. L'entreprise fut si bien conduite, qu'au bout de quelques jours les Anglais furent forcés de capituler. Ainsi, aux victoires de la Monongahéla et d'Oswégo, on put ajouter encore celle de William-Henry, ou fort George.

L'année 1758 devait être encore plus glorieuse pour les armes françaises et canadiennes. Cette année-là, en effet, eut lieu la célèbre bataille de Carillon. Après s'être emparés de Louisbourg, qui leur ouvrait la route de Québec, les Anglais voulurent s'emparer de Carillon, qui devait leur livrer celle de Montréal. Ils s'avancèrent donc au nombre de seize mille hommes contre cette place. M^r de Vaudreuil, qui, pour faire une diversion, avait d'abord massé de nombreuses troupes sur le lac Ontario, se hâta de les rappeler et d'en donner le commandement au Général Montcalm. La victoire fut des plus complètes. Six mille hommes à peine triomphèrent de plus de seize mille vétérans. Malheureusement, le fruit de cette brillante journée fut en partie détruit par la perte des forts Frontenac et Duquesne, qui, se trouvant dégarnis de troupes, ne purent tenir contre l'ennemi. Pour comble d'infortune, la famine, qui sévissait depuis trois ans, redoubla d'intensité à tel point qu'il n'y avait presque plus de viandes ni de pain dans le pays.

C'est dans ces tristes circonstances qu'arriva l'année 1759. Vaincue à Carillon, mais victorieuse à Louisbourg, à Frontenac et au Fort Duquesne, l'armée anglaise,

divisée
par le
et le tr
plan d'
points
tout, s'
pris la
totale
deux m
de cinq
et qui,
de douz
mité de
connais
Ces troi
trois ce
envoyés
par M^r
tario; e
Pour ar
lamaqu
et Chan
autres
furent
Lévis e
résultat
M^r Pouc
forts M
et Détr
hommes
après av
puis à S
en échec
M^r de L
de Mont
d'Abrah
du comb

divisée en trois corps, dont le premier était commandé par le Général Wolfe, le second par le Général Amherst, et le troisième par le Général Prideaux, reprit son ancien plan d'attaque contre le Canada, en l'envahissant sur trois points à la fois. Ces forces, abondamment pourvues de tout, s'élevaient à près de soixante mille hommes, y compris la réserve, c'est-à-dire équivalant à la population totale du Canada, qui n'était alors que de quatre-vingt-deux mille âmes. Il n'en fallait pas moins pour triompher de cinq ou six mille soldats qui étaient tant de héros et qui, avec les miliciens, atteignaient à peine le chiffre de douze ou quinze mille hommes. On connaît l'énormité de leurs forces, écrivait M^r de Bougainville, et cette connaissance ne fait qu'augmenter le zèle des troupes. Ces troupes furent ainsi réparties par M^r de Vaudreuil : trois cents hommes, sous les ordres de M^r Pouchot, furent envoyés à Niagara ; mil deux cents autres, commandés par M^r de la Corne, furent chargés de garder le lac Ontario ; ces troupes devaient tenir tête au Général Prideaux. Pour arrêter la marche du Général Amherst, M^r de Bourlamaque fut envoyé sur les bords des lacs St Sacrement et Champlain, avec deux mille six cents hommes. Les autres troupes chargées de résister au Général Wolfe, furent mises sous les ordres de MM. de Montcalm, de Lévis et de Bougainville. Tout le monde connaît le résultat de cette campagne qui décida du sort du Canada. M^r Pouchot, après avoir renforcé sa garnison de celles des forts Machault, Venango, Presqu'île, Rivière-aux-Bœufs et Détroit, ne se rendit que lorsque la plupart de ses hommes furent hors de combat ; M^r de Bourlamaque, après avoir arrêté le Général Amherst, d'abord à Carillon, puis à St Frédéric, se replia sur l'Île-aux-Noix, où il tint en échec le Général anglais qui n'osa l'attaquer. A Québec, M^r de Lévis défit l'armée du Général Wolfe sur la rivière de Montmorency ; mais surpris à son tour dans les plaines d'Abraham, le Général Montcalm fut blessé au plus fort du combat et mourut le lendemain. On sait le reste.



Craignant d'être prise d'assaut et livrée au pillage, la ville ouvrit ses portes au vainqueur.

Après une semblable catastrophe, il semblait naturel d'abandonner la partie. "Personne n'imaginait, dit Raynal, qu'une poignée de Français qui manquaient de tout, à qui la fortune même semblait interdire jusqu'à l'espérance, osassent songer à retarder une destinée inévitable." Cependant, M^r de Vaudreuil, après avoir rallié sa petite armée et s'être replié sur Jacques-Cartier, résolut, de concert avec le Chevalier de Lévis, de reprendre Québec. Ayant donc réuni à Montréal, au printemps de l'année suivante, le plus de monde possible, et sans attendre que la navigation fût entièrement ouverte, M^r de Lévis se mit en marche, et le 28 Avril, parut devant Québec. C'est alors que fut gagnée la victoire de Sainte-Foy, dernier triomphe du drapeau français en Canada. C'en était fait des Anglais, si le secours demandé par M^r de Vaudreuil au Gouvernement français fût arrivé à ce moment. Malheureusement, la flotte anglaise le devança. Obligée de retraiter une seconde fois vers Montréal, et bien que réduite à trois mille cent hommes, l'armée française était encore disposée à disputer cette dernière place à un ennemi fort de quarante mille combattants. Mais jugeant que, dans une lutte aussi inégale, c'était verser inutilement un sang précieux, M^r de Vaudreuil, de l'avis de son Conseil, se détermina à capituler.

Tels sont les événements mémorables qui signalèrent l'administration de M^r de Vaudreuil, dernier Gouverneur français en Amérique. Si nous les avons rapportés ici en peu de mots, c'était pour montrer la part que prit ce Gouverneur à la défense du Canada, et le venger du reproche d'avoir perdu la Colonie par son inertie et son incapacité. M^r de Vaudreuil ne fut ni un indolent, ni un incapable. Son malheur fut de trouver pour Intendant du Canada un homme tel que Bigot, qui, au lieu d'employer les ressources du pays à fortifier Québec et d'user

de son in-
verneur e-
dépens du
ne fit que
de suivre
toute sa c-
la crainte
d'un hom-
se dissim-
agir ainsi

Mais s'il
rapport d-
honorabl-
et de l'en-
William
est plus d-
tint enver-
valier de
le pays d-
les même
d'homme
etc., on v-
Bigot, et
s'en resse-
Peut-être
contribua

Quoi qu-
jour sur
Marquis
avoir sig-
peine, ar-
administ-
grandeur
rages. S-
ferma la
nuations,
qués. Il n-

de son influence pour entretenir l'union entre le Gouverneur et ses Généraux, ne songea qu'à s'enrichir aux dépens du trésor public, et, pour mieux arriver à ses fins, ne fit que semer la division dans les esprits. Son tort fut de suivre aveuglement ses conseils, et de mettre en lui toute sa confiance, au lieu de le faire destituer. Peut-être la crainte d'aggraver le mal, en dénonçant la conduite d'un homme devenu tout-puissant, mais dont il ne pouvait se dissimuler les criantes exactions, le porta-t-elle à en agir ainsi.

Mais s'il est facile de justifier Mr de Vaudreuil sous le rapport de l'intégrité, ainsi que le prouva si bien son honorable dénuement, et sous le rapport de la capacité et de l'énergie que ses plans d'attaque contre Oswégo, William Henry, etc., mettent dans le plus grand jour, il est plus difficile de le faire par rapport à la conduite qu'il tint envers Mr de Montcalm, le seul homme, avec le Chevalier de Lévis, qui pût, s'il avait été soutenu, préserver le pays d'une ruine totale. En effet, si on examine de près les mémoires du temps, et en particulier les relations d'hommes tels que MM. de Lévis, de Bougainville, Doreil, etc., on voit qu'il céda trop aux pernicieuses influences de Bigot, et que tous ses rapports avec l'immortel Général s'en ressentirent. Mais qui n'a des fautes à se reprocher? Peut-être aussi la hauteur de quelques officiers français contribua-t-elle à indisposer le Gouverneur.

Quoi qu'il en soit, et en attendant que la vérité se fasse jour sur ce point, ainsi que sur beaucoup d'autres, le Marquis de Vaudreuil s'embarqua pour la France, après avoir signé les articles de la capitulation. Il y était à peine arrivé, qu'il fut appelé à rendre compte de son administration. Il le fit avec cette distinction et cette grandeur d'âme qui ne conviennent qu'à de mâles courages. Sans daigner répondre à ses accusateurs, il leur ferma la bouche et réduisit à néant leurs perfides insinuations, en défendant ses compatriotes injustement attaqués. Il ne s'occupa point de lui-même : de longues années

de service, sa fortune ruinée pour le bien de l'Etat, ne parlaient pas moins éloquentement en sa faveur que les distinctions qu'il avait reçues en 1757 et en 1759, lorsqu'il avait été fait Commandeur, puis Grand-Croix de l'Ordre royal et militaire de St Louis. " Elevé en Canada, dit-il, " je connais les officiers Canadiens, et je soutiens qu'ils " sont presque tous d'une probité aussi éprouvée que leur " valeur. Le détail de leurs expéditions, de leurs voyages, " de leurs entreprises, de leurs négociations avec les " naturels du pays, ajoute-t-il, en insistant sur ce dernier " point, offre des miracles de courage, d'activité, de " patience dans la disette, de sang-froid dans le péril, de " docilité aux ordres des Généraux, qui ont coûté la vie " à plusieurs, sans jamais ralentir le zèle des autres. Ces " Commandants intrépides, avec une poignée de Canadiens " et quelques guerriers sauvages, ont souvent déconcerté " les projets, ruiné les préparatifs, ravagé les provinces et " battu les troupes des Anglais, huit à dix fois plus nom- " breuses que leurs détachements." Un homme qui sent sa conscience coupable ne parle pas ainsi. Aussi, M^r de Vaudreuil fut-il acquitté.

C'est à la suite de cette justification qu'il reçut la lettre suivante du Ministre : " Monsieur, le Roi s'étant fait " rendre un compte particulier de l'affaire du Canada, " pour l'instruction de laquelle vous avez été détenu à la " Bastille, Sa Majesté a reconnu avec plaisir que la con- " duite que vous avez tenue dans l'administration qui vous " a été confiée, a été exempte de tout reproche, et sur ce " que j'ai fait connaître à Sa Majesté que votre désintéres- " sement et votre probité vous avaient mis dans le cas " d'avoir besoin de secours, elle a bien voulu vous accor- " der, comme marque de la satisfaction qu'elle a de vos " services, une pension de six mille livres sur les fonds " de la Colonie, indépendamment de la même somme " qui est attachée à la Grande Croix de l'Ordre de St " Louis, dont Sa Majesté a bien voulu vous décorer. Je " joins ici le brevet qui vous a été expédié pour la

" pension
" et qui vo
" 1er Jan
" couru à
" Sa Maje
Suivant la
quittés, av
Command
Command
Major à Qu
truction av
Cette ju
Vaudreuil
ses fatigues
Il mourut
St Germain
un nom qu
épousé Mel
de M^r le Ver
Fleury de
n'en eut po
La famille
C'est ainsi
Marquis de
Dame Eliza
grade de Cap
bat naval en
de l'Amiral
armées nava
escadre dan
Il était à b
moires sur
cette campag
avec le Com
défenseurs
rapporte, à
"son bureau

"pension dont vous jouirez, sur les fonds de la Colonie, et qui vous sera payée d'année en année, à compter du 1^{er} Janvier dernier. C'est avec plaisir que j'ai concouru à vous procurer cette récompense de la part de Sa Majesté. Ce 8 Mai 1764. (Signé) Duc de CHOISEUL." Suivant la *Gazette de France* du 28 Mai 1764, furent acquittés, avec M^r de Vaudreuil : le Chevalier Le Mercier, Commandant de l'Artillerie ; le Capitaine de Boishébert, Commandant en Acadie ; le Capitaine des Meloises, Aide Major à Québec ; M^r Fayole, Garde-Magasin, etc. L'instruction avait duré quinze mois.

Cette justice tardive ne put faire oublier à M. de Vaudreuil ses malheurs. Ses dures épreuves, jointes à ses fatigues passées, firent décliner rapidement sa santé. Il mourut cette même année, à Paris suivant les uns, à St Germain-en Laye d'après d'autres, laissant à sa famille un nom qu'elle pouvait porter sans déshonneur. Il avait épousé M^{lle} Charlotte Fleury de la Gorgendière, veuve de M^r le Verrier, Procureur Général, et fille de M^r Joseph Fleury de la Gorgendière, et de Dame Joliet, mais il n'en eut point d'enfants.

La famille de Vaudreuil continua à s'illustrer en France. C'est ainsi qu'en 1782, M^r Louis-Philippe de Rigaud, Marquis de Vaudreuil, fils du Comte de Vaudreuil et de Dame Elizabeth de Sérigny, après avoir été promu au grade de Capitaine de vaisseaux, et avoir pris part au combat naval entre la flotte du Vice-Amiral d'Estaing et celle de l'Amiral Byron, étant devenu Lieutenant Général des armées navales, se distingua à la tête de la deuxième escadre dans la guerre de l'Indépendance américaine. Il était à bord du *Triomphant* et a laissé de longs mémoires sur les deux batailles qui se livrèrent pendant cette campagne. Lors de la révolution française, il fut, avec le Comte Louis de Vaudreuil, son frère, un des défenseurs du Château des Tuileries. Voici ce que rapporte, à son sujet, le Vicomte Walsh : "Il était à son bureau, occupé à écrire, lorsque son valet entra

“ en lui criant : “ Les assassins viennent de pénétrer dans le Château ; la vie du Roi et de la Reine est menacée. ” A l’instant, revêtant son uniforme et faisant le signe de la croix, il s’élance d’épée nue à la main, traverse la Cour des Princes, toute couverte de factieux, et, malgré les flots pressés de la multitude, pénètre jusqu’à la Garde Nationale : “ Messieurs, leur dit-il avec indignation, vous avez laissé entrer des brigands pour attaquer un Roi que vous avez juré de défendre ! ” Sentant toute la justesse de ces paroles, la Garde, qui n’avait pas perdu tout sentiment d’honneur, se joint aux gentilshommes et oblige les assassins à se retirer. ”

Quant au Comte de Vaudreuil, suivant quelques écrivains, il émigra après la mort de Louis XVI, et devint, avec l’Evêque d’Arras, un des Conseillers du Comte d’Artois, depuis l’infortuné Charles X. Rentré en France pendant le Consulat, il y termina sa glorieuse carrière en 1802.

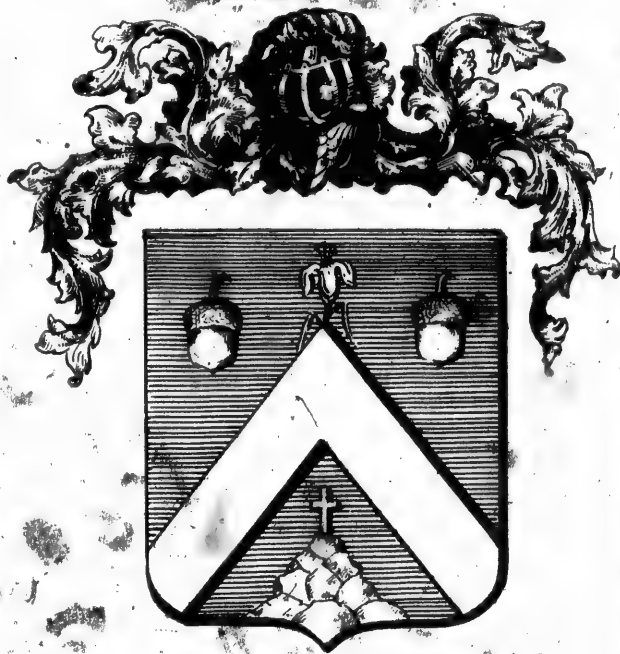
de pénétrer
la Reine est
me et faisant
la main, tra-
de factieux,
pénètre jus-
r dit-il avec
rigands pour
e défendre !"
Garde, qui
e, se joint aux
retirer."
quelques écri-
I, et devint,
du Comte
ré en France
use carrière





LE V^e CHATELROD DE LERY,
Général de Division,
Commandant de la Division







AMERICA

THE

AMERICAN

REPUBLIC

OF

THE

UNITED STATES

OF AMERICA

THE

AMERICAN

REPUBLIC

OF

THE

UNITED STATES

OF AMERICA

THE

AMERICAN

REPUBLIC

OF

THE

UNITED STATES

OF AMERICA



LA P

La glo
sa propre
branches
une foule
éminents
teté. Un
ville, tint
Benoist.
unies. Il
cette hon

Io

A la tèn
arche, qu
race : c'es
Originaire
treize ans
Mr Gaspar
de mois av
Il y vint a
Pères Lale
que condu
et dont fai
Boucher, l
en posses

LA FAMILLE DE BOUCHERVILLE. ①

La gloire de cette famille est de s'être fait à elle-même sa propre gloire par son seul mérite. Divisée en plusieurs branches, la famille de Boucherville a donné au pays une foule d'hommes distingués, à l'Eglise plusieurs prêtres éminents et au Cloître des Religieuses d'une grande sainteté. Une dame de cette famille, M^{me} Drouet de Richarville, tint sur les fonts sacrés un des enfants du Chevalier Benoist. C'est assez dire que les deux familles étaient unies. Il convient donc de mettre de nouveau en lumière cette honorable famille.

1^o PIERRE BOUCHER, SIEUR DE BOUCHERVILLE.

A la tête de cette famille apparaît un vénérable patriarche, qui, à lui seul, suffirait pour illustrer toute une race : c'est Mr Pierre Boucher, Sieur de Boucherville, Originaire du Perche, Mr Boucher n'avait encore que treize ans lorsqu'il passa dans la Nouvelle-France, avec Mr Gaspar Boucher, son père, au mois de Juin 1635, peu de mois avant la mort de Champlain, fondateur de Québec. Il y vint avec la flotte du Sieur Duplessis, qui, outre les Pères Lalemant et Butteux, portait la Colonie percheronne que conduisait Mr Giffard dans sa Seigneurie de Beauport, et dont faisait partie un Mr Boucher, frère de Mr Gaspar Boucher, lequel, s'étant établi à Québec, fut mis plus tard en possession des terres appartenant aux Récollets, et

devint la tige des nombreuses familles de ce nom, qui habitent ce District ¹. La Nouvelle-France était alors gouvernée par M^r de Montmagny.

Peu de temps après son arrivée, M^r Boucher fut envoyé parmi les Hurons, afin d'apprendre leur langue. Après quatre ans de séjour chez cette nation, M^r Boucher revint à Québec et fut incorporé dans la garnison, dont il devint Caporal, puis bientôt Sergent, sans cesser d'être interprète. C'était le temps où les Iroquois, alors tout-puissants, ne cessaient de faire des incursions dans la Colonie et de harceler les Français. Diverses expéditions furent résolues contre eux : le jeune officier y prit part et se fit remarquer par sa bravoure, non moins que par sa prudence. C'est à la suite de l'une de ces expéditions qu'il fut nommé Capitaine aux Trois-Rivières, poste des plus exposés aux coups de l'ennemi. Il ne fallut rien moins que la présence d'un tel homme pour soustraire cette place, en 1651, à une destruction totale. Deux fois, de 1652 à 1653, les Iroquois firent de nouvelles apparitions auprès du fort et tuèrent plusieurs Français. Mais le plus grand danger qu'aient jamais couru les Trois-Rivières, arriva dans l'été de cette même année 1653. Voulant à tout prix s'emparer de ce poste avancé, les Agniers, au nombre de cinq cents, s'étaient précipités sur le fort. M^r Boucher n'avait que quarante-six hommes à leur opposer ; mais, sans tenir compte du grand nombre, il les reçut à coups de canon. Cette action hardie sauva les Trois-Rivières. Revenus plusieurs fois à la charge, les années suivantes, ces barbares furent repoussés avec la même vigueur. Pour récompenser M^r Boucher de ses services, M^r de Mézy, qui tenait alors les rênes de l'administration dans la Nouvelle-France, le nomma Gouverneur des Trois-Rivières, poste qu'avait occupé en 1649 M^r le Gardeur de Till et

¹ Le Colonel Boucher qui vient de mourir à la Rivière-Ouelle, à l'âge avancé de 92 ans, emportant avec lui dans la tombe les regrets de tous ceux qui avaient été à même d'apprécier sa loyauté, sa probité et son aimable pitié, appartenait à cette famille, représentée aujourd'hui par le fils du Colonel.

que rem
vant les
de sa Co
" Lieute
" la Nou
" Salut.
" en la m
" sion d
" Seigne
" et son
" pays, n
" de pou
" son au
" Trois-R
" up mei
" bien in
" lieu. A
" lité au
" condui
" députo
" comma
" Trois-R
" ments,
" longten
" Donné
" (Signé)
" ce comm
" Greffe, qu
" Gouverne
" En 166
" plus long
" sans cesse
" secours,
" demander
" des tromp
" Rivières,
" requête.

que remplit ensuite M^r Jacques Leneuf de la Poterie, suivant les registres du Greffe. Nous avons encore la minute de sa Commission, que voici : "Nous, Sieur de Mézy, Lieutenant Général et Gouverneur pour Sa Majesté en la Nouvelle-France, etc., au Sieur Pierre Boucher, Salut. Le pays de la Nouvelle-France étant maintenant en la main et sous la protection du Roi, par la démission des associés de la Compagnie, qui en étaient Seigneurs, et Sa Majesté nous ayant établi Gouverneur et son Lieutenant-Général dans toute l'étendue du dit pays, nous avons cru qu'il était du bien de son service de pourvoir de personnes capables de commander sous son autorité tous les lieux éloignés, et notamment les Trois-Rivières, et qu'à cet effet, nous ne pouvions faire un meilleur choix que celui de votre personne, étant bien informé des services que vous avez rendus au dit lieu. A ces causes, et plein de confiance en votre fidélité au service du Roi, valeur, expérience et sage conduite au fait des armes, nous vous commençons et députons pour exercer la charge de Gouverneur et commander, sous l'autorité du Roi, en tout le pays des Trois-Rivières, pour jouir de la dite charge, émoluments, droits et honneurs y appartenant, tant et si longtemps que nous le jugerons utile au service du Roi. Donné au Château St. Louis, ce 28 Octobre 1663. (Signé) Mézy." Avant d'être investi officiellement de ce commandement, il paraît bien, d'après des pièces du Greffe, que déjà M^r Boucher avait rempli les fonctions de Gouverneur des Trois-Rivières.

En 1661, comprenant qu'il était impossible de soutenir plus longtemps le pays contre des ennemis implacables et sans cesse renaissants, si la France n'envoyait de prompt secours, M^r d'Avangour, successeur de M^r de Lauzon, demanda du renfort à la Cour. Afin de presser l'envoi des troupes, il députa au Roi le Gouverneur des Trois-Rivières, comme l'homme le plus capable d'appuyer sa requête. M^r Boucher passa donc en France. Il y fut

accueilli avec bonté par Louis XIV, qui accéda à tous ses desirs. Un régiment fut promis, et, de plus, de petits canots pour aller attaquer les Agniers. C'est en cette circonstance que, pour donner à Mr Boucher une preuve de sa singulière estime, le grand Roi lui accorda des lettres de noblesse. Ces lettres ayant été perdues, quelques années après, dans l'incendie du Séminaire de Québec, Mr Boucher s'en fit délivrer une nouvelle copie, en 1707. La voici : " Les témoignages qui nous ont été rendus, en l'année 1661, des services distingués que le Sieur Pierre Boucher, alors Gouverneur des Trois-Rivières, nous avait rendus, dès l'année 1639, dans les emplois importants que nous lui avions confiés en la Nouvelle-France, et particulièrement dans celui de Gouverneur des Trois-Rivières, nous auraient engagé à lui donner des marques glorieuses de notre estime, en lui accordant des lettres d'annoblissement, pour lui et pour ses enfants, nés et à naître en loyal mariage ; mais ces lettres ayant été brûlées dans l'incendie arrivé au Séminaire de Québec, nous avons eu égard aux remontrances qu'il nous a faites, pour nous supplier de lui en faire expédier de nouvelles, en vertu desquelles il pût continuer de jouir, ainsi que sa postérité, des honneurs et des avantages qui sont réservés à la noblesse. A ces causes, de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, nous avons, par ces présentes signées de notre main, le dit Sieur Boucher et ses enfants nés et à naître en loyal mariage, annoblis et annoblissons et du titre de gentilhomme décoré et décorons, voulons et nous plaît qu'en tous lieux et endroits de notre Royaume, et en tout pays soumis à notre domination, ils soient tenus et réputés nobles et gentilshommes, et comme tels qu'ils puissent prendre la qualité d'Ecuyers et parvenir à tous les degrés de Chevalerie et autres dignités, titres et qualités réservés à la noblesse, jouir et user de tous les honneurs, prééminences, franchises et exemptions dont jouissent les anciens nobles de notre Royaume, tant

" qu'ils v
gneurie
ce soit
maître
an de
re
Gouvern
par le Mo
l'état des
ouvrage s
Nouvelle-F
avait avan
secours qu
à plus d'u
les ressou
fertilité de
" les chal
" pas que
" que tout
" terre pa
" le blé qu
" s'égrenit
" tement l
" un froid
" jours be
" habitatio
" terres y
" abondan
" et la cha
quelques d
" animaux
" celui des
" l'ouvrier
" l'hiver, d
" construi
" d'arrêter
" grande p

"qu'ils vivront noblement, tenir et posséder Fiefs et Seigneuries qu'il a, ou qu'il pourra acquérir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre sceau. Donné à Versailles, le 17 Juin de l'année de grâce 1707, et de notre règne le 5^e (Signé) Louis."

Le retour en Canada, et confirmé dans sa charge de Gouverneur des Trois-Rivières par M^r de Monts, envoyé par le Monarque pour s'enquérir, sur les lieux mêmes, de l'état des choses, M^r Boucher s'appliqua à composer un ouvrage sous le titre d'*Histoire véritable et naturelle de la Nouvelle-France*, dans le but de confirmer tout ce qu'il avait avancé à la Cour, et aussi afin de hâter l'arrivée des secours qui avaient été promis. Cet ouvrage, remarquable à plus d'un point de vue, s'attache surtout à faire ressortir les ressources du Canada. Parlant du climat et de la fertilité des terres, il dit : "Dès le commencement de Mai, les chaleurs sont extrêmement grandes, et l'on ne dirait pas que nous sortons d'un grand hiver. Cela est cause que tout avance, et que l'on voit, en moins de rien, la terre parée de verdure. C'est une chose admirable, que le blé qu'on sème dans la fin d'Avril et jusqu'au 20 Mai, s'égrenille dans le mois de Septembre, et soit parfaitement beau et bon. L'hiver y est très-froid, mais c'est un froid qui est gai, et, la plupart du temps, ce sont des jours beaux et sereins. Mont-Royal, la dernière de nos habitations, est située dans une grande et belle île ; les terres y sont très-bonnes et produisent du grain en abondance. Tout y vient parfaitement bien ; la pêche et la chasse y sont très-bonnes." Entrant ensuite dans quelques détails sur les animaux, l'auteur ajoute : "Les animaux, tels que l'Elan, portent un bois semblable à celui des Cerfs ; le Caribou a le pied fourchu, et il l'ouvre si grand en courant, qu'il n'enfoncé jamais, l'hiver, dans les neiges. Les Castors ont l'adresse de construire des chaussées que l'eau ne peut rompre, d'arrêter les petites rivières et d'inonder ainsi une grande partie du pays qui leur sert ensuite d'étang pour

“ se jouer et y faire leur demeure.” Mr Boucher dédia son livre à Colbert, par une épître en date du 8 Octobre 1663. Le fameux tremblement de terre dont il est fait mention dans toutes les histoires du temps, et qui se fit sentir depuis Gaspé jusqu’au delà de l’île de Montréal, et même dans la Nouvelle-Angleterre, en Acadie, etc., ayant eu lieu cette année-là, Mr Boucher fait les réflexions suivantes : “ Depuis trente ans environ que je suis dans ce pays, je n’avais jamais rien vu de semblable à ce tremblement de terre, qui a duré plus de sept mois. Nous en avons eu des atteintes aux Trois-Rivières, dès le commencement ; mais Dieu nous a tellement conservés au milieu de ce désastre, que pas une seule personne n’en a reçu la moindre incommodité.” La conclusion du livre est qu’il faut envoyer des secours. Il signale ainsi les dangers auxquels sont exposés journellement les colons : “ Une femme est toujours dans l’inquiétude que son mari, qui est parti le matin pour son travail, ne soit pris ou tué, et que jamais elle ne le revoie. C’est ce qui est cause que la plupart des habitants sont pauvres, les Iroquois tuant le bétail, empêchant quelquefois de faire les récoltes, et brûlant les maisons où les pillant quand ils en trouvent l’occasion.” Cette publication eut l’effet que Mr Boucher s’en était promis : deux ans après arrivèrent les recrues qui avaient été sollicitées. Suivant le Père Charlevoix, déjà Mr de Monts en avait amené avec lui, une partie : “ L’arrivée de Mr de Monts à Québec, dit-il, y causa une grande joie, et par les secours présents qu’il y amenait, et par l’espérance qu’il donna qu’il en viendrait de plus considérables encore.”

Neuf ans après que ce livre eût vu le jour, l’Intendant Talon, voulant récompenser les services de Mr Boucher, lui fit de vastes concessions de terres. Ainsi, en 1672, il lui accorda le Fief appelé depuis Fief de Boucherville. “ Sa Majesté, est-il dit dans le magnifique document qui en fait foi, désirant qu’on gratifie les personnes qui, se

“ conform
“ bien se
“ étendue
“ ayant de
“ Sa Maje
“ considér
“ à Sa Maj
“ accordo
“ torze ar
“ à prendr
“ côtés par
“ Percées.
“ Seigneur
“ qu’il cou
“ dans la
“ signé ces
“ TALON.”
encore, sur
et demie d
1655, Mr B
Bouchervi
des Trois-R
arpents. C
Lauzon. E
Bouchervi
grèves adja
Les lettr
possession
appelait a
lorsque, po
chement, n
du soin de
après s’être
Rivières, à
conduit les
travaux pai
cette conces

"conformant à ses grands et pieux desseins, veuillent bien se lier au pays, en y cultivant des terres d'une étendue proportionnée à leur force, et le Sieur Boucher ayant déjà commencé à faire valoir les intentions de Sa Majesté, nous a requis de lui en répartir. Nous, en considération des bons et utiles services qu'il a rendus à Sa Majesté, avons accordé, donné et concédé, donnons, accordons et concédons au dit Sieur Boucher cent quarante arpents de front, sur deux lieues de profondeur, à prendre sur le fleuve St Laurent, bornés des deux côtés par le Sieur de Varennes, avec les Iles nommées Percées, pour jouir de la dite terre en tous droits de Seigneurie et Justice, lui ou son ayant cause, à la charge qu'il continuera de tenir ou de faire tenir feu et lieu dans la dite Seigneurie. En foi de quoi nous avons signé ces présentes. Québec, 3 Novembre 1672 (Signé) "TALON." Cette même année, l'Intendant lui donnait encore, sur la rivière Yamachiche, une terre d'une lieue et demie de front sur deux lieues de profondeur. Déjà, en 1655, Mr Boucher, que nous appellerons désormais Mr de Boucherville, avait obtenu une île située dans le fleuve des Trois-Rivières, contenant de quarante à cinquante arpents. Cette concession lui avait été faite par Mr de Lauzon. Enfin, en 1698, il arrondissait encore sa terre de Boucherville, en obtenant d'y joindre les îlets, battures et grèves adjacentes.

Les lettres patentes qui devaient lui assurer la libre possession de la Seigneurie des *Iles Percées*, comme on les appelait alors, ne lui avaient pas encore été remises, lorsque, pour se livrer d'avantage aux travaux de défrichement, mais surtout afin de s'occuper plus efficacement du soin de sa propre sanctification, Mr de Boucherville, après s'être démis de sa place de Gouverneur des Trois-Rivières, à l'exemple des anciens Romains qui, après avoir conduit les soldats à la victoire, aimaient à s'adonner aux travaux paisibles des champs, vint, en 1668, se fixer sur cette concession, où déjà une Eglise était bâtie. Que ceux

des Canadiens qui hésitent encore à aller s'établir sur les terres que leur offre le Gouvernement, ou qui préfèrent aller s'engouffrer dans la République voisine, méditent les motifs qui engageront M^r de Boucherville à entreprendre cette démarche, et ils y trouveront matière à plus d'une réflexion salutaire ! Voici ces motifs, que nous empruntons à un ouvrage récemment publié :

“ PREMIER MOTIF. C'est pour avoir un lieu dans ce pays consacré à Dieu, où les gens de bien puissent vivre en repos, et les habitants faire profession d'être à Dieu d'une façon toute particulière. Ainsi, toute personne scandaleuse n'a pas besoin de se présenter pour y venir habiter, à moins qu'elle ne veuille changer de vie, autrement elle doit s'attendre à en être bientôt chassée.

“ DEUXIÈME MOTIF. C'est pour vivre plus retiré, loin du tracas du monde qui ne sert qu'à banir la pensée de Dieu et à remplir l'esprit de bagatelles, et aussi, afin d'avoir plus de commodité pour travailler à l'affaire de mon salut et à celui de ma famille.

“ TROISIÈME MOTIF. C'est pour amasser quelque fortune par des moyens légitimes, afin de pourvoir à la subsistance de ma famille, faire instruire mes enfants, les élever dans la vertu, les former à la vie civile, les mettre à même d'embrasser l'état auquel Dieu les appellera, et les pourvoir ensuite chacun dans leur condition.

“ QUATRIÈME MOTIF. C'est pour faire valoir une terre qu'il serait fâcheux de laisser inculte, d'autant plus que par ce moyen on peut mettre bien des pauvres gens à leur aise, et, pour cela, il faut que quelqu'un commence. Cette terre m'appartenant, je crois que ce que Dieu demande de moi, c'est que j'aie m'y établir au plus tôt¹ ; je suis confirmé dans cette pensée par la con-

1. Que répondront à cela les personnes à qui Dieu a pour ainsi dire livré d'aussi belles terres que le sont en général celles du Canada, et qui ne vont pas en prendre possession, mais laissent les étrangers à s'y fixer ?

“ naissan
“ particu
“ cinqu
“ ce me
“ où je
“ enfants
“ drai, c
“ bonne v
“ Il term
montrer
“ bon Di
“ établiss
“ ma fam
“ à bout,
“ ceci par
“ sisse, je
“ je me s
“ sachent
“ la même
“ moi, fais
“ C'est en
“ dant, po
“ glorifié
“ gneurie,
“ mon int
“ bien l'ag
C'est da
passa sa be
postérité.
modèle de
Dans ce d
qu'on appe
Boucher, m
ser aux gé
nous empi
à une de se
ber. M^r de

"naissance que j'ai que cela sera utile au public et aux particuliers.

"CINQUIÈME MOTIF. C'est parce qu'il me sera plus facile, ce me semble, d'assister les pauvres, que dans le poste où je suis, mes appointements et le nombre de mes enfants ne me permettant pas de faire ce que je voudrais, ce qui fait qu'à présent je n'ai que le désir et la bonne volonté."

"Il termine par ces paroles touchantes qui achèvent de montrer la pureté de ses intentions: "Je prie notre bon Dieu qu'il me facilite les moyens de faire cet établissement, si c'est pour sa gloire et celui de toute ma famille, sinon qu'il ne permette pas que j'en vienne à bout, ne voulant rien que sa sainte volonté. Je mets ceci par écrit, afin que si Dieu permet que je réus- sisse, je me souvienne en le relisant de ce à quoi je me suis engagé, et aussi afin que mes successeurs sachent mes intentions. Je les prie de continuer dans la même volonté, si ce n'est qu'ils désirent encherir sur moi, faisant quelque chose de plus à la gloire de Dieu. C'est en quoi ils me peuvent le plus obliger, leur demandant, pour toute reconnaissance, que Dieu soit servi et glorifié d'une façon toute particulière dans cette Seigneurie, comme étant à lui et en étant le maître. C'est mon intention; je le prie de tout mon cœur qu'il veuille bien l'agréer, s'il lui plaît. Ainsi soit-il. (Signé) BOUCHER."

C'est dans cette Seigneurie que M^r de Boucherville passa sa belle et verte vieillesse, entouré d'une nombreuse postérité. Sentant ses forces décliner, après avoir été le modèle de ses enfants, il voulut encore être leur conseil. Dans ce dessein, il mit par écrit ses pensées; c'est ce qu'on appelle dans la famille: *les adieux du grand-père Boucher*, monument de foi et de tendresse, digne de passer aux générations les plus reculées. Nous ne pouvons nous empêcher de les reproduire. Cet écrit est adressé à une de ses filles, Religieuse chez les Ursulines de Québec. M^r de Boucherville commence ainsi:

“ Je donne mon âme à Dieu et mon corps à la terre.
 “ Je veux mourir dans la foi Catholique, Apostolique et
 “ Romaine. Je laisse le peu de bien que j'ai à mes pauvres
 “ enfants, auxquels je recommande : 1^o de prier Dieu pour
 “ le repos de mon âme ; 2^o d'avoir soin de payer ce qui
 “ se trouvera être dû, lorsque je mourrai ; 3^o d'aimer et
 “ d'honorer leur bonne mère, de ne la chagriner en rien,
 “ de la supporter et de la défendre contre tous ceux qui
 “ voudraient lui faire de la peine.”

S'adressant ensuite à son épouse, il dit : “ C'est à vous,
 “ ma chère femme, que je parle à présent. Continuez à
 “ aimer vos enfants ; mais aimez-les également, comme
 “ je l'ai fait, pour entretenir la paix et la concorde entre
 “ eux. Ce n'est pas que ceux qui nous témoignent le plus
 “ d'amour et qui ont pour nous plus de respect, ne méritent
 “ pas que nous les aimions davantage ; mais, il ne faut
 “ pas que cela paraisse aux yeux des autres, parce que
 “ ceux qui font moins bien leur devoir envers nous, sont
 “ aussi les moins vertueux, et, par conséquent, les plus
 “ capables de troubler la paix. Demandez en particulier
 “ à Dieu qu'il récompense ceux qui vous portent le plus
 “ de respect, et faites en secret le plus que vous pourrez
 “ pour le reconnaître.”

“ Priez et faites prier pour ma pauvre âme. Vous savez
 “ combien je vous ai aimée, et comme j'ai aussi aimé tous
 “ vos parents pour l'amour de vous. En écrivant ceci,
 “ je m'examine sur le temps que nous avons vécu
 “ ensemble, et ma conscience ne me reproche rien, si ce
 “ n'est de vous avoir trop aimée ; mais en cela je ne vois
 “ pas de mal, grâce au Seigneur.”

Après, viennent les recommandations qu'il fait à tous
 ses enfants en général : “ Je vous recommande la paix,
 “ l'union et la concorde entre vous ; que l'intérêt ne
 “ soit jamais capable de mettre la moindre division entre
 “ vous. Ne vous amusez pas à écouter les rapports qui
 “ vous seront faits sur vos frères et sœurs. Aimez-vous
 “ les uns les autres en vue de Dieu, vous souvenant qu'il

“ vous fau
 “ dire mo
 “ compte d
 “ ayez plus
 “ pas gran
 “ acquis.
 “ davantag
 “ aucune f
 “ qui est le
 “ Je vou
 “ rang et d
 “ mi, de m
 “ pour viv
 “ Oblgez,
 “ désoblig
 “ offensé.
 “ du Seign
 “ cœur.”
 “ Il termin
 “ en particu
 “ je vous
 “ aimée, p
 “ à la mor
 “ Et à v
 “ Ne vous
 “ mes adie
 “ le Seign
 “ recomm
 “ de Dieu
 “ de vivre
 “ en père
 “ rompre
 “ Dieu a
 “ des mis
 “ ainsi qu
 “ comme
 “ sidérati

“ vous faudra tous faire ce que je fais aujourd'hui, c'est-à-dire mourir et paraître devant Dieu, pour lui rendre compte de vos actions : ne faites donc rien dont vous ayez plus tard sujet de vous repentir. Je ne vous laisse pas grand bien ; mais le peu que je laisse est très-bien acquis. J'ai fait ce que j'ai pu pour vous en laisser davantage : je n'ai rien négligé pour cela, n'ayant fait aucune folle dépense, comme vous le savez tous. Dieu, qui est le maître, n'a pas voulu m'en donner davantage.

“ Je vous laisse pour amis beaucoup de personnes de rang et d'honnêtes gens ; je ne vous laisse aucun ennemi, de ma part, que je sache. J'ai fait ce que j'ai pu pour vivre sans reproche : tâchez de faire de même. Obligez, tant que vous pourrez, tout le monde, et ne désobligez personne, pourvu que Dieu n'y soit pas offensé. Ayez toujours, mes chers enfants, la crainte du Seigneur devant les yeux, et aimez-le de tout votre cœur.”

Il termine par les adieux qu'il fait à tous et à chacun en particulier : “ Je commence par vous, ma chère femme, je vous dis adieu. Souvenez-vous combien je vous ai aimée, priez Dieu pour moi, et songez à vous préparer à la mort.

“ Et à vous, mon fils de Boncherville, je vous dis adieu. Ne vous affligez pas de notre séparation : Je fais aussi mes adieux à votre femme et à vos enfants. Priez tous le Seigneur pour moi ; je le ferai pour vous. Je vous recommande trois choses : 1^o de vivre dans la crainte de Dieu ; 2^o de continuer à y élever vos enfants, et 3^o de vivre en homme d'honneur. Vous êtes l'ainé, agissez en père de famille, et que l'intérêt ne vous fasse jamais rompre avec vos frères et sœurs. Souvenez-vous que Dieu a soin de ses serviteurs, surtout des pacifiques et des miséricordieux. Je vous donne ma bénédiction, ainsi qu'à tous vos enfants, que j'aime tendrement, comme aussi à votre femme, pour qui j'ai bien de la considération et que je n'oublierai pas devant Dieu. Dites

“ à votre sœur de Varennes que je lui dis adieu, ainsi-
 “ qu'à ses enfants, que j'aime et que j'ai toujours aimés.
 “ Vous direz à votre frère de GrandPré, Major aux Trois-
 “ Rivières, que je lui dis adieu, ainsi qu'à sa femme et à
 “ ses enfants.

“ Adieu, mon fils de Grosbois. Vous savez combien je
 “ vous ai aimé; n'en soyez pas ingrat, mais priez Dieu
 “ pour moi en reconnaissance.

“ Adieu, mon fils de Niverville. Je vous donne ma
 “ bénédiction. Ayez soin de votre chère mère.

“ Adieu, cher fils de Montbrun; adieu à votre femme
 “ et à vos enfants. Je vous donne ma bénédiction. Priez
 “ Dieu pour moi. Je vous serai plus utile auprès de Dieu
 “ s'il me fait miséricorde, comme je l'espère de sa bonté.

“ Adieu, mon fils de la Perrière. Je sais combien vous
 “ m'aimiez et combien notre séparation vous sera sensible;
 “ mais consolez-vous et dites souvent : Dieu l'a voulu, que
 “ son saint nom soit béni !

“ Adieu, ma fille de Sabrevois. Dites à Mr de Sabrevois
 “ que je lui dis aussi adieu et à votre fille. Je vous donne
 “ ma bénédiction. Vivez toujours dans la crainte de Dieu
 “ et l'horreur du péché.

“ Je dis adieu à ma fille le Gardeur, à son mari et à
 “ tous ses enfants auxquels je donne ma bénédiction.
 “ Vous ne devez pas douter, ma chère fille, que je n'aye
 “ bien de l'amitié pour vous. En reconnaissance, priez
 “ Dieu pour ma pauvre âme; et engagez Mr le Gardeur de
 “ ma part à conserver la paix et l'union dans la famille.
 “ Qu'il se souvienne que *bienheureux sont les pacifiques*.
 “ La vie est courte et l'éternité bien longue. Servez bien
 “ Dieu en remplissant fidèlement tous les devoirs de votre
 “ état.

“ Adieu, ma fille de Muy. Adieu à tous vos enfants, à
 “ qui je donne ma bénédiction. Priez pour moi qui vous
 “ aime tendrement. Mandez à votre frère, Curé de St
 “ Joseph, que je lui dis adieu. Qu'il se souvienne de moi
 “ à l'autel.—A monsieur de Muy. Je vous prie, monsieur,

“ comm
 “ à mai
 “ savez,
 “ voulie
 “ donne
 “ voici
 “ âme a
 “ après
 “ c'est le
 “ Adi
 “ laisser
 “ ce n'es
 “ Dieu
 “ avez v
 “ pour
 “ Sémin
 “ donne
 “ âme.
 “ Adi
 “ enfan
 “ moi, j
 “ qu'on
 “ réjou
 “ lui, m
 “ aimé
 “ la ten
 “ En ca
 “ je don
 “ que je
 “ quées
 “ elle e
 “ ce qui
 “ donne
 “ A t
 “ enfan
 “ paix l
 “ capab

“ comme un homme d'esprit, de vouloir bien contribuer
“ à maintenir la famille en bonne intelligence. Vous
“ savez, monsieur, que vous m'avez souvent dit que vous
“ vouliez vivre et mourir mon ami, et que vous m'en
“ donneriez des preuves dans toutes les rencontres. En
“ voici une occasion. Je sais qu'il n'appartient qu'à une
“ âme aussi généreuse que la vôtre de servir un ami
“ après la mort: c'est quelque chose de grand, puisque
“ c'est le servir sans intérêt.

“ Adieu, ma fille Boucher. Je suis fâché de vous
“ laisser sans que vous soyez pourvue. Vous savez que
“ ce n'est pas ma faute, et qu'il n'a dépendu que de vous.
“ Dieu aura soin de vous, et vous servira de père. Vous
“ avez votre mère qui vous aime beaucoup. Priez Dieu
“ pour moi. Mandez à votre frère Boucher, prêtre du
“ Séminaire de Québec, que je lui dis adieu et que je lui
“ donne ma bénédiction. Qu'il prie Dieu pour ma pauvre
“ âme.

“ Adieu, ma chère fille de St. Pierre, adieu ma chère
“ enfant. Je vous donne ma bénédiction. Priez Dieu pour
“ moi, je vous en conjure, et ne vous affligez pas lors-
“ qu'on vous portera la nouvelle de ma mort. Au contraire,
“ réjouissez-vous alors de ce que Dieu, me rappelant à
“ lui, me délivre des misères de la vie. Si vous m'avez
“ aimé plus que vos frères et sœurs, j'ai aussi eu bien de
“ la tendresse pour vous, et j'en aurai toute l'éternité.
“ En cas que je meure subitement ou sans pouvoir parler,
“ je donne à ma fille de St. Pierre mon reliquaire d'argent
“ que je porte sur moi. Il y a bien des Indulgences appli-
“ quées dessus, mais elles ne pourront plus lui servir:
“ elle en pourra faire mettre d'autres. Comme c'est tout
“ ce qui me reste à donner, il est bien juste que je le
“ donne à celle qui m'a tant témoigné d'affection.

“ A tous en général. Je vous parle à tous, mes chers
“ enfants. Voulez-vous que Dieu vous bénisse? Vivez en
“ paix les uns avec les autres, et que l'intérêt ne soit pas
“ capable de vous désunir, ce qui pourrait arriver dans le





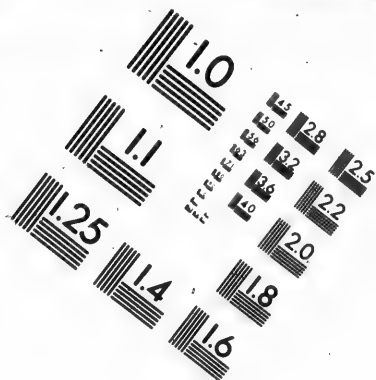
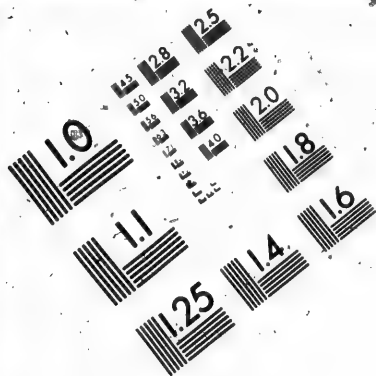
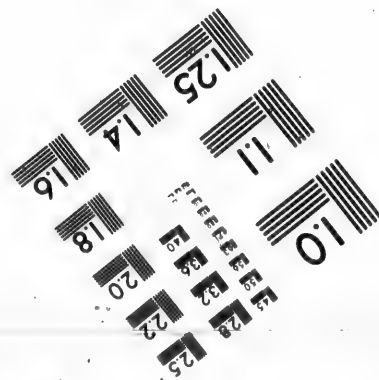
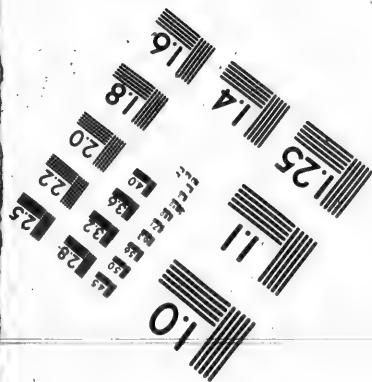
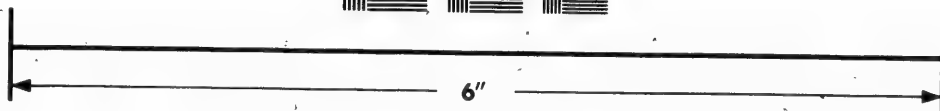
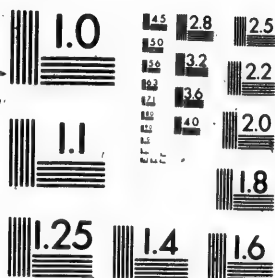


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

**23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503**

18 20 22 25 28

10

"partage du peu de bien que je vous laisse. C'est si peu de chose, que cela n'en vaut pas la peine... Adieu donc, mes enfants, pour un peu de temps, parce que j'espère que nous nous reverrons dans le Paradis, pour louer Dieu pendant toute l'éternité. C'est là où nous nous entretiendrons cœur à cœur, sans jamais plus être séparés."

Après avoir ainsi laissé parler son cœur et son âme, M^r de Boucherville s'éteignit doucement dans la paix du Seigneur, le 20 Avril 1717, dans la quatre-vingt-dix-septième année de son âge. Il s'était marié deux fois. Il avait d'abord épousé, en 1649, d'autres disent 1650, une élève des Ursulines, du nom de Marie Chrétienne. Après sa mort, il épousa en secondes noces, en 1652, M^{lle} Jeanne Crevier, fille de M^r Christophe Crevier¹, natif de Rouen, lequel, étant passé dans la Nouvelle-France, s'établit près des Trois-Rivières. Son épouse lui survécut dix ans, étant morte en 1727, à l'âge également avancé de quatre-vingt-seize ans. De ce second mariage sont nés quinze enfants, neuf garçons et six filles, qui rivalisèrent de zèle pour marcher sur les traces de leur vertueux père. Voici leurs noms : Pierre, Ignacé, Philippe, Nicolas, Lambert, Jean-Baptiste, Jean, Marie, René, Jeanne, Madeleine, Marguerite, Geneviève, Louise et Jacques. Presque tous, à l'exception du plus jeune, qui perdit la vie à l'âge de quinze ans, en 1688, fournirent aussi une assez longue carrière, et donnèrent naissance aux honorables familles de Boucherville, de Grosbois, de Grand-Pré, de Niverville, de Montizambert, de la Broquerie, de la Bruère etc., si généralement estimées dans le pays. Après avoir dit un mot de chacun d'eux, nous allons continuer à donner la descendance de M^r de Boucherville.

¹ M^r Christophe Crevier, outre M^{de} de Boucherville, laissa plusieurs enfants qui prirent le nom des concessions faites à leurs familles : Crevier de St François, Crevier Duvernay, ancêtre de M^r Ludger Duvernay, fondateur de la Société St Jean-Baptiste ; Crevier de Bellerive, ancêtre de M^r le G. V. Crevier, Curé de St^e Marie de Monnoir.

IGNACE, SIEUR DE GROSBOIS. — Mr Ignace, Sieur de Grosbois, deuxième fils de Mr de Boucherville, succéda à son père dans le gouvernement des Trois-Rivières. Entourée d'une palissade de pieux avec trois redoutes aux angles et plusieurs bastions, renfermant, outre l'église, la maison du Gouverneur et une trentaine de maisons, cette ville n'avait alors qu'une population de 460 âmes. Elle était protégée par un moulin, construit sur les hauteurs et muni d'artillerie, avec une redoute pour mettre les artilleurs à couvert et leur servir de refuge en cas de besoin. Déjà, en 1666, lorsqu'on fit le recensement de la population, Mr de Grosbois avait quatre fils : Pierre, Lambert, Ignace et Philippe.

De son côté, M^{lle} Jeanne de Boucherville, sa sœur aînée, contrairement à Louise, la plus jeune, qui ne se maria point, ayant épousé, en 1695, Mr Sabrevois de Bleury, se trouvait à la tête d'une belle famille. Un de ses petits-fils devint prêtre et fut Curé de la Chenaie. M^{lle} d'Youville, la vénérable fondatrice des Sœurs Grises, lui en avait fait la prédiction longtemps à l'avance : " Etant enfant, rapporte M^{lle} de la Broquerie, j'étais allée dans la compagnie de ma mère, Clémence Gamelin-Maugras de la Broquerie, avec un de mes cousins tout jeune alors, Jean-François Sabrevois de Bleury, visiter M^{lle} d'Youville, ma tante. A la fin de la visite, M^{lle} d'Youville, regardant le jeune de Bleury, lui dit en le touchant légèrement sur l'épaule : Tu mourras prêtre, mon petit bonhomme." Mr de Bleury est mort, en effet, en 1803, étant Curé de la Chenaie.

LAMBERT, SIEUR DE GRANDPRÉ. — Mr Lambert, Sieur de GrandPré, était le cinquième fils de Mr de Boucherville. Il devint Major aux Trois-Rivières. En 1695, il obtint une concession, ainsi qu'il appert par les registres de l'Intendance : " Sur la réquisition à nous faite par Pierre Boucher, Ecuyer, Sieur de GrandPré, Major de la ville des Trois-Rivières, où il est marié et établi, de lui accorder une lieue de terre de front sur trois de pro-

"fondeur, sur le Lac St Pierre, tenant d'un côté aux terres concédées de la rivière Yamachiche, et de l'autre, à celles de la Rivière du Loup, ensemble les Îles, Îlets, pour pouvoir, par le Sieur de GrandPré, y faire un établissement et y mettre des habitants, et, à cet effet, en jouir à titre de Fief, Seigneurie, etc. : ayant égard à la dite réquisition, avons donné, accordé et concédé au Sieur de GrandPré la dite terre, pour en jouir lui ou ses ayant-cause." Cette concession fut ratifiée par le Roi, l'année suivante; mais il ne devait pas en jouir longtemps, étant mort en 1699, au mois d'Avril, après avoir commandé aux Trois-Rivières, en l'absence du Gouverneur. Avec lui ne devait pas périr son nom. Il laissait, pour le porter, plusieurs enfants. L'un d'eux, après avoir été fait Lieutenant en Canada, devint Capitaine à St Domingue en 1710. Son fils fut honoré, en 1763, de la place de Sous-Doyen du Conseil. Plusieurs années auparavant, en 1741, un autre de la même famille, après s'être signalé comme Enseigne et comme Lieutenant dans les troupes en Canada, avait été promu au grade de Capitaine.

Pendant que M^r de GrandPré s'occupait ainsi à augmenter ses domaines, M^{lle} Geneviève de Boucherville, sœur cadette de Jeanne, se faisait ouvrir les portes du Cloître, et s'enrichissait d'une abondante moisson pour le ciel. C'est à cette Religieuse que M^r de Boucherville adressait ses dernières volontés. Entrée au Noviciat des Ursulines de Québec le 19 Juin 1694, elle faisait profession, sous le nom de Mère de St Pierre, le 18 Septembre 1696. C'est de là, qu'après la mort de M^r de GrandPré, elle écrivait entr'autres choses à son père: "Je demande à Dieu qu'il nous mette tous dans l'état dans lequel nous le pourrons mieux servir et faire plus assurément notre salut. Voilà ma prière la plus ordinaire. Je ne souhaite plus rien sur la terre que de nous voir travailler, chacun de notre côté, à cette unique affaire nécessaire, ce qui fait que je ressens une joie qu'il n'est pas pos-

"sibi
"à M
"de
"nou
"por
"seu
"Gra
"pou
"cela
"qu'on
"Pa
"cher
"Louis
"dée, a
"1676,
"peiné
"Muy,
"vraie
"Relig
"sous
"celui
"de vi
"conqu
"Josep
"péram
"D'abo
"ensui
"une
"euses
"veille
"d'éc
"mine
"Telle
"triotis
"surviv
"dernie
"Hélén

“sible d'exprimer, des bons sentiments que Dieu a donnés
 “à Mr de Muy. J'ai grande compassion de ma chère sœur
 “de GrandPré ; il n'y a que la seule soumission que
 “nous devons avoir aux ordres de Dieu, qui puisse faire
 “porter des croix si pesantes... Depuis la mort de ma
 “sœur de Muy, de ma grand'mère et de mon frère de
 “GrandPré, je suis insensible et je n'ai plus d'attache
 “pour les choses de ce monde.” Qu'on dise encore après
 cela que la Religion étouffe les sentiments de la nature ;
 qu'on demande à quoi servent les Cloîtres !

Par cette lettre, on voit que M^{lle} Marguerite de Boucherville, épouse de Mr Nicolas de Muy, Chevalier de St Louis, et plus tard Gouverneur de la Louisiane, était décédée, aussi bien que son frère, Mr de GrandPré. Mariée en 1676, M^{de} de Muy était morte en 1680, après quatre ans à peine de mariage. Une de ses enfants, M^{lle} Charlotte de Muy, de concert avec M^{lle} Marie-Anne de Boucherville, vraisemblablement fille de Mr de GrandPré, se fit aussi Religieuse chez les Ursulines de Québec. Elle est connue sous le nom de Mère de S^{te} Hélène, et sa cousine sous celui de S^{te} Ignace. Entrée au Monastère en 1716, à l'âge de vingt-deux ans, elle y vécut jusqu'au moment de la conquête. Mr Philippe Boucher, son oncle, Curé de St Joseph de Lévis, reçut ses vœux. Bien que faible de tempérament, elle sut se rendre utile à la Communauté. D'abord Maitresse Générale de l'Externat, elle devint ensuite Conseillère. On lui doit plusieurs écrits. Outre une notice sur M^{de} Pontbriand, elle a laissé de précieuses Annales sur la guerre de sept ans. Ce ne fut qu'à la veille du dernier siège par les Anglais, qu'elle cessa d'écrire. Alors la plume lui tomba des mains. Elle termine son récit par ce mot énergique : *le pays est à bas*. Telle était la trempe de cette âme forte ; tel était le patriotisme de ce cœur vraiment français, qu'elle ne put survivre à ce désastre : à l'heure où l'on rendait les derniers devoirs au Général Montcalm, la Mère de S^{te} Hélène rendait le dernier soupir.

Quant à la Mère de St Pierre, rapporte le Commandeur Viger, qui, par son épouse, appartenait à la famille de Boucherville, "elle vécut assez longtemps pour voir deux de ses frères et dix de ses neveux honorés du sacerdoce, treize de ses nièces appelées à la vie religieuse, dont sept dans l'Institut qu'elle avait embrassé elle-même." Après avoir rempli les charges de Maitresse des Novices, d'Assistante et de Supérieure, cette vénérable Mère mourut en 1776, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, dont soixante-et-dix passés en Religion, léguant à sa Communauté près d'un siècle de beaux exemples.

JEAN-BAPTISTE, SIEUR DE NIVERVILLE. — Mr Jean-Baptiste, Sieur de Niverville, sixième fils de Mr P. de Boucherville, épousa, vers 1716, M^{lle} Thérèse Hertel de Rouville, et en eut sept enfants : Thérèse-Madeleine, Pierre-Louis, Marie-Françoise, Pierre, Marie-Morgue et François. Pierre-Louis, surnommé de Montizambert, à l'exemple de ses deux sœurs, Marie-Françoise et Marie-Morgue, qui épousèrent, l'une Mr Jean Spagnolini, l'autre Mr Louis Marchand, de Québec, contracta mariage avec M^{lle} Charlotte Caroline Hate, jeune orpheline, originaire d'Allemagne. "Le père de cette Demoiselle, rapporte M^{re} Taché, la "vénérable mère de l'Evêque de St Boniface, était venu "s'établir sur les bords de la Belle-Rivière, où s'est élevée "depuis Pittsburgh. Il y vivait paisible et heureux au "milieu de sa famille, lorsque tout-à-coup les Sauvages "vinrent fondre sur son établissement, le tuèrent, lui, "son épouse et plusieurs de ses enfants. Charlotte-Caroline, échappée au massacre avec deux de ses sœurs, fut "emmenée en captivité. L'ayant rencontrée providentiellement, Mr de Montizambert fut touché de son malheureux sort. Il l'acheta des barbares et la fit instruire. Elle "pouvait avoir alors quinze ans. Lorsqu'elle fut grande "et catholique, son bienfaiteur l'épousa." De ce mariage sont nés : Louis, Charlotte-Sophie, morte en 1832, après avoir épousé Mr de la Broquerie ; Marie-Louise, décédée en 1843, à l'âge avancé de quatre-vingt-six ans ; Catherine,

morte
nue à
mariée
lyte, q
épousé

Lors
de la S
pour la
tants, d
néglige
rappele
terres,
"été
"Bapt
"terre
"depu
"ni fe
"cont
"nous
"terre
"comp
"ront
"au d
"cède
"donn
"toute
"nées.d
mation
De l
rema
pays, c
connu
qui, ap
tenant
St Lou
leton,
Pen

morte à la Chenaie en 1803; Marie-Anne, qui est parvenue à l'âge de quatre-vingt-cinq ans; Thérèse, qui s'est mariée à Mr François Piedmont de la Brûère, et Hippolyte, qui a fini ses jours à Kamouraska. Louis, l'aîné, a épousé M^{lle} Sarah Taylor, et a continué la lignée.

Lorsque Mr de Niverville mourut, il était propriétaire de la Seigneurie de Chambly. Il fit tout en son pouvoir pour la mettre sur un bon pied. Comme plusieurs habitants, après s'être fait concéder certaines portions de terre, négligeaient de les mettre en culture, Mr de Niverville fit rappeler la loi qui oblige les habitants à résider sur leurs terres, sous peine de confiscation: "Sur ce qui nous a été représenté, dit l'Ordonnance, que le Sieur Jean-Baptiste Boucher, Seigneur de Chambly, a concédé des terres à nombre de particuliers dans sa Seigneurie depuis quatre ans, et que ces particuliers ne tiennent ni feu ni lieu, n'ont même fait aucun désert, ce qui est contraire aux Ordonnances de Sa Majesté, nous ordonnons à tous les habitants de tenir feu et lieu sur leurs terres et de les désorser, dans le délai de huit mois, à compter de ce jour, passé lequel temps, ceux qui ne l'auront pas fait seront évincés et leurs terres seront réunies au domaine du dit Sieur Boucher, leur défendant de céder ou vendre ces terres, sans en avoir préalablement donné connaissance à leur dit Seigneur, afin d'éviter toute surprise. (Signé) HOCQUART." Les lois sanctionnées de nos jours, en Parlement, n'ont été que la confirmation de ces sages mesures.

De la famille de Niverville sont sortis plusieurs officiers remarquables dont les descendants, répandus dans le pays, continuent à faire honneur à leur nom. Le plus connu de ces guerriers est le Chevalier de Niverville, qui, après s'être signalé comme Enseigne et comme Lieutenant, de 1742 à 1760, fut ensuite décoré de la Croix de St Louis. On sait les services qu'il rendit au Général Carleton, lors de l'invasion du Canada par Montgomery.

Pendant que Mr de Niverville se distinguait à la tête

des troupes et donnait à ses enfants l'exemple de la bravoure, deux de ses frères, ses aînés, MM. Philippe et Nicolas, embrassaient l'état ecclésiastique. L'un est devenu, comme il a été dit, Curé de St Joseph de la Pointe-Lévi; l'autre s'agrégea au Séminaire de Québec.

Vers cette même époque, M^{lle} Madeleine de Boucherville, leur sœur, épousait M^r Noël LeGardeur de Tilly, de l'illustre maison des LeGardeur, dont il est parlé ailleurs.

JEAN, SIEUR DE MONTRUN.— M. Jean, Sieur de Montbrun, septième fils de M^r de Boucherville, fut de tout point le digne émule de ses frères. Une de ses petites-filles, M^{lle} Catherine Boucher de Montbrun, se fit Religieuse de l'Hôpital-Général de Montréal. Entrée au mois d'Octobre 1777, elle fit profession six mois après M^{lle} Apolline, sa sœur, qui l'avait précédée dans cette Communauté. Devenue Maitresse des Novices, elle montra dans cette charge une prudence et une sagesse telles, qu'elle put être proposée pour modèle à celles qui lui succédèrent. Obligée de se démettre, en 1825, de fonctions qu'elle remplissait depuis vingt-sept ans, à cause de ses grandes infirmités, elle ne s'occupa plus que de sa propre sanctification. Pendant sa longue carrière, elle s'était constamment fait admirer par son zèle, sa tendre piété et son aimable gaieté; aux derniers jours de sa vie, elle acheva de gagner tous les cœurs, en montrant une patience à toute épreuve. Bien que privée de l'usage des yeux, elle oubliait ses propres maux, pour ne penser qu'à la santé de ses sœurs, ne se plaignant jamais de ce qu'elle avait à souffrir. C'est dans ces dispositions que la mort la trouva. La Sœur de Montbrun est décédée le 6 Avril 1829, cinquante-deux ans après son entrée en Religion.

RENÉ, SIEUR DE LA PERRIÈRE.— M^r René, Sieur de la Perrière, était le huitième fils de M^r de Boucherville. Comme plusieurs de ses frères, il se vena à la défense du pays, et, en 1726, devint Capitaine dans les troupes, ce qui ne l'empêcha pas de s'appliquer au défrichement des terres. En 1734, il obtint, sur le lac Champlain, une con-

cession
s'en c
dance
" Sieu
" deta
" plain
" le t
" nois
Plus
Fief, M
Mr Ga
après
issue d
Elle r
entrée
tation.
raitre
faible
tation
une d
qui la
Jean-F
cier de
que ha
mouru
sant s
dont e
Quar
1742.
dans l
part. U
plus v

Mr
parler
beau

cession qui fut ratifiée l'année suivante, ainsi qu'on peut s'en convaincre par cet extrait des registres de l'Intendance : " Concession au Sieur René Boucher, Ecuyer, " Sieur de la Perrière, Capitaine d'une Compagnie du " détachement de la marine, d'un terrain sur le lac Cham- " plain, de deux lieues de front sur trois de profondeur, " le tout à titre de Fief et Seigneurie. (Signé) BEAUHAR- " NOIS et HOCQUART."

Plusieurs années avant que M^r de la Perrière obtint ce Fief, M^{lle} Marie de Boucherville, sa sœur, avait épousé M^r Gauthier de Varennes, Gouverneur des Trois-Rivières après M^r de Grosbois. M^{lle} Anne-Marguerite Gauthier, issue de ce mariage, se fit Religieuse Ursuline à Québec. Elle n'avait encore que quinze ans lorsqu'elle fit son entrée au Monastère, et prit le nom de Mère de la Présen- tation. C'est une fleur qui ne fit qu'éclore, pour dispa- raître ensuite: S'étant donné trop de mouvement pour sa faible complexion, afin de préparer à la fête de la Présen- tation les élèves Externes, dont elle était chargée, rapporte une de ses contemporaines, elle contracta une maladie qui la conduisit au tombeau. La mort de son frère, M^r Jean-Baptiste de Varennes, Chanoine et Grand Péniten- cier de la Cathédrale, arrivée sur ces entrefaites, ne fit que hâter sa fin, en affligeant cette âme sensible. Elle mourut quelques jours avant la Pentecôte, en 1726, lais- sant sur son visage angélique comme un reflet du bonheur dont elle jouissait au ciel.

Quant à M^r de la Perrière, il décéda au mois d'Août 1742. L'un de ses fils, n'étant encore qu'Enseigne, périt dans le naufrage de l'*Auguste*, comme il est dit quelque part. Un autre devint Capitaine en 1756, et fut un des plus vaillants guerriers de cette époque.

II^o PIERRE DE BOUCHERVILLE.

M^r Pierre de Boucherville, dont nous avons remis à parler, afin de ne pas interrompre la filiation, s'occupa beaucoup de la culture des terres. Dans ce but, il

demanda et obtint une concession près des Trois-Rivières, ainsi que nous l'apprennent les pièces de la Tenure Seigneuriale, dont voici un extrait: "Savoir faisons qu'en vertu du pouvoir à nous accordé, nous avons donné et octroyé, par ces présentes, à Pierre Boucherville, fils du Sieur Boucher, Gouverneur des Trois-Rivières, la concession de dix arpents de terre de front sur vingt de profondeur, pour en jouir en Fief, lui ou ses ayant cause. En foi de quoi nous avons signé la présente. (Signé) DE LAUZON." M^r Talon lui fit, en 1672, une nouvelle gratification de trois quart de lieue de front sur une lieue de profondeur, aux environs du lac St Pierre, près du Fief de son père. M^r de Boucherville céda cette terre, en 1712, à M^r Gatineau, par contrat passé devant Le Pailleur, Notaire à Montréal. C'est alors qu'autant dans l'intérêt du bien public et des habitants eux-mêmes, que dans le sien propre, M^r de Boucherville, à l'exemple de plusieurs autres Seigneurs, se fit autoriser à demander à tous ceux qui avaient reçu des concessions de son père, les titres qui en faisaient foi: "Ayant égard à la requête du dit Sieur Boucher, dit M^r Hocquart, avons ordonné et ordonnons que dans trois mois, à compter de la troisième publication, de la présente Ordonnance, pour tout délai, tous les habitants de Boucherville et de Montarville seront tenus de rapporter et de présenter au dit Sieur Boucher les contrats de concession et autres titres de propriété des terres qu'ils possèdent dans les dites Seigneuries, desquels titres et contrats ils seront tenus de fournir une copie, collationnée par le Notaire du lieu, au dit Sieur Boucher; ordonnons en outre que tous ceux des dits habitants qui n'ont pas de contrats de leurs terres aient à s'en procurer, dans le même délai, sous peine d'y être contraints par la loi. (Signé) HOCQUART." Les travaux de défrichement n'absorbèrent pas tellement M^r de Boucherville, qu'il ne prit part aux luttes de l'armée dans laquelle il parvint aux grades les plus honorables.

Il avait
Sieur du
sines de
Charlott
Anne, J
et Claire
ainés, C
de 1695

Joseph
Boucherv
1730, M^r
aussi M^r
Beaudry
qui par
Pierre e
Ayant p
contract
Cardin,
Josphite-
mourure
Montréal
fille de M
mence L
parlé p
Sur ces
l'âge. L
l'état ec
Boucherv
filles, ép
trois enf
Pépin, su
mourir c
s'était re
Son père
tombe, é
Joseph-Ig
Pierre, so

Il avait épousé M^{lle} Charlotte Denis, veuve de M^r Brahé, Sieur du Pads, qui a laissé son nom à une des Iles voisines de Montréal. De ce mariage sont nés douze enfants : Charlotte, Pierre, François-Pierre, Marie-Jeanne, Marie-Anne, Joseph, Angélique, René, Joseph, Louise, Charles et Claire-Françoise. Tous ces enfants, à part les deux aînés, Charlotte et Pierre, virent le jour à Boucherville, de 1695 à 1707.

Joseph, l'un d'eux, fut le chef de l'intéressante famille Boucher de la Broquerie. Ayant épousé, le 29 Novembre 1730, M^{lle} Charlotte Taillandier, fille de M^r Marien, appelé aussi M^r de la Beaume, Chirurgien, et de Dame Madeleine Beaudry, il en eut plusieurs enfants : Joseph, Marie-Anne, qui par la suite épousa M^r Noyelle de Fleurimont; René, Pierre et Bonaventure, qui tous trois moururent jeunes. Ayant perdu son épouse peu après, M. J. de la Broquerie contracta un nouveau mariage, vers 1746, avec M^{lle} Marie Cardin, qui lui donna trois enfants : Marie-Joseph, Josphite-René et Marie-Josephite, qui, à l'exception d'uné, moururent en bas âge. Joseph, son fils aîné, épousa à Montréal, le 13 Novembre 1758, M^{lle} Clemence Gamelin, fille de M^r Pierre Gamelin-Maugras et de Dame Marie-Clemence Dufrost de Lajemmerais, celle même dont il a été parlé plus haut. De ce mariage sont nés onze enfants. Sur ces onze enfants, sept moururent à la fleur de l'âge. L'un des survivants, Amable-Clément, embrassa l'état ecclésiastique et fut un prêtre zélé. Il est mort à Boucherville, en 1826. Anne-Charlotte, la troisième des filles, épousa, en 1787, M^r Stubenger, et, après avoir eu trois enfants, entre autres Charlotte, mariée à M^r Joseph Pépin, suivant la prédiction de M^{re} d'Youville, est venue mourir chez les Sœurs Grises de St Hyacinthe, où elle s'était retirée après l'incendie de Boucherville en 1843. Son père l'avait précédée de plusieurs années dans la tombe, étant mort en 1803, à l'âge de soixante-douze ans. Joseph-Ignace, fils aîné du précédent, contrairement à Pierre, son frère cadet, qui est mort en 1810 sans s'être

marié, épousa aux Trois-Rivières, le 15 Juillet 1798, M^{lle} Charlotte Boucher de Niverville de Montizambert. Les enfants issus de ce mariage sont : Anne-Charles, qui, comme on le verra, épousa Mr Jean-Baptiste-René Hertel de Rouvillé ; Louise-Henri, Joseph-Antoine, Charles-Frédéric, Pierre-Charles, Louis-Stanislas, Marie-Hippolyte et Catherine-Cécile. M^{lle} Louise-Henri, ayant épousé à Boucherville, le 3 Février 1820, le Docteur Charles Taché, est devenue mère de cinq enfants, parmi lesquels le pays est fier de compter l'illustre Evêque de St Boniface, à la Rivière-Rouge ; le Chevalier J. C. Taché, Commissaire du Canada à l'Exposition Universelle de 1856, et présentement Député-Ministre des Travaux publics, et Mr Louis Taché, Shérif de St Hyacinthe. Mr Joseph-Antoine de la Broquerie, l'aîné des fils, ne s'est point marié. Après la mort du Docteur Taché, il prit en soin sa jeune famille, et n'a cessé d'en être le bienfaiteur et Pami. Il réside à Boucherville, où sa conduite exemplaire est comme une prédication vivante pour toute la Paroisse.

Pendant que Joseph, neuvième enfant de Mr Pierre de Boucherville et de Dame Charlotte Denis, formait ainsi la belle famille de la Broquerie, René, un de ses autres enfants, devenait, de son côté, chef de la famille si estimée des Boucher de la Bruère. Ayant épousé, au mois de Novembre 1739, M^{lle} Louise René Pécaudy de Contreœur, il en eut douze enfants. Joseph-Louis, l'un d'eux, appelé de Montarville, du nom d'un Fief accordé à sa famille en

1 M^r Charles Taché descendait de M^r Jean Taché, de Garganville, Diocèse de Montauban, fils d'Etienne Taché, Commissaire des vivres à St Malo. Etant passé en Canada, M^r J. Taché épousa, en 1752, M^{lle} Anne Joliet de Mingan, fille de M^r Jean Joliet qui se surnomma Mingan, et petite-fille du célèbre Joliet, le découvreur du Mississippi. A cette époque il se trouvait posséder un capital de trente mille livres ; mais ayant perdu sept navires au moment de la conquête, il fut ruiné. Il est aussi l'ancêtre des Taché, Seigneurs de Kamouraska et de St Paschal, de Sir E. P. Taché, Premier Ministre, qui a laissé tomber de sa bouche mourante ces paroles dignes de passer à la postérité : " Il n'est pas nécessaire à un homme d'être Premier Ministre et d'avoir part à la gloire humaine ; mais ce qui lui est nécessaire, c'est d'être bon, chrétien et honnête homme."

1710,
eut p
—Ch
ville.
famil
Josep
Dame
autre
leque
Franc
de Ni
Richa
l'un d
devin
de M^r
ayant
de la
tué a
térité.
1795,
enfant
et déc
mort
Julie
René
Broqu
qu'un
1861,
épous
épous
à M^r C
Bruère
à la té
dont i
de Ch
mettre
drapés

1710, épousa aussi une Demoiselle de Contreœur, et en eut plusieurs filles, mais un seul fils qui mourut jeune. — Charlotte fit alliance avec Mr Pierre LeGras de Pierreville. — Pierre-Charles se choisit une épouse dans la famille de la Broquerie, s'étant marié avec M^{lle} Marie-Josephite, fille de Mr Jean-Baptiste de la Broquerie et de Dame Marie Cardin, dont il eut plusieurs enfants, entre autres Marie-Josephite qui épousa Mr Ignace Malhiot, lequel prit en secondes noces M^{lle} Angélique Pothier. — François se maria deux fois, d'abord avec M^{lle} Thérèse de Niverville, et, après la mort de celle-ci, avec M^{lle} de Richarville, celle vraisemblablement qui fut marraine de l'un des enfants du Chevalier Benoist. — Louise-Françoise devint l'épouse de Mr François LeMercier, et Angélique, de Mr Nicolas de Mantet. — Pierre-René, l'aîné de la famille, ayant épousé, le 7 Novembre 1765, M^{lle} Charlotte Boucher de la Perrière, veuve de Mr François Vassal de Montviel, tué au siège de Québec, devint père d'une nombreuse postérité. René, l'un de ses enfants, contracta mariage, en 1795, avec M^{lle} Catherine Perrault, dont il eut plusieurs enfants : Reine-Catherine, épouse de Mr Louis Lacoste, et décédée en 1832 ; René-François et Suzanne. Après la mort de son épouse, il s'est remarié, en 1806, avec M^{lle} Julie Wilbrenner qui lui a donné quatre enfants : Pierre-René, qui a épousé, en 1836, M^{lle} Marie-Hippolyte de la Broquerie qu'on vient de nommer plus haut, et qui n'a eu qu'un fils, Mr Pierre Boucher de la Bruère, marié, en 1861, à M^{lle} Victoire Leclerc ; — Julie-Aurélien, depuis épouse de Mr Philippe Pacaud ; — Marie-Adéline qui a épousé Mr Pierre Chevalier ; — et Charlotte-Céline, mariée à Mr Charles Pacaud. Telle fut la valeur de Mr R. de la Bruère, chef de cette famille, pendant la guerre de 1812, à la tête du deuxième Bataillon de la milice canadienne, dont il était Major, qu'il mérita d'être décoré de la médaille de Chateauguay par la Reine Victoria, et qu'il put transmettre à sa famille, comme un souvenir précieux, les deux drapeaux donnés à son Bataillon par la princesse Char-

lotte, depuis Reine des Belges. Il soutint dignement la gloire de son père dont parle ainsi la relation du siège de Québec en 1759 : " La Bruère, Enseigne dans la Compagnie de Jacard, a fait les fonctions de Major de l'artillerie. Il a eu son chapeau coupé sur la tête par un boulet de trente-trois. A l'action du 13, il a reçu une blessure à la jambe, ce qui ne l'a pas empêché de rentrer en ville la pièce de canon dont il était chargé, et quoique l'armée fût en fuite. Déjà il s'était signalé au siège des forts Bull et George. Les Anglais l'ont gardé comme prisonnier à l'Hôpital-Général."

Quant aux filles de M^r de Boucherville, quatre embrassèrent la vie religieuse, deux à l'Hôtel-Dieu de Montréal, et les deux autres à la Congrégation de Notre-Dame. Les deux premières furent Charlotte et Pierre, les aînées de la famille. Charlotte, entrée en 1701, à l'âge de quinze ans, passa trente ans en Religion ; l'autre, qui avait suivi sa sœur deux ans après, poussa sa longue carrière jusqu'à l'âge de soixante et douze ans, et mourut en 1757, après avoir consacré cinquante-quatre ans de sa vie au soulagement des malades. Les deux autres furent Angélique et Louise. Angélique ne fit qu'apparaître : après sept années passées dans l'Institut de la vénérable Sœur Bourgeois, elle décéda le 12 Janvier 1721, n'étant âgée que de vingt-quatre ans. C'était un fruit précoce que le Ciel se hâtait de cueillir. Louise, la seconde, au contraire, parvint à l'âge avancé de quatre vingt-cinq ans, dont soixante et sept furent employés à l'instruction de la jeunesse, et mourut en 1788. Toutes les deux avaient pris le nom de S^{te} Monique. Elles eurent la consolation de laisser, pour leur survivre et continuer leurs exemples, une de leurs nièces, Marie-Françoise de la Bruère, qui, sous le nom de Sœur S^t François-Xavier, vécut près d'un siècle. Elle n'est morte qu'en 1826, à l'âge de quatre-vingt-quatre-ans, après en avoir passé soixante-et-neuf dans le pieux asile qui avait déjà ouvert ses portes à tant de jeunes filles des premières familles du pays.

Jalo
voir flo
gation
Bouch
moyen
filles d
ment d
tout p
petite
rations
à cet E
de Bou
ce dign
accepte
pour to
de com

Mr P
ne vin
de son
ville et
Margu
le nau
enfants
Charlo
Pier
pas ma
ments
de gran
pour le
Un a
sieurs a
de Fran
précédé
trouve

Jaloux de contribuer à la bonne œuvre et désireux de voir fleurir dans sa Seigneurie la maison que la Congrégation y avait ouverte dès 1700, si ce n'est avant, M^r de Boucherville passa, en 1705, un contrat par lequel, moyennant une modique redevance annuelle, les dignes filles de la Sœur Bourgeois purent jouir d'un emplacement de quatre vingt-un pieds sur cent soixante-dix-huit, tout près de l'Eglise et sur lequel était construite une petite Chapelle dédiée à la S^{te} Vierge. Grâce aux réparations et améliorations qu'a fait faire depuis l'incendie, à cet Etablissement, le Révérend M^r Pepin, Curé actuel de Boucherville, Couvent est des plus prospères. Que ce digne ami de la famille de Boucherville veuille bien accepter ici l'expression de notre vive reconnaissance, pour tous les documents qu'il nous a fournis avec tant de complaisance.

III^e PIERRE DE BOUCHERVILLE.

M^r Pierre de Boucherville, troisième Seigneur du nom, ne vint résider à Boucherville qu'en 1740, après la mort de son père. Il était l'aîné des fils de M^r P. de Boucherville et de Dame C. Denis, et avait épousé M^{lle} Louise-Marguerite Rimbault de St Blain, dont le frère périt dans le naufrage de l'*Auguste*. De ce mariage sont nés plusieurs enfants, entr'autres : Pierre, René-Amable, Louis, René-Charlotte, Louise, Anne et une autre fille.

Pierre, l'aîné, fut tué au siège de Québec; et ne s'étant pas marié, ne laissa point de postérité. Suivant des documents particuliers, c'était un jeune homme qui donnait de grandes espérances : sa mort fut une véritable perte pour le pays.

Un autre, appelé Louis, entraîné par l'exemple de plusieurs autres, passa en France et mourut, il paraît, à l'île de France. Déjà, d'autres membres de sa famille l'avaient précédé dans cette voie. C'est ainsi qu'en 1705, on retrouve à la Martinique un M^r Boucher, Lieutenant, après

avoir été Garde-Marine à Rochefort, en 1703. Un autre du même nom, d'abord Ingénieur à l'Ile Royale, est porté, en 1721, sur la liste des Lieutenants. Son fils, après avoir été Sous-Inspecteur et Lieutenant, avait été promu au grade de Capitaine réformé en 1738.

Les filles firent, la plupart, des mariages très-avantageux. L'une d'elles épousa Mr Charles Frémont, fils, sans doute, de Mr Antoine Salvaye, Sieur de Frémont, que nous avons vu assister au mariage du Chevalier Benoist. L'autre, Melle Charlotte, contracta mariage avec Mr François Perrault, dont il n'est pas hors de propos de rappeler la famille. Mr François Perrault descendait de Mr François Perrault, du Diocèse d'Auxerre, et de Dame Marguerite Caché. Son fils, aussi appelé François, étant passé en Canada, épousa à Québec, en 1715, Melle Cavey qui comptait dans sa famille plusieurs hauts fonctionnaires, et eut sept enfants, dont l'un fut Chanoine, Grand-Vicaire et Administrateur du Diocèse de Québec en 1764, et l'autre, après avoir commandé la marine marchande, mourut à la Nouvelle-Orléans. L'aîné, Mr François Perrault, fut l'époux de Melle Charlotte de Boucherville. De ce mariage sont nés cinq garçons et quatre filles. Mr Jacques Nicolas Perrault, l'aîné, Seigneur de la Rivière-Ouelle, fut appelé au Conseil Législatif. Melle Rose-Scholastique épousa le Lieutenant-Colonel Vassal de Montviel, depuis Adjudant-Général, Aide-de-Camp de Sir Prevost, fils de feu Vassal de Montviel, issu d'une ancienne famille noble du Périgord. Melle Catherine fit alliance avec Mr René de la Bruère, dont il est parlé ailleurs. Mr Jean-Olivier Perrault, le cadet, Juge et Conseiller Législatif, épousa Melle Louise-Marie Taschereau. C'est le père de Mr Perrault de Linière, gendre de M^{re} de Montenach. Des sept enfants qu'il eut de Melle Taschereau, il est le seul survivant. Ses deux autres fils, et ses quatre filles, Mesdames E. B. Lindsay, C. Duchesnay, Kimber et E. Duchesnay, ont été enlevés successivement.

Une troisième fille de Mr de Boucherville entra dans

la célé
d'offici
fut Mr
en Au
Chapts
Il épou
tenant
de Co
Denis.
perdu
quable
propre
pitaine
succes
troupe
cents l
Roi à l
avec M
été la
Colomb
Quatre
et cinq
rénom
la Cor
chargé
tants c
Chédia
près de
Lawren
fort Be
sur les
fut cha
le lac C
dait le
gardaie
du seco
ennem

la célèbre famille de la Corne, qui a donné au pays tant d'officiers distingués. Le chef de cette famille en Canada fut Mr Jean-Louis de la Corne, du Diocèse de Clermont, en Auvergne, fils de Mr Louis de la Corne, Sieur de Chapt, et de Dame Antoinette Dallemaigne de la Font. Il épousa au mois de Juin 1693, n'étant encore que Lieutenant, M^{lle} Marie Pécaudy, fille de Mr Antoine Pécaudy de Contreccœur, Capitaine fameux, et de Dame Barbe Denis. Lorsqu'il passa dans la Nouvelle-France, il avait perdu un œil au siège de Gérovane. De talents remarquables, Mr de la Corne ne tarda pas à se faire jour par son propre mérite. Après avoir été promu au grade de Capitaine et décoré de la Croix de St Louis, il fut nommé successivement Major aux Trois-Rivières, et Major des troupes à Québec. En 1724, il reçut une pension de quatre cents livres, et, deux ans après, fut fait Lieutenant du Roi à Montréal, où il mourut en 1731. De son mariage avec M^{lle} de Contreccœur sont nés plusieurs enfants qui ont été la tige des familles de la Corne, de la Corne de la Colombière, de la Corne du Breuil et de la Corne St Luc; Quatre d'entr'eux furent décorés de la Croix de St Louis, et cinq furent promus au grade de Capitaine. Les plus renommés sont M^r de la Corne, dit le Chevalier, et M^r de la Corne St Luc.—Le premier commanda en Acadie et fut chargé par M^r de la Galissonnière de protéger ses habitants contre leurs agresseurs. Dans ce but il se fortifia à Chédia d'abord, sur le golfe St Laurent, ensuite à Chibodi, près de la Baie-Verte. Après avoir tenu tête au Major Lawrence, pour se mettre à couvert contre lui, il bâtit le fort Beauséjour, ce qui déterminâ les célèbres conférences sur les limites des deux pays. De retour en Canada, il fut chargé, en 1759, de défendre avec douze cents hommes le lac Ontario, pendant que M^r de la Bourlamaque défendait le lac St Sacrement, et que MM. Pouchot et Corbière gardaient, l'un Niagara, l'autre Frontenac. Après la levée du second siège de Québec, en 1760, lorsque les armées ennemies firent leur jonction pour s'emparer de Montréal,

le Chevalier de la Corne eut mission de s'opposer à leur descente, conjointement avec MM. Dumas, Bougainville et Pouchot. Ces derniers devaient, celui-ci protéger la route de Québec à Montréal, ceux-là tenir ferme à l'Île-aux-Noix et au fort Lévis. Mr de la Corne était chargé de garder le passage des Rapides ; mais n'ayant que huit cents hommes pour repousser six mille adversaires, il fut contraint de se retirer devant des forces si supérieures. — Le second, après s'être efforcé, de concert avec Mr Marin, de protéger les vaincus du fort William-Henri contre la rapacité des Sauvages, et s'être signalé à la bataille de Carillon, s'immortalisa à la victoire de S^e Foi. A la tête des Sauvages sur lesquels il avait toute influence, il soutint la Brigade la Reine et contribua à lui faire reprendre la redoute de droite, tombée entre les mains de l'ennemi. Resté dans le pays après la conquête, Mr de S^t Luc monta sur le champ de bataille et au Conseil qu'il était toujours un rude joueur et un citoyen intègre.

Mr de Boucherville ne pouvait donc donner sa fille à une famille plus honorable. Pour lui, après avoir atteint sa quatre-vingt-dix-huitième année, il mourut en 1767, dans sa Seigneurie de Boucherville.

IV^e RENÉ DE BOUCHERVILLE.

Mr Pierre de Boucherville fut, le quatrième Seigneur de ce nom. Il arrivait à une époque où le pays, après avoir été pendant tant d'années le théâtre de luttes acharnées, allait de nouveau voir le sang couler. L'Angleterre s'était servie des Colonies anglaises pour s'emparer du Canada et étendre son empire sur toute l'Amérique, à l'exclusion de la France. A son tour, elle allait être attaquée, battue et ignominieusement repudiée par ces mêmes Colonies. Pour lever l'étendard de la révolte, il ne fallait qu'un prétexte : ce prétexte fut bientôt trouvé. Non contentes de secouer ainsi le joug de la Métropole, ces Colonies cherchèrent à entraîner le Canada à leur suite

et à le
de per
Pour u
quinze
sympa
Cepen
plisse
France
resté d
ne con
liens q
tôt ou
les insu
son san
cause d
d'un p
bataille
sont là
de Bou
tière et
qui dev
glais, e
de Car
descend

C'est
plus lib
aux cha
chervill
des trou
Chamb
défense
épousé
Blain, L
mourur
Pierre-a
nier pr
M^{lle} Clo

et à le rendre complice de leur résistance. Les moyens de persuasion ne suffisant pas, on eut recours aux armes. Pour un pays qui regrettait toujours la France, et que quinze ans de dure servitude ne devaient guère rendre sympathique à l'Angleterre, la tentation était délicate. Cependant il ne tergiversa pas un instant dans l'accomplissement de son devoir. Tant que le drapeau de la France avait flotté sur la citadelle de Québec, il lui était resté dévoué. L'Angleterre ayant remplacé la France, il ne connaissait plus et ne voulait plus reconnaître d'autres liens que ceux qui l'attachaient à ses vainqueurs, espérant tôt ou tard en obtenir justice. Loin donc de conniver avec les insurgés, il n'hésita pas à prendre les armes et à verser son sang pour défendre une cause qu'il croyait être la cause du bon droit. Alors on vit ce qu'on devait attendre d'un peuple catholique, fidèle à ses serments. Les batailles de Crown-Point, de St Jean, de Bunker's Hill, etc., sont là pour le dire. Partout l'ennemi fut repoussé. M^r de Boucherville quitta ses foyers pour marcher à la frontière et eut ainsi l'honneur de contribuer à une victoire qui devait sceller enfin l'union des Canadiens et des Anglais, en prouvant à ces derniers que les héros d'Oswégo, de Carillon et de St^e Foi vivaient encore dans leurs descendants.

C'est à la suite de ces événements, qu'une constitution plus libérale ayant été donnée et un accès plus libre aux charges ayant été ouvert aux Canadiens, M^r de Boucherville entra au Conseil Législatif. Pendant l'invasion des troupes américaines, il s'était montré sujet loyal ; en Chambre, il fut toujours l'ami des bons principes, et le défenseur de ses concitoyens. Comme son père, il avait épousé une Demoiselle de la famille Rimbault de St Blain, M^{lle} Madeleine. Il en eut dix enfants, dont six moururent très-jeunes. Les survivants furent : Charlotte, Pierre-Amable, Charles Marie et René-Thomas. Ce dernier prit le nom de Verchères. Marié, en 1819, avec M^{me} Clotilde-Joséphine Proulx, il en a eu quatre enfants :

Madeleine-Thaïs, Guillaume-Pierre-Philias, Médecin, Charlotte-Adélaïde, mariée d'abord à Mr Quesnel, Avocat, et ensuite au Docteur Robitaille, de Québec, et Jovite-Louis.—Charles-Marie entra dans l'état ecclésiastique et devint Curé de Charlesbourg, où il mourut en 1823.—Charlotte, l'unique fille survivante, épousa Mr Louis Chaussegros de Léry et fut mère de la jeune Charlotte, élève des Ursulines, enlevée à la fleur de l'âge.

V^o PIERRE-AMABLE DE BOUCHERVILLE.

Mr Pierre-Amable de Boucherville naquit le 4 Octobre 1740. Son père venait de mourir, lorsque, sur le conseil de sa mère qui survécut treize ans à son mari, il songea à se chercher une épouse. Son choix tomba sur M^{lle} Marguerite Sabrevois de Bleury. La famille de cette Demoiselle est trop célèbre dans le pays et se présente trop souvent dans ces pages, pour que nous la passions ici sous silence.

Suivant le travail d'un érudit qui aimait à cacher son nom, le chef de cette famille, en Canada, fut Mr Jacques Charles de Sabrevois, fils de Mr Henri de Sabrevois, Seigneur de Sermonville, et de Dame Gabriel Martin, du Diocèse de Chartres. Ayant quitté son pays natal un peu après le milieu du XVI^e siècle, pour venir dans la Nouvelle-France, il servit dans les troupes et fut un des Lieutenants de la Compagnie de Mr de Muy. Il épousa à Boucherville, le 16 Novembre 1695, M^{lle} Jeanne de Boucherville, ainsi qu'on a pu le voir, et en eut plusieurs enfants. Christophe de Sabrevois, l'un d'eux, appelé plus tard de Sermonville, Lieutenant en 1741, Aide-Major à Montréal en 1745, Chevalier de St Louis en 1757, épousa M^{lle} Agathe Hertel. Quant à Mr Charles de Sabrevois, il mourut à Villemarie, en 1727, à l'âge de soixante ans, après avoir rempli pendant plusieurs années les fonctions de Major et avoir été décoré de la Croix de St Louis. Nous avons encore la copie des lettres patentes qui lui furent

adressé
Bouth
voici :
" Nava
" millie
" verre
" Capi
" en C
" tant
" dites
" de no
" d'une
" nom
" que
" étant
" sion
" A ces
" très-c
" nous
" ordon
" établi
" Chev
" lui jo
" rogat
" Juille
de Blev
Charlot
et laiss
guerite,
Sieur d
Dame M
en seco
Sieur d
Dame L
fait Lie
taine en
il devin

adressées. Nous la devons à l'obligeance de M^{re} Tancrède Bouthillier qui a bien voulu nous la communiquer. La voici : "Louis, par la grâce de Dieu Roi de France et de Navarre, Chef Souverain et Grand Maître de l'Ordre militaire de St Louis, à tous ceux qui ces présentes verront, salut. Les services que le Sieur de Sabrevois, Capitaine d'une des Compagnies que nous entretenons en Canada, nous a rendus depuis plus de vingt ans, tant en la dite qualité, qu'en celle d'officier dans les dites troupes, nous conviant à lui donner des preuves de notre satisfaction, nous avons crû ne le pouvoir faire d'une manière plus honorable qu'en l'admettant au nombre des Chevaliers de l'Ordre militaire de St Louis, que nous avons créé par nos lois du mois d'Avril 1693, étant bien informé des dits services et qu'il fait profession de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine. A ces causes et autres nous mouvant, de l'avis de notre très-cher et très-aimé oncle, le Duc d'Orléans, Régent, nous avons le dit Sieur de Sabrevois fait, constitué, ordonné et établi, faisons, constituons, ordonnons et établissons par ces présentes, signées de notre main, Chevalier du dit Ordre militaire de St Louis, pour par lui jouir du dit titre de Chevalier, des honneurs et prérogatives qui y sont attachés. Donné à Paris, le 20 Juillet 1718. (Signé) Louis." Son fils Clément, surnommé de Bleury, épousa à Villemarié, le 26 Août 1728, M^{lle} Charlotte Guichard, fille d'un Chirurgien de cette ville, et laissa à sa mort plusieurs enfants, entre autres Marguerite, qui, après avoir épousé Mr Louis Dandonneau, Sieur du Sablé, fils du Lieutenant de ce nom et de Dame Marie-Joseph Drouet de Richarville, se remaria en secondes noces à Mr François-Thomas de Lorimier, Sieur de Verneuil, fils du Capitaine de Lorimier et de Dame Louise LePallieur. Un an après son mariage, il fut fait Lieutenant. Après avoir été promu au grade de Capitaine en 1742 et décoré de la Croix de St Louis en 1750, il devint Major des Trois-Rivières, neuf ans après. Jean,

fils de Clément, épousa à Villemarie, le 7 Janvier 1754, M^{lle} Marie-René Gamelin-Maugras, fille de Mr Pierre Gamelin-Maugras, négociant, et de Dame Marie-Clémence Dufrost de la Jemmerais, dont il a été parlé. Après la mort de son épouse, en 1770, il contracta un nouveau mariage avec M^{lle} Marie-Anne Claveau, et mourut le 4 Mai 1784. Clément-Christophe Anne, fils du précédent, ayant épousé aux Etats M^{lle} Emilie Bower, a été le père de M^{lle} Marguerite, épouse de Mr de Boucherville. Une des sœurs de cette dernière avait épousé Mr Benjamin Trottier des Rivières Beaubien, Avocat à Montréal. Clément-Charles, son frère cadet, Avocat distingué, appelé au Conseil Législatif par Lord Gosford, après avoir été Capitaine de Cavalerie volontaire, est mort il y a peu d'années à Montréal. Il avait épousé M^{lle} Rocher, mais n'a pas laissé de postérité, en sorte que la Seigneurie de Bleury, obtenue en 1733, est sortie de la famille.

De son mariage avec M^{lle} M. de Bleury, Mr P. A. de Boucherville a eu trois enfants : Pierre-George, Catherine-Emilie, Françoise et Charles-Eugène-Napoléon.— L'aîné, né à Québec en 1815, réside présentement à Montréal, où il est marié à M^{lle} Gregory, et a deux enfants : un fils et une fille.—M^{lle} Catherine, l'aînée des filles, après avoir épousé Mr Charles de Grosbois, Médecin, à Chambly, est décédée en 1856, laissant sept enfants.—Mr Charles, le cadet, né à Montréal, le 4 Mai 1822, demeure à Boucherville et est membre du Parlement Provincial pour le Comté de Chambly. Il avait épousé, en 1861, M^{lle} Suzanne-Elizabeth Morrogh ; cette Dame est décédée, ainsi que son enfant, peu de temps après. Il s'est remarié récemment à M^{lle} Lussier de Varennes.

Quant à Mr P. A. de Boucherville, il est mort en 1857, à l'âge de soixante-et-dix-sept ans, après avoir siégé au Conseil Législatif et rempli les fonctions d'Aide-de-Camp sous Sir George Prevost, sept ans après son épouse, qui a fini ses jours le 12 Mai 1850, étant dans la sixième année de son âge.

Janvier 1754,
le Mr Pierre
rie-Clémence
é. Après la
un nouveau
mourut le 4
précédent,
a été le père
erville. Une
Mr Benjamin
à Montréal
ngué, appelé
ès avoir été
il y a peu
Rocher, mais
eigneurie de
ille.

Mr P. A. de
orge, Cathe-
Napoléon.—
sagement à
7, et a deux
e, l'aînée des
ois, Médecin,
enfants.—Mr
22, demeure
t Provincial
sé, en 1861,
ne est décé-
rés. Il s'est
nes.

ort en 1857,
oir siégé au
ide-de-Camp
épouse, qui
la soixante-



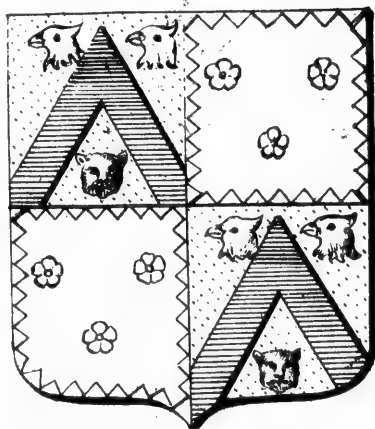
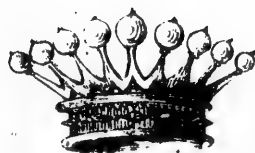


MONTCALM.



LE GÉNÉRAL MONTCALM
blessé à mort







Penda
tions de
Ogdensl
les bord
s'est éle
dant du
famille
fassions
naissanc
de Beau
commu

Suiva
familles
un des p
assez ré
" onzièr
" en an
" Philip
" Conne
" et Lou
" il acc
" nople
" de B
" Eryp
" 1250.
" terre
" d'Her
" me d
" de l'

LA FAMILLE DE BEAUJEU.

Pendant que le Chevalier Benoist remplissait les fonctions de Commandant à la Présentation, aujourd'hui Ogdensburg, un autre Commandant s'immortalisait sur les bords de la Belle-Rivière, dans ces mêmes vallées où s'est élevée depuis une ville florissante : c'est le Commandant du fort Duquesne, le Capitaine de Beaujeu. La famille de ce héros est trop illustre, pour que nous n'en fassions pas mention. C'est, d'ailleurs, un tribut de reconnaissance que nous aimons à rendre à l'Honorable Comte de Beaujeu, qui, avant de mourir, avait bien voulu nous communiquer plus d'une note précieuse.

Suivant la plupart des ouvrages qui se sont occupés des familles marquantes, la maison de Beaujeu tenait en France un des premiers rangs. Voici ce qu'en dit une publication assez récente : " Les origines de cette famille remontent au onzième siècle. Guichard, Sire de Beaujeu, fut envoyé en ambassade à Rome près du Pape Innocent III, par Philippe-Auguste, en 1210. Humbert V, Sire de Beaujeu, Connétable de France, servit le Roi Philippe-Auguste et Louis VII, son fils, dans la guerre contre les Albigeois ; il accompagna Beaudoin II, Empereur de Constantinople, et assista à son couronnement en 1239. Humbert de Beaujeu d'Aigueperse accompagna St Louis en Egypte, et se signala à la bataille de la Massoure, en 1250. Guichard de Beaujeu fut Ambassadeur en Angleterre et y mourut en 1265. Eric de Beaujeu, Seigneur d'Hermande, fut tué au siège de Tunis en 1270. Guillaume de Beaujeu, Seigneur de Sevens, fut Grand-Maître de l'Ordre des Templiers, en 1288. Il périt au siège

"d'Antioche en 1290. Edouard, Sire de Beaujeu et de
 "Dombes, Maréchal de France, fut tué au combat d'Ar-
 "dres, en 1351. Guichard de Beaujeu, Chevalier, Seigneur
 "de Perreux et de Sémur en Briennais, succomba à la
 "bataille de Poitiers, en 1356. Humbert de Beaujeu,
 "Seigneur de la Julianne, blessé mortellement au siège
 "du Château de Varcy, cinquante-deux ans auparavant,
 "avait été rapporté à Villefranche et inhumé aux Cor-
 "déliers, dans le tombeau de sa mère, Eléonore de
 "Savoie. En 1590, fut tué au siège de Montbart le Sei-
 "gneur de Beaujeu, qui s'était depuis longtemps dis-
 "tingué dans la guerre par son habileté et son expérience.
 "Au siège de Fontarabie, en 1638, périt le Sieur de Beau-
 "jeu, Lieutenant des Chevaux Légers du Duc d'Enghien.
 "Jean Quiqueran de Beaujeu, Chevalier de Malte, Ca-
 "pitaine au régiment de St. Mesme, fut tué au siège de
 "Lérida, en 1647. François-Joseph-Quiqueran de Beau-
 "jeu trouva la mort en Flandre, étant alors Capitaine des
 "Dragons, sous le Maréchal d'Humiers. Pierre de Beau-
 "jeu, Seigneur de la Mothe, Lieutenant au régiment de
 "Berry, fut blessé en 1693, à la défense de la redoute de
 "la Mirandole, où, avec vingt hommes, il soutint pendant
 "douze heures les attaques de six mille adversaires.
 "Eugène de Beaujeu, Commandeur de l'Ordre royal et
 "militaire de St. Louis, Maréchal de Camp et Gouverneur
 "des Invalides, eut une partie du pied emportée au siège
 "de Fribourg, et mourut en 1730. Edmond-Louis de
 "Beaujeu, Général de Brigade, né le 21 Mai 1740, blessé
 "plusieurs fois et retraits après quarante-sept ans de ser-
 "vices, fut inscrit, en 1817, parmi les officiers qui avaient
 "bien mérité de la patrie." C'est à cette longue suite de
 "nobles aïeux que se rattache la famille de Beaujeu du
 "Canada.

1^o LOUIS LIÉNARD DE BEAUJEU.

M^r Louis-Liénard de Beaujeu, dont la mère avait rempli
 des fonctions enviées auprès des Enfants de France, fut le

chef
 figure
 pétuel
 sonna
 qu'il é
 par se
 venu
 mence
 qu'il é
 Thérè
 Baptis
 marie,
 cienn
 Charle
 l'acte
 "tem
 "la di
 "Vica
 "pris
 "Loui
 "Lieut
 "rine,
 "Phil
 "Echa
 "Gar
 "et m
 "Dam
 "Juch
 "Lie
 "Ile, d
 "mère
 "de R

1 D'ap
 appelée
 "berce
 "vingt
 être le p
 joignait-

chef de cette famille distinguée. Dès 1700, on le voit figurer à Québec parmi les membres de l'Adoration Perpétuelle, établie par M^r de St Vallier, à côté des personnages les plus recommandables de l'époque, preuve qu'il ne fut pas moins remarquable par sa haute-piété que par ses autres qualités personnelles. M^r de Beaujeu était venu de France vers la fin du XVI^e siècle ou au commencement du suivant. Il y avait déjà quelques années qu'il était fixé dans le pays, lorsqu'il épousa M^{lle} Louise-Thérèse-Catherine Migeon de Bransac, fille de M^r Jean-Baptiste Migeon de Bransac, Lieutenant Général à Villenarrie, et de Dame Catherine Gaucher deBelleville, d'ancienne noblesse, originaire de Senlis et veuve de M^r Charles Juchereau de St Denis. Nous avons pu retrouver l'acte de son mariage. Le voici : " Le sixième jour de Septembre de l'an 1706, après la publication d'un ban, et la dispense des deux autres, accordée par moi soussigné, " Vicaire-Général de M^r l'Evêque de Québec ; après avoir pris le mutuel consentement par paroles de présent " Louis Liénard de Beaujeu, âgé de vingt-quatre ans, " Lieutenant dans les troupes du détachement de la marine, entretenues par Sa Majesté en ce pays, fils de feu " Philippe Liénard de Beaujeu, vivant Ecuyer, Grand " Echanson du Roi, Guidon des Chevaux Légers de la " Garde du Roi, et de Dame Catherine Gobert ¹, ses père " et mère, de la Paroisse de Versailles, d'une part ; et de " Dame Thérèse Migeon, veuve de feu Monsieur Charles " Juchereau, Ecuyer, Sieur de St Denis, Conseiller du Roi, " Lieutenant Général de la Juridiction royale de cette " Ile, d'autre part : les ai mariés suivant les rites de notre " mère, la Sainte Eglise, en présence de Messire Claude " de Ramesay, Chevalier de l'Ordre militaire de St Louis,

¹ D'après un autre document, la mère de M^r L. de Beaujeu est appelée M^{me} Despériers : " Le Sieur de Beaujeu, fils de Dame Despériers, " berceuse des Enfants de France, Capitaine en Canada, sert depuis " vingt-deux ans." Ce document porte la date du 30 Mai 1724. Peut-être le père de M^r de Beaujeu se maria-t-il deux fois, ou bien, sa Dame joignait-elle à son nom de famille celui de Despériers.

"Gouverneur de l'Île de Montréal; de Daniel Migeon,
 "Ecuyer; Seigneur de la Gauchetière, Aide Major des
 "troupes du détachement; de Charles LeMoyne, Chevalier
 "de l'Ordre militaire de St Louis, Baron de Longueuil,
 "Capitaine d'une Compagnie du détachement; de Nicolas
 "d'Ailleboust, Ecuyer, Sieur de Mantet, Capitaine d'une
 "autre Compagnie du détachement; de Jean-Baptiste
 "Celoron, Ecuyer, Sieur de Blainville, aussi Capitaine;
 "de René LeGardeur, Ecuyer, Sieur de Beauvais, Lieu-
 "tenant d'une Compagnie des dites troupes, et de plusieurs
 "autres parents et amis des dites parties, qui ont signé
 "avec moi. (Signé) De Beaujeu, Thérèse Migeon de la Gau-
 "chetière, de Ramesay, Mantet, La Chassaigne, Migeon
 "de la Gauchetière, Gaucher, Elizabeth Souart Longueuil,
 "Marguerite Bonat Pascaud, de Blainville, Gertrude Le
 "Gardeur, François Vachon de Belmont, Vicaire-Général,
 "PRIAT, Ptre." Plus d'un siècle et demi s'est écoulé, et
 le 17 Septembre 1866, au milieu d'une foule non moins
 brillante, en présence de plusieurs Dignitaires de l'Eglise,
 les deux familles de Beaujeu et de Longueuil resserraient
 encore une fois les liens qui les unissent, par le mariage
 du fils aîné de l'Hon. Saveusé de Beaujeu avec une arrière-
 petite-fille de la Baronne de Longueuil.

Par l'acte que nous venons de reproduire, on voit que
 M^r. de Beaujeu était de Versailles, où sa famille, à cause
 de ses emplois à la Cour, était obligée de résider. On voit
 également qu'il avait un grade dans l'armée. En effet,
 après avoir été fait Enseigne en 1702, il avait été promu
 au grade de Lieutenant, deux ans après. Sept ans plus
 tard, en 1711, il reçut le brevet de Capitaine, et, après avoir
 été décoré de la Croix de St Louis en 1726, il fut nommé
 Major des troupes à Québec en 1733, poste qu'il occupa
 plusieurs années.

En épousant M^{lle} Thérèse Migeon, M^r de Beaujeu
 ne pouvait s'allier à une famille plus vertueuse. Sur
 trois Demoiselles, deux se firent Religieuses. L'une,
 M^{lle} Jeanne-Gabrielle Migeon, l'aînée, entra à l'Hôtel-

Dieu d
 piété
 M^{lle} M
 chez le
 consac
 Nativi
 mais s
 Mère d
 sa Com
 elle su
 par sa
 se con
 leur es
 au Nov
 quatre-
 fonction
 Enfin,
 Demois
 premie
 soixante
 à l'Hôte
 eut l'ho
 pour y
 occupés
 Il y a
 marié, l
 de son
 des défr
 Dans ce
 la rivièr
 profonde
 de la Ro
 avoir ho
 pleine d
 au milie
 mariage
 fils et de

Dieu de Villemarie, où elle se fit remarquer par sa tendre piété envers la Très-Sainte Vierge. L'autre, la cadette, M^{lle} Marie-Anne Migeon, après avoir reçu son éducation chez les Dames Ursulines de Québec, y retourna pour se consacrer entièrement à Dieu, sous le nom de Mère de la Nativité. D'une politesse exquise, de manières aimables, mais surtout d'une piété solide et d'un esprit large, la Mère de la Nativité rendit les services les plus signalés à sa Communauté. Supérieure au moment de la conquête, elle sut, par ses prévenances et ses attentions délicates, par sa prudence et son habileté, autant que par sa fermeté, se concilier les bonnes grâces des vainqueurs, mériter leur estime, et même commander leur admiration. Entrée au Noviciat en 1702, elle ne mourut qu'en 1771, à l'âge de quatre-vingt-sept ans, après avoir rempli dix-neuf ans les fonctions de Supérieure, et été soixante-dix ans Religieuse. Enfin, M^{re} Migeon de Bransac, la mère de ces jeunes Demoiselles, effectuant après la mort de son mari son premier dessein, alla elle-même rejoindre, à l'âge de soixante-dix ans, l'ainée de ses filles et mourut Religieuse à l'Hôtel-Dieu de Montréal. Quant à M^{re} de Beaujeu, elle eut l'honneur, après son mariage, d'être appelée à la Cour, pour y remplir les emplois que sa belle-mère avait occupés.

Il y avait plus de trente ans que M^r de Beaujeu était marié, lorsque, dans le but de contribuer à l'avancement de son pays d'adoption, il se détermina à entreprendre des défrichements de terre et à former des établissements. Dans ce dessein, il demanda et obtint une concession, sur la rivière Chambly, de deux lieues de front sur trois de profondeur, à partir du Fief récemment accordé à M^r Denis de la Ronde, et en remontant le lac Champlain. Après avoir honoré le beau nom qu'il portait, par une conduite pleine de distinction, M^r de Beaujeu termina sa carrière au milieu des sentiments les plus chrétiens. De son mariage avec M^{lle} de Bransac, il laissa cinq enfants, trois fils et deux filles. Ces dernières se marièrent toutes les

deux. L'une épousa M^r de Ligneris, ¹ Capitaine de grande réputation; l'autre entra dans la célèbre famille des Le Gardeur de Repentigny. Quant aux fils, l'aîné, M^r Louis de Beaujeu, ayant embrassé l'état ecclésiastique, devint Confesseur ordinaire de Louis XVI, et, suivant une tradition de famille, mourut à Paris, en 1781, au Séminaire de S^t Sulpice. Assez jeune, il avait été confié par sa tante, la Mère de la Nativité, à M^r de Villars, respectable prêtre français, qui, après avoir rempli plusieurs années les fonctions de Chapelain auprès des Ursulines de Québec, était retourné en France. S'étant chargé d'en être le protecteur et l'ami, le digne prêtre en écrivait en ces termes à la bonne tante: "M^r l'Abbé de Beaujeu vous honore et vous chérit toujours bien respectueusement; il continue à se bien porter, à bien travailler et à endurer patiemment toutes les malices que je lui fais de temps en temps, et moins souvent que je ne voudrais." Plusieurs années après, en 1771, ce vénérable Ecclésiastique écrivait encore, dans une lettre adressée à M^r Briand, Evêque de Québec: "M^r de Beaujeu se porte assez bien. Il est toujours chez M^r le Curé de S^t Sulpice, et continue à édifier cette grande Paroisse par ses exemples et par sa direction éclairée." Ce fut sans doute à sa grande piété qu'il dû de partager, avec le célèbre Abbé de Firmont, l'honneur d'être le Confesseur du Roi martyr. Ses deux autres frères ont joué un rôle si brillant dans la Nouvelle-France, que c'est un devoir d'en parler plus amplement.

¹ Le Chevalier de Ligneris était fils de M. Marchand de Ligneris, qui, après avoir servi dans le régiment d'Auvergne en 1675 et rempli les fonctions de Gardo-Marine à Rochefort en 1683, passa, vers 1686, en Canada, où il fut fait successivement Lieutenant, Capitaine, Chevalier de St. Louis et Major aux Trois-Rivières. Avant de devenir beau-frère de M. de Beaujeu, il avait eu un frère, qui, après avoir servi de 1722 à 1723 en qualité d'Enseigne, était mort en 1734. Pour lui, après avoir servi avec la plus grande distinction de 1733 à 1756, il laissa, pour le remplacer à l'armée, un fils que l'on retrouve Enseigne de 1757 à 1760. Après la conquête, ses deux Demoiselles touchaient, chacune, une pension de deux cents livres. Marie-Thérèse, l'une d'elles, se voyait encore à Paris, en 1777.

Mr I
le hér
19 août
de Bea
l'armé
lorsqu
le com
poste i
si disp
riment
très inf

1 Quo
et non M
C'est don
l'armée
rectifier
I^r M. D
"cœur
"pieuse
"Beauje
"treccou
"que, c
"manda
"de la m
"avec le
"déterm
"Ministr
"j'espère
"d'avoir
"dont M
"printen
"fort Du
en décou
Il c'est
L'ARMÉE A
d'aller at
"mémoir
Parlant d
"Le Seig
"sacrifié
chef: "Il
"MM. Du
ne dit pas
succès de
et si habil
que tirère
Suivant
de l'ennem

Mr Daniel-Hyacinthe-Marie de Beaujeu, l'un d'eux, fut le héros de la Monongahéla. Il était né à Villemarie, le 19 août 1711. Entré de bonne heure dans la marine, Mr de Beaujeu parvint rapidement aux différents grades de l'armée. Il était Capitaine et Chevalier de St Louis, lorsqu'il fut chargé de remplacer Mr de Contrecoeur dans le commandement du fort Duquesne¹. Pour occuper ce poste important et se maintenir dans la vallée de l'Ohio, si disputée par les Anglais, il fallait un officier expérimenté et d'une valeur à toute épreuve, mais surtout très influent sur les Sauvages. Mr de Beaujeu ne pouvait

1 Quoiqu'on en ait dit et pensé jusqu'à présent, c'était Mr de Beaujeu et non Mr de Contrecoeur, qui commandait au fort Duquesne en 1755. C'est donc à lui, et à lui seul, que revient la gloire d'avoir triomphé de l'armée anglaise. Nous tenons à constater ce double point, afin de rectifier ce que nous avons avancé plus haut, sur la foi des autres.

1° M. DE BEAUJEU COMMANDAIT SEUL AU FORT DUQUESNE. — M. de Contrecoeur ayant demandé, dans l'hiver précédent, son rappel, écrit une *pieuse contemporaine*, Mr le Marquis Duquesne avait envoyé Mr de Beaujeu, Capitaine, pour le relever, avec ordre toutefois à Mr de Contrecoeur de ne revenir qu'après l'expédition, supposé qu'on fût attaqué, comme on avait lieu de le croire. — Mr de Beaujeu qui *commandait* dans ce fort, lit-on dans un mémoire déposé aux *archives de la marine*, prévenu de la marche des ennemis et fort embarrassé, avec le peu de monde qu'il avait, de pouvoir empêcher ce siège, se détermina à aller au devant. — Monseigneur, écrivait à son tour, au Ministre des Colonies, Madame de Beaujeu, après la mort de son mari, j'espère que vous voudrez bien faire attention au malheur que je viens d'avoir de perdre mon mari. Il s'est sacrifié à la rivière de l'Ohio, dont Mr le Marquis Duquesne lui avait donné le *commandement* ce "printemps." Enfin, son acte de sépulture le déclare *Commandant* au "fort Duquesne." Ce point nous paraît donc bien établi. Le second qui en découle, ne l'est pas moins.

Il s'agit à Mr de Beaujeu que revient la gloire d'avoir triomphé de l'armée anglaise. — 1° C'est lui seul qui conçoit et exécute le dessein d'aller attaquer l'ennemi : "Il se détermina à aller au devant, dit le "mémoire déjà cité ; il le proposa aux Sauvages qui étaient avec lui." Parlant de son beau dévouement, sa tante, la Mère de la Nativité, écrit : "Le Seigneur nous a enlevé le cher de Beaujeu qui s'est exposé et a "sacrifié sa vie pour le salut de la patrie." — 2° Lui seul commandait en chef : "Il avait sous lui, rapporte la pieuse Annaliste déjà mentionnée, "MM. Dumas et de Ligneris, et quelques officiers subalternes." Elle ne dit pas un mot de Mr de Contrecoeur. — 3° Enfin, lui seul décide du succès de la bataille, comme le prouve 1° son plan d'attaque si hardi et si habile, 2° sa bravoure à la tête des troupes, et 3° la vengeance que tirèrent les Sauvages de sa mort, en achevant la victoire.

Suivant deux mémoires, il fut frappé à mort à la première décharge de l'ennemi ; d'après d'autres, ce ne fut qu'à la troisième ; lorsque l'ac-

donc être mieux choisi, ainsi que la suite le fit voir. Il était à peine entré en fonction, que le bruit se répandit que le Général Braddock s'avancait contre le fort Duquesne, à la tête d'une armée divisée en trois Corps sous les ordres de Halket, Gage et Dunbar, et précédée d'un fort détachement de milices virginienne, commandées par le célèbre Washington, avec la plus formidable artillerie qu'on eût encore vue. D'après les mémoires du temps, cette armée ne comprenait pas moins de deux à trois mille vétérans de troupes anglaises, sans parler des autres milices qui étaient considérables. Avec des forces si imposantes, Braddock ne doutait pas du succès de son entreprise. Déjà il se voyait maître du fort Duquesne et de l'immense pays que cette place avait pour mission de défendre. Mr de Beaujeu n'avait à lui opposer que soixante-douze hommes de troupes, cent quarante-six Canadiens et six cent trente-sept Sauvages, ou, suivant l'état officiel : deux cent cinquante Canadiens et six cent trente Sauvages, c'est-à-dire de huit cent cinquante-cinq à neuf cents hommes en tout, commandés par lui, par Mr Dumas et par Mr de Ligneris, son beau-frère. Que faire avec cette poignée de monde ? Attendre l'ennemi ? Mais c'était s'exposer à être foudroyé par son artillerie, d'autant plus que le fort Duquesne n'en avait pas pour y répondre. Abandonner la partie ? Mais c'était livrer lâchement la plus belle place du pays à des adversaires redoutables. En cette extrémité, et ayant confiance au Dieu des armées, Mr de Beaujeu prit un parti tellement audacieux, qu'il est à peine croyable : ce fut d'aller au-devant de l'ennemi. La difficulté était de décider les Sauvages à le suivre. Quand il leur en fit la proposition, tous lui répondirent : " Quoi,

tion était déjà bien engagée : " S'avancant au milieu des foudres et des " feux, dit encore la même Annaliste, sa contemporaine, il tomba mort " à la troisième décharge de l'ennemi." De son côté, Mr de Vaudreuil " certifie que le Chevalier de Beaujeu, Capitaine d'Infanterie du détachement de la marine, a été tué le 9 Juillet 1755, d'un coup de canon " chargé à cartouche à la troisième décharge qu'il fit donner par les " troupes et les Sauvages de la Colonie qu'il commandait." Nous nous en sommes rapporté à ce dernier témoignage.

" mon
" Angl
" autre
" aller
" Nou
" mine
lui, pr
plus gr
religie
et fait
troupe
comme
des Lie
où se t
nime C
avaient
Alors l
prit, le
" enne
" Je su
Sauvag
confian
temps à
lieux c
fut con
broussa
que de
mencer
Franç
donner
prises,
dée par
rivière
Il pouv
cette av
jeu fit
retraite

"mon père, tu veux donc mourir et nous sacrifier? Les Anglais sont plus de quatre mille hommes, et, nous autres, nous ne sommes que huit cent, et tu veux les aller attaquer? Tu vois bien que tu n'as pas d'esprit. Nous te demandons jusqu'à demain pour nous déterminer." C'est ce que M^r de Beaujeu leur accorda. Pour lui, profitant de cette nuit suprême, il l'employa, avec la plus grande partie de la garnison, à remplir ses devoirs religieux. Après avoir assisté à la messe de grand matin et fait la communion, il sortit du fort avec le peu de troupes qu'il avait. On eût dit un de ces preux Chevaliers, comme sa famille en avait donné, marchant à la conquête des Lieux-Saints. Arrivé en face de la hutte du Conseil où se trouvaient réunis les Chefs sauvages, le magnanime Commandant y entra et leur demanda ce qu'ils avaient résolu. Ils répondirent qu'ils ne pouvaient marcher. Alors M^r de Beaujeu, qui était bon, affable et plein d'esprit, leur dit: "Je suis déterminé à aller au devant des ennemis. Quoi! laisserez-vous aller votre père seul? Je suis sûr de les vaincre." Electrisés par ces paroles, les Sauvages changent tout-à-coup de résolution, et, pleins de confiance, s'engagent à l'accompagner. Il n'y avait pas de temps à perdre. L'ennemi n'était plus qu'à trois ou quatre lieues du fort. Alors M^r de Beaujeu donna ses ordres. Il fut convenu que les Sauvages se cacheraient dans les broussailles, derrière les arbres, de chaque côté du ravin que devait traverser l'armée anglaise, et qu'ils ne commenceraient à faire leurs décharges que lorsque les Français, chargés d'attaquer l'ennemi de front, leur en donneraient le signal. Ces dispositions étaient à peine prises, que l'avant-garde de l'armée anglaise, commandée par le Colonel Gage, parut. Elle venait de franchir la rivière de la Monongahéla, et s'avancait sur une colonne. Il pouvait être alors une heure d'après-midi. Lorsque cette avant-garde fut suffisamment engagée, M^r de Beaujeu fit sonner la charge. A l'instant, sortant de leur retraite et poussant des clameurs qui portaient l'effroi jus-

qu'au fond des âmes et que l'écho des bois, en les multipliant, rendait plus effroyables encore, les Sauvages se précipitent sur l'ennemi, et, le prenant en écharpé, en font une horrible boucherie. Surpris, déconcertés et cherchant un adversaire qu'ils entendent, dont ils reçoivent les coups, mais qu'ils ne peuvent apercevoir et saisir, les Anglais font une première décharge, mais sans succès. Mr de Beaujeu, plein d'espoir et rayonnant de joie, fait charger une seconde et une troisième fois. C'est alors, suivant des documents officiels que nous avons sous les yeux, que l'intrépide Capitaine, qui avait tout préparé et tout conduit, tomba mortellement blessé. Devenus furieux par cette mort qui les prive de leur chef bien-aimé, et excités encore par Mr Dumas qui avait pris sa place, les Sauvages redoublent d'audace et d'adresse, et visent de préférence les officiers qu'ils abattent et font tomber sur des monceaux de cadavres. Alors, se voyant décimés de toutes parts, prise en flanc et en tête, l'avant-garde commence à plier. Vainement le Général anglais fait-il avancer l'arrière-garde pour la soutenir : son arrivée ne fait qu'augmenter la confusion. Les Compagnies se mêlent et s'embarrassent. Les soldats, criblés par une mitraille qui les transperce et qu'ils ne peuvent éviter, refusent d'obéir à leurs chefs. Ecumant de rage et le désespoir dans le cœur, Braddock fait un nouvel effort pour les rallier et les ramener au combat. Il n'est pas plus heureux que les autres. Ne pouvant plus se faire écouter, il allait donner le signal de la retraite, lorsqu'il est atteint d'une balle qui lui traverse les reins et renversé par terre, après avoir eu cinq chevaux tués sous lui. Alors commence un sauvetage qui peut général, indescriptible. Ce n'est plus une retraite, c'est une déroute complète. Officiers et soldats, jetant leurs armes, s'échappent en désordre. Le combat avait duré quatre heures. Près de quinze cents hommes, suivant certains récits, et presque tous les officiers, restèrent sur le champ de bataille. " Nous avons été battus, écrivait-il peu après Washington, et battus honteusement par une

" poign
mense
guerre
charrie
cent m
tombé
de cet
des Fr
glaises

Mr d
trois j
tombés
endroi
que re
du pay
l'acte d
mille d
" 1755
" les
" Beau
" Duq
" quar
" tions
" mêm
" le tit
" Rivie
" nous
" susdi
que les
ou qu'
perpétu
N'étai
l'exemp
une co
fondeu
de Mr d
à la Co

"poignée de Français." Le gain de cette victoire fut immense : outre une quantité prodigieuse de munitions de guerre et de vivres, treize canons, cent bœufs, quatre cents charriots, tous les équipages, la caisse militaire contenant cent mille livres, et tous les papiers du Général Braddock, tombèrent aux mains des vainqueurs. Un autre avantage de cette victoire fut d'affermir les Sauvages dans l'alliance des Français et d'ôter pour un temps aux Colonies anglaises l'envie de faire irruption dans la vallée de l'Ohio.

Mr de Beaujeu fut rapporté au fort Duquesne et inhumé, trois jours après, à côté de ses compagnons d'armes, tombés avec lui au champ d'honneur. C'est là, à cet endroit même où s'est élevée depuis la ville de Pittsburgh, que reposent les cendres du héros qui a fourni à l'histoire du pays une de ses plus belles pages. Nous avons encore l'acte de sa sépulture, que Mr P. Stevens, si dévoué à la famille de Beaujeu, a pris soin d'enregistrer. Le voici : "L'an 1755, le 9 de Juillet, a été tué au combat donné contre les Anglais, Mr Liénard Daniel, Ecuier, Sieur de Beaujeu, Capitaine d'Infanterie, Commandant du fort Duquesne et de l'armée, lequel était âgé d'environ quarante-cinq ans, ayant été à confesse et fait ses dévotions le même jour. Son corps a été inhumé, le 12 du même mois, dans le cimetière du fort Duquesne sous le titre de l'Assomption de la S^{te} Vierge, à la Bdlle-Rivière, et cela, avec les cérémonies ordinaires, par nous prêtre Récollet soussigné, Aumônier du Roi au susdit fort. (Signé) F. DENYS, Baron, P. R." Espérons que les cendres du héros seront rapportées en Canada, ou qu'un mausolée, élevé au lieu où elles reposent, en perpétuera le souvenir.

N'étant encore que Lieutenant, Mr de Beaujeu, à l'exemple de son père, avait demandé et obtenu, en 1743, une concession de deux lieues de front sur trois de profondeur, sur la rivière Chambly, à partir de la Seigneurie de Mr de Chaussegros de Léry, et comprenant la rivière à la Colle. Neuf ans après, alors qu'il était Capitaine, il

24

2

2

fit application auprès du gouvernement pour que la concession de son père, qui était retournée au domaine du Roi, lui fût rendue et ne formât qu'une seule et même Seigneurie avec la sienne. Ayant égard aux dépenses que Mr de Beaujeu avait faites sur cette dernière, pour procurer aux habitants tout ce qui leur était nécessaire, et à celles qu'il se proposait de faire encore pour augmenter son établissement, Mr de la Jonquière, alors Gouverneur Général, obtempéra à sa demande, en sorte que Mr de Beaujeu devint propriétaire d'une Seigneurie de quatre lieues de front sur six de profondeur. Trois ans auparavant, le 4 Mars 1737, le vaillant Capitaine avait épousé M^{lle} Michel-Elizabeth Foucault, de l'illustre maison des Comtes de Foucault, dont les origines remontent jusqu'aux Croisades. De ce mariage sont nés deux enfants : un fils, qui, après la conquête, passa en France, et une fille qui épousa Mr de Charly, Major dans les troupes, laquelle, après la mort de son mari, passa aussi en France et se retira à Tours.

II^e LOUIS LIÉNARD VILLEMONDE DE BEAUJEU.

Mr Louis Liénard Villemonde de Beaujeu, frère du vainqueur de la Monongahéla, était le troisième fils de Mr L. de Beaujeu et de Dame T. Migeon de Bransac. Il arrivait à une époque où la patrie allait avoir besoin du bras de tous ses enfants. Il n'eut donc garde de trahir son devoir, et de forfaire à l'honneur. Mr de Beaujeu fut, de tout point, le digne émule de son frère. Après avoir servi comme Enseigne de 1731 à 1738, il fut promu au grade de Lieutenant en 1744, et quelques années après, en 1751, il reçut le brevet de Capitaine. En voici un extrait : "Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à notre cher et bien-aimé le Sieur de Beaujeu de Villemonde, salut. La Compagnie des Soldats de la marine, qui était ci-devant commandée par le Sieur de la Verenderye, étant à présent vacante, nous avons

" cru n
" comm
" que v
" cond
" notre
" ordon
" main
" la dit
" à Ve
" (Sign
" en cette
" lui valu
" année o
" son frèr
" Nécessi
" en fait f
" Marqu
" la Cro
" J'ai ét
" neur.
" votre
" la Cro
" (Signé
" La gu
" entre la
" l'espèce
" pour se
" il demar
" sion de,
" Plusieurs
" lotte Cu
" mier Co
" Dame L
" çois-Jose
" plusieurs
" glaises.
" mariage

"cru ne pouvoir faire un meilleur choix que de vous, pour commander à sa place la dite Compagnie, vu les preuves que vous nous avez données de votre vigilance, bonne conduite, expérience de la guerre, fidélité et affection à notre service. A ces causes, nous vous avons commis, ordonné et établi, et par ces présentes, signées de notre main, commettons, ordonnons et établissons Capitaine de la dite Compagnie. Tel est notre bon plaisir. Donné à Versailles, le 1^{er} Avril 1751, de notre règne le 36^e. (Signé) Louis." Le courage que M^r de Beaujeu déploya en cette qualité, la conduite pleine d'honneur qu'il tint, lui valurent la Croix de S^t Louis, trois ans après, en 1754, année où M^r de Villiers, après avoir vengé l'assassinat de son frère de Jumonville, en battant Washington au fort Nécéssité, força ce dernier à capituler. Voici l'acte qui en fait foi : "Versailles, 20 Janvier 1754. Monsieur, le Marquis de Vaudreuil ayant proposé de vous accorder la Croix de S^t Louis, le Roi a bien voulu l'approuver. J'ai été bien aise de vous procurer cette marque d'honneur. Je suis persuadé qu'elle excitera de plus en plus votre zèle pour le service. J'envoie à M^r de Vaudreuil la Croix avec les ordres nécessaires pour votre réception. (Signé) BERRYER."

La guerre n'étant pas encore officiellement déclarée entre la France et l'Angleterre, M^r de Beaujeu profita de l'espèce de calme qui suivit la prise du fort Nécéssité, pour se livrer à des travaux de défrichement. Dans ce but, il demanda et obtint, sur le lac Champlain, une concession de quatre lieues de front sur quatre de profondeur. Plusieurs années auparavant, il avait épousé M^{lle} Charlotte Cugnet, fille de M^r François-Etienne Cugnet, premier Conseiller au Conseil Souverain de Québec, et de Dame Louise-Madeleine Dusautoy, et sœur de M^r François-Joseph Cugnet, Jurisconsulte distingué qui a laissé plusieurs ouvrages estimés sur les lois françaises et anglaises. M^{lle} Julie-Lovise Liénard de Beaujeu, issue de ce mariage, épousa, le 16 Août 1765, M^r Antoine Juchereau

Duchesnay, Sieur de St. Roch, ancien officier des troupes de la marine, fils de Mr Antoine Juchereau Duchesnay, Sieur de Beauport, et de Dame Marie-Françoise Chartier de Lotbinière. Ce mariage fut de bien courte durée: M^{re} Juchereau mourut huit ans après, et son mari épousa, en secondes noces, M^{lle} Catherine Dupré. Ayant perdu lui-même son épouse, M^r de Beaujeu contracta un nouveau mariage, le 22 Février 1752, avec M^{lle} Marie-Geneviève de Longueuil, fille de Mr Paul-Joseph LeMoynes, Chevalier de Longueuil, et de Dame Marie-Geneviève Joybert de Soulanges¹, ainsi qu'il a été dit ailleurs. Il ne pouvait faire un mariage plus avantageux. Après la mort de son unique frère, M^r Joseph-Dominique-Emmanuel de Longueuil, connu sous le nom de Colonel de Longueuil, cette Demoiselle, si son frère venait à décéder, sans laisser d'enfants de son mariage avec la veuve du Chevalier de Bonne de Lesdiguières, devait hériter de la belle Seigneurie de Longueuil. M^{re} de Beaujeu toutefois ne vécut pas assez longtemps pour voir cette propriété passer à sa nouvelle famille. Elle précéda son frère de cinq ans dans la tombe. Elle mourut à Montréal, en 1802. M^r de Beaujeu décéda lui-même, le 5 Juin de la même année, en son

1 La famille de Soulanges, qui a laissé son nom à la Seigneurie que possède aujourd'hui la famille de Beaujeu, appartenait à la plus ancienne noblesse. Originaires de la Champagne, les Joybert étaient Seigneurs d'Aulnay, de Soulanges, etc. François Joybert, fils de Simon Joybert, Echanson du Roi et chef de cette famille, vivait au XIV^e siècle. Dans l'espace de sept générations, cette famille, qui se divisa en deux branches à la cinquième, a fourni à l'armée grand nombre d'officiers de mérite. Deux d'entre eux passèrent dans la Nouvelle-France, le Sieur de Marson de Soulanges, Lieutenant d'une Compagnie d'Infanterie au régiment de Poitou, et son frère, le Sieur Joybert. Au moment de prendre le commandement en Acadie, en 1672, M. de Marson demanda et obtint, sur la rivière St. Jean, une concession de quatre lieues de front sur une de profondeur, concession que sa veuve fit augmenter encore, en 1691, d'une autre de quatre lieues de front sur deux de profondeur. L'année même où cette concession était faite à M. de Marson, M. Joybert, son frère, en obtenait une autre, sur la même rivière, d'une lieue de front sur une de profondeur. Trente ans plus tard, en 1702, M. Pierre-Jacques de Joybert, Chevalier, Capitaine d'une Compagnie, obtenait la terre des Cascades, comprenant quatre lieues de front sur une et demie de profondeur, Seigneurie qui, par M^{lle} Geneviève de Soulanges, a passé dans la famille de Beaujeu.

Manoi
cinq a
la cha
Penda
été un
tailler
blesse
les av
celui-c
parven
Longue
Franç
rejeton
pays, p
Mr le
St Loui
8 Nov
Comte
et avoi
reçu un
il accor
d'Hudso
d'en por
servit en
vu s'opé
le nom
entrefai
suivit l'a
pagne à
alla se f
paix d'A
avait d'a
Chevalie
ment de
Vicomte
étant ent
grades à

Manoir de l'Île-aux-Grues, à l'âge avancé de quatre-vingt-cinq ans et cinq mois, après avoir rempli plusieurs années la charge de Commandant au fort de Michilimakinac. Pendant la guerre avec les Américains en 1775, il avait été un des plus zélés défenseurs de la patrie. Afin de ravitailler le fort St Jean, où s'était enfermée l'élite de la noblesse, il avait rassemblé un grand nombre d'hommes et les avait conduits au Gouverneur Carleton. Lorsque celui-ci se fût retiré à Québec, il s'efforça encore de lui faire parvenir des secours. De son mariage avec M^{lle} G. de Longueuil, M^r de Beaujeu laissa trois enfants : Charles-François, Jacques-Philippe et Louis-Joseph. Ces illustres rejetons de la noble famille ont fait trop d'honneur au pays, pour que nous les passions sous silence.

M^r le Comte Charles-François de Beaujeu, Chevalier de St Louis et de la Légion d'Honneur, était né à Québec, le 8 Novembre 1756. Après avoir fait partie de l'escadre du Comte d'Estaing, en qualité de Lieutenant de vaisseau, et avoir été blessé à la prise de la frégate l'*Ariel*, ayant reçu une pension de six cents livres à son départ de Toulon, il accompagna le célèbre marin LaPérouse à la Baie d'Hudson, et, après la reddition de ce pays, fut chargé d'en porter la nouvelle à Louis XVI. Le Comte de Beaujeu servit ensuite à St Domingue, dans cette île qui depuis a vu s'opérer tant de changements et qui porte aujourd'hui le nom d'Haïti. La révolution étant venue à éclater sur ces entrefaites, M^r de Beaujeu, alors en France, émigra et suivit l'armée des Princes. Après avoir fait toute la campagne à leur suite, la fortune se tournant contre eux, il alla se fixer en Angleterre, où il séjourna jusqu'à la paix d'Amiens, époque à laquelle il rentra en France. Il avait d'abord épousé M^{lle} Emilie de Bongard, fille du Chevalier de Bongard, Président à Mortier du Parlement de Metz, et Intendant Général de St Dominique. Le Vicomte Amédée Bongard de Beaujeu, issu de ce mariage, étant entré simple soldat dans l'armée, conquit tous ses grades à la pointe de l'épée. Il était Colonel de la Garde

sous Napoléon 1^{er}, lorsqu'il périt en 1812, au fameux passage de la Bérésina, après s'être illustré sur les champs de bataille d'Austerlitz, Iéna, et Wagram. Pendant que son fils faisait ainsi revivre la gloire de ses aïeux et s'immortalisait à la tête des troupes, M^r le Comte de Beaujeu perdait son épouse. Après avoir contracté un second mariage avec une de ses cousines-germaines, M^{lle} de Bongard, fille du Comte de Bongard, Grand-Veneur de Louis XV, il est mort à Senlis, le 6 Janvier 1846, à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans, sans laisser d'enfants de son second mariage.

M^r Louis-Joseph de Beaujeu, dit le Chevalier de Beaujeu, frère cadet du précédent, étant rentré dans le pays, fut successivement Lieutenant du régiment *Royal Canadien*, Major dans un autre Corps, et enfin Lieutenant-Colonel. En 1812, lorsque survint cette guerre dont il sera parlé plus amplement ailleurs, et où les Canadiens se couvrirent d'une gloire impérissable, le Chevalier de Beaujeu donna la mesure tout à la fois de son courage et de son patriotisme. Dans cette lutte mémorable, il commandait le poste de Baker sur la rivière Châteauguay. Après avoir contribué au succès de la journée et bien mérité de la patrie, il rentra dans la vie privée. M^r Louis-Joseph de Beaujeu est mort prématurément en 1816, par suite d'un accident, sans avoir jamais contracté mariage.

III^e JACQUES-PHILIPPE SAVEUSE DE BEAUJEU.

M^r Jacques-Philippe-Saveuse de Beaujeu, second fils de M^r L. de Beaujeu et de Dame G. de Longueuil, fut, au rapport de ceux qui l'ont le mieux connu, le type du parfait gentilhomme. D'une grande aménité, d'une piété exemplaire, M^r de Beaujeu avait toutes les qualités qui inspirent la confiance et commandent le respect. C'était un de ces hommes sur la tête desquels on aime à voir reposer tous les bonheurs. La Providence ne lui fit point défaut. Par le départ de son frère aîné et la mort prématurée du

plus j
Une s
oncle
mour
de son
Longu
frères
et, à l
Ces
réunie
songe
M^{lle} C
Général
ses ca
Général
Novem
dont c
heur
action
son ne
Canadi
semble
une id
habita
lui-mê
envers
ici cet
lesque
condu
Niaga
de ces
préjud
en im
le cou
Sonno
le Cor
relâch

plus jeune, il devait hériter de la Seigneurie de Beaujeu. Une succession non moins belle l'attendait encore. Son oncle maternel, le Colonel de Longueuil, étant venu à mourir sans postérité, en 1807, cinq ans après la mort de son père et de sa mère, et la seconde branche des de Longueuil s'étant ainsi éteinte, il vit passer, à lui et à ses frères, la riche Seigneurie de Soulanges et de Longueuil, et, à la mort de ceux-ci, en devint l'unique possesseur.

Ces deux grandes fortunes n'avaient pas encore été réunies dans la même maison, lorsque Mr de Beaujeu songea à se donner une épouse. Son choix tomba sur M^{lle} Catherine Chaussegros de Léry, sœur de l'immortel Général, qui, après avoir suivi Napoléon I^{er} dans toutes ses campagnes, devint Baron de l'Empire, et Lieutenant-Général à la Restauration. Le mariage eut lieu le 2 Novembre 1802. Devenu seul propriétaire des Seigneuries dont on a parlé, Mr de Beaujeu s'appliqua à faire le bonheur de ses censitaires. Ferme, mais loyal dans ses transactions, et bon jusqu'à l'excès, il ne sut que faire bénir son nom. Ce que rapporte Mr de Gaspé, dans *Les Amiens Canadiens*, de la conduite toute paternelle des Seigneurs, semble parfaitement s'appliquer à lui. On peut se faire une idée du sage tempérament qu'il employait avec les habitants des campagnes par la manière dont en usait lui-même son oncle, le vainqueur de la Monongahela, envers les Sauvages. On nous pardonnera de rapporter ici cette anecdote qui fait connaître les principes d'après lesquels la famille de Beaujeu a toujours aimé à se conduire. Pendant qu'il exerçait le commandement à Niagara, avant de passer à celui du fort Duquesne, un de ces Indigènes s'était permis de faire des vols, au préjudice des Français. Sans hésiter un instant, et pour en imposer aux autres, Mr de Beaujeu fit incarcérer le coupable. Irrités de ce coup de vigueur, les chefs Sonnantouans viennent réclamer le prisonnier, menaçant le Commandant des vengeance de leur nation, s'il ne relâchait leur frère. Mr de Beaujeu leur fit cette réponse :

“ Je suis surpris, mes enfants, du langage que vous tenez. “ Je pensais que vous veniez demander grâce pour The-
 “ ouBayané, vous obligeant à lui faire réparer sa faute, ou,
 “ à son défaut, à la réparer vous-mêmes. Comme il l'est.
 “ tard et qu'il faut faire fermer les portes du fort, je vous
 “ donne la nuit pour réfléchir sur ce que vous avez à
 “ faire. Pour moi, je n'ai fait que ce que je devais faire.
 “ Quant à vos vengeance, je n'en ai point peur : je vous
 “ attends vous et les vôtres.” Le lendemain, les députés
 se présentèrent de nouveau, convinrent qu'ils n'avaient
 pas d'esprit, mais déclarèrent que leur frère était inca-
 pable de restituer, et qu'eux-mêmes ne pouvaient le faire
 à sa place. Alors, M^r de Beaujeu reprenant la parole :
 “ Mes enfants, leur dit-il, en punissant votre frère, j'ai
 “ voulu l'empêcher de faire de nouvelles sottises, et en
 “ empêcher d'autres de l'imiter. Cette maison est une
 “ maison de paix, et je tiens à ce qu'il en soit ainsi. On
 “ a enlevé les canots aux Sieurs Gaucher-Gamelin et
 “ Godefroy ; il faut qu'ils leur soient rendus, ou qu'une
 “ compensation leur soit faite. Cela est juste et raison-
 “ nable. Tant que cette affaire ne sera pas arrangée, ne
 “ comptez plus sur aucun bienfait de ma part.” Frappé
 de la justesse de ces raisonnements, le grand chef Anne-
 choteka promit de faire réparation. Alors M^r de Beaujeu,
 satisfait de cette conduite, fit servir des rafraîchissements,
 à tous les Sauvages et les renvoya contents dans leurs
 cabanes.

Non moins attentif à donner l'exemple de la pratique
 du bien, qu'à rendre justice à chacun, M^r de Beaujeu
 était le premier à faire ce qu'il recommandait. C'est ainsi
 qu'on le voyait chaque année, à la grande édification de
 tous, remplir ses devoirs religieux. Il avait d'autant plus
 de mérite, qu'à la suite de la révolution française, et
 avec les mauvais livres qui avaient été importés dans le
 pays, un funeste levain d'irréligion avait pénétré dans
 certaines classes de la société et causé des préjudices sen-
 sibles. Sachant que plus on est haut placé dans l'estime

public
 Beaujeu
 signalé

C'est
 si digne
 chercher
 Sir Jan
 Consei
 dans c
 dère, a
 patriote
 dernier
 Dieu et
 condui
 pour é
 porté, l
 attaque
 époque
 Melle C.
 lement
 Beaujeu

IV

M^r le
 jour à M
 appelé à
 La milie
 huitièm
 formée a
 ciété Li
 les point
 documen
 l'Hon. de
 le suffra
 dentiel d
 monde s

publique, plus on est tenu à édifier les peuples, M^r de Beaujeu n'eut garde de donner dans les écarts qui ont signalé la carrière de plusieurs.

C'est au milieu de ces occupations et de ces pratiques si dignes d'un descendant des anciens Croisés, que vint le chercher l'honneur que lui fit l'Administrateur en chef. Sir James Kempt, en l'appelant, en 1829, à siéger au Conseil Législatif. L'Honorable de Beaujeu se montra dans cette assemblée ce qu'il avait été toute sa vie : modéré, attaché aux bons principes et dévoué à ses compatriotes, en sorte qu'il put dire, comme l'a dit, dans ces derniers temps, un grand citoyen mourant : *J'aime mon Dieu et mon pays*. C'était là sa devise et la règle de sa conduite. M^r de Beaujeu ne vécut pas assez longtemps pour être témoin des événements de 1837. Il fut emporté, le 19 Juin 1832, étant alors à Montréal, par une attaque de ce fléau terrible qui désola le Canada à cette époque, et fit tant de victimes. De son mariage avec M^{lle} C. de Léry, il eut plusieurs enfants, dont deux seulement ont survécu : Madame Baron et le Comte de Beaujeu qui suit.

IV^e GEORGE-RENÉ SAVEUSE, COMTE DE BEAUJEU.

M^r le Comte George-René Saveuse de Beaujeu vit le jour à Montréal, le 4 Juin 1810. Comme son père, il fut appelé à siéger au Conseil Législatif, non encore électif. La milice ayant été réorganisée, il fut nommé Colonel du huitième Bataillon d'Infanterie. Sur ces entrefaites, s'était formée à Montréal, à l'instar de celle de Québec, la Société Littéraire et Historique, dont le but est d'éclaircir les points obscurs de l'histoire et de mettre en lumière les documents qui s'y rapportent. En sa qualité d'archéologue, l'Hon. de Beaujeu fut prié d'en faire partie. Peu après, le suffrage de ses concitoyens le porta au fauteuil présidentiel de la Société de St Jean-Baptiste. Comme tout le monde sait, fondée par un des plus patriotiques enfants

du Canada, cette Société, aujourd'hui répandue par tout le pays et jusqu'aux Etats-Unis, a pour fin de resserrer les liens qui unissent ensemble tous ceux qui ont une commune origine, une même foi et une même langue, fin magnifique, que quiconque aime sa nationalité doit s'efforcer d'atteindre. Rejeton d'une race illustre, dévoué à son pays, M^r de Beaujeu, autant que personne, était digne de marcher à la tête d'une telle Association. Sa position de grand propriétaire ne lui permettait pas de rester indifférent à la cause de l'agriculture. En vue de reconnaître ses services, la Société chargée de venir en aide aux habitants des campagnes, en excitant partout une noble émulation et en développant un art qui, dans tous les pays, est une source de richesse et de bonheur, lui conféra l'honneur d'en être le premier représentant. Elle ne faisait que remplir un devoir de justice. Malgré ses occupations multipliées, M^r de Beaujeu sut répondre à la confiance de ses compatriotes : assidu au Conseil, il ne fut pas moins ponctuel à se trouver aux fêtes de la St Jean-Baptiste, et à assister aux réunions de la Chambre d'Agriculture et de la Société Littéraire et Historique de Montréal¹.

En 1832, le 20 Septembre, n'ayant pas encore hérité du titre de Comte du dernier survivant de sa famille en France, l'Hon. de Beaujeu avait épousé, à St Jean-Port-

¹ La Société Littéraire et Historique de Montréal qui a à sa tête M. l'abbé Verreau, l'habile Principal de l'Ecole Normale, et qui compte parmi ses membres l'Honorable Chauveau, Surintendant de l'Instruction Publique, qui a tant fait pour l'avancement des Lettres en ce pays; M. U. Baudry qui, par ses travaux sur nos lois, a égalé si ce n'est surpassé le célèbre Cugnet, et est si digne de figurer sur le banc des Juges, M. H. Bellemare, dont les connaissances sont si variées, etc., possède la riche collection de feu le Commandeur Viger qui consacra plus de trente ans de sa vie à faire des recherches sur notre histoire, à vérifier les dates et à fixer l'orthographe des noms; les nombreux cahiers d'annotations de Sir Lafontaine, et, de plus, une foule de livres aussi rares que précieux se rapportant à l'histoire du Canada, notamment d'Hozier, l'Armorial de France, etc. Déjà la Société a fait paraître plusieurs publications. Nous formons des vœux pour que le gouvernement lui alloue, comme à celle de Québec, des fonds qui lui permettent de mettre au jour une partie de ses trésors et d'en faire part au public.

Joli, M
 fille de
 St Jean
 Canadien
 Allison
 du Per
 dont si
 qui est
 où elle
 Blanche
 Arthur-
 Beaujeu
 chard, f
 glaise;
 Isabeau
 • L'Hon
 gneur
 est mor
 cinquan
 Manoir
 jours se
 gravité;
 de para
 les Sac
 et suppo
 les plus
 sa malac
 vie, M^r d
 deux he
 sa conna
 dèrent s
 foule pie
 contempr
 Beaujeu
 son rang
 mortels,
 quants de

Joli, M^{lle} Adélaïde-Catherine-Susanne de Gaspé, seconde fille de Mr Philippe-Joseph-Aubert de Gaspé, Seigneur de St Jean-Port-Joli et de la Pocatière, auteur des *Anciens Canadiens*, et de Dame Susanne Allison, fille du Capitaine Allison, du 5^e régiment d'Infanterie, et de Dame Thérèse du Perron Baby. De ce mariage sont nés onze enfants, dont six seulement survivent : Adèle-Catherine-Susanne qui est entrée, en 1859, à la Congrégation de Notre-Dame, où elle a pris le nom de Sœur *Ste. Marie de la Croix*; Blanche-Marie-Vandelmonde-Armandine-Anne; Philippe-Arthur-Quiqueran-Villemonde, présentement Comte de Beaujeu, lequel vient d'épouser M^{lle} Marie-Emma Pritchard, fille unique du Colonel Pritchard, de l'armée anglaise; Raoul-George-Leobald-Guichard-Humbert; Marie-Isabeau, Béatrix-Alice et Laure-Ivône-Athenais-Louise.

• L'Hon. George-René Saveuse, Comte de Beaujeu, Seigneur de Soulanges et de la Nouvelle-Longueuil, est mort prématurément, ayant à peine accompli sa cinquante-cinquième année, le 29 Juillet 1865, à son Manoir du Côteau du Lac. Il gardait depuis quelques jours ses appartements, souffrant d'une névralgie sans gravité, lorsqu'il fut tout à coup frappé d'une attaque de paralysie des plus sérieuses. Après avoir reçu tous les Sacraments, de l'Eglise avec la foi la plus vive, et supporté avec une patience héroïque les douleurs les plus aiguës pendant les quelques jours que dura sa maladie, ayant fait généreusement le sacrifice de sa vie, Mr de Beaujeu fut ravi à l'amour de sa famille sur les deux heures du matin, sans avoir perdu un seul instant sa connaissance. Pendant les quatre jours qui précéderent ses obsèques, le Manoir ne désemplit pas d'une foule pieuse et recueillie qui venait pour la dernière fois contempler les traits de son Seigneur. Mr le Comte de Beaujeu fut inhumé avec cette pompe qui convenait à son rang. Autour du catafalque qui contenait ses restes mortels, on voyait réunis les hommes les plus marquants de la société canadienne : les Hon. Juges Aylwin,

Mondelet, Stuart, Drummond, Loranger; les Hons. Chauveau, Surintendant de l'Instruction Publique, Alleyn, Bureau; le Lieutenant Colonel de Salaberry, le Major Campbell; MM. Fraser, Seigneur de la Rivière-du-Loup; Harwood Lotbinière, Seigneur de Vaudreuil; les Docteurs Meilleur et Beaubien, anciens Présidents de la Société St Jean-Baptiste; MM. Bouthillier, Delisle, DesRivières, Laflamme, Duckett, Masson, Malcolm, Bibaud, Nelson, etc.

M^r de Beaujeu a laissé sur les familles objet de ce travail, et sur beaucoup d'autres, la plus riche collection peut-être de documents que possède le Canada. C'a été le travail de toute sa vie, et, on peut le dire, le travail qui a épuisé ses forces et abrégé ses jours. Quelques semaines seulement avant sa mort, il échangeait encore une correspondance avec M^r Shea, le savant Américain qui s'occupe avec tant de succès de l'histoire du pays. Les documents qu'il a rassemblés, seront une mine féconde d'où sortira, nous l'espérons, une histoire détaillée des familles principales. Pour coordonner ces matériaux et en tirer un ouvrage précieux, la famille n'a pas à aller loin. Elle a à sa disposition l'écrivain distingué qui nous a beaucoup aidé pour ce livre. Initié à l'histoire du pays et des familles, M^r P. Stevens a toutes les qualités nécessaires pour élever un monument digne des familles et de M^r de Beaujeu lui-même.

Hons. Chau-
ue, Alleyn,
y, le Major
re-du-Loup;
les Docteurs
a Société St
DesRivières,
Nelson, etc.
objet de ce
ae collection
da. C'a été
e travail qui
es semaines
ore une cor-
ain qui s'oc-
pays. Les
nine féconde
détaillée des
matériaux et
a pas à aller
gué qui nous
toire du pays
alités néces-
s familles et





en le en Chevalier Benoist







FAMILLE DE ST. CLERS

St. Clers, John, born 1780, died 1850.
St. Clers, John, born 1800, died 1850.
St. Clers, John, born 1820, died 1850.
St. Clers, John, born 1840, died 1850.
St. Clers, John, born 1860, died 1850.
St. Clers, John, born 1880, died 1850.
St. Clers, John, born 1900, died 1850.
St. Clers, John, born 1920, died 1850.
St. Clers, John, born 1940, died 1850.
St. Clers, John, born 1960, died 1850.

St. Clers, John, born 1780, died 1850.
St. Clers, John, born 1800, died 1850.
St. Clers, John, born 1820, died 1850.
St. Clers, John, born 1840, died 1850.
St. Clers, John, born 1860, died 1850.
St. Clers, John, born 1880, died 1850.
St. Clers, John, born 1900, died 1850.
St. Clers, John, born 1920, died 1850.
St. Clers, John, born 1940, died 1850.
St. Clers, John, born 1960, died 1850.



La no
siècle.
tiques d
Conseill
Antoine
tenus et
blissant
ne s'est
de Long
champs
qui ont
Mr Pierre
taine l'a
les fonct
justice d
remarqu

Le pre
dans la M
d'Eschail
de Carig
fils de M
Dame Je

LA FAMILLE DE ST. OURS.

La noblesse de cette famille remonte au-delà du XIII^e siècle. C'est ce qu'attestent plusieurs documents authentiques de 1640, 1645 et 1668, signés et paraphés par les Conseillers du Roi, où il est prouvé que les MM. Pierre, Antoine, George, Etienne et Henri de St Ours sont dûment tenus et dénommés nobles et d'ancienne race. En s'établissant dans la Nouvelle-France, la famille de St Ours ne s'est point amoindrie. Alliée aux de Répégnigny, aux de Longueuil, aux Godefroy de Tonnancour, aux Deschamps de Boishébert, etc., elle a produit nombre d'hommes qui ont fait honneur à leur glorieuse origine. L'un d'eux, M^r Pierre-Roch de St Ours, était promu au grade de Capitaine l'année même où le Chevalier Benoist remplissait les fonctions d'Aide-Major à Montréal. Ce n'est donc que justice de donner ici l'histoire abrégée de cette famille remarquable.

1^o PIERRE DE ST. OURS, SIEUR D'ESCHAILLONS.

Le premier qui franchit les mers, pour venir s'établir dans la Nouvelle-France, fut M^r Pierre de St Ours, Sieur d'Eschaillons. Il y passa en 1665 avec le célèbre régent de Carignan-Salières, dont il était un des officiers. Il était fils de M^r Henri de St Ours, Sieur d'Eschaillons, et de Dame Jeanne de Calignon, et originaire du Dauphiné,

de cette belle contrée plus spécialement habitée par la noblesse et qui a donné au Canada l'illustre famille de Rocheblave. M^r de St Ours n'avait pas encore quitté sa patrie, lorsqu'il fut appelé à hériter de l'un de ses oncles, de M^r Louis de St Ours. Voici un extrait du testament du noble vieillard : "Après avoir fait le signe de la Croix de notre Rédempteur et recommandé mon âme et toute ma conduite à la Providence et à la Bonté divines, afin que, par les mérites de la Passion de N.-S. Jésus-Christ et l'intercession de la glorieuse Vierge Marie et des Saints, je puisse être rendu participant de la gloire céleste, je donne et lègue, à l'honneur de Dieu et pour la rémission de mes péchés : trente livres à l'Eglise de Tuvey ; trente livres aux Religieux Récollets ; trente livres aux Religieux Augustins ; trente livres aux Religieuses de St^e Claire, les priant, incontinent après mon décès, de prier Dieu pour le salut et le remède de mon âme ; voulant, de plus, qu'il soit donné à douze pauvres qui accompagneront mon corps à la sépulture le drap et les vêtements que ceux de ma qualité ont coutume de donner." Suivent ensuite les dispositions particulières envers chacun des membres de sa famille, et notamment envers son neveu.

Il n'y avait que peu d'années encore que M^r de St Ours était dans le pays, lorsque, s'étant décidé à s'y fixer tout-à-fait, à l'exemple d'un grand nombre d'officiers du régiment de Carignan, il demanda et obtint diverses concessions, afin d'entreprendre des défrichements et former des établissements. La première de ces concessions est de 1672, et comprend tout l'espace qui se trouve entre les Fiefs accordés à MM. de Sorel et de Contrecoeur : "Sa Majesté, est-il dit dans le document qui en fait foi, ayant de tout temps recherché, avec le zèle qui convient au fils aîné de l'Eglise, le moyens de propager l'Evangile et d'étendre le royaume de Dieu dans les pays les plus inconnus, fin première et principale de l'établissement de la Colonie française en Canada,

" et est
" comp
" plir p
" vau
" soute
" et les
" nomb
" le ré
" confo
" veule
" ries.
" régim
" ration
" vue d
" accor
" Sieur
" conce
" pour e
" ses ay
" les pr
" TALON
" belle Sei
" compren
" termes d
" gratifica
" de St
" sieurs
" être p
" grande
" eaux, e
" considé
" rencon
" concédé
" ter à sa
" (Signé)
" obtenait l
" faisait do

" et estimant qu'il n'y en avait pas de plus sûr que de
 " composer cette Colonie de gens capables de la bien rem-
 " plir par les qualités de leurs personnes, par leurs tra-
 " vaux et leur application à la culture des terres, et de la
 " soutenir par une vigoureuse défense contre les attaques
 " et les insultes des Iroquois, a fait passer en ce pays bon
 " nombre de ses fidèles sujets, officiers de ses troupes dans
 " le régiment de Carignan et autres, dont la plupart, se
 " conformant aux grands et pieux desseins de Sa Majesté,
 " veulent bien se lier au pays en y formant des Seigneur-
 " ries. Et comme le Sieur de St Ours, Capitaine au dit
 " régiment, nous a requis de lui en répartir, en considé-
 " ration des bons et utiles services qu'il a rendus, et en
 " vue de ceux qu'il témoigne vouloir rendre encore, nous
 " accordons, donnons et concédons, par ces présentes, au
 " Sieur de St Ours l'espace de terre qui se trouve entre la
 " concession de Mr de Contrecoeur et celle de Mr de Sorel,
 " pour en jouir à perpétuité, à titre de Seigneurie, lui ou
 " ses ayant cause. En témoin de quoi, nous avons signé
 " les présentes. A Québec, le 29 Octobre 1672. (Signé)
 " TALON." C'est cette concession qui a formé depuis la
 " belle Seigneurie de St Ours. La seconde est de 1674. Elle
 " comprend les Iles qui bornaient cette Seigneurie. Les
 " termes dont se sert l'Intendant, en faisant cette nouvelle
 " gratification, ne peuvent être plus élogieux : " Le Sieur
 " de St Ours nous ayant représenté qu'il se trouvait plu-
 " sieurs petites Iles joignant sa concession, qui ne peuvent
 " être propres qu'aux pâturages, attendu que la plus
 " grande partie de l'année elles sont submergées par les
 " eaux, et nous ayant requis de l'en gratifier, nous, en
 " considération du zèle avec lequel il se porte en toute
 " rencontre à rendre service, avons donné, accordé, et
 " concédé les dites Iles au Sieur de St Ours pour les ajou-
 " ter à sa Seigneurie. Donné à Québec, le 25 Avril 1674.
 " (Signé) FRONTENAC." L'année même où Mr de St Ours
 " obtenait la Seigneurie, appelée depuis de son nom, il s'en
 " faisait donner une autre pour son fils, sur la rivière de

l'Assomption, en considération du nom de *Louis*, qui avait été imposé à l'enfant, le jour de son Baptême. C'est ce qui ressort des pièces que voici : " En vertu du pouvoir à nous donné par Sa Majesté, et en considération du nom imposé sur les fonts baptismaux au Sieur de St Ours, fils, au nom du Roi, nous accordons, donnons et concédons, par ces présentes, une lieue de front sur une lieue et de ~~de~~ profondeur, à prendre au-dessous du premier rapide de la rivière de l'Assomption, pour en jouir le dit Sieur de St Ours, fils, lui ou ses ayant cause. A Québec, le 3 Novembre 1672. (Signé) TALON." Le Roi voulant donner une nouvelle preuve du vif intérêt qu'il portait à ces établissements et concourir lui-même à leur avancement, se fit un plaisir d'envoyer de magnifiques chevaux à tous ceux qui étaient à la tête d'une si louable entreprise. Mr de St Ours ne fût pas oublié. " Il les fit distribuer, rapporte l'auteur de l'*Histoire de la Colonie française*, aux gentilshommes du pays les plus zélés pour la culture des terres : une jument à Mr Talon, deux juments à Mr de Chambly avec un étalon, une à Mr de Sorel, une à Mr de Contrecoeur, une à Mr de St Ours, une à Mr de Varenne, deux juments à Mr de la Chesnaye, une à Mr de la Touche, une à Mr de Repentigny et une autre à Mr LeBer." Ces distinctions, jointes à la conduite si honorable que tenait Mr de St Ours, ne pouvaient que lui concilier l'estime universelle. Aussi, après avoir été promu au grade de Capitaine, fut-il investi, en 1693, de la charge de Garde-Magasin, alors place de confiance, et décoré, onze ans après, de la Croix de St Louis. Déjà, treize ans auparavant, Mr de Frontenac avait fait instance auprès de Mr Seignelay pour lui faire obtenir le commandement du fort de Chambly : " Je vous supplie, " écrivait ce Gouverneur, si Sa Majesté juge à propos " d'établir un Gouverneur, avec une garnison, à Chambly, " d'y mettre le Sieur de St Ours, parent de Mr le Maréchal " d'Estrades, et qui a passé ici Capitaine dans les mêmes " troupes. Il est très-propre pour cet emploi."

Lorsqu'il y avait à Villema de Mr Tho et de Dan mariage sonpages Général, quet, de M de Tilly, Après la nouvelle du Capitaine ailleurs, n Il s'était une pens de sa carr enfants, i Marie-Bar et Elizabe grande sé de la Rép vaient un appelés à c firent leur des rudes sont insé alors la C dérables, a tivées, con d'un régim Au témoig jusqu'au x

1 Ce nom difficile de sa de plusieurs de Ligneris, que présente

Lorsque M^r de St Ours fut fait Chevalier de St Louis, il y avait trente-cinq ans qu'il était marié. Il avait épousé à Villemarié, au mois de Janvier 1668, M^{lle} Mullois, fille de M^r Thomas Mullois, Lieutenant dans les Carabiniers, et de Dame Giraud, de la ville de Blois. Le contrat de mariage fut dressé en présence des principaux personnages du pays, de M^r de Courcelles, Gouverneur Général, de M^r Talon, Intendant, du célèbre Père Marquet, de M^r Pézard, Sieur de la Touche, M^r LeGardeur de Tilly, de M^r de St Luc, de M^r de la Naudière, etc. Après la mort de son épouse, M^r de St Ours contracta une nouvelle alliance avec M^{lle} Marguerite LeGardeur, veuve du Capitaine de Gouat de Grey, ¹ ainsi qu'il est rapporté ailleurs, mais, n'eut point d'enfants de ce second mariage. Il s'était retiré du service, depuis plusieurs années, avec une pension de six cents livres, lorsqu'il vit arriver la fin de sa carrière. Il laissait, pour perpétuer son nom, huit enfants, issus de son premier mariage : Jean-Baptiste, Marie-Barbe, Louis, Marie-Anne, Pierre, Joseph, Jeanne et Elizabeth. Tous ces enfants furent élevés avec une grande sévérité de mœurs. Comme aux premiers temps de la République Romaine, où les fils de famille recevaient une éducation d'autant plus mâle, qu'ils étaient appelés à de plus hautes destinées, les jeunes de St Ours firent leur apprentissage de la vie des camps au milieu des rudes travaux des champs et des privations qui en sont inséparables. L'état de gêne dans lequel se trouvait alors la Colonie, où les appointements étaient peu considérables, ainsi que les revenus des terres encore peu cultivées, contribua aussi pour beaucoup à l'introduction d'un régime qui devait former tant de nobles caractères. Au témoignage du Marquis de Denonville, il n'était pas jusqu'aux jeunes Demoiselles de St Ours qui ne tinsent

¹ Ce nom se trouve écrit de tant de manières, qu'il nous est bien difficile de savoir quelle est la véritable. Il en est de même de celui de plusieurs autres personnages mentionnés dans ces pages : St Blain, de Ligneris, etc. Le lecteur ne doit donc pas être surpris des variantes que présente l'orthographe de ces noms.

à honneur de venir en aide à leurs frères. Heureux âges où l'on ne savait encore ce que c'est que de passer la jeunesse dans l'oisiveté et la mollesse, en se reposant, pour l'avenir, sur des titres et une fortune qui ont coûté tant d'efforts à d'illustres aïeux ! Avec une telle discipline, les résultats ne pouvaient qu'être bons. Aussi, tous ces enfants furent-ils dignes de leur père.

L'aînée des filles, M^{lle} Marie-Barbe, née en 1670, entra dans la noble maison des LeGardeur, et fut tout à la fois le modèle des épouses et des mères. Elle avait épousé, en 1693, M^r le Gardeur de Beauvais. De ce mariage sont nés plusieurs enfants. L'un d'eux devint par la suite Capitaine des portes de Québec. Marie-René-Catherine, une des filles, épousa à Québec, le 13 Octobre 1717, M^r le Chevalier Gaspard Chaussegros de Léry, fils du Chevalier Gaspard de Léry, Ingénieur en Chef à Toulon, et de Dame Anne de Vidal. Après avoir été fait Lieutenant en 1688, Garde Marine en 1694, M^r de Beauvais, père, fut promu au grade de Capitaine en 1714, et neuf ans avant sa mort, en 1733, fut décoré de la Croix de St Louis.

M^r Louis de St Ours, celui-là même auquel son père avait obtenu une concession sur la rivière de l'Assomption, étant entré dans le service, fut un vaillant guerrier. D'abord Garde Marine en 1693, il devint Lieutenant, deux ans après, et signala son courage en plusieurs expéditions. Pendant ce temps, deux de ses frères, Jean-Baptiste et Pierre, en épousant, l'un M^{lle} Marguerite le Gardeur de Repentigny, et l'autre M^{lle} Hélène Celoron de Blainville, devenaient pères d'une nombreuse postérité, et formaient les deux branches de St Ours qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours.

L'année même où M^{lle} Marie-Barbe contractait mariage avec M^r de Beauvais, sa sœur, M^{lle} Marie-Anne, épousait M^r de Mine. M^r de la Potherie nous a conservé sur la jeunesse de cette Demoiselle un épisode que nous ne pouvons nous empêcher de rapporter : " M^{lle} Marie-Anne " de St Ours, âgée de huit à neuf ans, était allée, avec

" des e
" lieue
" settes
" d'Iroq
" précip
" A la v
" les en
" est là
" la fui
" canal,
" de tra
" blottis
" embar
" ôtant
" jette à
" espère
" voyan
" pleure
" elle, g
" l'île, d
" Iroquo
" frère
" ayant
" oblige
" dans le
" rappor
" crut qu
" petit b
" Mais ay
" dèrent
" qui se
" sur une
" ne fut
" Anne d
" ces can
" avec de
" pour po

" des enfants de son âge, à l'île de St Ours, à une demi-
 " lieue de la maison paternelle, pour chercher des noi-
 " settes et pêcher des écrevisses. Tout à coup un parti
 " d'Iroquois, dérochant sa marche à la faveur des bois, se
 " précipite sur la Seigneurie et met le feu aux maisons.
 " A la vue des flammes dont la lueur se projete au loin,
 " les enfants comprennent instinctivement que l'ennemi
 " est là; et aussitôt de gagner leur canot et de prendre
 " la fuite. Comme ils coupaient droit sur le fort en plein
 " canal, les Iroquois se mettent à lancer sur eux une grêle
 " de traits. Effrayés par cette décharge, les enfants se
 " blottissent au fond du canot et laissent aller leur
 " embarcation à la dérive. Alors, la jeune Demoiselle,
 " ôtant une partie des vêtements qui l'embarrassaient, se
 " jette à l'eau; et, comme elle savait bien nager, elle
 " espère pouvoir atteindre la rive. Les autres enfants, la
 " voyant ainsi se précipiter dans les flots, se mirent à
 " pleurer, ne doutant pas qu'elle allait se noyer. Pour
 " elle, glissant adroitement le long du canot, du côté de
 " l'île, de manière à n'être pas atteinte par les flèches des
 " Iroquois, elle suit doucement les mouvements de la
 " frêle nacelle. Le danger que couraient les enfants
 " ayant été alors aperçu, on fit une sortie du fort, ce qui
 " obligea l'ennemi à prendre la fuite et à aller se cacher
 " dans les bois. Tout d'abord, lorsque le canot fût plus
 " rapproché et que l'on vit le mouvement de l'eau, on
 " crut que ce mouvement n'était autre que celui d'un
 " petit barbet qui avait coutume de suivre les enfants.
 " Mais ayant fait plus d'attention, les factionnaires ne tar-
 " dèrent pas à reconnaître que c'était celui d'une personne
 " qui se débattait dans l'eau. Aussitôt un officier s'élance
 " sur une embarcation pour aller à son secours. Quelle
 " ne fut pas sa surprise, quand il reconnut la belle Marie-
 " Anne de St Ours! L'embarras était de la prendre; car
 " ces canots, qui sont d'écorce de bouleau, épais d'un écu,
 " avec de petites varangues plates extrêmement volages,
 " pour peu qu'on penche plus d'un côté que de l'autre,

“chavirent à l'instant. C'est ce qui arriva. Le soldat, qui s'était trop pressé de tendre les bras à la jeune Demoiselle, tomba lui-même à l'eau et faillit se noyer. Faisant alors le plongeon, l'habile nageuse passe sous le canot et revient à fleur d'eau. On lui présente un aviron, et, à l'aide de ce secours, elle peut gagner la nouvelle embarcation. Elle avait nagé plus d'un quart de lieue; mais, nullement déconcertée par le danger qu'elle a couru, elle ne songe qu'aux autres enfants et n'a de repos que lorsqu'ils sont tous ramenés sur le rivage.” Son mariage avec Mr de Mine fut de courte durée. Etant passé à Gibraltar, cet officier y fut emporté, au moment où on s'y attendait le moins.

M^{lle} Jeanne, la troisième des filles, épousa Mr François-Antoine Pecaudy de Contrecœur, fils de Mr Antoine Pecaudy de Contrecœur, aussi originaire du Dauphiné, et Capitaine renommé. Pierre Pecaudy de Contrecœur, membre de cette famille, fut le célèbre Commandant du fort Duquesne que lui-même avait élevé. Après avoir servi de 1729 à 1742, en qualité d'Enseigne et de Lieutenant, devenu Capitaine en 1748, il eut l'insigne honneur de battre Washington au fort Nécessité, par Mr de Villiers, l'un de ses Lieutenants, victoire qui a rendu son nom immortel. Créé Chevalier de S^t Louis en 1756, il se retira, trois ans après, du service. Son fils, Lieutenant dans les troupes, périt en 1761, comme il a été dit, dans le naufrage de l'*Auguste*.

Enfin, M^{lle} Elizabeth, la plus jeune de toutes, unit son sort, le 11 Mars 1700, ou, suivant d'autres, le 19 Mai, à celui de Mr Claude-Charles LeRoy de la Potherie. Nous avons encore l'acte de son mariage, dont nous donnons un extrait: “Le 11 Mars 1700, aucun empêchement ne s'étant présenté, a été célébré le mariage entre Claude-Charles Leroy, Conseiller du Roy, Contrôleur de la marine et des fortifications en Canada, fils de Charles-Auguste LeRoy, Chevalier, Seigneur de la Potherie de Cossart, et de feu Dame Catherine-Françoise du Signet

“de M
“selle J
“Sieurd
“et de
“Histoire
la Pothe
soit beso

BRANQ

I^o JEAN
Mr Jean-
chef de ce
ainé de M
sance rem
âge de por
qu'il obtin
fiées, disen
il était aup
dition com
Raudot, s'e
cent Fra
“Sauvages
“lons, Rou
“d'Eschail
“Français
“Sieur de
“du Sault
“un lac prè
puis Enseig
1702, et, pe
lui avait ét
“demande
“écrivait ce
“du 10 Oct
“tenant ré

DU CHEVALIER BENOIST.

345

"de Monville, de la Guadeloupe, d'une part, et Demoiselle Elizabeth de St Ours, fille de Pierre de St Ours, "Sieurd'Eschaillons, Capitaine d'une Compagnie franche, "et de Dame Marie Mullois, de l'autre." L'ouvrage : *Histoire de l'Amérique Septentrionale*, sorti de la famille de la Potherie, est trop avantageusement connu pour qu'il soit besoin d'en faire l'éloge.

BRANCHE AÎNÉE DE LA FAMILLE DE ST. OURS.

1^o JEAN-BAPTISTE DE ST. OURS, SIEUR D'ESCHAILLONS. Mr Jean-Baptiste de St Ours, Sieur d'Eschaillons, fut le chef de cette branche. Il était, comme on l'a vu, le fils aîné de Mr P. de St Ours et de Dame M. Mullois. Sa naissance remonte vers l'année 1668 ou 1669. Dès qu'il fut en âge de porter les armes, il prit du service. L'avancement qu'il obtint dans l'armée, les missions qui lui furent confiées, disent assez quel fut son mérite, et en quelle estime il était auprès de ses chefs. Rendant compte de son expédition contre Orange (Albany), MM. de Vaudreuil et Raudot s'expriment ainsi : "Ce parti était composé de cent Français, tant soldats qu'habitants, et de soixante "Sauvages, sous le commandement des Sieurs d'Eschaillons, Rouville et la Perrière. Ils sont partis, les Sieurs "d'Eschaillons et Rouville, par St. François, avec les "Français et les Sauvages Abénakis et Nipissings, et le "Sieur de la Perrière, par le lac Champlain, avec ceux "du Sault et de la Montagne, tous devant se joindre sur "un lac près des Anglais." D'abord Cadet dans les troupes, puis Enseigne, Mr de St Ours fut fait Lieutenant en 1702, et, peu après, Garde-Marine. Cette dernière place lui avait été obtenue par Mr de Frontenac : "Je vous "demande principalement des places de Garde-Marine, "écrivait ce Gouverneur dans sa dépêche au Ministre, "du 10 Octobre 1692, pour le Sieur de St Ours, Lieutenant réformé, le Sieur du Gué, aussi Lieutenant

“réformé, et les Sieurs de la Péradé et Berthier. Ils sont “tous jolis garçons, et fils d'anciens Capitaines.” Cinq ans après, en 1708, il recevait le brevet de Capitaine, et enfin, en 1731, il était nommé Major à Québec, et était fait ensuite Chevalier de St Louis.

Plusieurs années avant d'être promu à la place de Major, n'étant encore que Lieutenant, Mr de St Ours avait épousé, comme il a été dit, M^{lle} Marguerite Le Gardeur de Repentigny, fille de Mr Pierre Le Gardeur, Sieur de Repentigny, Lieutenant dans les troupes, et de Dame Agathe de St Père. La famille de cette Demoiselle est trop célèbre dans le pays, et son nom se retrouve trop souvent sous notre plume, pour que nous n'en disions pas un mot. D'ancienne noblesse, cette famille était originaire de Thûry-Harcourt, en Normandie. Après la mort de Mr René Le Gardeur de Tilly, son mari, profitant de l'embarquement de Mr Jean Godefroy et de celui de Mr Jacques LeNeuf de la Potherie pour la Nouvelle-France, M^{re} de Repentigny prit passage sur leur vaisseau avec ses deux fils, Pierre de Repentigny et Charles de Tilly, et avec sa fille Marguerite, mariée à Mr de la Potherie. Parlant des derniers arrivages, le Père Lejeune ajoute au sujet de celui-ci : “Notre joie ne s'en tint pas là. La quantité de familles “qui venaient grossir notre Colonie l'accrut notablement. “celles entre autres de Mr de Repentigny et de Mr de la “Potherie, braves gentilshommes, composées de quarante- “cinq personnes.” Une fois rendus dans la Nouvelle-France, les MM. Le Gardeur s'y établirent et formèrent deux branches d'où sont sortis beaucoup d'hommes remarquables.

Mr Jean-B^{te} fils de Pierre, après avoir été fait successivement Lieutenant en 1688, Capitaine en 1692, Garde-Marine en 1694, se retira du service en 1702, avec une pension de six cents livres, et devint Conseiller à Québec, l'année suivante. Peu après son arrivée dans le pays, son père avait obtenu plusieurs Seigneuries, et avait, dans la suite, fait divers voyages en France, portant le titre d'Amiral. C'est

vers cette
Vénérah
“pure d
“celle-l
“son in
“sans d
“occupé
“et filan
çons, do
sang pou
étaient :
Pierre, M
surnomm
devinren
eux furer
LeGarde
des Sauva
Mr de la
distingué
Repentign
expédition
l'armée a
une partie
il a été r
Général d
de Mahé,
journaux
“quis Le
“Gouvern
“qu'il ava
“à la Fran
“Cet offic
“tion qu'h
Mr de Ti
le céda à
appelé à fa
qui, à cette

vers cette époque qu'il épousa M^{lle} Marie Favery, que la Vénérable Mère de l'Incarnation appelle "l'âme la plus pure qu'elle eût connue parmi les Dames du monde, celle-là même que Mr l'Intendant Talon a louée pour son industrie, et que Salomon, dans toute sa gloire, eût sans doute aussi louée et admirée, si l'eût vue toujours occupée du soin de sa maison, faisant elle-même ses étoffes et filant le lin." Du mariage de Jean B^e sont nés dix garçons, dont deux, à la date de 1701, avaient déjà versé leur sang pour la défense du pays. Les fils qui restaient encore étaient : Mr LeGardeur de Repentigny, Mr LeGardeur de St Pierre, Mr LeGardeur de Courtemanche, et deux autres surnommés, l'un Linctot, et l'autre Dohanson, qui tous devinrent des officiers d'un rare mérite. Quatre d'entre eux furent promus au grade de Capitaine, entr'autres Mr LeGardeur de St Pierre, dont le fils, aussi aimé que redouté des Sauvages, fut chargé de continuer les découvertes de Mr de la Vérenderye. Leurs enfants ne furent pas moins distingués. Le plus célèbre de tous est le Chevalier de Repentigny. Après s'être couvert de gloire dans toutes les expéditions qui précédèrent la conquête, avoir tenu tête à l'armée anglaise à Montmorency, et repoussé à Sainte-Foi une partie de son aile droite, il passa en France, où, comme il a été rapporté, il fut créé Marquis et fait Brigadier-Général des armées. Nommé Gouverneur du Sénégal, puis de Mahé, aux Indes Occidentales, il mourut en 1771. Les journaux du pays annoncèrent ainsi sa mort : "Le Marquis LeGardeur de Repentigny, Brigadier des armées et Gouverneur de Mahé, est mort dans cette partie de l'Inde qu'il avait, par sa valeur et sa bonne conduite, conservée à la France, malgré les entreprises d'un prince du pays. Cet officier avait servi en Canada avec toute la réputation qu'un vrai militaire doit acquérir."

Mr de Tilly, chef de l'autre branche des LeGardeur, ne le céda à l'Amiral, ni en mérite, ni en capacité. Il fut appelé à faire partie du Conseil Souverain de Québec, qui, à cette époque, acquit une certaine notoriété par ses

démêlés avec Mr de Mézy, Gouverneur Général. Mr de Tilly échappa à la disgrâce de MM. Bourdon et de Villeraï, et fut compris dans le testament du Gouverneur, pour un legs de cinq cents livres. Il fut même chargé par ce dernier de la mission délicate d'expliquer sa conduite à son successeur. Ayant épousé à Québec, en 1648, M^{lle} Geneviève Juchereau, fille de Mr Jean Juchereau, Sieur de More, qui apportait pour dot le Fief de St Michel que son oncle, Mr Noël des Chatelets, lui avait donné, après l'avoir acquis de Mr de Puiseaux, Mr de Tilly se trouva tout-à-coup à la tête d'une des plus belles Seigneuries du pays. De son mariage avec M^{lle} Juchereau, il eut plusieurs enfants. L'un d'eux devint, comme son père, membre du Conseil de Québec. De lui sont sortis les MM de Tilly qui occupent un rang distingué en France. Les Demoiselles de Tilly ne furent pas moins remarquables. Pendant que leurs cousines s'alliaient aux meilleures familles, ou devenaient Religieuses, soit à l'Hôpital Général de Québec, soit chez les Dames Ursulines, les Demoiselles de Tilly épousaient, l'une Mr le Capitaine de Sorel, qui a donné son nom à la ville qu'on a voulu vainement appeler depuis d'un autre nom, l'autre Mr des Bordes de Landrief, depuis Officier des Gardes du Corps de Louis XVI, et héritier du Duc d'Aremberg.

En se choisissant une épouse dans la famille Le Gardeur, Mr de St Ours ne pouvait donc s'allier à une famille plus honorable. Il n'était pas encore marié, lorsqu'en 1674, il obtint, sur la rivière du Chesne, une concession de deux lieues de front sur deux de profondeur. Plusieurs années s'écoulèrent au milieu des travaux de défrichement qu'il dûnt entreprendre, pour mettre cette terre en valeur. Il fut obligé de les laisser en 1721, pour aller au Lac Supérieur, où Mr de Vaudreuil lui donnait une mission à remplir. Nous avons encore le mémoire, en forme d'instruction, que lui remit, à son départ, cet habile Gouverneur. Comme il peut intéresser l'histoire, nous en donnons ici un

extrait
 " plus
 " desti
 " des
 " les c
 " ou a
 " de R
 " pas q
 " Sauv
 " à son
 " mang
 " de le
 " dui
 " place
 " trer
 " humil
 " exhor
 " ce qu
 " Sauva
 " les ré
 " tera le
 " d'envo
 " pour le
 " d'eau-d
 " raison
 " tons à
 " Montré
 " Mr de
 " entreprit
 " pendant
 " Lieutenan
 " poste imp
 " carrière e
 " tigny son
 " Jean-Bapt
 " Charles-Je
 " Agathe-Ge

extrait : " Le Sieur d'Eschaillons partira de Montréal, le
 " plus tôt qu'il pourra, afin de se rendre au lieu de sa
 " destination. Il passera par le Détroit pour y acheter
 " des vivres du Sieur de Tonty qui y commande. Tous
 " les canots qui partiront avec lui, pour aller au Détroit
 " ou aux Miamis, après avoir été visités à la Chine par Mr
 " de Ramesay, seront sous ses ordres, et il ne souffrira
 " pas qu'aucun s'écarte, ou qu'on fasse la traite avec les
 " Sauvages sur le lac Ontario, ou sur le lac Erié. Arrivé
 " à son poste, il fera un présent aux Sauvages qui ne
 " manqueront pas de se rendre au fort pour le saluer, afin
 " de leur témoigner notre satisfaction de leur bonne con-
 " duite, leur rappelant qu'en l'envoyant commander à la
 " place du Sieur de la Noue, nous avons voulu leur mon-
 " trer qu'on ne les laissait pas orphelins. Si les Scioux,
 " humiliés par leur défaite, demandent à faire la paix, il
 " exhortera les Sauvages à la leur accorder. Il fera tout
 " ce qu'il pourra pour attirer à Gamanistigonyo tous les
 " Sauvages dispersés le long du Lac Supérieur, afin de
 " les réunir, s'il se peut, dans un même village. Il invi-
 " tera les Crics à en faire autant, n'étant pas possible
 " d'envoyer chez eux autant de marchands qu'il en faut
 " pour leurs besoins. Il ne souffrira pas qu'il soit vendu
 " d'eau-de-vie aux Sauvages dans son poste, pour quelque
 " raison que ce soit. Pour le surplus, nous nous en remet-
 " tons à la prudence du Sieur d'Eschaillons. Fait à
 " Montréal, le 12 Mars 1721. (Signé) VAUDREUIL."

Mr de St Ours n'était encore que Capitaine, lorsqu'il
 entreprit ce voyage. A son retour, après avoir fait
 pendant trois ans les fonctions de Major, il fut nommé
 Lieutenant du Roi, dans la même ville. Il occupait ce
 poste important, lorsque la mort vint terminer sa longue
 carrière en 1747. De son mariage avec M^{lle} de Repen-
 tigny sont nés huit enfants : Marguerite, qui, ainsi que
 Jean-Baptiste-Antoine, décéda sans contracter mariage ;
 Charles-Joseph qui fut tué en 1757, dans une expédition ;
 Agathe-Geneviève morte à la fleur de l'âge ; Pierre-Roch

qui suit, et trois filles : Marie-Angélique, Jeanne-Elizabeth et Angélique.

II^e PIERRE-ROCH, SIEUR D'ESCHAILLONS.—M^r Pierre-Roch, Sieur d'Eschaillons, le cinquième enfant de M^r Jean-Baptiste d'Eschaillons et de Dame Marguerite de Repentigny, avait reçu le jour en 1712, un siècle avant la mémorable bataille de Châteauguay. Etant entré de bonne heure dans le service, il prit une part active à tous les événements qui marquèrent cette époque tourmentée. Enseigne en 1733, il fut promu au grade de Lieutenant en 1744, et reçut, quatre ans après, le brevet de Capitaine. Profitant du calme relatif qui régnait en 1752, afin d'augmenter sa Seigneurie d'Eschaillons il demanda et obtint une nouvelle concession. Les motifs qu'il apporte pour appuyer sa requête méritent considération. Les voici, tels que nous les trouvons dans les pièces de la Testure Seigneuriale : " Sur la requête à nous présentée par le Sieur Roch de St Ours, Capitaine d'Infanterie, nous représentant que sa Seigneurie, sur la rivière du Chesue, est en grande partie habitée, et que, pour engager les familles et enfants des anciens habitants à former de nouveaux établissements et à augmenter, conformément aux intentions de Sa Majesté, la culture des terres, il lui faudrait avoir à sa disposition les profondeurs de sa dite Seigneurie, nous, en vertu du pouvoir à nous accordé, donnons, accordons et concédons par ces présentes, au dit Sieur d'Eschaillons, la dite profondeur de quatre lieues et demie, pour en jouir à perpétuité, lui et ses ayant cause. (Signé) DE LA JONQUIÈRE."

Il y avait sept ans que M^r d'Eschaillons était marié, lorsqu'il s'adressa à l'Intendance pour obtenir cette concession. Il avait épousé M^{lle} Charlotte Deschamps de Boishébert, dont la famille existe encore en France, où elle occupe un rang distingué. Cette Demoiselle était la sœur de M^r de Boishébert, ¹ d'abord Commandant en

¹ M^r Charles Deschamps de Boishébert, après avoir commandé à Niagara, passa en Acadie, où il s'illustra. Après la paix d'Aix-la-

Acadie
Monte
furent
et con
fut de
le vit
C'est
trouv
ham, c
de ces
duite,
Après
gneuri
de 70 a
hébert
et Gen
Louis-I
Indes C
Anne M
Mr I
1747, é
l'illustr
Trois-R
bien p
Godefr
pays de
1620, en
Norman

Chapelle,
Mascaren
réduisit e
mandait l
et 450 Sa
Etant pas
Demoisell
France en
précédent
Finances
de Franc
Légion d'

Acadie, puis officier supérieur de l'armée du Général Montcalm, à la bataille des plaines d'Abraham. Lorsque furent résolues les attaques contre le fort Oswégo en 1756, et contre celui de William-Henri en 1757, M^r d'Eschaillons fut des premiers à se rendre au champ d'honneur, où on le vit donner des preuves de la plus grande bravoure. C'est le témoignage qu'en portèrent ses chefs. On le trouva également dans ces immortelles plaines d'Abraham, où fut décidé le sort de la Colonie. C'est à la suite de ces événements, et comme preuve de sa noble conduite, que M^r d'Eschaillons fut fait Chevalier de St Louis. Après la victoire de Sainte-Foi, il se retira dans sa Seigneurie. C'est là qu'il termina ses jours en 1782, à l'âge de 70 ans. De son mariage avec M^{lle} Charlotte de Boishébert sont nés cinq enfants : deux filles, Jeanne-Geneviève et Geneviève-Charlotte, et trois fils : Paul-Roch, Charles-Louis-Roch et Charles-Quinson, qui, étant passé aux Indes Orientales, après avoir épousé, en 1785, M^{lle} Marie-Anne McKay, y a trouvé la mort.

Mr Paul-Roch d'Eschaillons, l'aîné des fils, né en 1747, épousa, en 1766, M^{lle} Josephite de Tonnancour, de l'illustre famille de Godefroy de Tonnancour établie aux Trois-Rivières. Le chef de cette famille dont il faut bien parler, fut Mr Jean Godefroy, fils de Mr Pierre Godefroy et de Dame Perette Cavelier, de Linctot au pays de Caux. Il était passé dans la Nouvelle-France vers 1620, en compagnie de son frère, Mr Thomas Godefroy de Normanville qui fut pris et brûlé par les Iroquois. Ayant

Chapelle, s'étant fortifié sur la rivière St. Jean, il tint tête au Colonel Mascarene, puis à Lord Cornwallis. Plutôt que de livrer son fort, il le réduisit en cendres. Appelé en toute hâte à Québec, en 1759, il commandait le Corps de réserve, composé de 1400 soldats, dont 350 Canadiens et 450 Sauvages. Il eut sa part de gloire à la victoire de Montmorency. Etant passé en France à la conquête, il donna en mariage une de ses Demoiselles à M^r Henri Charles LeBégue de Germiny, d'abord Pair de France en 1819, puis Préfet en 1826. Le Comte de Germiny, fils du précédent, après avoir été, à la tête du Crédit foncier, Ministre des Finances sous le Prince Louis-Napoléon Gouverneur de la Banque de France, a été nommé Sénateur en 1862, et Grand Officier de la Légion d'Honneur. C'est une des gloires de la Normandie.

fait un voyage en France, en 1636, il épousa M^{lle} Marie Le Neuf du Harisson, de la ville de Caen. De ce mariage sont sortis les MM. Godefroy de Tonnancour, de S^t Paul, de Normanville et de Linctot, qui acquirent les magnifiques Fiefs de Normanville, de Vieux-Pont, de Rocquetallade, etc., ainsi que les Religieuses Ursulines, qui, sous le nom de Mère de la Croix et de Mère de S^t Hélène, dirigèrent pendant plusieurs années le Commanahuté des Trois-Rivières. Après s'être distingués dans la Nouvelle-France, eux et leurs descendants, soit en défendant le pays contre les Iroquois et les Colonies anglaises, soit en formant de nouveaux établissements, à l'exemple du fondateur de leur race, qui, pour avoir des premiers entrepris des défrichements de terre et repoussé les barbares avec dix de ses enfants, dont cinq avaient été tués, reçut de Louis XIV des lettres de noblesse, ils continuèrent à s'illustrer tant en Canada qu'en France. Ceux qui aiment à suivre leurs compatriotes sur des rives éloignées, nous sauront gré de reproduire ici ce que rapportent de deux d'entre eux les *Archives de la Marine*. Maurice-Régis, le premier, né à Montréal, était Lieutenant des Chasseurs au régiment de l'Île de France. "Après avoir fait la campagne de 1757, où il fut blessé, et avoir pris part à la bataille des plaines d'Abraham, où il reçut également un coup de feu, il était entré, en 1766, comme Sous-Lieutenant dans la Légion de l'Île de France. Là, il conquit en peu de temps le grade de premier Lieutenant du régiment des Chasseurs. Aucune occasion ne se présenta, sans qu'il donnât des preuves de sa valeur. A Madagascar, en particulier, il se signala dans un engagement qui eut lieu contre les indigènes, et ne quitta le lieu du combat que criblé de blessures. Il se retira de l'armée au bout de vingt-trois ans de service." Pendant que le Chevalier de Linctot faisait ainsi honneur au nom canadien à l'Île de France, Maurice Godefroy, aussi né à Montréal, se couvrit de lauriers à l'Île Bourbon. Déjà au fort George, à Marillon, sur les hauteurs de Québec,

"à Sai
"Maur
"émigr
"Suffr
"de M
"Lieut
"reçut
"Croix
"après

En s'a
se mégal
il laissa
Elisabet
Auréli
auquel
ainsi qu
savantes
après av
du "Pouv
de 78 an

III^e ch
Roch de
Ours, et
tenu sur
la Naudi
de Repen
de son t
que par
entrée d
devant l
Comme l
partisans
et restar
qu'il serv
veau gou
pas à s'e
siéger au

à Sainte-Foi, où il avait reçu nombre de blessures, Maurice avait donné la mesure de son courage. Ayant émigré à la conquête, il suivit M^r de Modave; M^r de Suffren, M^r de Cossigny, etc., assista au siège de Nagar, de Montgalor, et, après avoir été fait successivement Lieutenant, Capitaine et Commandant des Chasseurs, reçut en 1784, comme récompense de ses services, la Croix de S^t Louis. Il ne quitta l'armée qu'en 1789, après avoir servi vingt-neuf ans."

En s'alliant donc à cette famille, M^r d'Eschaillons ne se mésalliait pas. De son mariage avec M^{lle} de Tonnancour, il laissa trois enfants : Marie-François-Xavier, Marie-Elisabeth-Marguerite et Charles-Auguste qui épousa M^{lle} Aurélie Faribault, cousine du regretté M^r Faribault, auquel la Société Littéraire et Historique de Québec, ainsi que le pays tout entier, est si redevable pour ses savantes et fructueuses recherches. M^r d'Eschaillons, après avoir fait partie du Conseil Législatif et été membre du Pouvoir Exécutif en 1791, est mort en 1814, à l'âge de 78 ans.

III^e CHARLES-LOUIS-ROCH DE ST. OURS.—M^r Charles-Louis-Roch de S^t Ours, second fils de M^r Pierre-Roch de S^t Ours, et frère du précédent, vit le jour en 1753, et fut tenu sur les fonts baptismaux par M^r Charles-François de la Naudière, Sieur de la Parade, et M^{lle} Marie-Catherine de Repentigny. Il fut un des hommes les plus marquants de son temps, tant par les services qu'il rendit au pays, que par les honneurs qui vinrent le chercher. A son entrée dans la vie civile, deux partis se présentaient devant lui : celui de l'abstention et celui de l'action. Comme le font encore aujourd'hui, en France, quelques partisans de l'ancien régime, il pouvait se tenir à l'écart et rester étranger aux affaires. Mieux inspiré, il crut qu'il servirait davantage son pays en se ralliant au nouveau gouvernement; il s'y rallia franchement. Il n'eut pas à s'en repentir. Comme son frère, il fut appelé à siéger au Conseil Législatif. Bien que tenant cette faveur

de la Couronne, il resta fidèle à la cause de ses compatriotes. Loin de se laisser guider par un vil égoïsme, comme il n'arrive que trop, ou de se prêter à de basses ambitions et de s'en faire l'instrument, il n'eut toujours en vue que le bien public et mit à son service toute son influence. Il s'opposa avec la plus grande énergie au Juge en Chef qui voulait faire adopter la langue anglaise, au moins pour les affaires commerciales. Il ne montra pas moins de courage en combattant le projet de confiscation des biens des Jésuites. Sa modération dans les débats, sa courtoisie avec les autres membres de la Chambre, ne donnèrent que plus de poids à sa parole. La milice ayant été alors réorganisée, M^r de S^t Ours fut nommé Major en 1774, puis, bientôt après, Colonel. Les services qu'il rendit à la tête des Volontaires Canadiens l'ayant signalé à l'attention publique, Carleton, depuis Lord Dorchester, à l'exemple du Général Haldimand, le fit son Aide-de-Camp et lui donna toute sa confiance. L'affection qu'avait pour M^r de S^t Ours cet illustre Gouverneur, fut partagée par le Duc de Kent, qui, à son départ du pays, lui en laissa une preuve dans la lettre qu'on va lire : "Halifax, ce 10 Novembre 1799. Mon cher Chevalier, croyez que je suis infiniment reconnaissant pour l'attention délicate que vous me montrez par votre lettre, en date du 5 Octobre, que je n'ai reçue que le 15 du courant. Il est bien flatteur pour moi de recevoir de tous côtés l'assurance de la joie qu'a causée la nouvelle de mon retour. Mais de tous ceux qui m'ont exprimé leur satisfaction, vous êtes celui, soyez-en persuadé, que j'estime le plus sincèrement. J'espère que, dans le courant de l'été prochain, j'aurai l'occasion de me trouver dans le voisinage de S^t Ours, et certainement je ne la laisserai pas passer sans m'informer de votre santé et de votre bien-être, ainsi que de Madame votre épouse, pour laquelle je vous charge de mille compliments de ma part. En quelque temps que mes services peuvent vous être utiles, je vous prie d'en disposer sans

"scrup
"c'est a
"estime
"et fidè
"Duc d
"Plusie
S^t Ours
le pays
l'Angle
il fut pr
plus gr
France
XVI ét
S^t Ours
le souve
Quelque
catastroph
dit en C
larmes.
l'insigne
Frédéric
Monarqu
alors à l'
à l'Europ
neuf, pré
Prussien
l'Autrich
de Prusse
devait av
mission d
suivant,
"S^t Ours
"sion d'
"et de M
"M^r le C
"Postdan
C'est a

"scrupule, car j'aurai un vrai plaisir à vous prouver que
 "c'est avec la plus haute considération et la plus parfaite
 "estime que je me souscrirai toujours très-sincèrement
 "et fidèlement, mon cher Chevalier, votre, etc., EDOUARD,
 "Duc de Kent."

Plusieurs années auparavant, en 1685, le Colonel de
 S^t Ours avait profité de la paix qui s'était rétablie dans
 le pays, pour visiter l'Ancien Monde. Il parcourut
 l'Angleterre, la France et l'Allemagne. En Angleterre,
 il fut présenté au Roi George III qui le reçut avec la
 plus grande distinction. L'accueil qui lui fut fait en
 France ne fut pas moins bienveillant. L'infortuné Louis
 XVI était encore sur son trône chancelant. M^r de
 S^t Ours le vit ainsi que toute la famille royale. Jamais
 le souvenir de cette entrevue ne sortit de sa mémoire.
 Quelques années après, lorsque la nouvelle de la grande
 catastrophe qui précipita les Bourbons du trône, se répandit
 en Canada, les yeux du vieil officier se remplirent de
 larmes. Etant passé de France en Allemagne, il eut
 l'insigne honneur d'être admis à l'audience du grand
 Frédéric, Roi de Prusse. Elevé sur le trône en 1740, ce
 Monarque, grand homme d'état, vrai génie militaire, était
 alors à l'apogée de sa puissance. Seul, il avait tenu tête
 à l'Europe coalisée, et sur quatorze batailles en avait gagné
 neuf, préluant ainsi à cet empire d'Allemagne que les
 Prussiens sont à la veille de réaliser, au préjudice de
 l'Autriche. Lorsque M^r de S^t Ours arriva sur les terres
 de Prusse, il apprit qu'une revue de l'armée par le Roi
 devait avoir lieu dans quelques jours. Il demanda la per-
 mission d'y assister. Frédéric lui répondit par le mot
 suivant, écrit de sa propre main : " M^r le Capitaine de
 "S^t Ours, c'est avec plaisir que je vous accorde la permis-
 "sion d'assister à mes revues prochaines d'ici, de Berlin
 "et de Magdebourg ; et sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait,
 "M^r le Capitaine de S^t Ours, en sa sainte et digne garde.
 "Postdam, le 10 de Mai 1785. FRÉDÉRIC."

C'est au retour de ce long voyage que M^r de S^t Ours

épousa M^{lle} Josephite Murray. Après avoir honoré son pays par d'éminents services et l'avoir fait connaître au monde, L'Honorable Charles-Louis-Roch de St Ours termina sa brillante carrière en 1834, à l'âge avancé de 81 ans. Il laissait trois enfants : Josephite-Marie-Anne, qui, après avoir épousé, en 1815, M^r Pierre-Dominique Débartzch, membre du Conseil Législatif, est décédée en 1848 ; Charles-Pierre, mort accidentellement à St Ours, en 1816 ; et Roch-François, qui, après avoir été membre de la Chambre Basse, de 1825 à 1830, épousa, en 1833, M^{lle} Hermine Duchesnay. Voici l'acte de son mariage : " Le 28 Mai 1833, " après avoir obtenu le consentement par parole de pré-
 " sent l'Honorable Roch de St Ours, fils de l'Honorable
 " Charles de St Ours et de Dame Josephite Murray, Sei-
 " gneur de St Ours et de St Jean d'Eschailons, Colonel de
 " milice, et aussi de présente Demoiselle Hermine-Marie-
 " Catherine Juchereau, fille de Michel-Louis Juchereau,
 " Député-Adjudant-Général des milices, Seigneur de
 " Fossambault et de Godarville, et de Charlotte-Hermine-
 " Marie-Louise-Catherine de Salaberry, décédée, les ai-
 " mariés suivant les lois de la Sainte Eglise, en présence de
 " ses parents et amis qui ont signé avec nous." L'Honorable R. F. de St Ours, après avoir rempli, à la satisfaction de tout le monde, les fonctions de Shérif pour le District de Montréal, est mort en 1839, laissant trois filles : M^{lles} Hermine, Caroline-Virginie, Henriette-Amélie. Cette dernière a épousé M^r Dorion, fils du Dr Dorion de St Ours. Ainsi s'est éteinte la branche aînée de la famille de St Ours. Que M^r Kierzkowski, Seigneur de St Charles, qui a bien voulu nous donner sur l'intéressante famille de St Ours une partie des détails qu'on vient de lire, reçoive ici l'assurance de notre vive gratitude.

BRANCHÉ CADETTE DE LA FAMILLE DE ST OURS.

1^o PIERRE DE ST OURS.—M^r Pierre de St Ours, troisième fils de M^r P. de St Ours et de Dame M. Mullois, fut le chef

de cette
 un des.
 Enseign
 ans apr
 lantes
 éclatan
 l'honne

L'ann
 1710, M
 de Blai
 ville et
 mariage
 quantes
 M^r P. de
 M^{lle} Gel
 de Vaud
 ral, M^r
 taine-Al
 Musseau
 Sieur de
 cœur, un
 et de Be
 M^{de} de la
 d'Aillebe
 deur de
 ce maria
 à la fleur
 née en l
 manche,
 Xavier,
 son épou
 contract
 Claire D
 même ar
 deux lie

La gue
 entre la

de cette branche. Entré fort jeune dans l'armée, il fut un des officiers les plus marquants de son époque. D'abord Enseigne en 1694, il fut fait Lieutenant en 1710, et, huit ans après, fut promu au grade de Capitaine. Les brillantes qualités qu'il déploya en cette qualité, les services éclatants qu'il rendit à la tête des troupes, lui valurent l'honneur d'être décoré par la suite de la Croix de St Louis.

L'année même où il fut fait Lieutenant des troupes, en 1710, M^r de St Ours avait épousé M^{lle} Hélène Celoron de Blainville, fille de M^r Jean-Baptiste Celoron de Blainville et de Dame Gertrude le Gardeur. Le contrat de mariage fut dressé en présence des personnes les plus marquantes de la Colonie. Outre les parents des deux époux, M^r P. de St Ours, père, M^r de Celoron, frère de l'épouse, M^{lle} Celoron, sa sœur, etc., on y vit M^r Philippe de Rigaud de Vandreuil, M^r Joseph de la Colombière, Vicaire Général, M^r Louis Liénard de Beaujéu, Lieutenant, le Capitaine-Alphonse de Tonty, M^r Joseph d'Ailleboust, Sieur de Musseaux, le Capitaine Louis de la Corne, M^r Bouillet, Sieur de la Chassaigne, M^r Antoine Pécaudy de Contre-cœur, une partie des familles de le Gardeur de Repentigny et de Belestre, beaucoup de Dames et de Demoiselles : M^{me} de la Chassaigne, M^{me} de Tonty, M^{me} de Beaujéu, M^{me} d'Ailleboust, M^{lle} Charlotte de Gray, M^{lle} Marie le Gardeur de Beauvais, M^{lle} Marie-Jeanne de Belestre, etc. De ce mariage sont nés six enfants, dont quatre moururent à la fleur de l'âge. Les survivants furent : Marie-Louise, née en 1713, qui épousa, en 1737, M^r le Gardeur de Courtemanche, de la noble maison de le Gardeur, François-Xavier, dont il va être parlé tout à l'heure. Ayant perdu son épouse après vingt-six ans de mariage, M^r de St Ours contracta une nouvelle union, en 1736, avec M^{lle} Marie-Claire Daigneaux Douville, dont le frère obtint, cette même année, sur le lac Champlain, une concession de deux lieues de front sur trois de profondeur.

La guerre ayant été déclarée, quelques années après, entre la France et l'Angleterre, M^r de St Ours prit part

honoré son
connaître au
Ours termina
de 81 ans. Il
e, qui, après
e Débartzch.
e en 1848 ;
urs, en 1816 ;
e de la Cham.
M^{lle} Hermine
e 28 Mai 1833.
arole de pré
l'Honorable
Murray, Sei
s, Colonel de
rmine-Marie
s Juchereau,
Seigneur de
M^{lle} Hermine
cette, les ai
en présence de
us." L'Hon
satisfaction de
le District de
es : M^{lles} Her
Celle dernière
Ours. Ainsi
le de St Ours.
es, qui a bien
le de St Ours
e, reçoit ici

DE ST OURS.

urs, troisième
ois, fut le chef

aux premières luttes. Son grand âge l'ayant forcé à la retraite, il se retira dans sa Seigneurie où il finit paisiblement ses jours. Il laissait pour défendre la patrie un fils qui, en succombant glorieusement sur les plaines d'Abraham, devait immortaliser son nom. C'est le suivant

II^e FRANÇOIS-XAVIER DE S^t OURS.—M^r François-Xavier de S^t Ours, unique survivant des six enfants qu'avait eu M^r Pierre de S^t Ours de son mariage avec M^{lle} Celoron, arrivait à l'époque la plus critique qu'eut encore traversé la Colonie. C'était le moment où l'Angleterre allait mettre sur pied toutes les forces dont elle pouvait disposer pour s'emparer du Canada. M^r de S^t Ours parut taillé tout exprès pour les circonstances. D'une grande activité, d'une bravoure qui ne recule devant aucun danger, il avait les qualités nécessaires pour ces temps périlleux. Aussi parvint-il rapidement aux premiers grades de l'armée. Après avoir servi comme Enseigne en 1748, il fut fait Lieutenant en 1751, et, huit ans après, reçut le brevet de Capitaine. C'était le moment suprême. M^r de S^t Ours avait déjà fait ses preuves. En 1756, à l'attaque du fort George, où il commandait les milices avec MM. de Repentigny, de Gaspé, de Villiers, de la Corne, de Courtemanche, de Vassan, l'intrépide officier avait fait des prodiges de valeur. Après avoir été placé en observation, il fit partie de l'armée de siège dont M^r de Bourlamaque avait la direction, et rendit des services incalculables. "Quoique blessé, écrit M^r de Vaudreuil, il "repoussa, à la tête de quelques Canadiens, un gros "d'Anglais. Cette action est des plus belles." Rendant compte de la bataille de Carillon, le 8 Juillet 1758, le Marquis de Montcalm écrivait à M^r de Vaudreuil : "M^r "de Raymond avait l'honneur de commander les troupes "de la Colonie; je ne saurais trop me louer de lui, de "MM. de S^t Ours, de la Naudière, de Gaspé." Mais où M^r de S^t Ours devait se surpasser, c'était sous les murs de Québec. Avec M^r de Bonne il commandait la droite de

l'armée
que M^r
le cent
venu à
aussitôt
de bata

"de se
"l'actio
S^t Ours
l'armée
d'un co
Montcal
moins j

Lorsq
troupes
épousé,
noble fa
enfants
Pierre-J
Marie,
même d

La fan
Nouvelle
rangs en
sous les
antique
duire. C
à celui-là
et l'Allen
"cousin,
"mon s

1 Le cou
dans cette
duquel MM
"Le Sien
"Compagn
"lui accor

l'armée sous les ordres du Général Montcalm, pendant que MM. de Senesergues et Prudhomme commandaient le centre. Par l'incurie de Vergor, l'ennemi était parvenu à déboucher sur les plaines d'Abraham. Accourant aussitôt, le Général Montcalm forme ses troupes en ordre de bataille, et, "pour ne pas laisser aux Anglais le temps de se fortifier, rapporte le Major Joannes, présent à l'action, fait sonner la charge." C'est alors que M^r de S^t Ours, après avoir soutenu quelque temps le feu de l'armée anglaise, est atteint, ainsi que M^r de Senesergues, d'un coup de feu qui le renverse. Comme le Général Montcalm mourant, il put se consoler en disant : "Du moins je n'aurai pas vu Québec au pouvoir des Anglais."

Lorsque M^r de S^t Ours fut ainsi enlevé à la tête des troupes dans cette journée funeste, il était marié. Il avait épousé, en 1747, M^{lle} Thérèse Hertel de Cournoyer, de la noble famille des Hertel. De ce mariage sont nés neuf enfants : François-Michel, Thérèse, Marie-Geneviève, Pierre-Joseph, Louise-Catherine, François-Ange, François-Marie, Philippe-Ignace et Marie-LaCroix, née l'année même de la mort de son père.

La famille de S^t Ours, qui a jeté tant d'éclat sur la Nouvelle-France, a continué d'occuper un des premiers rangs en France d'où elle est venue. Nous avons encore sous les yeux une lettre de l'un des membres de cette antique maison. Nous nous faisons un plaisir de la reproduire. Cette lettre est adressée à M^r L. Roch de S^t Ours, à celui-là même qui, en 1785, visita l'Angleterre, la France et l'Allemagne : "Grenoble, 26 Février 1824. Mon cher cousin, l'affection que j'ai toujours eue pour ceux de mon sang, et particulièrement pour mon cousin ¹ que

1 Le cousin qui fit ce voyage en France et auquel il est fait allusion dans cette lettre, est vraisemblablement M^r J. B. de S^t Ours, au sujet duquel MM. de Vaudreuil et Raudot écrivaient en 1708 au Ministre : "Le Sieur d'Eschallons s'est trouvé récompense en arrivant ici par la Compagnie du Sieur de S^t Ours, son père, que vous avez bien voulu lui accorder."

“ j’ai connu dans ma jeunesse, et avec lequel j’ai passé de
“ si agréables moments, pendant les deux semestres que
“ nous avons eu le bonheur de le posséder chez mon père,
“ qui le regardait comme l’un de ses fils, me fait prendre
“ un grand plaisir aux nouvelles que vous me donnez de
“ votre famille et de votre pays. Je suis bien aise que
“ vous possédiez les titres de noblesse de notre famille.
“ Par ceux que nous avons ici, elle remonte au commen-
“ cement du XII^e siècle. Il est bien d’autres familles en
“ France du nom de St Ours, surtout dans le Périgord ;
“ mais aucune n’a joint celui d’Eschailions qui nous
“ distingue. Si l’un de vos petits-fils avait le désir de
“ venir s’établir en Dauphiné, dans l’antique maison de
“ ses pères, j’en serais charmé, persuadé que je suis qu’il
“ y ferait revivre leurs noms et que, comme eux, il
“ jouirait de la considération publique. Je suis bien
“ fâché que votre service nous ait privé du plaisir de vous
“ voir, lorsque vous êtes venu en France. Votre présence
“ aurait resserré encore les liens du sang et de l’amitié
“ qui nous unissent. Notre patrie a été bien malheureuse
“ depuis cette époque, et elle n’est pas encore parfaite-
“ ment tranquille : de méchants agitateurs cherchent
“ toujours à troubler son repos. Si par malheur, et contre
“ le droit d’ainesse, vous veniez à me précéder dans la
“ tombe, j’espère que votre fils voudrait bien continuer
“ cette correspondance avec moi, à moins qu’il ne préfère
“ la céder à son cousin, fils de votre aîné. Jugez par là,
“ mon cher cousin, de la vive affection avec laquelle je
“ suis votre, etc. DE ST OURS D’ESCHAILIONS.”

S

quel j'ai passé de
semestres que
chez mon père,
me fait prendre
s me donnez de
bien aise que
notre famille.
ate au commen-
tres familles en
as le Périgord ;
lons qui nous
ait le désir de
que maison de
que je suis qu'il
comme eux, il
Je suis bien
a plaisir de vous
Votre présence
g et de l'amitié
en malheureuse
encore parfaite-
eurs cherchent
ilheur, et contre
écéder dans la
bien continuer
il ne préfère
Jugez par là,
avec laquelle je





LE DE SELBY



L. H^{ble} J. HENRY



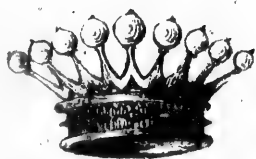
M^{lle} J. HENRY



L. H^{ble} J. HENRY









Al
Polig
aux
senté
des
Chev
de l'a
des
par
mort
déric
ligne

Le
Théa
mot
Le
Phil
1374
pend
S^r G
plus
viva
de L

LA FAMILLE DE LOTBINIERE.

Alliée aux Châteaubriand, aux LaRocheboucault, aux Polignac, aux Montfort, aux Vaudreuil, aux des Meloises, aux Soulanges, aux Duchesnay, etc., cette famille, représentée aujourd'hui par les familles Harwood et Joly, est des plus anciennes et des plus illustres. Pendant que le Chevalier Benoist était chargé de faire défiler une partie de l'armée de Montcalm, avant la bataille de Carillon, un des membres de cette famille, M^r Michel de Lotbinière, par la sagesse de ses conseils, faisait préférer à l'immortel Général les hauteurs de Carillon au fort St Frédéric. Il convient donc de lui consacrer ici quelques lignes.

1^o. LOUIS-THÉANTRE CHARTIER DE LOTBINIÈRE.

Le chef de cette famille, en Canada, fut M^r Louis-Théantre Chartier de Lotbinière. Disons tout d'abord un mot de ses glorieux ancêtres.

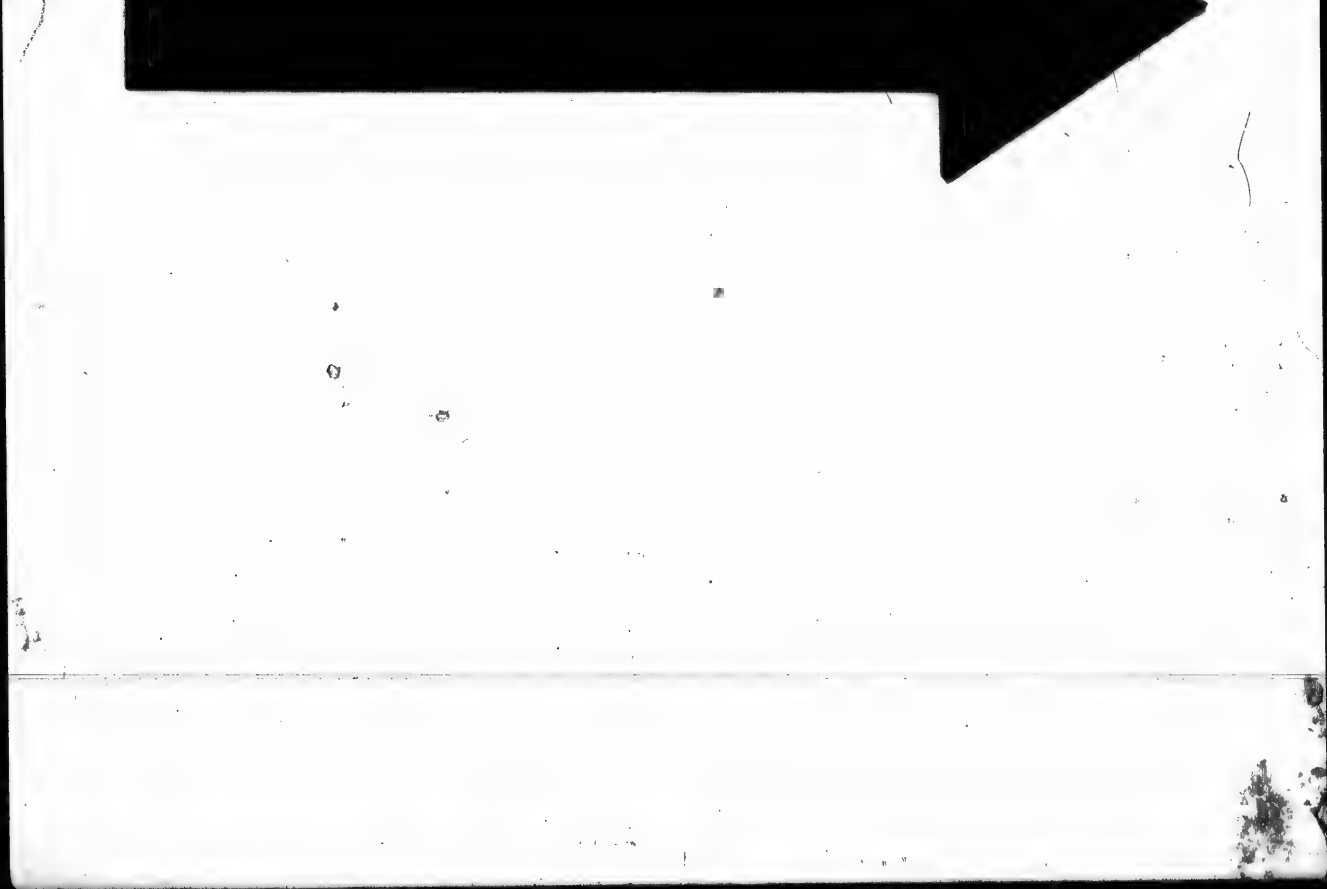
Le premier, dont le nom soit venu jusqu'à nous, est Philippe Chartier, Receveur Général des Comptes en 1374. Un de ses fils, Guillaume, devint Evêque de Paris, pendant qu'un autre, du nom de Jean, était fait Abbé de St Germain. Alain, le quatrième de ses enfants, fut le plus illustre de tous. D'abord Receveur Général du vivant de son père, il devint, en 1412, Secrétaire d'Etat de Louis VI, qui lui accorda des lettres de noblesse. D'une

éloquence incomparable, il mérita de fixer l'attention de Marguerite d'Ecosse, épouse de Louis XI, qui ne craignit pas de faire son éloge et de lui donner des marques de sa haute estime en présence de toute la Cour. De son mariage avec M^{lle} Françoise de Châteaupenaud, il eut trois filles, dont l'une se fit Religieuse Ursuline à Tours, et trois fils. César, l'un d'eux, ayant embrassé la carrière militaire, fut tué au siège de Péronne en 1468, après avoir épousé M^{lle} Elizabeth LePelletier, dont il eut deux enfants. Clément, l'aîné, épousa une des plus belles et des plus riches héritières de Bretagne : M^{lle} Gillette de Châteaubourg. C'est lui qui introduisit dans sa famille le surnom de *Lotbinière*, qui lui est resté. Ayant acheté dans le Bas-Maine une propriété appelée *Binière*, pour la distinguer d'une autre qu'il avait dans le Dijonnais, du nom de *Bignièrès*, il ajouta le mot *Lot*, à cause des poissons de cette espèce qui pullulaient dans les fossés du Château. Quelques années après, il la fit ériger en Baronnie. Mr Clément de Lotbinière mourut en 1560, à l'âge peu commun de 104 ans, laissant trois filles, dont l'une épousa Mr Joseph de Châteaubriand, ancêtre du célèbre auteur du *Génie du Christianisme*, et trois fils, dont l'un fut Conseiller au Parlement de Paris, et l'autre, Alain de Lotbinière, remplit la même charge au Parlement de Rennes, après avoir exercé la profession des armes. Ce dernier est le bisaïeul de Mr Louis-Théantre. Ayant épousé sa cousine, M^{lle} Madeleine de Châteaubriand, il en eut trois filles, dont l'une se fit Religieuse, et un fils, Pierre de Lotbinière. Celui-ci embrassa la carrière des armes, à l'exemple de César, et devint Colonel en 1550. Marié, dix ans après, avec M^{lle} Henriette de Pognac, de la même famille que celle du célèbre Ministre de Charles X, il en eut trois fils et deux filles. Une d'elles, l'aînée, M^{lle} Françoise de Lotbinière, épousa, en 1578, le Marquis de La Rochefoucault ; la seconde se fit Bénédictine. Alain de Lotbinière, son second fils, fut le grand-père de Mr Louis-Théantre. Né à Rennes en 1564, il devint Conseiller au

Parlement de Paris. Il épousa dans cette ville, en 1589, M^{lle} Victoire de Montfort. De ce mariage est né Pierre-René de Lotbinière, Conseiller, Médecin du Roi, et père de M^r de Lotbinière du Canada. Comme on le voit, cette famille, qui embrasse huit générations, ne pouvait être plus marquante. M^r Théantre ne dégénéra pas, non plus que sa nombreuse postérité.

Passé dans la Nouvelle-France en 1646, sur les vaisseaux de M^r de Repentigny, d'autres disent en 1650 avec M^r de Lauzon, M^r de Lotbinière fut un des plus ardens promoteurs de la colonisation du pays. Dans le but de former de nouveaux établissements, il demanda et obtint, en 1672, sur le bord du S^t Laurent, une vaste concession, ainsi qu'en fait foi cet extrait des pièces de la Tenure Seigneuriale : "Sa Majesté désirant qu'on gratifie les personnes qui, se conformant à ses grands et pieux desseins, veulent bien se lier au pays, en y formant des terres et des Seigneuries d'une étendue proportionnée à leurs forces, et le Sieur de Lotbinière ayant déjà commencé à faire valoir les intentions de Sa Majesté, nous, en vertu du pouvoir à nous donné par Sa Majesté, avons accordé, donné et concédé, accordons, donnons et concédons, par ces présentes, au dit Sieur de Lotbinière l'étendue de terre qui se trouve sur le fleuve S^t Laurent, depuis la concession du Sieur Marsollet jusqu'à celle des Religieuses Ursulines, sur deux lieues de profondeur, pour en jouir lui et ses ayant cause, à titre de Fief et Seigneurie. A Québec, ce 3 Novembre 1672. (Signé) TALON." Plusieurs années auparavant, les services qu'il avait déjà rendus, sa haute capacité, son illustre origine, avaient fait penser à lui pour la place de Conseiller. Il fut donc nommé membre du Conseil de Québec. Ses talents se révélant de plus en plus, il fut appelé, peu après, à remplir les fonctions de Lieutenant Civil et Criminel de la Prevosté de Québec. Nous avons encore la copie de la Commission qui lui fut donnée : "Le Roi, ayant par son édit de l'établissement de la Compagnie





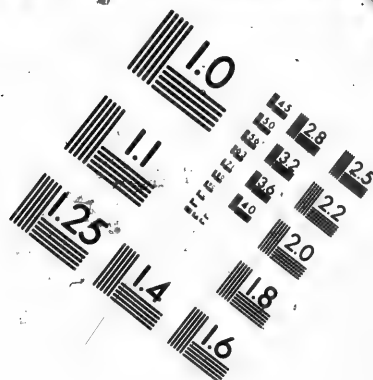
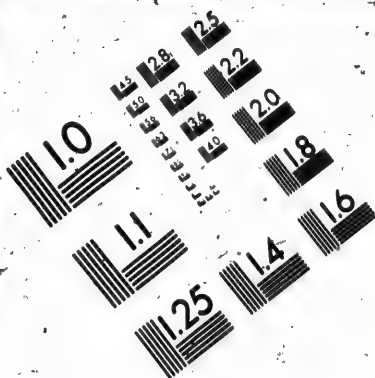
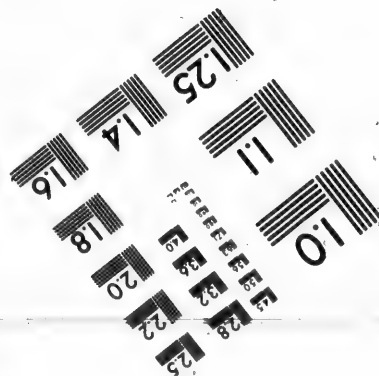
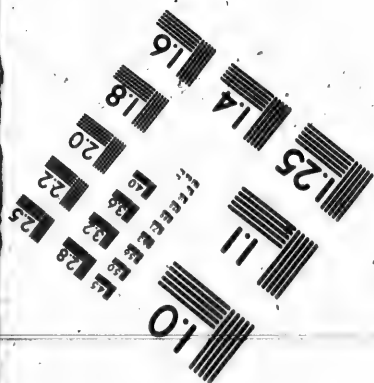
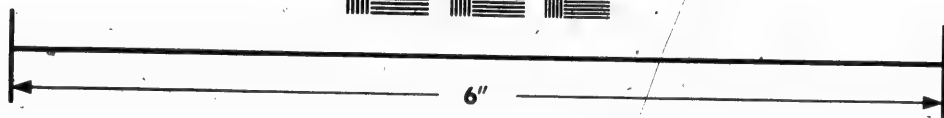
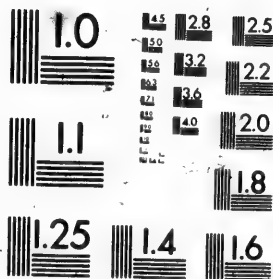


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

28 25 22 20 18

10

" des Indes Occidentales, du mois de Mai 1664, donné et
 " octroyé, en toute Seigneurie, tous les pays de la terre
 " ferme d'Amérique, depuis la rivière des Amazones jus-
 " qu'à celle d'Orenoc, le Canada, l'Acadie et autres pays,
 " avec pouvoir à la dite Compagnie d'instituer des Juges
 " et officiers, partout où besoin sera; et la dite Com-
 " pagnie devant se conformer aux intentions de Sa
 " Majesté et faire régner la justice dans le Canada, appelé
 " la Nouvelle-France, par l'observation des mêmes lois
 " que celles établies dans le Royaume, a jugé nécessaire
 " d'établir une personne capable d'exercer l'office de Lieu-
 " tenant Civil et Criminel dans la ville de Québec. A
 " ces causes, nous, Directeurs Généraux de la dite Com-
 " pagnie, savoir faisons que, sur le bon rapport qui nous
 " a été fait du Sieur Chartier, de sa bonne vie, mœurs,
 " capacité et expérience au fait de la justice, avons, en
 " vertu du pouvoir à nous donné par le dit édit, donné
 " et octroyé, par ces présentes, au dit Sieur Chartier,
 " l'office de Lieutenant Civil et Criminel pour la ville de
 " Québec, pour jouir et user des honneurs, autorités,
 " prérogatives, prééminences, franchises et émoluments
 " qui y sont ou qui pourront y être attribués, et ce tant
 " qu'il nous plaira; requérons les officiers du Conseil
 " Souverain, après avoir pris et reçu le serment du dit
 " Sieur Chartier, de le mettre en possession et jouissance
 " du dit office. En foi de quoi nous avons signé les pré-
 " sentes. A Paris, le 1^{er} Mai 1666. (Signé) BECHAMEL,
 " DALIBERT, etc." Après avoir rempli quelques années
 " ces fonctions avec autant d'éclat que de succès, désirant
 " s'occuper davantage de la concession qui lui avait été faite,
 " Mr de Lotbinière se démit de sa charge, en faveur de
 " son fils qui l'avait déjà remplacé comme Conseiller. Ce
 " fut le 1^{er} Mai 1677 qu'il renonça ainsi à sa Lieutenance.

Mr Théantre de Lotbinière avait épousé M^{lle} d'Amours
 de Clignancourt. De ce mariage sont nés deux enfants:
 René-Louis qui suit, et Françoise, qui, ayant épousé
 Mr de Marson de Soulanges, eut aussi deux enfants:

Mr de
 il a été
 firmes
 que l
 Front
 " Aug
 " vou
 " son
 " et d
 " Sa
 " con
 " Cha
 " mar
 " de
 " vis-
 " jou
 " Lou

Mr
 de so
 son e
 était
 sur l
 de pl
 joign
 cette
 " le
 " vos
 " titr
 " con
 " con
 " lie
 " de
 " Ta
 " à n

Mr de Soulanges et M^{de} la Marquise de Vaudreuil, dont il a été parlé plus haut. C'est à M^{de} Marson que fut confirmée, en 1693, après la mort de son mari, la concession que lui avait faite en Acadie, en 1691, Mr le Comte de Frontenac, ainsi que nous l'apprend le document suivant : "Aujourd'hui 1^{er} Mars 1693, le Roi, étant à Versailles, "voulant gratifier et confirmer les concessions faites en "son nom, en 1691, par les Sieurs Comte de Frontenac "et de Champigny. Gouverneur et Intendant en Canada, "Sa Majesté a confirmé et ratifié, confirme et ratifie la "concession qu'ils ont faite à Dame Marie-Françoise "Chartier, veuve du Sieur de Marson, ci-devant Com- "mandant en Acadie, d'une terre, sur la rivière S^t Jean, "de quatre lieues de front sur deux lieues de profondeur, "vis-à-vis la concession du Sieur de Chauffours, pour en "jouir la dite Dame, à titre de Fief et Seigneurie. (Signé) "Louis"

II^o RENÉ-LOUIS CHARTIER DE LOTBINIÈRE.

Mr René-Louis Chartier de Lotbinière, héritant du zèle de son père pour le défrichement des terres, entreprit à son exemple de grands travaux. Dès 1685, alors qu'il était Lieutenant Général de la Prévosté, il se fit concéder, sur la rivière du Chesne, par Mr de la Barre, une terre de plus d'une demi lieue de front sur deux de profondeur, joignant la Seigneurie de Lotbinière. Voici les termes de cette concession : "Sur la requête à nous présentée par "le Sieur de Lotbinière, Lieutenant Général de la Pré- "vosté de Québec, à ce qu'il nous plût lui accorder, à "titre de Seigneurie, trois quarts de lieue de terre non "concedée, sur la grande rivière du Chesne, joignant la "concession du Sieur Charles d'Amours, avec deux "lieues de profondeur, joignant la concession du Sieur "de S^t Ours, pour les unir au Fief accordé par Mr "Talon, ci-devant Intendant; nous, en vertu du pouvoir "à nous accordé, donnons, accordons et concédons, par

"ces présentes, au dit Sieur de Lotbinière les dits trois
 "quarts de lieue de front avec les deux lieues de pro-
 "fondeur, pour en jouir à perpétuité, lui ou ses ayant
 "cause, à titre de Fief et Seigneurie. En foi de quoi nous
 "avons signé ces présentes. Donné à Québec, le 1^{er}
 "Avril 1685. (Signé) LEFEBVRE DE LA BARRE." Bien que
 son prénom ne soit pas indiqué, par le fait seul qu'il est
 qualifié Lieutenant Général, il semble évident que c'est
 à lui que fut faite cette concession, et non à son père qui
 avait alors résigné sa charge. Huit ans après, M^r de
 Lotbinière obtint encore une nouvelle concession, tout
 près de celle dont il était déjà en possession, après
 avoir fait l'acquisition du Fief de M^r Charles d'Amours.
 "Nous, en vertu du pouvoir accordé par Sa Majesté,
 "donnons, accordons et concédons, par ces présentes, au
 "Sieur René-Louis Chartier de Lotbinière, Conseiller de
 "Sa Majesté, Lieutenant Général, Civil et Criminel en
 "la Prévosté de Québec, trois lieues et demie de front
 "sur quatre lieues de profondeur, à l'extrémité de son
 "Fief de Lotbinière et de celui appelé la Petite-Rivière,
 "qu'il a acquis du Sieur Louviers, ensemble tous les bois,
 "prés, îles, rivières et lacs qui s'y trouvent, pour en jouir,
 "lui et ses successeurs, à titre de Seigneurie. Donné à
 "Québec, le 25 Mars 1693. (Signé) FRONTENAC." A la mort
 de M^r de Lotbinière, toutes ces concessions devaient être
 partagées en autant de Fiefs qu'il avait d'enfants. C'était
 le moyen le plus efficace de hâter la culture des terres et
 la formation de nouveaux établissements.

La générosité dont M^r de Lotbinière avait fait preuve
 en 1690, envers les Récollets, le rendait plus digne encore
 que tout autre des gratifications du gouvernement. Voici
 le fait tel qu'il est rapporté dans *l'Histoire de la Colonie
 Française* : "Avant 1629, les Récollets possédaient, sur
 "le bord de la rivière St Charles, près de Québec, une
 "certaine étendue de terres, sur lesquelles ils avaient
 "fait construire leur Chapelle et leur Couvent. Ils se
 "proposaient de rentrer en possession de ces biens, et,

"dan
 "por
 "out
 "ava
 "ven
 "se
 "con
 "en
 "gra
 "le
 "Rel
 "veu
 "pou
 "aux
 "d'u
 "ne
 "reu
 "167
 "de
 "de
 "que
 "arp
 cession
 M^r.
 Made
 quatr
 l'ainé
 étant
 de po
 sorte
 aux f
 rière
 valier

 1 A
 à 1704
 Quatre
 décoré

" dans leur premier embarquement, en 1669, avaient
 " porté pour cela avec eux leurs titres de propriété. Mais,
 " outre que dans le naufrage de Lisbonne tous ces titres
 " avaient péri, il ne restait plus rien de leur ancien Cou-
 " vent, la maison étant tombée en ruines, et leurs terres
 " se trouvaient occupées par divers particuliers qui ne
 " comptaient pas de revoir jamais revenir ces Religieux
 " en Canada. M^r d'Avaugour en avait concédé la plus
 " grande partie à M^r René-Louis Chartier de Lotbinière,
 " le 27 Janvier 1662, et le surplus était possédé par les
 " Religieuses Hospitalières de Québec, ainsi que par la
 " veuve de M^r de Repentigny. Le Provincial des Récollets,
 " pour le bien de la paix, se proposait de laisser les terres
 " aux particuliers qui les possédaient, et de se contenter
 " d'un petit espace pour se rebâtir. Mais M^r de Lotbinière
 " ne voulut pas tirer avantage d'une résolution si géné-
 " reuse et remit aux Récollets, par acte du 23 Octobre
 " 1670, tout ce qu'il possédait de leurs anciennes terres; et
 " de leur côté, les Religieuses de l'Hôtel-Dieu, héritières
 " de M^{le} de Repentigny, transigèrent avec eux, de sorte
 " que ces Religieux se trouvèrent en possession de dix
 " arpents de terre sur cent dix de profondeur." Cette con-
 " cession fut ratifiée, l'année suivante, par le Roi.

Mr. de Lotbinière avait épousé, en 1677, M^{lle} Marie-
 Madeleine Lambert. De ce mariage sont nés huit enfants :
 quatre garçons et quatre filles. Des quatre fils, l'un,
 l'ainé, mourut à Niagara; l'autre, le cadet, Pierre-Alain,
 étant passé en France, mourut à la Rochelle sans laisser
 de postérité; Valentin, le troisième, se fit Récollet, en
 sorte que ce fut le suivant qui continua la lignée. Quant
 aux filles, une seule mourut jeune. Les autres se ma-
 rièrent. M^{lle} Louise-Philippe, l'ainée, épousa le Che-
 valier Mariauchean d'Esglis,¹ d'abord Major et ensuite

1 Après avoir été fait successivement Lieutenant, Capitaine, de 1696
 à 1704, M^r Mariauchean fut nommé Major aux Trois-Rivières en 1706.
 Quatre ans après, il devint Major des troupes. Enfin, après avoir été
 décoré de la Croix de S^t Louis en 1721, il retourna aux Trois-Rivières,

Lieutenant aux Trois-Rivières, et devint ainsi l'aïeule de M^r d'Esglis, premier Evêque canadien, et de la Mère de St Eustache, Religieuse Ursuline. M^{lle} Louise, la cadette, fit alliance avec M^r Denis de la Ronde, dont la famille, après avoir produit de vaillants guerriers, s'est perpétuée jusqu'à nos jours. M^{lle} Angélique, la troisième, contracta mariage, en 1722, avec M^r des Meloises.

Après avoir rempli la charge de Lieutenant-Général, Civil et Criminel pendant vingt-six ans, et été nommé premier Conseiller en 1703, M^r R. L. de Lotbinière mourut à Québec, le 5 Mai 1710, laissant à sa famille une magnifique fortune qui devait encore augmenter en valeur avec le temps.

III^e EUSTACHE CHARTIER DE LOTBINIÈRE.

M^r Eustache Chartier de Lotbinière, troisième fils du précédent, fit, comme son père, partie du Conseil. Il n'y avait qu'un an qu'il occupait cette place, lorsque, le 7 Juin 1711, il reçut une pension à prendre sur le trésor royal. Trois mois auparavant, il avait épousé M^{lle} Marie-Françoise des Meloises. La mort de cette Dame ayant exercé, par la suite, une grande influence sur la vie de M^r de Lotbinière, c'est le lieu d'en parler, ainsi que de sa famille, qui, aujourd'hui encore, occupe un rang distingué en France.

M^{lle} des Meloises descendait de M^r Edme Renaud d'Avesnes, Seigneur des Meloises et de Bergues, originaire du Nivernois, et de Dame Adrienne de Mont Saulnin,¹

en qualité de Lieutenant du Roi, charge qu'il remplit jusqu'à sa mort, arrivée en 1730. Un de ses fils, après avoir servi quelque temps dans les troupes, comme Enseigne, passa en Louisiane où il fut fait Lieutenant en 1732. Il périt, deux ans après, dans une embuscade de Sauvages. Le frère de ce dernier, M^r Louis-François Mariaudeau d'Esglis, si longtemps Curé de St Pierre, dans l'Île-d'Orléans, fut le huitième Evêque de Québec.

¹ Les Mont Saulnin, Comtes de Montal, appartenaient, ainsi que les Bussy Rabutin, dont est sortie S^{te} Chantal, aux premières familles de Bourgogne.

filles d'A
et de I
enfants
gués. I
l'autre, c
1694, à
François
la Nouve
comman
Canada.
Thérèse
ville, ne
enfants,
d'Avesne
France, é
lique Cha
de Lino, a
dans le se
nant en 1
en 1743, l
Louis-Fra
bataille d
Québec, à
n'ayant e
Nicolas d
vint, en p
plissait les
Foi, lorsqu
duite qu'il
en Canada
Etant pas
Meloises é
de Fresno

¹ La famille
appartient au
famille remon
Gentilhomme

fille d'Adrien de Mont Saulnin, Seigneur des Auber, et de Dame Gabrielle de Bussy-Rabutin. Trois des enfants de M^r des Meloises devinrent des officiers distingués. L'un était Lieutenant au régiment de Condé; l'autre, Capitaine dans le même régiment, prit part, en 1694, à la bataille de Stenskerque. Le troisième, M^r François-Marie Renaud d'Avesnes des Meloises, passa dans la Nouvelle-France en 1685, avec le corps de troupes qu'il commandait. C'est le chef de la famille des Meloises en Canada. Ayant épousé à Québec, en 1687, M^{lle} Françoise-Thérèse Dupont, fille de M^r Dupont, Seigneur de Neuville, neveu, dit-on, du Cardinal Dupont, il en eut six enfants, trois fils et trois filles. M^r Nicolas-Marie Renaud d'Avesnes des Meloises, l'un d'eux, après un voyage en France, épousa à Québec, le 18 Avril 1722, M^{lle} Angélique Chartier de Lotbinière, veuve de M^r Jean-François de Lino, ainsi qu'il est dit plus haut. Entré de bonne heure dans le service, il fut fait Enseigne, puis devint Lieutenant en 1724 et Capitaine en 1735. Il mourut à Québec en 1743, laissant deux filles et trois fils. L'un d'eux, M^r Louis-François des Meloises, après s'être signalé à la bataille de Carillon, en 1758, fut tué en 1760, au siège de Québec, à la tête des Grenadiers, dont il était Lieutenant, n'ayant encore que vingt-neuf ans. Son frère aîné, M^r Nicolas des Meloises, non moins intrépide guerrier, parvint, en peu de temps, au grade de Capitaine. Il remplissait les fonctions de Major-Général à la bataille de Ste Foi, lorsque son frère fut tué à ses côtés. La belle conduite qu'il tint en cette dernière lutte des armées françaises en Canada lui valut, l'année suivante, la Croix de St Louis. Etant passé en France après le traité de Paris, M^r des Meloises épousa, le 5 Janvier 1769, M^{lle} Agathe-Louise de Fresnoy, ¹ fille du Marquis de Fresnoy, Chevalier de

¹ La famille de Fresnoy, dont le nom est déjà venu sous notre plume, appartient au Beauvoisis, où est situé le Château de Fresnoy. Cette famille remonte au XII^e siècle. Robert d e Tresnoy fut un des cent Gentilhommes de François I^{er}. De son mariage avec M^{lle} Madeleine

S^t Louis, et de Dame Louise-Elisabeth Blanchard. Après avoir siégé, en 1787, à l'Assemblée provinciale de l'Île de France, comme Député de Senlis, il mourut, laissant deux filles et un fils. L'une des Demoiselles des Meloises, Louise-Emilie, épousa M^r Philippe-Antoine Menjot, Comte de Champleur, et l'autre, Charlotte-Antoine, M^r Pierre-François Louis, Marquis d'Aux. M^r Nicolas-Marie Renaud, Marquis de Fresnoy, frère des précédentes, devint Aide-de-Camp du Prince de Broglie. Après avoir contracté mariage, en 1802, avec M^{lle} Aimée-Zéphirine de Cheverny, de Blois, fille de M^r Jean-Nicolas Dufort, Comte de Cheverny, M^r des Meloises est mort en 1841, laissant, à son tour, trois fils. M^r Eugène des Meloises, l'aîné, Conservateur des forêts, réside à Bourges. De son mariage avec M^{lle} Thabaud de Linnetières, il a deux filles, dont l'une, M^{lle} Henriette, a épousé M^r Albert des Meloises, son cousin. M^r des Meloises, Marquis de Fresnoy, le second, est présentement Ministre plénipotentiaire à

de Villiers de l'Île Adam, il eut une fille qui épousa M^r de Marinville.
—Georges de Fresnoy, issu du second mariage de son père avec M^{lle} Bove, devint Chevalier et Capitaine des cinquante hommes d'ordonnance, sous les Rois Henri III et Henri IV. Il avait épousé M^{lle} Marie de Montmirail.—Charles de Fresnoy, fils du précédent, surnomme *Tempête*, à cause de son courage impétueux, fut fait Capitaine de Cheval-Léger et Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi. Son épouse, M^{lle} Anne de Vaudevar de Persan, était Dame ordinaire de la Reine Marie de Médicis. Il en eut une fille, mariée par la suite à M^r François de Sens, Baron de Morsan, et trois fils. Henri, l'un d'eux, épousa M^{lle} Charlotte de Belloy, dont il eut le Marquis François de Fresnoy. C'est en sa faveur que Louis XIV érigea sa terre en Marquisat. Jean, le second, devint Chevalier de S^t Jean de Jérusalem, Grand Prieur de Champagne. Achille-Léonore, Marquis de Fresnoy, le troisième, fut fait Conseiller, Maréchal de Camp. En 1638, il épousa M^{lle} Eléonore Tusseau, veuve du Comte de Beaujeu, et en eut trois fils.—Nicolas, un des fils du précédent, épousa M^{lle} Louise-Alexandrine de Coligny, fille de Jean, Comte de Coligny et de Nicole de Maupas, et en eut deux enfants.—Marie, Marquis de Fresnoy, l'un d'eux, ayant épousé, en 1730, M^{lle} Charlotte Rivier, eut un fils qui devint Capitaine de Cavalerie, après avoir épousé M^{lle} Reine-Modeste de Perthuis. Après la mort de son épouse, Henri contracta un second mariage avec M^{lle} Louise-Elizabeth Blanchard, mais n'en eut qu'une fille, de sorte que son nom et son titre sont passés à un de ses petits-fils, M^r des Meloises, Marquis de Fresnoy, qui les a repris pour les perpétuer.

Munich
alliance
fille. T
maison.
épouse.
l'aînée
pont, et
autre de
du Mon
nous n
fût-ce q
poms q
qui y s
D'un
Madelei
qu'il fa
premier
S^t Loui
qu'elle
elle y é
de cette
lui ouv
flancée
Or, un
de sa j
en soir
qui ava
mort.
désespo
velle.
couvrai
plaisirs
grâce q
porté à
Entend
naissan
partagé

Munich. Enfin, Mr Ernest des Meloises, le troisième, a fait alliance avec une Demoiselle anglaise, et a un fils et une fille. Telle est, en peu de mots, l'histoire de cette noble maison, dans laquelle Mr E. de Lotbinière se choisit une épouse. M^{lle} Marie-Françoise était vraisemblablement l'aînée des filles de Mr F. des Meloises et de D^{me} F. T. Dupont, et par conséquent était aussi sœur de M^{re} Pean. Une autre de ses sœurs devint Religieuse Ursuline. Son entrée au Monastère offre des particularités si touchantes, que nous ne pouvons résister au plaisir de les rapporter, ne fût-ce que pour faire diversion à cette nomenclature de noms qui n'a d'intérêt, le plus souvent, que pour ceux qui y sont intéressés.

D'un esprit vif, d'une beauté remarquable, M^{lle} Marie-Madeleine des Meloises avait, comme ses sœurs, tout ce qu'il faut pour plaire dans le monde. Aussi, l'entrée des premiers salons de Québec, et même celui du Château St Louis, lui était-elle toujours ouverte. Les hommages qu'elle y recevait chaque fois, les applaudissements dont elle y était l'objet, n'étaient pas de nature à la déprendre de cette *figure qui passe*. Il fallait un coup du Ciel pour lui ouvrir les yeux et l'en détacher à jamais. Elle était fiancée à l'un de ses cousins, jeune Officier dans l'armée. Or, un jour, qu'après avoir donné la plus grande partie de sa journée à la toilette et à la promenade, elle était en soirée, on vint lui annoncer tout à coup que celui qui avait ses affections avait été blessé... qu'il était mort. On peut se faire une idée de la douleur, du désespoir de la jeune Demoiselle à cette poignante nouvelle. Cependant, telle était l'épaisseur du voile qui couvrait ses yeux, tel était son attachement aux faux plaisirs du monde, qu'elle ne se rendit pas encore à la grâce qui la poursuivait. Le dernier coup devait lui être porté à la vêtue de l'une de ses compagnes d'enfance. Entendant parler du malheur du monde et se reconnaissant au tableau qui était fait des agitations d'un cœur partagé entre Dieu et la créature, elle ne put tenir : ses

yeux se remplirent de larmes ; mais craignant d'attirer l'attention, et sans attendre la fin de la cérémonie, elle s'esquive. Comme ses larmes coulaient toujours et qu'elle pouvait être rencontrée par quelqu'une de ses amies, elle entre dans une Eglise qui se trouvait sur son passage : " Là, dit une de ses contemporaines, à laquelle nous empruntions ces détails, prosternée seule devant Dieu et cédant à la grâce, elle commence à détester ses vanités passées ; elle demande pardon de ses coupables résistances ; elle conjure le Seigneur de lui donner la force et le courage de rompre les liens qui l'attachaient aux créatures, lui avouant avec douleur qu'elle ne le pourrait jamais faire, sans un secours très-efficace ; elle appelle à son aide l'intercession de la très-sainte Vierge et des Saints, s'adressant en particulier à St François de Borgia, auquel elle avait une dévotion toute spéciale. Cette prière terminée, M^{lle} des Meloises essuie ses larmes et se relève, se sentant pleinement fortifiée et résolue à se donner entièrement à Dieu. Jamais plus on ne la vit dans les réunions du monde. Elle régla au plus tôt avec son frère et ses sœurs tout ce qui concernait leur succession, puis demanda avec instance et humilité " l'entrée de notre Noviciat." Devenue Religieuse sous le nom de Mère de St François de Borgia, elle fut un modèle d'humilité et de mortification. Elle détournait adroitement la conversation, quand on venait à faire son éloge, et s'appliquait avec un soin tout particulier à inspirer aux jeunes filles une vive horreur des faux plaisirs du monde et de ses vaines parures. Mais revenons à M^{re} de Lotbinière.

Il y avait à peine quelques années qu'il était marié, lorsqu'il perdit son épouse. La douleur que lui causa cette perte fut si profonde que, comprenant alors le vide des alliances humaines, il conçut le projet de se consacrer entièrement à Dieu et de se faire prêtre. En conséquence, il se démit de la place de Garde des Sceaux qui lui avait été donnée en 1717, et, après quelque temps de préparation,

rec
172
dia
posi
St V
que
déta
sans
avai
Die
père
Rég
l'ém
ans.
en 1
frère
tom
Il
nom
l'ain
Juch
et M

IV

M
1723
embr
habi
secon
au g
mém
Colo
Pe
d'em
par

reçut les Ordres sacrés de M^{re} de S^t Vallier. C'était en 1726. Peu après, il fut nommé Vicair-Général et Archidiacre. C'est en cette qualité qu'en 1728, et malgré l'opposition du Chapitre, il procéda à l'inhumation de M^{re} de S^t Vallier, mort cette même année. Lui-même décéda quelques années après, le 14 Février 1749. L'exemple du détachement du monde qu'il avait donné ne resta pas sans fruit. De son mariage avec M^{lle} des Meloises, il avait eu huit enfants : trois d'entre eux se consacrèrent à Dieu. Eustache, l'aîné de ses fils, embrassa, comme son père, l'état ecclésiastique ; François-Louis, le cadet, se fit Récollet ; Louise, la troisième des filles, entra, en 1736, à l'Hôpital-Général, où elle mourut à l'âge de trente-trois ans. Déjà deux de ses sœurs, du nom de Louise, l'une née en 1714 et l'autre en 1721, ainsi que Joseph, l'un de ses frères, l'avaient précédée de plusieurs années dans la tombe.

Il ne resta donc de cette famille, pour perpétuer son nom dans le monde, que deux enfants : Marie-Françoise, l'aînée des filles, qui épousa, le 13 Mai 1737, M^r Antoine Juchereau Duchesnay, septième Seigneur de Beauport, et Michel qui suit.

IV^e MICHEL-EUSTACHE-GASPARD CHARTIER DE LOTBINIÈRE.

M^r Michel-Eustache-Gaspard de Lothinière, né en 1723, était le plus jeune des fils de l'Archidiacre. Ayant embrassé la carrière militaire, il devint un des plus habiles Ingénieurs de son temps. D'abord Enseigne en second en 1744, et Enseigne en pied en 1748, il fut promu au grade de Lieutenant en 1753. Nommé Ingénieur cette même année, il rendit les plus grands services à la Colonie.

Peu après la défaite du Baron Dieskau, dans le but d'empêcher l'ennemi de pénétrer dans le pays, il éleva, par ordre du Gouverneur, le fort de Carillon, dont le

commandement fut donné au Chevalier de Lévis, le futur vainqueur de St Fôl. Trois ans après, par sa connaissance du pays et la sagesse de ses vues, il contribua plus que personne à la mémorable défaite des Anglais à Carillon. A la tête de seize à vingt mille hommes, dont sept mille de troupes réglées, et le reste de milices, Abercromby était accouru, comme il est rapporté ailleurs, et menaçait Montréal. Il s'agissait de lui barrer le passage. Le Général Montcalm inclinait pour le fort St Frédéric, comme le meilleur point de résistance. Sur les représentations de M^r de Lotbinière, il abandonna cette place pour se fortifier à Carillon. Suivant l'Ingénieur, les hauteurs de Carillon étaient de beaucoup préférables, tant parce qu'il serait plus facile de s'y retrancher, que parce que l'ennemi ne pourrait ni les tourner, ni les franchir. Ces raisons étant justes, le Général les goûta. L'année précédente, M^r de Lotbinière avait rendu un service peut-être plus signalé encore. Au lieu d'aller attaquer le fort William-Henri et d'en chasser les Anglais, M^r de Montcalm opinait pour faire une descente en Acadie, afin d'opérer ainsi une diversion. D'après ce plan, une partie des troupes de la Colonie devait se joindre à la flotte qui serait envoyée de France. Avec des forces plus nombreuses, ce projet, bien conduit, pouvait avoir les meilleurs résultats. Mais dans l'état d'épuisement où se trouvait alors le pays, cette entreprise paraissait pleine de périls. D'ailleurs, qui pouvait assurer qu'un renfort serait envoyé de France? M^r de Lotbinière combattit donc fortement cette idée. Il démontra si bien le danger qu'il y aurait à diviser les troupes, et à laisser ainsi le Canada à la merci de ses agresseurs, que ce plan fut abandonné. C'est à la suite de ces conférences, où il fit voir toutes les ressources de son esprit, qu'il reçut le brevet de Capitaine. Deux ans après, il était fait Chevalier de St Louis et créé Marquis.

Lorsque ces distinctions vinrent le chercher, M^r de Lotbinière était propriétaire d'une vaste Seigneurie sur

le
acq
de
Mai
il d
de
lors
il f
et
mal
jam
dan
affa
mou
con
dan
les
pou
Loth
de l'

Il
épou
à V
siale
Gasp
épo
la m
aille

Vo

M^r
héri
et L
n'en
en 1

le lac Champlain. Après la conquête, il devint encore acquéreur des Seigneuries Rigaud-Vaudreuil, District de Beauce, et de celle de Lotbinière, District de Montréal. Mais, comme plusieurs des Seigneurs de cette époque, il devait être victime de l'injustice. Il n'y avait que peu de temps qu'il possédait la Seigneurie du lac Champlain, lorsqu'il en fut dépossédé. Afin de rentrer dans ses droits, il fit des réclamations auprès du nouveau gouvernement, et entreprit même plusieurs voyages en Angleterre ; mais malgré les promesses qui lui furent faites de l'indemniser, jamais justice ne lui fut rendue, ni à lui, ni à ses descendants. Il était à New-York, en 1799, pour cette même affaire, lorsqu'il fut atteint de la fièvre jaune, dont il mourut. Cette perte fut vivement sentie ; car, outre les connaissances que possédait le Marquis de Lotbinière dans l'art des fortifications, il était encore très versé dans les autres branches des sciences humaines, et dès lors pouvait être encore très utile à son pays. Lorsque Mr de Lotbinière fut ainsi enlevé à la patrie, il était membre de l'Institut de France.

Il avait épousé M^{lle} Louise Chaussegros de Léry. Son épouse ne lui survécut que trois ans, étant morte en 1802, à Vaudreuil, où elle fut inhumée dans l'Eglise paroissiale. De ce mariage sont nés deux enfants : Eustache-Gaspard-Michel, dont il reste à parler, et Charlotte qui épousa le Juge de Bonne de Lesdiguières, et qui, après la mort de son mari, se remaria, comme il est rapporté ailleurs, avec le Colonel de Longueuil.

Vo EUSTACHE-GASPARD-MICHEL CHARTIER DE LOTBINIÈRE.

Mr Eustache-Gaspard-Michel Chartier de Lotbinière hérita de son père des Seigneuries de Vaudreuil, Rigaud et Lotbinière, ainsi que du titre de Marquis, bien qu'il n'en ait jamais fait usage. Lors de l'invasion américaine en 1775, ne prévoyant pas sans doute que ses services

seraient récompensés par la perte d'une partie de ses biens, il prit les armes et se signala à St Jean parmi les défenseurs de la patrie.

Plusieurs années après, ayant été élu membre de la Chambre d'Assemblée, M^r de Lotbinière fut nommé à l'unanimité Orateur, en 1793, et succéda à M^r Panet, fait Juge. Le parti anglais ayant alors tenté de nouveaux efforts pour abolir l'usage de la langue française, il s'ensuivit un long débat auquel prirent part MM. Papineau, Bédard, de Bonne, de Rocheblave. Lorsque son tour de parler fut venu, M^r de Lotbinière se leva et prononça ces paroles qui ont été enregistrées par l'histoire: "Le plus grand nombre de nos électeurs se trouvant dans une situation particulière, nous sommes obligés de nous écarter des règles ordinaires et de réclamer l'usage d'une langue qui n'est pas celle de l'empire. Mais, aussi équitables envers les autres que nous espérons qu'on le sera envers nous, nous ne voulons pas que notre langue exclue celle des autres sujets de Sa Majesté. Nous demandons que l'une et l'autre soient permises; que nos procès-verbaux soient écrits dans les deux langues." M^r de Lotbinière fut énergiquement appuyé par M^r de Rocheblave: "Pourquoi donc, s'écria cet illustre défen-

1 La famille Rocheblave, dont nous avons déjà prononcé le nom, occupe une place trop marquante dans le pays, pour que nous n'en fassions pas mention dans ce livre. Le premier de cette famille qui traversa la mer pour venir s'établir en Amérique, fut M^r Marie-Pierre-Louis de Rastel, Sieur de Rocheblave, celui-là même, dont il est ici parlé. Il appartenait à une ancienne famille de Savornon, au Diocèse de Gap, et était fils de Jean de Rastel, Sieur de Rocheblave, et de Dame Elisabeth de Dillon. Tout d'abord il s'était rendu en Louisiane, où il avait épousé une créole: M^{lle} Dufresne, personne d'une grande beauté. Après quelque séjour dans ce pays, il vint se fixer en Canada. Il demeurait depuis plusieurs années à Varennes, lorsque ses talents distingués firent penser à lui pour la place de Représentant. C'est alors qu'il prononça les paroles mémorables qu'on vient de lire. Son mérite, comme militaire, était connu. Placé à la tête des Sauvages en 1759, il avait fait des prodiges de valeur pour dégager le Commandant de Niagara. Déjà, il s'était signalé à la Belle-Rivière où son nom vit encore. De son mariage avec M^{lle} Dufresne sont nés plusieurs enfants: Philippe-Auguste, Pierre, Noël et Rosalie. Pierre fut l'époux de M^{lle} Bouthillier. C'est en 1820 que fut bûné ce

" seu
" nou
" not
" pou
" voi
" for
" ces
" Mal
" nos
" le b
" de c
" de s
grâce
Canad
d'Ott
laud.
gine f
tous l
Prévo
habile
faire a
Canad
minist
M^r d
fut inf
Telle

mariage
P. de R
compte
C'est al
et que d
cet inter
Marquis
frère No
Pour lui
Sophie,
neuf en
mort lui
dix-sept
Rochebl

"seur de nos droits, nos frères anglais se recrient-ils en
 "nous voyant décidés à conserver nos usages, nos lois et
 "notre langue maternelle, seul moyen qui nous reste
 "pour défendre nos propriétés? Le stérile honneur de
 "voir dominer leur langue les porterait-il à ôter leur
 "force et leur énergie à ces mêmes lois, à ces usages, à
 "ces coutumes qui font la sécurité de leur propre fortune?
 "Maîtres sans concurrence du commerce qui leur livre
 "nos productions, n'ont-ils pas infiniment à perdre dans
 "le bouleversement général qui sera la suite infaillible
 "de cette injustice, et n'est-ce pas leur rendre justice que
 "de s'y opposer?" La mesure oppressive fut rejetée, et,
 grâce à M^r de Lotbinière et à ses adhérents, les Députés
 Canadiens ont pu parler encore, dans la splendide enceinte
 d'Ottawa, la langue des Rouher, des Berryer et des Bil-
 laud. Aussi conciliant que dévoué à ses compatriotes d'ori-
 gine française, M^r de Lotbinière sut conquérir l'estime de
 tous les partis et mériter même l'affection de Sir George
 Prevost. Profitant de la confiance qu'avait en lui cet
 habile Gouverneur, il contribua plus que personne à
 faire adopter ces sages mesures qui permirent enfin aux
 Canadiens de respirer et d'avoir une plus large part à l'ad-
 ministration des affaires.

M^r de Lotbinière mourut en 1821, dans sa Seigneurie, et
 fut inhumé dans l'Eglise paroissiale à côté de ses ancêtres.
 Telle était la considération dont il jouissait dans le pays,

mariage. Longtemps avant d'être sommé au Conseil Législatif, l'Hon^{ble}
 P. de Rocheblave avait fait le commerce des pelleteries, d'abord au
 compte de la Compagnie du Nord-Ouest, et ensuite à son propre compte.
 C'est alors qu'il fut nommé Représentant pour le Comté de l'Assomption,
 et que de la Chambre Basse il passa dans la Chambre Haute. Dans
 cet intervalle, il fit un voyage en France, où il eut le plaisir de voir la
 Marquise d'Albert, sa cousine. A cette époque, il avait perdu son
 frère Noël qui était mort des suites d'un accident, en allant au Détroit.
 Pour lui, il est décédé en 1840, à l'âge de 70 ans, deux ans avant M^{lle}
 Sophie, sa sœur. De son mariage avec M^{lle} Bouthillier, il avait eu
 neuf enfants : deux fils et sept filles. Pierre-Auguste, l'un d'eux, est
 mort huit ans après son père, au moment où il venait d'atteindre sa
 dix-septième année. De cette belle famille, il ne reste plus que M^{lle} de
 Rocheblave qui réside présentement auprès de sa mère.

tant à cause des services réels qu'il avait rendus dans ces temps orageux, que des vertus dont il n'avait cessé de donner l'exemple, que le Supérieur du Séminaire de St Sulpice ne craignit pas de faire publiquement son éloge. Mr de Lotbinière s'était marié deux fois. Il avait d'abord épousé M^{lle} de Tonnancour, qui mourut sans laisser d'enfants. Il contracta ensuite un second mariage avec M^{lle} Monro, de l'illustre maison des Munro, célèbre parmi les Montagnards d'Ecosse, et en eut trois filles. Ainsi s'est éteinte, à la treizième génération, la famille de Lotbinière. La Marquise, plus connue encore par ses grandes libéralités que par sa beauté, est morte en 1834, regrettée des pauvres, dont elle était le soutien et le conseil. Elle fut inhumée près de son mari, dans le caveau de famille.

Cette famille est représentée aujourd'hui par les Demoiselles de Lotbinière, qui toutes ont fait de brillants mariages. Le haut rang qu'occupent dans le monde leurs familles, le bien surtout qu'y font ces familles, ne nous permettent pas de les passer sous silence.

L'aînée, M^{lle} Marie-Louise-Josephite de Lotbinière, épousa, en 1823, Mr Robert Unwin Harwood, négociant anglais, depuis membre du Conseil Législatif. Mr Robert Harwood appartenait à l'ancienne famille des Harwood, une des premières maisons de commerce de Sheffield, en Angleterre. Etant passé, en 1822, en Canada, pour y fonder une succursale, il se fixa à Montréal. Après son mariage, se trouvant riche par lui-même et par son épouse, qui lui avait apporté la belle Seigneurie de Vaudreuil, il quitta le commerce et vint habiter le Manoir de Vaudreuil. Tournant alors toute son attention vers l'agriculture, il s'appliqua à la faire fleurir et prospérer, ce qu'il ne cessa de faire pendant trente-six ans. Dans le but d'encourager la classe agricole, au lieu de dépenser ses immenses revenus à des objets de luxe ou à des voyages de plaisir, il les consacra à favoriser ses censitaires, pour lesquels nul peut-être ne fit davantage. Une si noble conduite lui valut l'estime, non-seulement de ceux qui relevaient de

lui, m
dreui
de ra
leurs
le Go
Spéci
et de
élu p
qu'il
son m
de L
avoir
dans l
Provi
1851,
de Be
Bas C
nous f
laquel
Préfet
estime
Montr
—Mr
penteu
en mē
riées :
nald,
tracté
de Qué
mentie
des Ju
riette e
et Coré
l'Hono
semblé
famille
à Vaud

lui, mais encore de tous les habitants des Comtés de Vaudreuil, Soulanges et Jacques-Cartier, qui, sans distinction de race et de croyance, l'honorèrent constamment de leurs suffrages. Nommé Conseiller Législatif, en 1832, par le Gouverneur, il devint, en 1838, membre du Conseil Spécial. Après avoir représenté le Comté de Vaudreuil et de Clark en 1858, ayant résigné son siège en 1860, il fut élu pour la Chambre Haute dans la Division de Rigaud, qu'il a représentée jusqu'à sa mort, arrivée en 1863. De son mariage sont nés dix enfants.—M^r Antoine Chartier de Lotbinière Harwood, né à Montréal en 1825, après avoir fait ses études au Collège de Montréal, et être entré dans le Barreau en 1848, est devenu membre du Parlement Provincial pour le Comté de Vaudreuil. Il a épousé, en 1851, M^{lle} Angélique de Bellefeuille, fille de feu le Colonel de Bellefeuille, Adjudant-Général de la milice pour le Bas Canada en 1830 et co-Seigneur des Mille-Iles, dont nous faisons connaître la famille avec celle des Hertel à laquelle elle est alliée.—M^r Robert-William Harwood est Préfet du Comté de Vaudreuil, où il jouit d'une grande estime.—M^r William Bingham Harwood est négociant à Montréal.—M^r Alain Chartier Harwood réside à Vaudreuil.—M^r Henry-Stanislas Harwood est Ingénieur Civil et Arpenteur Provincial. Charles-Ladislas Harwood est étudiant en médecine à Montréal.—Parmi les filles, trois sont mariées : M^{lle} Marie-Louise a épousé M^r de Bellefeuille-McDonald, négociant à Montréal. M^{lle} Marie-Autoinette a contracté mariage avec M^r Henri-Elzéar Taschereau, Avocat de Québec et Député pour le Comté de Beauce, dont nous mentionnons aussi la famille, en faisant connaître celle des Juchereau, à laquelle elle est alliée. M^{lle} Marie-Henriette est devenue l'épouse de M^r Eugène Panet, Avocat et Coronaire pour le District de Québec, petit-fils de feu l'Honorable Panet, premier Orateur Canadien de l'Assemblée Législative, dont nous rappelons également la famille. M^{lle} Elizabeth seule n'est point mariée et réside à Vaudreuil dans sa famille.

M^{lle} Marie-Charlotte de Lotbinière, seconde fille de Mr E. de Lotbinière et de Dame Monro, était Seigneuresse de Rigaud. Elle épousa, en 1821, Mr William Bingham, millionnaire de Philadelphie, et fils de Mr Bingham, Sénateur américain, dont la fille est devenue l'épouse du célèbre Lord anglais Ashburton. M^{re} Bingham est morte à Londres l'année dernière. Son mari était décédé à Paris depuis dix ans. De ce mariage sont nés cinq enfants, deux garçons qui sont morts, et trois filles. M^{lle} Louise, l'aînée, est mariée au Comte Olivier Brian de Bois Gilbert, de la famille de Brian de Bois Gilbert, le fameux Templier dont parle Walter Scott dans *Yvanhoe*. La cadette, M^{lle} Charlotte, est mariée au Comte de Douay. La troisième, M^{lle} Georgina, a épousé Mr le Comte Raoul d'Epresmenil. Toutes les trois résident en France.

Enfin, la dernière, M^{lle} Julia de Lotbinière, a fait alliance, en 1830, avec Mr Gustave Joly, négociant français. Mr Joly, Seigneur de Lotbinière, est mort en France, il y a un an. M^{re} Joly est à Québec. Trois enfants sont nés de leur mariage. L'aîné est membre de la Chambre d'Assemblée pour le Comté de Lotbinière. M^{lle} Aurélie, la cadette, a épousé un officier anglais, Mr Savage. Edmond, le troisième, était Lieutenant dans l'armée anglaise. Il a été tué au siège de Lucknow, dans la dernière révolte aux Indes Orientales.

Que les MM. Harwood, Joly et Taschereau, membres du Parlement, qui nous ont fourni avec tant de complaisance des documents sur leur famille, veuillent bien accepter ici nos plus sincères remerciements.

1
filles de Mr
neuresse de
a Bingham,
r Bingham.
l'épouse du
ingham est
était décédé
nt nés cinq
filles. M^{lle}
rian de Bois
t, le fameux
hoe. La ca-
Douay. La
omte Raoul
rance.

nière, a fait
négociant
est mort en
Trois en-
embre de la
nière. M^{lle}
Mr Savage.
ans l'armée
dans la der-

u, membres
ant de com-
uillent bien





L. H^{ble} T. TASCHEREAU



LE JUGE VALIQUETTE

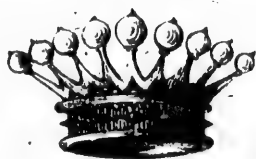


M. E. PARENT.



LE JUGE CARON







Cette
aux G
d'Esch
elle a p
remarq
que le
nombr
Seigne
les pla
cette h

Le cl
cherea
de Cha
été pré
telets,
Agent
jouiss
N'ayan
famille
tions su
pendan
Mr Ju

LA FAMILLE JUCHEREAU DUCHESNAY.

Cette famille est des plus anciennes dans le pays. Alliée aux Giffard, aux de Beaujeu, aux de Lotbinière, aux d'Eschambault, aux de Salaberry, aux Taschereau, etc., elle a produit, de 1630 à 1866, une longue suite d'hommes remarquables, soit en Canada, soit en France. Pendant que le Chevalier Benoist défendait Chouëgen contre de nombreux adversaires, M^r J. A. Juchereau Duchesnay, Seigneur de Beauport, suivait le Général Montcalm sur les plaines d'Abraham. Il n'est donc pas possible de taire cette honorable famille.

I^o JEAN JUCHEREAU, SIEUR DE MORE.

Le chef de cette famille, en Canada, fut M^r Jean Juchereau, Sieur de More, de la Ferté Vidame, au Diocèse de Chartres. On le voit à Québec dès 1634. Il y avait été précédé par son frère, M^r Noël Juchereau des Châtelets, lequel étant licencié en loi, membre du Conseil, Agent principal de la grande Compagnie, alors existante, jouissait dans la Colonie d'une haute considération. N'ayant point contracté de mariage et se trouvant sans famille, M^r des Châtelets avait reporté toutes ses affections sur ses neveux, qu'il protégea jusqu'à sa mort, arrivée pendant un voyage qu'il faisait en France.

M^r Juchereau, Sieur de More, survécut plusieurs années

à son frère, n'étant mort qu'à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Ayant épousé M^{lle} Marie Langlois, sur les parents de laquelle nous ne savons que peu de chose, il laissa plusieurs enfants, dont les plus connus sont : Jean Juchereau, Sieur de la Ferté, et Nicolas Juchereau, Sieur de More, sans parler d'un autre du nom de Paul-Augustin, que mentionne M^r l'Abbé Langevin dans ses *Notes sur les registres de Beauport*.

M^r de la Ferté, fils aîné de M^r Juchereau, Sieur de More, succéda à son frère dans la charge de Conseiller, et devint Lieutenant Général Civil et Criminel à Montréal. Pendant qu'il était encore à Québec, en 1661, M^r Charles de Lauzon Charny, qui tint pendant quelque temps les rênes du gouvernement après son père, lui fit, ainsi qu'à son frère, une concession dans la Seigneurie de l'Île d'Orléans. Bien des années auparavant, en 1644, M^r de la Ferté avait épousé une des filles du Seigneur de Beauport, M^{lle} Marie Giffard. Par ce mariage, il devint un des plus riches héritiers du pays. L'usage qu'il fit de ses biens prouve qu'ils ne pouvaient tomber en de meilleures mains. Un désastreux incendie ayant réduit en cendres l'Hôtel-Dieu de Villemarie, au mois de Février 1655, M^r de la Ferté contribua autant que personne à faire relever le Monastère de ses ruines. "M^r Juchereau, Lieutenant Général de la Juridiction de Montréal, rapporte l'auteur "de la *Vie de M^{lle} Mince*, et M^r Pezard de la Touche, "Commissaire des troupes du Roi, se rendirent dès le "matin chez M^r de Callière, et ils furent tous d'avis de "faire sans délai un appel à la charité publique, pendant "que les cœurs étaient ouverts à la compassion. Et "comme on célébrait ce jour-là la fête de S^t Mathias, "qui, étant alors de précepte, attirait à la ville tous les "habitants des côtes, on résolut de convoquer aussitôt "une assemblée générale de tous les citoyens dans la "maison du Gouverneur. A l'heure indiquée, tous les "officiers du Roi et les autres personnes de marque, les "bourgeois, les marchands de la ville et les habitants des

quatre-vingt-dix
 sur les parents
 chose, il laissa
 sont : Jean Ju-
 chereau, Sieur de
 l-Augustin, que
 Notes sur les
 Sieur de More,
 seiller, et devint
 Montréal. Pen-
 Mr Charles de
 que temps les
 ni fit, ainsi qu'à
 gneurie de l'île
 t, en 1644, Mr de
 gneur de Beau-
 il devint un des
 qu'il fit de ses
 en de meilleures
 éduit en cendres
 Février 1695, Mr
 e à faire relever
 eau, Lieutenant
 rapporte l'auteur
 de la Touche,
 endirent dès le
 tous d'avis de
 blique, pendant
 compassion. Et
 de St Mathias,
 la ville tous les
 voquer aussitôt
 citoyens dans la
 adiquée, tous les
 de marque, les
 les habitants des

" côtes se trouvant donc réunis, Mr de Callière prit la
 " parole, et fit un tableau navrant de la catastrophe qui
 " venait d'arriver. Après avoir rappelé les circonstances
 " de ce furieux incendie, qui avait fait de tous les bâti-
 " ments de l'Hôtel-Dieu un monceau de charbons ardents
 " et de ruines fumantes, dont on avait encore le triste
 " spectacle sous les yeux, et qui laissait les Religieuses,
 " aussi bien que les pauvres, sans asile, sans meubles,
 " sans ressource, il fit remarquer que la ville ne pouvait
 " absolument se passer d'un Hôtel-Dieu ni de personnes
 " vouées à le desservir. Il ajouta que si les citoyens
 " avaient quelque zèle pour le rétablissement d'une
 " maison si nécessaire au pays, s'ils étaient disposés à
 " faire quelques légers sacrifices, ils pouvaient la remettre
 " en état de recevoir les malades avant l'hiver sui-
 " vant. Pour profiter de leurs dispositions favorables,
 " Mr Juchereau prit à son tour la parole, et demanda que
 " chacun dit tout haut ce qu'il voulait donner, afin qu'on
 " pût régler la dépense sur les offrandes qui seraient
 " faites. C'est alors que, se levant, un pauvre homme dit
 " qu'il donnerait une pistole. " Mais où la prendrez-vous ?
 " lui demanda-t-on de toutes parts.—Où la prendrai-je ?
 " reprit sans se déconcerter ce brave citoyen : je donnerai
 " volontiers le blé que j'ai pour me nourrir ; et si l'on ne
 " veut pas le prendre, je vendrai mon habitation plutôt
 " que de manquer à ma parole, n'étant pas du fait d'un
 " honnête homme de promettre et de ne pas donner, sur-
 " tout quand il s'agit d'une œuvre comme celle pour
 " laquelle nous sommes rassemblés." Afin de joindre
 l'exemple aux paroles, et ainsi donner plus de poids à son
 discours, Mr de la Ferté fit immédiatement son offrande
 et fut imité par tous ceux qui étaient présents à l'assem-
 blée.

De son mariage avec Melle Giffard, Mr de la Ferté eut
 plusieurs enfants, qui tous s'efforcèrent de marcher sur
 les traces de leur père. C'est à cette famille qu'appartient
 la Mère Juchereau de St Ignace, la célèbre Annaliste de

l'Hôtel-Dieu de Québec, qui, à elle seule, suffirait pour illustrer toute une race. Suivant un document imprimé que nous avons sous les yeux, quelques-uns des descendants de Mr de la Ferté passèrent en Louisiane et de là dans les Iles d'Amérique, où l'un d'eux devint Conseiller à St Domingue, puis Doyen du Conseil, en 1763. Pour Mr de la Ferté, après avoir rempli à Montréal pendant douze ans les fonctions importantes de sa charge, il mourut le 27 Mai 1706. N'ayant pas à suivre ceux qui en sont sortis, nous passons à son frère.

II^e NICOLAS JUCHEREAU, SIEUR DE ST DENIS.

Mr Nicolas Juchereau, Sieur de St Denis, second fils de Mr Juchereau, Sieur de More, devint, comme son père, membre du Conseil Supérieur de Québec, et occupa quelque temps cette charge. A l'exemple de son frère, il se choisit une épouse dans la famille du Seigneur de Beauport. Cette famille a en trop de part aux premiers développements de la Colonie, pour que nous ne la rappellions pas, en peu de mots. Etant, d'ailleurs, intimement liée à celle des Juchereau, elle trouve ici naturellement sa place.

Mr Robert Giffard, Sieur de Beauport, chef de cette famille, était venu une première fois, en 1627, dans la Nouvelle-France. Il remplissait alors les fonctions de Chirurgien. L'année suivante, il fut fait prisonnier par les Anglais. Ayant recouvré sa liberté et obtenu, en récompense de ses services, d'immenses concessions à deux lieues de Québec, sur la Rivière St Charles, il passa en France et en emmena quantité d'excellents travailleurs qu'il établit sur sa Seigneurie à laquelle il donna son nom. Parmi ses censitaires, le plus connu est Jean Guyon, marié à Melle Cloutier, lequel eut pour sa part le chef du Buisson. Il devint chef d'une nombreuse famille, dont les descendants se sont perpétués pendant de longues années. Ayant épousé, longtemps auparavant, Melle

Marie Renouard, Mr Giffard en eut plusieurs enfants. Marie-Louise, une de ses filles, unit son sort à celui de Mr Lauzon-Charny, dont il a été parlé. L'année même où eut lieu ce mariage, Mr Giffard donna à son gendre un Fief dans sa Seigneurie. Son épouse étant venue à mourir peu après, Mr de Charny se fit prêtre, et la jeune Marie-Louise, fruit de son mariage avec M^{lle} Giffard, embrassa l'Institut des Religieuses Hospitalières de la Rochelle.—Une autre Demoiselle Giffard, Françoise, celle même qui reçut le jour peu après le retour de son père, et qui fut marraine du célèbre Joliet, dont il est fait mention ailleurs, fut la première Religieuse canadienne. Elle entra à l'Hôtel-Dieu de Québec.—Joseph, surnommé de Fargy, fils unique de Mr Giffard, après un voyage qu'il fit en France, en compagnie des MM. Juchereau, épousa, le 22 Octobre 1663, M^{lle} Michel-Thérèse Nau, fille de Mr Jacques Nau, Sieur de Fossambault, Conseiller du Roi, et de Dame Catherine Granger. Devenu Seigneur de Beauport après la mort de son père, Mr Joseph Giffard en fut aussi le bienfaiteur. De concert avec quelques particuliers, il donna un emplacement pour bâtir un presbytère à l'endroit même où l'on venait de jeter les fondations d'une Eglise. Lui-même avait obtenu, en 1679, une vaste concession de terre d'une lieue de front sur quatre de profondeur, entre les Seigneuries de la Durantaye et de la Bouteillerie.

Après avoir rempli, en 1646, les fonctions de Marguillier à Québec, et ensuite donné naissance à la Paroisse de Beauport, où, pendant plusieurs années, sa maison avait été généreusement mise à la disposition des habitants pour les offices publics, Mr Robert Giffard, père de cette intéressante famille, vit arriver la fin de sa laborieuse carrière. Il mourut le 14 Avril 1668, et fut assisté à ses derniers moments par le Père Caheil, dont la Compagnie s'établit à la *Ferme des Anges* qu'a visitée récemment Mr Francis Parkman, auteur des *Pioneers of New France*. Suivant ses dernières volontés, cet homme de bien fut

inhumé au pied de la Croix du cimetière, symbole de sa foi et de ses espérances.

Telle est la famille dans laquelle Mr de St Denis, ainsi que son frère, prit une épouse. Son mariage avec Mlle Marie Thérèse Giffard fut béni en 1649, au retour de son voyage en France. Dès lors il tourna ses soins du côté de la culture des terres ; mais plus d'une fois, dans l'intérêt du bien public, il fut obligé de suspendre ses travaux. Homme de grandes ressources, de talents incontestables, mais surtout d'un dévouement sans bornes, Mr de St Denis fut pour le pays, à cette époque de lutte, un trésor précieux. Dans le but de protéger les colons contre l'insolence des Iroquois, il avait formé une Compagnie de milices. C'est à la tête de cette Compagnie qu'il suivit Mr de Courcelles dans son expédition contre les Agniers. La conduite qu'il tint en cette circonstance fut si honorable, que le commandement lui en fut donné à perpétuité. Cinq ans après, en 1670, le Père LeMercier ayant projeté une mission parmi les Sauvages, Mr de St Denis ne fit pas difficulté de lui prêter main forte, quelque danger que présentât l'entreprise. Parlant de cette noble conduite, le pieux Missionnaire s'exprime en ces termes : " Par précaution, je demandai deux Français, pour m'accompagner, à Mr de St Denis, fort zélé pour la gloire de Dieu, et autant affectionné pour le bien spirituel des Sauvages que pour l'intérêt de MM. de la Compagnie. Il m'accorda volontiers tout ce que je désirais." En 1672, ce fut le même empressement : " Le 29 Juillet, écrit le Père Dablon, nous partîmes du Lac St Jean pour aller à Chicoutimi, où Mr de St Denis, Capitaine de Tadousac, nous attendait pour nous embarquer dans son vaisseau." On voit par ces paroles du pieux Jésuite que Mr de St Denis ne semblait avoir de fortune que pour en faire profiter les autres, particulièrement les Sauvages.

Mais ce fut surtout en 1690 que Mr de St Denis montra de quel secours il était pour la Colonie. Québec était menacé du plus grand danger : Phipps, à la tête de sa

symbole de sa
St Denis, ainsi
riage avec Melle
au retour de son
soins du côté
ne fois, dans l'in-
pendre ses tra-
talents incontes-
ns bornes, Mr de
ue de lutte, un
les colons contre
une Compagnie
Compagnie qu'il
dition contre les
ette circonstance
lui en fut donné
e Père LeMercier
uvages, Mr de St
ain forte, quelque
nt de cette noble
ne en ces termes :
nçais, pour m'ar-
pour la gloire de
spirituel des Sau-
a Compagnie. Il
irais." En 1672, ce
illet, écrit le Père
ean pour aller à
aine de Tadousac,
ans son vaisseau."
ite que Mr de St
ne pour en faire
Savages.
e St Denis montra
nie. Québec était
os, à la tête de sa

flotte, était venu, comme il a déjà été rapporté, pour s'en emparer. Trois jours durant, le 18, le 20 et le 21 Octobre, des combats furent livrés à Beauport. Au premier, bien que ne dépassant pas trois cents hommes, les milicès ne cédèrent pas un pouce de terrain ; au second, au moment où les Anglais côtoyaient la rivière St Charles, se précipitant sur eux avec une merveilleuse adresse, elles les obligèrent à se replier et à se réfugier dans les bois ; enfin, au troisième, dans un retour agressif de l'ennemi, du côté de la Canardière, elles en firent un horrible carnage et ne lui laissèrent de salut que dans la fuite. Rappelant ces trois mémorables journées, le Père Charlevoix se résume ainsi : "Le Sieur de St Denis commandait les habitants. Il avait plus de 70 ans. Il combattit avec beaucoup de valeur jusqu'à ce qu'il eût un bras cassé par un coup de feu." Les élèves que le Séminaire de Québec avait au Cap Tourmente, dignes de servir de modèles à ceux qui de nos jours se sont organisés en Compagnies, eurent une grande part à cette victoire, en déployant une valeur qu'on ne devait attendre que de vieilles troupes. S'étant emparés de six canons, ils en emportèrent deux à St Joachim, en laissèrent trois à Québec, et offrirent le sixième à leur vaillant Capitaine, comme le trophée le plus digne d'honorer son mâle courage.

C'est à la suite de cette glorieuse défense, que, voulant distinguer celui qui s'était distingué entre tous, Louis XIV accorda des lettres de noblesse à Mr de St Denis. Ces lettres font trop d'honneur au pays et à la famille, pour que nous ne les reproduisions pas ici. "Entre les services qui méritent récompense, est-il dit dans l'édit royal, il n'y en a point que nous mettions en plus haute considération que ceux des personnes de cœur qui n'ont épargné ni leurs biens, ni leur vie, pour la conservation de notre Etat et le bien public. C'est pourquoi, dans le partage que nous faisons de nos grâces, nous avons estimé que, pour les proportionner aux mérites, il était juste de leur départir celles qui pouvaient satisfaire

leur louable ambition, ainsi que le fait le titre de noble, qui les élève autant au-dessus du commun, qu'elle les rend recommandables à nos yeux, particulièrement lorsqu'elle tire son principe d'une véritable vertu et générosité. Or, étant bien informé que ces belles qualités se rencontrent dans la personne de notre cher et bien-aimé Nicolas Juchereau de St Denis, lequel, animé par le sang d'une honnête naissance et bonne éducation, a, dès ses plus tendres années, fait connaître un cœur plein d'ardeur et de générosité, ne cessant de nous en donner des preuves, autant qu'à ses forces ont pu seconder son courage ; que sa première démarche, en passant de France en Canada dans l'année 1640, en compagnie de son père qui emportait avec lui un gros bien, fut de s'attacher, suivant nos intentions, à faire des établissements considérables et à entreprendre de nouveaux défrichements ; que, lorsque les Sieurs de Tracy et de Courcelles passèrent dans la Nouvelle-France en 1665 et voulurent faire la guerre aux Iroquois, ils choisirent le Sieur Juchereau de St Denis pour commander une Compagnie, et que celui-ci se conduisit si bien, dans les deux campagnes qui eurent lieu, qu'ils lui abandonnèrent le commandement de la dite Compagnie, à la tête de laquelle il s'est trouvé dans toutes les expéditions qui se sont faites depuis ; enfin, qu'en l'année 1690, étant âgé de soixante-et-dix ans, il s'opposa, avec quatre-vingt-dix hommes, à la descente des Anglais qui étaient au moins douze cent, et qu'il ne cessa de combattre que lorsqu'étant blessé et ayant un bras cassé, il fut contraint de se retirer ; que depuis que nous avons envoyé des troupes en Canada, ses enfants ont continué à servir, tant en qualité de Cadets que d'officiers, et voulant user envers le dit Juchereau des mêmes faveurs que nous accordons à ceux de son mérite, et le décorer d'une marque si honorable, qu'elle puisse, non-seulement publier ses vertus, mais encore exciter l'émulation parmi ceux de sa postérité : de notre

"science certaine, pleine puissance et autorité royale, nous avons, par ces présentes signées de notre main, le dit Sieur Juchereau de St Denis, ses enfants nés-et à naître en légitime mariage, annoblis et annoblissons et du titre de gentilhomme décorés et décorons; voulons et nous plait qu'en tous lieux ils soient tenus et réputés nobles, et, comme tels, puissent parvenir à tous les degrés de Chevalerie et autres dignités, jouir et user de tous les privilèges, honneurs, prééminences, franchises et exemptions, dont jouissent les anciens nobles de notre Royaume. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre sceau à ces présentes. Donné à Versailles, au mois de Février de l'an de grâce 1692, et de notre règne la 49e. (Signé) Louis.

(Par le Roi) PHELYPEAUX."

Mr de St Denis ne devait pas jouir longtemps de cet insigne honneur. L'année même où son nom fut inscrit sur le catalogue des nobles, en 1692, il mourut à Québec, après avoir reçu tous les sacrements de l'Eglise, et, conformément à ses intentions, fut inhumé, trois jours après, dans le cimetière de Beauport. Son épouse lui survécut onze ans, n'étant morte qu'au mois de Janvier 1704, à l'âge de soixante et dix-huit ans. De ce mariage sont nés grand nombre d'enfants. Pour ne pas trop nous étendre, nous n'en mentionnerons que quelques-uns.—Marie-Anne, une des filles, épousa Mr de LaCombe de la Pocatière, Capitaine au régiment de Carignan, lequel obtint, en 1672, sur la rivière Ouella, une concession d'une demi-lieue, joignant celle de son père, et laissa son nom à St Anne de la Pocatière, grande Paroisse, qui, à côté d'un Collège florissant, a ouvert encore récemment une Ecole d'agriculture.—Françoise-Charlotte, sœur de la précédente, devint l'épouse de Mr François Vienney Pachot, natif de Grenoble, et riche négociant de Québec. De ce mariage sont issus plusieurs enfants.—Jacqueline-Catherine, une autre des Demoiselles de Mr St Denis, entra dans la famille de Mr Aubert de la Chesnaye; elle épousa,

en 1679, M^r Pierre Aubert, Sieur de Gaspé, lequel, après la mort de son épouse, contracta une nouvelle alliance avec M^{lle} Angélique Le Gardeur.—Marie-Thérèse, sœur de M^{de} de la Chesnaye, épousa de son côté, en 1684, M^r Pierre Gagnon, Sieur de LaLande, du Diocèse de Bayonne. Une de ses filles, M^{lle} Thérèse, devint à son tour épouse de M^r François Aubert, sieur de la Chesnaye, après la mort de M^{lle} Denis, sa première femme.—Madeleine-Louise contracta mariage avec M^r Alexandre-Joseph de l'Estringuent, Sieur de S^t Martin, Capitaine dans les troupes, et eut plusieurs enfants, entr'autres Marie-Anne-Joseph qui par la suite épousa M^r de Montéléon, dont le père avait été Echançon du Roi—Enfin, Marie, une autre Demoiselle de S^t Denis, unit son sort à celui de M^r François-Madeleine Ruette, Sieur d'Auteuil, Procureur-Général au Conseil Souverain de Québec. De ce mariage sont sortis plusieurs enfants qui ont été les ancêtres, suivant M^r Ferland, des MM. P. A. et H. de Courcy, écrivains distingués, qui, sous le nom de la Roche-Héron, ont publié de vigoureux articles à l'honneur du Canada. Pendant que ses sœurs formaient ainsi des unions dans le monde, M^{lle} Jacqueline, portant plus haut ses vues, allait se consacrer à Dieu dans l'Institut des Ursulines de Québec, sous le nom de Marie des Séraphins, indiquant assez par ce nom la vie qu'elle se proposait de mener et qu'elle mena en effet. Malgré les instances que lui firent ses parents pour la ramener à Beauport, après l'incendie qui consuma le Couvent des Ursulines, elle ne voulut jamais consentir à quitter son cher asile, où elle mourut en 1722, après avoir offert en sa personne un modèle achevé de la parfaite Religieuse.

III^e IGNACE JUCHEREAU, SIEUR DUCHESNAY.

M^r Ignace Juchereau, Sieur Duchesnay, fils de M^r N. Juchereau de S^t Denis et de Dame M. T. Giffard, continua à porter le nom de Duchesnay, que son père, avait com-

mencé à prendre dès 1679. Lui aussi fut appelé à siéger au Conseil Souverain de Québec. En 1683, au mois de Février, il épousa M^{lle} Marie-Catherine Peuvret, fille de M^r Jean-Baptiste Peuvret, Sieur de Mesnu, Conseiller du Roi, Greffier en chef du Conseil, et de Dame Marie-Catherine Nau, mariée d'abord à M^r Louis de Lauzon, fils du Gouverneur de ce nom, et dont la sœur avait épousé, comme on l'a vu, M^r Joseph Giffard, Seigneur de Beauport.

Ce dernier Seigneur étant venu à mourir en 1705, sans laisser de postérité, M^r J. Duchesnay hérita de ses vastes domaines. C'est ainsi que cette belle propriété, après avoir appartenu, de 1634 à 1668, à M^r Giffard père, et, de 1668 à 1705, à M^r Giffard fils, passa définitivement à la famille Juchereau, dans laquelle elle est demeurée pendant près de deux siècles. Il semble même que dès 1696, M^r Joseph Giffard s'était désaisi de ses titres; au moins les partageait-il avec M^r J. Duchesnay qui, dès cette époque, signait Seigneur de Beauport. Peut-être aussi M^r Duchesnay, comme co-propriétaire, ajoutait-il cette qualification à son nom.

Quoiqu'il en soit, pendant que ce magnifique héritage passait sur sa tête, un de ses frères, dont nous avons différé à parler, s'illustrait en Louisiane, en se montrant aussi habile négociateur qu'intrépide guerrier. C'était Barbe Juchereau. ¹ La Motte Cadillac, alors Gouverneur Général de cet immense pays, l'avait envoyé auprès du Vice-Roi du Mexique, afin de l'engager à faire avec lui un traité de commerce. Après avoir traversé des pays considérables et s'être abouché avec plusieurs Gouver-

¹ D'après le document imprimé que nous avons sous les yeux, c'est *Barbe*, et non *Charles*, que s'appelait celui des Juchereau qui passa en Louisiane, où déjà, d'après le même imprimé, étaient passés d'autres Juchereau. On ne voit pas, du reste, comment il s'agirait de Charles, puisque ce dernier épousa M^{lle} Migeon de Bransac et devint Juge à Villemarie. Jusqu'à plus amples éclaircissements, nous nous en tenons donc à cette assertion. A une si grande distance et au milieu de tant de variantes, il est parfois difficile de démêler la vérité.

neurs et Commandants, S^r Denis était parvenu à Mexico. Arrivé chez le Vice-Roi, il présente ses lettres de créance ; mais celui-ci, au lieu de l'écouter, le fit saisir et jeter en prison. Il y fût sans doute resté sans le nom d'Iberville, dont le souvenir vivait toujours dans ces contrées. Apprenant que S^r Denis était l'oncle de la femme de cet homme célèbre, le Vice-Roi s'empressa de lui rendre la liberté. Davantage appréciant le mérite du jeune officier, il le fit manger à sa table, le combla de caresses et mit tout en œuvre pour le retenir au service de l'Espagne. Le Père Charlevoix, qui aime à assaisonner ses récits d'anecdotes piquantes, raconte ainsi la suite de cette affaire : "Saint-Denis n'avait aucun grade à la Louisiane et n'y servait que comme Volontaire. On lui offrait une Compagnie de Cavalerie, et cette offre pouvait tenter un gentil-homme canadien. Il la refusa néanmoins, et, quoi qu'on pût lui dire, il persista dans son refus. Le Vice-Roi, pour ébranler sa constance et le faire changer de détermination, lui dit qu'il était déjà à moitié Espagnol, puisqu'il recherchait la fille de Don Pedro de Vilescas, et qu'il devait l'épouser à son retour au fort St Jean. Je ne puis dissimuler, repartit Saint-Denis, puisqu'on en a informé Votre Excellence, que j'aime cette Demoiselle ; mais je ne me suis point flatté de l'obtenir pour épouse. Vous l'obtiendrez, repliqua le Vice-Roi, si vous voulez accepter l'offre que je vous ai faite : je vous donne deux mois pour y penser. Au bout de ce temps-là, il le sonda encore, et, l'ayant trouvé inflexible, il le congédia en lui remettant entre les mains une bourse de mille piastres : "C'est, dit-il, pour les frais de vos noces. J'es-père, ajouta-t-il, que Dona Maria aura plus de pouvoir que moi, pour vous déterminer à demeurer dans la Nouvelle-Espagne." Le lendemain, il lui envoya un très-beau cheval bay de son écurie, et le fit reconduire par un officier et deux cavaliers. Arrivé chez Don Pedro de Vilescas, Saint-Denis le trouva dans un grand embarras. Tous les habitants des quatre bourgades

“sauvages, fatigués des vexations des Espagnols, venaient de partir pour se retirer ailleurs, et ce Commandant craignait qu'on ne le rendit responsable de cette défection. Il communiqua sa peine à Saint-Denis, lequel s'offrit pour ramener ces barbares. Don Petro l'en brassa, mais l'avertit qu'il s'exposait beaucoup. “Je ne crains rien, repartit Saint-Denis,” et sur le champ, il monta à cheval. Il eut bientôt rejoint les Sauvages, et, du plus loin qu'il les aperçut, mettant son mouchoir au bout d'une baguette, en guise de pavillon, il leur fit signe de s'arrêter. Ils s'arrêtèrent en effet, et Saint-Denis leur remontra si bien l'imprudence de leur démarche, qu'il les fit consentir à revenir, leur promettant qu'à l'avenir aucun Espagnol ne mettrait le pied dans leurs villages qu'ils ne le voulussent bien. Après un si grand service, Saint-Denis n'eut aucune peine à obtenir de Vilescas qu'il lui donnât sa fille en mariage, et les noces se firent avec toute la pompe et la magnificence espagnoles.” Quelques temps après, Saint-Denis fut fait Chevalier de St Louis et promu au grade de Capitaine. Ayant été alors placé à la tête d'un détachement, il fut envoyé, par ordre de la Cour, à Natchitoches, où son épouse vint le rejoindre. C'était l'époque où, revenu de France avec la qualité de Lieutenant du Roi, Chateaugay reprenait le commandement du fort St Louis, à Mobile. Après avoir préservé, par sa sagesse, sa modération et sa prudence, le poste qu'il commandait des horreurs commises à Natchez, St Denis eut encore la gloire de mettre en fuite les féroces ennemis des Français et de leur tuer quatre-vingt-deux hommes, dont grand nombre de chefs.

D'après le document cité plus haut, un autre de ses frères, à moins qu'on ne le confonde avec l'un des fils de M. de la Ferté, dont il a été parlé, l'avait suivi en Louisiane. Après y avoir fait plusieurs établissements, il était passé à St. Domingue, où il devint propriétaire d'une des plus belles et des plus riches habitations, dans

la fertile plaine du Cap Français. Ayant épousé M^{lle} de Casel, il en eut plusieurs enfants, dont deux prirent du service dans la marine et furent tués à la guerre. Une de ses filles épousa le Comte de Lantillac. Louis Juchereau, un autre de ses fils, passa en France, et s'y couvrit de gloire. Etant entré dans le régiment des Gardes Françaises en qualité de Lieutenant-Colonel, il servit avec la plus grande distinction pendant la guerre de sept ans, et donna des preuves d'une brillante valeur dans les deux batailles de Hastenbeck et de Mirdon. C'est à la suite de ces pénibles campagnes qu'il fut décoré de la Croix de St Louis et fait Marquis. De son mariage avec M^{lle} de Barbançois, il laissa plusieurs enfants. Une de ses filles épousa le Baron d'Harvey, Maréchal de Camp, pendant que l'autre devenait la Comtesse de Marne. La Baronne d'Harvey a laissé trois enfants: le Baron Juchereau d'Harvey, écrivain distingué; la Comtesse de Luppé, dont le mari compte parmi ses ancêtres, aussi bien que les Montesquiou, les anciens Ducs d'Aquitaine; et la Comtesse de Noë, dont le mari est célèbre comme homme de lettres, et remonte par ses pères à d'illustres Croisés. André Juchereau, autre enfant du Marquis L. Juchereau, servit aussi avec gloire dans les armées françaises, et se fit remarquer en Espagne à la bataille d'Ocana, à celle d'Albuera, et au siège de Badajoz. En récompense de ses utiles services, il fut fait Chevalier de la Légion d'Honneur, et plus tard Chevalier de St Louis. Promu au grade de Chef de Bataillon en 1813, il reçut une blessure grave à la bataille de Toulouse. Dans le même temps, Charles, son frère, donnait des preuves de son zèle pour la défense de la patrie, en servant comme Volontaire dans les Gardes d'Honneur. Admis, à l'âge de dix-huit ans, dans une des Compagnies de Mousquetaires de la Garde du Roi, il accompagna, en 1815, Louis XVIII jusqu'aux frontières. Il devint ensuite Capitaine dans le régiment des Lanciers, et fut décoré de la Croix de la Légion d'Honneur.

Pendant que les Juchereau faisaient ainsi honneur à leur race à l'étranger, ils ne dégénéraient pas dans la patrie. Charles, l'un d'eux, après avoir été gratifié, en 1689, par M. de Lauzon Charny, son oncle par alliance, de la Seigneurie de Beaumarchais qu'il possédait, par substitution, depuis la mort de M^r Charles Lauzon, son neveu, avait épousé M^{lle} Louise-Thérèse Migeon, et était devenu Conseiller du Roi et Lieutenant Général Civil et Criminel à Montréal. Il occupait cette charge, lorsque la mort vint l'arracher à ses fonctions et plonger sa famille dans le deuil. C'est alors que, devenue veuve, son épouse contracta un nouveau mariage avec M^r Louis Liénard de Beaujeu, comme il a été dit ailleurs. Des deux Demoiselles qu'elle avait eues de sa première union, l'une, suivant une publication récente, épousa M^r de Repentigny; l'autre, Louise-Thérèse, désabusée des vains plaisirs du monde, embrassa l'Institut des Ursulines de Québec, où, après quinze ans de profession, elle prit son essor vers le Ciel.

Mais c'est assez parler des frères de M^r Ignace J. Duchesnay. Revenons à lui-même: nous l'avons laissé au moment où la Seigneurie de M^r Giffard passait entre ses mains. Par ses soins et les travaux d'exploitation qu'il entreprit, cette grande propriété ne tarda pas à doubler de valeur. Il y avait dix ans qu'il appliquait toute son énergie à cette œuvre de défrichement, lorsque la mort vint l'enlever à sa nombreuse famille. Il décéda au mois d'Avril 1715, et fut inhumé, le 8, dans le cimetière de Beauport. Son épouse lui survécut plusieurs années, n'étant morte qu'en 1739. Ce fut M^r Eustache Chartier de Lotbinière, Doyen du Chapitre de Québec, qui lui rendit les devoirs de la sépulture. De leur mariage étaient nés un grand nombre d'enfants, dont dix avaient vu le jour au Manoir de Beauport: Ignace-Augustin, plus tard Sieur de S^t Michel; Ignace-Alexandre-Thérèse, Claude-Alexandre, mort jeune, Marie-Josephte, Jeanne-Catherine, Ursule-Louise, Marie-Madeleine, Ma-

24

Q

1

deleine-Louise, Anne et un autre qui mourut le jour de sa naissance.

Marie-Madeleine épousa M^r de Monceau, fils de M^r Christophe Marie, Sieur de Monceau, Procureur du Roi au Châtelet de Paris, et de Dame Catherine Dieueure, de la Paroisse de S^t André des Arts, à Paris. Ce mariage fut béni le 4 Septembre 1729, à Beauport.

L'année précédente, le 29 Mars, Marie-Anne-Louise, sa sœur, avait contracté mariage avec M^r Philippe d'Amours de la Morandière, Lieutenant d'un détachement de la marine, et parent de M^r de Chavigny de la Chevrotière. Par cette union, elle entrait dans l'illustre famille qui avait donné au Conseil Supérieur un Garde des Sceaux.

Quatorze ans plus tard, étant devenue veuve de M^r Denis de Vitré, Marie-Thérèse, autre fille de M^r Duchesnay, entrait de son côté dans la célèbre maison d'Ailleboust. Nous avons encore l'acte de son mariage :
 " Le 5 Janvier 1742, mariage entre Antoine d'Ailleboust, Ecuyer, Sieur de Mantet, ci-devant marié à feue Dame Marie-Louise Villedenay, de Villemarie, et Dame Marie-Thérèse Duchesnay, veuve de Denis de Vitré, Ecuyer, Sieur de S^t Simon, de la Paroisse de Notre-Dame de Beauport, en présence de Charles François de la Pérade, officier dans la marine, de Sieur Ignace Hubert, Ecuyer, de Sieur Jean-Baptiste de Rigauville, Ecuyer, de Sieur Véron de Grandmenil, marchand de Québec, etc. (Signé)
 " NOREY, P^{re}."

Enfin, Madeleine-Louise faisait alliance, le 30 Juillet 1740, avec M^r Michel de Salaberry, dont nous faisons connaître plus loin la noble famille, pendant qu'une autre de ses sœurs épousait M^r Sarrazin.

Le monde ne devait pas être seul à posséder toute cette famille. Bien des années avant que ses sœurs ne se fussent engagées dans les liens du mariage, M^{lle} Geneviève, touchée d'une grâce d'en-haut, avait dit adieu au siècle et était allée s'enfermer derrière les grilles de l'Hôpital Général. Elle fit son entrée au Monastère le 8 Décembre

1709, et prit le nom de Mère St Augustin. Si on en croit la tradition, elle fut une des colonnes de sa Communauté naissante, qu'elle dirigea pendant cinq ans. Après y avoir mérité sa couronne, elle alla la recevoir de l'Epoux des Vierges le 27 Mars 1730. En mourant, elle laissait à l'Hôpital Général une héritière de ses vertus. Voici, en effet, ce que rapportent les chroniques du Couvent: "Le 3 Novembre. 1713, est entrée M^{lle} Marie-Joseph Duchesnay, âgée de quatorze ans et demi. Elle fit profession le 23 Avril 1715, sous le nom de l'Enfant Jésus, et est décédée le 20 Octobre 1760, après avoir été Supérieure pendant dix-neuf ans et demi." Cette biographie est bien courte, mais elle dit beaucoup: une Religieuse qui a pu être Supérieure pendant tant d'années, a dû laisser beaucoup de bonnes actions à enregistrer aux Anges.

IV^e JOSEPH-ANTOINE-THOMAS JUCHEREAU DUCHESNAY.

M^r Joseph-Antoine-Thomas Juchereau Duchesnay, fils du précédent, fut un des plus brillants officiers de son temps. Il prouva que le sang de son grand-père coulait toujours dans ses veines. Après s'être distingué dans plusieurs combats, il se surpassa à la bataille de Carillon, où il gagna ses épaulettes de Capitaine. La patrie le retrouva encore sur les plaines d'Abraham, où il fit des prodiges de valeur. Pour reconnaître ses services, la Cour lui accorda la Croix de St Louis.

Lorsque M^r Juchereau s'exposait ainsi à tous les hasards de la guerre, il était Seigneur de Beauport. Son frère Joseph étant venu à mourir en 1720, sans avoir contracté mariage, il lui avait succédé dans tous ses droits, comme l'aîné de la famille. C'est alors qu'ayant songé à se donner une épouse, il avait jeté les yeux sur M^{lle} Françoise Chartier de Lotbinière, dont nous avons fait connaître la famille. Quelques particuliers s'étant permis, plusieurs années après, de laisser la voie battue pour se

frayer un chemin sur ses terres et en enlever le bois, Mr Duchesnay fit porter la défense suivante : " Sur la requête à nous présentée par Antoine Juchereau, Seigneur de Beauport, ordonnons aux habitants de pratiquer à l'avenir l'ancien chemin qui a été ouvert pour faciliter l'entrée et la sortie de leurs terres ; leur défendons pareillement d'enlever ou de couper aucun bois sur les terres qui se trouvent de chaque côté du chemin, sous peine d'encourir la peine portée par les Ordonnances rendues à ce sujet. Fait à Québec, le 8 Mars 1742. (Signé) HOCQUART." Mr Duchesnay voyait sa famille augmenter, et il tenait à lui laisser intact le domaine de ses pères. Déjà plusieurs enfants lui étaient nés. Trois d'entre eux avaient reçu le jour à Beauport : Marie-Catherine, Marie-Eustache et Antoine. On nous permettra de suivre l'un d'eux sur des rives étrangères.

Devenu grand, et ne pouvant se résoudre à vivre sous la domination anglaise, Marie-Eustache passa en France et entra dans le Corps royal d'artillerie, où il avait le rang d'officier. Promu au grade de Capitaine, il coopéra, en 1769, à la conquête de l'Ile de Corse. Il avait été élevé au grade de Colonel d'artillerie et nommé Directeur des manufactures d'armes de Charleville, lorsqu'il fut tué dans une émeute qui eut lieu le 4 Septembre 1792, au moment où la révolution française allait se déchaîner sur toute l'Europe. Antoine Juchereau, un de ses fils, laissa alors la France. Il venait d'être admis à l'Ecole du génie, à Mézières. Brûlant du désir de revoir le pays de ses ancêtres, il se rendit à Québec. Le Général Prescott tenait à cette époque les rênes du Gouvernement. Le courageux jeune homme lui offrit ses services. N'en ayant reçu que des refus, il profita de la paix d'Amiens pour repasser en France. C'était en 1803. La France lui accorda ce que le Gouvernement de son pays lui avait dénié : le droit d'utiliser ses talents. Il fut envoyé en Turquie, où il devint Directeur en chef du génie militaire ottoman. En 1807, ses travaux défensifs sauvèrent Constantinople et les Dar-

danelles. Rappelé en France en 1809, il fut envoyé en Espagne, par ordre de l'Empereur Napoléon, et y servit comme Colonel du génie. En cette qualité, il prit part au siège de Cadix et à diverses opérations d'attaque et de défense, dans la péninsule espagnole. En 1814, le Duc de Dalmatie le choisit pour asseoir le célèbre champ de bataille de Toulouse, où vingt mille Français se battirent avec gloire et succès contre quatre-vingt mille Anglais, Portugais et Espagnols. Après avoir rempli diverses missions diplomatiques, le Colonel Juchereau fut nommé Chef d'Etat-Major du deuxième Corps d'armée, durant la campagne de 1823, en Espagne. C'est alors qu'il fut décoré du titre de Commandeur de la Légion d'Honneur. Appréciant de plus en plus son mérite, le Gouvernement français le choisit pour remplir les fonctions de plénipotentiaire de France en Grèce, lors de l'établissement de l'indépendance de ce pays. En 1830, Mr Juchereau coopéra à la glorieuse expédition d'Alger, en qualité de Sous-Chef d'Etat-Major Général. A son retour en France, il fut nommé Maréchal de camp, et fait Chevalier de St Louis, Commandeur de plusieurs Ordres : du Croissant ottoman, du Sauveur de la Grèce et de St Ferdinand d'Espagne. Ces insignes ne pouvaient briller sur un plus vaillant cœur. Non moins habile écrivain que militaire distingué, le Général Baron Juchereau de St Denis a publié plusieurs ouvrages, dont quelques-uns ont été traduits dans des langues étrangères. Ces écrits sont : *Révolutions de Constantinople* de 1807 à 1808, — *Considérations sur l'Algérie* et les campagnes de 1830 et 1831, — *Histoire de l'Empire ottoman* de 1792 à 1844, en quatre volumes in-8. Ayant contracté mariage avec Melle Pasqualini, il en a eu une fille qui est devenue l'épouse du Général L'Espinasse.

Un autre des fils de Marie-Eustache ayant embrassé la carrière de la Magistrature, était devenu Conseiller à la Cour royale de Bastia. L'aîné de ses fils, Eustache Juchereau de St Denis, avait suivi son oncle en Grèce en 1828, en qualité d'attaché à cette Légation. Ayant préféré la

carrière consulaire, après avoir été Vice-Consul en 1834, il a été successivement Consul à Tarsous dans l'Asie Mineure, à Bilbao en Espagne, et à St Domingue. L'insurrection des colons espagnols venait d'éclater, lorsqu'il fut envoyé dans cette Ile, théâtre de tant de révolutions. Il y rendit de très-grands services, en s'opposant le plus possible à l'effusion du sang. En récompense de sa noble conduite, il fut décoré de la Croix de la Légion d'Honneur, comme il l'avait été, quelques années auparavant, de celle de l'Ordre du Sauveur de la Grèce.

Il ne fallait rien moins que cette gloire si légitimement acquise, pour consoler M^r J. A. T. Duchesnay de l'absence de son fils et de ses petits-fils, et apporter quelque adoucissement à la peine qu'il en éprouvait. Depuis le départ de Marie Eustache, une de ses filles l'avait encore quitté pour se faire Religieuse. Marie-Catherine, n'ayant encore que quinze ans, était entrée, en 1753, à l'Hôpital-Général, où elle fit profession deux ans après, sous le nom de St Ignace. C'est cette Religieuse remarquable qui a écrit la relation du Siège de Québec, reproduite dans plusieurs publications de nos jours. Son père la précéda de plusieurs années dans la tombe. Il mourut à son Manoir de Beaubport, le 14 Septembre 1772, à l'âge de soixante-neuf ans, et fut inhumé par M^r de Rigauville, Chanoine de l'Eglise Cathédrale de Québec. La Mère de St Ignace ne décéda qu'en 1798, au mois de Décembre.

Vo ANTOINE JUCHEREAU DUCHESNAY.

M^r Antoine Juchèreau Duchesnay, fils de M^r J. A. T. Duchesnay et de Dame F. de Lotbiquière, contrairement à son frère, Marie-Eustache, demeura en Canada, où il servit, d'abord comme Enseigne, et ensuite comme Second dans la deuxième Compagnie des Canonniers.

Cinq ans après la conquête, le 12 Août 1765, il épousa M^{lle} Julie-Louise de Beaujeu. Nous avons encore l'acte de son mariage. Le voici : "Mariage fait par M^r de Rigau-

ville, entre Mr Antoine Juchereau Duchesnay, Ecuyer, Seigneur de St Roch, ci-devant officier des troupes de la Marine, fils de Mr Antoine Juchereau Duchesnay, Ecr., Seigneur de Beauport et autres lieux, ancien Capitaine dans les troupes, et de Dame Marie-Françoise de Lotbinière ; et Demoiselle Julie-Louise Liénard de Beaujeu, fille de Mr Louis Liénard de Beaujeu, Ecuyer, Chevalier de l'Ordre de St Louis, Capitaine des troupes de la marine, et de feue Dame Louise-Charlotte Cugnet, de Québec, en présence de François-Joseph Cugnet, Seigneur de St Etienne, Grand Voyer de la Province, oncle de l'épouse ; de Dame Louise-Magdeleine Dusautoy, veuve Cugnet, grand'mère de l'épouse ; de Michel Chartier, Ecuyer, Seigneur de Lotbinière, d'Allainville et autres lieux, oncle de l'époux, etc." De ce mariage sont nés trois enfants : Antoine-Louis, Louise-Françoise et Julie-Marguerite. Après la mort de son épouse, en 1773, Mr Duchesnay contracta un nouveau mariage avec M^{lle} Catherine Dupré, fille de Mr Jean-Baptiste le Comte Dupré et de Dame Catherine Brouague, qui, en 1773, donna son nom à la cloche de Beauport, dont elle fut marraine. Il était alors Seigneur de Beauport, St Roch des Aulnets, St Denis, Godarville et Fossambault. Une constitution ayant été enfin accordée au pays, Mr Duchesnay eut l'honneur de faire partie de la première Chambre d'Assemblée. Pendant qu'il servait dans cette enceinte les intérêts de ses compatriotes, sa famille s'était multipliée. Trois enfants lui étaient nés de son second mariage : Jean-Baptiste, Michel-Louis et Henriette.

Cette dernière entra dans la famille de Mr Blanchet, si connue et si estimée à Québec. Elle épousa le Dr. F. Blanchet, l'un des premiers médecins de son temps, et

1 Le Docteur Blanchet, que la cité de Québec revendique à bon droit comme une de ses illustrations, fut à la fois un célèbre Médecin et un ardent patriote. Comme homme politique, il s'opposa de toutes ses forces, avec MM. Papineau, Bedard, Viger, Taschereau, aux mesures injustes qui devaient priver les Canadiens de leurs droits les plus chers. Il a laissé plusieurs écrits qui témoignent à la fois de son énergie et de

pendant plusieurs années membre de la Chambre d'Assemblée. De ce mariage sont nés plusieurs enfants : M^{lles} Chaffers, Hudon, Poulin, et feu le Dr. Denis Blanchet.

Julie-Marguerite avait suivi une autre voie. Voici, en effet, ce que nous lisons dans les registres de l'Hôpital-Général de Québec : " Le 14 Mars 1784, est entrée Julie-Marguerite Juchereau Duchesnay, âgée de dix-sept ans, fille d'Antoine J. Duchesnay, Ecuyer, Seigneur de Beauport, et de Dame Julie de Beaujeu. Elle fit profession le 14 Mars 1786, sous le nom de St Antoine. Elle est décédée le 28 Avril 1818."

Louise-Françoise devint l'épouse de Mr. Gabriel-Elzéar Taschereau. La famille Taschereau, si répandue dans le District de Québec, occupe dans la société un rang trop distingué, pour ne pas trouver place ici.

Le chef de cette famille, en Canada, fut Mr. Thomas-Jacques Taschereau, originaire de Touraine, et fils de Mr. Christophe Taschereau, Conseiller du Roi, Directeur de la Monnaie et Trésorier de la ville de Tours. Etant passé dans la Nouvelle-France, il devint lui-même Trésorier de la Marine. En 1736, il obtint, sur la rivière de la Chaudière, une concession de trois lieues de front sur deux de profondeur, de chaque côté de la rivière. Ayant épousé M^{lle} Claire Fleury-d'Eschambault de la Gorgendière, fille de Mr. Joseph Fleury-d'Eschambault et de Dame Claire Joliet, il en eut un grand nombre d'enfants. A sa mort, arrivée en 1749, huit étaient encore vivants : Joseph, qui, étant devenu officier dans l'armée, passa à St Domingue, où il mourut ;—Marie qui reçut le jour à l'Île Royale ;—

sa capacité. Comme Médecin, il fit le plus grand honneur à sa profession. Après de solides études médicales, prenant au sérieux l'état qu'il avait embrassé, il demanda à la science, jointe à la pratique, cette connaissance approfondie des maladies et des remèdes, sans laquelle le médecin est souvent plus nuisible qu'utile à la société. Il est demeuré pour les hommes de l'art un maître à suivre et un modèle à imiter. Il a trouvé dans le Doyen de la Faculté de Médecine de l'Université Laval, un héritier de son savoir et de son habileté.

Chambre d'Asses-
seurs enfants :
le Dr. Denis

Voie. Voici, en
res de l'Hôpital-
est entrée Julie-
e de dix-sept ans,
pigneur de Beau-
elle fit profession
ntoine. Elle est

Mr. Gabriel-Elzéar
répandue dans le
été un rang trop

, fut Mr Thomas-
rine, et fils de Mr
roi, Directeur de
ours. Etant passé
ême Trésorier de
rière de la Chau-
e front sur deux
re. Ayant épousé
Gorgendière, fille
de Dame Claire
ants. A sa mort,
ants : Joseph, qui,
a à St Domingue,
à l'île Royale ;—

nd honneur à sa pro-
nant au sérieux l'état
te à la pratique, cette
nèdes, sans laquelle le
piété. Il est demeure
n modèle à imiter. Il
decine de l'Université
té.

Charlotte, qui, de son mariage avec Mr Conterot, Cap-
taine et Chevalier de St Louis, eut quatre enfants, lesquels,
à la conquête, passèrent avec leur père en France ;—
Charlotte-Claire, qui, vraisemblablement, ne se maria
point ;—Charles-Antoine, qui, après avoir rempli à Québec
les fonctions de Major et reçu la Croix de St Louis, passa en
France, où il épousa M^{lle} Mahut, laquelle, après la mort
de son mari, se retira en Touraine ;—Pierre-François,
dont l'épouse, M^{lle} Marie-Anne Desaulniers, après la mort
de son mari, arrivée en 1773, contracta un second mariage
avec l'aïeul paternel de l'Honorable Juge Amable Ber-
thelot ;—enfin, Marie-Anne-Louise. Cette dernière se fit
Ursuline. Assistant un jour à la Neuvaine de St François-
Xavier, à Montréal, et entendant prêcher sur ces paroles :
*Que sert à l'homme de gagner tout l'univers, s'il vient à
perdre son âme ?* elle fut si touchée de ces paroles et des
réflexions qui les accompagnaient, que, ne pouvant résister
à la grâce qui la sollicitait, elle quitta le monde et se con-
sacra à Dieu. Par reconnaissance pour le grand Apôtre
des Indes, auquel elle se croyait redevable de cette faveur,
elle prit le nom de St François-Xavier. Après avoir rempli,
pendant plusieurs années, les fonctions d'Assistante, elle
devint Supérieure de sa Communauté et en fut un des
soutiens.

Mr Gabriel-Elzéar Taschereau, frère des précédents, est
celui-là même qui épousa M^{lle} L.-F. Duchesnay. Il était
resté veuf de M^{lle} Marie-Louise-Elizabeth Bazin, dont il
avait eu huit enfants. De talents distingués, mais surtout
d'une piété éminente, Mr G.E. Taschereau fut un des
hommes les plus marquants et les plus utiles de cette
époque. Par ses lumières et un dévouement sans bornes,
il tira les Ursulines de l'état de gêne dans lequel elles se
trouvaient alors. Après avoir été promu au grade de
Colonel du deuxième Bataillon de la milice, il fut, tour
à tour, Conseiller Législatif, Grand-Voyer et Surintendant
des Postes. Il était Seigneur de S^{te} Marie, Linière, Joliet,
etc., lorsqu'il mourut à son Manoir, le 18 Septembre 1809,

laissant sept enfants, quatre du premier lit et trois du second. C'est cette belle génération qu'il faut à présent faire connaître.

M^{lle} Marie-Louise, l'aînée des filles, épousa l'Honorable J. O. Perrault¹, si longtemps Juge, et eut, comme il est rapporté ailleurs, sept enfants : M^{me} L. Lindsay, C. M. Duchesnay, E. H. Duchesnay, R. Kimber, et J. O. Perrault de Linière, gendre de M^{re} de Montenack, le seul survivant des trois garçons. Pendant que M^{lle} Marie-Louise contractait ainsi mariage, Gabriel-Elzéar, son frère aîné, embrassait l'état ecclésiastique et devenait un Prêtre distingué.

Thomas-Pierre-Joseph, frère des précédents, fut appelé au Conseil Législatif. Durant la guerre de 1812, il commandait le premier Bataillon de la milice incorporée, dont il était Colonel. Ayant épousé M^{lle} Françoise Boucher de la Bruère de Montarville, il en eut sept enfants : Pierre-Elzéar, l'aîné, fit alliance, en 1834, avec M^{lle} Catherine-Hénédine Dionne, de Kamouraska, fille de l'Honorable Amable Dionne, et eut six enfants : Henri-Elzéar, Avocat, membre du Parlement Provincial, marié à M^{lle} Marie-Antoinette Harwood, dont il a trois enfants : Elzéar, Marie-Louise et Auguste ; Pierre-Adolphe, Méde-

1 L'Honorable O. Perrault ne doit pas être confondu avec M^r Joseph-François Perrault, autre illustration du pays, et dont le petit-fils, aujourd'hui membre du Parlement et gendre de Madame Couillard, nous donnera sans doute la biographie. M^r J. F. Perrault, que Québec est fière de compter au nombre de ses enfants, était fils d'un célèbre traicteur, dont le commerce s'étendait aux Colonies anglaises et à St Domingue. Dévoué à son pays jusqu'à la passion, il mit tout en œuvre pour faire progresser l'éducation, en fondant des écoles et en publiant des livres. On lui doit, entre autres productions, un *Abrégé de l'Histoire du Canada*, un *Traité d'Agriculture* couronné par la Société d'Horticulture de New-York. Convaincu qu'avec les manufactures, l'agriculture est la source la plus féconde du bien-être matériel, il s'appliqua à la faire marcher de pair avec l'instruction. Dans ce but, il établit des fermes modèles et se mit en rapport avec les plus célèbres agronomes de l'Union. Héritier de son zèle, M. Joseph Perrault, après avoir suivi les cours de l'Ecole Impériale de Grignon, à Paris, s'est voué de tout cœur à la cause de l'Agriculture, et publie, chaque mois, des bulletins qui font les délices des cultivateurs.

it et trois du
faut à présent,

pousa l'Hono-
et eut, comme
L. Lindsay, C.
mber, et J. O.
enack, le seul
e Mlle Marie-
zéar, son frère
nait un Prêtre

nts, fut appelé
e 1812, il com-
nce incorporée,
Mlle Françoise
ut sept enfants:
34, avec Mlle
raska, fille de
nfants: Henri-
provincial, marié
a trois enfants:
Adolphe, Méde-

du avec M^r Joseph-
le petit-fils, aujourd-
ne Couillard, nous
ult, que Québec est
d'un célèbre trai-
anglaises et à S^t
mit tout en œuvre
oles et en publiant
Abbrégé de l'Histoire
la Société d'Horti-
manufactures, l'agri-
cultural, il s'appliqua
as ce but, il établit
les plus célèbres
eph Perrault, après
Grignon, à Paris,
et publiée, chaque
urs.

cin à Québec; Eugène-Arthur, Avocat; Gustave, mort
jeune; Léonce, négociant à Québec, lequel a épousé Mlle
Eugénie Chinic; Amélie, épouse de M^r Charles Lindsay,
Avocat à Québec.—Joseph-André, autre fils de Thomas-
Pierre-Joseph, est Juge de la Cour Supérieure à Kamou-
raska, où ses éminentes qualités lui ont concilié l'estime
générale.—Thomas-Jacques est Notaire et Shérif pour le
District de Beauce; après la mort de Mlle Marie-Louise
de la Gorgendière, sa première épouse, dont il avait eu
plusieurs enfants, entr'autres: Gustave, Notaire, et Jules,
Médecin, il contracta un second mariage avec Mlle
Joseph Massue, qui lui a donné les suivants: Alphonse-
Eliza, Marie-Louise, Thomas, Jacques et Henriette.—
Parmi les filles de Thomas-Pierre-Joseph, l'une, Mlle
Françoise-Rachel, épousa M^r Joseph-Paul Charlton;
l'autre, Mlle Catherine-Zoé, M^r Charles Pentland, et a
trois enfants: Zoé, Charles et un autre.—Restaient encore
deux fils: ils sont morts tous les deux, Victor-Henri en
1832, et Charles-Philippe en 1841.

Jean-Thomas, troisième fils de M^r Gabriel-Elzéar Tas-
chereau, fit alliance avec Mlle Louise Panet. La famille
de cette Demoiselle est trop avantageusement connue,
pour que nous ne lui consacrons pas quelques lignes. Le
premier des Panet qui vint se fixer dans la Nouvelle-
France, fut M^r Claude Panet, Notaire royal à Québec en
1747. Il était fils de M^r Nicolas Panet, Caissier de la
Marine à Paris. Ayant épousé Mlle Louise Barolet, qu'on
dit être parente du célèbre Bedout, Contre-Amiral de
France, il en eut plusieurs enfants: Bernard-Claude,
qui devint Evêque de Québec, après M^r Plessis; Jacques,
qui fut pendant tant d'années Curé à l'Islet; six filles
dont deux furent Religieuses Ursulines: Marie-Anne sous
le nom de Mère St Bernard, et Françoise sous le nom de
Mère St Jacques, et deux autres se marièrent, Louise
avec M^r Besançon, et Geneviève avec M^r LeBourdais. Le
plus illustre de cette famille, sans contredit, fut, avec le
successeur du grand Plessis, l'Honorable Jean-Antoine

Panet, premier Orateur canadien, si célèbre dans l'histoire de nos Parlements. Ayant épousé M^{lle} Louise-Philippe Badelar, ¹ il en eut cinq enfants : Bernard-Antoine qui devint Médecin et Coronaire pour le District de Québec ; Philippe qui, lui aussi, eut l'honneur d'être Juge de la Cour du Banc de la Reine ; Louis, comme son frère, fut appelé à siéger au Conseil Législatif ; Charles, Avocat, et naguère encore Représentant pour le Comté de Québec. L'unique Demoiselle, fruit de ce mariage, fut l'épouse de Mr J. T. Taschereau, lequel, après avoir siégé pendant vingt-sept ans au Parlement et avoir été fait Juge, est mort en 1832. Les enfants issus de cette union sont : Marie-Louise, Elisabeth-Susanne, Jean-Thomas, Claire-Caroline, Agnès et Alexandre. — M^{lle} Marie-Louise épousa Sir Randolph T. Routh, R. C. B., Commissaire-Général de l'armée anglaise. Lady Routh se trouve aujourd'hui à la tête d'une belle famille. Edward John, M. A., est Professeur à Cambridge, en Angleterre ; Thomas-Alfred est Officier de la Douane à Londres ; Francis-Alexander est un des riches négociants de Québec ; M^{lle} Louise-Isabel s'est mariée au Dr Charles Kilkelly, Médecin dans l'armée anglaise ; Ellen-Adèle a épousé Mr William Sills, Avocat à Londres ; Marie-Blanche, dédaignant les faux biens de la terre, est entrée au Couvent de *Marie Réparatrice*, à Londres, où elle a pris le nom de Marie du Sanctuaire, comme pour dire à sa famille que c'est aux pieds de Marie qu'elle prie pour les siens ; enfin Virginie, la plus jeune, réside à Québec, auprès de sa mère. — Susanne-Elisabeth est devenue l'épouse de l'Honorable Elzéar Duchesnay, dont il va être parlé tout-à-l'heure. L'Honorable Jean-Thomas Taschereau est le savant Juge de la Cour Supérieure de Québec. Il avait d'abord épousé M^{lle} Louise-Adèle Dionne, aussi fille de l'Honorable A. Dionne, dont il a eu trois enfants : Henri-Thomas, aujourd'hui

¹ M^{lle} Badelard était fille de Mr Philippe-Louis-François Badelard, Chirurgien dans les troupes, celui-là même qui eut l'insigne honneur de panser le Général Montcalm, lorsqu'il fut blessé à mort sur les Plaines d'Abraham.

d'un Avocat distingué à Québec et marié à M^{lle} Pacaud dont il a deux filles : Marie-Eugénie et Marie-Lida. Après la mort de son épouse, il a pris, en secondes noces, M^{lle} Joséphine Caron, fille du Juge Caron¹ de Québec, et en a trois enfants : Joseph-Edouard, Antoine-Jean-Thomas et Marie-Joséphine. — Mr Elzéar-Alexandre est le prêtre éminent, qui, après avoir reçu ses degrés de Docteur à Rome, a rempli avec tant d'éclat, pendant ces dernières années, la charge de Recteur de l'Université Laval, dont il a été la gloire et le soutien.

Antoine-Charles, issu du second mariage de M^r G. E. Taschereau, a représenté au Parlement, un grand nombre d'années, le Comté de Beauce. De son mariage avec M^{lle} Louise-Adélaïde de la Gorgendière, sont nés cinq enfants. M^{lle} Adèle avait épousé Mr J. R. Angers; l'un et l'autre sont décédés. M^{lle} Elmira, sœur de la précédente, a fait alliance avec Mr Angers et a plusieurs enfants. M^{lle} Hélène s'est mariée avec son cousin-germain, Mr Louis-Achille Taschereau, et est mère aussi de plusieurs enfants : Hélène-Odile, George, Richard et Anna. — George-Louis, également du second lit, avait épousé M^{lle} Malhiot, dont il a eu trois enfants : Louis-Achille qu'on vient de nommer, George-Gabriel et Adèle, actuellement épouse du Dr Blanchet. — Louise-Julie, sœur des précédents, unit son sort à celui du Dr Richard-Achille Fortier, de St Marie. Leurs enfants se sont alliés aux familles Delorme et Simard, si justement appréciées.

Mais revenons à la famille Juchereau. Après avoir utilement servi son pays, particulièrement pendant les années 1775 et 1776, et avoir fortifié le courage de ses compatriotes dans les luttes politiques qui marquèrent toute cette époque, Mr J. Duchesnay finit paisiblement ses jours à son Manoir de Beauport, en 1806. Il laissait,

¹ L'Honorable R. E. Caron, une des gloires de Québec, après avoir rempli les fonctions de premier Magistrat de cette cité, avoir été Président de la Société de St Jean-Baptiste et Orateur de la Chambre, est devenu un des savants Juges de la Cour du Banc de la Reine.

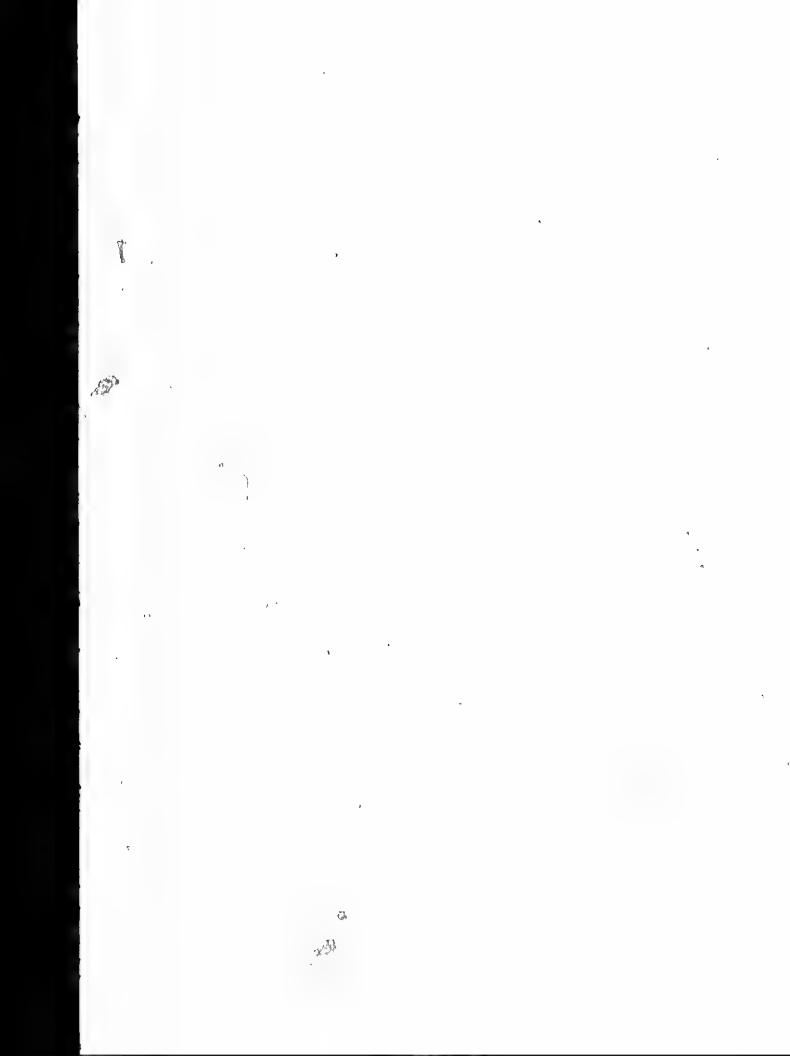
outre les Demoiselles dont on a parlé, plusieurs fils qui devaient faire briller le nom de Juchereau d'un éclat nouveau.

VI^e ANTOINE-LOUIS JUCHEREAU DUCHESNAY.

Mr Antoine Louis Juchereau Duchesnay, fils aîné de Mr A. J. Duchesnay et de Dame J. L. deBeaujeu, après avoir représenté, conjointement avec Mr François Huot, le Comté appelé alors Hamsphire, et plus tard celui de Portneuf, devint membre du Conseil Législatif d'abord, et ensuite du Conseil Exécutif. Lors des obsèques du Duc de Richmond, si tristement emporté, il fut un des porteurs du poêle, comme on peut le voir par les journaux de l'époque.

Pendant que l'Honorable A. L. Duchesnay parvenait ainsi aux premières charges de l'Etat et jouissait des honneurs attachés à sa haute position, ses frères ne restaient pas sans gloire. Jean-Baptiste, l'un d'eux, plus connu sous le nom du Chevalier Duchesnay, étant entré dans le soixantième de Ligne, avait été fait Officier de son régiment. Après avoir épousé en Angleterre M^{lle} Eliza Jones, de Gosport, il était revenu en Canada, où il possédait la Seigneurie de St Roch des Aulnets. Lorsque survint la guerre de 1812, il fut mis à la tête d'une Compagnie de Voltigeurs, qu'il commanda avec la plus grande distinction. Pour honorer sa valeur et récompenser son mérite, le Gouverneur le nomma Aide-de-Camp Provincial, place qu'il occupa jusqu'à sa mort, arrivée en 1833. En 1828, lorsqu'il était Inspecteur des Milices avec MM. de Bellefeuille et Hériot, il reçut les compliments les plus flatteurs de Lord Dalhousie sur le point de repasser en Angleterre : "Le Gouverneur en chef, est-il dit dans l'Ordre du 2 Avril, croit plus particulièrement de son devoir de remarquer que le Lieutenant-Colonel Chevalier Duchesnay a présenté d'excellentes diagraphes de chaque bataillon sous son inspection, sans

"aucun frais pour le service public. Son Excellence les regarde comme une addition précieuse à être déposée dans le Bureau de l'Adjudant-Général, afin qu'on puisse y avoir recours en tout temps." Michel-Louis, frère du précédent, après avoir également servi dans le soixantième, fut aussi un des héros de Châteauguay. Comme l'Aide-de-Camp Provincial, il commandait une Compagnie de Voltigeurs, sous les ordres de M^r de Salaberry, dont il avait épousé la sœur. Parlant de ses habiles évolutions à la tête de ce Corps immortel, et de celles de son frère, l'auteur de la *Relation de la bataille de Châteauguay* dit : "Les deux Capitaines Duchesnay se sont grandement distingués dans le commandement de leurs Compagnies respectives, en exécutant plusieurs mouvements difficiles avec autant de sang-froid et de précision qu'en un jour de parade." Nommé plus tard Surintendant des Sauvages et Député-Adjudant-Général des Milices pour le Bas-Canada, il déploya dans ce double poste toutes les ressources qu'on devait attendre de sa longue expérience et de ses talents incontestables. La mort vint le frapper au moment où il pouvait rendre encore de grands services. Il fut enlevé dans la cinquante-deuxième année de son âge, et inhumé à S^{te} Catherine. De son mariage avec M^{lle} Hermine de Salaberry, sont nés plusieurs enfants :—Antoine Juchereau Duchesnay, Seigneur de Godarville et de Fossambault, qui, après avoir représenté en Chambre le Comté de Portneuf en 1858, a été élu Conseiller Législatif pour la Division LaSalle ;—M^{lle} Hermine, qui, comme il est dit ailleurs, épousa l'Hon^{ble} Roch de St Ours, membre du Conseil Législatif avant l'Union des deux Canadas, et depuis Shérif de Montréal ;—M^{lle} Henriette, épouse du Colonel J. E. Campbell, de St Hilaire, récemment encore Major du septième Hussards, et Compagnon du Très-Honorable Ordre Militaire du Bain ;—M^{lle} Amélie, décédée en 1835 et inhumée à S^{te} Catherine ;—M^{lle} Caroline, épouse du Lieutenant-Colonel William Ermatinger, lequel, comme le rappelle si bien M^r William Coffin dans sa



récente publication, a fait le plus grand honneur au Canada par ses brillants services en Espagne ;—Charles, qui, après avoir épousé M^{lle} H. Bradburry, de Boston, est mort en 1857 ;—Philippe, qui est entré dans la famille de l'Honorable Charles Wilson, Conseiller Législatif, Commandeur de l'Ordre de St Grégoire le Grand, en épousant M^{lle} Marguerite Wilson, sa nièce ;—et enfin, Auguste, qui, après avoir fait alliance avec M^{lle} Marie-Angélique Heney, fille de M^r Heney si connu comme homme de lettres, est mort en 1862, sans laisser d'enfants.

De son côté, M^r A. L. J. Duchesnay avait épousé M^{lle} Marie-Louise Fleury de la Gorgendière. De ce mariage sont nés trois fils et une fille : Antoine-Narcisse, Charles-Maurice, Elzéar-Henri et Sophie. A la mort de son père, arrivée en 1825, Antoine-Narcisse devint Seigneur de Beauport. Quoique très-jeune, lors de l'invasion américaine, il prit les armes et servit sous son oncle avec la bravoure d'un vétéran. Il est mort après s'être établi, et a laissé plusieurs enfants.—Charles-Maurice a professé comme avocat ; il est mort, ainsi que M^{lle} Claire Perrault, son épouse. M^{lle} Sophie, après avoir contracté mariage avec le Colonel Gury, est morte à Montréal en 1841 et a été inhumée à Beauport.—Elzéar-Henri a été élu membre du Conseil Législatif deux fois ; la première, en 1856, et la seconde en 1862, pour la Division de Lauzon. Ayant d'abord épousé M^{lle} Julie Perrault, fille du Juge Perrault, dont il a été parlé, l'Honorable E. H. J. Duchesnay a eu trois enfants : M^{lle} Amélie, la seule survivante, est mariée à M^r Lindsay. Après la mort de son épouse, il a contracté un second mariage, ainsi qu'il a été dit plus haut, avec M^{lle} Elisabeth-Susanne Taschereau, fille de l'Honorable J. F. Taschereau, et a eu six enfants : Henri qui a embrassé la carrière du Barreau, Maurice, Marie-Louise, Corinne, Agnès et Edmond.

honneur au
ne ;—Charles,
y, de Boston,
dans la famille
égislatif, Com-
d, en épousant
fin, Auguste,
rie-Angélique
me homme de
nts.

it épousé M^{lle}
De ce mariage
cisse, Charles-
rt de son père,
Seigneur de
invasion amé-
oncle avec la
s'être établi, et
rice a professé
laire Perrault,
tracté mariage
al en 1841 et a
été élu membre
ère, en 1856, et
auzon. Ayant
Juge Perrault,
uchesnay a eu
ante, est mariée
e, il a contracté
plus haut, avec
de l'Honorable
i qui a embrassé
ouise, Corinne,





MADAME DE MOULINET

sœur du Chevalier Bendet







Que
celles-
d'autre
est de
Couilla
Galifet
a de to
D'elle
officier
d'eux,
portes
plissait
Après
de par

Ava
celui d
qui vin
Mr Cha
Mr Jac
fortific
Goupy
ses vo

LA FAMILLE DE GASPÉ

Que d'autres familles se glorifient de s'être fait un nom, celles-ci dans le négoce, celles-là sur les champs de bataille, d'autres dans les lettres ; la gloire de la famille de Gaspé est de s'être signalée dans tous les genres. Alliée aux Couillard, aux Juchereau, aux Tilly, aux Villiers, aux Galifet, aux Lanaudière, aux de Beaujeu, cette famille a de tout temps tenu un des premiers rangs dans le pays. D'elle sont sortis plusieurs Conseillers remarquables, des officiers distingués, des écrivains du premier ordre. L'un d'eux, le Chevalier de Gaspé, était chargé de garder les portes de Québec, pendant que le Chevalier Benoist remplissait à St Jean une mission non moins importante. Après avoir parlé de la famille de l'un, il convient donc de parler de la famille de l'autre.

1^o CHARLES AUBERT, SIEUR DE LA CHESNAYE.

Avant de prendre le nom de Gaspé, cette famille portait celui d'Aubert de la Chesnaye. Le premier de ce nom qui vint s'établir dans la Nouvelle-France, vers 1655, fut Mr Charles Aubert, Sieur de la Chesnaye. Il était fils de Mr Jacques Aubert, Sieur de la Chesnaye, Ingénieur des fortifications de la citadelle d'Amiens, et de Dame Marie Goupy, dont un des frères, après avoir accompagné dans ses voyages le célèbre Beslain d'Ésnambuc, de concert

avec les Sieurs Jean Dupont, Lieutenant-Colonel, Drouain, Capitaine, etc., et avoir pris possession de la Martinique en 1635, était devenu Lieutenant du Roi, en 1640, à S^t Christophe. S'étant fixé à Québec, il s'appliqua au commerce et devint en peu de temps un des plus riches négociants de cette ville. Il eut à la fois plusieurs vaisseaux sur mer.

Se voyant à la tête d'une grande fortune, et désirant se rendre utile au pays en faisant de nouveaux établissements, M^r de la Chesnaye demanda et obtint de la Compagnie des Indes, dont il était l'Agent principal, une concession de terre, sur la Rivière du Loup, d'une lieue et demie de front, sur une lieue et demie de profondeur. Suivant les sages règlements passés alors et qui ont été remis en vigueur de nos jours, cette concession lui fut accordée à la condition qu'il ferait commencer les défrichements dans l'espace de deux ans, après que l'arpentage aurait été fait et les limites de la terre tracées. C'était en 1673. Deux ans après, il obtint pour ses enfants, Antoine et Angélique, une nouvelle concession, sur la rivière S^t Jean, de trois lieues de front, de chaque côté de la rivière Madouaska. Enfin, en 1689, s'étant associé à d'autres négociants, en vue d'exploiter la pêche dans le golfe S^t Laurent, le long du Blanc-Sablon, il demanda et obtint, de concert avec eux, une étendue de terre de trois lieues de front, et autant dans l'île de Terre-neuve.

C'est alors qu'étant devenu un des hommes les plus importants de la Colonie, il fut revêtu de la charge de Conseiller au Conseil Souverain de Québec. L'estime de ses concitoyens ne l'avait pas élevé trop haut. Un vaste incendie ayant consumé, en 1682, toutes les maisons de la Basse-Ville, excepté la sienne, M^r de la Chesnaye fit voir en cette circonstance tout ce qu'il y avait de dévouement et de patriotisme dans son cœur, et combien il avait l'âme grande et généreuse. " Voyant, dit la Sœur Juchereau, Religieuse de l'Hôtel-Dieu, qu'on n'avait pu rien " sauver de toutes les marchandises dont les magasins

" éta
" en
" plu
" à to
" son
Un
reste
toujo
la No
Il s'e
de no
" tou
" ver
" il d
" rité
" et c
" suj
" mai
" aug
" acco
" et à
" sidé
" leur
" ger
" nou
" Sieu
" viva
" dell
" proc
" qu'il
" trait
" form
" Com
" l'aug
" Fran
" des
" auto

“ étaient remplis, et qu'on avait perdu plus de richesses
 “ en une seule nuit que tout le Canada n'en possédait,
 “ plusieurs années ensuite, il épuisa ses fonds pour prêter
 “ à tout le monde, de manière qu'il n'y avait aucune mai-
 “ son dans le quartier qui ne lui fût redevable.”

Une si noble action, jointe à tant d'autres, ne pouvait rester sans récompense. Aussi le grand Roi qui avait toujours les yeux ouverts sur le bien qui se faisait dans la Nouvelle-France, n'eut garde de la laisser dans l'oubli. Il s'empessa d'accorder à Mr de la Chesnaye des lettres de noblesse. “ L'attention particulière que nous avons
 “ toujours donnée, dans les occasions, à récompenser la
 “ vertu, dans quelque état qu'elle se soit rencontrée, est-
 “ il dit dans ce document qui mérite de passer à la posté-
 “ rité, nous a porté à donner des marques de notre estime
 “ et de notre satisfaction, non-seulement à ceux de nos
 “ sujets qui se sont distingués dans l'épée et dans la robe,
 “ mais encore à ceux qui se sont attachés à soutenir et à
 “ augmenter le commerce : c'est ce qui nous a convié à
 “ accorder des lettres de noblesse aux uns et aux autres,
 “ et à faire passer à leur postérité les marques de la con-
 “ sidération que nous avons pour eux, afin de reconnaître
 “ leurs services, de renouveler leur émulation, et d'enga-
 “ ger leurs descendants à suivre leurs traces. Et comme on
 “ nous a fait des relations très-avantageuses du mérite du
 “ Sieur Aubert de la Chesnaye, fils du Sieur Aubert,
 “ vivant Intendant des fortifications de la ville et cita-
 “ delle d'Amiens, et des avantages considérables qu'il a
 “ procurés au commerce du Canada, depuis l'année 1655
 “ qu'il y est établi, nous avons cru que nous devions le
 “ traiter aussi favorablement, d'autant plus qu'ayant
 “ formé, par notre édit de l'année 1664, une nouvelle
 “ Compagnie au dit pays, pour la propagation de la Foi,
 “ l'augmentation du commerce et l'établissement des
 “ Français du dit pays et des Indes, il a fait avec succès
 “ des établissements pour la dite Compagnie, sous notre
 “ autorité, jusqu'à la réunion du dit pays à notre do-

"maine, dans laquelle Compagnie il a travaillé avec
 "beaucoup de succès; il a même employé des sommes
 "très-considérables pour le bien et l'augmentation de la
 "Colonie et particulièrement pour le défrichement et la
 "culture d'une grande étendue de terre, en divers éta-
 "blissements séparés, et à la construction de plusieurs
 "belles maisons et autres édifices; il a suivi les Sieurs de
 "la Barre et Denonville, ci-devant Gouverneurs et nos
 "Lieutenants-Généraux du pays, dans toutes les courses
 "de guerre qu'ils ont faites, et dans toutes les occasions
 "il s'est exposé à tous les dangers et a donné des marques
 "de son courage et de sa valeur, et notamment dans les
 "entreprises que ces deux Lieutenants-Généraux ont
 "formées contre les Iroquois et les Sonnontouans, nos
 "ennemis, dans le pays desquels il prit possession, en
 "notre nom, des principaux postes et du fort des Iroquois,
 "ainsi que de toutes les terres conquises par nos armes;
 "il a eu un de ses fils tué à notre service, et les aînés de
 "cinq qui lui restent y servent actuellement et se sont
 "déjà distingués au dit pays. A ces causes, voulant user
 "envers le dit Sieur de la Chesnaye des mêmes faveurs
 "que nous accordons à ceux de son mérite, de notre
 "grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, nous
 "l'avons annobli et annoblissons par ces présentes,
 "signées de notre main, ensemble ses enfants nés et à
 "naître en légitime mariage, que nous avons décorés et
 "décorons du titre de noblesse, de telle sorte qu'ils
 "puissent acquérir et posséder tous Fiefs et terres nobles,
 "et jouir de tous les honneurs, prérogatives et privilèges,
 "franchises, exemptions et immunités dont jouissent les
 "autres nobles de notre Royaume. Donné à Versailles,
 "au mois de Mars de l'an de grâce 1693, et de notre
 "règne le cinquantième. (Signé) Louis."

M^r de la Chesnaye survécut neuf ans à cet acte qui le
 distinguait aux yeux de ses concitoyens et assurait à ses
 enfants une place à part dans la société. Il mourut à Québec
 le 25 Septembre 1702, et, par un acte d'humilité qui l'ho-

nore,
 Dieu,
 soixan
 en pre
 Gertru
 Champ
 de M^r C
 Guillel
 et d'ou
 Son ép
 donné
 Chesna
 Jucher
 de la F
 Giffard
 nouvel
 quelqu
 troisiè
 Denis
 membr
 pétuè
 de bat
 de Bor
 faible
 qua le
 donner
 appart
 en 167
 étaient
 conver
 bèrent
 M^{lle} Ga
 sous le

I Suiv
 patriarch
 dans le
 de Lery,

nore, voulut être inhumé dans le cimetière de l'Hôtel-Dieu, à côté des pauvres. Mr de la Chesnaye était dans sa soixante-douzième année quand il décéda. Il avait épousé en premières noces, le 6 Janvier 1664, M^{lle} Catherine Gertrude Couillard, sœur de Marguerite, dont l'illustre Champlain, Fondateur de Québec, avait été parrain, et fille de Mr Guillaume Couillard¹, Sieur de l'Epinay, et de Dame Guillemette Hébert, les premiers qui aient habité le pays et d'où sont sorties tant de honorables familles canadiennes. Son épouse étant morte la même année, après lui avoir donné un fils qui décéda à vingt et un ans, Mr de la Chesnaye contracta un nouveau mariage avec M^{lle} Louise Juchereau de la Ferté, fille de Mr Jean Juchereau, Sieur de la Ferté, dont il a été parlé plus haut, et de Dame Marie Giffard, fille du premier Seigneur de Beauport. Cette nouvelle union ayant encore été brisée par la mort, quelques années après, Mr de la Chesnaye épousa en troisièmes noces, le 11 Août 1680, M^{lle} Marie-Angélique Denis de la Ronde, de la célèbre famille Denis dont les membres, propriétaires de plusieurs Fiefs, se sont perpétués dans le pays et ont illustré leur nom sur les champs de bataille, sous les noms de Denis de la Ronde, Denis de Bonaventure et Denis de Morampont. A la tête d'un faible détachement, le Chevalier Denis de la Ronde attaqua le Colonel Mark à Port-Royal et le contraignit à abandonner la place. Un autre, Mr Charles Denis de Vitré, appartenant à la même famille, devint Conseiller à Québec en 1675. Originaires de Touraine, les Denis de la Ronde étaient venus dans le pays dans le but de se vouer à la conversion des Sauvages, et plusieurs d'entre eux tombèrent sous le fer de ces barbares, entr'autres le frère de M^{me} Gabrielle qui se fit Religieuse-Hospitalière à Québec, sous le nom de l'Annonciation. Par ce mariage avec

¹ Suivant le *Journal de l'Instruction Publique*, c'est de ce vénérable patriarche que descend la famille Couillard, si répandue et si estimée dans le District de Montréal, où elle est alliée aux familles Wilson, de Lery, etc.

M^{lle} Denis, Mr de la Chesnaye devint, aussi bien que Mr d'Eschambault, beau-frère de Mr de Ramezay, Gouverneur de Montréal. M^{re} de la Chesnaye survécut onze ans à son mari, étant morte le 7 Novembre 1713. De ces divers mariages sont nés un grand nombre d'enfants : François, Pierre, Louis, Ignace et Charlotte, du second lit ; Marie-Anne-Catherine, Marguerite-Angélique, Antoine, François, Joseph, Jacques, Louis, François-Charlotte, François et Marie-Angélique, du troisième lit. Il faut en dire un mot.

Mr François Aubert, Sieur de More, ainsi appelé en mémoire de son grand-père, devint, comme son père, membre du Conseil Supérieur de Québec. En 1693, au mois d'Avril, il épousa M^{lle} Anne-Ursule Denis de la Ronde, fille de Mr Pierre Denis de la Ronde et de Dame Catherine Le Neuf. De ce mariage sont issus six enfants : Charlotte-Catherine, Ignace-Gabriel-François, Marie-Ursule, Pierre, Louise-Barbe et Ignace-Gabriel. Ce dernier épousa, le 27 Novembre 1730, M^{lle} Marie-Anne-Josephte de l'Estringuent, fille de Mr Alexandre-Joseph de l'Estringuent, Sieur de St Martin, et de Dame Madeleine-Louise Juchereau, veuve de Mr Louis de Montéléon, et en eut une fille, Charlotte, qui épousa, en 1757, le Comte Marie Luc, Marquis d'Albergati-Véza, fils du Comte Fabien d'Albergati et de Dame Ange Bondy, celui-là même que nous avons vu servir comme officier sous le Chevalier Benoist, alors Commandant au fort de la Présentation. Après la mort de son épouse, arrivée le 28 Janvier 1709, Mr F. Aubert, Sieur de More, se remaria en secondes noces, en 1711, avec M^{lle} Marie-Thérèse Gayon de Lalande, fille de Mr Pierre Gayon, Sieur de Lalande, du Diocèse de Bayonné, Capitaine des vaisseaux du Roi, Seigneur de l'Île Mingan, et de Dame Thérèse Juchereau. De ce second mariage sont nés neuf enfants : François, Ignace-Augustin, Marie-Louise, Pierre-François, Marie-Thérèse, Joseph, Barbe-Thérèse, Claire-Agathe et Madeleine-Louise. Cette dernière devint l'épouse de Mr Amable-Côme-Joseph,

Sie
céd
Ma
obt
ter
M
de
ver
Mr
de
sou
dis
lièr
fam
aut
où
au
M
Mr
con
173
lott
Le
the
tra
Gal
St C
des
Gal
en
nob
rég
Cha

1
Fran
pag
Ces

aussi bien que Mr
ezay, Gouverneur
at onze ans à son
De ces divers
enfants : François,
second lit ; Marie-
, Antoine, Fran-
e-Charlotte, Fran-
it. Il faut en dire

insi appelé en mé-
son père, membre
n 1693, au mois
nis de la Ronde,
e Dame Catherine
nfants : Charlotte-
rie-Ursule, Pierre,
nier épousa, le 27
epte de l'Estrin-
de l'Estringuant,
ine-Louise Juche-
n, et en eut une
Comte Marie Luc,
onte Fabien d'Al-
là même que nous
Chevalier Benoist,
ntation. Après la
nvier 1709, Mr F.
secondes noces, en
de Lalande, fille
de, du Diocèse de
Roi, Seigneur de
uchereau. De ce
François, Ignace-
ois, Marie-Thérèse,
Madeleine-Louise.
able-Côme-Joseph,

Sieur de St Aigne, officier à l'Île Royale. Mr Aubert pré-
céda dans la tombe son épouse, qui décéda au mois de
Mai 1738. Deux ans avant de mourir, cette Dame avait
obtenu, sur la rivière de la Chaudière, une concession de
terre de deux lieues de front sur deux de profondeur.

Mr Louis Aubert, Sieur du Forillon, frère consanguin
de Mr F. Aubert, Sieur de More, épousa, au mois de No-
vembre 1702, M^{lle} Barbe LeNeuf de la Vallière, fille de
Mr Michel LeNeuf de la Vallière, Sieur de Beaubassin, et
de Dame Denis. Pendant ce temps, Charlotte, leur unique
sœur de père, attirée par les charmes de la vie religieuse,
disait adieu au monde et entra chez les Sœurs Hospita-
lières de Québec, ouvrant ainsi la route à celles de sa
famille qui ne devaient pas tarder à la suivre. Quelques
autres passèrent en Louisiane et aux îles d'Amérique,
où ils remplirent des charges importantes et firent honneur,
au nom de la Chesnaye.

M^{lle} Marie-Anne Aubert de la Chesnaye, fille aînée de
Mr C. de la Chesnaye et de Dame Denis de la Ronde
contrairement à sa sœur Marguerite-Angélique, qui, en
1736, devenait, dans le Cloître, la digne émule de Char-
lotte, et à l'exemple de Françoise qui épousait Mr Paul
LeMoine de Maricourt, et ensuite Mr Josué de Bois-Ber-
thelot de Beaucourt, ainsi qu'il est rapporté ailleurs, con-
tractait mariage, le 14 Janvier 1697, avec le Marquis de
Galifet de St Castin ¹, fils de Pierre, Marquis de Galifet de
St Castin, et de Dame Marguerite de Bonfils. La noblesse
des Galifet remonte au treizième siècle. Le Marquis de
Galifet, père du mari de M^{lle} de la Chesnaye, était mort
en 1690, laissant huit enfants. Joseph, le cadet, qualifié
noble et illustre Seigneur, d'abord Lieutenant dans le
régiment de Picardie, ensuite Capitaine dans celui de
Champagne, fut fait Capitaine d'une Compagnie franche

¹ Originaire du Dauphiné, la famille de Galifet existe toujours en
France. Ses armoiries sont : de gueules, au chevron d'argent, accom-
pagné de trois trèfles d'or. Sa devise est : *Bien faire et laisser dire.*
C'est celle qu'il convient le plus souvent d'adopter.

de la marine et devint Commandant de l'Île à la Tortue. En 1698, il fut élevé au poste de Gouverneur de l'Île de S^t Croix et nommé Commandant des Colonies françaises du Cap et côtes S^t Domingue, où M^r Ignace de la Gorgendière remplit si longtemps les fonctions d'Ordonnateur, de Commissaire de la marine et de Commissaire des guerres. Il mourut à Paris, le 26 Mars 1706. Par son testament, en date du 23 Mai 1702, il ordonnait que tous ses biens d'Amérique et d'Europe fussent vendus, afin qu'avec le prix on achetât des propriétés en Provence, dans le Comtat Venaissin. François, son frère, troisième fils du Marquis de Galifet, et époux de M^{lle} de la Chesnaye, d'abord Capitaine en 1688, Major à Québec en 1692, devint Lieutenant du Roi à Montréal, le 23 Mai 1699, reçut la Croix de S^t Louis le 15 Mai 1705, et enfin fut nommé Gouverneur des Trois-Rivières, le 5 Mai 1710. Etant repassé en France en 1717, il fut appelé au commandement de l'Île à la Tortue et des Colonies françaises, à S^t Domingue, en remplacement de son frère, et fut, comme lui, Gouverneur de l'Île de S^t Croix.

II^e PIERRE AUBERT, SIEUR DE GASPÉ.

M^r Pierre Aubert, Sieur de Gaspé, était le deuxième fils de Charles Aubert et de Dame L. Juchereau de la Ferté. Dès 1695, on le voit signer avec Marie-Catherine, sa sœur : Pierre Aubert *de Gaspé*, de même que son frère aîné, François, signait en 1706 : François, Sieur de Millevaches, et Louis, son frère cadet : Louis, Sieur du Forillon, à cause, sans aucun doute, des Fiefs de ce nom, passés dans la famille. Quoiqu'il en soit, depuis lors les De la Chesnaye ne portèrent plus d'autre nom que celui de Gaspé. Ayant épousé, le 19 Septembre 1699, M^{lle} Jacqueline-Catherine Juchereau, fille de Nicolas Juchereau, Sieur de S^t Denis, et de Dame Marie-Thérèse Giffard, M^r P. de Gaspé, à l'exemple de son beau-père et du grand-

l'Île à la Tortue.
 reneur de l'Île de
 lonies françaises
 ce de la Gorgen-
 d'Ordonnateur,
 Commissaire des
 rs 1706. Par son
 l ordonnait que
 fussent vendus,
 ropriétés en Pro-
 nçois, son frère,
 et époux de Melle
 a 1688, Major à
 Roi à Montréal.
 le 15 Mai 1705,
 rois-Rivières, le 5
 717, il fut appelé
 et des Colonies
 ment de son frère,
 le S^{te} Croix.

GASPÉ.

tail le deuxième
 Juchereau de la
 Marie-Catherine,
 me que son frère
 is, Sieur de Mille-
 Sieur du Forillon,
 de ce nom, passés
 puis lors les De la
 om que celui de
 1699, M^{lle} Jacque-
 Nicolas Juchereau,
 e-Thérèse Giffard,
 -père et du grand-

père de son épouse, s'appliqua au défrichement des terres.

Déjà, en parlant de M^r Giffard, Sieur de Beauport, nous avons vu que ce grand colonisateur, aux premiers âges du pays, avait obtenu, sur la rivière S^t Charles, d'immenses terres, et que, pour les livrer plus promptement à la culture, il était allé chercher dans le Perche un renfort de bras; que, de retour en Canada, il avait bâti une maison convenable sur sa Seigneurie, avec une Chapelle, et avait obligé ses censitaires à en faire autant. A sa mort, arrivée en 1668, il se trouvait à la tête de quatre grandes concessions, tant à Beauport qu'à Montmorency et à Tadousac. Afin de ne pas laisser tomber son œuvre, il avait partagé ses biens entre Joseph, son fils, et les Juchereau, ses gendres, qui, à la mort de ce dernier, devinrent seuls maîtres de ce riche domaine. Se piquant d'une noble émulation, M^r de Gaspé, entreprit plusieurs travaux. Son épouse étant morte sur ces entrefaites, il épousa au Manoir de Beauport, le 3 Octobre 1711, M^{lle} Angélique LeGardeur, fille de M^r Noël LeGardeur de Tilly¹ et de Dame Madeleine Boucher. Ce nouveau mariage, loin de le détourner de ses occupations accoutumées, ne fit que les favoriser. Etant allé se fixer, en effet, à S^t Antoine de Tilly, propriété de sa nouvelle épouse, il y passa la plus grande partie de sa vie, s'efforçant de mettre ses terres en valeur et de rendre labourables celles qui ne l'étaient pas encore. Le mérite de M^r de Gaspé, en agissant ainsi, fut d'autant plus réel, qu'il eut plus de difficultés à surmonter, et que le pays devait par la suite retirer de plus grands avantages de ses travaux. Pour s'en faire une juste idée, il faut se reporter

¹ Un des descendants de cette illustre famille, le Comte de Tilly, était Vice-Amiral de France, au moment où le Comte de Soulanges et M^r de Senneville, Chefs d'Escadre, allaient, victimes innocentes de la révolution française, porter leur tête sur l'échafaud, en même temps que Louis XVI. Que d'autres noms, également honorables et chers au Canada, nous pourrions retrouver, si le temps et les documents ne nous faisaient défaut! Presque à chaque page de l'Histoire de France et des Colonies, on rencontre des Canadiens-Français glorifiant ainsi leur ancienne patrie.

au temps où il vivait et se rappeler les divers phases par lesquelles passa la Nouvelle-France. Primitivement, comme il est dit ailleurs, les concessions, faites sur les deux rives du St Laurent, avaient pour but, en donnant naissance à des Paroisses reliées ensemble par des communications faciles, de former comme une ceinture de protection qui devait assurer la sécurité du pays. Ces concessions, si elles étaient bien exploitées, devaient être, en outre, une source de richesses pour ceux auxquels elles étaient accordées et pour les habitants qui viendraient s'y fixer. Malheureusement, absorbés par les guerres qu'il fallut soutenir contre les Iroquois d'abord et ensuite contre les Colonies anglaises, les Seigneurs, à quelques exceptions près, ne purent réaliser qu'en partie, soit les grands desseins de Louis XIV et de l'Intendant Talon, soit leurs propres intentions à eux-mêmes. De là l'état de gêne dans lequel se trouvèrent la plupart des grands propriétaires au moment de la conquête. Ayant négligé leurs propres affaires pour le service du Roi et la défense du Canada, ils se virent dans la nécessité, pour se soutenir, de recourir à la munificence royale. Les descendants de ces hommes illustres, au moins ceux qui n'ont pas été évincés injustement, ont pu seuls profiter des grands domaines qui leur avaient été légués, en mettant la dernière main à des entreprises que leurs pères avaient eu le mérite de commencer. M^r de Gaspé fut de ceux qui purent laisser à leurs enfants une terre passablement cultivée. C'est là, dans un des démembrements de la Seigneurie de St Antoine de Tilly, que l'un des descendants de cet homme entreprenant applique aujourd'hui son zèle, non plus à l'exploitation des terres, mais à la sanctification de ses compatriotes.

Après une vie si sagement employée, M^r de Gaspé mourut à St Antoine de Tilly, le 20 Mai 1731. Son épouse se retira alors à Québec, où elle décéda le 16 Juin 1752, à l'âge de soixante-neuf ans. De leur mariage sont nés sept enfants: Angélique, Ignace-Philippe, Marie-Charlotte,

Pierre-Joseph, Barbe, Charlotte-Joseph et Jean-Baptiste. Melle Angélique, l'ainée, à l'exemple de ses sœurs Charlotte et Marie-Angélique, se fit Religieuse et entra à l'Hôtel-Dieu de Québec, où elle acheva sa sainte vie le 22 Novembre 1793. Les autres se fixèrent dans le monde.

III^e IGNACE-PHILIPPE DE GASPÉ.

M^r Ignace-Philippe de Gaspé, fils aîné de M^r B. de Gaspé et de Dame A. LeGardeur de Tilly, fut un des plus brillants officiers de son temps. Né en 1714, le 5 Avril, après avoir servi comme Enseigne en second en 1739 et comme Enseigne en pied en 1744, il fut fait Lieutenant en 1749, et, sept ans après, reçut le brevet de Capitaine. Sa vie militaire est trop intéressante, pour que nous ne la rappelions pas en peu de mots.

M^r de Gaspé entra pour la première fois dans les troupes en 1727 et servit dans les garnisons jusqu'en 1735. A cette époque, il fut détaché pour faire, sous les ordres de M^r de Noyelle, la campagne contre les Renards, tribus sauvages que les Colonies Anglaises excitaient sans cesse contre les Français. Quatre ans après, en compagnie du Chevalier Benoist récemment arrivé de France, il suivit le Baron de Longueuil sur les bords du Mississipi, dans son expédition contre les Natchez et les Chicachas¹. Au retour de cette campagne, il passa à Michilimakinac, où commandait M^r de Vêrchères, fils de l'illustre Capitaine

¹ On aimera sans doute à connaître les noms de ceux qui firent partie de cette expédition. Les voici : on les retrouvera encore, au moment des luttes suprêmes : Le Baron de Longueuil, Commandant ; M^r de Celoron, Capitaine ; M^r Sabrevois de Bleury, M^r du Vivier, M^r de Vassan, Lieutenants ; Enseignes : MM. LeVerrier, de St Pierre, de la Corne du Breuil, de Portneuf (Major), Richardville, de Vigners, de Lery ; Cadets : de Brestre, Benoist, de Gaspé, de Frénière, Carqueville, Niverville, Joncaire, de Repentigny, Marin, Hertel de Beaubassin, de Montesson, Jumonville, Boudt, Bailleul, Raimbault, de Lino, Rouville de Chambly, Langis, Merville, Rouville Tavenet, de Sel, de l'Épinay, de Villiers. — M^r de Gannes fut blessé ; MM. Hertel de Chambly et Hertel Tavenet restèrent en Louisiane.

de canon, et propriétaire des Seigneuries de Vercheres. Il y demeura trois ans, faisant sans cesse des courses sur le pays ennemi. M^r de Ramezay ayant été chargé en 1746, par M^r de Beauharnois, alors Gouverneur, d'aller porter secours aux Acadiens, M^r de Gaspé fit partie de l'expédition et se trouva au siège d'Annapolis. Une attaque contre Grand-Pré, dans les Mines, où commandait le Colonel Noble, ayant été repoussée, l'entrepreneur officier s'offrit à M^r de Villiers qui se trouvait à la tête de trois cents hommes. Pour atteindre l'ennemi, il fallait faire le tour de la Baie de Fondy et parcourir au moins soixante lieues de pays à travers les neiges et les broussailles. Sans s'effrayer ni de la distance ni de la difficulté des chemins, cette poignée de braves se mit en marche, raquettes aux pieds. Arrivée sur les onze heures du matin devant les retranchements anglais, elle commença un feu des plus vifs qu'elle continua jusqu'à trois heures d'après-midi. A ce moment, le Colonel Noble tomba percé de coups et sa garnison fut forcée de capituler. La perte de Louisbourg était vengée.

Après avoir été employé en 1750 à élever un fort sur la rivière St Jean, et y avoir commandé pendant plus de deux ans, M^r de Gaspé était monté, pendant l'hiver de 1753, à la Belle-Rivière, où divers établissements avaient été projetés et où commandait M^r de Beaujeu. Sur ces entrefaites, on apprit le sort qui venait d'arriver à M^r de Jumonville, et, de plus, on sut par des éclaireurs que, pour se fortifier dans la vallée de l'Ohio, le Colonel Washington avait élevé sur la Monongahéla le fort Nécessité. Aussitôt, M^r de Villiers, le vainqueur du Colonel Noble, est dépêché pour aller attaquer cet autre Colonel. M^r de Gaspé l'avait suivi dans la précédente expédition, il le suivit encore dans celle-ci. Le détachement se composait de six cents Canadiens. A son approche, l'ennemi se replia dans ses retranchements, protégés par six pièces d'artillerie. On s'inquiéta du feu de ces batteries, les Canadiens se portèrent sur l'ennemi, et, après un

combat de dix heures, l'obligent à poser les armes. Washington était vaincu, et expiait ainsi par sa défaite la mort donnée à Mr de Quinorville. C'est peu de temps après cet exploit mémorable que Mr de Gaspé fut fait Capitaine.

Il venait, de concert encore avec Mr de Villiers, de couvrir le fort de Niagara, et ensuite de prendre le commandement du fort St. Frédéric, lorsqu'en 1758, au moment où il était nommé Capitaine des portes à Québec, il reçut ordre de se rendre à Carillon, pour y commander sous la conduite de Mr de Montcalm. Tout le monde connaît les détails de cette grande bataille, si bien décrite par Mr Garneau dans son *Histoire du Canada*, et si parfaitement reproduite par Mr LeMoine dans ses *Maple Leaves*. Mr de Gaspé y commandait les milices canadiennes, avec Mr de St Ours et plusieurs autres officiers de mérite, et ne contribua pas peu au résultat de cette lutte gigantesque, où, suivant Mr Dussieux, trois mille cinquante-huit Français triomphèrent de seize à vingt mille Anglais. Là, comme au fort George, payant de sa personne, on le vit à la tête de sa Brigade donner l'exemple du plus grand sang-froid et de la plus intrépide valeur. Après la victoire de Carillon, Mr de Gaspé resta dans le fort avec deux piquets de troupes de la marine, et de là se rendit à l'Ile aux Noix, où il passa la fin de l'année 1759.

Pendant que le Capitaine de Gaspé tenait garnison à l'Ile aux Noix, de grands événements qui devaient avoir un triste retentissement dans la suite des âges, s'étaient passés : la bataille des plaines d'Abraham avait été perdue, et Québec était tombé aux mains des Anglais. Il s'agissait de reprendre cette ville. Mr de Lévis, successeur du Général Montcalm dans le commandement des troupes, vint donc offrir le combat. L'issue en fut telle qu'on devait l'attendre d'une armée qui avait à venger son honneur et qui eût reconquis le pays, s'il ne fût entré dans les desseins de la Providence d'en décider autrement.

La victoire de Sainte-Foye resta comme le dernier trophée des armes françaises en Amérique ¹. M^r de Gaspé y commandait les Grenadiers, formés des troupes de la Colonie, en remplacement de M^r Denis de la Ronde, qui était tombé au plus fort de la mêlée. Après s'être distingué à la tranchée pendant dix-huit jours, le siège ayant été levé, M^r de Gaspé se retira à d'Eschambault avec ses Grenadiers. Ainsi finit pour ce guerrier une carrière qui n'avait été marquée que par d'éclatants succès. En récompense de ses services, il fut décoré de la Croix de S^t Louis, au mois de Mars 1761.

Longtemps auparavant, le 30 Juin 1745, M^r de Gaspé avait épousé M^{lle} Marie-Anne Coulon de Villiers, fille de M^r Nicolas de Villiers et de Dame Angélique Jaret de Verchères. C'est ici le lieu de rapporter quelques particularités du beau fait d'armes que nous venons de toucher tout à l'heure, et qui a rendu immortel le nom des Villiers. En 1754, au mois de Mai, comme il a été rapporté ailleurs, contre toutes les lois reçues entre nations civilisées, M^r de Jumonville, au moment où il faisait lire la sommation qui enjoignait aux colons anglais d'évacuer le territoire français, avait été entouré et percé de coups. Son escorte, composée de trente-quatre hommes, avait été tuée, ou faite prisonnière. Pour venger un pareil attentat commis contre le droit des gens, en même temps que pour chasser les Virginiens de la vallée de l'Ohio, M^r de Contrecoeur, Commandant au fort Duquesne, avait envoyé M^r de Villiers, frère de la victime, avec le détachement que nous avons dit. La commission donnée à ce brave officier était ainsi conçue: " Il est ordonné au Sieur de

¹ On peut voir dans *Jacques et Marie*, ouvrage émouvant dû à la plume de M^r N. Bourassa, et destiné à perpétuer le souvenir des luttes et des malheurs des Acadiens, et à attacher une flétrissure indélébile au front des bourreaux de cette nation infortunée, une description des plus saisissantes de la bataille de S^t Foye. Justes aperçus, peintures vives, rien n'y manque. Le reste du livre est de même vigueur. Des semblables productions honorent un recueil tel que la *Recue Canadienne*.

"Villiers, Capitaine d'Infanterie, de partir incessamment avec le détachement français et sauvage que nous lui confions, pour aller à la rencontre des ennemis. Nous lui ordonnons de les attaquer, s'il voit jour de le faire, de les détruire même, pour châtier l'action inouïe qu'ils ont commise. S'il ne trouvait plus les Anglais et qu'ils se fussent retirés, il les poursuivra autant qu'il le jugera à propos pour l'honneur des armes du Roi. Et dans le cas où ils se seraient retranchés, et qu'il lui serait impossible de les attaquer, il ravagera leurs bestiaux et tâchera de s'emparer de leurs convois. Malgré l'indignité dont ils se sont rendus coupables, nous recommandons au Sieur de Villiers d'éviter toute cruauté, autant qu'il sera en son pouvoir. S'il peut les battre et nous venger de leur mauvais procédé, il détachera un de leurs prisonniers pour dire à leur Commandant qu'il aura la paix s'il veut renoncer à ses prétentions et nous renvoyer nos prisonniers. Il ne laissera pas ignorer que nos Sauvages sont indignés de leur action. Pour tout le reste, nous nous en rapportons à la prudence de Mr de Villiers. Fait au camp Duquesne, le 28 Juin 1754. (Signé) CONTRECOEUR."

L'issue du combat fut telle que nous l'avons rapportée. Nous pourrions venger un assassinat, dit Mr de Villiers à Washington : nous ne l'imitons pas." Alors fut signée la Capitulation qui dû t singulièrement humilier le futur chef de l'Indépendance américaine. En voici les termes ; nos voisins pourront l'insérer dans leur histoire : "Capitulation accordée par Mr de Villiers, Capitaine d'Infanterie, Commandant des troupes de Sa Majesté très-Chrétienne, à celui des troupes anglaises actuellement dans le fort Nécessité, construit sur les terres du domaine du Roi. Ce 5 Juillet 1754, à huit heures du soir. Comme notre intention n'a jamais été de troubler la paix et la bonne harmonie qui régnait entre deux princes amis, mais seulement de venger l'assassinat commis sur l'un de nos officiers, porteur d'une som-

" mation, et sur son escorte, comme aussi d'empêcher
" tout établissement sur les terres du Roi, nous voulons
" bien accorder grâce à tous les Anglais qui sont dans le
" dit fort, aux conditions suivantes :

" Nous accordons au Commandant anglais la
" permission de se retirer avec toute sa garnison et de
" s'en retourner dans son pays, et lui promettons d'em-
" pêcher qu'il lui soit fait aucune insulte.

" Art. II.—Il lui sera permis d'emporter tout ce qui
" lui appartient, à l'exception de l'artillerie que nous
" nous réservons.

" Art. III.— Nous lui accordons les honneurs de la
" guerre, permettant à ses troupes de sortir tambour
" battant, avec une pièce de canon, afin de lui prouver
" par là que nous les traitons en amis.

" Article IV.— Aussitôt les articles signés de part et
" d'autre, ils amèneront le pavillon anglais.

" Art. V.— Demain à la pointe du jour, un détachement
" français fera défiler la garnison et prendra possession
" du fort.

" Art. VI.— Les Anglais n'ayant plus ni chevaux, ni
" bœufs, pourront mettre leurs effets en lieu de sûreté
" sous la garde de quelques officiers, en tel nombre
" qu'ils voudront, pourvu qu'ils donnent leur parole
" d'honneur de ne plus travailler à aucun établissement
" dans ce lieu, ni en deçà des hauteurs des terres, et ils
" seront libres de venir les chercher lorsqu'ils auront
" leurs chevaux.

" Art. VII.— Comme les Anglais ont en leur possession
" un officier, deux cadets, et tous les prisonniers qu'ils ont
" faits dans l'assassinat du Sieur de Jumonville, et qu'ils
" promettent de les renvoyer sous bonne escorte jusqu'au
" fort Duquesne, MM. J. Wambram et R. Stobo, tous
" deux Capitaines, pour sûreté de cet article, nous seront
" remis en otages, jusqu'à l'arrivée de nos Canadiens et
" Français.

" Nous nous obligeons, de notre côté, à donner escorte et

“ À reconduire en sûreté les deux officiers qui s'engagent
 “ à ramener les Français dans deux mois et demi, au
 “ plus tard.

“ Fait double sur un des postes de notre blocus, ce jour
 “ et au que dessus. (Signé) JAMES MACKAY, GEORGE WASH-
 “ INGTON, COULON DE VILLIERS.”

M^r de Gaspé, en demandant la main de M^{lle} de Villiers, n'avait donc pu s'allier à une famille plus recommandable. Lorsqu'eut lieu ce mariage, il était devenu Seigneur de S^t Jean Port-Joli. Une coupable négligence, plus préjudiciable encore aux Censitaires qu'au Seigneur, s'étant introduite, M^r de Gaspé fit rappeler l'Ordonnance qui enjoit aux habitants de payer les arrérages des cens et rentes, et d'exhiber les contrats de concession. Voici un extrait de la pièce qui en fait foi : “ Vu les contrats
 “ du Sieur de Gaspé, ensemble les réglemens du Conseil
 “ du 11 Mai 1676, et tout considéré : nous avons ordonné
 “ et ordonnons que les habitants de Port-Joly aient à
 “ payer à leur dit Seigneur tous les arrérages des cens et
 “ rentes qu'ils lui doivent, depuis la date de leurs contrats,
 “ attendu que leurs terres étant bornées depuis 1725, ils
 “ n'ont plus de raisons de se dispenser de payer ; et pour
 “ ceux qui n'ont point de contrats, ils seront tenus de lui
 “ en fournir et passer une expédition incessamment, et,
 “ en outre, tiendront feu et lieu sur leurs terres, ainsi
 “ qu'il est ordonné par l'arrêt du Conseil d'Etat du Roi ;
 “ pour ce à quoi satisfaire nous leur accordons un nouveau
 “ délai, passé lequel, nous déclarons réunies au domaine
 “ du Sieur de Gaspé les terres de ceux qui n'auront point
 “ tenu feu et lieu, après qu'il en aura fait tirer la pro-
 “ fondeur à leurs frais et dépens. Fait à Québec le 21
 “ Février 1731. (Signé) HOCQUART.”

Après avoir donné tous ses soins pour mettre sa Seigneurie sur un bon pied, M^r de Gaspé termina sa vie, le 19 Juin 1787, à l'âge de soixante-et-dix ans. De son mariage avec M^{lle} de Villiers sont nés six enfants : Marie-Anne-Angélique, Pierre-Ignace, Geneviève, Ignace, Marie-

Anne et Pierre-Ignace.—Marie-Anne-Angélique épousa, le 14 Juin 1778, Mr Michel Fortier.—Geneviève, après s'être mariée à Mr Michel Bailly de Messein, fils de Mr François-Augustin Bailly et de Dame Marie-Anne de Goutin, famille qui a donné au Diocèse de Québec Mr C. Bailly, Evêque de Capse, est morte à St Thomas, le 25 Décembre 1834.

IV^e PIERRE-IGNACE DE GASPÉ.

Mr Pierre-Ignace de Gaspé, fils aîné du précédent, fut, comme son père, Seigneur de St Jean Port-Joli. Ayant été appelé alors au Conseil Législatif, il en fut un des membres les plus utiles, si ce n'est par de pompeux discours, au moins par la sagesse de ses votes.

Pour se faire une juste idée des services importants qu'il rendit dans cette enceinte, il faut se reporter en arrière de plusieurs années et se rappeler le temps où il y vivait. A la vérité, le pays n'était plus sous le régime militaire qui avait donné lieu à tant d'abus criants; après avoir été supprimées d'une manière tyrannique, les lois françaises, grâce à d'énergiques réclamations, avaient été de nouveau remises en vigueur; le catholicisme n'était plus autant l'objet d'une haine sauvage; l'ostracisme si prononcé contre les Canadiens avait perdu beaucoup de sa rigueur primitive. Les événements qui venaient de se passer à nos portes et jusque sur le territoire canadien, la conduite surtout si loyale et si ferme du peuple et de ses chefs, étaient pour beaucoup dans ces changements. Mais que d'efforts encore à faire avant d'obtenir une égale justice! Le commerce était entre les mains des vainqueurs; les terres étaient en partie accaparées aussi bien que les places; l'éducation était, comme aujourd'hui, une question brûlante; la langue française elle-même était également devenue un sujet d'altercation. Pour tout dire en un mot, le peuple canadien était encore debout, mais sa nationalité était gravement exposée. Il

agétique épousa,
Geneviève, après
bessein, fils de M^r
Marie-Anne de
de Québec M^r C.
S^r Thomas, le 25

ré.

du précédent, fut,
Port-Joli. Ayant
il en fut un des
r de pompeux dis-
cotes.

services importants
ait se reporter en
eler le temps où il
us sous le régime
nt d'abus criants;
anière tyrannique,
ques réclamations,
vigueur; le catho-
ne haine sauvage;
adiens avait perdu
es évènements qui
jusque sur le terri-
i loyale et si ferme
r beaucoup dans ces
e à faire avant d'ob-
orce était entre les
ient en partie acca-
cation était, comme
la langue française
n sujet d'altercation.
anadien était encore
vement exposée. Il

fallait donc de l'énergie, de la prudence et de la persévérance pour sauver cette épave qui avait échappé à tous les désastres. On en montra. C'est cette conduite à la fois digne et courageuse qui assure aux Bédard, aux Plessis, aux Papineau, aux Viger, aux Parent, aux Taschereau et à tant d'autres, une place à part dans l'histoire. Nouveaux O'Connell, ils ont combattu pour la patrie avec une vigueur et une ténacité qui durent faire tressaillir dans la tombe leurs glorieux ancêtres. Dans la mesure de ses forces, M^r de Gaspé appuya toujours les sages mesures et défendit la bonne cause. C'est là sa gloire.

Pendant que M^r de Gaspé se livrait à ces travaux utiles, ceux de sa famille qui étaient en France se couraient de gloire, en défendant la cause du bon droit. L'un d'eux, devenu Chef de Légion¹, voyant arriver sous les murs du Château plusieurs bataillons armés de piques, dans le but de protéger le Roi, mais en réalité pour l'intimider jusque dans son propre palais, ne craignit pas de s'exposer à la colère de ces forcénés. C'était le 10 Août 1792. Il les contraignit à laisser leurs canons dans la cour du Château et les fit passer sur la terrasse, située sur le bord de la Seine, à une certaine distance des Tuileries. Mais que pouvait le dévouement le plus généreux contre un peuple en délire, qui, comme une mer en fureur, se déchainait contre son Roi? Après avoir rempli ses devoirs au dehors, M^r de la Chesnaye voulut le remplir au dedans. Il rentra donc dans le palais. La famille royale était alors dans la

1 D'après le grand ouvrage de M^r Mortimer : *Histoire de la Terreur*, d'où nous avons tiré tous ces détails, la Garde Nationale, nouvellement constituée, se composait de six Légions, dont chacune avait un Commandant particulier, qui, à tour de rôle, remplissait les fonctions de Commandant Général. Ces six chefs étaient : MM. Mandat, de la Chesnaye, Bouillard de Blair, Aclouque, Pinon et Romainvilliers. Voici l'ordre que reçut pour sa part M^r de la Chesnaye : " Nous, officiers municipaux, requérons, en vertu de la loi contre les attroupements, " donnée à Paris le 14 Août 1791, M^r de la Chesnaye, Chef de Légion, " Commandant Général de la Garde Nationale, de prêter le secours des " troupes de Ligne et de la Gendarmerie nationale, nécessaire pour " repousser l'attroupement qui menace le Château, et de repousser la " force par la force."

Chambre du Conseil, où le Roi, avec ses Ministres, délibérait sur ce qu'il y avait à faire. Il pouvait être six heures du matin. Craignant que le fer des Marseillais ne surprît ses enfants dans leurs lits, la Reine les avait fait lever et habiller. Il n'y avait dans ce moment autour d'elle que la princesse de Lamballe, la princesse de Tarante, M^{re} Tourzel et sa fille. La municipalité était représentée par deux de ses membres, et le Département par le Procureur-Syndic et deux Administrateurs.

M^r de la Chesnaye avait à peine pris place près de la Reine, que la multitude, qui s'était organisée pendant la nuit, au son lugubre du tocsin, débouchait par toutes les rues à la fois sur la place du Carrousel en colonnes serrées, traînant avec elle des canons et des munitions de guerre. En un instant les portes du palais sont enfoncées à coups de hache, et, passant sur le corps des Gardes, ces bandes de forcés pénètrent dans tous les appartements, en criant : "la déchéance ou la mort !" Voyant arriver les Gardes nationaux tout près du Roi, et suspectant les dispositions de quelques-uns, M^r de la Chesnaye veut les éloigner. "Non, dit la Reine, après les avoir considérés : "je vous réponds de tous les hommes qui sont ici. Ils marcheront devant, derrière, dans les rangs, comme vous voudrez ; ils sont prêts à tout ce qui pourra être nécessaire ; ce sont des hommes sûrs."

Cependant, les flots du peuple amenés, sont venus jusqu'à la personne du Roi, brisant, saccageant tout ce qui se rencontre. Alors, les cris redoublent, les vociférations les plus affreuses se font entendre. La vie du Roi et de sa famille est en danger. Se voyant débordé de toutes parts, M^r de la Chesnaye se tourne vers la Reine et lui dit : "Madame, tout est perdu ; le peuple est le plus fort. "Quel carnage il va y avoir ! Au moins, reprend Marie-Antoinette, sauvez le Roi, sauvez mes enfants !" Dans ce but, on conseille à Louis XVI de se retirer à la salle d'Assemblée avec sa famille, et c'est M^r de la Chesnaye qui est chargé de l'escorter. A la tête de trois cents

ses Ministres, déli-
 Il pouvait être six
 des Marseillais ne
 Reine les avait fait
 e moment autour
 la princesse de Ta-
 cipalité était repré-
 Département par
 crateurs.

place près de la
 ganisée pendant la
 chait par toutes les
 busel en colonnes
 et des munitions de
 lais sont enfoncées
 rps des Gardes, ces
 s. les appartements.

!" Voyant arriver
 i, et suspectant les
 Chesnaye veut les
 s avoir considérés;
 s qui sont ici. Ils
 les rangs, comme
 ce qui pourr être

uté, sont venus
 eageant les
 nt, les vociférations
 la vie du Roi et de
 débordé de toutes
 vers la Reine et lui
 iple est le plus fort.
 ns, reprend Marie-
 es enfants!" Dans
 e retint à la salle
 M^{de} la Chesnaye
 de trois cents

nadiers, il s'ouvre un passage à travers les brigands, et parvient avec ces nobles infortunés jusqu'aux Représentants du peuple.

Cette mission remplie, M^{de} la Chesnaye retourne au Château, où le Roi le conjure d'aller protéger ses serviteurs, dont la vie est en danger. "Messieurs, dit-il aux Représentants du peuple, je suis chargé en ce moment de la garde du Château: les portes en sont enfoncées. Je demande à l'Assemblée qu'elle m'indique la marche à suivre: il y a là des citoyens qui sont au moment d'être égorgés." Tant de dévouement devait avoir sa récompense. Quelques semaines après, le 2 Septembre, M^{de} la Chesnaye était massacré dans une des prisons de Paris, presque en même temps que la Princesse de Lamballe, échangeant ainsi contre une vie passagère une couronne immortelle.

M^{de} la Chesnaye ne fut pas le seul, dans ces jours mauvais, à couvrir de gloire sa famille. De leur côté, les MM. de Galifet, ses parents, faisaient honneur au beau nom qu'ils portaient. L'un d'eux, M^r Charles-François de Galifet, était promu au grade de Capitaine au régiment des Gardes françaises, et devenait Chevalier de S^t Louis.

M^r de Gaspé avait épousé, le 28 Juillet 1786, M^{lle} Catherine Tarien de Lanaudière, fille de l'Honorable Charles Tarien de Lanaudière la Pérade et de Dame Catherine LeMoyné de Longueuil. Après trente-neuf ans du plus heureux mariage; il mourut à son Manoir de S^t Jean Port-Joli, le 13 Février 1823, à l'âge de soixante six ans, regretté de tous ses censitaires, qui avaient trouvé en lui plutôt un père et un ami qu'un maître, aussi que lous- nué si bien M^r P. J. de Gaspé dans son magnifique ouvrage: les *Anciens Canadiens*. De son mariage avec M^{de} Lanaudière, il avait eu huit enfants: Philippe Joseph, Charles-Guillaume, Antoine-Thomas, Antoine-Frédéric, Xavier-Ignace, Marie-Anne, Marie-Catherine et Antoine-Thomas, qui tous, à l'exception de deux, Philippe-Joseph et Antoine-Thomas, moururent à la fleur de l'âge.

V^o PHILIPPE-JOSEPH DE GASPÉ.

M^r Philippe-Joseph de Gaspé, fils aîné de M^r P. de Gaspé et de Dame Catherine Tarien de Lanaudière, est l'illustre auteur des *Anciens Canadiens*, que nous venons de nommer. Qui veut apprécier son talent hors ligne, connaît les épisodes variés de sa longue et noble existence. On peut lire l'ouvrage tout à l'heure mentionné et parcourir les *Mémoires* que ce vénérable octogénaire vient de laisser tomber de sa plume toujours facile. Contemporain de presque toutes les illustrations du pays, mêlé à la plupart des événements, en rapport avec les premières familles, il en parle comme quelqu'un qui possède les choses à fond.

Après avoir consacré quelques pages pleines de verve au Docteur Pierre de Sâles Laterrière, Chirurgien-Major dans le Corps des Voltigeurs, à l'Honorable Louis-Joseph Papineau, le grand Orateur de la Chambre, et au Docteur Joseph Painchaud, le spirituel Lecteur de Québec, M^r de Gaspé fait le portrait suivant de l'Honorable Rémi Vallières de St Réal : "Orphelin dès l'âge le plus tendre, "il réunissait aux talents les plus brillants un cœur de la "plus exquise sensibilité. On eût dit que Dieu, en le "créant, n'avait rien refusé à cet homme privilégié. Son "génie se faisait jour à travers tous les obstacles. Elevé "par M^r Plessis, il n'oublia jamais la dette de reconnaissance qu'il devait à son généreux protecteur. Aussi, "à l'encontre de beaucoup de jeunes gens qui évitent, "s'ils ne font pas pis, la société de ceux qui leur ont "ouvert le chemin des honneurs et de la fortune, il se "faisait un devoir de rendre de fréquentes visites à son "bienfaiteur, et la mort seule de l'éminent prélat a mis "fin à leur commerce d'amitié." Il termine par ces touchantes paroles qu'on voudrait pouvoir adresser à tous les "Juges et à tous les Avocats : "Combien de fois, ô mon "ami, ai-je vu couler tes larmes sur les malheurs d'au-

de Mr P de Gaspé
 dière. Ill. Je
 us venons de non
 lors ligne, on con
 et noble exist
 ionné et par
 ure vient de la
 Contemporain de
 s, mêlé à la plupart
 premières familles,
 possède les choses à

es pleines de verve
 Chirurgien-Major
 rable Louis-Joseph
 mbre, et au Docteur
 eur de Québec, Mr
 l'Honorable Rémi
 âge le plus tendre,
 lants un cœur de la
 it que, Dieu, en le
 me privilégié. Son
 s obstacles. Elève
 la dette de recon-
 protecteur. Aussi,
 s gens qui évitent,
 ceux qui leur ont
 de la fortune, il se
 entes visites à son
 inent prélat a mis
 termine par ces tou-
 adresser à tous les
 oien de fois, ô mon
 les malheurs d'au

"trui ! L'hermine dont tu étais revêtu n'a jamais été
 "souillée. Elle était aussi pure, aussi blanche, lorsque
 "tu te présentas au tribunal de Dieu, précédé des prières
 "de la veuve et de l'orphelin, que le jour où ta Sou-
 "veraine t'en décora aux acclamations de tous tes com-
 "patriotes."

Parlant du Juge Bedard, ¹ incarcéré pour son intré-
 pidité à défendre ses compatriotes, Mr de Gaspé rapporte
 cette anecdote qui nous reporte au temps d'Archimède :
 "Homme d'études, profond mathématicien, il profitait
 "de ses heures solitaires pour se livrer à ses goûts favoris.
 "Après quelque temps de détention, on lui annonça qu'il
 "était libre. "Je ne sortirai d'ici, répondit le futur Juge,
 "qu'après qu'un corps de Jurés aura déclaré mon inno-
 "cence." Dix jours après, comme le geôlier le pressait de
 "sortir, au moment où il était occupé à ses calculs algé-
 "briques : "Au moins, Monsieur, repartit Mr Bedard,
 "laissez-moi terminer mon problème." Cette demande
 "parut si raisonnable, que le Sieur Reid la lui accorda
 "de bonne grâce. Au bout d'une heure, satisfait de la
 "solution de son problème, Mr Bedard sortit et s'achemina
 "vers sa demeure."

Mr de Gaspé épousa, le 25 Septembre 1811, M^{lle} Susanne
 Allison, fille de Mr Thomas Allison, Capitaine dans le cin-
 quième régiment d'Infanterie, et de Dame Thérèse Du-

¹ Par ses discours en Chambre, où l'argumentation répond à la
 véhémence ; par ses écrits dans la presse, où l'on ne sait ce que l'on
 doit le plus admirer, ou de la vigueur du style, ou des traits acérés.
 Mr Bedard s'est placé au premier rang des grands joueurs de cette
 époque, et peut être regardé comme le chef de cette génération d'hommes
 remarquables à qui le pays est redevable de la conservation de ses
 libertés civiles et religieuses. Il apprit au gouvernement à compter
 avec un peuple qui produisait de tels hommes. Après avoir défendu
 son pays de la plume, il le défendit encore avec les armes en 1812
 prouvant ainsi qu'il ne prenait conseil que du patriotisme le plus pur.
 M^{re} Elzéar Bedard, premier Maire de Québec, Juge Puin de la Cour
 du Banc de la Reine, soutint dignement sa patrie. Après avoir occupé
 une place marquante au Parlement, il est devenu une des célébrités
 de la magistrature. C'est sous cet habile maître qu'a été formé
 l'Honorable Juge Berthelot, une des notabilités de Montréal.

péron Baby. Cette Dame, modèle achevé des épouses et des mères, est décédée en 1847, laissant, pour perpétuer ses vertus, une nombreuse postérité. M^{lle} Susanne, l'aînée de la famille, avait épousé le Juge Power, décédé il y a quelques années, et a plusieurs enfants. Philippe, l'aîné des fils, est mort à Halifax en 1840. C'était un jeune homme de talents distingués. Son ouvrage : *l'Influence d'un livre*, dit assez ce qu'il aurait été pour les lettres canadiennes, si la mort n'était venue trancher le fil de ses jours. M^{lle} Adélaïde avait épousé le Comte George-René Saveuse de Beaujeu, dont tout le monde déplore la perte récente, et se trouve à la tête d'une charmante famille. M^{lle} Elmire Charlotte est l'épouse du Juge Stuart et a plusieurs enfants. M^{lle} Zélie-Elizabeth s'est mariée à M^r Eusèbe Borne, fils de M^r George Borne, originaire du Dauphiné; sa Demoiselle est l'épouse de l'Honorable Juge Loranger. M^{lle} Zoé a contracté mariage avec l'Honorable Charles Alleyn, et est mère de plusieurs beaux enfants, parmi lesquels M^{lle} Marguerite, élève du Mont S^t Marie. M^r Thomas est entré dans l'état ecclésiastique et dessert présentement la Paroisse de S^t Apollinaire. M^r Edouard est décédé en 1862, laissant plusieurs enfants. M^{lle} Azéline est cette pieuse et aimable Demoiselle, qui, après avoir fait l'édification et le bonheur de ses connaissances, tant à Montréal qu'à Québec, a été trop tôt ravie à leur affection, laissant un vide difficile à combler. Puissent les larmes versées sur la tombe de cet Ange de bonté, l'engager à se souvenir dans la patrie des personnes qui l'ont tant aimée ! M^{lle} Anais, dont se plaisait souvent à parler M^{lle} Azéline, a épousé M^r William Fraser, Seigneur de la Rivière-du-Loup, et a quatre ravissants petits enfants. M^{lle} Alala réside à Québec près de son père, pendant que M^{lle} Philomène habite près de M^{lle} de Beaujeu, sa sœur, au Côteau du Lac. M^r Alfred-Patrice de Gaspé, quatrième fils de M^r P. de Gaspé et de M^{lle} S. Allison, continue la lignée. Il a épousé, en 1859, M^{lle} Madeleine Fraser, fille du Colonel Fraser, et a plusieurs enfants.

achevé des épouses
 aissant, pour perpé-
 rité. M^{lle} Susanne,
 Juge Power, décédé
 enfants. Philippe,
 40. C'était un jeune
 ouvrage : l'*Influence*
 pour les lettres cana-
 der le fil de ses jours.
 eorge-René Saveuse
 e la perte récente, et
 mille. M^{lle} Elmiré.
 art et a plusieurs
 mariée à M^r Eusèbe
 naire du Dauphiné :
 able Juge Loranger
 l'Honorable Charles
 eux enfants, parmi
 Mont S^{te} Marie. M^r
 tique et dessert pré-
 re. M^r Edouard est
 enfants. M^{lle} Azéline
 lle, qui, après avoir
 connaissances, tant à
 avie à leur affection.
 Puissent les larmes
 bonté, l'engager à se
 qui l'ont tant aimée !
 parler M^{lle} Azéline,
 ur de la Rivière-du-
 enfants. M^{lle} Alala
 ndant que M^{lle} Phi-
 i, sa sœur, au Côteau
 é, quatrième fils de
 continue la lignée.
 ine Fraser, fille du

DATE RECEIVED _____

[illegible]



M. J. H. A. ROUX.
Sup^r du Séminaire de Montréal.

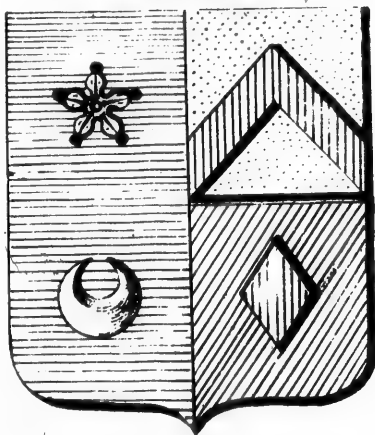


M. L. NORMANT.



M. E. MONTGOLFIER











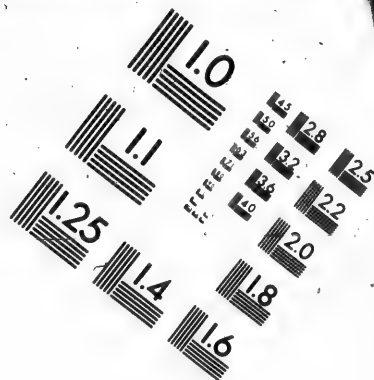
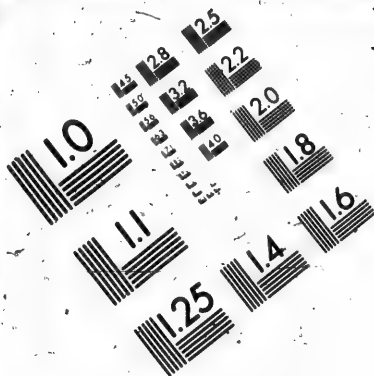
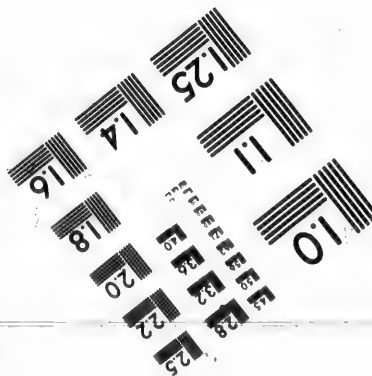
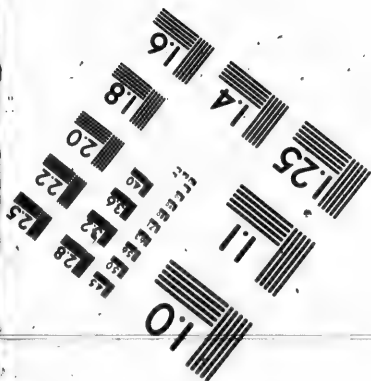
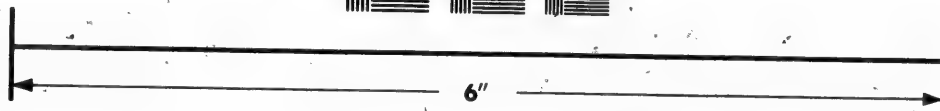
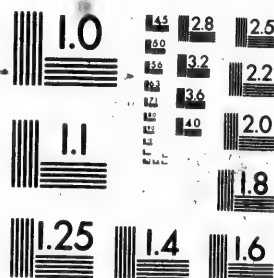


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

0
18 20 22 25
16 28 32 36

10 01
11 11

P
qu'e
dui
le p
Che
bier
pass

L
Alex
de s
où s
Nou
épou
de C
Dam
M
de c
Fran
avec
de G
plus
dans

LA FAMILLE D'ESCHAMBAULT.

Par son ancienneté, sa fortune, ses alliances, les charges qu'elle a remplies et les hommes distingués qu'elle a produits, cette famille tient aussi un des premiers rangs dans le pays. Les relations d'intérêt qu'elle eut avec celle du Chevalier Benoist, comme on peut le voir par l'état des biens de ce dernier, sont un motif de plus pour ne pas la passer sous silence.

1^o JACQUES-ALEXIS FLEURY, SIEUR D'ESCHAMBAULT.

Le chef de cette famille, en Canada, fut Mr Jacques-Alexis Fleury, Sieur d'Eschambault. Il était originaire de St Jean de Montaigu, Diocèse de Luçon, en Poitou, où ses ancêtres avaient été annoblis. Etant passé dans la Nouvelle-France vers le milieu du seizième siècle il épousa à Québec, le 28 Septembre 1667, M^{lle} Marguerite de Chavigny, de la même famille que celle de l'illustre Dame de la Peltrie.

Mr François de Chavigny, Sieur de Berchereau, père de cette Demoiselle, était Seigneur Champennois, en France. Venu en Canada un peu avant M^{re} de la Peltrie, avec laquelle il était très-lié, il avait épousé M^{lle} Eléonore de Grandmaison, et résidait à Sillery, où il avait obtenu plusieurs terres. Après avoir occupé un rang très-élevé dans la Colonie naissante et avoir même remplacé le

Gouverneur pendant son absence, il était repassé en France pour raisons de santé et y était mort en 1651. M^{re} de Chavigny n'avait que vingt-neuf ans lorsqu'elle perdit ainsi son mari. C'était une de ces femmes fortes, comme le pays en a produit de tout temps. Restée chargée de plusieurs enfants, elle eut à défendre leurs droits. Ses terres ayant été à la veille d'être confisquées, elle fit si bien valoir ses droits, que M^r de Lauzon, successeur de M^r de Montmagny dans l'administration de la Nouvelle-France, fit défense de l'inquiéter à l'avenir à ce sujet. Elle était à peine sortie de cet embarras, qu'elle se vit exposée à de nouvelles épreuves. La maison qu'elle avait à l'île d'Orléans devint la proie des flammes. Elle la fit rebâtir et alla l'habiter. Les Hurons ayant été alors chassés de leurs villages par les Iroquois, cette Dame, aussi charitable que courageuse, leur offrit une retraite sur ses terres. On y éleva, au lieu encore appelé *l'Anse-du-Fort*, un fort en pieux capable de protéger leurs cabanes, et tout à la fois la maison des Missionnaires et la modeste Chapelle qu'on y avait construite. Ce fut dans cet Oratoire que le Père Chaumonot bénit, en 1662, le nouveau mariage de M^{re} de Chavigny avec M^r Nicolas Gourdeau de Beaulieu, ancien Procureur au Siège Royal de Niort, en Poitou. Cette nouvelle union fut de courte durée. Au mois de Mai 1663, son mari, après un des hommes de sa maison, fut assassiné par un méchant serviteur qui fut pris, convaincu et condamné à mort. La noble veuve, pour donner à ses enfants un autre protecteur, contracta un nouveau mariage avec M^r de la Tesserie, membre du Conseil Supérieur de Québec. Elle mourut en 1692, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Telle fut la mère de M^{re} d'Eschambault. Elle même, avant d'épouser M^r J. A. Fleury d'Eschambault, avait été mariée à M. Douaire de Bondy, dont les descendants s'allièrent par la suite à la famille de M^r de Montigny. Elle avait une sœur, M^{re} Marie-Madeleine de Chavigny, qui, de son côté, avait épousé M^r Jean LeMoine, proche parent de M^r Charles LeMoine de

était repassé en
ait mort en 1651.
uf ans lorsqu'elle
ces femmes fortes,
mps. Restée char-
endre leurs droits.
onfiscuées, elle fit
auzon, successeur
on de la Nouvelle-
mir à ce sujet. Elle
elle se vit exposée à
u'elle avait à l'île
Elle la fit rebâtir
é alors chassés de
che, aussi charitable
te sur ses terres.
sc-du-Fort, un fort
anes, et tout à la
modeste Chapelle
et Oratoire que le
iveau mariage de
eau de Beaulieu,
Niort, en Poitou.
rée. Au mois de
mes de sa maison,
qui fut pris, con-
ble veuve, pour
eur, contracta un
erie, membre du
ourut en 1692, à
ut la mère de M^e
épouser M^r J. A.
à M. Douaire de
par la suite à la
e sœur, M^{lle} Marie-
é, avait épousé M^r
arles LeMoine de

Longueuil, et ancêtre des MM. LeMoine de Québec et de
Château-Richer, ainsi que de la célèbre Sœur LeMoine-des-
Pins qui succéda à M^{re} d'Youville dans la Supériorité de
l'Hôpital-Général, dont elle fut un des plus beaux or-
nements. C'est après la mort de son mari, qui se noya en
1667, près de l'île d'Orléans, que M^{re} Douaire épousa M^r
d'Eschambault. Toutes les notabilités de la Colonie prirent
part au contrat de mariage, que nous avons encore : M^r de
Courcelles, Gouverneur Général ; M^r Talon, Intendant ; M^r
de Grandmaison, M^r Henri Chastels Salières, M^r Juchereau
de la Ferté, M^r Aubert de la Chesnaye, M^r Demonteil, etc.

Avocat ès-lois, Avocat au Parlement, M^r d'Eschambault
devint successivement Bailli, Juge Civil et Criminel,
Procureur du Roi et enfin Lieutenant Civil et Criminel à
Villemarie. Ce fut dans cet intervalle que, laissant la
toge de Juge pour le mousquet, il suivit, à la tête des milices,
M^r de Frontenac dans son expédition contre les cantons
iroquois. Rendant compte de cette campagne si célèbre
dans l'histoire du pays, la *Gazette de France*, du 5 Jan-
vier 1697, s'exprime ainsi : " Frontenac partit de Québec le
" 14 Juin et arriva le 22 à Montréal, où il trouva les
" bateaux, les munitions et provisions nécessaires, grâce
" aux soins de M^r de Champigny, Intendant. Il divisa en
" trois corps ses troupes qui consistaient en 2,200 hommes,
" y compris cinq cents Sauvages. Frontenac menait le corps
" de bataille, ayant sous lui de Ramezay, Gouverneur des
" Trois-Rivières. De Vaudreuil, Commandant des troupes
" du Canada, conduisait l'arrière-garde. Le Sieur de
" Subercase faisait les fonctions de Major-Général, et le
" Sieur LeVasseur de Neré, Capitaine, celles d'Ingénieur.
" L'armée se mit en marche le 4 Juillet, remonta le fleuve
" St. Laurent et entra dans la rivière des Iroquois. Après
" une marche très-pénible, à cause de la rapidité des
" rivières et des fréquentes chutes qu'elles font, ce qui
" oblige de porter fort loin par terre les bateaux, elle
" arriva au quartier habité par les Onnontagués. Ces bar-
" bares, assistés par les Anglais, avaient construit un

“ grand fort carré, long, flanqué de quatre bastions réguliers et revêtus d'une triple palissade d'une grosseur et d'une hauteur extraordinaires. C'est là qu'ils avaient résolu d'attendre les Français. Mais à leur approche, ils manquèrent de courage. Après avoir mis le feu à leur fort et à leurs cabanes, ils s'enfuirent à vingt lieues de là, avec leurs femmes et leurs enfants, n'emportant que pour deux jours de vivres. Ainsi, Frontenac, qui arriva deux ou trois jours après leur départ, ne trouva aucune résistance. Le canton iroquois des Onnétionths, ayant appris l'arrivée de Frontenac, envoya des députés nous demander la paix, offrant de venir s'établir auprès de Montréal. Le 9 Août, le Comte de Frontenac se mit en marche pour revenir, et il arriva le 20 à Montréal. Il se loue extrêmement de l'activité et du zèle que les officiers et les soldats ont fait paraître dans cette expédition, où il a fallu faire deux-cent-quatre-vingts lieues. On a pris ou tué plus de cent cinquante Iroquois, tant chemin faisant que du côté des Outaouais.” Faisant à son tour la relation de cette campagne, Charlevoix ajoute : “ Les troupes étaient partagées en quatre Bataillons, de deux cents hommes chacun, sous les ordres de quatre anciens Capitaines : MM. de la Durantaye, DeMuy, DuMesnil et le Chevalier DeGrais. On fit aussi quatre Bataillons de Milices canadiennes. Celui de Québec était commandé par M^r de St Martin, Capitaine ; celui des Trois-Rivières, par M^r de Grandpré, Major de la place ; celui de Beaupré, par M^r de Grandville, Lieutenant ; celui de Montréal, par M^r d'Eschambault, Procureur du Roi de cette ville.”

De retour de cette expédition, M^r d'Eschambault s'appliqua à affermir dans sa maison le bel héritage qu'il tenait, par son épouse, de sa belle-mère, M^{lle} Eléonore de Grandmaison. Il obtint à cet effet la ratification de plusieurs concessions qui lui avaient été faites, et après y avoir fait construire le Manoir et le moulin qu'on y voyait encore, il y a quelques années, changea le nom de la

atre bastions régu-
d'une grosseur et
st là qu'ils avaient
s à leur approche,
avoir mis le feu à
urent à vingt lieues
fants, n'emportant
si, Frontenac, qui
départ, ne trouva
s des Onnésiouths,
envoya des dépu-
de venir s'établir
omte de Frontenac
il arriva le 20 à
de l'activité et du
fait paraître dans
deux-cent-quatre
de cent cinquante
té des Outaouais."
campagne, Charle-
rtagées en quatre
chacun, sous les
MM. de la Duran-
alier DeGrais. On
ices canadiennes-
r Mr de St Martin,
ar Mr de Grandpré,
par Mr de Grand-
par Mr d'Escham-
e."

chambault s'appli-
ritage qu'il tenait,
M^{me} Eléonore de
la ratification de
é faites, et après y
alin qu'on y voyait
gea le nom de la

Seigneurie en celui d'Eschambault, qu'elle porta depuis. C'est alors qu'ayant perdu son épouse, il contracta une nouvelle union avec M^{me} Marguerite-René Denis, veuve de Mr de la Morandière, et devint ainsi beau-frère de Mr de Ramezay, Gouverneur de Montréal, ce qui nous amène naturellement à parler de ce haut fonctionnaire et de sa famille.

Le chef de cette famille fut ce Gouverneur lui-même. Lieutenant en 1685, Capitaine en 1687, il avait été nommé Gouverneur des Trois-Rivières en 1690. Après avoir été appelé, neuf ans après, au commandement des troupes du Canada, avec droit de préséance sur les Lieutenants du Roi, tant de Québec que de Montréal, et avoir été décoré de la Croix de St Louis, il avait été pourvu, le 15 Mai 1704, du Gouvernement de Montréal, qu'il garda pendant vingt ans. Ayant épousé M^{lle} Charlotte Denis de la Ronde, sœur de M^{me} d'Eschambault, il en avait eu dix enfants : six filles et quatre fils. Deux de ses Demoiselles se firent Religieuses, l'une à l'Hôpital-Général de Québec, l'autre chez les Ursulines de Québec. "Revenant un matin de Notre-Dame de Bonsecours, rapporte l'ouvrage : les *Ursulines de Québec*, le lendemain d'un bal, elles furent surprises de trouver leur mère déjà debout. "Quoi ! chère maman, s'écrièrent-elles, déjà debout, vous qui vous êtes couchée si tard, ou plutôt si matin !—Il le faut bien, mes enfants, répondit M^{me} de Ramezay : votre père doit se rendre avant neuf heures au Champ-de-Mars pour faire la revue du nouveau régiment, dont nous avons eu hier soir les principaux officiers.— Mais vous êtes aussi pâle ce matin, chère mère, que si vous aviez été malade au lit un mois entier. C'est ce malheureux bal qui vous a brisée. Pour nous qui avons dormi depuis onze heures jusqu'à huit heures du matin, nous dormions encore dans la voiture, et c'est à grand-peine si nous avons pu entendre la messe... Dites, chère maman, est-ce que cette vie bruyante et dissipée ne vous ennuie pas ? —Cela ennuie bien un peu, répartit la mère.— Pour-

“quoi alors, répliqua Catherine, donner ces grands dîners?—Ah! mon enfant, répondit la mère en soupirant, j'avoue que nous aurions plus de joie et de paix, si nous pouvions vivre retirées sur nos terres;¹ mais de quel œil nous regarderait-on, si nous refusions de nous associer aux officiers de Sa Majesté, aux citoyens haut placés?” Comprenant par ces dernières paroles la position gênante de sa famille, Catherine, en embrassant sa mère, s'écria: “Ah! chère maman, je vois que vous avez plus de soucis que de plaisirs! En ce cas, permettez à vos filles d'embrasser un état qui n'offre jamais de pareils ennuis.”

Tout en restant au milieu du monde, les autres Demoiselles ne furent pas moins édifiantes. “Par leur haute vertu, écrit une pieuse contemporaine, et surtout par leur héroïque charité, elles pouvaient servir de modèle, même aux personnes vouées par état à la perfection religieuse. Elles étaient ravies de trouver quelque occasion d'assister les pauvres, ou de servir les infirmes: elles n'eussent pas hésité à exposer leur santé et leur vie pour procurer à un pauvre mourant quelque soulagement corporel ou quelque consolation spirituelle.” Lors de l'épidémie qui enleva à Villemarie plusieurs Hospitalières, elles donnèrent une preuve éclatante de ces nobles sentiments. Au fort de la contagion et lorsque personne n'osait approcher des Religieuses, ces nobles filles du Gouverneur, Mesdemoiselles Angélique, Louise et Elizabeth, allèrent s'offrir à elles pour les aider dans le service des malades, ne demandant d'autre récompense d'un sacrifice si héroïque que la grâce d'être soignées à l'Hôtel-Dieu, si elles venaient à être atteintes elles-mêmes de la maladie, et, en cas de mort, d'être enterrées avec les Hospitalières dans la Chapelle de Notre-Dame-de-Bonsecours.

Pendant que les Demoiselles de Ramezay donnaient de

¹ M^r de Ramezay était alors Seigneur de Sorel et de S^{te} Marie de Monnoir.

onner ces grands
la mère en soupi-
de joie et de paix,
os terres; ¹ mais de
refusions de nous
aux citoyens haut
ers paroles la posi-
en embrassant sa
je vois que vous
n ce cas, permettez
n'offre jamais de

, les autres Demoi-
" Par leur haute
ine, et surtout par
t servir de modèle,
at à la perfection
ver quelque occa-
servir les infirmes:
leur santé et leur
urant quelque sou-
olation spirituelle."
llemarie plusieurs
ve éclatante de ces
ntagion et lorsque
ieuses, ces nobles
Louise et Elizabeth,
dans le service des
ense d'un sacrifice
ées à l'Hôtel-Dieu,
emes de la maladie,
ec les Hospitalières
nsecours.

ezay donnaient de

orel et de S^{te} Marie de

si beaux exemples de vertu à la Colonie, leurs frères
exposaient leur vie pour la défense du pays, en s'enga-
geant dans tous les hasards de la guerre. L'un d'eux
ayant pris part à la bataille de Rio Janeiro, y fut tué.
Un autre, après avoir été fait successivement Lieutenant,
Garde-Magasin, s'étant avancé à la tête de 30 Français, en
1716, contre les Chirakis, tribus sauvages, trouva la mort
dans le combat. Un troisième, M^r de Ramezay, surnommé
de la Gesse, après avoir été Garde-Magasin à Rochefort en
1713, Enseigne de vaisseau en 1715, puis Lieutenant en
1718, périt en 1725, dans le naufrage du *Chameau*, vaisseau
parti des ports de France, et qui portait grand nombre
d'officiers et de personnes de marque.

L'unique survivant fut le Lieutenant du Roi à Québec,
au moment de la conquête, celui-là même qui remit la ville
aux Anglais. Sans exonérer de tout blâme cet illustre
officier, pour la précipitation avec laquelle, contrairement
aux instructions qu'il avait reçues de son Supé-
rieur, il s'empressa de capituler, il semble qu'on peut
dire que s'il fut coupable, il ne fut pas le seul. Aban-
donné qu'il était à lui-même, entouré d'une popula-
tion qui se mourait de faim et qui craignait de se voir
livrée à chaque instant aux horreurs d'un assaut, il lui
était difficile de ne pas céder à l'opinion du plus grand
nombre. Peut-être un homme plus ferme et plus con-
stant en ses forces eût-il pris sur lui de résister à l'entraînement
général. Le mieux est de croire que, pour le plus grand
bien du peuple canadien, la Providence le permit ainsi.

Quoiqu'il en soit, M^r d'Eschambault ne vécut pas assez
longtemps pour pressentir ces funestes événements. Il mou-
rut en 1715, à l'âge de soixante-douze ans, laissant plu-
sieurs enfants de son premier mariage avec M^{lle} de Chavi-
gny. Charles, l'ainé, passa en France et se fixa à la Rochelle,
où on le voyait en 1705 faisant les affaires de la Compagnie
du Canada. Simon-Thomas, Sieur de la Janière, alla
s'établir à la Martinique. Au mois de Septembre 1716, il
revint à Québec pour régler les affaires de la succession.

Il abandonna à son frère Joseph tous ses droits à l'héritage paternel. De son côté, Charles, toujours à la Rochelle, céda la part qui lui revenait sur ses biens du Canada, en échange de la propriété de Gromières, en France, en sorte que Joseph se trouva seul maître de la Seigneurie d'Eschambault. Jeanne-Charlotte, une de leurs sœurs, avait, à cette époque, épousé Mr François LeVerrier, Capitaine d'une Compagnie du détachement de la marine. C'est le fils de cette Dame, qui, après avoir été élevé au grade de Lieutenant en 1739 et de Capitaine en 1754, et avoir été décoré de la Croix de St Louis en 1755, fut nommé Major à Québec en 1759.

II^o JOSEPH FLEURY, SIEUR DE LA GORGENDIÈRE.

Mr Joseph Fleury, Sieur de la Gorgendière, était le second fils de Mr J. A. d'Eschambault et de Dame M. de Chavigny. Il avait reçu le jour à Villemarie, le 23 Mai 1673. Il devint un des riches négociants du pays, et fut le principal Agent de la Compagnie des Indes. Le 11 Mai 1702, il épousa M^{lle} Claire Joliet, fille de l'illustre Louis Joliet, le célèbre découvreur du Mississipi.

Mr Louis Joliet était fils de Mr Jean Joliet, natif de Sezane, en Brie, et de Dame Marie d'Abancour, fille de Mr Adrien Lacaille et de Simonne d'Orgeville, de Soissons. Il reçut le jour à Québec et fut baptisé, le 21 Septembre 1645, par le Père Vimont. Il eut pour parrain Mr Louis Maher et pour marraine M^{me} Françoise Giffard, qui se fit par la suite Religieuse. Il était l'aîné de Zacharie et d'Adrien, ses deux frères. Après avoir terminé ses études, ne se reconnaissant pas de vocation pour l'état ecclésiastique auquel il se croyait d'abord appelé, il tourna ses vues du côté des voyages. Appréciant le mérite du jeune Joliet, Mr le Comte de Frontenac se détermina à utiliser ses talents. On parlait beaucoup alors d'une grande rivière qu'on disait se décharger dans le golfe de la Californie. Mr Joliet fut donc chargé d'aller la reconnaître,

es droits à l'héri-
 urs à la Rochelle,
 s du Canada, en
 France, en sorte
 e la Seigneurie
 de leurs sœurs,
 nçois LeVerrier,
 ent de la marine.
 voir été élevé au
 taine en 1754, et
 uis en 1755, fut

ORGENDIÈRE.

gendrière, était le
 t de Dame M. de
 emarie, le 23 Mai
 s du pays, et fut
 es Indes. Le 11
 fille de l'illustre
 Mississipi.
 n Joliet, natif de
 bancour, fille de
 eville, de Soissons.
 e, le 21 Septembre
 parrain M^r Louis
 Giffard, qui se fit
 é de Zacharie et
 terminé ses études,
 pour l'état ecclé-
 pelé, il tourna ses
 e mérite du jeune
 termina à utiliser
 ors d'une grande
 e golfe de la Cali-
 er la reconnaître,

DU CHEVALIER BENOIST.

443

et il eut pour associé le Père Marquet. Parlant de cet
 explorateur renommé, le Père Dablon s'exprime ainsi :
 " Ils ne se trompèrent pas dans le choix qu'ils firent du
 " Sieur Joliet, car c'est un jeune homme qui, pour un
 " tel dessein, a tous les avantages qu'on peut souhaiter :
 " il a l'expérience et la connaissance des langues du pays
 " des Outaouais, où il a passé plusieurs années ; il a la con-
 " duite et la sagesse qui sont les principales parties pour
 " faire réussir un voyage également dangereux et
 " difficile."

Les espérances que M^r Joliet avait fait concevoir ne
 furent pas déçues. Cette même année 1673, il découvrit
 le Mississipi, et ainsi immortalisa son nom, resté à une
 ville de l'Union américaine, et que porte encore un des
 Comtés du District de Montréal. Rendant compte de
 son voyage, il dit : " Je descendis jusqu'au trente-
 " troisième degré, entre la Floride et le Mexique, par une
 " rivière sans portages ni rapides, aussi grande que le
 " fleuve St Laurent, devant Sillery, laquelle va se dé-
 " charger dans le golfe du Mexique. Mais étant à cinq
 " jours de la mer, et ne pouvant éviter de tomber entre
 " les mains des Européens, je conclus de retourner."
 Faisant part à son tour au Ministre du résultat de l'entre-
 prise, le Comte de Frontenac parle ainsi : " Le Sieur
 " Joliet, que M^r Talon m'a conseillé d'envoyer à la décou-
 " verte de la mer du Sud, lorsque j'arrivai de France, est
 " de retour depuis trois mois, et a découvert des pays
 " admirables, et une navigation si aisée, par les belles
 " rivières qu'il a trouvées, que du lac Ontario et du fort
 " Frontenac on pourrait aller en barque jusque dans le
 " golfe du Mexique. Il a été jusqu'à dix journées du
 " golfe. Je vous envoie par mon secrétaire la carte qu'il
 " en a faite."

Deux ans après son retour, M^r Joliet épousa, à Québec,
 M^{lle} Claire-Françoise Bissot, fille de M^r François Bissot,
 de Normandie, et de Dame Marie Couillard, dont le nom
 de Claire passa, de génération en génération, aux filles

alnées, et que récemment encore le Juge Taschereau a donné à une Paroisse de la Seigneurie de Joliet. Cinq ans après son mariage, en récompense de ses services, Mr Joliet fut mis en possession de l'Ile d'Anticosti, à la vérité peu fertile, mais qui, par sa position avantageuse sur le fleuve et la facilité qu'elle offrait pour le commerce des pelleteries, était de beaucoup préférable aux autres Seigneuries du pays. C'est à partir de cette époque qu'il commença à signer : Joliet d'Anticosti. Le titre de Concession porte que cette Ile lui est accordée "en considération de la découverte que le dit Sieur Joliet a faite du pays des Illinois, dont il nous a donné le plan, sur lequel a été faite la carte que nous avons envoyée, il y a deux ans, à Mr Colbert, Ministre et Secrétaire d'Etat, et du voyage qu'il vient de faire à la Baie d'Hudson, pour l'intérêt et l'avantage du Roi. En conséquence, nous avons au dit Sieur Joliet donné, accordé et concédé, par ces présentes, l'Ile d'Anticosti, à l'embouchure du fleuve St Laurent, pour en jouir à titre de Seigneurie, lui ou ses ayant-cause. Donné à Québec, au mois de Mars 1680. (Signé) DUCHESNEAU." Mr Joliet reçut, en outre, le titre d'Hydrographe du Roi. D'après un recensement de 1681, on voit que dès cette année-là il était établi avec sa famille à Anticosti, où déjà il avait fait défricher deux arpents de terre. A cette époque, il n'avait encore que quatre enfants : Louis, Jean, Anne et Claire, tous à la fleur de l'âge. Jean, le cadet, ajouta par la suite à son nom celui de Mingan. C'est celui-là même qui donna en mariage sa fille Anne à Mr Jean Taché, ancêtre des MM. Taché, dont le père était négociant, et non médecin, comme nous l'avons avancé par erreur, sur la foi d'autrui.

Huit ans après le recensement dont on vient de parler, Mr Joliet fut encore employé à l'Ouest et y rendit des services signalés. C'est au retour de l'un de ces voyages que son Ile, où il avait élevé un fort et fait construire plusieurs habitations, fut assaillie et dévastée par la flotte

anglaise. Lui-même, au moment où il entra dans la rade de Québec, tomba entre les mains de l'Amiral Phipps, avec son épouse et sa belle-mère. A la levée du siège de Québec, il reconvra sa liberté; mais son vaisseau resta capturé et tous ses biens furent perdus. Ce fut sans doute pour le dédommager que, sept ans après, on lui accorda la Seigneurie de Joliet, possédée encore aujourd'hui par ses descendants, dont l'un, l'honorable Barthélemi Joliet, fils de M^r Antoine Joliet, et de Dame Catherine Faribault, a immortalisé son nom, en remplaçant l'épaisse forêt de la Seigneurie de la Valterrie par une belle ville qui compte présentement plus de trois cents habitations et près de deux mille âmes, et en la dotant d'une magnifique Eglise et d'un Collège des plus utiles. M^r Louis Joliet décéda vers la fin de l'année 1700, ou au commencement de l'année suivante, laissant une nombreuse postérité.

Le mariage de sa fille Claire avec M^r Fleury de la Gorgendière fut célébré avec beaucoup de pompe et au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. Tout entier à son commerce, M^r de la Gorgendière augmenta beaucoup sa fortune. Il élargit aussi ses domaines, en obtenant, sur la rivière de la Chaudière, une concession de trois lieues de front sur deux de profondeur, concession qui a été désignée par la suite sous le nom de Seigneurie de Vaudreuil, celle-là même qui, par ses mines précieuses, est aujourd'hui une source de richesses pour le pays. Cette concession est du 22 Septembre 1736. Vers cette même époque, il aida deux de ses gendres à obtenir chacun une concession sur la même rivière, l'une appelée depuis du nom de St^e Marie, et l'autre de celui de St^e Joseph. Aussi dévoué à la Religion que zélé pour sa famille, M^r de la Gorgendière fit bâtir dans sa Seigneurie une Chapelle qui servit au culte jusqu'en 1700, époque où, tombant en ruines, elle fut abandonnée. Ayant de grandes propriétés en plusieurs endroits, il avait aussi plusieurs résidences: une à Québec, où se trouvaient ses

magasins de pelleteries ; une autre à d'Eschambault. La plus splendide était à S^{te} Foye. C'est là qu'après la bataille de 1760, M^r de Bourlamaque blessé se fit transporter. Obligé de voyager constamment pour ses affaires, M^r de la Gorgendière passa plusieurs fois en France, avec son épouse, et fit quelque séjour dans les Iles d'Amérique. Il était devenu puissamment riche et avait beaucoup contribué à étendre le commerce de la Nouvelle-France, lorsqu'il mourut, emportant la réputation d'habile financier et de parfait administrateur. Il avait eu, de son mariage avec M^{lle} Joliet, la plus nombreuse postérité peut-être qu'ait jamais eu père de famille en Canada. De cette union étaient nés trente-deux enfants ; sept seulement survécurent : Louis, Joseph, Ignace, Marie-Claire, Louise, Charlotte et Thomasette.

Marie-Claire épousa, comme il a été rapporté ailleurs, M^r Thomas-Jacques Taschereau, Trésorier de la Marine, et ancêtre de la nombreuse et respectable famille que le District de Québec a l'avantage de posséder. Le mariage eut lieu le 27 Janvier 1728. M^{lle} de la Gorgendière avait alors dix-neuf ans. Cette union fut brisée vingt ans après par le décès de M^r Taschereau, qui arriva le 25 Septembre 1749. Son épouse lui survécut de longues années, n'étant morte que le 19 Février 1797.

Louise entra dans la célèbre famille de Vaudreuil, comme il a aussi été dit. Le 2 Mai 1732, elle fit alliance avec M^r Pierre-François Rigaud de Vaudreuil, alors Capitaine d'une Compagnie d'Infanterie, et fils du premier Gouverneur de ce nom. La cérémonie du mariage eut lieu à Québec. Après la conquête, M^{me} de Vaudreuil suivit son époux en France et alla se fixer à S^t Germain-en-Laye, ou à Tours, suivant d'autres.

Charlotte, la troisième des filles survivantes, d'après M^r Ferland que nous avons suivi, après avoir formé une première alliance avec M^r LeVerrier, Procureur-Général, épousa, en secondes noces, M^r Pierre Rigaud de Vaudreuil-Cavagnal, dernier Gouverneur du nom. D'après la généa-

Eschambault. La
qu'après la bataille
se fit transporter.
ses affaires, Mr de
France, avec son
les d'Amérique. Il
avait beaucoup con-
ouvelle-France, lors-
d'habile financier
eu, de son mariage
postérité peut-être
Canada. De cette
s; sept seulement
Marie-Claire, Louise,

rapporté ailleurs,
rier de la Marine,
ctable famille que
sséder. Le mariage
Gorgendière avait
sée vingt ans après
iva le 25 Septembfe
ues années, n'étant

ille de Vaudreuil,
32, elle fit alliance
udreuil, alors Capi-
et fils du premier
ie du mariage eut
le Vaudreuil suivit
à S^t Germain-en-

urvivantes, d'après
ès avoir formé une
Procureur-Général,
gaud de Vaudreuil.
n. D'après la généa-

logie de la famille Bissot, que nous possédons encore, elle unit son sort à celui du célèbre Capitaine Marin, alors Chevalier de S^t Louis. Nous laissons ce point d'histoire à éclaircir à ceux qui sont plus à même de le faire. D'après d'autres documents que nous avons sous les yeux, cette Dame eut de son premier mariage un fils qui devint Commandant à Mikilimakinac, et qui, après la conquête, passa en France avec Mr de Vaudreuil, son protecteur. Suivant ces mêmes documents, le mariage de M^{lle} Charlotte avec Mr LeVerrier eut lieu le 15 Juin 1704, en présence de M^r Philippe Rigaud de Vaudreuil, Gouverneur Général; de M^r de Beauvois, Sieur de la Chaussaye, Intendant; de Mr Claude de Ramezay, Gouverneur de Montréal; de M^r François Galifet, Lieutenant du Roi, et enfin de Mr Jacques-Alexis d'Eschambault, Lieutenant-Général Civil et Criminel.

Enfin, suivant la même généalogie de la famille Bissot, dont descendait M^{lle} Claire de la Gorgendière, fille de M^{lle} Claire Bissot, épouse du célèbre Joliet, Thomasette, la plus jeune des filles, fit alliance avec M^r Thomas Dufy Desauniers, Colonel des Milices. C'est tout ce que nous savons sur elle. Passons donc aux fils.

Marchant sur les traces de leur père, les Messieurs de la Gorgendière continuèrent le commerce sur une vaste échelle. Louis, l'aîné, né au mois d'Avril 1705, hérita des Seigneuries d'Eschambault et Vaudreuil. Après avoir épousé, en 1735, M^{lle} Marie-Anne Langlois, d'autres disent Marie-Anne Peire, il se remaria en secondes noces, en 1764, avec M^{lle} Athalie Boudreau. De ce second mariage sont nés plusieurs enfants. Louis, l'un d'eux, fut le dernier propriétaire des Seigneuries de ses ancêtres, possédées aujourd'hui par le Juge Stuart. Ayant perdu en mer plusieurs vaisseaux qui voyageaient entre le Canada et la Martinique, il se trouva tout à coup ruiné. Il avait épousé M^{lle} Aubry. Louis-Laurent de la Gorgendière, un de ses enfants, servit dans la milice en 1812. Il était Lieutenant-Colonel du premier régiment du

Comté, lorsqu'il mourut en 1832, à d'Eschambault, d'une attaque de choléra, laissant une fille, depuis épouse de Mr Thomas Jacques, Notaire à la Beauce. M^{lle} Adélaïde, sœur du Lieutenant-Colonel, était entrée dans la famille Taschereau. Elle avait épousé Mr Antoine-Charles Taschereau, d'abord Membre du Parlement et ensuite Président de la Douane à Québec. M^{lle} Marie-Louise, autre enfant de Mr de la Gorgendière et de Dame A. Boudreau, épousa l'Honorable Antoine-Louis Juchereau Duchesnay, Seigneur de Beauport, ainsi qu'il a été rapporté ailleurs. De ce mariage sont nés plusieurs enfants: Antoine Narcisse, Charles-Maurice, Elzéar-Henri et M^{lle} Sophie mariée à Mr Guky. ¹

1 Mr Guky descendait de Mr Conrad Guky qui devint membre du Conseil Législatif, après la conquête, et dont le nom s'est déjà rencontré sous notre plume. Cette famille était originaire de Suisse. Ce n'est pas la seule que ce beau pays, si renommé par les Gardes qu'il fournissait à l'ancienne Monarchie française, nous ait donnée. Outre les familles de Montenack, Guky, etc., nous avons encore la famille d'Orsonnens, une des plus illustres de la Confédération helvétique. Sa noblesse remonte aux temps les plus reculés. Suivant le catalogue des nobles, imprimé à Fribourg, que nous avons sous les yeux, elle compte parmi ses membres de hauts et puissants Seigneurs, des Conseillers, des Présidents de la Chambre, des Officiers distingués. Ainsi, en 1749, pendant que Mr Charles Simon Odet faisait partie du Corps d'armée du prince Diesbach, et que MM. Jean-Henri et Claude-Joseph Odet étaient, l'un Banneret des Places, l'autre Capitaine Commissaire-General, Mr Pierre Odet, Seigneur d'Orsonnens, remplissait la charge de Président des Chambres d'Admortalisation, de Provision et du Droit rural. Non moins remarquable par ses vertus que par sa haute extraction, cette famille offrit en 1793, à son Château d'Orsonnens, un asile aux prêtres que la révolution forçait à s'éloigner de leurs troupeaux, et ce fut pour reconnaître ses services que le Pape Pie VII lui envoya une médaille d'argent. De cette famille, il ne reste plus en Suisse que deux membres, dont l'un, le Capitaine Jean d'Orsonnens, concourut en 1849, avec l'armée française, à remettre Pie IX sur son trône. Mr P. Odet d'Orsonnens, petit-fils du Président de la Chambre d'Admortalisation, est le chef de cette famille en Canada. Il y vint avec le régiment des Meurons, en qualité de Capitaine des Grenadiers. Après la guerre de 1812, où il se signala, son régiment ayant été licencié, il suivit le Comte de Sillkirk à la Baie-d'Hudson et s'empara, à la tête des troupes, du fort Williams qu'il remit au Gouverneur. Le Comte étant venu à mourir peu après, il perdit les immenses domaines qu'il en avait reçus en récompense de sa belle conduite. Mr d'Orsonnens avait épousé la sœur de M^{me} Sabrevois de Bleury. De ce mariage sont nés plusieurs enfants, entr'autres Mr Thomas-Edouard d'Orsonnens, aujourd'hui Médecin et Professeur distingué à l'Ecole de Médecine de Montreal.

ES
hambault, d'une
puis épouse de
Melle Adélaïde,
dans la famille
ne-Charles Tas-
et ensuite Pré-
rie-Louise, autre
ne A. Boudreau,
eau Duchesnay,
apporté ailleurs.
fants : Antoine
et Melle Sophie

Ignace, autre fils de Mr J. de la Gorgendière et de Dame Joliet, épousa Melle Prost : après avoir été Garde-Magasin à Rochefort, il passa à St Domingue où il acquit de grandes propriétés. A sa mort arrivée en 1753, il laissa une fille, Melle Marie-Elizabeth Geneviève, laquelle épousa, en 1772, Mr le Vicomte de Choiseul. Après quinze ans de mariage, elle perdit son mari, alors qu'il était à Brenan, ville libre de la Basse-Saxe. Avant de mourir, la Vicomtesse laissa par testament à ses cousins-germains du Canada le cinquième des biens qu'elle avait à St Domingue.

III^e JOSEPH FLEURY D'ESCHAMBAULT.

Mr Joseph Fleury d'Eschambault, second fils de Mr J. de la Gorgendière et de Dame C. Joliet, avait reçu le jour le 1^{er} Mai 1709. Il fut, comme son père, Agent de la Compagnie des Indes. Entreprenant et actif, autant que loyal et intègre dans ses transactions, Mr d'Eschambault fut, aux jours des grandes épreuves, la ressource du pays. Ayant entre ses mains d'immenses capitaux, jouissant de la confiance publique, il mit à la disposition du gouvernement sa fortune et son crédit, uniquement préoccupé du salut de sa patrie.

Il avait épousé Melle Marie-Catherine Veron de Grand-

1 La Compagnie des Indes avait succédé, en 1664, à la Compagnie des Cents Associés, formée vers 1628. Elle fut remplacée à son tour, quelques années après, par celle du Canada qui s'adjoignit la Compagnie de la Baie-d'Hudson, fondée peu auparavant. Cette nouvelle Société disparut au bout de quelques années pour faire place à celle d'Occident qui eut une durée plus éphémère encore. Formée en 1717, elle n'existait plus dès l'année 1723, époque où reparut la Compagnie des Indes. Toutes ces Sociétés avaient principalement pour but le commerce des pelleteries, alors une des sources les plus fécondes de richesses pour le pays. Mais comme les abus se glissent partout, ces Sociétés ne tardèrent pas à dégénérer. Les fourrures furent accaparées et revendues à des prix exorbitants; les coureurs de bois se multiplièrent, et, en se multipliant, compromirent les forces de la nation. Et ce qu'il y eut de plus déplorable encore, c'est que les fonctionnaires publics, loin de réprimer ces désordres, ne firent que les aggraver, en prenant part à ces gains illicites. La vérité cependant nous oblige de dire qu'il y eut d'honorables exceptions.

mesnil. Cette Demoiselle descendait de Mr de Grandmesnil, si renommé pour son courage et son dévouement à toute épreuve, et qui, avec le Gouverneur du Plessis, avait été massacré, en 1652, aux Trois-Rivières, par les Iroquois. Jeune fille, elle avait, par la distinction de ses manières, son esprit cultivé, autant que par ses grâces extérieures, fixé sur elle l'attention. Devenue épouse et mère, elle fut la gloire et l'ornement des personnes de son sexe. Toute entière à ses devoirs de maîtresse de maison, elle trouvait encore du temps pour visiter les pauvres et les assister dans leurs besoins. Elle leur consacrait tous les moments qui lui restaient, après les soins donnés à sa famille. C'est dans la pratique de ces touchantes vertus que se passa la plus grande partie de sa vie. Elle était arrivée à une extrême vieillesse, lorsque la ville toute entière lui donna une preuve de son estime et de sa confiance. D'épaisses ténèbres, accompagnées de coups de tonnerre, avaient tout à coup changé le jour en nuit. Commencée à une heure, cette obscurité profonde, appelée *la grande noirceur*, durait encore à quatre heures du soir. Croyant presque toucher à la fin du monde, chacun tremblait pour soi. En un instant les Eglises se remplirent. La foule se porta surtout à l'Eglise de Notre-Dame-de-Bonsecours. Cependant les ténèbres continuaient toujours. Alors une pensée vint à ces pieux fidèles : "Allons chercher M^{re} d'Eschambault, s'écria-t-on de toutes parts, afin qu'elle unisse ses prières aux nôtres." La vertueuse octogénaire demeurait alors à l'endroit où a été bâti depuis le marché Bonsecours, sur la rue St Paul. Quelques Dames se rendent donc à son domicile, et la conjurent de venir. Cédant à leurs instances, M^{re} d'Eschambault se rend à la Chapelle, appuyée sur leurs bras. Arrivée dans l'antique sanctuaire, elle commence des prières auxquelles toute l'assistance répond. La confiance ne fut pas vaine. Ces prières n'étaient pas encore achevées, que le soleil reparut à l'horizon, faisant renaitre la joie dans tous les cœurs.

To
choi
trou
bien
parti
On t
et p
poig
Les
les f
les tr
Pour
Mr d
dant
conju
Juin
" con
" pen
" esse
" dan
" lui
" prix
" résu
des in
porta
les fe
le sièg
" frèr
" com
" d'un
" Si v
" sent
" vou
" pou
" Les
ces p
vision

Telle était la compagne que Mr d'Eschambault s'était choisie. Il était marié depuis plusieurs années et se trouvait à la tête d'une belle famille, lorsque, l'amour du bien public l'emportant dans son cœur sur ses intérêts particuliers, il donna l'exemple du plus rare dévouement. On touchait à la dernière crise. A une armée nombreuse et pourvue de tout, le pays n'avait à opposer qu'une poignée de braves qui manquaient même du nécessaire. Les terres n'ayant pu être ensemencées, faute de bras, les familles se trouvaient dans la plus affreuse détresse ; les troupes elles-mêmes étaient sans approvisionnements. Pour venir au secours de ces dernières, on eut recours à Mr d'Eschambault. Le Gouverneur, le Général, l'Intendant surtout, lui écrivirent lettres sur lettres, le priant, le conjurant de leur venir en aide. Dans sa lettre du 19 Juin 1759, le Général Montcalm lui disait : " Qu'il savait combien il était aimé des habitants et que dès lors il le pensait seul capable de lui procurer des vivres, article essentiel. C'est pourquoi il le suppliait de se transporter dans toutes les Paroisses et d'engager les habitants à lui en fournir le plus qu'ils pourraient ; que pour le prix, l'Intendant s'en rapportait à lui et attendait le résultat de ses démarches." Ne pouvant tenir devant des instances si pressantes, Mr d'Eschambault se transporta dans les campagnes. Faisant assembler les vieillards, les femmes et les enfants, seuls restés chez eux pendant le siège, il leur disait : " Mes chers amis, vos pères, vos frères, vos enfants sont actuellement à se sacrifier, pour conserver votre liberté et vous arracher à la fureur d'un ennemi implacable ; mais ils manquent de vivres. Si vous ne les secourez, tout va succomber. Représentez-vous alors l'horreur de votre situation !. Rendez-vous donc service à vous-mêmes : donnez ce que vous pouvez et retranchez, s'il le faut, sur votre nécessaire. Les circonstances l'exigent ; elles sont pressantes." Et ces pauvres gens qui avaient caché leurs dernières provisions aux émissaires de Bigot, venaient les apporter à

cet homme loyal et intègre, se condamnant à ne vivre que de laitage jusqu'à la prochaine récolte. Alors, sur les trompeuses promesses de l'indigne Intendant, Mr d'Eschambault les payait argent comptant avec ses propres deniers. N'ayant plus rien, il leur donnait sa parole, et ces bons habitants, qui avaient pleine confiance en lui, s'en contentaient. D'autres fois, lorsqu'il se trouvait dans des Paroisses où l'on faisait difficulté de fournir ainsi des denrées à crédit, il avait recours à la bourse de ses amis. Satisfaits de ses opérations et de la promptitude avec laquelle les envois étaient faits, les Commandants le comblaient de remerciements. Mr de Vaudreuil lui marquait "qu'il voyait avec un sensible plaisir le progrès qu'il faisait dans ses levées, et qu'il ferait valoir, il pouvait y compter, son zèle et ses services auprès du Ministre." Mr de Montcalm lui écrivait de son côté: "qu'il lui avait la plus grande obligation, et qu'il se ferait un devoir de faire connaître au Ministre sa noble conduite, afin qu'il voulût bien lui accorder des distinctions, en considération du plus grand service que jamais citoyen ait pu rendre au Roi et à la patrie." Et comme si ces félicitations et ces assurances n'eussent pas suffi, MM. de Vaudreuil et Bigot, dans une lettre commune, lui disaient encore: "qu'en fournissant des subsistances, il avait sauvé l'armée de l'Ile-aux-Noix et celle de Québec; qu'il avait par là rendu un des plus grands services qu'on pût rendre, et que ce serait avec joie qu'ils rendraient la chose publique, ajoutant que son expérience leur était déjà connue par différentes opérations difficiles, dont il s'était acquitté avec le plus grand succès, mais qu'il s'était surpassé dans ce qu'il venait de faire; déclarant, en outre, qu'en avançant de l'or et des récipissés de castor, il avait hâté le fruit de ses travaux; qu'ils souhaitaient que le témoignage qu'ils avaient à rendre de sa conduite au Roi, pût le disposer en sa faveur; qu'il méritait beaucoup, et que ce serait avec une vraie satisfaction qu'ils apprendraient que Sa

amnant à ne vivre
récolte. Alors, sur
Intendant, M^r d'Es-
t avec ses propres
onnait sa parole, et
e confiance en lui,
il se trouvait dans
de fournir ainsi
à la bourse de ses
de la promptitude
es Commandants le
Vaudreuil lui mar-
plaisir le progrès
ferait valoir, il pou-
services auprès du
rivait de son côté:
igation, et qu'il se
u Ministre sa noble
ni accorder des dis-
grand service que
et à la patrie." Et
ances n'eussent pas
dans une lettre
en fournissant des
e de l'Île-aux-Noix
rendu un des plus
que ce serait avec
e, ajoutant que son
ar différentes opéra-
avec le plus grand
dans ce qu'il venait
avançant de l'or et
âté le fruit de ses
témoignage qu'ils
Roi, pût le disposer
up, et que ce serait
prendraient que Sa

"Majesté a bien voulu avoir égard aux représentations
qu'il serait dans le cas de lui faire."

Si mérités que fussent ces éloges, si éclatantes que
fussent ces promesses, les services de M^r d'Eschambault
ne furent point récompensés. Davantage, il fut victime
de sa bonne foi : jamais les sommes qu'il avait avancées
ne lui furent remboursées, et ce qui était plus pénible
encore pour un homme d'honneur, jamais il ne put rem-
bourser celles qu'on lui avait avancées à lui-même.
Toutes ses démarches à ce sujet demeurèrent infruc-
tueuses. Sur deux cent trente-neuf mille six cent
soixante-deux livres qu'il avait déboursées, tant pour
approvisionner l'armée que pour pourvoir aux besoins
des malades et des blessés, entassés à l'Hôpital-Général
de Québec, c'est à peine s'il toucha onze mille quatre
cent cinquante-trois livres, en sorte qu'il se trouva ruiné,
et que, sans le vouloir, il fut cause que d'autres le furent
à son occasion. Afin de satisfaire, autant qu'il était en
lui, aux engagements qu'il avait pris, il n'hésita pas un
instant à vendre à vil prix les propriétés qu'il tenait de
ses pères ou que lui-même avait acquises, jugeant avec
raison que le plus bel héritage qu'il pouvait léguer à ses
enfants était celui de l'honneur, de beaucoup préférable
à celui de la fortune.

C'est au milieu de ces déboires et des peines qui en
furent la suite, que M^r d'Eschambault passa les dernières
années de sa vie. Il mourut en 1789, à l'âge de quatre-vingts
ans, laissant, de son mariage avec Melle de Grandmesnil, six
enfants : trois fils et trois-filles. Avant de mourir, il avait
eu la consolation de voir ces dernières toutes bien établies.
Marie-Catherine, l'aînée, était entrée dans la famille de
Longueuil. Elle avait épousé, comme il a été dit ailleurs,
M^r le Baron de Longueuil. Claire, la seconde, avait fait
alliance avec l'Honorable Jean Fraser, d'abord Colonel
dans les troupes, et ensuite Juge des Paidoyers Communs
pour le District de Montréal. De ce mariage sont nés
trois enfants : l'épouse de l'Honorable James Cuthbert,

lequel, après avoir reçu son éducation à Paris avec MM. de Selby et Moraugh, devint membre du Conseil Législatif; Marie-Josephte, épouse de l'Honorable Chaussegros de Lery, de Québec; et Hélène, mariée au Capitaine Poyart, dont le fils est mort dans les Indes, au service de l'Angleterre. Thérèse, la plus jeune, unit son sort à celui du Capitaine Dunbar et fut mère des Dames Bruyer et de Selby. M^{me} Bruyer a eu à son tour trois enfants: M^{me} J. O'Sullivan, M^{me} A. Pothier et Henri, qui, après s'être fixé à Déel, près de Douvres, a épousé M^{lle} Factor, fille d'un riche banquier anglais. Quant à M^{me} de Selby, elle n'a laissé qu'un fils qui, s'étant marié à M^{lle} Baby, a eu plusieurs enfants, entr'autres M^{mes} des Barats et M. Derbyshire.

Les fils de M^r d'Eschambault furent dignes de leur père. L'un d'eux, quand survint la première guerre américaine, prit les armes et fut un des vaillants défenseurs du fort St Jean. Après l'échange des prisonniers, il entra, comme Capitaine, dans le régiment des Volontaires Royaux. Il est mort en 1810, à l'âge de soixante et huit ans. Un autre de ses frères passa en France, et, après avoir séjourné quelque temps à Guernesey, prit du service dans l'armée anglaise.

IV^o LOUIS-JOSEPH D'ESCHAMBAULT.

M^r Louis-Joseph d'Eschambault, fils aîné du précédent et de M^{me} de Grandmesnil, reçut le jour à Montréal, comme ses frères. Tout jeune encore, il suivit en France sa tante, la Marquise de Vaudreuil, et, après avoir fait ses études à la Flèche, entra dans le régiment de la Couronne, où il fut fait officier, et devint Page de Louis XVI. Aux premiers symptômes de la révolution française, M^r d'Eschambault revint en Canada.

S'étant alors décidé à continuer le service, il s'agrégea à l'armée et fit son entrée dans le régiment anglais avec le costume d'officier français. Le Prince Edouard ayant honoré le Canada de sa visite en 1791, M^r d'Eschambault, devenu Lieutenant-Colonel, commanda en même temps

qué
un
à so
ses
trion
pays
A la
sort
balle
fait
nom
et de
Mait
N^o
baui
cher
Bruè
de S
contr
l'Hon
bault
la Br
Bouc
Perr
amis.
Gille
fit all

1 M
donné
avoir é
nant d
égalem
l'aîné,
de St.
Archiv
" d'un
" des p
" catio
" seau
" Guac

que lui un Bataillon à Longueuil. Tous deux simulèrent un combat. Le Lieutenant-Colonel laissa tout l'avantage à son royal adversaire ; mais, de l'aveu de tous les officiers, ses manœuvres furent mieux conduites. Ces faciles triomphes et la joie qu'il éprouvait de se retrouver dans le pays de sa naissance, ne lui firent pas oublier la France. A la nouvelle des malheurs de la famille royale, du triste sort surtout de Marie-Antoinette et de la princesse de Lamballe, il ne put comprimer sa douleur. Après avoir été fait Aide-de-Camp du Gouverneur Milnes en 1800, il fut nommé, l'année suivante, Agent des affaires indiennes, et devint en 1812, sous Sir George Prevost, Quartier-Maitre-Général de la Milice.

N'étant encore que Lieutenant-Colonel, Mr d'Eschambault avait épousé, le 6 Octobre 1792, M^{lle} Gilles Boucher de Montarville, fille de Mr Joseph Boucher de la Bruère, Sieur de Montarville, Juge de Paix et Seigneur de St Denis, et de Dame Pécaudy de Contrecoeur. Le contrat de mariage, que nous avons encore, fut signé par l'Honorable Jean Fraser, Etienne Fleury, Sieur d'Eschambault, Capitaine, et père de l'époux ; Mr René Boucher de la Bruère, Lieutenant Colonel des milices ; Mr François Boucher Piedmont ; Mr François Boucher, Sieur de la Perrière, aussi officier, et une foule d'autres parents et amis. De ce mariage sont nés plusieurs enfants. M^{lle} Gillette épousa le Capitaine Rodolphe de Steigner. Louis fit alliance avec M^{lle} Noyelle de Fleurimont,¹ dont il n'eut

¹ M^{lle} Noyelle de Fleurimont appartenait à cette famille qui avait donné à la Colonie plusieurs officiers distingués. L'un d'eux, après avoir été fait Chevalier en 1749, Major en 1751, était devenu Lieutenant du Roi aux Trois-Rivières en 1759. Deux de ses fils servirent également dans l'armée. L'un était Lieutenant en 1760 ; l'autre, l'aîné, après avoir été fait Lieutenant en 1756, fut décoré de la Croix de St. Louis en 1761. Parlant du fils de l'un d'eux, une note des *Archives de la marine*, de 1771, porte ce qui suit : " De Noyelle, fils d'un père Capitaine dans les Volontaires d'Afrique, est un officier des plus sages. Il a supérieurement profité des exemples et de l'éducation qu'il a reçus de ses parents, tous gens de qualité. Mr Daguesseau, son parent, le voudrait faire passer à la Martinique ou à la Guadeloupe."

qu'un fils, George, lequel s'est marié avec M^{lle} Caroline Lacoste, fille aînée de l'Honorable Louis Lacoste, et a été quelque temps Secrétaire de l'Institut de Boucherville et Lieutenant du 1^{er} Bataillon du Comté.—George contracta mariage avec M^{lle} McKenzie. Devenu un des associés de l'Honorable Compagnie de la Baie-d'Hudson, il fut très-utile à la Religion, en offrant en toute occasion ses services à l'Evêque catholique.—Charles-Henri est le Seigneur actuel de St Denis. D'abord Avocat, puis Major du 1^{er} Bataillon de Chambly, il est devenu Juge de paix. Ayant épousé, à Boucherville, M^{lle} Marie-Léocadie Proulx, fille de feu M. L. B. Proulx, Ecuyer, cousine-germaine de Messire Antoine Tabeau, décédé au moment de recevoir les Bulles qui le consacraient Evêque de Montréal, et sœur du Révérend J. Proulx, Missionnaire, et fondateur de la Mission de l'Ile Manitouline, il en a eu plusieurs enfants, dont trois seulement survivent : Arthur, qui, après avoir reçu son éducation au Collège S^{te} Marie de Montréal, est allé suivre les cours de Droit à l'Université Laval, le rendez-vous des talents distingués ; Marie, actuellement au Couvent des Ursulines de Québec ; et Alexandre. M^{lle} Sophie, la plus jeune des enfants du Colonel d'Eschambault, demeure à Chambly avec son frère Charles-Henri, père des enfants qu'on vient de nommer.

Vo WILLIAM-HENRI D'ESCHAMBAULT.

M^r William-Henri d'Eschambault, troisième fils, du précédent et de Dame Boucher de Montarville, après avoir fait ses études médicales à Paris en 1824, vint se fixer à Montréal, à la suite de l'incendie qui désola Laprairie. Il avait épousé M^{lle} Esther Raymond, fille de l'ancien Représentant pour le Comté de Huntingdon, et sœur de M^{lle} J. Masson, ¹ la bienfaisante Seigneuresse de

¹ Le Collège de Terrebonne, les Missions, nombre de familles sont grandement redevables à M^{lle} Masson dont les libéralités rappellent les

Terr
l'Evê
Le
nom
plein
mari
laum
et He
par l
derni
on es
Guill
leque
venai
nents
Après
réal,

insigne
trouv
Valois,
trava
des Co
premier
que M^r
Jesus e
térite.
des Réc
sera to
qu'elle
que de
pauvre
familles
M^{lle} de
de M^{lle}
elle s'é
chériss
rent tro
haut, en
dispara

1 Du
Houdet,
d'hui pa
nombre

M^{lle} Caroline
acoste, et a été
oucherville et
—George con-
venu un des
Baie-d'Hudson,
toute occasion
es-Henri est le
cat, puis Major
venu Juge de
Marie-Léocadie.
r, cousine-ger-
au moment de
vêque de Mont-
issionnaire, et
ne, il en a eu
ivent : Arthur,
llège S^{te} Marie
Droit à l'Uni-
ts distingués ;
nes de Québec ;
des enfants du
ably avec son
u'on vient de

LT.
sième fils, du
tarville, après
n 1824, vint se
qui désola La-
mond, fille de
Jungtindon, et
eigneuresse de

e de familles sont
lités rappellent les

Terrebonne, ainsi que de M^{lle} Pinsonnault, mère de l'Evêque démissionnaire de Sandwich.

Le Dr d'Eschambault a été enlevé prématurément aux nombreux amis que lui avaient acquis son caractère plein de franchise et ses manières engageantes. De son mariage avec M^{lle} Raymond sont nés sept enfants : Guillaume-Henri, Théodore, Esther, Lœtitia, Arthur, Alphonse et Henri. Sur ces sept enfants, déjà deux ont été moissonnés par la mort. Théodore, ayant pris du service dans la dernière guerre américaine, a succombé au moment où on espérait le voir revenir grand et rayonnant de santé. Guillaume-Henri, ce jeune homme si distingué sur lequel la société aimait à fonder les plus belles espérances, venait d'embrasser la carrière où il devait rendre d'éminents services, quand la mort a tranché le fil de ses jours. Après de solides études dans l'antique Collège de Montréal, où tant de citoyens remarquables ont puisé leur édu-

insignes bienfaitrices des premiers temps de la Colonie. Cette Dame a trouvé de dignes émules de sa charité dans M^{re} O. Berthelet, M^{re} S. Valois, M^{re} Quesnel, M^{re} de St Ours, M^{lle} Symes, etc. — Par les immenses travaux qu'il a fait exécuter de concert avec sa sœur, dans la plupart des Communautés religieuses de Montréal, M^{re} Berthelet s'est placée au premier rang des bienfaiteurs de ce continent. — Le vaste établissement que M^{re} Valois a élevé, sur ses propriétés, aux Sœurs des Sts Noms de Jésus et de Marie, suffit, à lui seul, pour faire passer son nom à la postérité. — M^{re} Quesnel, si longtemps la providence vivante des Orphelins des Récollets et de la maison du Bon-Pasteur, a laissé un nom qui sera toujours en bénédiction dans ces pieux asiles. Les aumônes qu'elle versait chaque année dans le sein des pauvres ne sont connues que de Dieu. Pour venir au secours de l'indigence, elle se faisait pauvre elle-même. M^{re} Quesnel est restée la gloire des estimables familles Côté, Chaboillez, Quesnel et Laframboise. — La munificence de M^{re} de St Ours est connue au Sacré-Cœur et dans sa Seigneurie. — Celle de M^{lle} Symes, aussi généreuse que riche, n'a presque point de limites ; elle s'étend plus particulièrement aux Orphelines de la Providence, qui chérissent cette jeune Demoiselle comme une mère. Ces faits honorent trop le catholicisme, pour que nous ne les proclamions pas bien haut, en dépit de la modestie de leurs auteurs. Leurs œuvres pourront disparaître, mais leur mérite demeurera éternellement.

1 Du Collège de Montréal, où ont laissé un souvenir ineffaçable les Houdet, les Hoque, les Rivière, etc., et qui est encore dirigé aujourd'hui par des hommes qui ont la confiance publique, sont sortis grand nombre de prêtres distingués, de prélats éminents et d'illustres

tion, le brillant élève était passé en Europe pour y compléter ses connaissances légales. A Paris, Son Excellence le Ministre de l'Instruction publique, M. Rouland, après avoir visité les attestations qui lui avaient été remises à son départ, rendait l'arrêt suivant : "Vu les pièces produites par Mr d'Eschambault; vu l'article 5 du Décret du 27 Août 1824, arrête: le Diplôme de Droit délivré, le 14 Juin 1859, par le Recteur du Collège St^e Marie de Montréal, à Mr Guillaume-Henri d'Eschambault, est déclaré équivalent au Diplôme français de Bachelier-ès-lettres et confère au dit Mr d'Eschambault les droits et prérogatives attachés à ce Diplôme. Fait à Paris, le 25 Janvier 1861. (Signé) ROULAND." Après avoir suivi le cours de Droit dans la Capitale de la France, Mr d'Eschambault se rendit à l'Université de Louvain, en Belgique. Tels furent ses succès dans cette célèbre Ecole, qu'après un an d'études, il obtint le Diplôme qu'on va lire : "Pierre-François-Xavier de Ram, Prélat de la maison de Sa Sainteté, Consulteur de la Sacrée Congrégation de l'Index, Chanoine honoraire de l'Eglise Métropolitaine de Paris, Docteur en Droit Canon, etc., Recteur de l'Université Catholique de Louvain, à tous ceux qui ces présentes verront, salut. Le très-distingué Guillaume-Henri Fleury d'Eschambault, de la cité de Montréal, ayant pleinement satisfait à tout ce qui est requis pour le grade de Docteur en Sciences politiques, suivant les règlements de l'Académie, et ayant été trouvé digne

citoyens. Parmi les prélats, on compte, dans ces derniers temps, NN. SS. les Evêques de Boston, de Portland, d'Hamilton, etc.; et dans le Clergé du second ordre, la plupart des Curés des principales Paroisses de Montréal et de St Hyacinthe. Le nombre des citoyens marquants qui ont reçu leur éducation au Collège de Montréal est si grand, qu'il est impossible de les nommer tous. Il suffise d'en citer MM. D. B. Viger, L. J. Papineau, M. Larocque, Quesnel, Cartier, etc., que le pays tout entier regarde avec raison comme ses gloires. Ce vaste et important Etablissement est sous la dépendance des MM. de St Sulpice qui, depuis un temps immémorial, desservent aussi la Paroisse de Montréal, à l'embellissement et à la prospérité de laquelle ils ont contribué pour une large part, tant par les temples magnifiques que par les nombreuses écoles dont ils ont doté cette ville.

Europe pour y com-
 Son Excellence le
 uland, après avoir
 été remises à son
 ièces produites par
 Décret du 18 Août
 élivré, le 14 Juin
 Marie de Montréal,
 ult, qui déclare
 chélier ses lettres et
 droits et préroga-
 aires, le 25 Janvier
 suivi le cours de
 Mr d'Eschambault
 n Belgique. Tels
 Ecole, qu'après un
 va lire : "Pierre-
 la maison de Sa
 Congrégation de
 ise Métropolitaine
 etc., Recteur de
 tous ceux qui ces
 tingué Guillaume-
 cité de Montréal,
 qui est requis pour
 tiques, suivant les
 été trouvé digne

es derniers temps, NN.
 hilton, etc. ; et dans le
 s principales Paroisses
 es citoyens marquant
 réal, et si grand, qu'il
 se à noter MM. D. B.
 l, Cartier, etc., que le
 gloires. Ce vaste et
 e des MM. de St Sulpice
 aussi la Paroisse de
 de laquelle ils ont con-
 magnifiques que par
 le.

" d'être admis *avec éloges* à ce grade, tant par le Recteur
 " de la Faculté de Droit, que par les Professeurs, et nous
 " étant d'ailleurs assuré de l'intégrité de ses mœurs et de
 " l'orthodoxie de sa foi ; nous, suivant le pouvoir qui
 " nous a été conféré, nous l'avons solennellement reçu
 " et qualifié Docteur *très-distingué* en Sciences politiques.
 " En conséquence, il peut jouir ici et partout des hon-
 " neurs, privilèges et droits, dont ont coutume de jouir
 " ceux qui ont légitimement acquis ce grade. En foi de
 " quoi nous avons signé le présent Diplôme avec le
 " Recteur et les Professeurs de la Faculté de Droit,
 " et y avons fait apposer le sceau de l'Université. Fait
 " à Louvain, le 12 Mai 1862. (Signé) A. J. NAMEILY,
 " Vice-Recteur ; C. Delcour, Recteur de la Faculté de
 " Droit ; C. Lérin, L. Borré, L. B. de Bruyn, E. de Zaer,
 " A. Thimus, L. Ruggests, Birgaet, Secrétaire de l'Uni-
 " versité."

Ce Diplôme était accompagné d'un certificat qui, en
 rendant témoignage à sa conduite, lui faisait le plus
 grand honneur. Il est ainsi conçu : " Vu l'avis de la
 " Faculté de Droit, le Recteur de l'Université certifie
 " que M. Guillaume-Henri d'Eschambault, de Montréal,
 " ancien élève en Droit, Sciences politiques et admini-
 " stratives, a fréquenté avec assiduité les cours prescrits
 " par les règlements académiques depuis le mois d'Octobre
 " 1861, et s'est distingué par une conduite tout-à-fait
 " exemplaire. M. Fleury d'Eschambault, également
 " recommandable par la fermeté de ses convictions reli-
 " gieuses, par la bonté de son caractère, par l'intelligence
 " et le talent, emporte toute notre estime et nous laisse
 " les meilleurs et les plus honorables souvenirs. Délivré à
 " Louvain, le 15 Mai 1862. (Signé) A. J. NAMEILY."
 Puissent tous ceux qui franchissent la mer, pour aller

! L'Université Laval, don de la munificence des MM. du Séminaire
 de Québec, est calquée sur celle de Louvain et sur les principales
 Universités d'Europe. Sous ce rapport, le Canada n'a rien à envier
 aux autres pays.

achever leurs études à l'étranger, ne rapporter que de semblables attestations! Le jeune Docteur en Droit n'était encore qu'élève du Collège de Montréal, lorsque, plein de vénération et d'amour pour ses ancêtres, il rédigea un travail sur sa famille, celui même d'où nous avons extrait la plupart des détails qu'on vient de lire. Ce travail nous a été communiqué avec une grâce charmante par ses sœurs, M^{lles} Esther et Lætitia, auxquelles nous sommes heureux, en terminant, de pouvoir offrir nos plus sincères remerciements.

M^r Arthur d'Eschambault, filleul de M^{re} de Montenach, est devenu, par la mort de ses deux aînés, le représentant de cette famille.

NES

rapporter que de
Docteur en Droit
Montréal, lorsque,
es ancêtres, il rédi-
même d'où nous
u'on vient de lire
c une grâce char-
ætitia, auxquelles
de pouvoir offrir

M^{de} de Montenach,
és, le représentant

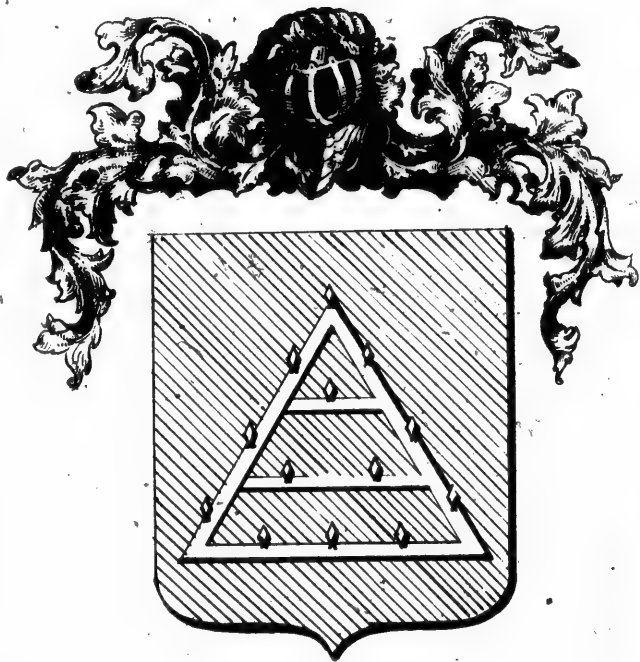


1. The first part of the document is a letter from the President of the United States to the Secretary of the Navy, dated 18th March 1899. The letter is addressed to the Secretary of the Navy, and is signed by the President. The letter is a copy of a letter that was sent to the Secretary of the Navy by the President, and it is a copy of a letter that was sent to the Secretary of the Navy by the President.



. RÈV. FAILLON.









Po
cette
de la
mem
de S
noyer
Allié
feuil
pétu
rejet
de Ro
Cett
est, e
de M
aimo

Mr
famill
pays
les de
la ma
Fécar
comm

LA FAMILLE HERTEL.

Pour se faire une idée des services qu'a rendus au pays cette importante famille, il suffit de savoir qu'au moment de la conquête, elle avait encore plus de douze de ses membres sous les armes: MM. Hertel de Chambly, Hertel de St François, Hertel de Montcourt, Hertel de Cournoyer, Hertel de Beaulac, Hertel de Beaubassin, etc. Alliée aux de St Ours, aux de Boucherville, aux de Bellefeuille, aux de Salaberry, etc., cette famille s'est perpétuée jusqu'à nos jours et compte encore de nombreux rejetons. Le Chevalier Benoist ayant servi sous Mr Hertel de Rouville, nous avons un motif de plus de la rappeler. Cette tâche est d'autant plus facile, que ce qu'on va lire est, en grande partie, l'ouvrage de l'un de ses descendants, de Mr E. Lefebvre de Bellefeuille, au crédit duquel nous aimons à mettre cette étude.

1^o JACQUES HERTEL, SIEUR DE LA FRENIÈRE.

Mr Jacques Hertel, Sieur de la Frenière, chef de cette famille en Canada, était encore un enfant de ce beau pays qui a donné à la Nouvelle-France les de Longueuil, les de Répigny, les Godefroy, etc., et, on peut le dire, la majeure partie de ses premiers habitants. Il quitta Fécamp, sa ville natale, pour passer en Canada, vers le commencement du seizième siècle, époque qui vit arriver,

soit de la Normandie, soit du Perche, soit de la Champagne, les Nicolet, les la Potherie, les Chavigny, les Brassard, etc. S'étant appliqué, dès 1626, à l'étude des langues sauvages, il devint un des interprètes les plus habiles et les plus utiles. A cette époque, les interprètes étaient des hommes tout-à-fait considérés : "ils étaient chargés par le Gouvernement et par les Compagnies, dit M^r Ferland, de traiter les affaires et d'entretenir des relations avec les tribus indiennes. Adoptés par la nation, ils étaient regardés comme des frères, et acquiesçaient par leur énergie une grande autorité dans les Conseils." Ainsi en fut-il pour M^r Hertel.

En même temps qu'il était interprète, il était encore Lieutenant dans les troupes, ce qui lui donnait entrée dans les meilleures familles. Il profita donc de la considération dont il jouissait pour s'établir avantageusement. Le 29 Août 1641, il épousa, aux Trois-Rivières, M^{lle} Marguerie, de la famille de M^r François Marguerie, aussi interprète de grande réputation. Cette union ne devait pas être de longue durée. Douze ans après son mariage, M^r Hertel mourut accidentellement, laissant trois enfants : François, Marie-Madeleine et Marguerite. L'aînée des filles, filleule de M^{re} de la Peltrie, après avoir reçu son éducation chez les Dames Ursulines de Québec, de 1650 à 1656, épousa M^r Louis Pinart, Chirurgien de la garnison. De son côté, M^{re} Hertel, sa mère, se remariait en secondes noces avec M^r de St Quentin.

II^o FRANÇOIS HERTEL, SIEUR DE CHAMBLY.

M^r François Hertel, fils aîné du précédent, fut sans contredit le plus illustre de sa race. C'est un héros, et un héros chrétien dans toute la force du terme, comparable aux plus célèbres athlètes de la primitive Eglise. Suivant le Père Charlevoix, il fut un des plus vaillants guerriers de cette époque, et peut être mis en parallèle avec d'Iberville. Par son audace et ses succès, il mérita,

dès son vivant, d'être acclamé par ses concitoyens comme le plus intrépide champion de la Nouvelle-France contre ses éternels ennemis : les Iroquois et les colons de la Nouvelle-Angleterre. Nous devons donc à son beau caractère, à ses nobles exploits, d'entrer dans quelques particularités de sa vie.

Mr François Hertel naquit aux Trois-Rivières, vers l'année 1643. Tout jeune encore, il embrassa la carrière des armes et ne tarda pas à s'y distinguer. Dieu, qui voulait le donner en exemple à la Colonie et en faire un instrument de salut pour les Sauvages, permit qu'en 1661 il fût fait prisonnier par les Iroquois. Amené à Agniers, où déjà gémissaient d'autres compatriotes, aussi faits captifs, il eut à endurer toutes sortes de mauvais traitements de la part des barbares, qui, après lui avoir brûlé un doigt de la main droite dans un calumet, lui coupèrent le pouce de la main gauche. Le jeune chrétien supporta tous ces tourments sans laisser échapper une plainte, sans pousser un soupir, heureux de souffrir ainsi pour son Dieu et mettant toute sa force dans la prière. Telle était sa patience, qu'elle inspirait à ses ennemis eux-mêmes des sentiments d'admiration. C'est pendant les jours de cette longue et cruelle captivité que, pour rassurer ses amis sur la constance de sa foi, autant que pour consoler ses bons parents, il écrivit ces lettres touchantes qu'on croirait détachées des *Actes des martyrs*. La première, écrite sur une écorce, est adressée au Père LeMoine, à Onnontagué. Elle est digne de passer à la postérité. La voici dans toute sa simplicité : " Mon Révérend Père, le jour même que vous partîtes des Trois-Rivières, je fus pris, sur les trois heures du soir, par quatre Iroquois d'en-bas. La cause pour laquelle je ne me fis pas tuer, à mon malheur, c'est que je craignais de n'être pas en bon état. Mon Père, si je pouvais donc avoir le bonheur de me confesser !... Si vous veniez ici, je crois que l'on ne vous ferait aucun mal, et je crois aussi que je m'en retournerais avec vous. Je vous prie

soit de la Cham-
es Chavigny, les
26, à l'étude des
serpètes les plus
ue, les interprètes
rés : " ils étaient
les Compagnies,
et d'entretenir des
Adoptés par la
es frères, et acqué-
autorité dans les
Hertel.

te, il était encore
ui donnait entrée,
a donc de la con-
blir avantageuse-
ux Trois-Rivières,
rançois Marguerie,
Cette union ne
aze ans après son
ellement, laissant
eine et Marguerite.
Peltrie, après avoir
sulines de Québec,
art, Chirurgien de
mère, se remariait
in.

E CHAMBLY.

précédent, fut sans
C'est un héros, et
e du terme, compa-
a primitive Eglise.
des plus vaillants
re mis en parallèle
es succès, il mérita,

“ d’avoir pitié de ma pauvre mère qui doit être bien
“ affligée : vous savez, mon Père, l’amour qu’elle a pour
“ moi. J’ai su par un Français qui a été pris aux Trois-
“ Rivières, le 1^{er} Août, qu’elle se porte bien et qu’elle
“ espère que je me retrouverai auprès de vous. Nous
“ sommes ici trois Français qui aurons la vie, si vous
“ venez. Je me recommande à vos bonnes prières, parti-
“ culièrement au St Sacrifice de la Messe, et je vous prie
“ d’en dire une pour moi. Veuillez, s’il vous plaît, faire
“ mes baise-mains à ma pauvre mère et la consoler.” Il
“ ajoute en Postscriptum : “ Mon Père, je vous prie de bénir
“ la main qui vous écrit, et qui a un doigt brûlé dans un
“ calumet, pour amende honorable à la Majesté de Dieu
“ que j’ai offensé. L’autre a un pouce coupé ; mais ne le
“ dites pas à ma pauvre mère. Je vous prie de m’honorer
“ d’un petit mot de votre main, et de me dire si vous
“ viendrez passer ici l’hiver. Votre, etc. F. HERTEL.”
On ne sait ce qu’on doit le plus admirer dans ce con-
fesseur de la foi, ou de sa tendre piété, ou de son amour
filial. Cette lettre fut suivie peu après d’une autre qui
n’est pas moins attachante. La première faisait connaître
sa triste situation, sa résignation ; la seconde laisse
deviner ses pieuses occupations pendant ses tristes heures
de captivité : “ Mon Révérend Père, je vous prie de me
“ faire l’honneur de m’écrire, et de donner votre lettre à
“ celui qui vous portera celle-ci. Mandez-moi si vous
“ viendrez avant l’hiver. J’ai eu la consolation de trouver
“ ici un de vos bréviaires ; je m’en sers pour prier Dieu.
“ Mandez-moi, s’il vous plaît, en quel temps vous pourrez
“ être ici. Je vous prie de présenter mes respects à tous
“ les Révérends Pères des Trois-Rivières et de Kébec ; je
“ les prie de se souvenir de moi au Saint-Sacrifice de la
“ Messe, et vous particulièrement, en attendant que j’aie
“ le bonheur de vous revoir. Je demeure, mon Père,
“ votre, etc. F. HERTEL.” La troisième lettre est adressée
à sa mère ; elle ne pouvait être plus consolante : “ Ma
“ très-chère et très-honorée mère, je sais bien que la prise

qui doit être bien pour qu'elle a pour été pris aux Trois- te bien et qu'elle es de vous. Nous us la vie, si vous nes prières, parli- se, et je vous prie il vous plaît, faire et la consoler." Il vous prie de bénir igit brûlé dans un a Majesté de Dieu coupé; mais ne le prie de m'honorer e me dire si vous etc. F. HERTEL." airer dans ce con- ou de son amour es d'une autre qui ré faisait connaître la seconde laisse et ses tristes heures e vous prie de me nner votre lettre à andez-moi si vous solation de trouver s pour prier Dieu. emps vous pourrez nes respects à tous res et de Kébec; je aint-Sacrifice de la attendant que j'aye meure, mon Père, lettre est adressée consolante: "Ma is bien que la prise

"qui a été faite de ma personne vous a bien affligée. Je vous demande pardon de vous avoir désobéi. Ce sont mes péchés qui m'ont mis en l'état où je suis. Vos prières m'ont redonné la vie, ainsi que celles de M^{re} de St Quentin et de mes sœurs. J'espère que je vous reverrai durant l'hiver. Je vous prie de dire aux bons confrères de Notre-Dame, qu'ils prient Dieu et la Ste Vierge pour moi, pour vous, ma chère mère, et toutes mes sœurs. C'est votre pauvre Fañchon."

Après avoir languì un temps considérable parmi ses cruels, ennemis, au moment où il allait être immolé à leur fureur, en haine de sa Religion et du nom français, il fut arraché de leurs mains comme par miracle. Déjà le poteau auquel il devait être attaché, était dressé; déjà le feu qui devait le brûler était allumé, lorsque, touchée de compassion à la vue de ce Français si calme, si jeune, si plein de santé, une vieille Iroquoise, moins inhumaine que les autres, intervient et déclare qu'elle l'adopte. D'après les usages reçus chez ces barbares, on ne pouvait le lui refuser. Le prisonnier est donc détaché et remis à l'Iroquoise, qui, fière de sa conquête, l'emmène dans sa cabane. Après avoir remercié sa bienfaitrice, M^r Hertel vécut quelque temps sous son toit et lui rendit toutes sortes de services. Ne pouvant se résoudre à y vivre toujours, il profita d'un moment où elle était absente pour s'enfuir, et revint au milieu des siens qui le pleuraient déjà comme mort.

Ne voyant dans sa délivrance qu'un motif de plus de mieux servir son Dieu et son pays, M^r Hertel reprit sa place parmi les troupes. L'occasion de signaler son courage ne se fit pas longtemps attendre. Dans le but de relever la Colonie et de réparer les échecs qu'elle avait éprouvés les années précédentes, M^r de Frontenac, ainsi qu'il est rapporté ailleurs, s'était décidé à porter la guerre dans les provinces anglaises. Il avait, dans ce dessein, rassemblé une petite armée, et pour exciter une noble émulation entre tous, l'avait divisée en trois corps. Le

commandement du corps levé dans le District des Trois-Rivières fut donné à M^r Hertel. Bien que le moins nombreux, puisqu'il ne comprenait que cinquante Canadiens et vingt-cinq Sauvages, ce corps se distingua entre tous les autres. Outre ses trois fils, M^r Hertel y avait encore ses neveux : MM. Crevier et Gatineau. Il partit des Trois-Rivières le 28 Janvier 1690. Après une longue marche à travers les neiges et les glaces, il arriva devant Sementels, bourgade anglaise. Partageant alors son monde en trois bandes, il donna à chacune ses ordres. La première, composée de quinze hommes, devait s'emparer d'une grande maison des mieux fortifiées ; la seconde, ne comprenant que onze hommes, devait enlever un fort en pieux, protégé par quatre bastions ; la troisième, dont il s'était réservé le commandement, était destinée à prendre un fort plus considérable et muni d'artillerie. Cette triple attaque fut dirigée avec tant d'habileté et poussée avec tant de vigueur, que les Anglais, après avoir fait quelque résistance, jugeant qu'il était inutile de prolonger davantage la lutte, posèrent les armes et se constituèrent prisonniers, au nombre de cinquante-quatre. Dans cette glorieuse action, vingt-neuf maisons furent détruites, et pas un Français ne perdit la vie, preuve qu'une entreprise de ce genre ne pouvait être confiée à des mains plus sûres, ainsi que M^r de Frontenac en écrivit à M^r de Seignelay, alors Ministre. Ce succès, toutefois, faillit coûter cher à M^r Hertel. Ayant appris ce qui était arrivé à Sementels, les habitants de Pescadowët prirent les armes et s'avancèrent, au nombre de deux cents, contre les Français avec intention de les cerner. Averti à temps du danger, M^r Hertel mit ses hommes en ordre de bataille, et, s'emparant du pont de la rivière qui le séparait de l'ennemi, il l'attendit de pied ferme. Reconnaissant qu'ils n'avaient affaire qu'à une poignée de Français, les Anglais s'élancèrent sur le pont. M^r Hertel les laisse avancer, sans faire une seule décharge ; mais lorsqu'ils sont assez prêts, se précipitant sur eux l'épée à la main, il en tue huit, en blesse

District des Trois-
que le moins nom-
quante Canadiens
gua entre tous les
y avait encore ses
t parti des Trois-
e longue marche à
devant Sementels,
son monde en trois
res. La première,
s'emparer d'une
seconde, ne com-
nlever un fort en
troisième, dont il
destinée à prendre
tillerie. Cette triple
été et poussée avec
s avoir fait quelque
e prolonger davan-
onstituèrent prison-
e. Dans cette glo-
ent détruites, et pas
u'une entreprise de
s mains plus sûres,
t à M^r de Seignelay,
faillit coûter cher à
arrivé à Sementels,
les armes et s'avan-
re les Français avec
emps du danger, M^r
e bataille, et, s'em-
parait de l'ennemi, il
sant qu'ils n'avaient
es Anglais s'élançant
ancer, sans faire une
assez prêts, se pré-
en tue huit, en blesse

dix, et oblige les autres à abandonner la partie. Cette victoire coûta la vie à M^r Crevier, son neveu, et M^r Hertel de la Frenière, son fils aîné, fut grièvement blessé au genoux.

Après ce beau fait d'armes, apprenant que les troupes levées dans le District de Québec n'étaient qu'à deux journées de marche, M^r Hertel, sans songer à prendre de repos, et après avoir fait prévenir le Gouverneur de ses succès, par M^r Gatineau, son neveu, s'empressa de faire sa jonction avec M^r de Portneuf¹ qui était à leur tête. C'est alors que fut décidé le siège de Kaskebé. Après avoir sacrifié ses meilleures troupes dans une sortie, la garnison, ayant perdu tout espoir de se maintenir, se rendit. Par sa bouillante ardeur, et tout à la fois par ses habiles manœuvres, M^r Hertel ne contribua pas peu à ce résultat. Il fut d'un égal secours le reste de la campagne qui eut tout le succès que M^r de Frontenac en attendait. Intimidées par l'indomptable courage d'hommes que n'arrêtaient ni les distances, ni la rigueur du climat,

¹ Après avoir servi en France, dans le régiment de Turenne, et avoir été fait Chevalier de l'Ordre de S^t Michel, M^r de Portneuf était passé dans la Nouvelle-France, où il devint Grand Voyer. Ayant épousé, en 1655, M^{lle} Le Neuf de la Potherie, fille du Gouverneur des Trois-Rivières, il en eut grand nombre d'enfants. L'un d'eux passa en France, entra dans l'armée et devint Capitaine des Dragons, puis revint en Canada. Parmi les Demoiselles, une se fit Religieuse, sous le nom de Marie-Anne de la Trinité, chez les Dames Ursulines de Québec, où, après cinquante-six ans de profession, elle finit saintement sa vie. Sa belle-sœur, M^{lle} Dumais, pour se rapprocher le plus possible de ce genre de vie, se retira, après la mort de son mari, à l'Hôpital-Général de Villemarie, où, quoique âgée de quatre-vingt-un ans, elle jeunait, faisait maigre et servait les pauvres, comme la plus fervente Novice, charmant tout le monde par sa belle humeur. De cette famille sont sortis plusieurs officiers de mérite. L'un d'eux passa en Louisiane en 1740; un autre, après avoir été fait successivement Enseigne en 1741, Lieutenant en 1748, Capitaine en 1759 et Chevalier de S^t Louis en 1761, trouva la mort dans le naufrage de l'*Auguste*. En 1681, pour récompenser M^r René Robineau des services que lui et son père avaient rendus, Louis XIV érigea en Baronnie la Seigneurie de Portneuf qu'il avait acquise. Après avoir passé par plusieurs mains, cette Seigneurie devint la propriété des Ursulines de Québec, qui s'en sont définitivement désaisies en 1851. Elle appartient aujourd'hui à M^{lle} Symes, dont nous avons admiré la charité.

ni les fatigues, ni les dangers de toute espèce, les Colonies anglaises n'osèrent plus remuer. Les perfides Iroquois eux-mêmes, un instant ébranlés par des présents et de séduisantes promesses, revinrent à l'alliance des Français, ou au moins renoncèrent pour un temps à leurs iniques desseins.

Tant de services ne pouvaient rester sans récompense. A-la vérité, Mr Hertel avait été promu au grade de Lieutenant en 1691, et confirmé en 1693 ; mais une distinction plus flatteuse l'attendait. A raison de ses longs et nombreux services, Louis XV lui fit délivrer, en 1716, les lettres de noblesse qui lui avaient été promises en 1690. Ces lettres sont un monument qui honore trop Mr Hertel et sa famille, pour ne pas leur donner place ici. Les voici telles qu'elles se trouvent aux *Archives de la Marine* :
" Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de
" Navarre, à tous présents et à venir, salut. Les services
" que le Sieur François Hertel, Lieutenant réformé de nos
" troupes en Canada, a rendus au Roi, notre très-honoré
" Seigneur et bisaïeul, dans les différents ports où il a
" été employé contre les Sauvages, nous ont porté à lui
" donner des marques de notre satisfaction, qui puissent
" passer à la postérité. Nous nous y sommes déterminé
" d'autant plus volontiers, que la valeur du père est hérité-
" ritaire dans ses enfants, dont deux ont été tués au ser-
" vice, et les sept autres qui servent actuellement dans
" nos troupes du Canada et à l'Île Royale, ont donné dans
" toutes les occasions des marques de leur bravoure et
" de leur bonne conduite. Et comme le père et les
" enfants continuent à nous servir avec le même zèle et
" la même affection, nous avons bien voulu accorder au
" chef de cette famille des lettres de noblesse. A ces
" causes, de l'avis de notre très-cher et bien-aimé oncle,
" le Duc d'Orléans, Régent, et de notre science cer-
" taine, pleine puissance et autorité royale, nous avons
" le dit François Hertel annobli et annoblissons par ces
" présentes, signées de notre main, et du titre de noble

"et d'Ecuyer l'avons décoré et décorons, voulons et nous
 "plait qu'en tous lieux et actes il soit tenu et réputé noble,
 "ensemble ses enfants et descendants nés et à naître en
 "loyal mariage, qu'ils puissent tenir et posséder tous Fiefs
 "nobles et qu'ils jouissent des mêmes honneurs, préroga-
 "tives, prééminences et privilèges que les autres nobles de
 "notre royaume. Donné à Paris, au mois d'Avril, l'an de
 "grâce 1716, et de notre règne le 1^{er} (Signé) Louis."

Mr Hertel était dans sa soixante-treizième année, lorsqu'il fut ainsi annobli. Il vécut encore sept ans après que cet honneur lui eût été accordé, faisant l'édification de toute la Colonie par l'exemple de ses vertus. "Je l'ai
 "vu en 1721, rapporte le Père Charlevoix, âgé de quatre-
 "vingts ans, plein de force et de santé; toute la Colonie
 "rendait témoignage à sa vertu et à son mérite." Mr
 Hertel mourut à Boucherville, le 29 Mai 1722. Il avait
 épousé M^{lle} Marguerite-Josephte Tavenay, native de
 Bourges et venue dans la Nouvelle-France à la suite de
 M^{de} de La Pelterie. D'abord fiancée à Mr de Chambly,
 Capitaine dans le régiment de Carignan, qui a laissé son
 nom à la Paroisse et au Comté de Chambly, M^{lle} Tave-
 nay n'épousa Mr Hertel qu'après la mort du Capitaine,
 passé en Italie, où le service l'avait appelé. Elle était alors
 héritière de la Seigneurie que ce dernier avait obtenue
 en 1672, sur la rivière Richelieu, et qui ne contenait pas
 moins de six lieues de front sur une de profondeur. M^{de}
 Hertel précéda son mari de plusieurs années dans la
 tombe, étant morte à Chambly, le 16 Septembre 1708,
 dans la soixantième année de son âge. De ce mariage
 sont nés quinze enfants qui ont été la tige des belles
 familles de Hertel de la Frenière, Hertel de Rouville,
 Hertel de Chambly, Hertel de Cournoyer, Hertel de
 Beaulac, Hertel de St Louis, Hertel de Moncourt, Hertel
 de St François, Hertel de Beaubassin et Hertel de St Jean.
 Nous ne pouvons nous dispenser de dire un mot de
 quelques-uns, réservant pour la fin ceux qui forment les
 deux branches principales.

L'ainé de la famille, jeune homme plein d'avenir et qui donnait les plus belles espérances, après avoir été promu au grade d'Enseigne, en 1690, fut tué, l'année suivante, dans un combat livré contre les Sauvages. Il ne fut pas le seul à être ainsi enlevé à la fleur de l'âge. Un autre de ses frères, M^r Hertel de Chambly, ayant suivi, en 1704, M^r de Rouville dans son expédition contre la Nouvelle-Angleterre, trouva la mort en combattant. M^r Garneau rapporte ainsi les circonstances qui précédèrent sa mort : " Désespérant de s'emparer également de Haverhill par surprise, Rouville passa la nuit avec sa troupe dans une forêt voisine. Le lendemain matin, ayant rangé ses gens en bataille, il exhorta ceux qui pouvaient avoir ensemble quelque différend à se réconcilier. Ils s'agenouillèrent ensuite au pied des arbres, pour faire leur prière, puis marchèrent à l'attaque du fort. Après un combat très vif, ils l'enlevèrent la hache à la main. Hertel de Chambly et Verchères, deux jeunes officiers de grande espérance, restèrent sur le champ de bataille."

Pendant que ses frères donnaient ainsi leur vie pour la patrie, M^{lle} Marie-Françoise Hertel allait s'enfermer dans un Convent. Après avoir fait profession aux Trois-Rivières, chez les Dames Ursulines de cette ville, sous le nom de S^t Exupère, elle passa dans la Communauté de Québec, où elle vécut cinquante-sept ans, donnant l'exemple des plus touchantes vertus, particulièrement de l'humilité et de la charité. Chargée de mérites autant que d'années, elle s'éteignit doucement en 1770, et alla recevoir la récompense promise aux Vierges fidèles.

M^r François-Zacharie Hertel, Sieur de la Frenière, devenu l'ainé de la famille par la mort de son frère, marcha sur les traces glorieuses de son père et sembla avoir hérité de sa bravoure. Après avoir pris part à l'expédition de 1690, ainsi qu'on l'a vu, il fit également partie de celle qui fut dirigée, quelques années après, contre les Iroquois. C'est alors qu'il fut fait prisonnier. Le Père Charlevoix raconte ainsi ce triste événement : " Des Sau-

dein d'avenir et
 après avoir été
 fut tué, l'année
 es Sauvages. Il
 la fleur de l'âge.
 bly, ayant suivi,
 dition contre la
 combattant. M^r
 qui précédèrent
 ement de Haver-
 it avec sa troupe
 in matin, ayant
 ux qui pouvaient
 réconcilier. Ils
 arbres, pour faire
 e du fort. Après
 hache à la main.
 x jeunes officiers
 amp de bataille."
 si leur vie pour la
 allait s'enfermer
 ession aux Trois-
 ette ville, sous le
 Communauté de
 ans, donnant l'ex-
 rticulièrement de
 e mérites autant
 t en 1770, et alla
 erges fidèles.
 de la Frenière,
 ort de son frère,
 n père et sembla
 ir pris part à l'ex-
 également partie
 s après, contre les
 sonnier. Le Père
 ment : "Des Sau-

"vages alliés, étant venus à Montréal pour la traite des
 "pelletteries, demandèrent une escorte pour s'en retour-
 "ner. Le Sieur Michel s'offrit pour les accompagner et
 "son offre fut acceptée. On lui donna une escorte de
 "trente hommes, commandée par M^r de la Gemmerais,
 "Lieutenant, qui avait sous lui la Frenière, fils aîné de
 "M^r Hertel, et un autre de ses frères, tous deux En-
 "seignes. Cette troupe, étant arrivée au Long Sault de
 "la Grande Rivière, devait faire un portage. Pendant
 "qu'une partie des hommes était occupée à monter les
 "canots, et que l'autre marchait le long du rivage, pour
 "les couvrir, une décharge de fusils, faite par des gens
 "qu'on ne voyait pas, écarta tous les Sauvages qui étaient
 "de la seconde bande, et fit tomber plusieurs Français
 "morts ou blessés. Les Iroquois, sortant aussitôt de leur
 "embuscade, se jettent avec furie sur ce qui restait des
 "nôtres, et, dans la confusion qu'une attaque si brusque
 "et si imprévue avait causée, ceux qui voulurent gagner
 "leurs canots les firent tourner, de sorte que l'ennemi
 "eut bon marché des gens qui avaient à se défendre à la
 "fois contre eux et contre la rapidité du courant qui les
 "entraînait. La Gemmerais, les deux Hertel et S^t Michel
 "se défendirent pourtant avec une bravoure qui les
 "aurait sauvés, si les Sauvages ne les eussent pas aban-
 "donnés ; car on sut depuis que la Chaudière-Noire,
 "leur Chef, n'avait avec lui que cent quarante hommes.
 "Mais ces Messieurs, ayant bientôt perdu l'élite de
 "leurs soldats, n'eurent plus d'autre parti à prendre
 "que de s'embarquer au plus vite, pour faire retraite.
 "Par malheur, le canot où S^t Michel et les deux Hertel
 "s'étaient jetés, tourna, et ils furent pris tous les trois."
 "M^r Hertel fut retenu deux ans en captivité, pendant les-
 "quels il eut à souffrir toutes sortes d'ennuis et de tour-
 "ments. Après ce laps de temps, "Oureouharé, dit encore
 "le Père Charlevoix, revint avec treize prisonniers qu'il
 "avait délivrés, et parmi lesquels étaient les deux Hertel
 "pris avec M^r de la Gemmerais, et qu'on croyait morts."

Mr Hertel décéda à un âge très-avancé ; mais, quoique marié, il ne laissa pas de postérité. Lieutenant réformé en 1695 et confirmé en 1700, il reçut le brevet de Capitaine en 1731. Le Père Charlevoix fait ainsi son éloge en deux mots : " Il se distingua en plusieurs occasions, " et, comme l'aîné de la famille, hérita de la piété de son " père."

BRANCHE AINÉE.

I^o JACQUES HERTEL DE-COURNOYER, quatrième fils de Mr F. Hertel et de Dame M. J. Tavenay, fut le chef de cette branche. Tout en prenant part, à l'exemple de son père, aux luttes de la patrie, il s'occupa, de concert avec son frère, Mr François Hertel, Sieur de la Frenière, dont on vient de parler, à former des établissements et à assurer à sa famille de riches propriétés. Dans ce dessein, il demanda et obtint, sur la rivière Richelieu, côte nord, une concession de deux lieues de front sur deux lieues de profondeur. Son frère en obtint autant, au sud de la même rivière. Ces gratifications furent faites en 1695.

A cette époque, Mr de Cournoyer était marié. Il avait épousé aux Trois-Rivières, le 9 Octobre 1691, M^{lle} Marguerite Godefroy, fille de Mr Michel Godefroy, Sieur de Linctot, Capitaine réformé dans les troupes de la marine. De ce mariage sont nés quatre enfants : Michel, Sieur de Cournoyer ; Joseph, Sieur de la Frenière ; Jacques Lambert, Sieur de Cournoyer, et Agnès.

II^o MICHEL HERTEL, SIEUR DE COURNOYER.—Mr Michel Hertel, Sieur de Cournoyer, fils aîné du précédent, hérita de l'ardeur martiale de ses frères, et fut comme eux le type du vrai guerrier. Il épousa M^{lle} Anne de Goutin et en eut sept enfants qui marchèrent sur ses traces : Jacques-Ange, Michel, Charles, Thérèse, Marie-Joseph, Elizabeth et une autre fille encore.

Mr Jacques-Ange Hertel, Sieur de Cournoyer, l'aîné, passa en France et s'y établit. Il mourut laissant, du

; mais, quoique
utenant, réformé
e brevet de Capi-
t ainsi son éloge
sieurs occasions,
de la piété de son

isième fils de Mr F.
le chef de cette
mple de son père,
concert avec son
Frenière, dont on
ments et à assurer
ans ce dessein, il
helieu, côte nord,
sur deux lieues de
ant, au sud de la
t faites en 1695.

it marié. Il avait
1691, Melle Margue-
odefroy, Sieur de
upes de la marine.
: Michel, Sieur de
ere; Jacques Lam-

NOYER.—Mr Michel
u précédent, hérita
fut comme eux le
Anne de Goutin et
ses traces: Jacques-
ie-Josephite, Eliza-

Cournoyer, l'ainé,
mourut laissant, du

mariage qu'il avait contracté, plusieurs enfants qui hono-
rèrent le nom de Hertel. Dans la liste des nobles récem-
ment publiée à Paris, se trouve le nom de Mr Hertel de
Cournoyer, un de ses descendants.

Mr Michel Hertel, aussi Sieur de Cournoyer, suivit son
frère dans la patrie de ses aïeux. Etant entré dans l'ar-
mée, il devint officier et Chevalier de St Louis. Il décéda
au moment où la révolution allait se déchaîner sur la
France, sans avoir contracté mariage.

Mr Charles Hertel, Sieur de Chambly, fut moins heu-
reux. Etant également passé en France, en compagnie de
ses frères, il fut victime de la tourmente révolutionnaire.
Sa tête tomba sur l'échafaud en 1792. Il était alors Che-
valier de St Louis et propriétaire de grands biens à
Cayenne et dans la Guyanne française.

Les filles seules restèrent en Canada et s'y établirent.—
Melle Thérèse, née à Louisbourg, alors que son père servait
à l'île Royale, épousa Mr François-Xavier de St Ours,
Capitaine d'Infanterie, le même qui fut tué en 1759, à
Québec, à la bataille des Plaines d'Abraham. Après la
mort de Mr de St Ours, elle passa en France et se retira à
Saintes, où elle touchait trois cents livres de pension, en
considération des services de son mari, ainsi qu'en fait
foi un acte de reconnaissance qui se trouve encore aux
Archives de la Marine.—Melle Elizabeth épousa Mr Pacaud
qui, étant passé en France, obtint le grade de Major du
Génie dans les armées françaises et mourut vers la fin du
dix-huitième siècle.—Melle Marie-Josephite contracta ma-
riage, le 16 Mai 1749, avec Mr Lefebvre, Sieur de Belle-
feuille, Seigneur de Pabock, dans la Baie des Chaleurs,
Commandant pour le Roi dans la côte de Gaspé, et Sub-
délégué de l'Intendant du Roi. Mr Hertel de Cournoyer
ayant été tué en 1759 sur les hauteurs de Québec, sans
laisser d'autres enfants que ceux qui passèrent en France,
la branche aînée des Hertel fut représentée, en Canada,
par la famille de Bellefeuille.

LA FAMILLE DE BELLEFEUILLE. 1^o Mr François Lefebvre de

Bellefeuille, époux de M^{lle} M. J. Hertel, descendait de M^r Jean-François Lefebvre, Sieur de Bellefeuille, du Diocèse de Rennes, en Bretagne.

Après avoir servi dans les armées françaises, M^r J. F. de Bellefeuille vint se fixer à Plaisance, en Acadie, où il épousa M^{lle} Beaudry, dont il eut cinq enfants : George, François, Pierre, et deux filles. George, l'aîné, passa en France et servit dans la marine. Après avoir été promu au grade de Capitaine en 1764, il fut élevé à celui de Chef d'Escadre. Il mourut après avoir contracté mariage, mais ne laissa pas de postérité.—Pierre, Sieur des Îles, le cadet, est mort peu de temps avant la conquête sans s'être marié ; à cette époque, une de ses sœurs épousait M^r d'Augeac, Gouverneur des Îles de S^t Pierre et de Miquelon.

M^r F. de Bellefeuille, second fils de M^r F. de Bellefeuille, et frère des précédents, après avoir servi dans les armées françaises, fut nommé Commandant dans la Baie des Chaleurs et la côte de Gaspé, par M^r Hocquart, alors Intendant du Canada, et continué dans ses fonctions par son successeur. Par cette charge, il avait mission, à part les droits de l'Amiral quand ses vaisseaux mouillaient dans la Baie, de régler les différends qui pouvaient s'élever entre les habitants et les traiteurs, au sujet des boissons. C'est ce que porte l'acte qui lui fut adressé, le 22 Mai 1749. Alors il s'établit dans la Seigneurie de Pabock, que sa famille avait acquise des M^{rs} Hubert. Il continua à y demeurer avec son épouse jusqu'en 1759, époque où, après avoir réalisé une fortune assez considérable, il se proposait de passer en France, afin d'y finir ses jours. L'invasion du Canada par les Anglais ayant eu lieu sur ces entrefaites, il ne put réaliser ses projets. Tous ses vaisseaux furent coulés à fond ; ses établissements et ceux des Basques qu'il avait avec lui, furent ruinés. Lui-même ne put échapper au fer des envahisseurs, qu'en gagnant Québec sur une barque avec sa famille. Là encore, le peu qu'il avait pu soustraire au pillage et à l'incendie fut détruit à la prise de Québec. Dans cette extrémité, il

venait
alla se
1783, à
vécut
mariage
Jeanne
François
1774,
Rivière
toujours
1802, M
1819, l
Benjamin
Rivière
le suivit
postérieu
Il M
précédent
S^{te} Fam
1775 par
il deman
à la fro
l'ennemi
M^r de S
attaqué
visions
ainsi q
mais à
d'avoir
Bellefeu
charge
Comma
temps q
attaqué
M^r de B
autres, f
William

descendait de
Bellefeuille, du Dio-

ses, Mr J. F. de
Acadie, où il
ants: George,
ainé, passa en
oir été promu
vé à celui de
racté mariage,
eur des Iles, le
mète sans s'être
s épousait Mr
t de Miquelon.
Mr F. de Belle-

servi dans les
nt dans la Baie
Mocquart, alors
s fonctions par
mission, à part
ux mouillaient
pouvaient s'éle-
sujet des bois-
t adressé, le 22
rie de Pabock.
ert. Il continua
759, époque où,
nsidérable, il se
ses jours. L'in-
eu lieu sur ces

Tous ses vais-
ents et ceux des
s. Lui-même ne
qu'en gagnant
à encore, le peu
à l'incendie fut
te extrémité, il

vendit à vil prix sa Seigneurie au Colonel Haldimand, et
alla se fixer aux Trois-Rivières. C'est là qu'il mourut en
1783, à l'âge de soixante-quatorze ans. Son épouse lui sur-
vécut plusieurs années, n'étant morte qu'en 1803. De ce
mariage sont nés huit enfants: Pierre-François, Antoine,
Jeanne, Joseph, Louise-Exupère, Françoise, Joseph et
François. Françoise, la plus jeune des filles, épousa, en
1774, Mr Louis-Joseph LeProust, et mourut aux Trois-
Rivières en 1823, laissant deux enfants: Julie qui réside
toujours aux Trois-Rivières; et Françoise qui épousa, en
1802, Mr François Rieutard, Médecin, et est décédée en
1819, laissant une fille, laquelle s'est mariée à Mr Pierre-
Benjamin Dumoulin, Avocat, et est décédée aux Trois-
Rivières en 1836, laissant six enfants. Les autres, à part
le suivant, ou ne se marièrent pas, ou n'eurent pas de
postérité.

Il Mr Antoine Lefebvre de Bellefeuille, second fils du
précédent, était né le 13 Août 1755, dans la Paroisse de la
Ste Famille de Pabock. Lors de l'invasion du Canada en
1775 par les Américains, ayant atteint sa vingtième année,
il demanda et obtint de son père la permission de marcher
à la frontière, en qualité de Volontaire, afin de repousser
l'ennemi. Il servit sous Mr de Rouville, son parent, et sous
Mr de Salaberry. Il était à St Jean, lorsque cette place fut
attaquée. Après quarante-cinq jours de siège, les pro-
visions étant venues à manquer, force fut de capituler,
ainsi qu'il a été dit. Ses défenseurs furent élargis,
mais à la condition de ne pas reprendre les armes avant
d'avoir été échangés. Lié par cet engagement, Mr de
Bellefeuille ne crut pas y contrevenir en acceptant la
charge de Secrétaire auprès du Gouverneur Hamilton,
Commandant au poste de Vincennes. Il y avait peu de
temps qu'il remplissait ces fonctions, lorsque ce fort fut
attaqué à son tour et obligé à capituler, le 24 Février 1779.
Mr de Bellefeuille, ainsi que le Gouverneur et plusieurs
autres, fut conduit en Virginie et détenu dans la prison de
Williamsbourg, où, pendant treize mois, il eut beaucoup

de privations à endurer, malgré les promesses faites au moment de la capitulation. Une fois élargi, il se rendit dans l'Etat de New-York, où il se présenta au Général Clinton, avec une lettre des plus bienveillantes de la part du Gouverneur Hamilton. De là il revint en Canada, où il épousa à St Eustache, le 7 Février 1793, M^{lle} Louise-Angélique Lambert Dumont, fille de M^r Louis Dumont, Seigneur des Mille-Iles, et de Dame Marguerite Boisseau. C'est dans cette Paroisse qu'il est mort, le 8 Juin 1816, laissant de son mariage avec M^{lle} Dumont, dix enfants: Eustache-Antoine, Louis-Charles, François-Louis, Henri-Nicolas, Joseph, Angélique-Marguerite, Prosper, Edouard-Louis, Jean-Baptiste et Grégoire.

Louis-Charles entra dans l'état ecclésiastique et devint membre du Séminaire de St Sulpice en 1821. Après avoir exercé pendant cinq ans le saint ministère au Lac des Deux-Montagnes, M^r de Bellefeuille revint à Montréal où il se fit remarquer par ses éminentes qualités. L'ardeur de son zèle s'enflammant de plus en plus, il entreprit plusieurs missions au Lac Témiscaming, dont il donna un récit qu'on trouve dans le rapport de 1840. C'est à la suite de l'une de ces missions fatigantes qu'il contracta la maladie dont il est mort, le 25 Octobre 1840. Plus qu'aucun autre, ce digne prêtre seconda les efforts de M^r Lartigue pour l'établissement de la Propagation de la Foi dans le Diocèse de Montréal, et l'extension de l'Evangile parmi les infidèles.

Joseph, le cinquième fils de M^r A. de Bellefeuille, épousa à Montréal, le 10 Juin 1833, M^{lle} Caroline-Flavie-Anne Leprohon, fille de M^r Edouard-Martial Leprohon¹ et de Dame Marie-Louise Lukin, et en a eu trois enfants: Joseph-Edouard, Caroline-Angélique et Charles-Henri.

¹ M^r Leprohon a laissé plusieurs enfants, parmi lesquels le Docteur Leprohon, non moins distingué par sa politesse exquise que par ses autres qualités, et dont l'épouse, à l'exemple de M^{me} Sadlier, s'est fait un nom dans les lettres. Nous souhaitons vivement qu'elle trouve des imitatrices dans les Dames canadiennes sorties des Couvents.

III^e Mr Antoine Lefebvre de Bellefeuille, fils aîné de Mr A. de Bellefeuille et de Dame A. Dumont, épousa, en 1823, M^{lle} Marguerite McGills, de Williamstown, Glen-gary. Il est mort à St Eustache en 1836, après avoir rempli les fonctions de Député-Adjudant-Général du Bas-Canada en 1827, sous Mr Vassal de Montviel, charge qui lui fut conférée par Lord Dalhousie. De son mariage avec M^{lle} McGills sont nés quatre enfants : Marguerite-Angélique, mariée à Mr K. C. Harwood, membre du Parle-ment; Marie-Antoine, Eustache-Marc-Antoine, Joseph et Louis-Charles-Auguste.

BRANCHE CADETTE.

I^{er} Mr Jean-Baptiste Hertel, Sieur de Rouville, septième fils de Mr F. Hertel et de Dame T. Tavenay, fut le chef de cette branche. Il était né en 1670. Plusieurs années après, en 1694, son père lui fit obtenir, ainsi qu'à Joseph, l'un de ses frères, une concession sur la rivière Chambly, près de sa Seigneurie. Cette concession était de deux lieues de front sur une lieue et demie de profondeur. Celle de son frère n'était pas moins étendue. Cinquante ans plus tard, en 1744, un autre membre de sa famille, Mr Hertel de Beaubassin, Lieutenant dans les troupes en 1756, obtenait à son tour, près du fort St Frédéric, quatre arpents de terre, pour y faire un établissement.

Ayant embrassé la carrière des armes, Mr de Rouville fut le digne émule des d'Ailleboust de Mantet, des de St Ours, et de tous ces intrépides guerriers qui, à cette époque, firent repentir les Colonies anglaises de leurs injustes attaques. Dès 1703, on le voit à la tête de deux cent cin-
quante hommes, traversant les Alléghany's et tombant sur Derfield, dont il tuait ou faisait prisonniers tous les habitants. Ainsi vengeait-il les malheureux Abénaquis que l'excès même de leurs maux avait forcés à appeler les Français à leur secours. A cette époque, Mr de Rouville était Lieutenant et avait quatre de ses frères sous

ses ordres. Ayant repris son expédition, l'année suivante, il attaqua l'ennemi et lui fit cent cinquante prisonniers, ne perdant que trois Français et quelques Sauvages. Malheureusement, Mr de Chambly, son frère, fut du nombre des morts, ainsi qu'il a été rapporté, et lui-même fut blessé.

Les Colonies anglaises ayant, quelques années après, mis une armée en campagne, Mr de Rouville fut chargé d'aller faire une reconnaissance sur le lac Champlain, à la tête de cinquante hommes. C'était vers le milieu de l'année 1710. Au mois de Juillet suivant, il fit partie, avec Mr de Montigny, de l'expédition contre la Nouvelle-York. C'est à la suite de cette campagne qu'il fut envoyé à Boston, avec Mr Dupuy, par Mr de Vaudreuil, pour régler les différends restés sans solution. Parlant de cette mission, Mr de Vaudreuil écrivait à Mr de Pontchartrain, alors Ministre, "qu'il avait été heureux de faire tomber son choix sur ces deux officiers, les plus capables de tout le Canada de reconnaître un pays qu'ils pouvaient être appelés à combattre d'un moment à l'autre." La guerre était plus proche qu'on ne pensait. Pendant que l'Amiral Walker remontait le St Laurent à la tête d'une flotte nombreuse, le Général Nicholson s'avancait avec trois ou quatre mille hommes et six cents Sauvages vers le lac Champlain. Le péril était grand. Mr de Rouville fut envoyé en toute hâte avec deux cents hommes pour avoir des nouvelles de son approche. C'est alors que, le Ciel intervenant, on apprit le désastre arrivé à la flotte anglaise, ce qui obligea Nicholson à rebrousser chemin.

Trois ans après cet événement, Mr de Rouville reçut ordre de passer au Cap-Breton, pour y former un établissement. Après huit ans de séjour dans ce pays, il mourut le 30 Juin 1722, au fort Dauphin, dont il avait été fait Commandant. Mr de Rouville s'était marié deux fois. Il avait d'abord épousé, en 1709, M^{lle} Jeanne Dubois. Cette dame étant morte peu après, il contracta un nouveau mariage avec M^{lle} Marie Beaudoin, fille de Mr Gervais Beaudoin et de Dame Aubert. De ce dernier mariage

sont nés cinq enfants : Anne, Jean-Baptiste, Thérèse, Thavenet et René-Ovide.—Jean-Baptiste fut, comme son père, un vaillant guerrier, et comme lui devint Capitaine et Chevalier de St Louis. Il était Seigneur de Rouville et co-Seigneur de Chambly, lorsqu'il mourut en 1777. Il avait épousé M^{lle} Legras de Montréal, mais n'en eut point d'enfants.—Thérèse, la seconde des filles, fit alliance avec M^r Boucher de Grosbois et eut six enfants, dont deux furent tués à la guerre de 1775. Les autres furent : Charles, Anne, Charlotte et Louise. Charles épousa M^{lle} René de la Perrière, dont sont issus deux enfants ; Anne se maria à M^r Soumande, mais n'a pas laissé de postérité ; Charlotte est morte sans s'être mariée ; Louise épousa M^r de Jordis.—Thavenet, après avoir été fait Lieutenant de marine et s'être choisi aussi une épouse dans la famille Soumande, passa en Louisiane, où il est mort en 1774.—René-Ovide continua la lignée.

Il^o M^r René-Ovide Hertel de Rouville était né en 1720 au Cap-Breton, et, pour cette raison, porta longtemps le surnom de *Labrador*. De haute taille, bien fait de sa personne, M^r Hertel avait toutes les qualités qui en imposent et qui charment tout à la fois. Il épousa, en 1740, M^{lle} Louise-Catherine de Leigne, fille de M^r Pierre-André de Leigne, Lieutenant Général Civil et Criminel du District de Québec, et de Dame Claude Fredin. Ayant alors embrassé la carrière du Barreau, il fut nommé Lieutenant Criminel et Civil au Siège des Trois-Rivières. Peu après, il fut chargé de la direction des forges de St Maurice. Ayant perdu sa place à la conquête, il passa en France et devint Intendant de la maison du prince de Condé. La paix ayant été conclue sur ces entrefaites entre la France et l'Angleterre, il revint dans son pays, où le Général Murray, juste appréciateur du mérite, le nomma, en 1766, Grand-Voyer pour le District de Montréal. Ayant perdu son épouse dans cette même année, il se remaria, l'année suivante, avec M^{lle} de Verchères, veuve de M^r de St Blain. Sept ans après, il fut nommé Juge des



Plaidoyers Communs, avec MM. Jean Fraser et John Martell. L'année suivante, les Américains s'étant jetés sur le Canada, il prit les armes et alla défendre le fort St Jean, où il fut fait prisonnier et conduit en Pensylvanie. Elargi en 1777, il revint en Canada et reprit ses fonctions de Juge. Après quelques démêlés avec le Procureur Général, qui se terminèrent à son avantage, il fut nommé Juge de la Cour du Banc du Roi, à Montréal.

M^r Hertel remplissait encore ces dernières fonctions en 1793, lorsqu'il mourut le 12 Août, laissant, de son premier mariage, six enfants, dont trois seulement ont survécu : Louise-Catherine, Jean-Baptiste et Marie-Anne. Louise-Catherine est morte à Montréal vers l'année 1797, et Marie-Anne est décédée à Québec en 1822. Ni l'une ni l'autre ne contracta mariage.

III^e M^r Jean-Baptiste-Melchior Hertel de Rouville, fils aîné du précédent, né en 1748, entra, en 1760, dans le régiment du Languedoc, en qualité d'Enseigne, et le suivit en France, où il resta jusqu'en 1766. S'étant alors embarqué pour la Corse, il fit la guerre contre Paoli, ¹ et, après la conquête de cette Ile, revint en France, qu'il laissa en 1772 pour repasser en Canada.

Comme son père, M^r Hertel fut un des défenseurs de la patrie en 1775, et comme lui fut fait prisonnier et conduit aux Etats. Après vingt mois de captivité, il entra dans l'armée anglaise où il reçut une commission de Capitaine, et y servit jusqu'en 1783. Sept ans après, en 1790, il fut fait Colonel de Milice, et bientôt après fut élu membre de

¹ Dans l'espoir d'en être nommé Vice-Roi, Paoli avait lâchement remis la souveraineté de la Corse aux Anglais. Bloquée par leur flotte, attaquée par l'armée de Paoli, la garnison française de Bastia, se voyant dans l'impossibilité d'être ravitaillée, avait déjà capitulé. Il n'y avait plus que celle de Calvi qui tint encore. Après avoir résisté pendant cinquante-et-un jours aux forces combinées de Paoli, du Général Stuart qui commandait un corps de débarquement, et au célèbre Nelson lui-même, cette héroïque garnison, en proie aux dernières extrémités, sans vivres, sans munitions, décimée par la maladie, fut contrainte à son tour de poser les armes. Pour Paoli, il eut la récompense que méritent les traîtres : il fut ignominieusement mis de côté.

Fraser et John
ains s'étant jetés
défendre le fort
duit en Pensyl-
ada et reprit ses
élés avec le Pro-
a avantage, il fut
, à Montréal.

ères fonctions en
t, de son premier
ent ont survécu :
e-Anne. Louise-
l'année 1797, et
22. Ni l'une ni

de Rouville, fils
en 1760, dans le
l'Enseigne, et le
66. S'étant alors
contre Paoli, ¹ et,
en France, qu'il

s défenseurs de la
sonnier et conduit
rité, il entra dans
sion de Capitaine,
ès, en 1790, il fut
ut élu membre de

Paoli avait lâchement
bloquée par leur flotte,
e de Bastia, se voyant
capitulé. Il n'y avait
ir résisté pendant cin-
oli, du Général Stuart
ou célèbre Nelson lui-
dernières extrémités,
adie, fut contrainte à
ut la récompense que
is de côté.

la Chambre d'Assemblée. Il venait d'être appelé au
Conseil Législatif, lorsqu'en 1812 il reçut le comman-
dement du deuxième Bataillon de milice incorporée ;
mais son grand âge ne lui permit plus de continuer le
service actif. Il mourut à Chambly, le 30 Novembre
1817, à l'âge de soixante-et-neuf ans.

L'Honorable Hertel de Rouville avait épousé, en 1784,
Mlle Marie-Anne Hervieux, fille de Mr Jean-Baptiste Her-
vieux, Capitaine de milice, et de Dame Charlotte Marin,
dont le père avait été aussi Capitaine et Chevalier de St
Louis. De ce mariage sont nés huit enfants, dont deux
seulement ont survécu : Marie-Anne et Jean-Baptiste-
René. Marie-Anne, née à Montréal en 1788, épousa à
Chambly, en 1812, l'Honorable Charles-Michel-Irumberry
de Salaberry, le héros de Châteauguay, et eut quatre
enfants, ainsi qu'il est rapporté plus loin.

IV^o Mr Jean-Baptiste-René Hertel de Rouville, fils du
précédent, né en 1789, devint Lieutenant dans la milice
canadienne en 1807, fut fait Capitaine des Voltigeurs
canadiens, le 15 Avril 1812, et servit en cette qualité sous
son beau-frère, le Colonel de Salaberry, à la bataille de
Châteauguay.

Trois ans après, en 1815, il fut nommé Lieutenant-
Colonel de la Milice pour la Division de Chambly, et,
l'année suivante, après la résignation de son père, il prit
le commandement de cette Division. Cette même année,
le 3 Septembre 1816, il épousa Mlle Anne-Charlotte Bou-
cher de la Brocquerie, fille aînée de Mr Joseph-Ignace
Boucher de la Brocquerie et de Dame Charlotte-Sophie
Boucher de Niverville de Montizambert. Huit ans après,
il fut élu membre du Parlement pour le Comté de Bed-
ford, et fit ensuite partie du Conseil Législatif. Après
avoir habité St Hilaire, il vint se fixer, en 1843, à Sorel,
qu'il quitta en 1858, pour venir résider à Belœil, où il
est mort le 14 Janvier 1859, sept ans avant son épouse,
laissant plusieurs enfants : Marie-Anne-Charlotte, Hen-
riette-Louise-Sophie, Hermine-Julie-Hippolyte, Marie-

Louise-Eugénie-Mélina et Jean-Baptiste-René-Melchior-Louis-Charles-Jacques.

Marie-Anne-Charlotte épousa à St Hilaire, en 1840, Mr Jean-Baptiste Brousseau, Médecin à Belœil, et élève distingué du Dr Meilleur, un des Fondateurs du Collège de l'Assomption, et ancien Surintendant de l'Instruction publique.—Henriette-Louise-Sophie se maria l'année suivante, dans la même Paroisse, avec Mr Louis-Isaac La-Mocque, de Rigaud, et est morte en 1845, ne laissant qu'un fils.—Hermine-Julie-Hippolyte est entrée en 1847 au Couvent des Sœurs des SS. Noms de Jésus et de Marie, à Longuenil, et a depuis rempli les fonctions d'Econôme dans la maison que possède cet Institut à Hochelaga.—Marie-Louise-Eugénie-Mélina, après avoir épousé à Sorel, en 1843, le Capitaine Joseph-Robert Sincennes, décédé en 1856, s'est remariée en 1859 avec Mr Joseph Daigle, négociant à Belœil. De son premier mariage sont nés quatre enfants : l'aîné, Mr Félix Sincennes, est Président de la florissante Compagnie du Richelieu. Après avoir épousé M^{lle} St Louis, il s'est remarié à M^{lle} Douaire Bondy, ensuite à M^{lle} Denyse Perrault, veuve de Mr Bourgeau, et a plusieurs enfants.—Mr Jean-Baptiste-René-Melchior-Louis-Charles-Jacques Hertel, frère des précédentes, a épousé, le 30 Janvier 1861, M^{lle} Emilie-Hermine Daigle, fille du Lieutenant-Colonel Antoine Daigle, de St Ours, et a plusieurs enfants.

TES

te-René-Melchior-

laire, en 1840, Mr
lœil, et élève dis-
cours du Collège de
de, l'Instruction
maria l'année sui-
r Louis-Isaac La-
1845, ne laissant
est entrée en 1847
s de Jésus et de
pli les fonctions
ede cet Institut à
ina, après avoir
oseph-Robert Sin-
en 1859 avec M^r
e son premier ma-
r Félix Sincennes,
gnie du Richelieu.
est remarié à M^{lle}
e Perrault, veuve
—Mr Jean-Baptiste-
Hertel, frère des
1861, M^{lle} Emilie-
t-Colonel Antoine
nts.

THE HISTORY OF THE

REIGN OF CHARLES THE FIRST

BY

JOHN BURNET

OF THE UNIVERSITY OF OXFORD
IN TWO VOLUMES
THE FIRST
CONTAINING THE HISTORY OF THE REIGN OF
CHARLES THE FIRST FROM HIS MARRIAGE
TO THE DEATH OF KING CHARLES THE FIRST
IN THE YEAR OF HIS AGE SIXTY-ONE
AND OF THE REIGN OF KING CHARLES THE SECOND
FROM HIS MARRIAGE TO THE DEATH OF KING
CHARLES THE SECOND IN THE YEAR OF HIS AGE
THIRTY-ONE

LONDON
Printed by J. Streater, at the Sign of the
Anchor, in St. Dunstons Church-yard, in
the Parish of St. Dunstons, in the County of
Middlesex.
MDCCLXXII.



M. L. D'EVERNAY.

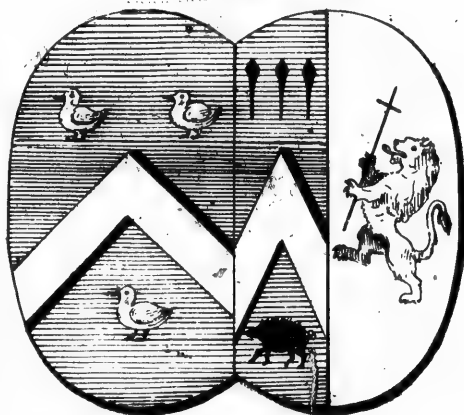


M. G. FRANCHÈRE.



M. BOUCHETTE.





LA FAMILLE DE

1. *Pinus* *resinosa* Ait.

2. *Pinus* *strobus* Mill.

3. *Pinus* *banksiana* Lamb.

4. *Pinus* *resinosa* Ait.

5. *Pinus* *strobus* Mill.

6. *Pinus* *banksiana* Lamb.

7. *Pinus* *resinosa* Ait.

8. *Pinus* *strobus* Mill.

9. *Pinus* *banksiana* Lamb.

10. *Pinus* *resinosa* Ait.

11. *Pinus* *strobus* Mill.

12. *Pinus* *banksiana* Lamb.

13. *Pinus* *resinosa* Ait.

14. *Pinus* *strobus* Mill.

15. *Pinus* *banksiana* Lamb.

16. *Pinus* *resinosa* Ait.

17. *Pinus* *strobus* Mill.

18. *Pinus* *banksiana* Lamb.

19. *Pinus* *resinosa* Ait.

20. *Pinus* *strobus* Mill.

21. *Pinus* *banksiana* Lamb.

22. *Pinus* *resinosa* Ait.

23. *Pinus* *strobus* Mill.

24. *Pinus* *banksiana* Lamb.

25. *Pinus* *resinosa* Ait.

26. *Pinus* *strobus* Mill.

27. *Pinus* *banksiana* Lamb.

28. *Pinus* *resinosa* Ait.

29. *Pinus* *strobus* Mill.

30. *Pinus* *banksiana* Lamb.

31. *Pinus* *resinosa* Ait.

32. *Pinus* *strobus* Mill.

33. *Pinus* *banksiana* Lamb.

34. *Pinus* *resinosa* Ait.

35. *Pinus* *strobus* Mill.

36. *Pinus* *banksiana* Lamb.

37. *Pinus* *resinosa* Ait.

38. *Pinus* *strobus* Mill.

39. *Pinus* *banksiana* Lamb.

40. *Pinus* *resinosa* Ait.



Cette f
nents ser
d'azur, au
posées, de
Godefroy
sbrock, au
elle s'est p
lui donne

Mr Jacq
comme le
tenait à c
des armées
rante bless
ses contem
la postérité
Comme
Sieur de la
mandie, et
de St Vince
la famille
taillade, Vi
France ver

LA FAMILLE DE MONTIGNY.

Cette famille qui de tout temps s'est signalée par d'éminents services, est d'ancienne noblesse. Ses armes sont : d'azur, au chevron d'argent, avec trois canettes de même, posées, deux en chef, et l'autre en pointe. Alliée aux Godefroy, aux d'Amours, aux de Louvigny, aux Hoensbrock, aux Trottier des Rivières, aux de Lorimier, etc., elle s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Nous devons donc lui donner place dans cet ouvrage.

1^o JACQUES TESTARD, SIEUR DE MONTIGNY.

Mr Jacques Testard, Sieur de Montigny, nous apparaît comme le héros de cette famille remarquable. Il appartenait à cette race d'hommes qui, à eux seuls, valent des armées. Plus de trente-cinq ans de services, quarante blessures, tels sont les titres qui le rendent cher à ses contemporains et le recommandent à l'admiration de la postérité.

Comme Mr LeMoyne de Longueuil, Mr Jacques Testard, Sieur de la Forest, son père, avait reçu le jour en Normandie, et était fils de Mr Jean Testard, de la Paroisse de St Vincent, de Rouen, et de Dame Anne Godefroy, de la famille des Godefroy de Tonnancour, Linctot, Roc-taillade, Vieux-Pont, etc. Etant passé dans la Nouvelle-France vers le milieu du seizième siècle, en compagnie

de son frère, Mr Charles Testard, Sieur de Folleville, et de sa sœur, M^{lle} Anne Testard, il s'y établit. Il épousa, au mois de Novembre 1659, M^{lle} Poumin, veuve de Mr de la Bardillière, dont la Demoiselle administra l'Hôtel-Dieu de Montréal, pendant un des voyages de M^{lle} Mance en France. De leur côté, son frère et sa sœur firent alliance, le premier avec M^{lle} Anne LaMarque, la seconde avec Mr François LeBer, aussi de Rouen, grand-oncle de la célèbre récluse de ce nom, et frère de Mr Jacques LeBer, grand-père de l'épouse du Chevalier Benoist.

Mr J. T. de Montigny était le second fils de Mr Jean Testard, Sieur de la Forest. Il naquit vers l'an 1662. Après la mort de son père, arrivée peu après, il se détermina à embrasser la carrière militaire. L'exemple de son oncle qui était entré dans la milice de la S^{te} Famille, et dont un des fils devint Capitaine de milice à la Prairie, contribua sans doute à lui en inspirer le goût. Après avoir servi d'abord sur les galères du Roi et avoir fait trois campagnes dans le régiment des Dragons, étant de retour en Canada, il s'adjoignit, en qualité de volontaire, à un des partis que le Comte de Frontenac envoyait contre Corlar. "Ce parti, rapporte Charlevoix, était composé de cent dix hommes. et avait pour les commander MM. d'Ailleboust de Mantet et LeMoine de S^{te} Hélène, qui avaient sous leurs ordres MM. d'Iberville, de Repentigny, de Montigny, de la Brosse, de Bontemps, qui voulurent bien servir comme volontaires." Tout d'abord, ce parti devait se porter sur Orange; mais comme les Sauvages qui n'étaient plus accoutumés depuis longtemps à ces coups de vigueur, refusaient de prendre part à l'expédition, force fut de se borner à Corlar. On y arriva sur le soir, après des fatigues incroyables à cause de la saison avancée et des cours d'eau qu'il fallut franchir. Sans prendre le temps de se reposer, Mr de Mantet commande l'attaque, et, après une lutte des plus vives, s'empare du fort, dont il fit passer la garnison au fil de l'épée. Le reste eut le même sort. On ne fit de grâce qu'aux

femmes et aux enfants, et au Major de la place, qui, dans une occasion précédente, avait montré beaucoup d'humanité pour les Français. C'est alors que s'étant obstiné à enlever une maison remplie de monde, M^r de Montigny, fut blessé de deux coups de pertuisane. La maison où il fut transporté fut, avec celle du Major dont on vient de parler, la seule épargnée. Pendant la prise de Corlar, M^r Garneau s'exprime ainsi : " Les Français, après avoir reconnu la place, y entrèrent dans la nuit sur les onze heures du soir, à la faveur d'une grosse tempête de neige, et investirent les maisons. Couverts de frimas, l'œil ardent, la vengeance dans le cœur, ces hommes ressemblaient aux terribles fantômes, si souvent évoqués dans les poésies du Nord. C'était la mort qui entraînait dans ce bourg destiné à périr pendant cette nuit fatale. Au signal donné, chacun se précipite dans les maisons, dont les portes sont enfoncées à coups de hache. Surpris au milieu du sommeil et saisis d'effroi, les habitants opposent une vaine résistance. Tout tombe sous les coups des vainqueurs."

L'affaire de Corlar avait eu lieu dans les derniers mois de l'année 1690. C'est à la suite de cette glorieuse expédition que M^r de Montigny fut fait Lieutenant. Trois ans après, étant retabli de ses blessures, il fut nommé Garde Marine. Il ne devait pas jouir longtemps du repos que lui assurait cette place. Une nouvelle expédition ayant été résolue afin de chasser les Anglais de l'Acadie et leur enlever Pémaquid, d'où ils dominaient tout le pays, il fut choisi pour en faire partie. MM. d'Iberville et Denis de Bonaventure, qui étaient chargés de l'exécution de cette entreprise, arrivèrent le 26 Juin 1696, à la Baie des Espagnols. Après s'être emparé du *Nieuport*, vaisseau anglais de vingt-quatre canons, d'Iberville poursuivit sa route et parut le 14 Juin devant la place. Sans être des plus

1 Ils avaient à venger le massacre de la Chine, arrivé l'année précédente et attribué aux instigations des Anglais.

fortifiées, cette place avait une bonne garnison et des munitions abondantes, plus de quinze bouches à feu. Mais comment tenir devant des hommes que n'arrêtaient ni les distances, ni les obstacles, et qui ne comptaient jamais avec le nombre de leurs adversaires? Après quelque résistance, le fort se rendit et tous ses défenseurs furent faits prisonniers. En cette circonstance encore, M^r de Montigny fut à la hauteur de sa réputation. A la tête des Sauvages, il avait sommé le Commandant de se rendre, le menaçant, par ordre de M^r de St Castin, s'il ne le faisait pas, de l'abandonner à toute la fureur de ces barbares.

Après avoir délivré l'Acadie du voisinage des Anglais, par la destruction de Pémaquid, que l'on mit deux jours à raser de fond en comble, d'Iberville, en exécution des ordres de la Cour, se mit en devoir de rendre le même service à Terre-neuve. En conséquence, il fit voile pour l'Ile Royale et, de là, vint mouiller dans la Baie de Plaisance. Il conduisait avec lui M^r de Montigny qu'il avait fait son Lieutenant. Après s'être concerté, non sans peine, avec M^r de Brouillan, Gouverneur de Plaisance, il partit pour St Jean, M^r de Brouillan d'un côté, et lui de l'autre. M^r de Montigny avait ordre d'aller à la rencontre du premier, et, pour lui faciliter la route, de prendre possession des hauteurs par où il devait passer. C'est alors qu'ayant rencontré un parti anglais, il le tailla en pièces. Après avoir fait sa jonction avec les deux Commandants, il fut mis à la tête de l'avant-garde. Le poste était des plus périlleux: d'une part, les chemins étaient affreux, car on était en plein hiver, et de l'autre, on pouvait être surpris à tout instant par l'ennemi qui était instruit de la marche des Français. Pour faire face à toutes les éventualités, l'intrépide officier, après avoir fait distribuer à ses hommes des rations pour plusieurs jours, commanda de marcher en ordre de bataille. La précaution n'était pas inutile. Il n'avait encore fait que quelques lieues, lorsqu'il se trouva en face d'un nombre

détachement anglais, retranché derrière des fascines et couvert par les bois. Il fallait lui passer sur le corps, ou périr. Communiquant alors à sa petite troupe l'ardeur qui l'anime, M^r de Montigny fond sur l'ennemi l'épée à la main. Reconnaissant qu'il n'avait pas assez de monde pour le déloger, il prolonge l'attaque, et, par la sagesse de ses habiles manœuvres, donne à M^r d'Iberville le temps d'arriver. Sorti vainqueur de cette lutte inégale, il continua sa marche sur S^t Jean. Par sa position avantageuse sur l'Océan et protégée qu'elle était par de hautes montagnes, cette place était du plus grand prix pour les Anglais. Aussi firent-ils tous leurs efforts pour la défendre. Mais apprenant que le parti envoyé à la rencontre des Français avait été défait, et voyant que déjà deux des forts étaient tombés aux mains d'Iberville, le Commandant du fort, qui tenait encore, se décida à capituler. Toutes les maisons furent réduites en cendre et la garnison renvoyée en Angleterre. Ce brillant fait d'armes avait été l'affaire de deux jours. Entrée dans la ville le 28 Novembre 1696, l'armée en était maîtresse le 30, n'ayant perdu que peu de monde.

Après cette glorieuse conquête, jugeant qu'elle serait sans résultat tant qu'il n'aurait pas chassé les Anglais du reste du pays, d'Iberville, de concert avec ses autres officiers, se résolut à enlever les autres places. Pour son compte, M^r de Montigny, à la tête de douze Canadiens déterminés comme lui, se jeta sur Portugalcove et l'emporta de vive force. S'étant adjoint quelques autres guerriers, il se rendit de là, malgré le verglas et les neiges, à la Baie de la Conception, distante de vingt-cinq lieues. Il y arriva en un jour et demi. C'est alors que, traversant une rivière où il perdit son épée, il faillit périr. Plus de neuf cents prisonniers furent le trophée de cette pénible mais fructueuse campagne. N'ayant ni assez de monde pour les garder, ni assez de places pour les contenir, force fut de les acheminer vers la Nouvelle-Angleterre et de repasser en Canada. Parlant de cette

expédition, Charlevoix dit : "Après Mr d'Iberville qui
" donna en cette rencontre de grandes preuves de sa
" capacité, et Mr de Montigny qui prenait pour l'ordinaire
" les devants et laissait peu de chose à faire à ceux qui
" le suivaient, ceux qui se distinguèrent le plus, furent :
" MM. Boucher de la Perrière et D'Amours de Plaine."

Lorsque Mr de Montigny prit part à ces diverses entreprises, il n'était pas encore marié. De retour en Canada, il songea à s'établir. Il jeta ses vues sur M^{lle} d'Amours, sœur de celui qu'on vient de nommer. Cette Demoiselle était la neuvième fille de Mr Mathieu d'Amours, dont il faut faire connaître la famille. Le premier de ce nom qui vint se fixer dans la Nouvelle-France, fut Mr Louis d'Amours, originaire de Paris et appartenant à une illustre famille dont la noblesse remonte au treizième siècle. S'étant marié vers 1641, il eut plusieurs enfants. Mr Mathieu d'Amours, l'un d'eux, devint Conseiller à Québec en 1663, et peu après Garde des Sceaux. Ayant épousé M^{lle} Marie Marsolet, dont la famille était établie depuis longtemps en Canada, il se vit bientôt à la tête d'une nombreuse famille. Son fils, Mr d'Amours, Sieur de Frenetse, lui succéda dans la charge de Conseiller qu'il occupa jusqu'en 1698, époque de sa mort. Pendant ce temps, Mr d'Amours, Sieur de Louviers, frère du précédent, à l'exemple de son père qui avait obtenu, en 1672, la Seigneurie de Matane, se faisait concéder pour son fils celle de Matapédiac, à dix lieues de Matane. De son côté, Mr d'Amours, Sieur de Plaine, dont le Père Charlevoix vient de parler, étant encore en Acadie, avait été mis en possession d'un Fief d'une lieue et demie de front sur deux de profondeur. On le retrouve en 1712 assistant au mariage de Mr Margane de la Valterie. Lui-même avait épousé M^{lle} Delisle, dont il eut plusieurs enfants. Outre ces trois fils, Mr d'Amours en eut encore un autre : Mr d'Amours, Sieur de Clignancourt. Après avoir pris part, en 1696, à l'attaque du fort de Naxoat contre la flotte anglaise, ce jeune officier fut chargé par les habitants de la contrée

d'Iberville qui
es preuves de sa
t pour l'ordinaire
faire à ceux qui
t le plus, furent :
urs de Plaine."

es diverses entre-
etour en Canada,
r Mlle d'Amours,
Cette Demoiselle
d'Amours, dont il
mier de ce nom
nce, fut Mr Louis
partenant à une
te au treizième
sieurs enfants. Mr
seiller à Québec
yant épousé Mlle
ble depuis long-
tête d'une nom-
eur de Frenetse,
ler qu'il occupa
endant ce temps,
du précédent, à
, en 1672, la Sei-
our son fils celle

De son côté, Mr
Charlevoix vient
été mis en posses-
ront sur deux de
stant au mariage
me avait épousé
s. Outre ces trois
e : Mr d'Amours,
s part, en 1696, à
lotte anglaise, ce
nts de la contrée

d'aller faire des représentations à Mr de St Castin sur les
vexations qu'ils avaient à souffrir de la part du Com-
mandant de Port Royal. Parmi les filles de Mr Mathieu
d'Amours, outre Mme de Montigny, on connaît encore Mlle
Marguerite qui devint l'épouse de Mr Nicolas Jauffret; une
autre, Mlle Geneviève, fut marraine de Mr Pierre Jacques
de Joybert, celui-là même qui obtint par la suite la Sei-
gneurie des Cascades. La famille d'Amours s'est per-
pétuée dans le pays longtemps encore après la conquête.
Parmi les d'Amours qui ont eu le plus de célébrité à cette
époque, est Mr Philippe d'Amours, Sieur de la Moran-
dière, qui épousa Mlle Marie-Louise Juchereau Duchesnay.
Après avoir servi comme Enseigne de 1723 à 1725, il fut
fait Lieutenant en 1726 et devint Commandant en 1739,
dans les pays d'en-haut.

Mr de Montigny n'était marié que depuis peu de temps,
lorsqu'il lui fallut s'arracher de nouveau aux douceurs
du foyer et recommencer sa vie des camps. En 1696,
faute de monde, on n'avait pu achever de chasser les
Anglais de Terreneuve. Le projet fut repris en 1705.
Alors, à Mr de Brouillan, qui était mort l'année précé-
dente, avait succédé Mr de Subercase, un des plus vaillants
Capitaines qu'ait eu la France à cette époque. Mr de
Montigny fut choisi pour faire partie de l'expédition.
Chaque homme portait des vivres pour vingt jours, avec
ses armes et une couverture. Partie le 15 Janvier, l'armée
arriva le 26 au milieu des habitations anglaises. Cette
longue marche n'avait pu s'effectuer qu'au milieu de
difficultés de toutes sortes, les rivières charriant partout
des montagnes de glace et les arbres, le long de la route,
s'affaissant sous le poids des neiges. Après s'être reposée
deux jours et avoir pris possession du Petit Havre, l'armée
se porta sur St Jean. On n'y attendait pas si tôt les Français.
Cependant la garnison, prise à l'improviste, fit bonne con-
tenance, et ce ne fut pas sans difficulté qu'on s'empara du
premier fort. L'armée se fût également rendue maîtresse
des deux autres, mais ses munitions ayant été endom-

magées au passage des rivières, force fut d'en remettre l'attaque et de tourner d'un autre côté ses armes. Après que toute la côte eût été soumise, M^r de Montigny, qui avait toujours avec lui son fidèle Nescambouët,¹ fut détaché avec les Sauvages et une partie des Canadiens, pour tomber sur la Carbonnière et Bonneville, avec ordre de tout détruire, ce qu'il exécuta sans perdre un seul homme, tant était grande la terreur de son nom parmi les Anglais. "Son nom seul, dit Charlevoix, fit tomber les armes des mains des plus résolus et lui livra quantité de prisonniers qu'il n'eut que la peine de prendre. La Carbonnière étant inabordable en hiver, il fallut y renoncer. Tout le reste fut forcé, MM. de Linctot, de Villedonné et de Belestre se rendirent parfaitement M^r de Montigny. "Cette campagne ruina entièrement le commerce des Anglais à Terre-neuve."

Ayant perdu son épouse peu à près son retour, M^r de Montigny contracta un nouveau mariage avec M^{lle} Marie de Louvigny, fille du Gouverneur des Trois-Rivières, dont il convient de dire un mot. M^r de la Porte de Louvigny, natif de Paris, appartenait à une famille d'ancienne noblesse. Après avoir servi dans le régiment de Navarre, étant passé, vers 1687, dans la Nouvelle-France, il devint successivement Lieutenant et Capitaine. En 1693, ayant à régler des affaires de famille, il fit un voyage en France. Il venait d'être fait Garde-Marine à Rochefort et Enseigne de vaisseau, lorsqu'étant de retour en Canada, il fut nommé Major aux Trois-Rivières. C'était en 1700. Trois ans après, il passa à Québec, en cette qualité, et, en 1708, il fut fait Chevalier de S^t Louis. Il s'était retiré du service avec une pension de quatre cents livres, lorsqu'en 1716, il fut appelé à remplir à Québec, les fonctions de Lieutenant du Roi, et, quatre ans après, celles de Com-

¹ Ce Nescambouët était ce même chef qui, étant passé en France, fut accueilli avec une faveur marquée par la Cour. Pour honorer sa bravoure et récompenser sa fidélité, le Roi, après l'avoir comblé de présents, lui donna la Croix de S^t Louis.

mandant dans les pays d'en-haut. Ce n'était pas le dernier honneur réservé à son mérite. En 1724, le 26 Décembre, il fut nommé Gouverneur des Trois-Rivières. Etant de nouveau passé en France, il périt dans le funeste naufrage du *Chameau*, le 27 Août 1725. Une pension de huit cents livres fut accordée à sa veuve. Il avait eu de cette Dame plusieurs enfants. L'un d'eux devint officier de l'armée. En 1776, Mr François-Mouët de Louvigny alla s'établir à Remoulin, Diocèse d'Uzès. Il était alors âgé de quarante-neuf ans, et était un des petits-fils de l'ancien Gouverneur des Trois-Rivières. Telle était la famille dans laquelle Mr de Montigny se choisit une seconde épouse.

Mais il était de sa destinée de ne jamais fester en repos. Pour venger les désastres des années précédentes, les Anglais avaient fait des armements considérables et ne se proposaient rien moins que la conquête du Canada. Six mille hommes de troupes réglées devaient, de concert avec les milices et les Sauvages détachés de l'alliance des Français, se porter sur Chambly, par le lac Champlain. Le bruit de cette nouvelle s'étant confirmé, Mr de Ramezay, Gouverneur de Montréal, marcha à la rencontre de l'ennemi. Il partit le 28 Juillet 1710 : "Son avant-garde, dit Charlevoix, était conduite par Mr de Montigny, fait Capitaine cette même année. Elle était composée de cinquante Français et de deux cents Abénakis et soutenue par Mr de Rouville avec cent Canadiens. Après eux marchaient cent soldats des troupes du Roi, sous les ordres de Mr de la Chassaigne. Le Gouverneur de Montréal, suivait à la tête de cinq cents Canadiens, distribués en cinq Compagnies, commandés par MM. d'Eschaillons, de Ligneris, de Sairevois, des Jordis et de St Martin." C'était bien peu pour s'opposer à des forces si imposantes ; mais, s'étant communiquée à l'armée anglaise par la malice de leurs perfides alliés, la peste délivra le Canada du danger dont il était menacé. Un fort détachement s'étant alors avisé d'élever un fort à

l'extrémité du lac St. Sacrement, MM. deschailions et de Montigny, à la tête de cinquante hommes chacun, furent envoyés par Mr de Vaudreuil, pour reconnaître les travaux : " Mr de Montigny, rapporte Charlevoix, alla même avec deux Sauvages, compter et mesurer les canots de l'ennemi ; des Abénakis de sa troupe étant arrivés jusqu'aux pieds des retranchements, cassèrent la tête à deux Anglais." Ainsi se termina une expédition qui devait servir le Canada sous ses ruines. Découragée par tant d'écueils, l'armée anglaise se hâta de se retirer à Manhattan, aux environs de la Nouvelle York.

En récompense de ses services, Mr de Montigny fut décoré de la Croix de St. Louis, deux ans après. Il survécut à cet honneur de longues années encore, n'étant mort qu'en 1737, au mois de Juillet. Faisant l'éloge de ce Capitaine renommé, le Père Charlevoix a laissé tomber de sa plume ces lignes qui rendent témoignage à sa vertu : " Mr de Montigny, Chevalier de l'Ordre Militaire de St. Louis, est célèbre dans les fastes de la Colonie. C'était un Capitaine pour le moins aussi estimable pour sa probité et son caractère plein de droiture, que pour sa valeur et ses exploits de guerre."

De son mariage avec Mlle d'Amours, Mr de Montigny avait eu quatre enfants, qui tous, à l'exception de Marie-Louise, épouse du Capitaine Rimbault, moururent à la fleur de l'âge. Du second mariage sont nés : Jean-Baptiste, Marie-Anne-Louise, Marie-Anne, Marie-Anne-Amable.—Marie-Anne-Louise entra dans la famille Trottier des Rivières, si répandue aujourd'hui dans les Districts de Québec et de Montréal, où elle jouit à bon droit de la plus haute considération.—Marie-Anne fit alliance, en 1759, avec Mr Charles de Mézières, Sieur de l'Epervanche, dont la famille était unie à celle de Treyvaux. Enfin, Marie-Anne-Amable devint l'épouse de Mr Gauvreau de la Verendrye, dont la famille a produit plusieurs hommes remarquables.

II^e JEAN-BAPTISTE TESTARD DE MONTIGNY.

M^r Jean-Baptiste Testard de Montigny, fils du précédent et de Dame de Louvigny, reçut le jour à Villemarie, le 16 Juin 1724. Il eut pour parrain le Capitaine Celoron de Blainville, qui, en 1748, prit possession au nom de la France, du pays situé au pied des monts Apalaches, et pour marraine M^{me} Fleury de la Gorgendière, épouse de M^r le Verrier, Major de Montréal.

Entré tout jeune dans le service, M^r de Montigny soutint dignement la gloire que son père s'était acquise dans les combats. Il n'avait encore que douze ans, lorsqu'en 1736, il se rendit au fort St Frédéric. C'est là, au milieu des troupes qui y tenaient garnison, que, sous les ordres de MM. de Verchères et de Fondeville, dont l'un était fils du célèbre Capitaine, qui a laissé son nom à la Paroisse de Verchères, et l'autre devait parvenir aux premiers grades de l'armée, il fit l'apprentissage de cette vie guerroyante, qui devait un jour le rendre si redoutable. Quatre ans après, sur le bon témoignage que rendirent ses Supérieurs de sa conduite, il fut fait Enseigne. C'est en cette qualité qu'il continua à servir au fort St Frédéric jusqu'en 1745.

Alors, devenu presque homme fait, on le vit prendre part à toutes les expéditions, tantôt sous les ordres du célèbre Marin, tantôt sous la conduite de l'intrépide d'Ailleboust de Cuisy, d'autres fois seul. Ayant rencontré, dans une de ces occasions, un parti ennemi de beaucoup supérieur en nombre, il ne laissa pas que de lui tenir tête et ne se retira qu'après lui avoir fait plusieurs prisonniers. Son audace augmentant avec ses succès, il attaqua encore, peu après, avec quatorze Canadiens, un autre détachement de quarante Anglais. Le combat fut des plus acharnés, mais la victoire resta de son côté. Toute l'année 1746 se passa ainsi en courses qui ne s'élevèrent pas à moins de vingt-neuf et qui toutes s'accomplirent avec le

plus rare bonheur. Mais ce n'était là que le prélude de combats plus sérieux.

En vue de réprimer l'audace des Colonies anglaises que les échecs antérieurs n'avaient pu réduire, il fut résolu qu'on irait les attaquer sur leur propre terrain. En conséquence, Mr Rigaud de Vaudreuil prit la route du Connecticut, à la tête d'un fort détachement. Mr de Montigny, dont la valeur était de plus en plus appréciée, fut désigné pour en faire partie. On était parvenu sans encombre au cœur du pays, lorsque le bruit se répandit que l'ennemi était en marche et qu'il ne tarderait pas à paraître. Aussitôt le jeune officier est détaché avec vingt-neuf hommes, pour aller le reconnaître. Il avait à peine fait quelques lieues, lorsqu'au détour d'un bois, il se trouva en face d'un parti anglais, fort de soixante hommes. Sans se déconcerter, il forme son monde en ordre de bataille et donne le signal de commencer le feu. Lui-même, mettant l'épée à la main, fond sur l'ennemi et lui fait huit prisonniers. La lutte se prolonge encore quelque temps avec une égale vivacité de part et d'autre ; mais ayant perdu vingt de ses hommes, l'ennemi se retira en désordre. Effrayés de tant d'audace, les autres partis se dispersèrent, sans oser en venir aux mains.

Cette affaire avait lieu en 1748. Six ans après, ayant été fait Lieutenant, Mr de Montigny fut envoyé à la Belle-Rivière avec cent Sauvages. "En arrivant à la Presqu'île, "lui marquait Mr de Vaudreuil, qui n'avait pas moins "d'estime pour le jeune officier que le Marquis de Beauharnois, son prédécesseur, le Sieur de Montigny "fera diligence pour se rendre au fort Duquesne, à "moins que Mr de Beaujeu, à qui nous avons donné tout "pouvoir, ne change le lieu de sa destination, suivant "les circonstances." Mr de Montigny ne pouvait venir plus à propos. C'était le moment où Braddock, à la tête d'une armée nombreuse, s'avancait à marches forcées contre le fort Duquesne. On connaît toute la répugnance que manifestèrent d'abord les Sauvages à prendre part à

la lutte ; on sait aussi comment, animés par leurs chefs, et encouragés par l'exemple des Français, ils se précipitèrent sur l'ennemi et en firent un horrible carnage. Telle fut la conduite de M^r de Montigny en cette mémorable journée, que M^r Dumas, qui avait succédé à M^r de Beaujeu dans le commandement des troupes, le proposa à M^r de Vaudreuil pour la Croix de St Louis.

Il n'avait encore que trente-deux ans ; mais son mérite devançant les années, il fut appelé à remplir un des postes les plus importants et le plus difficiles. Voici l'instruction que lui donna à cette occasion M^r de Vaudreuil : " Le poste des Miâmis exige depuis quelques années une attention particulière. Les désordres auxquels les Sauvages qui l'habitent se sont livrés, sur les paroles et les présents que les Anglais n'ont cessé de leur faire pour les éloigner de leur attachement aux Français, sont connus de M^r de Montigny, en ayant été lui-même témoin. Et comme, dans les circonstances présentes, il est de la dernière importance de les maintenir dans notre alliance, et d'empêcher les obséquieuses démarches des Anglais, nous nous sommes décidé à confier ce poste à M^r de Montigny qui est connu et aimé de ces nations. En conséquence, il voudra bien se conformer à nos intentions exprimées ci-après :

" Article I^{er}—Lorsque le Sieur de Montigny sera arrivé aux Miâmis, il prendra une connaissance exacte de ce poste. Il pourvoiera à tout ce qui peut contribuer à sa sûreté et prendra de sages précautions pour éviter toute surprise.

" Article II^e—Il s'appliquera à pénétrer les dispositions des Sauvages de ce poste. Comme il en est parti plusieurs pour aller au fort Duquesne, il s'enquérera de la manière dont ils se sont comportés avec M^r de Belastre, leur témoignant notre satisfaction de leur zèle, s'ils en ont donné des preuves, et, dans le cas contraire, leur faisant des reproches modérés, ne négligeant rien pour les disposer à faire mieux à l'avenir.

“ Article III^e—Comme la guerre a été déclarée entre la France et l'Angleterre, il raffermira la hache que ces nations ont prise contre nos ennemis. Il usera de tout son crédit pour engager ces peuples à se tenir prêts à marcher et à frapper, dès que nous leur en donnerons l'ordre.

“ Article IV^e—Il fera en sorte que ces nations n'entreprennent pas d'autre guerre que celle que nous avons à soutenir avec l'Anglais. Il les informera que telle est la disposition des autres nations, et les engagera à rester en paix avec elles.

“ Article V^e—Le Sieur de Montigny aura soin d'entretenir une sage discipline dans son poste, et de maintenir la bonne intelligence entre les Français et les voyageurs. Il fera attention surtout pour qu'ils n'aient aucun démêlé avec les Sauvages.

“ Article VI^e—Il profitera de toutes les occasions pour nous informer de l'état des choses dans son poste, et en usera de même avec les Commandants des Illinois, du Détroit, etc. Pour tout le reste, nous nous en rapportons à sa sagesse, prudence, grande expérience et à son zèle. Fait à Montréal, le 12 Août 1756. (Signé) VAUDREUIL.”

Quatre mois auparavant, le Gouverneur ayant résolu de se rendre maître d'Oswégo, et Mr de Lery ayant été envoyé au mois de Mars, avec plus de trois cents hommes, pour enlever tous les postes en communication avec cette place, Mr de Montigny avait été chargé de coopérer au succès de l'entreprise. Le résultat est connu : tout tomba entre les mains de ces valeureux guerriers, notamment le fort Bull qui servait d'entrepôt à l'ennemi et renfermait ses munitions de guerre et de bouche. Après avoir enlevé les palissades, Mr de Montigny enfonça les portes à coups de hache et tua tout ce qui se rencontra. Alors commença le siège d'Oswégo. Là, comme à la Monongahéla, l'intrépide officier fit des prodiges de valeur, au point de mériter les éloges du Général Montcalm, qui le recommanda pour le brevet de Capitaine. Il venait d'être

é déclarée entre
la hache que ces
Il usera de tout
se tenir prêts à
en donnerons

s nations n'entre-
que nous avons
nera que telle est
les engagera à

aura soin d'entre-
e, et de maintenir
çais et les voya-
ur qu'ils n'aient

es occasions pour
s son poste, et en
s des Illinois, du
ous en rapportons
ence et à son zèle.
(Signé) VAUDREUIL."

leur ayant résolu
e Lery ayant été
ois cents hommes,
ication avec cette
é de coopérer au
onnu tout tomba
ers, notamment le
i et renfermait ses
près avoir enlevé
les portes à coups
ontra. Alors com-
e à la Mononga-
ges de valeur, au
Montcalm, qui le
ne. Il venait d'être

élevé à ce grade, lorsque le fort de Frontenac tomba aux
mains des Anglais. Craignant que celui de Niagara n'eût
le même sort, Mr de Vaudreuil se hâta d'y envoyer Mr de
Montigny. Voici l'ordre que lui intima ce Gouverneur :
" Nous ordonnons à Mr de Montigny, Capitaine d'une
Compagnie de troupes de la marine, de prendre le
commandement de trois cents hommes, pour se rendre
à Niagara, que les Anglais soient restés ou non à
Frontenac. Il mettra tout en usage pour pénétrer à
Niagara, et, dans le cas où les Anglais seraient encore
à Frontenac, il prendra la route qu'il trouvera la plus
convenable pour se rendre à sa destination. Son déta-
chement sera formé de cinquante soldats, du maître
canonnier, des canonniers de milice de Montréal, et le
surplus en militaires. Il emportera la poudre qui est
destinée pour Niagara et fera son possible pour que son
détachement soit prêt à partir aussitôt que les canots
seront arrivés. S'il rencontre des canots de voyageurs,
il les fera rétrograder et les emmènera avec lui à
Niagara. Fait à Montréal, le 31 Août 1758. (Signé)
" VAUDREUIL."

Mr de Montigny était à peine de retour à Montréal,
l'année suivante, qu'il fut de nouveau envoyé en toute
hâte, avec cinq cents cinquante hommes, au secours du
même fort. Cette place était serrée de près par les Anglais,
qui, comprenant son importance, tenaient à s'en rendre
maîtres. Ils l'avaient investie de toutes parts et ne ces-
saient de faire pleuvoir sur elle un feu terrible. A une
force écrasante, Mr Pouchot qui y commandait, n'avait
que cinq cents combattants à opposer. Encore plusieurs
de ses hommes étaient-ils hors de combat ; les autres qui
n'avaient pas pris de sommeil depuis dix-sept jours,
étaient exténués de fatigues. Tout son espoir était dans
les renforts qu'il avait demandés. Ces renforts arrivèrent
enfin ; mais, surpris dans une embuscade de plus de deux
mille hommes, lâchement abandonnés par les perfides
Sauvages, ils furent coupés en deux, puis enveloppés et

anéantis. " Une cinquantaine d'hommes seulement, rap-
" porte Mr Garneau, restèrent debout et essayèrent de se
" dégager en combattant ; mais, la plupart, chargés eux-
" mêmes à la baïonnette, demeurèrent sur la place. Presque
" tous les officiers furent tués, blessés ou pris." Mr de
" Montigny reçut pour sa part trois coups de feu. Fait pri-
" sonnier avec MM. Aubry et de Ligneris, il fut conduit dans
" la Nouvelle-Angleterre où il resta deux ans. Ainsi finit
" pour cet officier distingué une vie où il avait donné tant
" de preuves de courage.

Après la cession du Canada, les Anglais qui avaient eu
occasion d'apprécier son mérite, s'efforcèrent de le retenir
sous leur drapeau, ainsi que le prouvent divers documents
que nous avons sous les yeux. Mais toujours dévoué de
cœur à son pays, Mr de Montigny ne voulut jamais y
consentir. Il préféra se retirer en France, où le Duc de
Choiseul l'invitait à passer. " Lorsque Mr de Montigny
" sera de retour en France avec sa famille, lui écrivait
" ce Ministre, dans une lettre en date du 30 Mars 1764,
" je lui procurerai du Roi une gratification annuelle de
" dix mille francs sur les Colonies, en attendant qu'il
" soit remboursé des deux cent soixante-trois mille francs
" qu'il a en effets du Canada." Encouragé par des pro-
" messes aussi flatteuses, Mr de Montigny s'embarqua sur le
" *Nancy* et arriva à Calais le 19 Novembre 1764. Ayant
" alors appris qu'il courait risque de n'être jamais indem-
" nisé de la perte de ses biens, il alla aux informations.
" C'est alors que, pour dissiper ses craintes, le Ministre
" écrivit la lettre suivante à Mr de Vaivre : " Paris, 20
" Février 1765. Monsieur, il n'a jamais été question de
" diminuer l'état que je vous ai promis de procurer à
" Monsieur de Montigny, lorsqu'il serait en France. Il
" est juste même qu'il y jouisse du bien-être auquel il
" était accoutumé en Canada. La liquidation des effets
" dont il est porteur devant lui rendre quatre mille huit
" cents livres, reste à lui trouver cinq mille livres, pour
" parfaire les dix mille livres que je lui ai fait espérer.

“ Je compte que le Roi voudra bien lui accorder une gratification annuelle de cette somme, au moyen de quoi M^r de Montigny n'aura plus qu'à jouir des bontés de Sa Majesté. (Signé) LE DUC DE CHOISEUL.” Répondant à M^r de Montigny lui-même, le Ministre ajoutait : “ J'ai rendu compte au Roi, Monsieur, de vos services distingués et des blessures que vous avez reçues en différentes occasions, ainsi que de l'état de votre nombreuse famille en France, et Sa Majesté a bien voulu, pour différentes considérations, vous accorder une gratification annuelle de cinq mille deux cents livres, dont vous jouirez sur le fond des Colonies, à partir de ce jour. C'est avec plaisir que j'ai contribué à vous procurer une récompense aussi distinguée de la part de Sa Majesté. Je suis, Monsieur, etc. (Signé) LE DUC DE CHOISEUL.”

Ce n'étaient là que de vaines promesses. M^r de Montigny, non plus que la plupart des autres, ne fut jamais indemnisé et ne toucha point les sommes qu'on lui avait fait espérer. Il ne reçut que sa pension de Chevalier. Il s'était retiré à Blois. C'est là qu'il mourut le 20 Novembre 1786, laissant à sa famille, à défaut d'une grande fortune, une mémoire sans tache et un nom honoré. Voici le témoignage qu'il avait reçu de sa conduite, au moment où il quitta le Canada. C'est un monument trop précieux, pour ne pas lui donner place ici : “ Pierre de Rigaud, Marquis de Vaudreuil, Grand'Croix, etc., certifions que M^r de Montigny, Chevalier de S^t Louis, Capitaine dans les troupes du Canada, a servi dans cette Colonie avec la plus grande distinction, notamment dans la dernière guerre où il a signalé son courage aux batailles de la Belle-Rivière, de Niagara, au siège des forts Bull et Chouégen, d'une manière qui lui a mérité l'estime de tous les militaires et la confiance du soldat auquel il a toujours donné des exemples d'intrépidité dans les différentes affaires où il s'est trouvé. Ce fut lui qui donna le premier coup de hache à la porte du

“ fort Bull et qui décida les troupes à la bûcher, sous le
 “ feu de l'ennemi. Cet officier, qui jouit d'une réputation
 “ peu commune, a d'ailleurs montré autant d'intelligence
 “ que de zèle et d'ardeur dans une infinité de postes qui
 “ lui ont été confiés. Il a reçu plusieurs blessures et a
 “ été fait prisonnier à Niagara par les Sauvages anglais
 “ qui ne lui ont laissé la vie qu'en considération de l'es-
 “ time que leur inspirait sa bravoure. Ses ancêtres ont
 “ aussi rendu de grands services. Son aïeul, Mr de Lou-
 “ vigny, était Gouverneur des Trois-Rivières, et son père,
 “ ancien Capitaine, était, lorsqu'il mourut, couvert de
 “ blessures. Paris, 17 Mars 1764. (Signé) VAUDREUIL.”

Etant en Canada, où, le 15 Mars 1745, il avait perdu
 une de ses proches parentes, la Sœur de Montigny, Reli-
 gieuse de St Joseph, Mr de Montigny avait épousé, le 25
 Octobre 1748, M^{lle} Charlotte Trottier des Rivières, fille
 de Mr Julien Trottier des Rivières, Président au Conseil
 Supérieur de Québec, et de Dame Marie-Louise-Catherine
 Raimbault. Déjà nous avons eu occasion de mentionner
 la famille Trottier des Rivières. C'est une des plus an-
 ciennes qui soit en Canada.

Etablie primitivement à la Rivière-du-Loup, où elle
 possédait une Seigneurie, la famille Trottier de Beaubien
 s'est partagée en plusieurs branches. L'une est restée
 dans le District des Trois Rivières, où elle s'est perpétuée.
 Le Dr Beaubien¹ de Montréal, si estimé pour sa science
 médicale et ses autres belles qualités, appartient à cette
 branche qui se trouve présentement à Nicolet. L'autre

1 Le Dr Beaubien, après avoir suivi les cours de médecine à Paris, sous les plus habiles maîtres, est revenu à Montréal où il exerce sa profession depuis de longues années. Il est un des médecins de l'Hôtel-Dieu, et, avec les Docteurs Trudel, Pelletier, d'Orsbornes, Monro, Bihaud, Coderre, Boyer, etc., si justement renommés, est un des professeurs de la célèbre Ecole de Médecine de Montréal. Ses concitoyens l'ont appelé, ainsi que le vénérable Dr Meilleur, à présider la Société St Jean-Baptiste. Un de ses fils a épousé une des petites-filles de Mr Ph. de Gaspé; l'autre, à l'exemple de son aïeul qui est décédé, a embrassé l'état ecclésiastique. M^{lle} Marie, l'unique fille, est entrée à la Congrégation de Montréal, où elle a pris le nom de *Ste. Marie Alfred*.

ES
bûcher, sous le
d'une réputation
ant d'intelligence
ité de postes qui
rs blessures et a
sauvages anglais
sideration de l'es-
Ses ancêtres ont
ieus, M^r de Lou-
ères, et son père.
rurt, couvert de

VAUDREUIL."
s, il avait perdu
Montigny, Reli-
ait épousé, le 25
es Rivières, fille
ident au Conseil
Louise-Catherine
on de mentionner
une des plus an-

du-Loup, où elle
tier de-Beaubien
L'une est restée
e s'est perpétuée,
pour sa science
ppartient à cette
Nicolet. L'autre

de médecine à Paris,
réal, où il exerce sa
médecins de l'Hôtel-
l'Orsnnens, Monro-
més, est un des pro-
réal. Ses concitoyens
à présider la Société
es petites-filles de M^r
ui est décédé, a em-
fille, est entrée à la
le Ste. Marie Alfred.

est passée dans le District de Québec où elle s'est mul-
tipliée. Une autre est allée se fixer au Détroit, où elle est
devenue puissamment riche. C'est un des membres de
cette famille qui a concédé le terrain où s'élève aujour-
d'hui la ville qui domine le Michigan et qui appartient si
longtemps aux Français.

De son mariage avec M^{lle} Trottier des Rivières, M^r de
Montigny eut dix enfants : Charlotte, Jean-Baptiste-Pierre,
Jérémie, Amable-Jean, Marie-Amable, Catherine, Louis-
Etienne, François-Marie, Pierre-Marie-Joseph et André-
François.—Charlotte, l'aînée, née le 5 Décembre 1749,
passa avec son père en France, où elle épousa, le 10 Janvier
1780, M^r Charles Douaire, ancien Major des troupes en
Canada.—Jean-Baptiste-Pierre, dit Louvigny, né en 1750,
entra dans le service. Après avoir accompagné son père
en France, il revint en Canada, où il fit alliance, en 1771,
avec M^{lle} Charlotte Trottier des Rivières, fille de M^r
Pierre-Julien Trottier des Rivières et de Dame Marie-
Anne Testard de Montigny, dont il a été parlé plus haut.
Il fut nommé Capitaine dans le département des Sauvages.
Après la mort de son épouse, il contracta une seconde
union, en 1790, avec M^{lle} Hay, fille du Gouverneur de
Dartmouth. Fait prisonnier dans la guerre de 1812, il fut
conduit à Albany, et échangé ensuite contre un Colonel
américain. Il mourut à son retour des blessures qu'il
avait reçues, laissant plusieurs enfants. L'un d'eux, M^r
B. de Montigny, professa longtemps comme Avocat, à
Montréal.—Jérémie, frère des précédents, alla aussi se
fixer en France, ainsi que François-Marie, un autre de
ses frères. N'ayant pu s'accommoder de ce séjour, il
revint en Canada et passa de là aux Iles d'Amérique, où
déjà un autre membre de sa famille s'était rendu en 1720.
André-François, le plus jeune des fils du Capitaine de
Montigny, avait reçu le jour à Blois, le 5 Septembre 1767.
Il eut moins de peine à demeurer en France. Il entra
dans les Gardes du Corps de Louis XVI et y servit jus-
qu'au moment de la révolution. Alors il passa en Alle-

magne, où il épousa, le 20 Janvier 1794, la Comtesse de Hoensbrock, fille de François Lothaire, Marquis de Hoensbrock, Maréchal héréditaire des Duchés de Goeldres etc. La cérémonie du mariage eut lieu à Thorn. Cette union fut de courte durée. Douze ans après, il mourut à Hambourg. Son épouse le suivit dans la tombe six ans après. Elle décéda, en 1812, au Château de la Haye, près de Goeldres. De ce mariage sont nés quatre enfants, dont trois sont vivants. M^{lle} Sophie-Joséphine-Charlotte, née le 17 Octobre 1794, habite le Château de Koolk, près Brukieysen. M^{lle} Marie-Anne-Louise, née le 8 Juin 1795, a uni son sort à celui du Comte Charles-Alexandre Conrad de Rurtsrockz, et demeure à Wellings Cattel, près Mayence. M^{lle} Clémentine-Elisabeth-Jeanne réside au Château de la Haye, où sa mère a fini ses jours.

IV^o LOUIS-ÉTIENNE TESTARD DE MONTIGNY.

Mr Louis-Etienne Testard de Montigny, autre fils de Jean-Baptiste de Montigny et de Dame C. Trottier des Rivières, continua la lignée. Après quelque temps de séjour en France, ne pouvant résister à l'amour du pays natal, il revint en Canada. Il n'était pas encore marié. Peu après, il épousa M^{lle} Louise-Archange Gamelin, sœur de la grand-mère du Juge Alywin, et fille de M^r Pierre Gamelin et de Dame Marie-Louise de Lorimier. Comme on le voit, par ce mariage, M^r de Montigny s'alliait à la famille de Lorimier qui a produit trop d'hommes distingués, pour que nous n'en parlions pas dans un livre qui a pour but de rappeler les familles remarquables.

Le premier de cette famille, dont le nom soit tombé sous nos yeux, est le Capitaine de Lorimier de la Rivière qui fut un des défenseurs de la Nouvelle-France vers la fin du seizième siècle. Il était à peine arrivé en Canada, qu'il fut fait Lieutenant. C'était en 1785. Huit ans après, il fut nommé à la place de Gard. Magasin. Il s'acquitta

la Comtesse de
marquis de Hoen-
de Goeldres, etc.
rn. Cette union
mourut à Ham-
de six ans après.
Haye, près de
re enfants, dont
ne-Charlotte, née
de Koolk, près
le 8 Juin 1795.
Alexandre Conrad
gs Côté, près
Jeanne réside au
jours.

ONTIGNY.

ny; autre fils de
e C. Trottier des
quelque temps de
l'amour du pays
as encore marié.
ange Gamelin,
in, et fille de M^r
sise de Lorimier.
M^r de Montigny
a produit trop
en parlions pas
celer les familles

nom soit tombé
nier de la Rivière
le-France vers la
arrivé en Canada,
5. Huit ans après,
sin. Il s'acquitta

bien de son emploi, que, l'année suivante, il fut promu
grade de Capitaine. Alors, on le vit donner, à la tête
troupes, ces exemples de bravoure qui devinrent la
tradition dans sa famille. A sa mort, arrivée en 1711,
laissait plusieurs enfants, qui tous marchèrent sur les
traces de leur père. L'un d'eux, après avoir été fait Lieu-
tenant en 1741, reçut le brevet de Capitaine huit ans
après. C'est ce brave officier qui, après s'être signalé à
la prise du fort George, fut blessé à la prise de Corlar,
au mois de Septembre suivant. Parlant de cette expé-
dition, une pieuse Annaliste dit : " Ils ont frappé le 11
" Septembre et ont fait cent trente prisonniers. Ils se sont
" emparés de deux forts, et ont brûlé trente-cinq maisons
" avec les hangards remplis de vivres. Nous n'avons
" perdu personne dans cette affaire. M^r de Lorimier,
l'aîné, a été blessé, et deux Sauvages." Deux ans après,
pour honorer sa valeur et récompenser ses services, le
Roi lui envoya la Croix de St Louis. Après la prise du
pays par les Anglais, les trois fils du Chevalier, alors
Enseignes, passèrent en France sur la *Jeanne*, vaisseau
sur lequel se trouvaient aussi MM. de Rocheblave, Mouët
de Louvigny, Hertel de Louisbourg, etc. L'un d'eux,
Joseph-Antoine-Guillaume, s'était marié l'année précé-
dente, comme le prouve l'extrait suivant de son contrat
de mariage : " L'an 1760, le 12 Janvier, furent présents :
" Claude-Nicolas-Guillaume de Lorimier, Ecuyer, Che-
" valier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, Capi-
" taine d'Infanterie, demeurant ordinairement à la Chiné,
" stipulant pour Joseph-Antoine-Guillaume de Lorimier,
" Ecuyer, officier d'Infanterie, son fils, et de Dame Louise
" LePallieur; et Sieur Joseph-Urbain Guyon Duprez,
" négociant, demeurant à Montréal, agissant comme
" tuteur de Demoiselle Madeleine d'Amours de Clignan-
" court, fille mineure de feu Louis-Mathieu d'Amours,
" Ecuyer, Sieur de Clignancourt, et de feu Dame Made-
" leine Guyon Duprez, son épouse. Les parties étant
" convenues et s'étant accordées sur ce qui est porté en

“ la minute des présentes, les ont signées avec leurs parents et amis.”

Le pays, toutefois, ne devait pas être privé pour toujours de l'appui de ces vaillants officiers. Plusieurs y restèrent ou y revinrent, et lorsqu'éclata la première guerre américaine, on vit les frères de Lorimier, à la tête des Sauvages, contraindre le Général Schuyler, accouru avec mille hommes de troupes pour prendre le fort St Jean, à abandonner honteusement la partie et à se replier sur l'Île-aux-Noix, ainsi qu'il a été rapporté plus haut.

Pendant que les frères de Lorimier faisaient revivre sur les bords du St Laurent l'héroïsme guerrier de leur père et de leur grand-père, un autre membre de cette famille s'immortalisait par sa fidélité et son dévouement à l'infortuné Louis XVI : c'est Claude-Christophe Chamilly de Lorimier, Chambellan du Roi, dont le nom est resté associé à celui du brave Clery. “ Pendant le sac des Tuilleries, lorsque le Roi était réfugié à l'Assemblée avec la famille royale, rapporte M^r de Beauchesne dans la *Vie de Louis XVII*, on vit accourir près de l'infortuné Monarque le Prince de Poix, le Duc de Rohan, le Marquis de Tourzel, nombre de Dames attachées au service des princesses ; MM. Hue, Thierry, Chamilly, père et fils, tous serviteurs dévoués. Au moment d'être transféré du Couvent des Feuillants à la prison du Temple, le Roi reçut ordre de désigner les personnes qu'il désirait garder auprès de sa famille. Alors il fit dresser une liste. Sur cette liste étaient comprises les personnes suivantes : MM. de Fresne, de Lorimier Chamilly, Beligny et Testard, pour le service du Roi ; M^{re} Thibaud, Augié et Basire, pour le service de la Reine ; M^{re} de S^t Brice et M^r Hue, pour le service du Dauphin. Ce choix n'ayant pas rencontré l'agrément du Conseil de la Commune, on voulut présenter d'autres personnes. Louis XVI obtint cependant, à force d'instances, que MM. Hue et Chamilly lui fussent conservés. Ce ne devait pas être pour longtemps. Dans la séance

" du 17 Août, la Commune ordonna leur enlèvement de
 " la Tour. La notification de cet arrêt fut transmise le
 " lendemain au Temple par deux officiers municipaux.
 " C'était à l'heure du dîner, à deux heures. " Messieurs,
 " dit alors le Roi, si l'on persiste dans le dessein d'éloi-
 " gner de nous les serviteurs qui nous restent ici, je
 " déclare que ma famille et moi nous nous servirons
 " nous-mêmes. Qu'on ne me présente donc qui que ce
 " soit." Nonobstant ces justes réclamations, dans la nuit
 " du 19 au 20, deux officiers municipaux vinrent les en-
 " lever. On les fit monter dans des voitures de place,
 " sans leur dire où on les conduisait. On les conduisit
 " à la barre de la Commune et de là à la prison de là
 " Force, d'où ils devaient être arrachés, pour être traînés
 " à l'échafaud." Voici, en effet, ce que nous apprend un
 " autre document de l'époque : " MM. Chamilly de Lori-
 " mier, père et fils, restés auprès du Monarque pendant
 " le pillage des Tuilleries, après l'avoir rejoint, au péril
 " de leur vie, à l'Assemblée, furent réenfermés avec lui
 " pendant trois jours aux Feuillants. Ils voulurent aussi
 " l'accompagner à la prison du Temple, mais le père
 " seul obtint, avec Mr Hue, cette honorable et périlleuse
 " faveur. Après la mort de Louis XVI, un instant ren-
 " dus à la liberté, les MM. Chamilly de Lorimier furent
 " de nouveau incarcérés, le 9 Février 1794. Le père fut
 " conduit au Luxembourg et ne tarda pas à payer de sa
 " tête l'attachement qu'avait eu pour lui le Roi. En effet,
 " le 5 Messidor, an 2, le tribunal révolutionnaire rendit
 " l'arrêt suivant : Claude-Christophe Chamilly de Lori-
 " mier, serviteur du tyran Roi, âgé de 42 ans, né et
 " domicilié à Paris, département de la Seine, est con-
 " damné à mort comme coétre révolutionnaire." Son
 " fils, longtemps oublié dans les prisons, en fut tiré par la
 " révolution du 9 Thermidor. Resté alors en France, Mr
 " de Lorimier s'enveloppa de l'obscurité la plus profonde
 " et ne reparut qu'au retour de Louis XVIII. Ce prince
 " n'eut garde d'oublier un serviteur si dévoué. Il le fit

son premier Chambellan et le décora de la Croix de St Louis. Ainsi fut réalisé le vœu que formulait ainsi Louis XVI, dans son immortel testament : " Je croirais calomnier les sentiments de la nation, si je ne recommandais ouvertement à mon fils MM. de Chamilly et Hue, que leur véritable attachement pour moi avait portés à s'enfermer avec moi dans ce triste séjour, et qui ont failli en être les malheureuses victimes. Je lui recommande aussi Clery, des soins duquel j'ai eu tout lieu de me louer depuis qu'il est avec moi."

L'échafaud de France ne devait pas être le seul à voir couler le sang des de Lorimier. En 1794, il avait coulé pour expier le dévouement aux meilleurs des Rois ; en 1838, il coula en Canada pour punir la revendication à main armée de droits foulés aux pieds. Nous ne rappellerons pas ici les trop nombreux griefs qui portèrent une partie de la nation à s'insurger. Qu'il nous suffise de dire qu'on n'insulte pas en vain un million d'hommes, et qu'il n'appartient pas, comme l'a remarqué à propos Mr Rameau, à quelques intrigants et à quelques brouillons politiques de détruire ce qui est basé sur les anciens traités. C'est, du reste, ce que reconnut et proclama, quoique un peu tard, Lord Gosford ; " Je ne crois pas, dit-il, devant le Parlement anglais, que dans aucun de nos Colonies, Sa Majesté ait un peuple qui, par inclination autant que par intérêt, ait plus de désir de rester sur un pied d'alliance et d'amitié avec l'Angleterre. On a beaucoup parlé de ce qu'on appelle la révolte récente : ce sont là des mots. Je dois reconnaître qu'il n'est que juste de regarder de plus près au véritable état des choses, avant de stigmatiser les événements qui ont eu lieu. Il y a, à Montréal et dans les environs, des habitants anglais, dont les actes et la conduite ont été caractérisés par un esprit de domination sur toute la population d'origine française ; ils ont toujours aspiré à posséder le pouvoir et le patronnage du pays. C'est à eux qu'il faut principalement attribuer les troubles qui

de la Croix de St
mulait ainsi Louis
de croirais calom-
ne recommandais
milly et Hue, que
avait portés à s'en-
e, et qui ont failli
lui recommande
tout lieu de me

tre le seul à voir
M, il avait coulé
urs des Rois; en
a revendication à

Nous ne rappel-
efs qui portèrent
qu'il nous suffise
million d'hommes,
emarké à propos
à quelques brouil-
sé sur les anciens
et proclama, quoi-
ne crois pas, dit-il,
as aucupé de nos
ni, par inclination
ésir de rester sur
Angleterre. On a
a révolte récente:
tre qu'il n'est que
véritable état des
ements qui ont en
nvirons, des habi-
ute ont été carac-
sur toute la popu-
toujours aspiré à
du pays. C'est à
er les troubles qui

viennent d'avoir lieu. Convaincu de l'exactitude de
ce que je dis, je ne puis m'empêcher de regarder comme
un acte des plus injustes et des plus tyranniques de
livrer la province inférieure, en noyant la population
française, à ceux qui, sans cause, lui ont montré tant de
haine. Vous donnez à quatre cent mille âmes la même
représentation qu'au Bas-Canada qui en a sept cent
mille, et ensuite vous imposez la dette de la province
supérieure; qui est, dit-on, d'un million, à une province
qui n'a presque aucune dette. Peut-il y avoir rien de
plus arbitraire et de plus déraisonnable? En vue de
prévenir ces mesures, et plus encore pour s'opposer à
d'autres semblables qui avaient précédé, les Députés
canadiens firent entendre leur voix en Parlement. Leurs
réclamations étant demeurées stériles, plusieurs Com-
tés, contrairement à l'avis de l'Honorable Papineau qui
voulait rester sur le terrain d'une résistance légale, prirent
les armes. On sait le reste. Cette levée de boucliers n'eut
d'autre effet que d'attirer des malheurs sur ceux qui étaient
à sa tête: mis en jugement, quarante-sept accusés furent
condamnés à la déportation et quatre-vingt-neuf à la mort.
Sur ces quatre-vingt-neuf, treize subirent la peine portée
contre eux, notamment le Chevalier de Lorimier, dont
les lettres, monument de tendresse et de patriotisme,
resteront à jamais pour honorer sa mémoire. Mais tirons
un voile sur ces tristes événements et revenons à Mr de
Montigny.

De son mariage avec M^{lle} Gamelin, il eut plusieurs
enfants: Pierre-Philippe, Etienne, René-Ovide et Casimir-
Amable. Tous ces enfants virent le jour à Montréal, où
leur père s'était fixé et exerçait la profession d'Avocat.
L'un d'eux, René-Ovide, fut le compagnon de voyage
du célèbre Franchère. D'un tempérament vigoureux,
d'un esprit cultivé, mais surtout d'un goût prononcé
pour ces sortes d'entreprises, nul n'était plus capable de
rendre service. Aussi fut-il accueilli avec joie parmi les
joyeux voyageurs. Après plusieurs mois de navigation, on

aborda aux Iles Sandwich, à ces mêmes îles qu'avait visitées le Capitaine Cook, et où l'on voyait encore un coco qui portait les traces de l'un de ses boulets. L'une de ces Iles était gouvernée par un jeune Anglais, du nom de John Young, qui avait suivi le célèbre Cook. Après un court séjour dans ce pays, où ils avaient été surpris de trouver un peuple nombreux vivant sous des lois sages, les voyageurs remirent à la voile et abordèrent à Ohahou, où ils firent un établissement. C'est alors qu'arriva la catastrophe dont il est parlé dans l'ouvrage de M^r Franchère : les indigènes firent sauter le vaisseau, en mettant le feu aux poudres. La Compagnie de la Baie-d'Hudson ayant remplacé sur ces entrefaites celle du Nord-Ouest, M^r de Montigny fut envoyé en Chine. Après s'être arrêté en Australie, son vaisseau fit voile pour Canton, où il tint l'ancre un mois entier. De Canton, M^r de Montigny passa de nouveau à la Colombie, visita les côtes de la Russie d'Amérique, et après avoir établi là plusieurs comptoirs, revint hiverner à la rivière Fraser. De là, il se rendit aux Montagnes-Rocheuses, ensuite à la Baie-d'Hudson, et après avoir descendu la rivière Nelson, revint à New-York. Commencé au mois de Septembre, 1810, son voyage ne se termina qu'en 1825. De tous ceux qui firent partie de cette longue et périlleuse expédition, M^r de Montigny est le seul survivant. Il a présentement quatre-vingt-et-un ans qu'il porte avec aisance.

IV^e CASIMIR-AMABLE TESTARD DE MONTIGNY.

M^r Casimir-Amable Testard de Montigny, dit le Chevalier de Montigny, était né le 3 Juin 1787. C'est, on peut le dire, le Fondateur de la Paroisse de St Jérôme. Il venait de terminer sa réthorique avec le plus grand succès, lorsqu'un de ses amis de Collège, M^r Leprohon, l'engagea de la part de son pere, riche negociant de Montréal, à aller ouvrir un comptoir pour le commerce des pelleteries, dans le voisinage du Lac des Deux-Montagnes, où revenaient, chaque année, les Sauvages

avec des provisions abondantes. Ce projet sourit à M^r de Montigny. Il partit avec quelques hommes et s'établit à la proximité des Sauvages. Le succès dépassa ses espérances. C'est alors que M^r Leprohon s'étant retiré du commerce, M^r de Montigny devint seul maître de l'établissement. Se voyant à la tête d'une assez belle fortune, l'entrepreneur négociant appela près de lui, outre les familles de ses employés, une foule de colons au bras robuste, qui, en peu de temps, remplacèrent l'épaisse forêt par des champs bien cultivés. M^r de Montigny fut leur conseil et leur ami. Ainsi commença la Paroisse de St Jérôme, appelée d'abord Rivière-du-Nord, du nom du cours d'eau sur les bords duquel elle s'élève.

Lorsque survint la guerre de 1812, se rappelant les exemples de patriotisme et de valeur que lui avaient légués ses ancêtres, et désireux de ne pas se montrer inférieur, M^r de Montigny s'empressa de voler au secours de la patrie menacée. La milice, comme on l'a dit, venait d'être réorganisée. Il fut nommé Capitaine. Son premier soin alors fut de discipliner ses hommes. Lorsque l'ennemi parut aux environs de Lacolle, son monde était prêt à le recevoir. Alors on vit accourir à la fois, pour prendre au village de l'Acadie, les milices de la Pointe-Claire, de Vaudreuil, de la Longue-Pointe, pendant que celles de Montréal se rendaient en toute hâte à Laprairie. Il n'en fallut pas davantage pour faire retrograder le Général Dearborn, qui, trouvant le pays bien défendu, n'osa, cette année, aller plus loin. Etant revenu, l'année suivante, l'ennemi fut obligé de se retirer encore, après avoir subi une éclatante défaite.

Autant M^r de Montigny avait mis de zèle et d'ardeur à repousser l'invasion en 1812, autant il en mit, en 1837, à empêcher l'insurrection dont on a parlé plus haut. Commençant, avec la sagacité qui le distinguait, que la cause était bonne, mais que les moyens n'y répondaient pas, il fit tout en son pouvoir pour dissuader ses compatriotes de prendre les armes. Aux habitants qui, à l'exemple de

ceux de S^r Benoît et de S^r Eustache, voulaient se soulever et le mettre à leur tête, il disait : " Quoi, mes amis, y " pensez vous? C'est avec des fourches et des bâtons que " vous voulez tenir tête à des réguliers armés de carabines! Mais c'est vous exposer à une mort certaine et " attirer sur vos familles toutes sortes de calamités!" Mais telle était l'exaspération des esprits, que ces représentations, d'ailleurs si sages, ne furent point goûtées. Davantage, on le menaça de le faire prisonnier, s'il refusait de faire cause commune avec les insurgés : " Et de quel " droit, par quelle autorité? leur dit-il. Ne savez-vous pas, " au contraire, que c'est moi, comme magistrat, qui puis " vous faire arrêter?" Mais l'irritation oublie tout et n'écoute personne. M^r de Montigny fut donc arrêté et conduit à S^r Eustache. Le résultat vint justifier ses prévisions et donner raison à sa conduite. Ceux qui lui avaient manqué, furent les premiers à lui faire apologie; les autres le remercièrent de les avoir préservés des dangers qui les menaçaient. Ils furent tous arrivés à S^r Eustache.

Après ces fâcheux événements, M^r de Montigny continua à être plus que jamais l'oracle de St Jérôme, où il remplit les fonctions de Maire et de Juge de Paix, à la satisfaction de tous. Après avoir siégé au Parlement comme Représentant pour le Comté de Terrebonne, le Lieutenant-Colonel de Montigny est mort à St Jérôme, le 15 Février 1863, à l'âge de soixante-seize ans, laissant une nombreuse postérité d'enfants, de petits-enfants et d'arrière-petits enfants, au nombre desquels le pays est fier de compter M^r B. T. de Montigny, Avocat, qui naguère a représenté si dignement le Canada comme Zouave dans l'armée pontificale. Les recherches qu'il a faites à Paris sur les anciens officiers de la Colonie, lui donnent un nouveau droit à l'estime et à la reconnaissance de son pays. Qu'il veuille bien accepter ici nos sincères remerciements pour la complaisance qu'il a mise à nous communiquer avec le plus rare désintéressement une partie de ses précieux documents.

ullaient se soulever
 Quoi, mes amis, y
 s et des bâtons que
 rs armés de cara-
 e mort certaine et
 de calamités!" Mais
 ne ces représenta-
 nt goûtées. Davan-
 tier, s'il refusait de
 gés: " Et de quel
 Ne savez-vous pas,
 magistrat, qui puis
 on oublie tout et
 fut donc arrêté et
 t justifier ses pré-
 te. Ceux qui lui
 lui faire apologie;
 voir préservés des

de Montigny con-
 e St Jérôme, où il
 Juge de Paix, à la
 gé au Parlement
 de Terrebbonne, le
 rt à St Jérôme, le
 ans, laissant une
 ts-enfants et d'ar-
 le pays est fier de
 qui naguère a re-
 me Zouave dans
 'il a faites à Paris
 , lui donnent un
 nnaissance de son
 os sincères remer-
 mise à nous com-
 ement une partie





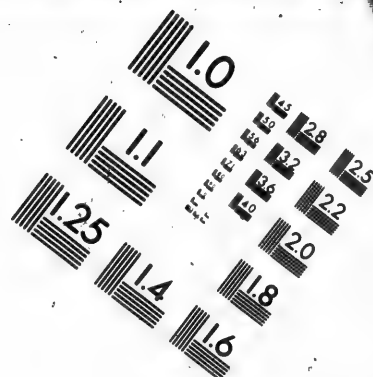
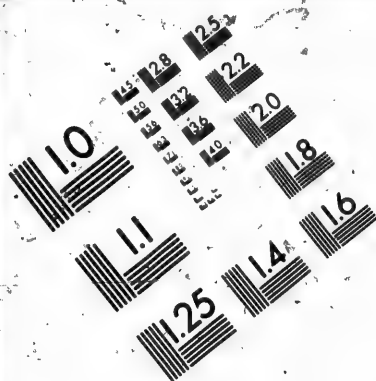
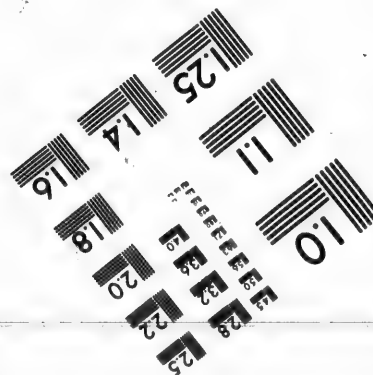
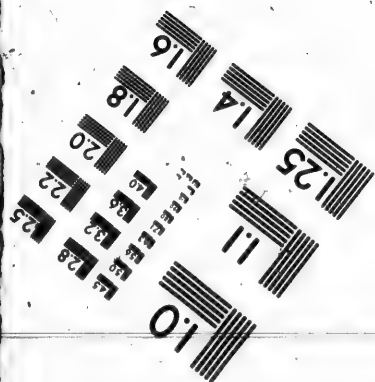
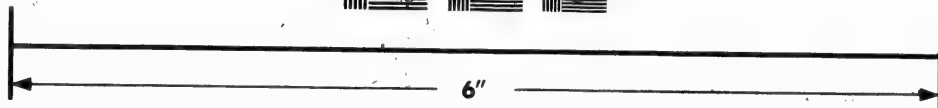
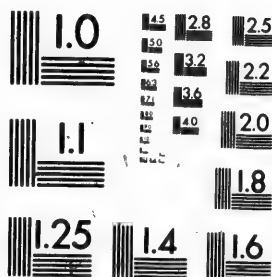


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

**23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503**

0
E 28
E 32
E 25
E 22
E 20
E 18
5

11
10
01



BOUGAINVILLE.



LEVIS.



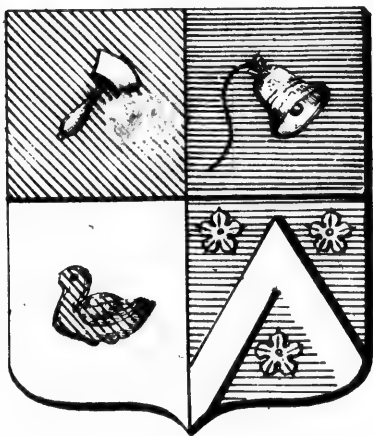
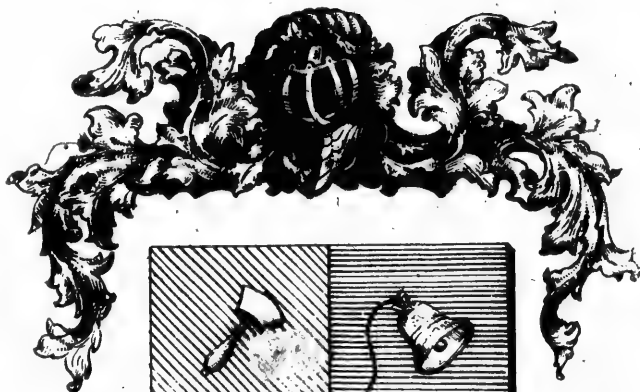
L'H.^{ble} P. CHAUVEAU.



L'H.^{ble} G. CARTIER.









rac
Sol
rap
aux
hél
aux
rem
épr
deg
dai
fam
don

M
Pér
orig
de
d'A
troi
de T
M

LA FAMILLE DE LANAUDIÈRE.

Cette famille est encore une de ces antiques et illustres races que le Canada aime à compter parmi ses gloires. Son histoire, comme celle des familles que nous avons rappelées, est intimement liée à l'histoire du pays. Alliée aux Denis de la Ronde, aux de Verchères, aux de Boishébert, aux de Villiers, aux de Longueuil, aux de la Corne, aux de Gaspé, aux Baby, elle a produit plusieurs hommes remarquables, et s'est maintenue, malgré les rudes épreuves par lesquelles le pays a passé, dans son premier degré de prospérité. En 1749, le Chevalier Benoît succédait, comme Lieutenant, à l'un des membres de cette famille, promu au grade de Capitaine. Cette famille doit donc trouver place ici.

1^o THOMAS-XAVIER TARIEU DE LANAUDIÈRE.

M^r Thomas-Xavier Tarieu de Lanaudière, Sieur de la Pérade, est le chef de cette famille en Canada. Il était originaire de la Guienne, et fils de M^r Jean de Tarieu et de Dame Jeanne de Samalins, de Mirande, Archevêché d'Auch. D'ancienne noblesse, les Tarieu avaient formé trois branches, avec celle qui nous occupe ici : les Tarieu de Taillan et les Tarieu de Castagnère.

M^r de la Pérade était officier dans le régiment de Cari-

gnân, lorsqu'il passa dans la Nouvelle-France, vers le milieu du XVI^e siècle. S'étant déterminé à y demeurer, il demanda et obtint, en 1672, une concession de terre, de concert avec M^r de Suève, aussi officier dans les troupes. Cette concession leur fut accordée, est-il dit dans l'acte qui en fait foi, "en considération des bons, utiles et louables services qu'ils ont rendus à Sa Majesté en différents endroits, tant de l'Ancienne que de la Nouvelle-France, depuis qu'ils y sont passés, et en vue de ceux qu'ils se proposent encore de rendre." C'est cette concession qui a donné naissance à la belle Paroisse de St^e Anne de la Pérade. D'une lieue de profondeur, elle comprenait tout l'espace qui se trouvait entre le Fief des Religieuses de l'Hôpital et la rivière St^e Anne, qui devait en faire partie. Lorsque M^r de la Pérade fut mis en possession de cette Seigneurie, il était marié. Il avait épousé à Villemarie, le 16 Octobre 1672, M^{lle} Marguerite Denis de la Ronde, fille de Pierre Denis de la Ronde et de Dame Catherine LeNeuf de la Potherie, illustre famille dont nous avons déjà touché un mot, mais qu'il convient de faire un peu plus connaître ici.

Le premier de cette famille qui vint s'établir en Canada était originaire de Tours, comme il a été dit. Des nombreux enfants que lui avait donnés son épouse, quatre se rendirent des plus recommandables par leurs services: M^r Denis de la Ronde, M^r Denis de Bonaventure, M^r Denis de Vitré et M^r Denis de Monrampont, dont nous avons déjà parlé. M^r Denis de la Ronde, à la tête de cinq cents hommes, ainsi qu'il a été dit, s'opposa à la descente des Anglais, qui, avec vingt-quatre vaisseaux, étaient venus pour s'emparer de Port-Royal. Nul ne seconda mieux M^r de Subercase. Repoussés de toutes parts, les Anglais furent obligés de se retirer sans avoir rien pu faire. C'était en 1707. Deux ans après, M^r de St Ovide, ayant résolu, avec l'agrément de M^r de Costebelle, Gouverneur de Plaisance, de chasser les Anglais de Terre-neuve, le vaillant officier fut encore le premier à prendre

les armes, et contribua pour sa bonne part au succès de l'entreprise. Mr Denis de Bonaventure égala, si même il ne surpassa son frère. Après avoir, en diverses rencontres, fait prisonniers plusieurs officiers anglais et raffermi les Abénaquis¹ dans l'alliance des Français, il coopéra, avec d'Iberville, à la prise de Pémaquid, dont il a été parlé, et, lorsque les Anglais revinrent une seconde fois, avec une flotte plus nombreuse, pour attaquer Port-Royal, il fit si bonne contenance que l'ennemi fut encore contraint de lever le siège après avoir subi de graves pertes. Pendant que ses frères s'illustraient ainsi dans les combats, Mr Denis de Vitré, devenu Conseiller, se rendait utile par ses défrichements de terre. Il avait demandé et obtenu, sur le St Laurent, une concession de deux lieues de front sur deux de profondeur. Par les travaux qu'il y fit et les habitants qu'il parvint à grouper autour de lui, il jeta les fondements de la Pâroisse connue aujourd'hui sous le nom de Trois-Pistôles. Dix ans après, en 1697, il se fit concéder encore, vers le cap St Louis, quatre lieues de front sur quatre de profondeur. Héritier de son zèle, Mr Louis Denis de la Ronde, Capitaine et Chevalier de St Louis, celui-là même qui fut tué, en 1760, auprès du moulin de Dumont, et dont Mr Charles de Lanaudière va nous rappeler les derniers moments, acquérait à son tour, sur la rivière Chambly, un Fief de deux lieues de front sur trois de profondeur. Malheureusement, les travaux d'exploration que lui confièrent MM. de Beauharnois et

1 Le Missionnaire actuel des Abénaquis vient de publier, sur cette nation de tout temps si fidèle aux Français, un ouvrage des plus intéressants. C'est un livre qui trouve naturellement sa place dans toutes les bibliothèques. Que d'autres livres encore à faire ! Qui nous donnera les voyages de la Salle, de Tonty, de Joliet, de la Verenderye, de Galinée, etc., qui ont rendu leur nom célèbre et ont jeté tant de gloire sur le Canada ? Qui entreprendra la galerie des personnages illustres du Canada, où, à côté des Cartier, des Champlain, des Maisonneuve, on aimerait à voir figurer d'Iberville, Frontenac, Talon, Laval, Montcalm, etc. ? Ce sont là des œuvres plus difficiles à faire que les romans, mais aussi infiniment plus précieuses. Les talents ne manquent point : ils n'ont besoin que de l'encouragement du public.

Hocquart ne lui permirent pas de donner suite à l'entreprise qu'il avait projetée. Son fils, M^r Gaspard Denis de la Ronde, fit bien son possible pour rentrer dans ses droits qu'il avait perdus en conséquence; mais, malgré le jugement qu'il obtint en 1842, il ne pût, non plus que ses enfants, recouvrer cette Seigneurie qui passa définitivement en d'autres mains.

Il y avait à peine deux ans que M^r de la Pérade était marié, lorsque M^r de Frontenac qui l'avait en grande estime, lui donna la place de M^r Perrot, à Montréal, ainsi qu'en fait foi le document suivant: "Estimant qu'il est nécessaire de commettre quelque personne fidèle et agissante pour remplir cette place, nous avons cru ne pouvoir faire un meilleur choix qu'en y nommant le Sieur de Lanaugnière qui, ayant déjà fait paraître, dans tous les emplois de guerre qu'il a eus en France et dans ce pays, beaucoup de zèle et d'affection pour le service de Sa Majesté, nous fait prendre une entière confiance en sa fidélité, capacité et bonne conduite, et nous donne lieu d'espérer qu'il fera exécuter les ordres du Roi et les nôtres avec soin et vigueur." Ces lettres sont du 40 Février 1674.

M^r de la Pérade ne jouit pas longtemps de cette charge, étant mort vers 1695. Son épouse lui survécut plusieurs années. Aussi entreprenante que mère dévouée, cette Dame fit réunir, en 1697, à sa Seigneurie de S^{te} Anne, les Iles qui se trouvaient en face, ainsi que nous l'apprennent les registres de l'Intendance: "Sur la réquisition à nous faite par Marguerite Denis, veuve du Sieur Lanaudière, est-il dit dans cet acte, de vouloir bien lui accorder les Iles qui se trouvent devant sa terre de S^{te} Anne, entr'autres celle dite l'Ile du Large, où est son moulin, nous accordons et concédons, par ces présentes, les dites Iles à la dite Dame, pour en jouir, elle et ses ayant cause." Trois ans après, M^{re} de la Pérade fit encore application auprès du gouvernement pour obtenir une nouvelle concession de trois lieues, mais elle décéda

és
r suite à l'entre-
aspard Denis de
renter dans ses
mais, malgré le
t, non plus que
qu'il passa défini-

la Pérade était
avait en grande
à Montréal, ainsi
estimant qu'il est
rsonne fidèle et
ous avons cru ne
n y nommant le
ajt paraître, dans
n France et dans
n pour le service
entière confiance
te, et nous donne
ordres du Roi et
ettres sont du 40

s de cette charge,
servécut plusieurs
re dévouée, cette
e de S^{te} Anne, les
ous l'apprennent
équisation à nous
Sieur Lanaudière,
ien lui accorder
rre de S^{te} Anne,
a est son moulin,
es présentes, les
jour, elle et ses
de la Pérade fit
ent pour obtenir
mais elle décéda

sans avoir vu l'effet de sa demande, la ratification de cette nouvelle gratification n'ayant eu lieu que plusieurs années après. Elle était alors remariée avec M^r J. A. d'Eschambault, Conseiller du Roi, Lieutenant Général Civil et Criminel à Montréal, qu'elle avait épousé en secondes nocces, le 9 Juillet 1708, ainsi qu'on la vu.

Toute jeune, cette Dame avait eu l'intention de se faire Religieuse chez les Dames Ursulières de Québec, où elle avait reçu son éducation. Avant de mourir, elle eut la consolation de voir une de ses Demoiselles la remplacer dans le Cloître. M^{lle} Louise-Rose de Lanaudière de la Pérade, ayant aussi été élevée dans le même Institut, y retourna pour ne s'en plus séparer. Elle y fit son entrée du vivant de son père. Devenue Professe, elle fut appliquée à l'instruction des jeunes filles, et particulièrement des petites Sauvagesses pour lesquelles elle avait une tendresse de mère. Intimement convaincue que leur âme est aussi précieuse devant Dieu que celle des enfants les plus riches, elle ne négligea rien pour leur inculquer de bons principes et les aider à contracter de bonnes habitudes. Ses soins furent amplement dédommagés : ces enfants apprirent à connaître Dieu et vouèrent à la bonne Mère S^{te} Catherine une reconnaissance éternelle. Après cinquante-neuf ans passés dans cet humble ministère, cette Religieuse selon le cœur de Dieu alla recevoir la récompense promise aux âmes, qui, fidèles à leur vocation, s'estiment aussi heureuses, à l'exemple des Anges, de travailler pour le pauvre que pour le riche, faisant pour héritage à ses sœurs plus d'un demi siècle de bons exemples et de vertus généreusement pratiquées.

II^e PIERRE-THOMAS TARIEU DE LANAUDIÈRE.

M^r Pierre-Thomas Tarieu de Lanaudière, Sieur de la Pérade, père du jeune héros de la Maoungahéla, qui, avec M^r de Beaujeu, fut enseveli dans son triomphe, marchant sur les traces de son père, combattit à outrance

les Iroquois, afin d'affranchir son pays du joug cruel de ces barbares. Non moins entreprenant que brave, il se fit concéder en 1700, à l'exemple de sa mère, alors qu'il était Lieutenant dans les troupes, un Fief de deux lieues de front sur une lieue et demie de profondeur, en arrière de la Seigneurie de S^{te} Anne et joignant celles de S^t Charles et de Batiscau. Plusieurs années après, en 1735, appelant l'attention de M^r de Beauharnois sur cette concession et sur celle qui avait été faite antérieurement à M^{re} de la Pérade, il fit ratifier la première, et, pour compenser celle de 1697 dont les limites étaient les mêmes, il obtint qu'on ajoutât à celle de 1700 une nouvelle étendue de terre de trois lieues de profondeur.

Lorsque M^r de la Pérade fit l'acquisition de cette terre, il était marié. Il avait épousé M^{lle} Marie-Madeleine de Verchères. Cette Demoiselle a laissé un nom trop célèbre dans l'histoire, pour que nous ne la rappellions pas ici. Son père, officier du régiment de Carignan, s'étant décidé à rester dans le pays, avait obtenu sur le S^t Laurent, à l'endroit où s'est élevée depuis la Paroisse de Verchères, une concession d'une lieue de front sur une de profondeur. L'année suivante, en 1673, il y avait fait ajouter l'*Ile à la Prune* et l'*Ile Longue* qu'il avait reliées entre elles par une nouvelle concession d'une lieue. C'est là qu'il habitait avec sa famille. Après avoir fait défricher un certain espace de terrain, il y avait bâti une maison, en forme de fort, suivant la pratique du temps, afin de se mettre à couvert contre les insultes des Iroquois. " Ces forts, dit Charlevoix, n'étaient que de grands enclos formés de quelques palissades, avec des redoutes. L'Eglise et la maison du Seigneur y étaient renfermées. Il y avait encore assez d'espace pour y mettre, en cas de besoin, les femmes, les enfants et les bestiaux. On y entretenait jour et nuit un ou deux factionnaires, qui, au moyen de quelques pièces de campagne, ou au moins de quelques pierriers, pouvaient écarter l'ennemi, avertir les habitants d'être sur leurs gardes et

“ appeler au secours. C'en était assez pour se mettre hors d'insulte.” Ce n'en était pas trop, comme nous allons le voir.

Profitant du moment où Mr de Verchères était absent, les Iroquois s'approchèrent du fort, sans être aperçus, et se mirent en devoir d'escalader la palissade. Au premier bruit qu'elle entend, M^{re} de Verchères prend son fusil et tire. Effrayés un instant, les Iroquois se retirent ; mais, voyant que personne ne se mettait à leur poursuite, ils reviennent à la charge. Deux jours entiers, ils rôdent autour du fort, sans pouvoir y pénétrer. Toujours, au moment de franchir le faible rempart, ils sont atteints de quelques balles et obligés de s'arrêter. Ce qui ajoute à leur surprise, c'est qu'ils n'aperçoivent qu'une femme : c'était M^{re} de Verchères qui, avec une bravoure et un sang-froid qui eussent fait honneur au plus vaillant guerrier, se portait, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, et tirait toujours à propos. Elle ne cessa de faire ainsi des décharges que lorsqu'elle se fût bien assurée que l'ennemi était parti. Ce beau trait de courage eut lieu en 1690. Il ne devait pas être le dernier.

Deux ans après, étant revenus en plus grand nombre, les Iroquois saisirent le moment où les hommes étaient occupés à leurs travaux des champs pour se précipiter sur eux et les garotter. M^{lle} de Verchères, âgée de quatorze ans, se promenait alors sur le bord du fleuve. Voyant un de ces barbares s'approcher furtivement et faire sur elle une décharge de cinq coups de mousquet, elle se met à fuir et à gagner le fort. Le Sauvage s'élance à l'instant à sa poursuite, le casse-tête à la main, et la serre de près. M^{lle} de Verchères redouble de vitesse. Elle était au moment d'échapper à son redoutable adversaire et d'atteindre le fort, lorsqu'elle se sent saisir par le mouchoir qu'elle portait à son cou. Le détachant aussitôt, elle ouvre la porte, et, la fermant sur le Sauvage avec promptitude, elle s'écrie : “ aux armes, aux armes ! ” Sans s'arrêter aux gémissements des femmes, désolées de voir enlever

leurs maris, rapporte Mr de la Potherie auquel nous empruntons ces détails, " elle monte sur le bastion où " était la sentinelle. Là, après avoir ôté sa coiffure et mis " sur sa tête un chapeau de soldat, elle fait plusieurs " mouvements, le mousquet sur l'épaule, pour donner à " entendre aux barbares qu'il y a beaucoup de monde, " quoiqu'il n'y eût en réalité qu'elle et le soldat. Elle " charge elle-même un canon, et, comme elle n'avait pas " de tanpon, elle en fait un avec une serviette, et tire sur " l'ennemi." Ses coups sont si bien dirigés, qu'à chaque " décharge elle renverse un et quelquefois deux de ces barbares. Etonnés d'une résistance à laquelle ils ne s'attendaient pas, et voyant tomber, l'un après l'autre, leurs guerriers, les Iroquois commencent à perdre courage. M^{lle} de Verchères s'aperçoit de leur trouble. Alors, profitant habilement de leur hésitation, elle multiplie ses décharges, et, aidée de son soldat, ne cesse de tirer du canon.

Elle tirait encore, lorsqu'entendant cette canonnade, Mr de Crisasi ¹ accourt en toute hâte de Montréal et vient

¹ Le Chevalier de Crisasi qui vint ainsi au secours de M^{lle} de Verchères, était un des plus aimables et des plus intrépides guerriers qu'ait eu la Nouvelle-France: " On ne savait ce qu'on devait le plus " admirer en lui, écrit le Père Charlevoix, ou de son habileté dans la " guerre, ou de sa pénétration dans le conseil, ou de sa conduite dans " les entreprises, ou de sa présence d'esprit dans l'action." Originaire de Sicile, où il s'était compromis en prenant parti pour la France contre l'Espagne, il avait vu son immense fortune confisquée et avait été forcé de s'expatrier avec le Marquis de Crisasi, son frère. Tous les deux s'étaient rendus à Versailles, où ils espéraient trouver, auprès du Roi, de la protection, ou au moins de l'emploi. Ils furent envoyés en Canada, chacun à la tête d'une Compagnie. Le Marquis devint Gouverneur des Trois-Rivières et se rendit très-utile en 1692, en déjouant les complots de huit cents Iroquois qui avaient formé le projet de se ruer sur le Canada. En 1696, dans l'expédition de Mr de Frontenac contre les Cantons, il eut la garde du fort où étaient renfermées les provisions de l'armée. Plus actif, plus entreprenant, le Chevalier, après s'être signalé en maints combats lorsqu'il était Chevalier de St Jean de Jérusalem, fut, en Canada, le bras droit de Mr de Frontenac. Avec Mr de Vaudreuil et le jeune LeMoynes de Bienville qui y fut tué, il livra bataille, en 1690, aux Onneiouths, à Repentigny, et les défit. En 1694, deux ans après avoir secouru M^{lle} de Verchères, il fut chargé, par le Comte de Frontenac, de relever Cataracoui, ce qu'il fit avec une

à son secours. Les Sauvages n'étaient plus là : ils avaient pris la fuite, emmenant avec eux leurs captifs. Sans perdre de temps, il se met à leur poursuite, et, après trois jours de marche, les rejoint sur les bords du lac Champlain. Ils s'étaient retranchés dans un bois, où ils avaient accumulé des troncs d'arbre, d'énormes roches, pour se protéger. Sans tenir compte de ces obstacles, le vaillant officier les attaque, les enveloppe et s'en empare. Tous sont taillés en pièces, à l'exception de trois qui parviennent à s'échapper, et les prisonniers sont mis en liberté. Lorsque la nouvelle de ce qui venait de se passer fut parvenue à Montréal, ce ne fut, dans tout le pays, que cris d'admiration pour celle qui avait déployé tant de courage et montré tant de présence d'esprit. Chacun se répandait en louanges sur son compte et se plaisait à faire son éloge. Depuis lors, on ne l'appela plus que *l'héroïne de Verchères*, nom que la postérité lui a conservé.

Un nouveau trait de courage, en achevant de lui gagner tous les cœurs, confirma la bonne opinion qu'on avait conçue de son mérite. M^r de la Pérade était à la poursuite des Iroquois aux environs de la rivière Richelieu, d'autres disent de la rivière S^e Anne. Tout-à-coup une multitude de ces barbares qui, jusque-là, s'étaient tenus cachés dans les broussailles, se précipite sur lui, au moment où il s'y attendait le moins. Il est sur le point d'être saisi. M^{lle} de Verchères voit le danger. Aussitôt, s'armant d'un mousquet, elle vole à son secours, et, aidée de quelques hommes, elle parvient à le dégager et à mettre les Iroquois en fuite. C'est alors qu'elle devint, à son tour, la conquête de celui dont elle avait sauvé les jours.

Plusieurs années après, émerveillé de tout ce que la promptitude et une dextérité qui lui valurent les plus grands éloges. Marchant de là à la poursuite des ennemis qui avaient conspiré la ruine de la Colonie, il leur inspira une telle terreur qu'ils n'osèrent se montrer pendant tout l'été. Le Gouverneur et l'Intendant firent valoir son mérite à la Cour, mais inutilement. La douleur de voir ses services méconnus empoisonna ses derniers jours et le conduisit au tombeau. Il mourut en 1696, regretté de toute la Colonie.

renommée publiait sur le compte d'une héroïne comparable aux femmes les plus célèbres de l'antiquité, M^r de Beauharnois la pria de mettre par écrit le récit de ses belles actions, dont le bruit s'était répandu jusqu'à la Cour. Ne pouvant se refuser à une demande si légitime, et faisant taire sa modestie, elle donna une relation de tout ce qui s'était passé. Ayant ensuite quelque scrupule d'avoir laissé courir sa plume, elle termine par ces paroles qui montrent qu'elle savait aussi bien tourner les compliments que manier le mousquet : "Voilà, dit-elle, la relation simple et fidèle de mes aventures qui m'ont déjà procuré les grâces de Sa Majesté. Je n'aurais jamais pris la liberté de les donner par écrit, si M^r de Beauharnois, notre illustre Gouverneur, qui n'a point d'autre attention que de mettre notre Colonie à couvert de l'irruption des barbares et d'y faire fleurir la gloire du nom français, en rendant redoutable le nom de notre invincible Monarque à tous ses ennemis, et respectable à tous ses sujets, ne m'eût engagé à rapporter ces détails." Telle fut l'épouse que se choisit M^r de la Pérade.

Une fois marié, M^r de la Pérade consacra à l'exploitation des domaines qu'il tenait de patrimoine, ou qu'il avait acquis lui-même, tout le temps que lui laissèrent ses luttes avec les Iroquois. Des contestations s'étant élevées entre lui et M^r d'Orvilliers, au sujet de l'Île S^t Ignace que ce dernier prétendait lui appartenir, il fit rendre contre lui, en 1728, par M^r Raudot, un jugement qui le condamnait à lui payer les cens et rentes. Cette même année, les habitants de S^m Anne, sous de frivoles prétextes, ayant envoyé moudre leurs grains à S^t Pierre les Becquets, il fit saisir les grains et contraignit les réfractaires à se conformer à la loi qui les obligeait à recourir au moulin seigneurial. Les délinquants ayant récidivé un mois après, il leur infligea le même châtimement et fit condamner le meunier de S^t Pierre à cinq livres d'amende. L'érection des moulins seigneuriaux, leur entretien, celui

d'un
pas l
ment
serai
égale
laque
Après
jours
de pr
année
Ou
Mono
M^{lle} d
avoir
Richa
Antoi
et M^r
Conse
laisse

Né
Charl
des lu
la patri
1741,
deyin
Il vo
il épo
champ
Boish
Genev
de la
tra d'a
Boish
Boutei

éroïne compa-
tiquité, M^r de
é récit de ses
asqu'à la Cour.
i légitime, et
lation de tout
que scrupule
ar ces paroles
rner les com-
là, dit-elle, la
res qui m'ont
Je n'aurais
écrit, si M^r de
qui n'a point
onie à couvert
eur la gloire
le le nom de
nemis, et res-
gé à rapporter
noist M^r de la

d'un meunier, étaient des charges assez lourdes pour ne pas les rendre inutiles. M^r de la Pérade agit donc sagement en ne tolérant pas des abus qui, en se propageant, seraient devenus très-dommageables à la Colonie. Il tenait également à laisser sur un bon pied une Seigneurie pour laquelle il avait fait beaucoup de déboursés : il y réussit. Après une vie aussi noblement employée, il termina ses jours à S^e Anne, le 25 Janvier 1737. Son épouse le suivit de près dans la tombe, étant morte le 7 Août de la même année.

Outre le suivant et le jeune officier qui fut tué à la Monongahéla, M^r de la Pérade laissa, de son mariage avec M^{me} de Verchères, plusieurs filles. L'une d'elles, après avoir épousé successivement M^r Richard Testu de la Richarderie, Capitaine de port à Québec, M^r Nicolas-Antoine Coulon de Villiers, Lieutenant dans les troupes, et M^r Jean-François Gauthier, Conseiller du Roi au Conseil Supérieur de Québec, mourut vers 1776, sans laisser d'enfants.

III^e CHARLES-FRANÇOIS-XAVIER DE LANAUDIÈRE.

Né à S^e Anne de la Pérade, le 4 Novembre 1710, M^r Charles-François-Xavier de Lanaudière fut, au moment des luttes suprêmes, un des plus intrépides défenseurs de la patrie. Après avoir servi comme Enseigne de 1727 à 1741, il fut fait Lieutenant l'année suivante, et, en 1743, devint Aide Major à Québec.

Il venait d'être promu à ce grade, lorsque, le 7 Février, il épousa, dans cette même ville, M^{me} Geneviève Deschamps de Boishébert, fille de M^r Henri Deschamps de Boishébert, Capitaine dans les troupes, et de Dame Geneviève Drumesé. Déjà, nous avons dit un mot de la noble famille de Boishébert. On nous permettra d'ajouter ici quelques nouveaux détails. M^r H. de Boishébert, père de M^{me} Geneviève, était Seigneur de la Bouteillerie située sur la Rivière Ouelle. Il tenait ce

Fief de son père, Mr Jean-Baptiste Deschamp, qui, en 1697, y avait fait ajouter les quatre Iles appelées les *Iles des trois Pèlerins*. Après le désastre arrivé à la flotte anglaise en 1711, il fut chargé, par Mr de Vaudreuil, de retirer de l'eau les vaisseaux submergés. "J'ai eu l'honneur de vous écrire l'année dernière en faveur des Sieurs de Boishébert et Dupuy, Enseignes, mandait en 1743, le Gouverneur au Ministre. Je le fais encore cette année, et vous prie de vouloir bien vous souvenir d'eux dans la promotion de l'année prochaine. Le Sieur de Boishébert, neveu de M^{re} la Marquise d'Alogny, grande-tante de Mr T. P. Villemonde de Beaujeu, a été envoyé à l'Ile aux Œufs, pour tâcher de retirer quelques effets du naufrage des Anglais, en conséquence du marché que le Sieur de Bégon a fait avec le Sieur Riverin qui est obligé de supporter tous les frais de cette recherche. Le dit Sieur de Boishébert s'est acquitté parfaitement, Monseigneur, de cette opération difficile, et mérite de l'avancement, tant pour les peines qu'il s'est données en cette occasion, qu'en considération des services qu'il a rendus, en 1711 et 1712, au Sieur de Beaucourt qu'il a beaucoup aidé dans l'affaire des fortifications." Si distingué que fût Mr H. de Boishébert, Charles, son fils, frère de M^{re} de Lanaudière, le fut davantage encore. C'est le célèbre Gouverneur de Louisbourg, dont parle avec tant d'éloges Mr Bourassa, dans son ouvrage déjà cité. Après la conquête, il passa, comme on l'a dit, en France. Une de ses Demoiselles épousa Mr Jean-Louis de la Jaigne, Seigneur de St Mazeau, Brigadier des Gardes du Corps, Chevalier de St Louis, lequel fit la campagne des Princes dont il reçut le titre de Comte de St George. Une autre fit alliance, comme il a été rapporté, avec le Comte de Germigny. On voyait encore en France, en 1825, un illustre rejeton de cette famille, Mr Jean-Abraham Deschamps, Lieutenant de vaisseau et Chevalier de St Louis. La Comtesse d'Algout, née au Château de Varenne et décédée au mois de Février

1850
nau
fam
Q
mar
la m
par l
il pa
Mian
vée,
" pla
" vo
" res
" em
" dan
" qu
" à r
" à C
" fon
" cro
" Tâ
" vo
" Ce
" réta
" ent
" doi
" ava
" fair
" Bel
" fair
" à se
" dev
" env
" la s
" que
" pen
" sém

1850, appartenait également à cette maison. M^r de La-naudière ne pouvait donc entrer dans une plus honorable famille.

Quelques années s'étaient à peine écoulées depuis son mariage, lorsqu'il fut chargé, par M^r de Beauharnois, de la mission délicate d'échanger les prisonniers envoyés par M^r Shirley, Gouverneur de Boston. L'année suivante, il passa, par ordre de M^r de la Galissonnière, au fort des Miâmis. Lui ayant rendu compte de son heureuse arrivée, il en reçut la réponse suivante : " J'ai appris avec plaisir, Monsieur, que vous aviez effectué sans encombre votre voyage aux Miâmis. J'appréhendais que la sèche-
" resse qui a sévi dans toute cette contrée, ne vous eût
" empêché de vous y rendre. J'espère qu'avec l'ascen-
" dant que vous avez sur les Sauvages et la juste terreur
" qu'ils ont de nos armes, vous parviendrez sans peine
" à ramener les mutins. Le meurtre qui a été commis
" à Ouabache doit être puni. On l'impute avec quelque
" fondement aux Hurons ; cependant je suis plus porté à
" croire que c'est le fait des Miâmis de la Demoiselle.
" Tâchez de démêler la vérité, et n'épargnez rien pour
" vous faire livrer le coupable, afin d'en faire justice.
" C'est la meilleure manière de réduire les autres et de
" rétablir la paix. Comme, par la suspension d'armes
" entre la France et la Grande-Bretagne, les choses
" doivent se retrouver sur le même pied qu'elles étaient
" avant la guerre, et que les Anglais n'ont pas droit de
" faire la traite à la Rivière Blanche, non plus qu'à la
" Belle Rivière, vous pouvez, si vous en avez l'occasion,
" faire notifier aux traiteurs de cette nation qu'ils aient
" à se retirer, sinon qu'on les expulsera de force. Si cela
" devenait nécessaire, vous me diriez ce que je dois
" envoyer de troupes au printemps. On a mal interprété
" la suspension d'armes : on a fait courir le bruit dans
" quelques postes, et même à Frontenac, que cette sus-
" pension n'était que transitoire. C'est là un faux bruit
" semé à dessein par les traiteurs anglais, qui, à l'aide de

“ cette supercherie, espèrent pouvoir prolonger le trouble
 “ et en profiter. Ce n'est pas ainsi que les Gouverneurs
 “ et les habitants de Boston et de New-York en ont jugé.
 “ Ils n'ont pas plutôt appris cette suspension qui est per-
 “ pétuelle, qu'ils se sont réjouis de voir cesser ces courses
 “ qui désolaient leur pays et qu'ils se sont empressés de
 “ le témoigner. Veuillez donc rétablir les faits, et, puis-
 “ que vous devez aller à Ouitanons, informez-vous de
 “ l'état des esprits. Je suis très-parfaitement, Monsieur,
 “ votre, etc. (Signé) LA GALISSONNIÈRE.” Cette lettre était
 du 9 Novembre 1748.

La conduite sage, mais ferme, que tint M^r de Lanaudière au milieu de ces tribus mobiles et turbulentes, lui valut de l'avancement. L'année suivante, il fut promu au grade de Capitaine. Etant alors de retour en Canada, il profita de la paix qui régnait dans le pays pour demander, sur le lac Maskinongé, une vaste concession. C'est ce que nous apprend l'extrait suivant des pièces de la Tenure Seigneuriale : “ Sur la requête à nous présentée
 “ par Charles-François Tardieu, Ecuyer, Sieur de Lanaudière, Capitaine d'Infanterie, exposant que, dans le but
 “ de contribuer à l'agrandissement de la Colonie, il a
 “ dessein d'établir une Seigneurie, et nous suppliant de
 “ lui accorder une terre, sur la rivière Maskinongé, au
 “ bout du Fief Carufel, de deux lieues environ de front,
 “ avec la profondeur, nous, en vertu du pouvoir qui nous
 “ a été octroyé, accordons et concédons au Sieur de Lanaudière, la dite étendue de terre, à titre de Fief, pour
 “ en jouir, lui ou ses ayant-cause.”

Cette concession est du 1^{er} Mars 1750. La guerre qui recommença, cinq ans après, avec un nouvel acharnement, arracha M^r de Lanaudière à ses paisibles travaux, pour le jeter dans la vie agitée des camps. Alors, on le vit se signaler, à la tête des troupes, à Oswégo, au fort George, mais surtout à Carillon, où sa valeur indomptable lui mérita la Croix de S^t Louis. On était bien proche de la crise suprême. L'année 1759 venait de s'ouvrir.

nger le trouble
s Gouverneurs
rk en ont jugé.
on qui est per-
ser ces courses
t empressés de
faits, et, puis-
ormez-vous de
ent, Monsieur,
ette lettre était

Mr de Lanau-
urbulentes, lui
, il fut promu
ur en Canada,
s pour deman-
cession. C'est
es pièces de la
nous présentée
eur de Lanau-
ue, dans le but
Colonie, il a
s suppliant de
Maskinongé, au
viron de front,
ouvoir qui nous
u Sieur de La-
e de Fief, pour

La guerre qui
ouvel acharne-
sibles travaux,
t. Alors, on le
swégo, au fort
aleur indomp-
ait bien proche
it de s'ouvrir.

Au mois de Juin, Mr de Vaudreuil, qui tenait alors les rênes du gouvernement, en prévision des événements qui allaient avoir lieu, lui envoya l'ordre suivant : " Il est ordonné au Sieur de Lanaudière, Chevalier de S^t Louis, Capitaine d'Infanterie, de se transporter sur le champ à Beauport et d'y réunir toutes les familles de la côte de Beaupré, qui ont émigré en deçà du Sault Montmorenci, afin de les conduire ensuite sur le lac S^t Charles, dans les profondeurs de Lorette, où il fera faire des cabanes pour eux et des parcs pour leurs bestiaux. Il veillera à ce que personne ne s'arrête dans les lieux habités, notre intention étant de faire évacuer, sous peu de jours, ces endroits eux-mêmes et d'en obliger les habitants à se réfugier dans les bois, ainsi qu'il en a été ordonné dans toutes les parties de ce gouvernement. Nous n'avons pas besoin de recommander à Mr de Lanaudière d'user de douceur et de modération dans l'exécution de ces mesures que le malheur des temps nous oblige à prendre ; ses sentiments, bien connus envers les habitants, nous font espérer qu'il aura recours le plus possible aux moyens de persuasion pour arriver à ses fins. Fait à Québec, le 1^{er} Juin 1759. (Signé) VAUDREUIL."

La manière tout à fait satisfaisante dont Mr de Lanaudière s'acquitta de cette mission pénible, porta le Gouverneur à lui en confier une autre, un mois après, bien autrement difficile. Ce fut de se transporter dans les campagnes et d'engager les habitants à livrer leurs provisions, comme le faisait, de son côté, Mr d'Eschambault. Il avait déjà commencé cette opération importante mais extrêmement délicate, lorsqu'il reçut la lettre qu'on va lire : " Vous trouverez ci-joint, Monsieur, un ordre suivant lequel je vous prie de vouloir bien continuer la levée de bœufs jusqu'à Maskinongé. Telle est la confiance qu'ont en vous les habitants, que nous avons cru ne pouvoir faire un meilleur choix que celui de votre personne pour une semblable mission. En la remplis-

“sant, vous rendrez un immense service, et vous n'aurez pas moins de mérite que si vous serviez à l'armée. Aussi, vous pouvez être assuré du plaisir que j'aurai à faire valoir votre zèle en cette occasion. Avec cet ordre, vous trouverez l'Ordonnance, rendue conjointement avec l'Intendant, qui enjoint aux habitants de déclarer le nombre de leurs animaux. Vous ne manquez pas, j'en ai la conviction, de leur remontrer avec toute la douceur possible qu'il y a de leur propre intérêt de se prêter à ce que demande d'eux le salut de la Colonie. Vos manières insinuanes sont ce qu'il y a de mieux pour les amener à faire ce qu'on exige d'eux. J'écris en même temps à M^r de Noyelle, Commandant aux Trois-Rivières, pour qu'il facilite le passage des animaux et fournisse aux conducteurs les sommes qui leur seront nécessaires. Vous ferez bien, je crois, de faire traverser, vis-à-vis des Grondines, les animaux que vous aurez levés dans le Sud. J'en dis un mot, suivant vos désirs, à M^r de Vauquelin¹. Vous ne laissez

¹ On connaît la belle conduite de M^r de Vauquelin en 1760. Plutôt que de livrer ses deux frégates, nobles débris de la marine française en Canada, il soutint pendant plus de deux heures, à la Pointe-aux-Trembles, un combat héroïque contre plusieurs frégates anglaises, et ne tomba au pouvoir de l'ennemi, que lorsque, couvert de blessures, il ne put tenir davantage les armes. Cependant, qui le croirait? Ce grand homme fut oublié, bien plus, fut mis en accusation!... Vainement son fils entreprit-il de réhabiliter sa mémoire. M^{lle} Elisabeth de Vauquelin, sa petite-fille, fut plus heureuse. Ayant lu une adresse à la Reine Marie-Antoinette qui avait bien voulu assister à sa première communion, à Meudon, cette princesse en fut si charmée qu'elle l'embrassa et lui demanda ce qu'elle pourrait faire pour elle. Se jetant alors à ses pieds: “Madame, je supplie votre Majesté, lui dit l'enfant, toute baignée de larmes, de vouloir bien faire rendre justice à mon grand-père.” Le noble cœur de la Reine fut ému. Elle embrassa de nouveau l'enfant et lui promit de s'occuper de cette affaire. En effet, elle en parla au Roi, le jour même. Le Roi fit appeler M^r de Sartines et ordonna qu'on dressât immédiatement une enquête. MM. Lape-rouse, de Vaudreuil, etc. y comparurent. Le résultat fut favorable: il demeura prouvé que M^r de Vauquelin avait rendu d'immenses services à la marine française, tant en Louisiane qu'à Québec, et qu'il avait été victime d'une basse jalousie. Transporté de joie, Louis XVI se fit présenter le fils de M^r de Vauquelin, pour lui faire part de cette bonne nouvelle, et, peu après, le nomma Consul en Chine.

" pas de prendre vos précautions pour éviter toute surprise. J'ai l'honneur d'être très-sincèrement, Monsieur, votre, etc. (Signé) VAUDREUIL."

M^r de Lanaudière ne s'était pas fait illusion sur la difficulté de l'entreprise. Mais lorsqu'il se trouva au milieu des campagnes désertes, facé à face avec les rares habitants restés pour garder leurs chaumières, son cœur sensible n'y tint plus. Il écrivit donc au Gouverneur pour lui faire part de la peine qu'il éprouvait. C'est alors qu'il en reçut cette lettre encourageante : " Je sais très-bien, Monsieur, la peine et l'embarras que vous donne la mission dont je vous ai chargé, et que ne peut qu'augmenter la situation si triste des habitants; mais il est essentiel que nous pourvoyions à la subsistance de l'armée et que, pour cet effet, nous ayons recours à tous les moyens : nos besoins sont pressants et le moindre retard peut nous devenir funeste. Je vous prie donc, Monsieur, de continuer votre tournée jusqu'au Cap de la Madeleine, et d'achever la levée dont je vous ai chargé. Quelque soit votre répugnance, il ne faut pas que vous laissiez plus d'une charruée de deux en deux habitants; quant aux vaches, limitez-en le nombre à l'indispensable nécessaire pour faire vivre les familles. En revenant du Cap de la Madeleine, vous voudrez bien faire une nouvelle levée dans les Paroisses que vous avez trouvées le plus en état de se supporter, particulièrement à Lorette, etc. L'estime dont vous jouissez auprès des Canadiens, me persuade que vous pourrez leur faire comprendre que le parti que je prends, les intéresse tous en général et chacun en particulier; que si, faute de subsistance, j'étais obligé de renvoyer l'armée, la Colonie serait perdue; et que, d'ailleurs, je n'entends pas les priver des animaux que je leur demande, mais qu'au contraire je travaille à leur en assurer la possession, en prenant de sages mesures pour qu'ils leur soient exactement remplacés par ceux que nous ferons lever dans le gouvernement de Montréal. Je me repose

"donc sur vous, Monsieur, pour cette opération dont vous sentez toute l'importance, et je m'en rapporte aux arrangements que vous prendrez pour faire passer ces animaux de Paroisse en Paroisse et les faire parvenir à l'armée. On ne peut rien ajouter à la sincérité des sentiments avec lesquels je suis, Monsieur, votre très
 "(Signé) VAUDREUIL."

M^r de Lanaudière exécuta, mais non sans se faire violence, les ordres qui lui avaient été donnés, et ce fut pour lui en témoigner sa satisfaction, en même temps que pour honorer sa bravoure que la Cour de France lui envoya, cette même année, la Croix de S^t Louis." C'était la dernière faveur qu'il devait en recevoir. La bataille des Plaines d'Abraham ayant été perdue peu après et la Capitulation de Montréal ayant été signée l'année suivante, il quitta le Canada. Un instant, il s'était flatté, comme bien d'autres, que ce pays repasserait sous la domination française; mais comprenant, à n'en pouvoir douter, que les liens qui unissaient cette Colonie à l'ancienne mère-patrie, étaient à jamais rompus, il prit le parti de retourner dans son pays. Il y revint en 1763, avec son fils, Lieutenant dans le régiment de la Sarre. Lorsqu'il effectua ainsi son retour, il eut la douleur d'apprendre la mort de son épouse qui était décédée pendant son absence. C'est alors qu'il forma le projet de contracter une nouvelle alliance. En effet, l'année suivante, le 12 Janvier, il épousa, à Montréal, M^{lle} Geneviève de Longueuil. A son mariage assistèrent: MM. d'Eschailons, Chevalier de S^t Louis; d'Ailleboust de Cuisy, ancien Capitaine de port à Québec; Pierre le Gardeur de Repentigny, Chevalier de S^t Louis, aussi Capitaine; de Chapt de la Corne, Lieutenant Capitaine et Chevalier de S^t Louis; Jean Charly, Aide Major dans les troupes; Joseph Lemoyne de Longueuil, Chevalier de S^t Louis et ancien Gouverneur des Trois-Rivières; Pierre Margane de la Valterie, Capitaine et Chevalier de S^t Louis; le Chevalier Benoist, sur lequel nous nous sommes

opération dont on rapporte aux faire passer ces à faire parvenir la sincérité des sieur, votre etc.

beaucoup étendu dans cet ouvrage; les Dames et les Demoiselles de la Valterie, d'Ailleboust, d'Argenteuil, etc. La présence de toutes ces personnes de distinction prouve que, si beaucoup de familles marquantes laissèrent le pays à la conquête, beaucoup aussi y revinrent.

Melle de Longueuil qu'épousa ainsi M^r de Lanaudière, était sœur des Dames Jarret de Verchères, Germain et Mainsoncel de Maizière. Ayant assisté au mariage de cette dernière, M^r Franquet auquel le gouvernement français avait confié une mission secrète, en rend ainsi compte, dans sa relation de 1752: "Le Baron de Longueuil qui était à la veille de marier Mademoiselle sa fille aînée avec M^r de Maizière, Lieutenant dans les troupes en garnison à Louisbourg, apprenant que j'avais lié amitié dans le voyage avec son gendre futur, me pria de vouloir bien assister à son mariage, de signer au contrat, et même de lui tenir lieu de plus proche parent. Il s'y prit de si bonne grâce, qu'il me fut impossible de m'en dispenser. La cérémonie était fixée au 8 d'Août: il me fallut donc rester, malgré moi, dans cette ville. Le jour venu, on se rendit à l'Eglise, entre neuf et dix heures. Je conduisais le cavalier, et M^r le Baron de Longueuil conduisait sa fille. Après la bénédiction, je donnai le bras à la mariée pour entrer dans la Sacristie et y signer l'acte de mariage, et ensuite pour la ramener en calèche chez Monsieur son père. Tous les parents et amis y étaient réunis; nous y passâmes la journée, et, bien qu'il n'y eût pas de repas de noces, la joie et la convenance ne cessèrent de régner dans cette charmante réunion."

1 M^r de Maizière fut blessé aux deux jambes à la bataille des Plaines d'Abraham; son épouse périt, avec son enfant, dans le naufrage de l'*Auguste*, ainsi qu'il a été dit. M^r Germain, Capitaine dans le régiment de la Reine, passa avec lui en France. Cette famille est représentée aujourd'hui par M^r de Germain, Directeur des Postes à Paris, et par ses deux fils, au service de l'Empereur. Quant à M^r de Verchères, ayant laissé l'armée pour s'attacher au commerce des pelleteries, il fut tué, en 1775, parmi les Sauvages.

Faisant, à cette occasion, le portrait des Dames canadiennes, le spirituel auteur ajoute : " Les femmes sont de figure jolie ; leur constitution est forte. Elles ont la démarche gracieuse et posent bien. Elles ont généralement beaucoup d'esprit, et parlent un français épuré, sans le moindre accent. Polies, enjouées, elles ont une conversation agréable. Pleines d'attentions pour les étrangers, elles sont très-affectionnées à leurs maris et à leurs enfants." Si l'envoyé français avait pu également les suivre à l'Eglise, à la demeure du pauvre, il aurait pu dire encore qu'elles sont aussi pieuses et charitables, qu'elles sont bien partagées du côté de l'esprit et du cœur.

Quelques années après ce second mariage, M^r de Lanaudière fut appelé à faire partie du Conseil Législatif. Il occupait cette place, lorsqu'il mourut au commencement de l'année 1776, laissant neuf enfants : quatre fils et cinq filles. Il nous faut en dire un mot.

Gaspard, l'aîné des enfants du second lit, reçut son éducation à Londres, où il avait été envoyé à la sollicitation de son frère Charles. M^{me} la Baronne Germain, sa tante, habitait alors Paris. Son frère profita des vacances pour le lui présenter. L'enfant était habillé à l'anglaise, portant gilet, veste, pantalon, etc., à la façon des matelots de la marine royale, ce qui le distinguait singulièrement des autres enfants, dont le costume ressemblait à celui des Marquis : habit long, culotte courte, souliers bouclés. Il n'avait jamais vu sa tante : " Lorsqu'il fit son entrée au salon, rapporte M^r de Gaspé qui nous a conservé cette anecdote, il y avait une nombreuse compagnie. " Cherche ta tante, lui dit son frère. " L'enfant promène ses regards sur toutes les personnes présentes, et se jetant, sans hésiter, entre les bras de la Baronne Germain, qu'il avait reconnue à la physionomie : " C'est vous, dit-il, qui êtes ma tante. " Ce petit incident amusa beaucoup la compagnie. Plusieurs années après, lorsqu'il fut devenu grand, il visita de nouveau la France. Il se trouvait à Paris, en compagnie de son frère, de MM.

les Dames cana-
des femmes sont de
te. Elles ont la
Elles ont généra-
n français épuré,
es, elles ont une
entions pour les
à leurs maris et
ait pu également
pauvre, il aurait
es et charitables,
esprit et du cœur.
ge, M^r de Lanau-
il Législatif. Il
commencement
 quatre fils et cinq

ad fit reçut son
voyé à la sollici-
ne Germain, sa
fita des vacances
billé à l'anglaise,
çon des matelots
t singulièrement
semblait à celui
souliers bouclés.
fit son entrée au
a conservé cette
pagnie. " Cherche
mène ses regards
se jetant, sans
e Germain, qu'il
C'est vous, dit-il,
nt amusa beau-
après, lorsqu'il
la France. Il se
n frère, de MM.

" de Salaberry, de S^t Ours, de Belestre, de S^t Luc, etc.,
" lorsque les MM. de Montgolfier, frères du Supérieur du
" Séminaire de Montréal, firent l'ascension d'un ballon.
" C'est alors qu'il eut l'avantage de voir la famille royale.
" Il fut si charmé de la bonté du Roi, de la beauté de la
" Reine, que, bien des années après, il ne pouvait en
" parler sans attendrissement. Mais ce qui le frappa le
" plus, ainsi que ses compatriotes, ce fut la candeur et
" l'air d'innocence du jeune Dauphin. " En voyant le
" ballon monter, rapporte M^r de Salaberry, cet aimable
" et bel enfant élevait ses deux petites mains vers le Ciel,
" où il devait bien vite s'envoler après d'atroces douleurs."

De retour en Canada, M^r de Lanaudière mit ses talents
et les connaissances qu'il avait acquises au service de
son pays. Deux fois, il fut appelé à la Chambre d'As-
semblée : en 1797, pour le Comté de Warwick, et en 1805,
pour celui de Leinster. Lord Dorchester lui donna aussi
une Commission de Lieutenant dans le régiment des
Royaux Canadiens. Grand, bien fait, d'une physionomie
agréable, M^r de Lanaudière était aussi d'une force extra-
ordinaire. Parlant de cette force, l'auteur des *Anciens
Canadiens*, dit : " Un groupe d'habitants de la Paroisse du
" Cap-Santé, était réuni autour d'une cloche destinée au
" clocher que la foudre avait renversé. Les hommes les
" plus forts essaient, mais en vain, de la lever, lorsque
" survint M^r de Lanaudière. Il la prend à son tour, la
" soulève et même la fait sonner, au grand ébahissement
" des spectateurs." Non moins brave que fort, M^r de
Lanaudière donna une preuve de son courage dans les
circonstances que nous allons raconter. Il s'agissait de
faire une levée de boucliers. Dans ce but, on avait con-
voqué à l'Assomption une assemblée de tous les habi-
tants du Comté de Leinster. Grand nombre s'y rendirent ;
mais lorsqu'on lut la proclamation du Gouverneur, qui
ordonnait la réorganisation de la milice, ce ne fut qu'un
cri d'indignation dans l'assemblée. On répondit de toutes
parts qu'on ne se soumettrait pas à un pareil ordre, et,

faisant alors retomber le poids de leur colère sur les officiers du Bataillon, qui étaient là en uniforme et l'épée au côté, les plus récalcitrants les accusèrent d'être des traîtres qui ne voulaient les arracher à leurs familles que pour les mener à la guerre. Des injures on passa aux menaces. La position des officiers devenait de plus en plus critique. C'est alors que Mr de Lanaudière, prenant la parole : "Mes amis, leur dit-il d'une voix puissante, permettez-moi de vous le dire : ce n'est pas ainsi qu'on répond aux ordres de son Roi. A moi, comme à vous, il a été ordonné de se trouver ici pour remplir les ordres du Gouverneur. Vous paraissez ne pas vouloir obéir ; pour moi, j'obéis. Vous nous menacez ! Eh bien, je demeure ici : je ne veux pas que l'on dise que vous avez vu fuir un Lanaudière." A sa voix, le calme s'était rétabli ; mais, après ces paroles, le tumulte recommença. Quelqu'un ayant alors osé lui dire qu'il faisait le brave, parce qu'il avait son épée : "Qu'à cela ne tienne," répond l'intrépide officier. Et, à l'instant, il la tire du fourreau, la brise en morceaux et la jette. Emervillés de tant d'assurance, les habitants s'apaisèrent. Mr de Lanaudière profita de ce moment pour leur adresser de bonnes paroles, et l'affaire n'eut pas de suites plus fâcheuses.

Au mois d'Octobre 1792, il avait épousé M^{lle} Susanne-Antoinette Margane de la Valterie, fille unique de Mr Pierre-Paul Margane de la Valterie, Chevalier de St Louis, et de Dame Angélique de Chapt de la Corne. L'une de ses-Demoiselles devint l'épouse de l'Honorable Barthélemi Joliet, dont nous avons parlé.

Après avoir servi quelque temps dans la marine royale, Xavier, frère du précédent, l'abandonna pour entrer dans la carrière du Barreau, mais ne se maria point. Contrairement à Xavier, Antoine-Ovide, après avoir pris du service dans l'armée, fit alliance avec M^{lle} Joséphine d'Estimauville. Il est mort sans laisser de postérité.

Des cinq Demoiselles de Lanaudière, toutes remarquables par leur esprit et leur beauté, deux seulement se

colère sur les offici-
iforme et l'épée
èrent d'être des
urs familles que
es on passa aux
enait de plus en
audière, prenant
voix puissante,
t pas ainsi qu'on
comme à vous.
our remplir les
z ne pas vouloir
enacez! Eh bien,
lise que vous
le calme s'était
lste recommença.
faisait le brave.
tienne," répond
ire du fourreau.
erveillés de tant
r de Lanaudière
esser de bonnes
s fâcheuses.
é Melle Susanne.
e unique de Mr
Chevalier de St
pt de la Corne.
de l'Honorable

a marine royale,
pour entrer dans
ria point. Con-
ès avoir pris du
Melle Joséphine
de postérité.
e, toutes remar-
ux seulement se

marièrent. L'une devint M^{lle} de Gaspé, et l'autre M^{lle} Baby. Cette dernière se trouvait un jour sur le lac Erié, en compagnie du trop célèbre Volney, auteur des *Ruines*. Elle était occupée à faire une lecture de piété, lorsque celui-ci s'approchant d'elle, et tirant de sa poche un livre impie, lui dit : " Prenez, Madame, cet ouvrage ; il vous amusera beaucoup plus que celui que vous lisez. ' Je ne lis pas pour m'amuser, répondit M^{lle} Baby, en le regardant d'un visage sévère. Je prie Dieu qu'il nous préserve des dangers si fréquents sur ce lac.' Vous craignez donc la mort, repartit le cynique émule de Voltaire ? Ce n'est pas étonnant, les femmes ont toujours peur." Volney ne tarda pas à changer de ton et d'attitude. Une violente tempête étant survenue, toute sa philosophie l'abandonna, et on vit cet homme, tout-à-l'heure si arrogant, trembler comme le dernier des passagers, renouvelant ainsi l'exemple de pusillanimité qu'avait déjà donné Dalember. Pour M^{lle} Baby, tranquille et sereine au milieu de la frayeur générale, elle chercha et trouva sa force dans la prière. Pendant que les autres vont et viennent sur le bateau, courent éperdus, elle récite tranquillement son chapelet. Quand, après vingt-quatre heures du temps le plus affreux, le calme fut revenu, elle aborda à son tour l'impie : " Je n'aurais jamais cru, lui dit-elle avec un petit sourire malin, qu'un si grand philosophe fût moins brave qu'une femme chrétienne." Ces détails sont tirés des *Mémoires* de Mr de Gaspé. Il est beau de voir la foi d'une Dame canadienne confondre ainsi le sot orgueil d'un sceptique français.

Contrairement à M^{lle} Baby et à M^{lle} de Gaspé, les Demoiselles Agathe, Marie-Louise et Marguerite de Lanaudière ne contractèrent aucune alliance. Née en 1775, cette dernière n'est morte que dans ces dernières années, à un âge très-avancé. Aussi spirituelle que jolie, Melle Marguerite est demeurée le type de cette belle société française, dont on aime à retrouver, dans les familles, la

gaieté, les bonnes manières, jointes à la piété et à l'amour des convenances. Les Gouverneurs, tous les grands personnages qui passaient à Québec, se faisaient un devoir de lui rendre visite. Lord Elgin, ce Gouverneur si estimable et si estimé, n'eut garde d'oublier les traditions. Avec sa Dame, il alla voir la petite-fille du deuxième Baron de Longueuil. Lorsque la frégate française, *la Capricieuse*, vint mouiller dans les eaux de Québec, M^r de Bellevèze, son Commandant, s'empessa d'aller présenter ses hommages à la noble Demoiselle. C'est alors que, faisant allusion au passé et au présent, M^{lle} de Lanaudière laissa échapper cette parole qui peignait les sentiments de son âme : " Nos bras sont à l'Angleterre, mais nos cœurs sont toujours à la France."

IV^e CHARLES TARIEU DE LANAUDIÈRE.

M^r Charles Tarieu de Lanaudière, fils unique de M^r Charles-François de Lanaudière et de Dame de Boishébert, fut, sans contredit, un des membres les plus marquants de sa famille. Il n'avait encore que seize ans, lorsqu'il prit part à la bataille de S^t Foye, en 1760. Il y remplissait les fonctions d'Aide Major, dans le régiment de la Sarre. Blessé au fort du combat, il fut transporté à l'Hôpital-Général, où il devint l'objet des soins attentifs de la bonne Mère S^t Alexis et de la Mère S^t Catherine. Plusieurs années après, traversant ce champ de bataille, où l'armée française avait vengé la défaite des Plaines d'Abraham, et rappelant le combat livré au moulin de Dumont, trois fois perdu et trois fois repris : " Tu vois ce ruisseau qui court vers le Nord, dit-il à son parent, M^r Baby, un des héros de cette mémorable journée. Eh bien, c'est là, à ce même endroit, qu'est tombé M^r de la Ronde, blessé à mort. Il me semble le voir et l'entendre encore. Nous opérions un mouvement de retraite, au pas accéléré, criblés par la mitraille anglaise et serrés de près par les Montagnards

piété et à l'amour
 us les grands per-
 isaient un devoir
 ouverneur si esti-
 er les traditions.
 u deuxième Baron
 ise, la Capricieuse,
 M^r de Bellevèze,
 éresenter ses hom-
 alors que, faisant
 e/de Lanaudière
 it les sentiments
 eterre, mais nos

UDIÈRE.

ils unique de M^r
 Dame de Boishé-
 res les plus mar-
 re que seize ans,
 ye, en 1760. Il y
 dans le régiment
 il fut transporté
 des soins atten-
 a Mère S^{te} Cathe-
 rant ce champ de
 gé la défaite des
 bat livré au mou-
 fois repris : " Tu
 Nord, dit-il à son
 cette mémorable
 e endroit, qu'est
 Il me semble le
 rions un mouve-
 ribles par la mi-
 les Montagnards

"écossais, lorsque je l'aperçus couché par terre. En
 "me voyant, il me cria : " A boire, mon cher Monsieur."
 "Volontiers j'aurais accédé à sa demande, mais, pourqu'il
 "n'y eût pas deux victimes au lieu d'une, force me fut
 "de passer outre." Prenant à son tour la parole et mon-
 "trant un petit bocage, M^r Baby ajouta : " C'est là que,
 "reformant nos rangs et abordant pour la troisième
 "fois cette position importante, la baïonnette en main,
 "nous culbutâmes l'ennemi. Alors, nous fîmes une
 "faute impardonnable : ce fut de nous acharner à pour-
 "suivre les Anglais en déroute et à les jeter dans la
 "rivière S^t Charles. Ce n'était pas là ce qu'il fallait
 "faire. Il eût fallu rentrer dans la ville, et profiter du
 "moment où les portes en étaient ouvertes."

Après la levée du siège de Québec et la Capitulation
 de Montréal, M^r de Lanaudière passa en France, ainsi
 que nous l'avons vu avec son régiment qu'il quitta en
 1763. Après quelque séjour en Canada, il repassa en
 Europe, et fit divers voyages en France, où il eut le mal-
 heur de rencontrer le trop célèbre Duc d'Orléans qui
 vota pour la mort de Louis XVI, son cousin. Faisant
 allusion aux dépenses que lui occasionnait le séjour de
 son fils à l'étranger, M^r de Lanaudière, père, disait : " Si
 "je mettais mon fils dans une balance, et, dans une
 "autre, l'argent qu'il m'a coûté, il l'emporterait de beau-
 "coup." Ce n'est donc pas là un exemple à suivre, de
 l'aveu même du père, et, si nous en faisons mention,
 c'est pour rappeler aux jeunes gens que leurs parents
 envoient, soit en France, soit en Angleterre, qu'ils ne
 doivent pas être des prodiges. Nous verrons tout à
 l'heure les funestes conséquences de ces dépenses exa-
 gérées.

De retour dans son pays, M^r de Lanaudière pensa à se
 marier. Il épousa M^{lle} de la Corne, de l'illustre maison
 dont nous avons dit un mot. La guerre de 1775 ayant
 alors éclaté, l'ancien Aide Major de S^{te} Foye, sentant
 renaître en lui l'ardeur martiale de ses premières années,

prit les armes, et vola au secours de la patrie menacée. Du moins, lorsque le Capitaine Michel Blais réunit autour de lui à St Pierre, rivière du Sud, les habitants que M^r de Beaujeu, Seigneur de l'Île aux Grues, lui avait amenés, et livra combat aux Américains, nous voyons M^r de Lanaudière fait prisonnier. "Les ennemis s'emparèrent du Capitaine Blais, dit une publication récente, de lui et de son fils, ainsi que de M^r de Lanaudière." Qu'il ait assisté à la belle défense du fort St. Jean, c'est ce que nous n'affirmerons pas, puisque ce point est contesté. Lorsque parut dans le *Courrier de l'Europe* le passage suivant, toute la noblesse du pays s'empressa de protester. Voici ce passage : "La noblesse canadienne n'aurait jamais pris les armes, si M^r de Lanaudière ne lui avait donné l'exemple. Le Général Carleton lui rend la justice qu'il mérite et convient qu'il ne pouvait être aidé d'une manière plus efficace, qu'il ne l'a été par le corps de la noblesse canadienne. Il est connu qu'elle n'aurait jamais marché, si M^r de Lanaudière ne s'était mis à sa tête." Voici maintenant la réponse à cet article. L'assertion était blessante; la réplique ne fut pas moins vive : "Lorsqu'en 1775, l'ennemi parut à St Jean, une des frontières de cette province, la noblesse et un nombre de citoyens canadiens s'y transportèrent et y tinrent poste jusque et après l'arrivée des troupes, avant que ce Monsieur pût en avoir connaissance, étant pour lors à plus de quarante lieues de Montréal. Et ce corps n'a depuis rien omis pour contribuer à la défense de cette province. Nous en appelons au témoignage de Son Excellence, le très-honorable Lord Dorchester, pour la vérité de nos avancés. Les impressions désagréables que ce paragraphe pourrait laisser sur ce corps, si elles n'étaient détruites, nous font espérer que vous voudrez bien insérer cette lettre dans votre journal." Cette lettre, du mois d'Août 1787, est signée par vingt et un des Seigneurs les plus considérables du pays, y compris les trois, chargés de l'écrire et de l'envoyer.

la patrie menacée. Mel Blais réunit
 sud, les habitants
 e aux Grues, lui
 Américains, nous
 r. "Les ennemis
 une publication
 e de M^r de Lanau-
 défense du fort St.
 , puisque ce point
currier de l'Europe
 pays, s'empres-
 a noblesse cana-
 , si M^r de Lanau-
 Général Carleton
 ent qu'il ne pou-
 cace, qu'il ne l'a
 mne. Il est connu
 de Lanaudière ne
 t la réponse à cet
 plique ne fut pas
 i parut à St Jean,
 la noblesse et un
 transportèrent et y
 vée des troupes,
 nnaissance, étant
 de Montréal. Et
 contribuer à la
 pelons au témoi-
 orable Lord Dor-
 Les impressions
 ait laisser sur ce
 font espérer que
 dans votre jour-
 37, est signée par
 érables du pays,
 et de l'envoyer.

Quoiqu'il en soit, si M^r de Lanaudière ne fut pas un
 des défenseurs du fort St Jean, il fut au moins le sau-
 veur du Gouverneur Carleton. Voici, en effet, ce que
 nous lisons dans une lettre qui n'était pas écrite pour
 être publiée : "C'est M^r de Lanaudière qui, dans un
 "moment décisif, celui de l'arrivée des Américains, com-
 "mandés par Arnold, enleva le Général Carleton de
 "Montréal et l'escorta avec trois cents Canadiens jusqu'à
 "Québec." Cinq ans auparavant, M^r de Lanaudière
 avait accompagné ce Gouverneur en Angleterre, lorsque
 celui-ci qui n'était que depuis quelque temps dans le pays,
 y était passé pour s'entendre avec la Métropole sur la con-
 duite à tenir par rapport aux lois anglaises qu'on voulait
 introduire en Canada. C'est alors qu'il fut fait Aide-de-
 Camp de Carleton. A son retour, il donna une preuve
 non équivoque de ses sympathies pour l'Angleterre.
 Cette puissance avait sur les bras une guerre désastreuse.
 A l'exemple de plusieurs Canadiens éminents, M^r de
 Lanaudière s'imposa une souscription généreuse. Cette
 libéralité, jointe à ses autres services, ne devait pas res-
 ter sans récompense. Quelques années après, l'Aide-de-
 Camp de Carleton fut nommé Maître des eaux et forêts,
 place qui lui valut jusqu'à sa mort un traitement de cinq
 cents louis. Il était revêtu de cette charge, lorsqu'il entre-
 prit un nouveau voyage en Angleterre. C'est alors qu'il
 fut présenté à George III. Quinze ans auparavant, étant
 en compagnie de son oncle, le Comte de Boishébert,
 chargé d'une mission diplomatique, il avait été reçu en
 audience par le Monarque anglais. En le revoyant, le
 Roi qui avait une mémoire excellente, lui dit : "Vous
 "m'avez été introduit autrefois comme sujet français.
 "Je suis heureux de vous recevoir aujourd'hui comme
 "sujet anglais." D'Angleterre, M^r de Lanaudière passa
 en France, où il revit ses anciennes connaissances, notam-
 ment le Marquis de Lévis, M^r de Boishébert, son oncle,
 etc. Mais, loin de l'enrichir, ces voyages ne firent que
 tarir ses ressources. Aussi, lorsqu'il fut revenu en

Canada, profitant de la considération dont il jouissait auprès du Gouverneur, il fit motion pour qu'on changeât la Tenure Seigneuriale. "Ayant fait de grandes dépenses et se trouvant dans la gêne, écrit Mr Bibaud, il espéra devenir par là propriétaire incommutable de ses Seigneuries, en se les faisant réconcéder en *franc et com-mun spcage*." Le moment pour faire cette demande semblait on ne peut plus favorable. Indignés de voir ceux des Anglais qui avaient acheté des Seigneuries des Canadiens hausser le taux des rentes et augmenter les charges, contrairement à la loi et aux usages établis, les habitants éclataient en murmures. "Les nouveaux propriétaires qui attendaient depuis longtemps l'occasion de changer la Tenure Seigneuriale, pour en retirer de plus grands revenus, ajoute Mr Garneau, voulurent profiter du moment pour accomplir leur dessein. Déjà, ils s'étaient entendus avec des émigrants américains, pour leur concéder leurs terres, après l'abolition de la Tenure, préférant ces derniers aux Canadiens, parce qu'ils les trouvaient disposés à payer des rentes plus élevées." Afin de mieux comprendre la gravité de cette mesure et les conséquences désastreuses qui en eussent été la suite, si elle avait été adoptée alors, il faut se faire une juste idée de la pensée qui avait présidé à l'établissement des Seigneuries, des conditions libérales imposées aux habitants, du régime paternel des Seigneurs et de l'influence qu'exerça sur l'avenir du Canada un régime inauguré par des hommes tels que Colbert et Talon qui ne s'inspiraient que du génie de Louis XIV.

En prenant possession du Canada, les Monarques français avaient voulu y fonder un grand empire. Pour y réussir, il fallait le peupler; pour le peupler, il fallait offrir des conditions faciles à ceux qui voudraient y passer, ou qui, y étant déjà, désireraient y rester. C'est ce qui fut fait. En 1672, et même auparavant, d'immenses terres furent données, le long du St Laurent, à des particuliers, et préférablement aux officiers de l'armée, sur-

tout à ceux qui étaient de noble extraction, ou qui s'étaient rendus recommandables par leurs services. Avant de faire des concessions dans les profondeurs des terres, Louis XIV jugea sagement qu'il fallait commencer par en faire sur les deux rives du fleuve et à des distances assez rapprochées. On voit de suite les raisons de cette conduite que nous avons déjà remarquée en passant. Situées sur le St Laurent, ces Seigneuries étaient d'un abord commode et trouvaient des débouchés aussi vastes qu'avantageux ; reliées entre elles par des chemins peu considérables, elles se protégeaient mutuellement. En accordant de préférence ces Fiefs aux officiers de l'armée, soit parce qu'ils étaient plus instruits, soit parce qu'ils jouissaient de plus de considération, on amenait insensiblement leurs subordonnés et les habitants à venir se grouper autour d'eux et à les prendre pour protecteurs et pour modèles. Et afin de décider ces officiers à faire le sacrifice de leur patrie et à s'établir ainsi dans la Nouvelle-France, le Roi leur octroyait des sommes assez rondes, pour les aider dans leurs premiers travaux, n'exigeant d'eux que deux conditions : qu'ils eussent un moulin, où tous leurs censitaires pourraient faire moudre leurs grains, et une Chapelle où il leur serait donné de se rassembler pour les offices publics. Encore cette dernière condition fût-elle supprimée avec le temps. Et aux censitaires que demandait-on ? Rien, si ce n'est que, par manière d'hommage, ils payassent annuellement à leur Seigneur qu'ils pouvaient forcer à concéder, quelques chelins seulement ; et lorsque leurs terres seraient mises en valeur, s'ils venaient à les vendre, qu'ils donnassent le douzième du prix, taux qui fut encore diminué de beaucoup par la suite. Assurément on ne pouvait exiger des uns et des autres des conditions plus faciles. "Voilà cependant, dit avec raison l'auteur de l'*Histoire de la Colonie française*, "ce qu'il y avait de plus onéreux dans ce régime féodal qu'on a dépeint comme injuste et tyrannique et qu'on a aboli dans l'ancienne France, sans prévoir qu'on dût

“ le remplacer par un autre, si exorbitant dans ses droits
“ de mutation, qu'au bout d'un petit nombre d'années, le
“ capital de toutes les propriétés foncières passe dans les
“ mains de l'Etat.”

Qu'était maintenant la conduite des Seigneurs envers leurs censitaires ? Tout ce qu'il y avait de plus paternel. Ces Seigneurs, lit-on dans une publication assez récente, “ protecteurs naturels des censitaires qu'ils avaient eux-mêmes choisis et aidés à s'établir sur leurs terres, devenaient en quelque sorte les patriarches des familles qui venaient se grouper autour d'eux, se faisaient un plaisir de tenir sur les fonts sacrés leurs nouveaux-nés, de les réunir à leur table au nouveau-an, ne dédaignant même pas d'assister à leurs noces champêtres et de faire honneur à la pyramide de crêpes, aux beignets et aux croquignoles de ces jours de fête. Touchante fraternité, ajoute M^r de Gaspé qui a si bien décrit les mœurs de ces bons vieux temps ! J'ai connu dans ma jeunesse tous les Seigneurs du District de Québec et un grand nombre de ceux des autres Districts qui formaient alors la province du Bas-Canada, et je puis affirmer qu'ils étaient presque tous les mêmes envers leurs censitaires. Je prends un type au hasard : les Seigneurs de Kamouraska. Je leur faisais de fréquentes visites, et chaque fois j'ai été témoin des bons rapports qui existaient entre eux et leurs censitaires. J'ai souvent accompagné, avec son fils, M^{re} Taché, dans les fréquentes visites qu'elle faisait aux pauvres et aux malades de sa Seigneurie, chez lesquels elle était accueillie comme une divinité bienfaisante. Outre les aumônes abondantes qu'elle distribuait aux familles pauvres, elle portait à ceux de ses censitaires malades qui n'auraient pu se les procurer, les vins, les cordiaux, les biscuits, propres à accélérer leur convalescence, et toutes les douceurs que sa charité ingénieuse lui suggérait.” Se peut-il quelque chose de plus touchant ?

Né d'une pensée profonde, basé sur les principes qui,

dans la famille, unissent le père aux enfants, le régime féodal tel que pratiqué en Canada, dégagé de tous les abus qui avaient pu le rendre odieux dans l'ancienne France, fut la cause première, contrairement à ce qu'on va lire, du développement et de l'agrandissement du peuple canadien, du bonheur dont il jouit pendant près de deux siècles, malgré les guerres qu'il eut à soutenir, et il est demeuré la source féconde de ces belles traditions d'urbanité, de piété, qui sont parvenues jusqu'à nous. "Loin d'avoir été une source de maux et de vexations pour les censitaires, dit encore l'ouvrage déjà cité, la Tenure Seigneuriale est considérée, au contraire, comme ayant grandement favorisé l'établissement du pays, et il est généralement reconnu que, si les Canadiens peuvent se féliciter aujourd'hui d'être libres et assurés de leur nationalité, d'avoir une terre en propre et de posséder des ressources considérables de savoir, d'aisance et de nombre, c'est en grande partie à la bienveillance et à la générosité de leurs Seigneurs, tant laïques que religieux, qu'ils en sont redevables." Mais il est des personnes pour lesquelles malheureusement l'éclat de l'or a plus de charme que toutes les propriétés du monde, et qui, pour en jouir, sont toujours prêtes à sacrifier le patrimoine qu'elles tiennent de leurs ancêtres, n'ayant pas assez de patience pour attendre que leurs domaines aient doublé de valeur. Il en est d'autres, et cela n'était pas rare alors parmi ceux que la conquête avait attirés en Canada, qui ne pouvant souffrir la supériorité que donne le nom ou la fortune, tendent sans cesse à tout niveler, afin de voiler ainsi l'obscurité de leur origine.

Sans partager les dispositions de ces derniers, et n'ayant d'autre but que de favoriser les nouveaux émigrants et de s'assurer de plus grands revenus, M^r de Lanaudière présenta sa pétition, au mois de Janvier 1788. Elle était ainsi conçue : "Les Seigneuries dont j'ai hérité de mes ancêtres, et qui leur furent accordées en récompense de

“ leurs services, me sont parvenues après avoir été possédées par la quatrième génération. Quand je regarde l’étendue immense des terres qu’elles contiennent, qui se monte à plus de trente-cinq lieues en superficie, dont je suis possesseur, la petite portion de ces terres en valeur, le peu d’habitants qui y sont établis, j’aurais les plus grands reproches à me faire, si je n’en avais pas recherché les causes, et, après les avoir trouvées, si je gardais le silence. Cette province, est, à bien considérer, encore dans l’enfance : elle ne peut espérer sa grandeur future que de l’encouragement de la Grande-Bretagne, d’où doit s’étendre sa population, ainsi que de l’émigration de l’Europe et de nos voisins. Mais pourrions-nous, nous Seigneurs, possesseurs de Fiefs immenses, croire que ces mêmes hommes qui auront quitté leur patrie pour prendre des terres dans cette Province, voudront donner la préférence à nos Seigneuries pour s’y établir, s’ils les voient réglées par un système de lois qu’ils ont en horreur, qu’ils ne sauraient entendre, et dans lequel l’incertitude des charges est déjà un vasselage onéreux ? J’ose espérer que votre Seigneurie voudra bien prendre en sa sage considération la dure situation dans laquelle se trouvent les intérêts de ma famille, et que, pour m’en relever, votre Excellence voudra bien reprendre les titres de mes Seigneuries, avec tous les privilèges et honneurs qui y sont attachés, et me les reconcéder en franc et commun soccage, pour que, par ce changement, je puisse donner de l’encouragement-à prendre mes terres. Si l’Etat m’obligeait à remplir toutes les conditions, suivant leur teneur, le peu de revenu que j’ai pour supporter ma famille, suffirait à peine pour en payer les charges.”

Cette supplique de M^r de Lanaudière ne fut pas plutôt connue, que le pays tout entier s’en émut. Les Seigneurs qui avaient le plus d’intérêt à empêcher la mesure, se hâtèrent d’envoyer des contre-propositions. Elles furent présentées par MM. de S^t Ours, Juchereau Duchesnay, de

s avoir été pos-
 quand je regarde
 contiennent, qui
 a superficie, dont
 de ces terres en
 établis, j'aurais
 si je n'en avais
 voir trouvées, si
 est, à bien con-
 peut espérer sa-
 de la Grande-
 nation, ainsi que
 s voisins. Mais
 esseurs de Fiefs
 mes qui auront
 terres dans cette
 ence à nos Sei-
 t réglées par un
 ils ne sauraient
 des charges est
 érer que votre
 sage considéra-
 se trouvent les
 en relever, votre
 s titres de mes
 honneurs qui y
 franc et commun
 je puisse donner
 terres. Si l'Etat
 ons, suivant leur
 ur supporter ma-
 les charges."
 e fut pas plutôt
 t. Les Seigneurs
 r la mesure, se
 s. Elles furent
 a Duchesnay, de

Belestre, Taschereau, de Bonne, Panet, Berthelot, Du-
 nière, Bedard, etc. En voici un extrait : " Ayant appris,
 disaient-ils, qu'un projet de loi avait été soumis à Son
 Excellence pour le changement de la Tenure en cette
 province, ils demandaient qu'il leur fût permis d'ex-
 primer leurs appréhensions les plus vives qu'il n'eût
 son effet, le regardant comme l'acte le plus destructif
 des bases de leurs droits de propriété, conservés par la
 Capitulation, et des titres confirmés par l'acte constitutif
 du pouvoir législatif en cette province. Ils ajoutaient
 que, loin de chercher à augmenter leur fortune et leur
 importance aux dépens des laboureurs, ils n'avaient
 rien tant à cœur que de contribuer à leur bonheur, en
 s'unissant à eux pour s'opposer à un changement préju-
 diciable aux intérêts de cette classe d'hommes la plus
 utile au pays et à l'avancement des terres. Il n'y avait
 qu'un seul Seigneur, poursuivaient-ils, M^r Charles de
 Lanaudière, qui eût sollicité cette innovation ; que les
 réponses données en son nom au Comité renfermaient
 des insinuations contraires à l'état actuel et réel de la
 Tenure et faisaient l'énumération de servitudes humili-
 liantes tombées depuis longtemps en désuétude, abrogées
 par la réformation même de la coutume adoptée dans
 le pays ; qu'aucun avantage réel ne semblait devoir
 résulter de la Tenure proposée ; qu'au contraire, le franc
 et commun soccage serait un obstacle à l'avancement
 de la culture, à cause de la vaste étendue des terres déjà
 concédées et en partie défrichées ; enfin, qu'il établirait,
 au choix de quelques-uns, la confusion dans les proprié-
 tés, parce que les Seigneurs, devenant maîtres absolus
 d'immenses territoires, pourraient diviser, concéder ou
 vendre le sol aux conditions les plus dures, et que les culti-
 vateurs seraient privés du droit de les obliger à concéder
 leurs terres en roture, dispense qui arrêterait les défrichi-
 ements et compromettrait ce développement de la popu-
 lation devenu sensible depuis que le pays n'était plus en
 guerre avec les Sauvages et les Colonies voisines."

Devant des raisons si claires et si fortes, impressionné d'ailleurs par les considérations non moins justes de Mr Mabane, le Comité chargé de faire passer la mesure, et bien qu'il eût à sa tête le Juge en Chef Smith, partisan outré de l'anglification, n'osa rendre une décision dans le sens des abolitionnistes. Le projet en resta là, pour être repris et recevoir sa solution définitive en 1854. Mr de Lanaudière put se consoler de cet échec. En 1792, il fut appelé à faire partie du Conseil Législatif, où il ne cessa jusqu'à sa mort, grâce à ses talents distingués et à la faveur dont il jouissait auprès du Gouverneur, d'occuper une position prépondérante. L'Honorable Conseiller est décédé en 1841, par suite d'un accident arrivé au retour d'une visite à l'un de ses amis, laissant une fille qui n'a jamais contracté mariage.

V^e CHARLES-BARTHÉLEMI-GASPARD TARIEU DE LANAUDIÈRE.

Mr Charles-Barthélemi-Gaspard Tarieu de Lanaudière, petit-fils de l'Honorable Gaspard de Lanaudière, par Mr Pierre de Lanaudière, est le Seigneur actuel du Fief Tarieu, et réside à l'Industrie. Il a épousé M^{lle} Taché, de l'honorable famille des Taché de Kamouraska, dont Mr de Gaspé nous entretenait tout à l'heure.

De ce mariage sont nés plusieurs enfants. Moissonnés à la fleur de l'âge, la plupart sont allés grossir la troupe des Anges au Ciel. C'est là une pensée qui doit sécher bien des larmes dans les yeux des mères chrétiennes. En voyant mourir, chaque année, un si grand nombre d'enfants, on ne sait ce que l'on doit le plus admirer, ou du bonheur de ces petits innocents qui, de la vallée des larmes, sont transportés tout à coup dans un océan de voluptés pures, ou de la bonté de Dieu qui les enlève de ce monde pendant qu'ils sont encore enveloppés de leur blanche robe d'innocence, et avant que le vice ne leur ait inoculé son poison mortel.

impressionné
justes de Mr
la mesure, et
mith, partisan
cision dans le
là, pour être
1854. Mr de
En 1792, il fut
où il ne cessa
gués et à la
ur, d'occuper
Conseiller est
ivé au retour
e fille qui n'a

LANAUDIÈRE.

Lanaudière,
dière, par Mr
ctuel du Fief
elle Taché, de
ka, dont Mr de

Moissonnés
ssir la troupe
i doit sécher
chrétiennes,
rand nombre
plus admirer,
i, de la vallée
ans un océan
qui les enlève
enveloppés de
ue le vice ne





Lie DE VILLIERS



LOUIS-JOSEPH LAPINEAU

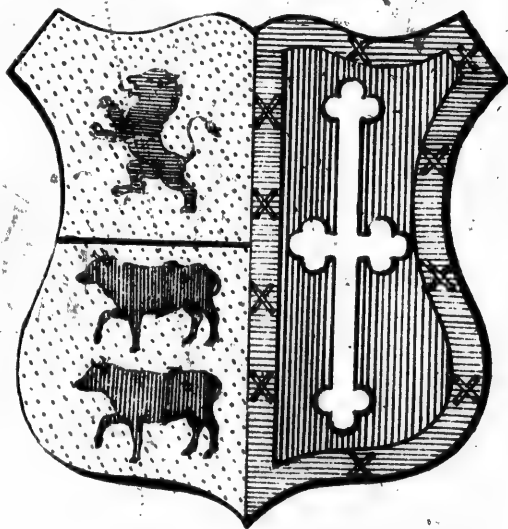


SIR H. LAFONTAINE



SIR F. P. TACHÉ







Cet
Canad
guay,
de plu
veines
sortir
encore
convie
donna
encore
vaillan

Mr M
Canad
parten
de Nav
lers du
un Am
liers.
d'Arbo
de Sala
et à for
grande

LA FAMILLE DE SALABERRY.

Cette famille, nul ne peut en disconvenir, a jeté sur le Canada une splendeur nouvelle. La victoire de Châteauguay, en rappelant celle de Carillon, a prouvé, une fois de plus, que le sang français coulait toujours dans les veines des Canadiens. En voyant ces braves de 1812 sortir triomphants d'une lutte inégale, on croyait voir encore les héros de 1758. A tant de nobles familles, il convient donc d'ajouter celle de l'illustre Capitaine qui donna à sa patrie une gloire si belle, et dont le nom est encore dans toutes les bouches, comme le type de la vaillance et de l'honneur.

1^o MICHEL DE SALABERRY.

M^r Michel de Salaberry fut le chef de cette famille en Canada. Il était originaire du Diocèse de Bayonne et appartenait à une des plus anciennes maisons du Royaume de Navarre. Parmi ses ancêtres, il comptait des Conseillers du Roi, des Présidents de la Chambre des Comptes, un Ambassadeur, un Vice-Amiral et nombre de Chevaliers. Alliée aux de Larramendi, aux de Lexaga, aux d'Arbou, aux d'Armontgorry, etc., la famille d'Irrumberry de Salaberry s'est perpétuée à travers sept générations et a formé plusieurs branches, qui toutes ont joui d'une grande considération sous les Ducs de Mantoue, le prince

de Béarn, depuis Henri IV, et sous Louis XIV. En Canada, la gloire de cette famille ne s'est pas étiolée et son nom ne s'est pas obscurci.

Passé dans la Nouvelle-France en 1735, à peu près dans le même temps que le Chevalier Benoist, M^r de Salaberry, alors officier de la frégate l'*Anglezea*, ne tarda pas à s'y établir. Il épousa M^{lle} de Villeray, de l'illustre famille dont descend, il paraît, Son Excellence M^r Rouher, présentement Ministre d'Etat sous Napoléon III. Suivant M^r Margry, le savant archéologue français qui a tant écrit sur nos origines, les Rouer de Villeray sont sortis de la maison de la Rovère qui a donné des Doges à Vénise, des Cardinaux et des Papes à l'Eglise, et dont le nom s'est altéré en France. Quoiqu'il en soit, un des membres de cette famille, depuis Gouverneur de Narbonne et Ambassadeur en Espagne, étant passé de Lombardie en Touraine, fut la tige des de Villeray du Canada. Comme on le sait, l'un d'eux, Conseiller sous M^r de Mézy, fut maintenu par le Roi dans sa charge, malgré les oppositions de ce Gouverneur. Il avait épousé M^{lle} de Saussay, et en eut plusieurs enfants. En 1684, il obtint, sur le S^t Laurent, pour deux d'entr'eux, Augustin Rouer, Sieur de la Cardonnière, et Louis Rouer, Sieur d'Artigny, une concession de deux lieues de front sur deux de profondeur, y comprise l'Ile Verte. Quatre ans après, cette terre ayant été exploitée, autant qu'il était possible de le faire, par M^r d'Artigny qui l'avait mise en culture et y avait bâti des maisons, des granges etc., M^r de Villeray fit en sorte que cette Seigneurie lui fût abandonnée à lui seul, et qu'une autre, aussi de deux lieues de front sur deux de profondeur, comprenant l'Ile S^t Barnabé et la Rivière de Rimouski, fut accordée à son autre fils, M^r de la Cardonnière, lequel demanda et obtint lui-même en 1693, pour son fils, Louis Rouer, le lac Métis avec une lieue de terre tout autour. Pendant que le Marquis de Villeray assurait ainsi à ses enfants la possession de riches domaines, un autre de la même famille

comm
M^r l'A
tante
De ce
Rouer
Acadi
Garde
Marée
Inspe
Alors
repas
Jacque
de pre
prunt
dans l
A son
il don
d'une
le nau
" Ville
" s'ou
" fortu
" allie
Après
Rosilly
logne,
de Car
Napolé
goulém
brick l'
Sénéga
En se
Salaber
honorat
M^{lle} Ca
années
tracta u

commandait au fort de Gaspareaux, en Acadie. Suivant Mr l'Abbé Langevin, il avait épousé Melle Julie Laforce, tante de son aïeul, le Lieutenant-Colonel Pierre Laforce. De ce mariage sont nés plusieurs enfants. René-Benjamin Rouer, l'un d'eux, après avoir servi avec distinction en Acadie, passa en France après la conquête, entra dans les Gardes du Corps, fut fait Chevalier de St Louis en 1776, Maréchal de Logis en 1788 et Colonel en 1789. Il était Inspecteur en Chef, lorsqu'éclata la révolution française. Alors il vint se fixer en Amérique, et, après la tourmente, repassa dans sa patrie, où il est mort en 1816. René-Jacques-Louis-Marie, de la même famille, fut un marin de premier mérite. D'après Mr Bibaud auquel nous empruntons ces détails, tirés de l'histoire de l'époque, il servit dans la Méditerranée, à St Domingue et à la Martinique. A son retour d'Egypte, où il avait accompagné Sebastiani, il donna des preuves d'un rare courage, et tout à la fois d'une humanité qui lui fit le plus grand honneur, dans le naufrage de l'*Indomptable*, à Trafalgar. "Mr Rouer de Villeray, rapporte le Consul de France en Andalousie, "s'oubliant lui-même pour soigner ses compagnons d'infortune, a prouvé en cette circonstance combien il sait "allier les devoirs de l'humanité à la fermeté d'un officier." Après avoir servi sous les Capitaines Bégon et Billiet, sous Rosilly, et s'être distingué en 1811 sur la flotte de Boulogne, il fit partie de la Grande Armée, en qualité d'Aide de Camp de l'Amiral Baste, et, après l'abdication de Napoléon 1er, devint Lieutenant de la Duchesse d'Angoulême, sous Mr de Villemagne. Il était Capitaine du brick l'*Ecureuil*, lorsqu'il mourut des fièvres en 1817, au Sénégal.

En se choisissant une épouse dans cette famille, Mr de Salaberry ne pouvait donc s'allier à une maison plus honorable. Son union, toutefois, fut de courte durée. Melle Catherine Rouer de Villeray mourut après quelques années de mariage. C'est alors que Mr de Salaberry contracta une nouvelle alliance avec Melle Madeleine-Louise

Duchesnay, fille de Mr Ignace Juchereau Duchesnay, Seigneur de Beauport. Voici l'acte de mariage que nous empruntons à l'ouvrage de Mr Langevin : " L'an mil sept cent cinquante, le trentième jour de Juillet, après avoir reçu de Monseigneur l'Evêque de Québec la dispense de trois bans, tant dans cette Paroisse que dans toute autre, et dispense du troisième degré d'affinité, en date du vingt-cinq du présent mois ; vu la permission de Mr le Marquis de la Jonquière, Commandant de l'Ordre royal et militaire de St Louis, Chef d'Escadre, Gouverneur et Lieutenant-Général pour le Roi de toute la Nouvelle-France, etc., en date du 23 Juillet de la présente année ; et ne s'étant découvert aucun empêchement de mariage : entre le Sieur Michel de Salaberry, Capitaine de flûte du Roi, veuf de Dame Catherine Rouer de Villeray, de la Paroisse de St Vincent de Ciboure, Diocèse de Bayonne, officier sur la frégate *L'Anglesea*, présent en cette Paroisse, d'une part ; et Demoiselle Madeleine-Louise Juchereau Duchesnay, fille majeure des défunts Maître Juchereau Duchesnay, Seigneur de Beauport, St Jean-Baptiste et autres lieux, et de Dame Catherine Peuvret, d'autre part : les a mariés suivant les lois de la sainte Eglise, notre Mère." Par ce mariage, Mr de Salaberry fut appelé à hériter de la riche succession de Mr I. Juchereau Duchesnay. S'étant donc fixé à Beauport, il donna tous ses soins à la propriété que lui avait apportée son épouse. C'est au milieu de ces occupations et des services qu'il devait au Roi, que s'écoulèrent les dernières années de sa vie. Il laissa à sa mort plusieurs enfants, entr'autres Angélique que l'on voit marraine en 1753, et Ignace-Michel-Louis-Antoine qui suit.

II^e IGNACE-MICHEL-LOUIS-ANTOINE DE SALABERRY.

Mr Ignace-Michel-Louis-Antoine de Salaberry vit le jour au Manoir de Beauport, le 5 Juillet 1752. Au moment

de sa
Roi
Ap
de S
fatig
glais
glan
En d
pris
épou
à tou
force
ceux
taille
Salab
ses co
dues
trahis
les es
La de
faible.
idée
époque
évène
Apr
Franc
tour s
resté
l'Angl
deux
eut é
anglai
l'autre
gèrent
prédit
tant e
" nies.

de sa naissance, son père qui commandait le vaisseau du Roi le *Charriot Royal*, était à Louisbourg.

Après avoir fait de solides études en France, le jeune de Salaberry revint en Canada. C'était le moment où, fatiguées de la tutelle de l'Angleterre, les Colonies anglaises, afin d'assurer leur indépendance, allaient engager l'Amérique et mettre en péril l'avenir du Canada. En de pareilles conjonctures, M^r de Salaberry eut bientôt pris son parti. En sujet loyal, il n'hésita pas un instant à épouser la cause de la mère-patrie. Afin de se tenir prêt à toute éventualité et de pouvoir, au besoin, repousser la force par la force, il réunit autour de sa personne tous ceux qui avaient les mêmes sentiments que lui. D'une taille imposante, mais surtout d'un cœur exquis, M^r de Salaberry eut bientôt gagné l'estime et la confiance de ses compatriotes. Un air de grandeur et de dignité répandues sur toute sa personne, tempéré par une bonté qui se trahissait en toute occasion, acheva de lui conquérir sur les esprits cet empire qu'il garda jusqu'à la fin de sa vie. La devise de sa famille était : *Force à superbe ; Merci à faible*. Il la réalisa pleinement. Pour se faire une juste idée des services que M^r de Salaberry rendit à cette époque, il faut se remettre sous les yeux la gravité des événements.

Après avoir aidé la Grande-Bretagne à déposséder la France du Canada, les Colonies anglaises voulurent à leur tour se soustraire à son joug. Tant que le Canada était resté Colonie française, il avait été le boulevard de l'Angleterre en Amérique. Chasser à la fois du continent deux puissances comme la France et la Grande-Bretagne, eut été une tâche au-dessus des forces des Colonies anglaises. Aussi ne l'entreprirent-elles que l'une après l'autre. Une fois débarrassées de la France, elles songèrent à se débarrasser de l'Angleterre. C'est ce qu'avait prédit Montcalm dans une lettre qu'on dirait apocryphe, tant elle a d'apropos et de justesse : "Toutes ces Colonies, dit-il, auraient secoué depuis longtemps le joug ;

Duchesnay,
age que nous
L'an mil sept
t, après avoir
c la dispense
e dans toute
inité, en date
ssion de M^r le
l'Ordre royal
ouverneur et
la Nouvelle-
sente année ;
ment de ma-
ry, Capitaine
ne Rouer de
Ciboure, Dio-
te l'Angleterre,
t Demoiselle
fille majeure
Seigneur de
t, et de Dame
ariés suivant
rè." Par ce
er de la riche
S'étant donc
la propriété
milieu de ces
oi, que s'écou-
ssa à sa mort
que l'on voit
Antoine qui

ABERRY.

berry vit le
2. Au moment

“chaque province aurait formé une république indépendante, si la crainte d'avoir les Français à leur porte n'avait été un frein pour les retenir. Mais que le Canada vienne à être conquis, croyez-vous que les colons obéiront ? Si l'Angleterre, après avoir pris le Canada, savait se l'attacher par la politique des bienfaits et se le conserver à elle seule ; si elle le laissait à sa Religion, à ses lois, à ses usages, à son ancienne forme de gouvernement, le Canada, divisé dans tous ses points d'avec les autres Colonies, formerait toujours un pays isolé qui n'entrerait jamais dans leurs intérêts ! Mais ce n'est pas là sa politique... Je ne donnerais pas dix ans après la conquête du Canada, pour voir cette Colonie perdue pour l'Angleterre.”

Afin donc de sortir victorieuses de la lutte qui allait s'engager, l'affaire capitale pour les Colonies anglaises était de mettre le Canada d'intelligence et de s'assurer de son concours, ou au moins d'obtenir sa neutralité, et ainsi d'enlever à l'Angleterre son plus ferme point d'appui. Dans ce but, elles envoyèrent en Canada des émissaires ; elles répandirent dans le peuple des pamphlets plus ou moins habiles. Tous ces appels étant restés sans écho, elles se déterminèrent à obtenir de force ce qu'elles n'avaient pu gagner par la persuasion. C'est alors que fut combinée contre ce pays cette double attaque que rapporte en détail M^r l'Abbé Verreau dans le magnifique ouvrage qu'il doit publier prochainement sur la guerre de 1775. Après une première attaque contre les places fortes du Bas-Canada, particulièrement contre celles qui leur en fermaient la porte par le lac Champlain, les milices américaines, sous les ordres du Major Général Scuyler d'abord, et ensuite du Général Montgomery et du Colonel Arnold, une fois maîtresses de Montréal, devaient se porter sur Québec.

Le péril était grand, d'autant plus grand que Carleton, Gouverneur du Canada, n'avait à opposer à l'ennemi que deux régiments à peine, formant de huit cents à

neuf
la plu
“ Ils
“ pas
“ leur
“ de
“ na
“ et l
“ stri
“ ou,
“ imm
contre
à tenu
gouve
Angla
peine
“ la b
“ fave
“ ne
“ leur
“ tem
Sauva
voulai
“ saier
“ mèm
“ ont
“ relle
“ Quar
“ vien
“ laisse
“ l'autr
“ notr
“ tage.
“ s'ané
“ plus,
“ naier
esprits,

neuf cents hommes. D'autre part, les Canadiens, pour la plupart, avaient peu d'envie de prendre part à la lutte. "Ils étaient d'autant plus fondés à croire qu'on n'avait pas le droit de les forcer à prendre les armes et qu'il leur était loisible de rester neutres, rapporte l'auteur de *l'Histoire du Canada sous la domination anglaise*, que naguère les Anglais, envahissant le pays, sous Wolfe et Murray, avaient exigé d'eux ou de leurs pères une stricte neutralité, à peine d'un châtimement exemplaire, ou, comme ils s'exprimaient, d'une exécution militaire immédiate." Les griefs, d'ailleurs, qu'ils avaient alors contre la mère-patrie, ne semblaient que trop les autoriser à tenir cette ligne de conduite. Privé de cet appui, le gouvernement pouvait encore moins compter sur les Anglais qui, d'après le recensement de 1765, étaient à peine cinq cents. "Les Anglais que l'on mettait dans la balance avec les Canadiens, lorsqu'il s'agissait des faveurs de la métropole, dit judicieusement Mr Garneau, ne comptaient point dans la lutte actuelle, à cause de leur petit nombre; d'ailleurs, la plupart tenaient ouvertement ou secrètement pour le Congrès." Enfin, les Sauvages dont le concours n'était pas à dédaigner, ne voulaient point prendre part à l'action. "Voilà, se disaient-ils, la guerre allumée entre les hommes de la même race: ils se disputent les champs qu'ils nous ont ravis. Pourquoi embrasserions-nous leur querelle? Quel ami, quel ennemi aurions-nous à choisir? Quand les hommes rouges se font la guerre, les blancs viennent-ils se joindre à l'un des partis? Non; ils laissent nos tribus s'affaiblir et se détruire l'une par l'autre: ils attendent que la terre soit humectée de notre sang, ait perdu son peuple, pour devenir leur héritage. Laissons-les à leur tour épuiser leurs forces et s'anéantir: nous recouvrerons, quand ils ne seront plus, les forêts, les bois et les montagnes qui appartiennent à nos ancêtres." Avec cette disposition des esprits, que pouvait la proclamation du Gouverneur, non

plus que le mandement de l'Evêque ? Ils restèrent donc sans effet.

En des circonstances si critiques, le salut vint d'où on devait le moins l'attendre : du Clergé qu'on avait cherché à opprimer, des Seigneurs surtout qui avaient eu tant à souffrir. Oubliant alors les justes sujets de mécontentement qu'ils pouvaient avoir, et faisant le rapprochement des promesses fallacieuses du Congrès avec ses discours éhontés, où il représentait la Religion catholique "comme une Religion qui a inondé l'Angleterre de sang, et répandu l'impiété, l'hypocrisie, la persécution, le meurtre et la révolte dans toutes les parties du monde," ces hommes généreux ne balancèrent pas un moment à prendre les armes. Tous se levèrent comme un seul homme. Alors, on vit accourir à la fois sous les drapeaux les de St Ours, les de Beaujeu, les Juchereau, les de Lotbinière, les d'Eschambault, les de Gaspé, les de Boucherville, les de Bleury, les de la Broquerie, les d'Ailleboust, les Taschereau, les de Bonne, les de Tonnancour, les Vassal de Montviel, les Noyelle de Fleurimont, les le Gardeur de Montesson etc., dont les noms immortels, écrits, non sur le marbre, mais dans le cœur de la patrie reconnaissante, doivent passer à la postérité la plus reculée. En voyant toute cette vaillante noblesse s'exposer ainsi aux hasards des combats, on eût dit l'ancienne Chevalerie française allant cueillir sur les champs de bataille ses plus beaux titres à l'estime et à l'amour des hommes. Un si bel exemple ne pouvait demeurer stérile. Aussi eut-il des imitateurs. S'inspirant du même zèle et du même courage, les Beaubien, les Hervieux, les Foucher, les Perthuis, les Giasson, les Moquin, les Campion, les Gaucher, et une foule d'autres qui représentaient la bourgeoisie, se firent un devoir et un honneur de marcher à la suite des Seigneurs. Cette troupe d'élite avait pour lui communiquer son ardeur martiale le Chevalier de Longueuil, un des derniers rejetons de cette belle famille, dont nous avons donné l'histoire succincte, et qui, faisant

honn
un ra
de L
à la l
brave
tousj
Dé
faible
et de
avait
Beles
se pré
enlève
conce

1 M
que l'o
P. R. d
faisant
vente d
premiè
guerrie
France
ainsi :
"mètie
"les tr
"Iroqu
"au br
"retirer
Chevali
M^r de V
"Lors d
"Sauva
"suivan
"fut ble
"Il com
Comme
famille.
succéder
Détroit,
toute la
commen
de Beles
bénédict
la Corne
feront pl
hommes

honneur à sa noble origine, ne rougit pas de servir dans un rang inférieur ; le Chevalier de la Corne, qui, avec les de Lorimier, les Campbell, les Johnson, parvint à rallier à la bonne cause les tribus iroquoises ; mais surtout le brave de Belestre et l'intrépide de Salaberry qu'on devait toujours rencontrer au plus fort du combat.

Déjà Ticondéroga et Crown-Point qui n'avaient que de faibles garnisons, étaient tombés aux mains des ennemis et devaient leur servir de base d'opération. St Jean avait eu le même sort. Sans perdre un instant, Mr de Belestre, ¹ suivi des Seigneurs devenus autant de soldats, se précipite l'épée à la main sur les envahisseurs et leur enlève ce dernier poste. Faisant de là une sortie, de concert avec les frères de Lorimier, contre Schuyler

¹ Mr de Belestre que nous voyons jouer ici un rôle si important et que l'on retrouve en 1782, avec le Chevalier de Longueuil, de la Corne, P. R. de St Ours, de Lery, F. Baby, C. Guty, Panet, Sanguinet, etc., faisant partie du Conseil Législatif, où il s'opposa avec énergie à la vente des Seigneuries, appartenait à cette honorable famille, une des premières établies dans le pays, qui avait produit tant de vaillants guerriers. Parlant du chef de cette famille, passé dans la Nouvelle-France en 1659, l'auteur de *l'Histoire de la Colonie française* s'exprime ainsi : "Après Mr Dupuis, l'homme de la Colonie le plus propre au métier des armes était peut-être Mr Picoté de Belestre qui commandait les travailleurs de la maison St Marie. Le 6 Mai 1662, cinquante Iroquois étant venus pour en surprendre quelques-uns, Mr de Belestre, au bruit de la fusillade, s'élance à leur poursuite et les oblige à se retirer précipitamment dans les bois." Faisant à son tour l'éloge du Chevalier de Belestre, père de l'illustre Commandant du fort St Jean, Mr de Vaudreuil dit : "C'est un très-bon officier qui a très bien servi. Lors de la révolte des Miamis, il tomba sur eux, à la tête de quelques Sauvages, au fort de la Demoiselle, et les mit à la raison. L'année suivante, il fit la campagne à la Belle-Rivière, où il prit un fort et fut blessé. Il est allé ensuite au fort George et s'y est distingué. Il commande en ce moment le parti que j'ai envoyé contre Corlar." Comme on le voit, Mr de Belestre avait de nobles devanciers dans sa famille. Il n'eut leur pas inférieur. Si son père eut l'honneur de succéder à Mr de Muy et à Mr de Celoron, dans le commandement du Détroit, il eut celui, incomparablement plus grand, d'être choisi par toute la noblesse du pays pour être mis à sa tête. On vient de voir comment il répondit à sa confiance. Non moins vertueux que brave, Mr de Belestre donna une preuve de sa piété, en assistant, en 1771, à la bénédiction de la Chapelle de Bonsecours, avec MM. de Longueuil, de la Corne et de St Ours. Nous donnons ces détails, espérant qu'ils feront plaisir au lecteur qui aime toujours à connaître l'origine des hommes distingués.

accouru à la tête de près de mille hommes pour reprendre la place, il le bat et le force à se replier sur l'Île-aux-Noix. Alors, à l'exemple du héros de Cars, naguère Commandant des troupes de Sa Majesté en ce pays, il vint s'enfermer dans le fort de St Jean et y attendit de pied ferme toutes les milices américaines. Pour forcer cette poignée de braves à poser les armes, il fallut que Montgomery, nommé Commandant en Chef, vint l'assiéger avec son armée. Mais décidés à vaincre ou à mourir, ces vaillants guerriers ne veulent pas entendre parler de se rendre. C'est alors que M^r de Salaberry donna une preuve de sa force herculéenne. "Il était, rapporte M^r de Gaspé dans ses *Mémoires*, dans une cabane avec quelques officiers, lorsqu'éclata une bombe. Tous, excepté lui, eurent le temps d'évacuer le vieil édifice, avant d'être écrasés sous ses débris. Chacun s'empessa de voler à son secours, sous l'impression cruelle qu'ils ne retireraient qu'un cadavre des décombres. Quelle n'est pas leur surprise, quand ils trouvent le nouveau Samson, plus heureux que le premier, plein de vie et soutenant sur ses robustes épaules, les genoux et les mains appuyés sur la terre, un pan de l'édifice!" Avec de pareils hommes, l'ennemi ne pouvait qu'avoir fort à faire. Il y avait quarante jours que le Général américain était devant la place, sans faire aucun progrès. Il désespérait de l'emporter et déjà se disposait à lever le siège, lorsque le Major Stefford, en livrant lâchement le fort Chambly, vint lui faire reprendre courage. Montgomery était dépourvu du matériel d'un siège et la prise du fort Chambly lui procura dix-sept bouches à feu et une quantité de munitions. A l'aide de ce secours inattendu, le Général fit un dernier effort contre St Jean. Le Colonel McLean et le Gouverneur lui-même devaient marcher à son secours. Désespérant de recevoir ce renfort et voyant ses provisions épuisées, la garnison, pour ne pas sacrifier inutilement des vies précieuses, se détermina à capituler. Commencé le 17 Septembre, le siège s'était prolongé

jusq
en é
en f
qui
de p
hom
rapp
revi
cam
Ap
aprè
malg
comp
nem
le G
retir
A la
failli
ne d
Bouc

1 Q
que M
aucun
y élev
défens
forts e
"suffi
"Sauv
"breu
"systè

2 Le
pays, à
protect
réalis
d'ouvra
plusieu
neur et
Rien n
plus qu
de Que
Canadn
talent e
gnent d

jusqu'au 3 Novembre : cinq cents hommes avaient tenu là en échec une armée entière, après en avoir mis une autre en fuite. Pour défendre pendant si longtemps un fort qui ne méritait même pas ce nom, ne se composant que de palissades de pieux, il ne fallait rien moins que les hommes qui s'y étaient enfermés. M^r de Salaberry en rapporta des preuves non équivoques de sa bravoure : il revint avec deux blessures. On connaît le reste de la campagne.

Après la perte de Chambly, de St Jean, et de Sorel; après l'échec éprouvé aux environs de Longueuil, et malgré les succès remportés sur Allen à la Longue-Pointe, comprenant qu'il lui était impossible de tenir tête à un ennemi nombreux dans une ville qui n'était point fortifiée, le Gouverneur se détermina à laisser Montréal, pour se retirer à Québec. Ce projet ne s'effectua pas sans difficulté. A la Valtrie, arrêtée par les vents contraires, la flotille faillit tomber entre les mains de l'ennemi, et Carleton ne dut son salut qu'au dévouement du Capitaine Bouchette, père du célèbre Arpenteur Général. ¹ Un plus

¹ Quand nous disons ici, comme nous l'avons dit précédemment, que Montréal n'était point fortifié, nous ne prétendons pas qu'il n'y eût aucune fortification, puisque, comme on le sait, les MM. de Lery y élevèrent un mur d'enceinte, mais seulement que ces travaux défensifs étaient incapables de soutenir un siège en règle. Parlant des forts élevés avant la conquête, l'Ingénieur Pontleroy dit : " Ils étaient suffisants, à la vérité, lorsqu'on ne faisait la guerre que contre des Sauvages ou des partis sans artillerie; mais aujourd'hui les nombreuses forces des Anglais et leur artillerie doivent bien changer le système de la guerre et par conséquent la défense des frontières."

² Le nom de l'Arpenteur-Général restera intimement lié dans ce pays, à cette science qu'on appelle la Géographie. Grâce à de puissantes protections, et plus encore à un talent hors ligne, M^r Bouchette a pu réaliser ce que d'autres n'ont fait qu'entrevoir. On a de lui une foule d'ouvrages, de plans, de cartes, de vues, dont le seul titre remplirait plusieurs pages. Celle de ses publications qui lui a fait le plus d'honneur et l'a placé parmi les savants, est : *A Map of North America*. Rien n'y manque, ni la science, ni le fini de l'ouvrage. Aussi, nul plus que lui n'était digne de présider la Société Littéraire et Historique de Québec. Il a trouvé dans son fils qui représente aujourd'hui le Canada à l'Exposition Universelle, avec M^r Taché, un héritier de son talent et de sa gloire. (On lui doit aussi plusieurs travaux qui témoignent de son mérite comme Arpenteur-Général.

grand danger attendait encore le Gouverneur aux Trois-Rivières et à la Pointe-aux-Trembles, près Québec, où les milices américaines l'avaient devancé. Après avoir échappé, par un rare bonheur, à tous ces périls, il arriva enfin à Québec, le 13 Novembre. Il était temps qu'il y parût. Déjà, malgré les travaux défensifs qu'avait fait élever, en son absence, M^r Cramahé, et l'organisation des milices qu'il avait armées, la population, entraînée par une certaine faction qui avait des intelligences avec l'ennemi, devenait de plus en plus incertaine sur le parti à prendre. D'un autre côté, Arnold avait fait son apparition aux environs de Québec. Parti à la tête de mille cinq cents hommes, détachés de l'armée de Boston, après avoir franchi les rivières Kenebec et la Chaudière, il était parvenu à traverser encore le St Laurent au Foulon et à s'établir sur les hauteurs de la ville. Bientôt Montgomery devait l'y rejoindre. La présence du Gouverneur, toutefois, suffit pour dissiper les hésitations et faire rentrer chacun dans le devoir. Après avoir pris les dispositions nécessaires, il attendit l'ennemi avec confiance. Il ne tarda pas à se présenter. Sa première démarche, n'ayant pas assez de monde pour faire un siège en règle, fut de prendre position et d'épier le moment où il pourrait tenter avec succès un coup de main. Il y avait près d'un mois que Montgomery attendait ce moment favorable, lorsque la nuit du 30 au 31 Décembre parut lui offrir l'occasion qu'il cherchait pour en finir. Tout le portait à en profiter : la saison avancée, la diminution de ses troupes que diminuait la petite vérole, mais surtout la disposition des habitants, qui, reconnaissant à quels maîtres ils auraient affaire, si les Américains venaient à triompher, n'éprouvaient plus pour eux que de l'éloignement. Après avoir donc pris ses mesures et assigné à ses troupes leur poste respectif, le Général donne le signal de l'attaque. Il était près de quatre heures du matin. Averti à temps par la lueur des fusées qu'on apercevait de la ville, la garnison s'était mise sous les armes. Elle laissa les assaillants

appro-
que c
porte
avaie
franc
sous
comm
Saul
Près-
Mont-
drôye
Chab
lait se
d'une
donna
encor
dans
dérout
ils fun
Apr
bué le
taires
Capita
ment
malgre
les éch
ciaux,
qui av
et se

1 Ent
de la B
bourges
à une les
des col
" qui se
" enfonc
" même
" saisis

approcher. Ils étaient divisés en quatre bandes. Pendant que deux d'entr'elles devaient simuler une attaque à la porte St Jean et menacer la citadelle, les deux autres avaient ordre de pénétrer dans la ville ; la première, en franchissant les barrières de Près-de-ville, rue Champlain, sous les ordres de Montgomery en personne ; la seconde, commandée par Arnold, en forçant la barricade de la rue Sault-au-Matlot. Partout l'ennemi fut repoussé. A Près-de-ville, après avoir franchi la première barrière, Montgomery, avec ses deux Aides-de-Camp, tomba foudroyé par la mitraille bien dirigée des hommes du Capitaine Chabot ; à la rue Sault-au-Matlot, au moment où il défendait sous le rempart de la Haute-Ville, Arnold fut atteint d'une balle qui lui fracassa la jambe. C'est alors qu'ordonnant une sortie contre les assaillants qui luttaient encore sur ce point et contre ceux qui tenaient toujours dans la Basse-Ville, Carleton acheva de les mettre en déroute. Refoulés de toutes parts, pris entre deux feux, ils furent obligés de se rendre.

Après cette brillante victoire, à laquelle avaient contribué les élèves du Séminaire de Québec, unis aux Volontaires Canadiens, et où se distinguèrent entre tous les Capitaines Chabot, Dumas et Macloux, et plus particulièrement encore un Canadien, du nom de Chartrand, qui, malgré une grêle de traits, parvint à enlever à l'ennemi les échelles dont il se servait pour l'escalade, les Provinciaux, ou, comme on les appelait alors, les Bostonnais qui avaient échappé au désastre, abandonnèrent la partie et se retirèrent. Vainement eurent-ils encore recours,

I Entre tous ceux qui se distinguèrent le plus pour déloger l'ennemi de la Basse-Ville, on peut mettre au premier rang le Capitaine Dambourges. Sautant par-dessus les palissades, il allait attaquer une à une les maisons, où s'étaient réfugiés les Bostonnais. "Au moyen des échelles enlevées à l'ennemi, dit M^r Sanguinét dans son *Journal* " qui sert de guide en cette circonstance, il escaladait les maisons, " enfonçait les fenêtres, et, aidé de plusieurs Canadiens animés du " même courage, pénétrait dans les appartements où les Bostonnais, " saisis de frayeur, se hâtaient de se rendre."

le printemps de l'année suivante, aux moyens de séduction. Le Clergé canadien fit cette réponse à leurs envoyés : " D'après le principe que la fidélité est due à la protection, " le Clergé ne peut enseigner la doctrine que la neutralité est compatible avec ce qui est dû au gouvernement." Vainement voulurent-ils de nouveau tenter le sort des armes : ils ne furent pas plus heureux. Le Général Wooster qui avait succédé à Arnold, et ensuite le Général Thomas qui l'avait remplacé, après quelques démonstrations, furent contraints de prendre la fuite. Malgré les renforts qu'elle recevait journellement et qui portaient son effectif à plus de cinq mille hommes, l'armée ennemie, battue sur le lac St Pierre, aux Cèdres, évacua successivement Montréal, Chambly et St Jean, et, après avoir brûlé ces deux derniers forts, se replia sur l'Île-aux-Noix, ensuite sur Crown Point, et enfin sur Ticondéroga, d'où elle était partie huit mois auparavant. Il ne restait plus qu'à la rejeter au delà du lac Champlain. C'est ce que fit Carleton par sa victoire, du 16 Octobre, sur Arnold rétabli de ses blessures. Ainsi se termina cette campagne qui sanctionna les paroles du général Montcalm : " Dix Canadiens sont suffisants pour cent colons anglais."

M^r de Salaberry, toutefois, non plus que le Chevalier de la Corne, ne devait pas encore déposer les armes. Le général Bourgoyne, récemment arrivé d'Angleterre avec des forces imposantes, ayant résolu d'aller combattre l'insurrection sur son propre terrain, l'intrépide défenseur du fort St Jean l'y suivit avec un certain nombre de Canadiens. Comme tout le monde sait, le dénouement de cette campagne fut fatal à l'Angleterre. Infatué de son propre mérite et enflé par les succès remportés d'abord à Ticondéroga, Mont-Indépendance, à Hubertown et au fort St Anne, ou, suivant d'autres, enchainé par des plans qui lui étaient imposés et dont il ne pouvait s'écarter, le Général anglais, après avoir subi une première défaite à Bennington et aux environs, dans la personne des Colonels Beaume et Breynan, s'étant engagé témérai-

rém
rati
par
se r
dant
une
de s
ainsi
" lon
" par
" tou
" d'h
" Sal
" fre
" jete
De
n'étai
avoir
Fran
Pier
devin
voyon
l'un d
lorsqu
charg
nomm
jouiss
" tout
" pres
" spec
" cité
" et ch
" ajou
" dès
" quai
Vers
ayant

rement lui-même au delà du fort George, sa base d'opération qu'il n'eût pas dû quitter, se vit cerné à Saratoga par quinze mille ou seize mille hommes, et fut obligé de se rendre avec son armée, le 16 Octobre 1777. C'est pendant cette funeste expédition que M^r de Salaberry donna une nouvelle preuve de son sang-froid et tout à la fois de sa force. Un de ses compagnons d'armes rapporte ainsi le fait: " Nous étions assis le soir dans une cabane, lorsqu'un énorme serpent à sonnettes, attiré sans doute par le feu autour duquel nous étions groupés, surgit tout à coup au milieu de nous. Nous étions tous saisis d'horreur et paralysés par la frayeur, lorsque M^r de Salaberry conservant tout son sang-froid, empoigna l'affreux reptile, l'étouffa dans une étreinte puissante et le jeta dans le brasier ardent de notre bivouac."

De retour de cette campagne, M^r de Salaberry qui n'était pas encore marié, songea à s'établir. Il pouvait avoir alors vingt-trois ans. Il épousa M^{lle} Catherine Françoise Hertel, fille de M^r Joseph Hertel, Sieur de Pierreville, et de Dame Susanne Blondeau. Peu après, il devint Seigneur du Sault Montmorency; du moins le voyons-nous prendre ce titre en 1783, au Baptême de l'un de ses enfants. Quelques années plus tard, en 1792, lorsqu'il fut enfin permis aux Canadiens d'aspirer aux charges et de remplir des fonctions publiques, il fut nommé Juge de Paix. Telle était la considération dont jouissait parmi ses concitoyens cet homme éminent, " que toutes les classes de la société, dit M^r de Gaspé, s'empressaient de lui rendre hommage. Aussi était-ce un spectacle touchant, quand il parcourait les rues de la cité de Québec, de voir les visages s'épanouir à sa vue et chacun se découvrir sur son passage. Mes parents, ajoute un autre contemporain, nous accoutumaient dès l'enfance à saluer M^r de Salaberry, et il ne manquait jamais de rendre politesse pour politesse."

Vers cette même époque, une Chambre d'Assemblée ayant été accordée aux Canadiens par la nouvelle consti-

tution, Québec et Dorchester se disputèrent l'honneur de l'avoir pour Représentant et lui frayèrent ainsi l'entrée au Conseil Législatif. Nommé, en 1796, Major du 1^{er} Bataillon du régiment royal des Volontaires Canadiens, commandé par le Colonel Dominique-Emmanuel de Longueuil, fils du Chevalier de Longueuil, dont on a parlé, il ne contribua pas peu à inspirer aux milices cette ardeur martiale qui devait leur donner la victoire à Châteauguay.

Si recommandable que fût M^r de Salaberry par ses vertus guerrières et civiles, il l'était bien davantage encore par sa piété et sa modération. Convaincu que l'exemple d'un père chrétien a sur les jeunes générations beaucoup plus d'empire que tous les plus beaux discours, pour les porter au bien, il s'appliquait, de concert avec sa digne compagne, à servir de modèle à ses enfants. Lorsque le temps des Pâques était venu, on le voyait s'avancer toujours le premier à la Table sainte. Le moment de la communion arrivé, "le père et la mère, raconte l'auteur des *Mémoires* déjà cités, se lèvent et les sept enfants les suivent." On conçoit sans peine la salutaire impression que devait produire un spectacle si touchant, de même que l'on conçoit les funestes conséquences qu'ont pour une famille, et quelquefois pour une localité entière, la négligence et l'irrégion de certains pères, d'ailleurs instruits et haut placés. Afin de ne pas contredire par sa conduite les enseignements qu'il recevait à l'Eglise sur la patience et la douceur, il avait adopté une pratique qui, au premier abord, peut paraître singulière, mais qui avait les meilleurs effets. C'était de porter toujours à la main un gros bâton, lourd et pesant. Comme on lui demandait pourquoi il s'armait ainsi : "Ce n'est pas pour mes bienfaits, répondait-il plaisamment. Je suis prompt, et ce bâton, comme un Mentor, me crie sans cesse : pas de sottises."

Un si beau caractère ne pouvait manquer de fixer l'attention et d'éveiller les sympathies dans les sphères les plus élevées. Aussi, lorsque le Duc de Kent, père de sa gracieuse

Majes
eut bi
nent.
après.
le co
datée
" Mon
" votr
" vou
" de l
" affa
" mêm
" et j
" avez
" prot
" celle
" juge
" parm
" com
" juda
" just
" disp
" résul
" qu'ic
" regan
" Bas-C
" la fe
" d'élite
" quem
" d'Yor
" votre
" en a
" manie
" sentez
" par le
" et tém

Majesté, la Reine Victoria, vint visiter le Canada en 1791, il eut bien vite deviné le mérite supérieur de cet homme éminent. Il prit Mr de Salaberry en affection. Bien des années après, cette amitié et cette estime vivaient toujours dans le cœur du prince, ainsi que le prouve la lettre suivante, datée du palais de Kinsington, le 15 Mars 1814. La voici :

“ Mon cher Salaberry, c'est le 31 Décembre que j'ai reçu votre lettre intéressante du 10 Novembre, dans laquelle vous me faites part du rapport mis à l'ordre, de l'avance de l'armée canadienne, le 27 Octobre, de la brillante affaire que votre fils avait gagnée la veille. J'ai reçu en même temps des lettres de lui, m'en donnant les détails, et je n'hésite pas à déclarer que, non-seulement vous avez raison d'être fier de la victoire remportée par mon protégé contre des forces si supérieures en nombre à celles qu'il commandait, mais aussi qu'il a déployé un jugement et un talent qu'il est rare de trouver, même parmi les vétérans, dans ses dispositions, et pendant le combat. J'ai vu avec peine que le rapport fait par l'Adjutant Général ne lui avait pas rendu suffisamment justice, puisqu'il n'attribuait pas exclusivement aux dispositions qu'il avait prises, le succès qui en a été le résultat. Mais vous pouvez vous consoler par l'idée qu'ici chacun lui en attribue tout l'honneur et qu'il est regardé comme le héros qui a sauvé la province du Bas-Canada par les mesures décisives qu'il a prises, et la fermeté avec laquelle il a opposé son petit Corps d'élite aux troupes de l'ennemi qui lui étaient numériquement si supérieures. J'en ai même causé avec le Duc d'York qui paraît parfaitement convaincu que c'est à votre fils qu'on doit le tout; et je ne doute pas que s'il en a l'occasion, il ne cherche à le récompenser d'une manière analogue à ses désirs et à son mérite; et vous sentez bien que cet effet ne peut avoir été produit que par les rapports d'officiers anglais qui étaient présents et témoins de l'affaire. Je suis toujours avec la même

"amitié, mon cher Salaberry, votre très-affectionné
"EDOUARD, DUC DE KENT."

Après avoir travaillé à organiser la milice dont il est ici parlé, et l'avoir conduite lui-même à la frontière contre le Général Dearborn, l'Honorable I. M. L. A. de Salaberry mourut, le 22 Mars 1825, à l'âge de soixante-quinze ans, emportant les regrets et l'estime de tout le monde. De son mariage avec M^{lle} Hertel, étaient nés sept enfants : Charles-Michel, Catherine-Adélaïde, Maurice-Roch, François-Louis, Charlotte-Hermine, Catherine-Amélie et Edouard-Alphonse. Tous furent dignes de leur père. — Maurice-Roch, né en 1783, eut pour parrain le Chevalier de St Ours, Aide de Camp du Général Haldimand. Etant passé aux Indes Orientales avec son frère Louis, plus jeune que lui de deux ans et qui avait été tenu sur les fonts baptismaux par l'Honorable François Baby, il mourut comme lui au champ d'honneur, ainsi que l'atteste un monument élevé à leur mémoire par leurs compagnons d'armes. — Edouard, le plus jeune de tous, filleul du Duc de Kent et de M^{re} de St Laurent, Baronne de Fortisson, prit part à la guerre qui sévissait dans la péninsule espagnole, et fut tué au siège de Badajoz, ayant à peine dix-neuf ans. C'est ainsi que dans l'espace de quelques années, le Canada perdit trois de ses plus brillants enfants, ce qui permettait de dire à M^{re} de Salaberry, père : "Aucun sujet "canadien n'a fait pour son Roi des sacrifices aussi sensibles, car, de quatre fils j'en ai perdu trois dans "l'armée."

Quant aux filles, elles fondèrent toutes une longue carrière. Douées de beaucoup d'esprit, d'une beauté rare, mais surtout d'une douceur charmante, elles étaient l'ornement de la société, dont elles faisaient les délices. Une seule se maria, M^{lle} Hermine. Elle épousa son cousin, M^r Juchereau Duchesnay, Adjudant Général. Les deux autres, M^{lle} Adélaïde, l'ainée, et M^{lle} Amélie, la plus jeune, refusèrent les différents partis qui se présentèrent. La dernière, que les Anglais appelaient la

DU CHEVALIER BENOÎT.

563

douce Ange, est morte il y a peu d'années, en 1861. Voici l'article que les journaux du temps lui consacrèrent :
 " Rejeton d'une de nos plus remarquables familles canadiennes françaises, *Melle de Salaberry* avait sans cesse à la pensée la devise : *noblesse oblige*. Mais elle savait réhausser encore l'illustration de son origine par une dignité personnelle qui ne s'est jamais démentie. Ses nombreux amis étaient frappés de la grâce avec laquelle elle les recevait, de l'intérêt et de la délicatesse de sa conversation, de la simplicité de ses manières.
 " Peu de jours avant sa mort, elle redoublait de complaisance pour les malheureux. Sa main et son cœur leur étaient toujours ouverts ; les paroles bienveillantes, les sages conseils, les secours toujours accordés avec empressement, la rendaient particulièrement chère aux pauvres. Et combien de fois des malades, des infirmes n'ont-ils pas été touchés jusqu'aux larmes en la voyant pénétrer auprès de leur lit de douleur, leur apporter elle-même ces douceurs si précieuses au milieu des souffrances ! La Religion qu'elle avait toujours honorée et pratiquée d'une manière si édifiante, a fait la consolation de ses derniers moments ; la foi et la piété ont adouci pour elle les frayeurs de l'heure redoutable."
 C'est ainsi que la noblesse s'honore. Les bénédictions du pauvre, l'estime et les applaudissements des gens de bien, sont infiniment préférables aux adulations d'un monde frivole et trompeur.

III^e CHARLES-MICHEL DE SALABERRY.

M^r Charles-Michel de Salaberry était le fils aîné de M^r I. M. L. A. de Salaberry, Seigneur du Sault Montmorency, et de Dame C. Hertel. Il reçut le jour au Manoir de Beauport, le 19 Novembre 1778, et fut tenu sur les fonts sacrés par M^r Charles de Rigauville, Chanoine de Québec, que nous avons déjà eu occasion de mentionner. C'est le

héros de Châteauguay, surnommé à bon droit le *Léonidas canadien*.

Entré dans l'armée dès l'âge de quatorze ans, le jeune de Salaberry passa aussi aux Indes, et eut l'avantage de faire l'apprentissage du rude métier des armes sous des chefs habiles. Après avoir servi onze ans sur ces plages lointaines et assisté au siège du fort Matilda, sous le Général Prescott qui le chargea de surveiller l'évacuation de la place, il fut appelé à concourir à la conquête de la Martinique, à la tête des Grenadiers. De Rotterdamburg l'ayant alors choisi pour un de ses Aides-de-Camp, il suivit ce Général à l'expédition d'Anvers. De là, il passa en Espagne, où, sous le célèbre Wellington, il prit part au siège de Badajoz, dont le Vicomte de Lery, Commandant en Chef du Génie, sous Napoléon 1^{er}, avait élevé les fortifications, et assista à la bataille de Salamanca, où il se couvrit de gloire, dans le soixantième régiment des troupes légères, dont il devint Major. C'est alors que, pour conjurer l'orage qui menaçait sa patrie et l'aider à sortir triomphante du péril qui la menaçait, le brillant officier revint en Canada, heureux de survivre à ses frères et de pouvoir unir ses efforts à ceux de ses compatriotes. Afin d'apprécier à leur juste valeur ses éminents services, il faut se rappeler la gravité de la situation.

Irritée des entraves que l'Angleterre, alors toute puissante sur mer, mettait à son commerce ; plus exaspérée encore du droit de visite qu'elle s'arrogeait sur ses propres vaisseaux, la nouvelle République venait de lui déclarer la guerre. Mais comment atteindre la Grande-Bretagne dans son île ? D'autre part, ses flottes étaient redoutables, et l'Amérique n'avait encore qu'une faible marine à lui opposer : ses *Monitors* n'existaient pas encore. Le Canada était donc le seul point vulnérable. Aussi, est-ce de ce côté que fut portée la guerre. Pour faire face à toutes les éventualités, cent soixante-et-quinze mille hommes furent appelés sous les armes : ce chiffre excédait la

population entière du Canada, capable de servir. C'en était donc fait pour l'Angleterre de l'Amérique du Nord. Heureusement pour cette puissance, les dispositions du peuple n'étaient plus les mêmes. En 1775, se voyant opprimés, les Canadiens étaient restés sourds à son appel : la noblesse seule et le Clergé avaient épousé sa cause. En 1812, il en fut autrement. Justice leur ayant été enfin rendue, les Canadiens se levèrent en masse pour repousser les envahisseurs. Afin de faire face aux frais de la guerre, la Chambre vota vingt-deux mille louis. Cette somme devait être exclusivement employée à armer les milices et à leur procurer des munitions. Alors, d'un bout de la Province à l'autre retentit le cliquetis des armes : on se fût cru reporté au temps des Lévis et des Montcalm. Cette fois encore, le Clergé ne fut pas le dernier à encourager le mouvement. En l'absence de l'illustre Plessis, alors en visite pastorale dans les provinces d'enbas, le célèbre Mr Roux, Supérieur du Séminaire de Montréal, avec sa voix autorisée, fit comprendre à chacun l'obligation pour tout sujet loyal de se rallier au gouvernement établi. Puis, faisant fibrer une corde qu'on ne touche jamais en vain, surtout auprès d'un peuple chez qui les traditions d'honneur et de courage vivaient toujours : "Vous êtes, leur disait-il, les enfants de ces héros qui tant de fois ont marché à la victoire. Comme eux, vous avez vos biens à défendre, votre liberté à conserver. Vous avez à soutenir votre honneur et peut-être l'honneur de vos épouses et de vos filles, et surtout l'honneur de votre Religion. Le champ de bataille où vous perdriez la vie ne serait que l'escabeau qui ferait monter au Ciel le soldat qui mourrait pour son Dieu, sa patrie et son Roi." C'était plus qu'il n'en fallait pour des cœurs en qui la flamme des combats n'était pas éteinte, mais surtout qui tenaient à montrer qu'ils savaient apprécier la justice qu'on leur rendait et la confiance qu'on avait en eux.

Mr de Salaberry fut des premiers à organiser son Ba-

taillon. Il lui donna le nom de *Voltigeurs Canadiens*, qui devait rester immortel. Fiers de voir un de leurs plus distingués compatriotes chargé de former ce Corps d'élite, et convaincus que l'honneur de leur race ne pouvait être confié à des mains plus sûres, tous les Canadiens brûlèrent du désir d'en faire partie. En peu de temps, ce Bataillon fut au complet. "Le plus difficile," dit Mr de Gaspé qui "en savait sans doute quelque chose, fut de le discipliner;" mais avec un Commandant tel que Mr de Salaberry qui avait déjà fait ses preuves sur tant d'autres théâtres, la chose fut bientôt faite. Aussi incapable de faire brèche aux lois de la discipline, que de commettre une injustice envers qui que ce fût, il sut se faire obéir de l'officier comme du soldat. Du reste, sans avoir la taille élevée de son père, il en avait la force, le courage et l'ardeur, qualités qui en imposent toujours dans un Chef. Sa parole, sa vue seule, suffisaient pour inspirer la confiance et tout à la fois commander le respect. L'ardeur belliqueuse dont il était rempli, se communiquant bientôt aux autres citoyens influents, on vit, comme les Chauveau, ¹ les Starnes et tant d'autres l'ont fait de nos jours, les Rouville, les Cuthbert, les Taschereau, etc., rivaliser de zèle pour former à leur tour de nouveaux Bataillons. Le

¹ D'un abord agréable, d'une parole facile, d'un esprit délié, l'Honorable P. Chauveau est à la fois écrivain, poète et orateur. C'est, on peut le dire, un des hommes les plus marquants du Canada, et qui, n'importe sur quel théâtre, n'occuperait pas le second rang. Après avoir fait partie du Conseil Exécutif, il a succédé au Dr Meilleur dans le Département de l'Instruction Publique, où il déploie une merveilleuse activité, jointe à beaucoup d'intelligence. Son roman *Charles Guérin* l'avait placé au premier rang des littérateurs canadiens; sa *Petite Revue* dans le *Journal de l'Instruction Publique* lui a valu la réputation d'un des meilleurs publicistes de ce continent. Entièrement appliqué à son œuvre, il a donné à l'enseignement une impulsion inconnue jusque là. Non content d'avoir fondé des Ecoles Normales, des Bibliothèques, il a reformé le plan d'éducation et excité une noble émulation entre les Instituteurs dont il a singulièrement relevé la profession. Sous tous ces rapports, le pays est grandement redevable à l'Honorable Chauveau. Le récit qu'il nous a donné de la visite du Prince de Galles en Canada, fait vivement désirer celui qu'il a promis de son voyage en Europe.

s *Canadiens*, qui
de leurs plus
ce Corps d'élite,
ne pouvait être
diens brûlèrent
ps, ce Bataillon
de Gaspé qui
fut de le disci-
tel que Mr de
ur tant d'autres
i incapable de
de commettre
se faire obéir
sans avoir la
ce, le courage
jours dans un
pour inspirer la
spect. L'ardeur
niquant bientôt
me les Chau-
t de nos jours,
etc., rivaliser de
Bataillons. Le

Haut-Canada, séparé depuis quelques années du Bas, ne voulant pas rester en retard et se piquant d'une noble émulation, s'organisa également. Pendant que les Capitaines Juchereau Duchesnay, J. B. de Lorimier, Lamothe, Ducharme, ayant sous leurs ordres les Lieutenants Gaucher, St Germain, Leclair, Langlade etc., donnaient naissance à d'autres Bataillons, Mr P. de Rocheblave dont nous avons parlé ailleurs, C. Ermatinger, F. Pothier, J. B. Nolan, etc, de concert avec les Lieutenants J. Porlier, P. Lacroix, J. Rolette, F. Diron, M. Cadotte, sans parler des autres, réunissaient *Canadiens*, *Anglais* et *Sauvages*, et, par des exercices multipliés, les dressaient à la discipline et aux fatigues des camps. Grâce à l'élan donné par Mr de Salaberry, tous les hommes en état de porter les armes furent bientôt incorporés, et, à côté des *réguliers*, on vit figurer, d'une part, les *Voltigeurs Canadiens*, les *Chasseurs Canadiens*, les *Voyageurs Canadiens*, et, de l'autre, les *Canadian fencibles*, les *Glengary*, etc., pouvant marcher sans déshonneur à la suite des 49^e, 60^e et 104^e régiments. Il ne fallait rien moins que de tels Corps pour tenir tête à une armée qui, comptant sur sa supériorité numérique, croyait qu'il suffirait de se présenter pour remporter la victoire et enlever le Canada à l'Angleterre.

Divisées en deux Corps d'armée, dont l'un avait pour nom : Armée du Centre, et pour Chef, le Général Van Rensalaer; et l'autre s'appelait : Armée du Nord, et était commandée par le Général Dearborn, les troupes américaines devaient pénétrer à la fois dans le cœur du pays, celles-ci par le lac Ontario, celles-là par le lac Champlain. Déjà le Général Hull, à la tête de plus de mille cinq cents hommes, avait envahi le Canada et était venu asseoir son camp à Sandwich; mais, obligé de se replier sur le fort du Détroit, il y avait été forcé et contraint à poser les armes par le Général Brock, Gouverneur du Haut-Canada. C'est alors qu'en vue de réparer ce premier échec, Dearborn s'ébranla et vint s'établir avec une de ses Divisions, sur les hauteurs de Queenstown. En

esprit délié, l'Hon-
orateur. C'est, on
du Canada, et qui,
ond rang. Après
Dr Meilleur dans
bloie une merveil-
on roman *Charles*
ars canadiens; sa
que lui a valu la
ent. Entièrement
nt une impulsion
Ecoles Normales,
excité une noble
ont relevé la pro-
ment redevable à
é de la visite du
celui qu'il a pro-

voulant lui barrer le passage, le Général Brock fut tué. Renforcées par les troupes du Général Sheaff, celles de Brock, un instant repoussées, reprirent l'offensive, et, tournant la position de l'ennemi, le défirent complètement et vengèrent ainsi la mort de leur Général. Cette affaire eut lieu au mois d'Octobre 1812. A la fin du mois suivant, le Général Smith, successeur de Van Rensselaer, ayant voulu traverser le fleuve et recommencer l'attaque, se vit à son tour accueilli par une telle grêle de traits, qu'il fut obligé de rétrograder, sans pouvoir tirer avantage de sa première Division qui avait mis pied à terre, à quelque distance de là.

Vaincus dans l'Ouest, les troupes américaines ne furent pas plus heureuses au Nord. Pour les recevoir chaudement, on avait échelonné le long de la frontière, depuis Yamaska jusqu'à St Régis, en forme de cordon, des piquets de troupes, formés en partie des Compagnies dont on a parlé tout-à-l'heure, et qui avaient achevé de se compléter. En même temps, pour barrer le passage à l'ennemi et éviter toute surprise, on avait fait des abattis d'arbres aux endroits par où il devait venir. Tous les chemins, à une grande distance, en étaient remplis. Ce travail fatigant et difficile fut exécuté par le Major de Salaberry, qui, pensant à tout, en conçut le premier l'idée. Il fut admirablement secondé par ses Voltigeurs. Il avait à peine achevé ses retranchements sur la rivière Lacolle, où il commandait les avants-postes, lorsque le 12 Novembre, parut Dearborn. Il venait d'ordonner à une partie de ses troupes d'avancer. A l'instant, toutes les milices de Montréal, tant de la ville que de la campagne, au premier appel de leur Chef, se mettent en

1 Le Chef de ces différents Corps de milices était M^r d'Eschambault. Le bruit de l'approche de l'ennemi s'étant répandu à Montréal un samedi soir, à une heure assez avancée de la nuit, il vint au Séminaire. " M^r Roux, rapporte le Révérend M^r Bonin, était alors couché. N'importe, dit M^r d'Eschambault, il faut absolument que je voie M^r le Supérieur. On l'introduit donc dans sa chambre. " Levez-vous promptement, M^r le Supérieur, lui dit le bouillant officier. L'ennemi

Brock fut tué. Cheaff, celles de l'offensive, et complètement. Cette affaire du mois suivant Van Rensselaer, encercler l'attaque, grêle de traits, voir tirer avant pied à terre, à

caines ne furent recevoir chaude-ronnière, depuis lon, des piquets nées dont on a évé de se com-passage à l'en-fait des abattis enir. Tous les nt remplis. Ce ar le Major de ent le premier ses Voltigeurs. s sur la rivière estes, lorsque le t d'ordonner à l'instant, toutes que de la cam-se mettent en

M^r d'Eschambault. du à Montréal un vintau Séminaire. rs couché. N'im-que je vois M^r le ore. "Levez-vous officier. L'ennemi

mouvement : "L'enthousiasme avec lequel elles se portèrent au devant de l'ennemi, rapporte l'auteur de *"l'Histoire du Canada sous la domination française*, ne saurait être surpassé." Voyant toutes les lignes si bien gardées, Dearborn n'osa les entamer : il se retira honteusement. Ainsi se termina la double expédition de 1812.

Mais avec l'année, ne devait pas finir la guerre. Elle fut reprise avec une nouvelle vigueur l'année suivante. La campagne s'ouvrit par l'attaque et la défaite, à Frenchtown, du Général Winchester, envoyé par Harrison pour reconquérir le terrain perdu peu auparavant à Burlington et à Black Rock, et où le Général Clay, accouru au secours de ce dernier, s'était fait battre complètement. Malheureusement cette brillante victoire fut suivie de la perte des batailles de Put-in-Bay et de Moraviantown, et, bientôt après, de celle de Toronto et de Niagara, pertes que ne purent compenser quelques succès remportés à Sackett's Harbor. Un dernier revers sur le lac Ontario acheva de compromettre la cause de l'Angleterre en Amérique.

Après avoir fait subir, sur terre et sur mer, de cruelles pertes, dans le Haut-Canada, aux troupes anglaises, les armées américaines s'apprêtaient à leur faire éprouver le même sort dans le Bas-Canada. Déjà le Général Wilkinson, à la tête de forces imposantes, avait mis pied à terre au-dessus des rapides du Long Sault, et, malgré un échec à Chrysler's Farm, continuait sa marche vers Cornwall. Tout semblait désespéré, lorsque la victoire de Châteauguay changea complètement la face des affaires.

Afin de faire sa jonction avec Wilkinson, le Général Hampton, ayant sous ses ordres près de sept mille hommes, avait pris le chemin de l'Acadie. Trouvant ce chemin

"est à nos portes, et demain il peut être à Montréal. Il y a donc pas de temps à perdre. Afin de convoquer les milices, tant de la ville que de la campagne, faites cette nuit même une Circulaire et qu'on l'envoie immédiatement dans les Paroisses, afin qu'on puisse la lire demain au prône de toutes les Eglises." C'est alors que M^r Roux rédigea cette lettre devenue célèbre, et dont nous avons donné un extrait.

impraticable, il avait changé de direction et s'avancait à marches forcées par une autre route, lorsqu'à tout à coup il se vit arrêté devant Châteauguay. Le Colonel de Salaberry, dernier espoir de la patrie, s'y était retranché avec ses milices, bien décidé à vaincre ou à périr. Afin de vaincre son infériorité numérique et de suppléer au nombre par des ouvrages défensifs, comme l'année précédente, il avait fait faire de grands abatis de bois. Il s'en était entouré d'une quadruple rangée, à peu de distance l'une de l'autre. C'est dans cette forteresse d'un nouveau genre qu'il attendait son adversaire. Entrecoupée de ravins profonds, protégée de tous côtés par des abatis, la position ne pouvait être ni mieux choisie, ni mieux défendue. Lorsque le Général Hampton, après avoir divisé son armée en deux Corps, dont l'un, composé de cavalerie et de fantassins, soutenus de deux mille hommes de réserve, devait attaquer de front, et l'autre, fort de quinze cents hommes, était chargé d'attaquer à dos, se présenta avec le premier Corps, M^r de Salaberry, faisant aussitôt sonner la charge, s'élance à la tête des trois Compagnies placées au poste d'honneur, et fait pleuvoir de toutes parts une grêle de traits qui lancent la mort et font mordre la poussière à des centaines d'assaillants. Décimées par ce feu meurtrier, les troupes américaines se reforment et reviennent à la charge ; mais c'est pour venir se briser de nouveau contre des retranchements insurmontables et se faire foudroyer en plus grand nombre.¹

En ce moment, Hampton eût voulu avoir son artillerie pour balayer tout ce qui lui faisait obstacle et percer des

¹ Les muses ont ainsi popularisé ce beau triomphe et rendu impé-
rissable le nom de Châteauguay et de Salaberry :

La trompette a sonné : l'éclair luit, l'airain gronde ;
Salaberry paraît, la valeur le seconde,
Et trois cents Canadiens, qui marchent sur ses pas,
Comme lui, — d'un air gai, — vont braver le trépas.
Huit mille Américains s'avancent, d'un air sombre ;
Hampton, leur chef, en vain veut compter sur leur nombre.
C'est un nuage assés qui paraît s'épaissir,
Mais que le fer doit bientôt éclaircir.

lignes qui abattaient ses troupes comme des gerbes de bled ; mais, aussi brave que le Colonel de Salaberry, pour enlever à son adversaire un appui si désirable, avait pris la précaution de faire détruire tous les ponts en avant de sa position et de rendre les chemins impraticables, en sorte qu'il avait été impossible de faire avancer les bouches à feu. Changeant alors de tactique, le Général américain, au lieu d'attaquer plusieurs lignes à la fois, concentre toutes ses forces contre la ligne de front. La trouvant invincible, il se porte tantôt sur la droite, tantôt sur la gauche, mais sans plus de succès. Partout il trouve une résistance désespérante. En prévision de ces différentes attaques, Mr de Salaberry avait eu soin de placer trois autres Compagnies, en arrière des abatis et entre les

Le héros Canadien,—calme, quand l'airain tonne,
Vaillant, quand il combat,—prudent quand il ordonne,
A placé ses guerriers, observé son rival :
Il a saisi l'instant, et donné le signal.

Sur le nuage épais qui contre lui s'avance,
Aussi prompt que l'éclair, le Canadien s'élance...
Le grand nombre l'arrête... il ne recule pas ;
Il offre sa prière à l'ange des combats,
Implore du Très-Haut le secours invisible,
Remplit tous ses devoirs,—et se croit invincible.

Les ennemis confus poussent des hurlements,
Le chef et les soldats font de faux mouvements.

Salaberry qui voit que son rival hésite,
Dans la horde nombreuse—a lancé son clite :
Le nuage s'entrouve :—il en sort mille éclairs ;
La foudre et ses éclats se perdent dans les airs.
Du pâle Américain la honte se déploie :
Les Canadiens vainqueurs jettent des cris de joie !
Leur intrepide chef enchaîne le succès,
Et tout l'espoir d'Hampton—s'enfuit dans les forêts.

Oui, généreux soldats,—votre valeur enchante ;
La patrie, envers vous, sera reconnaissante !
Qu'une main libérale, unie au sentiment,
En gravant ce qui suit, vous offre un monument :
" Ici, les Canadiens se couvrirent de gloire ;
" Oui, trois cents sur huit mille obtinrent la victoire
" Leur constante union fut un rempart d'airain
" Qui repoussa les traits du fier Américain.
" Passant, admirez—ces rivages tranquilles
" Ont été défendus, comme les Thermopyles ;
" Ici, Léonidas et ses trois cents guerriers,
" Reviennent, parmi nous, recueillir d'autres lauriers."

lignes. Donnant à leur tour, et souvent en même temps, ces Compagnies enlevaient des lignes entières et achevaient de mettre le désordre dans les rangs. Se voyant repoussé de toutes parts avec des pertes énormes, sans pouvoir entamer la position, Hampton, confus et la douleur dans le cœur, prend le parti de se retirer.

Il fuyait en désordre, lorsque le Général Purdy, chargé d'attaquer à dos, fut repoussé à son tour. Après s'être égaré dans les bois, il était parvenu à occuper la place qui lui avait été assignée. Encouragé par un premier succès, il se croyait déjà sûr de la victoire. Il comptait sans de Salaberry. Délivré de Hampton, l'intrépide Colonel accourt avec toutes ses forces au point menacé. Commandant alors un feu de flanc, il force l'ennemi à reculer, puis à fuir avec précipitation. La victoire était gagnée et le Canada était sauvé. Le combat avait duré plusieurs heures: trois ou quatre cents hommes avaient triomphé de sept mille adversaires. En apprenant cette défaite, Wilkinson se hâta de laisser Cornwall et de regagner les Etats.

Après avoir reçu, sur le lieu même de son triomphe, les félicitations du Gouverneur Général et du Commandant en Chef des forces britanniques, l'immortel Colonel fut encore complimenté par les deux Chambres et décoré de l'Ordre du Bain par le prince Régent. Pour perpétuer la mémoire de cette éclatante victoire, une médaille fut frappée, et tous ceux qui y avaient pris part, se trouvèrent suffisamment récompensés par l'honneur de la porter sur leur poitrine.¹

C'est à la suite de cette grande journée qui rappelle le combat des Thermopyles, que fut conclue la paix. Les succès, puis les revers des Américains dans le Haut-Canada,

¹ Parmi les officiers de ce Corps immortel, on aimait à compter le grand Connétable Delisle, ce vénérable patriarche que Montréal a perdu il y a peu de temps. Jusque dans son extrême vieillesse, il se plaisait à raconter quelques-unes des épisodes de cette mémorable campagne, et la vue de la Médaille de Châteauguay, en le reportant aux jours de sa jeunesse, semblait le rajeunir. Le Colonel Delisle descendait de M^r John Delisle de la Cailloterie, appartenant à une an-

n
Pa
ses
" I
" E
" C
" c
" a
" E
" b
" to
" pr
" co
" de
" q
" pr
" m
" Le
" pr
" se
" en
" ci
" tu
ses p
étaient
veill
M^r
tribu
après
cienne
Danton
dont il
Guillat
à men
Delisle
M^{lle} B
enfants
ses enf
McDon

me temps, ces
et achevaient
vant repoussé
sans pouvoir
doulour dans

Purdy, chargé
es s'être égaré
place qui lui
succès, il se
sans de Sala-
Colonel accourt
Commandant
culer, puis à
gagnée et le
ré plusieurs
triomphé de
défaite, Wil-
ner les Etats.
triomphe, les
Commandant
Colonel fut
et décoré, de
perpétuer la
médaillon fut
e trouvèrent
la porter sur

ni rappelle le
a paix. Les
haut-Canada,

it à compter le
que Montréal a
vieillesse, il se
ette mémorable
e reportant aux
el Delisle des-
nant à une an-

ne la leur rendirent que plus acceptable. Alors l'Honorable Papineau, devenu depuis si célèbre, se faisant l'organe de ses compatriotes, put prononcer ces paroles remarquables : " Les événements de la dernière guerre ont resserré les liens qui unissent ensemble la Grande-Bretagne et les Canadas. Ces provinces lui ont été conservées dans des circonstances extrêmement difficiles. Lorsque la guerre a éclaté, ce pays était sans troupes, sans argent, et votre Excellence à la tête d'un peuple en qui, disait-on, l'habitude de plus d'un demi-siècle de repos avait détruit tout esprit militaire. Vous plaçant au-dessus de ces préjugés, vous avez su trouver dans le dévouement de ce peuple brave et fidèle, quoique injustement calomnié, des ressources pour déjouer les projets de conquête d'un ennemi nombreux et plein de confiance dans ses propres forces. Le sang des enfants du Canada a coulé, mêlé avec celui des braves envoyés pour les défendre. Les preuves multipliées de l'efficacité de la puissante protection de l'Angleterre et de l'invincible fidélité de ses colons, sont devenues pour ceux-ci de nouveaux titres, en vertu desquels ils prétendent conserver le libre exercice de tous les avantages que leur assurent la constitution et les lois." La loyauté des Canadiens avait fait ses preuves, plus par des actes que par des paroles : ainsi étaient réduites à néant toutes les accusations que la malveillance avait forgées contre eux.

M^r de Salaberry qui, plus que personne, avait contribué à venger ainsi sa race, était rentré dans ses foyers après la victoire de Châteauguay. Malgré la modestie

cienne famille de Nantes, lequel, après avoir épousé à New-York Danton, contracta un second mariage à Montréal avec M^{lle} Mezière dont il eut deux fils : Ambroise et Auguste, mort récemment. De M^r J. Guillaume Delisle, issu du premier lit, et savant distingué que j'ai mentionné M^r Garneau dans son histoire, sont sortis : — M^r John Delisle, père de plusieurs enfants, notamment de M^r A. Delisle et de M^{lle} H. Delisle : — M^r William Delisle qui a également laissé des enfants ; — et M^r Benjamin Delisle, celui dont il est question ici. Parmi ses enfants survivants, l'un est Médecin, et sa Demoiselle a épousé M^r McDonald de St. Jean.

dont il cherchait à s'envelopper, l'estime et l'affection
 vinrent le chercher. Chacun s'empressait à l'envi de lui
 faire honneur. En le voyant, on se rappelait Châteauguay
 et les beaux faits d'armes qui avaient précédé. L'éloge
 qu'il avait reçu du Gouverneur et des Chambres, était
 présent à l'esprit de tous. Tant de mérite et de
 gloire ne pouvaient échapper aux traits de l'envie : aussi
 l'envie ne lui manqua point, et il eut encore ce point de
 contact avec les hommes célèbres. Il put, toutefois, se
 consoler de la justice qui lui était refusée par quelques
 détracteurs, par les témoignages de respect et d'admi-
 ration dont ne cessèrent de l'entourer tous ses concitoyens,
 sans exception. A défaut de colonne fragile, ils lui élè-
 vèrent dans leur cœur un monument d'amour qui dure
 encore. S'associant aux sentiments des Canadiens, le
 prince Edouard, Duc de Kent, se fait ainsi l'interprète de
 tout ce que l'Angleterre avait de plus distingué : " Palais
 " de Kinsington, 25 Mars 1814. Mon cher Salaberry
 " votre lettre du 25 Octobre m'est parvenue le 22 Dé-
 " cembre. Quelques jours après votre brillante action,
 " j'en avais appris les détails par votre estimable père et
 " par votre beau-frère Duchesnay. Afin que vous puissiez
 " connaître mon opinion sur cette affaire, vous pouvez
 " si vous le jugez à propos, retirer le Postscriptum que
 " j'ajoute à la lettre de votre père, que, pour cette raison,
 " j'envoie sous un sceau volant. Inutile d'y rien ajouter,
 " si ce n'est que j'apprécie aussi hautement votre con-
 " duite distinguée dans l'occasion mémorable dont il
 " s'agit, que si elle eût été appréciée comme elle devait
 " l'être par ceux qui avaient le devoir de le faire et de
 " rendre témoignage à votre mérite. Il est aisé de com-
 " prendre pourquoi justice complète ne vous a pas été
 " rendue ; mais il est peut-être plus prudent de ne pas
 " revenir là-dessus, d'autant et je vous en donne ma parole,
 " qu'il n'y a ici qu'une voix pour reconnaître l'honneur
 " que vous vous êtes fait et la récompense que vous mé-
 " ritez. J'apprends avec le plus sensible plaisir la belle

" conduite de la milice canadienne, tant incorporée que
 " sédentaire. En considérant l'inefficacité des lois de
 " milice, ¹ sous le rapport de la discipline, au point de
 " vue militaire, je crois que votre mérite est au dessus de
 " tout éloge, pour avoir formé un régiment aussi parfait
 " que celui de vos Voltigeurs, ainsi qu'on m'en a informé.
 " Pour ce qui est de vous personnellement, je vous dirai
 " en toute sincérité que mon désir est de vous voir promu
 " au grade d'Aide-de-Camp du Prince Régent, dès qu'une
 " occasion favorable s'en présentera, et ensuite à celui de
 " Colonel perpétuel du régiment canadien qui ne pourra
 " que prospérer sous vos ordres, de manière que vous
 " restiez dans votre pays pour son avantage et avec
 " honneur pour vous-même. Qu'aucune considération
 " donc ne vous engage à quitter l'armée, tant que vous
 " ne serez pas appelé loin des lieux où vous pouvez dé-
 " fendre vos foyers. En accordant à votre estimable père,
 " quand il s'est retiré du service, sa solde entière, on n'a
 " fait que ce qui était dû, et je ne suis nullement surpris
 " que vous ayez été blessé, quand on lui a fait l'injustice
 " de la lui retirer ; mais les choses peuvent changer. Je
 " finis en vous renouvelant l'assurance des sentiments
 " d'amitié et d'estime avec lesquels je suis toujours, mon
 " cher Salaberry, votre fidèle ami, EDWARD."

Après cette lettre, on essaiera en vain de diminuer l'im-
 portance de la victoire de Châteauguay, et partant
 d'amoindrir le mérite de celui qui la remporta. " Tant
 " que Châteauguay ne sera pas effacé de la carte du

¹ Le succès obtenu par les différents Corps de milice, sous les ordres
 de M^r de Salaberry, à cette époque mémorable, doit être en grande
 partie attribué à l'harmonie qui régnait entre les chefs et les subal-
 ternes. Alors ces chefs étaient généralement Canadiens, comme les
 hommes auxquels ils commandaient, et ils avaient pour leurs subor-
 donnés ces égards qui attachent le soldat et le rendent invincible. De
 leur côté, ces chefs, n'étant pas dégoûtés du service par des injustices
 ni des passe-droits, s'efforçaient d'établir une noble émulation entre
 leurs Corps et ceux des réguliers, afin de répondre ainsi à la confiance
 qu'on avait en leur patriotisme et leur capacité. Que ces règles soient
 toujours observées, et on verra se renouveler les mêmes prodiges de
 valeur.

"Canada, dit avec raison Mr de Gaspé, le nom de Salaberry y sera associé." La basse jalousie passe et le mérite demeure. Nul ne sera donc surpris qu'il en ait été pour Mr de Salaberry, comme pour Sir George Prevost, son protecteur et son ami. Après avoir été injustement attaqué, ce digne Gouverneur fut hautement justifié par le plus grand homme de l'Angleterre. "J'approuve hautement," écrit Wellington à Sir George Murray, je dirai "plus, j'admire tout ce qui a été fait en Amérique, d'après ce que je puis voir en gros. Je ne puis dire si George Prevost a eu tort ou raison dans la décision qu'il prit au lac Champlain; mais je suis certain d'une chose; c'est qu'il aurait été également obligé de retourner à Montréal après la défaite de la flotte. Je suis porté à croire qu'il a eu raison. J'ai dit, j'ai répété aux Ministres que la supériorité sur les lacs est la condition *sine qua non* des succès en temps de guerre sur la frontière du Canada, même dans une guerre purement défensive." Mr de Salaberry n'attendit pas que Sir George fût descendu dans la tombe pour venger sa mémoire. Lorsqu'il le vit partir pour l'Angleterre et entreprendre par Halifax cette route dont les fatigues devaient lui donner la mort, il lui écrivit la lettre suivante : "Beauport, 28 Mars 1815. "A Son Excellence Sir George Prevost. Qu'il plaise à votre Excellence me permettre d'écrire, puisque je ne puis sortir, retenu que je suis par une maladie opiniâtre, et, selon toute apparence, dangereuse, puisqu'encore hier je suis tombé sans connaissance. Je suis bien peiné d'être privé par là du plaisir d'aller vous rendre mes respects, avant que vous nous laissiez. Sir George, vous partez pour vous justifier ! Quoi ! une justification de vous !... Mais s'il en faut une, la voici d'un mot : *Le Canada est encore à l'Angleterre*. Cela répond à tout, car le résultat est tout, et il est frappant, il est grand. C'est là un fait qu'on ne peut nier. Devant lui doivent disparaître les vaines arguties, les accusations sophistiques; sous lui doivent succomber les efforts de la

"malveillance, de l'envie, et des passions haineuses.
 "Mais le mérite et la vertu sont sujets à la persécution !
 "Vous en triompherez glorieusement, j'ose le prédire
 "avec assurance et je le souhaite du plus profond de
 "mon cœur, comme aussi je vous souhaite, Sir George,
 "tous les bonheurs, à vous et à tout ce qui vous est cher.
 "Avec ces sentiments bien sincères et ceux du plus pro-
 "fond respect, j'ai l'honneur de me souscrire, mon
 "Général, de votre Excellence, le très-humble, très-obéis-
 "sant et très-dévoué serviteur, L. DE SALABERRY, C. M.
 "Québec."

Après le départ de Sir George Prevost, M^r de Salaberry fut appelé à siéger au Conseil Législatif. Cet honneur lui fut accordé par privilège, son père y occupant déjà un siège. Mais aussi humble que méritant, l'Honorable Conseiller ne se prévalut jamais de sa haute position pour faire la loi à ses collègues. Après avoir exposé sa manière de voir avec calme et modération, il écoutait volontiers la contradiction. La session finie, il revenait à Chambly, où il aimait à réunir ses amis. C'est là que le Colonel de Salaberry, le vainqueur de Châteauguay, a terminé sa belle carrière, le 29 Février 1829, à l'âge peu avancé de cinquante ans, emportant dans la tombe l'estime et l'affection de tout un peuple qui lui devait sa conservation et une partie de sa gloire.

M^r de Salaberry avait épousé, le 16 Mai 1812, M^{lle} Marie-Anne-Julie Hertel. De ce mariage sont nés quatre enfants : Alphonse-Michel, Henri, Louis-Charles et René-Léonidas, chargés de la tâche difficile de porter le nom si glorieux de leur père.

IV^e ALPHONSE-MICHEL DE SALABERRY.

M^r Alphonse-Michel de Salaberry, environné du prestige attaché à son nom, a vu reporter sur lui l'estime et l'affection que possédait son illustre père. Porté par la voix publique au poste d'Adjudant-Général, il en a

rempli les fonctions avec un zèle et un succès qui lui ont mérité les éloges de toutes les classes de la société, sans distinction d'origine.

De ses trois frères, un a perdu accidentellement la vie, Mr Henri. Le plus jeune, Mr Charles de Salaberry, est devenu un des actionnaires de l'exploration de la Baie d'Hudson. Il a deux enfants; Léonidas qui réside auprès de son père, et Melle Lilia-Anne-Marie, une des brillantes élèves de Maria-Villa. Mr C. de Salaberry avait épousé Melle Cordelia Franchère, sœur du célèbre Franchère, dont nous avons parlé. Parti de New-York en 1810, en compagnie de trente-trois personnes, parmi lesquelles plusieurs Canadiens: O. de Montigny, M. Laframboise; A. Belleau, J. Lapierre, B. Roussel, G. Leclerc, etc., Mr Franchère visita les Iles Sandwich, la Colombie et revint en Canada par la Rivière-Rouge, après avoir parcouru une infinité de pays. Tous les détails de ce long voyage sont consignés dans un intéressant ouvrage, publié à Montréal en 1820, et qui a pour titre: *Relation d'un voyage au Nord-Ouest, de 1810 à 1814*. A la tête de cette entreprise, on voit figurer le nom de MM. D. McKenzie et J. G. McTavish, dont la munificence a laissé parmi nous des souvenirs.

Pendant que son jeune frère contractait ainsi mariage avec Melle Franchère, Mr A. M. de Salaberry devenait membre du Conseil Législatif. Il avait épousé, de son côté, Melle Emilie Guy. De ce mariage sont nés cinq enfants: Emilie, Hermine, Maurice, Henri et Chateauguay.

En France, la famille de Salaberry habite près de Blois, où elle est très-estimée.

NES

succès qui lui ont
de la société, sans

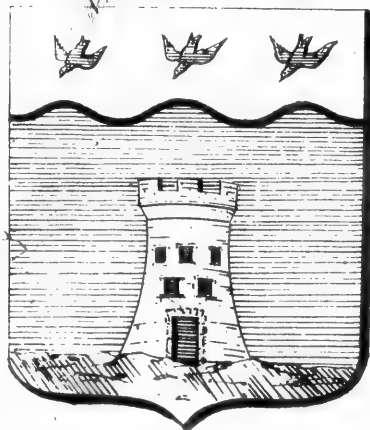
ntellement la vie,
de Salaberry, est
oration de la Baie
qui réside auprès
une des brillantes
y avait épousé Mlle
Franchère, dont
ork en 1810, en
parmi lesquelles
M. Laframboise,
G. Leclerc, etc., Mr
Colombie et revint
rès avoir parcouru
de ce long voyage
ouvrage, publié à
Relation d'un voyage
ète de cette entre-
D. McKenzie et J.
isse parmi nous des

ctait ainsi mariage
Salaberry devenait
ait épousé, de son
re sont le capit en-
nri et Chateauguay.
abite près de Blois,



COLONEL L. GUY.









o
l
o
s
o
t
e
l
e

e
la
v
v
o
e
a
d
P

LA FAMILLE BABY.

Les éminents services que cette famille a rendus de tout temps au pays ; la réputation qu'elle s'est acquise en ces dernières années par son esprit d'entreprise, ne nous permettent pas de la passer sous silence. Elle appartient d'ailleurs à ce groupe de races illustres qui ont si puissamment contribué à la conservation et à la prospérité de la Nouvelle-France, et dont nous avons entrepris l'histoire. Ses armes sont : de gueules à trois lions d'or, deux et un. Alliée aux du Sablé, aux de Longueuil, aux de Lanaudière, aux de Gaspé, etc., cette famille compte encore aujourd'hui de nombreux rejetons.

JACQUES BABY DE RANVILLE.

M^r Jacques Baby de Ranville est le chef de cette famille en Canada. Comme les Lanaudière, il était originaire de la Guienne et descendait de Jean Baby, Seigneur de Ranville, et de Dame Isabeau Robin. Il passa dans la Nouvelle-France avec le régiment de Carignan, où il était officier. S'étant déterminé, sur les instances de ses chefs, et à l'exemple de la plupart des officiers de ce régiment, à s'y fixer, il épousa en 1670, M^{lle} Jeanne Dandonneau du Sablé, fille de M^r Dandonneau, Seigneur de l'Île du Pads, dont le nom est si souvent cité dans l'histoire des

premiers temps de la Colonie, et de Dame Jeanne LeNoir.

Après s'être couverts de gloire sur les champs de bataille et s'être alliés aux meilleures familles du pays, aux Dronet de Richardville, aux Robineau de Bécancour, aux Raimbault de Barollon, etc., la plupart des membres de cette famille émigrèrent à la conquête et passèrent en France. La révolution, triste conséquence du règne honteux de Louis XV, étant venue à éclater, ils eurent beaucoup à souffrir, ainsi que va nous l'apprendre la lettre si intéressante qu'on va lire. Elle est datée de Londres et est du 15 Mars 1799. " M^r Belot, mon cher, m'offre de " vous faire passer une lettre. Je saisis avec bonheur " cette occasion de me rappeler à votre souvenir et de " m'entretenir un instant avec vous. Je préférerais bien " le faire verbalement ; mais nous ne sommes pas dans " un temps propice pour cela. Chaque jour nous nous en " apercevons, car le sort des émigrés devient de plus en " plus déplorable. Plus qu'aucun autre peut-être je l'expé- " rimente, puisqu'après avoir végété depuis quatre ans " dans la Westphalie, soutenu par des amis, je me trouve " ici dans un plus grand abandon encore. J'y étais venu " dans l'espoir d'obtenir quelques secours du gouverne- " ment ; mais le Parlement a décidé de n'en point accor- " der. Me voilà donc réduit à ne compter que sur la " Providence ; comme cette bonne Providence ne m'a " point manqué jusqu'ici, j'espère qu'elle ne me man- " quera pas davantage par la suite. Aussi, est-ce en elle " que je mets toute ma confiance. Pour vous, mon cher " ami, vous avez pris le bon parti : vous avez bien fait de " repasser en Canada, avant que la révolution éclate. Je " voudrais à présent en avoir fait autant. Mais le besoin " qu'avait de moi une famille à laquelle je tenais lieu de " père, s'y opposait. Je suis bien désolé de ne pouvoir " plus lui être d'aucune utilité, à présent que j'ai tout " perdu en France et que nous voilà séparés, peut-être " pour ne nous retrouver jamais. Avec le peu de moyens

" que j'avais, j'aurais pu, en allant alors en Canada, me
 " ménager une ressource contre les mauvais jours qui
 " me menacent. Au moins, y aurai-je trouvé des parents
 " et des amis qui m'eussent aidé à former un établisse-
 " ment. A présent, je suis trop vieux, trop infirme, pour
 " entreprendre un semblable voyage : il me semble que
 " ce ne serait pas sage de m'y atteler. Cependant, mon cher,
 " si vous y voyez pour moi quelque avantage, je me déci-
 " derai volontiers à aller finir mes jours dans ce pays de
 " mes aïeux. Vous voudrez donc bien me dire toute votre
 " pensée à ce sujet. Quelle différence, ô mon ami, entre
 " la position que j'occupais, lorsque vous m'avez enlevé
 " mon cheval sur le chemin d'Angers à Plessis, et celle
 " que j'occupe aujourd'hui. De tout mon bien-être passé,
 " il ne me reste que mon titre de Maréchal de camp ;
 " mais cela ne fait pas vivre. Néanmoins, je dis comme
 " Job : *Dieu m'avait tout donné ; il m'a tout ôté ; que son*
 " *saint nom soit béni !* Oui, qu'il plaise à son infinie bonté
 " faire servir pour l'autre vie les épreuves par lesquelles
 " il permet que je passe en celle-ci. Vous connaissez sans
 " doute les événements qui ont lieu en Europe. La
 " France, la malheureuse France, est toujours dans les
 " convulsions, dans l'anarchie, dans un chaos d'horreur et
 " de cruautés qui font frémir. Cinq tyrans la gouvernent
 " avec un despotisme sans exemple dans l'histoire. Il y
 " a bien de temps en temps des mouvements de résistance
 " qui prouvent que le grand nombre n'approuve pas ce
 " qui se passe ; mais devant des satellites, toujours prêts
 " à vous égorger, quel moyen de faire entendre des con-
 " seils équitables ? Tout tremble et se tait. Les puissances
 " elles-mêmes, qui seules pourraient mettre un frein aux
 " déchainements de cette détestable République, la re-
 " doutent et n'osent l'attaquer. Il n'y a que l'Angleterre
 " qui fasse des efforts pour terrasser ce monstre. Si elle
 " y parvient, on pourra dire qu'elle a rendu le plus grand
 " service au genre humain, car ces infâmes Jacobins
 " n'aspirent à rien moins qu'à renverser tous les trônes,





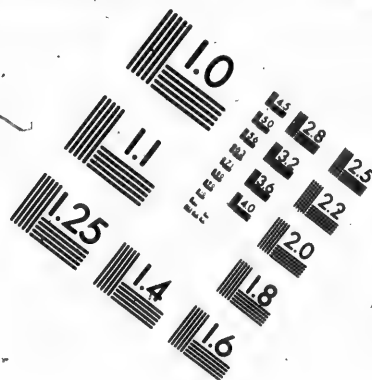
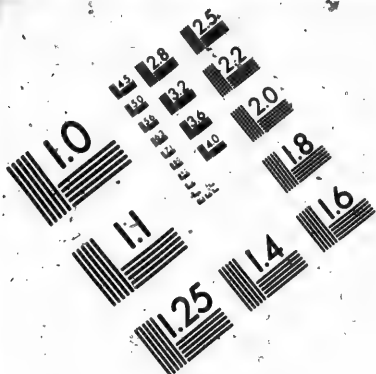
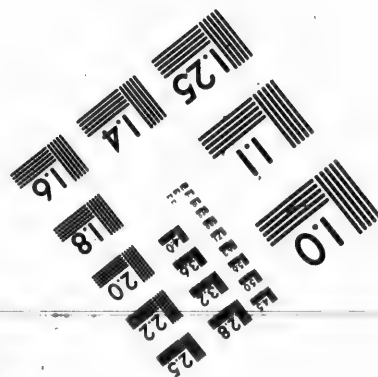
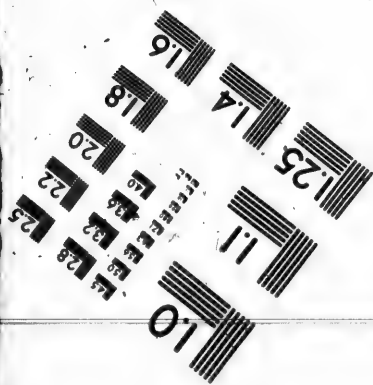
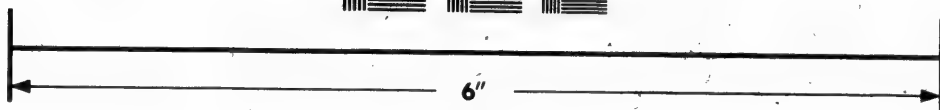
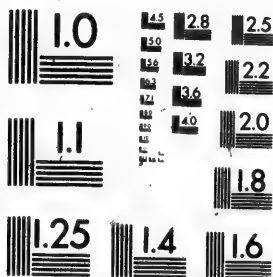


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

18 20 22 25
28 32 36

01
01

« à bouleverser la société et à en détruire tous les liens. On espère que les puissances du Nord vont s'entendre pour les combattre ; si cela est, les choses pourront bien changer de face. Dieu le veuille ! Puisse sa justice être satisfaite et nous pardonner !... Rappelez-moi, s'il vous plaît, au souvenir de mes parents et de mes amis, et croyez moi pour la vie, votre affectionné du SABLÉ »

Elève de la vénérable Mère de l'Incarnation, première Supérieure des Ursulines de Québec, M^{lle} du Sablé¹ répondit de tout point à la solide éducation qu'elle avait reçue et aux espérances qu'elle avait fait concevoir. Modèle achevé des épouses et des mères, elle fut pour toute la Colonie une prédication vivante. Aussi Dieu bénit-il visiblement son mariage. De cette union sont sortis grand nombre d'enfants qui tous firent honneur à leur noble origine, sous les noms de Dupéron et de Chen-

¹ Une des sœurs de M^{lle} du Sablé épousa à Québec, le 29 Octobre 1712, M^r Pierre Gauthier de la Verendrye, le célèbre découvreur des Montagnes Rocheuses. Nous ne pouvons nous dispenser d'en dire un mot. M^r de la Verendrye était fils de M. René Gauthier, Seigneur de Varennes, Gouverneur des Trois-Rivières, et de Dame Marie Boucher, fille du vénérable P. Boucher. Pendant que l'un de ses frères se faisait prêtre et qu'une de ses sœurs devenait Religieuse, le jeune Gauthier de Varennes entra dans le service. Après avoir pris part à la défense de Québec, en 1690, il repoussa, l'année suivante, aux environs de Chambly, de concert avec M^r de Varennes, un parti ennemi, lui tua soixante-quinze hommes et en blessa vingt. Cette même année encore, il se trouva à l'affaire de Repentigny, où fut tué M^r LeMoyné de Bienville. Quatre ans après, il accompagnait également M^r de Vaudreuil au Long Sault et faisait vingt prisonniers. Après avoir suivi, en 1696, le Comte de Frontenac chez les Montagnés, il alla enlever le village des Onnéiouts. Huit ans après, lorsque fut résolue contre la Nouvelle Angleterre l'expédition dont il est parlé ailleurs, il concourut, avec MM. d'Eschailions et de Rouville, à la prise de Haverhill. Il semblait qu'aucune entreprise ne pouvait se faire sans lui. Il prit donc part à celle de M^r de Ramezay en 1709 et à celle de M^r de Ligneris en 1728, contre les Renards du Michigan. Si grande qu'ait été la réputation qu'il s'était faite dans tous ces combats, bien plus grande encore fut celle qu'il s'acquitta par ses découvertes qui l'ont placé à côté des Tonty, des de la Salle, des Joliet et des Galinée. Voulant s'assurer de l'existence d'une mer que l'on supposait être dans l'Ouest, entre l'Amérique et l'Asie, le Gouverneur qui était alors M^r de Beauharnois, encouragea M^r de la Verendrye à aller la reconnaître et à prendre possession du pays au nom du Roi. L'intrépide voyageur partit donc avec quatre de ses fils, son frère et M^r de la Gemmerais, son neveu, pour cette explo-

nevi
Mari
mais
dans
l'une
rable
si be
Ra
Ville
fille
St Ge
Juch
etc.,
du pa
vit s
prend
et s'y
d'env
qu'ils
à la f

ration
Pluie,
forts Sa
avoir fr
chez les
enfin, e
son nom
dans so
Christo
lonnié
Plus ju
nir le b
de Gard
dont l'u
dans le

¹ M^r
célèbre
famille
treceur
Carigna
comme
pays. A

s les liens.
s'entendre
arront bien
ustice être
i, s'il vous
es amis, et
Sablé."

, première
Sablé ré-
elle avait
concevoir
e fut pour
aussi Dieu
union sont
honneur à
t de Chen-

29 Octobre
couvreur des
d'en dire un
Seigneur de
rie Boucher,
res se faisait
Gauthier de
la défense de
ons de Cham-
mi, lui tua
nnée encore,
yne de Bien-
le Vaudreuil
nivi, en 1696,
er le village
la Nouvelle
courut, avec
Il semblait

donc part à
ris en 1728.
putation qu'il
ore fut celle
s Tonty, des
e l'existence
Amérique et
encouragea
ossession du
ec quatre de
cette explo-

neville. Trois des Demoiselles firent d'excellents mariages. Marie-Anne épousa Mr de Lusignan appartenant à une maison des plus honorables. Les deux autres entrèrent dans la famille Crevier dont nous avons parlé ailleurs, et l'une d'elles devint belle-mère de Mr P. Boucher, ce vénérable patriarche qui a laissé aux générations futures de si beaux exemples.

Raymond, le plus jeune de la famille, s'étant fixé à Villemarie, y épousa, le 9 Juin 1721, M^{lle} Thérèse Dupré, fille de Mr Louis LeComte Dupré et de Dame Catherin^e St Georges. Par sa fortune, par ses alliances avec les Juchereau Duchesnay, les Picoté de Belestre, les Hertel, etc., cette famille était alors une des plus considérables du pays. Devenu père d'une nombreuse famille, Mr Baby vit ses enfants, Louis, Jacques, Antoine et François, prendre part à toutes les guerres sanglantes de l'époque et s'y faire une réputation de bravoure des plus dignes d'envie. En 1753, connaissant la singulière influence qu'ils s'étaient acquise sur les Sauvages par leur conduite à la fois douce et ferme, M. de Contreccœur¹ qui comman-

ration lointaine. C'était en 1731. Après avoir traversé les lacs de la Pluie, des Bois, Oninipeg, Dauphin, Manitoba etc., où il éleva les forts Saint Pierre, Maurepas, Dauphin, de la Reine, Bourbon, etc., et avoir franchi quantité de rivières et de montagnes, il parvint, en 1738, chez les Mandanes, atteignit en 1743 le haut Missouri qu'il remonta, et, enfin, en 1743, arriva en face de ces montagnes auxquelles il attacha son nom. Ses moyens ne lui ayant pas permis d'aller plus loin, il revint dans son pays, où il eut le sort des hommes célèbres, notamment de Christophe Colomb: ses services furent méconnus et lui-même fut calomnié par des envieux auprès de Mr Maurepas, Ministre de la marine. Plus juste à son égard, Mr de la Galissonnière, après lui avoir fait obtenir le brevet de Capitaine et la Croix de St Louis, le fit son Capitaine de Garde. Mr de la Verendrye mourut en 1749, laissant plusieurs fils, dont l'un, le Chevalier de la Verendrye, alors Lieutenant, périt en 1761 dans le naufrage de l'*Auguste*.

¹ Mr de Contreccœur, déjà illustre par lui-même, descendait du célèbre Antoine Pécaudy de Contreccœur, chef de la belle et nombreuse famille de ce nom en Canada. Originaire du Dauphiné, Mr A. de Contreccœur était passé dans la Nouvelle-France avec le régiment de Carignan, où il était Capitaine. Il peut être regardé à bon droit comme un des plus valeureux guerriers qui soient venus en ce pays. Avant de s'établir en Canada, il avait servi en France avec la

dait au fort Duquesne, leur confiait une mission des plus périlleuses : celle de repousser les Anglais avec quelques guerriers de la nation des Loups : " Aussitôt le présent ordre reçu, est-il dit dans le document qui en fait foi, ils partiront avec un parti de Chaouanis et de Loups, pour aller à la rencontre des Anglais. Si l'ennemi n'a pas dépassé les hauteurs des terres, ils s'en reviendront sans frapper et empêcheront, autant qu'il leur sera possible, les Sauvages de le faire. Si au contraire, ils les trouvent en armes sur les terres du Roi, ils le repousseront par la force, mais auront attention pour que les Sauvages n'exercent aucune cruauté envers les prisonniers. Fait au fort Duquesne, le 18 Juin 1753. (Signé) CONTRECŒUR."

L'année suivante, M^r Dumas qui, après la mort de M^r de Beaujeu, avait été chargé de commander à sa place au fort Duquesne, également confiant dans l'habileté et la valeur des jeunes Baby, donnait à l'un d'eux l'ordre suivant : " Il est ordonné au sieur Baby de partir avec un détachement de troupes, pour se rendre en Pensylvanie. Il s'attachera à observer les mouvements de l'ennemi, s'efforçant de saisir ses convois et de faire des prisonniers, afin de pénétrer ses desseins. Il marchera avec toutes les précautions possibles, afin d'éviter toute surprise, ayant toujours des éclaireurs en avant et sur ses ailes. Il emploiera son talent et le crédit qu'il a sur

plus grande distinction, l'espace de vingt-cinq ans, "s'étant trouvé à tous les exploits de guerre, portent ses lettres de noblesse, du mois de Janvier 1661, particulièrement au siège de Pignerol sous M^r de Montmorency, comme aussi au combat du Thesin, dans la Compagnie des Cheval Légers, sous le Duc de Créquy, où il fut blessé à l'épaule, ainsi qu'au siège de Valence, où il reçut un coup de mousquet à la cuisse, et, depuis, au combat de Pro, sous le prince Thomas, où il fut atteint d'une mousquetade à la tête, au faubourg d'Elampes, où il reçut un coup de feu à travers le corps, au faubourg St Antoine, où il fut frappé au bras dont il est resté estropié, servant sous les ordres du V^e de Turenne, et enfin à l'attaque d'Auxerre, sous le Maréchal de Grancay." Tant de hauts faits d'armes expliquent la réputation de bravoure qui de tout temps s'est attachée au nom de Contrecœur.

" le
" de
(Sig
L
l'OH
le c
Bab
L'or
" of
" fo
" ma
" ta
" gr
" av
" fai
" ne
" tou
" Lie
L'a
charg
Virgi
" mil
" inco
" frèr
" der
" plus
" vint
étaient
prison
prêter

1 M^r
qu'il éta
en 1742
passé e
Son épo
Tours, o
de M^r D
successi

“ les Sauvages, pour empêcher toute cruauté à l'égard
 “ des prisonniers. Fait au fort Duquesne, le 20 Juin 1756.
 (Signé) DUMAS.”

Les Anglais persistant à s'emparer de la vallée de l'Ohio, M^{re} de Ligneris qui avait succédé à Mr Dumas dans le commandement du fort Duquesne, envoya encore Mr Baby à leur poursuite. C'était au mois d'Août 1757. L'ordre est ainsi conçu : “ Il est ordonné au Sieur Baby, “ officier dans les troupes, de partir incessamment de ce “ fort, avec le parti dont nous lui avons donné le com- “ mandement, afin de reconnaître l'ennemi et de l'at- “ taquer, s'il trouve jour à le faire. Il prendra le plus “ grand soin pour savoir ses intentions et nous en donnera “ avis le plus promptement qu'il lui sera possible. S'il “ fait des prisonniers, il veillera à ce que les Sauvages “ ne se permettent aucune cruauté à leur égard et fera “ tous ses efforts pour les en empêcher. (Signé) M^{re} de “ LIGNERIS.”

L'année suivante, au mois d'Avril, le même officier chargeait les M^{rs} Baby d'une nouvelle mission en Virginie. “ Il est ordonné au Sieur Baby, officier de “ milice, est-il dit dans ce nouveau document, de partir “ incessamment de ce fort, avec le Sieur Duperon, son “ frère, et de lever un parti de guerre qu'ils comman- “ deront conjointement. Ils se mettront en campagne le “ plus promptement possible et iront frapper dans la pro- “ vince de la Virginie.” Les deux intrépides officiers étaient à peine de retour, ramenant avec eux vingt-neuf prisonniers, qu'ils étaient priés par M^{re} de Vaudreuil de prêter main-forte à Mr Duplessis, ¹ Major des troupes à

¹ Mr Du Plessis Faber, d'abord destiné à passer en Louisiane, alors qu'il était Lieutenant, fut fait Capitaine en 1727 et Chevalier de St Louis en 1742. C'était un homme d'esprit et de talents distingués. Etant passé en France après la conquête, il mourut à la Rochelle en 1762. Son épouse, née D^{lle} Madeleine Lefevre, se retira à Loches près de Tours, où elle touchait une pension. Le Major Du Plessis descendait de Mr Du Plessis Faber, originaire de Paris, lequel, après avoir servi successivement dans les régiments de Navarre, de Périgny, d'Herbon-

Montréal. En 1760, lorsqu'il fut question d'arrêter l'ennemi dans sa marche sur Montréal, ils furent encore envoyés à l'île St^e Hélène, où commandait M^r d'Ailleboust.

Comment les MM. Baby s'acquittèrent-ils des différentes opérations qui leur furent confiées? C'est ce que nous apprend M^r de Vaudreuil dans les lignes qu'on va lire: " Les Sieurs Baby ont donné, dans toutes les occasions, les plus grandes preuves de leur zèle, et se sont distingués par leur bravoure et leurs talents dans toutes les occasions auxquelles ils ont pris part contre les "Anglais." On ne peut rien ajouter à un éloge aussi flatteur.

M^r Raymond Baby ne vécut pas assez longtemps pour être témoin des valeureux exploits de ses enfants. Il mourut au mois de Mars 1737. Depuis longtemps son père et sa mère étaient descendus dans la tombe.¹ Son épouse lui survécut quelques années et décéda aux Trois-Rivières entre les bras de la Mère Thérèse de Jésus, l'une de ses filles, qui s'était faite Religieuse chez les Ursulines de cette ville, où, après avoir rempli les diverses charges de sa Communauté et donné les plus beaux exemples de

ville, passa en Canada en 1687, et devint Garde-Magasin en 1693, Capitaine en 1693 et Chevalier de St^e Louis en 1712, année de sa mort. Outre le Major, il laissa plusieurs autres fils: Du Plessis Faber, mort Enseigne en Louisiane en 1722;—Du Plessis Faber, Enseigne en 1739;—Du Plessis Morampont, Prevost de la Maréchaussée en 1749,—et Du Plessis, retiré en 1760 avec les appointements de Lieutenant réformé.

1 La famille de Lusignan, dans laquelle était entrée Marie-Anne, leur fille, a donné au Canada plusieurs officiers de mérite. L'un d'eux, celui qui, en 1733, obtint, dans la Baie de Missiquoi, une concession de deux lieues de front sur trois de profondeur, après avoir servi dans les troupes de la marine de 1724 à 1743, fut promu au grade de Capitaine en 1744, et, huit ans après, fut fait Chevalier de St^e Louis. Après la prise d'Oswégo, il resta en garnison au fort Carillon. On le retrouve encore à la tête de trois cents hommes, en 1760, lorsque M^r de Bourlamaque fut contraint d'abandonner l'île-aux-Noix, se retranchant dans un fort de pieux et tenant tête à l'ennemi. Ce digne officier avait cinquante-trois ans de service, lorsqu'il mourut en 1764. Un autre, probablement son fils, après avoir servi comme Enseigne en 1750, entra en 1753 dans la Compagnie des canoniers bombardiers, dont il devint Lieutenant en 1757. Trois ans après, il recevait le brevet de Capitaine et était fait Chevalier de St^e Louis.

ver
ava
mon
Vill
fut
et q
âgé
ture
de N
MM.
don
dans
épou
de C
LeN
form

le
fils d
s'être
Mon
le Ca
Breta
intég
brisée
but d
avaien
pellet
Celor
nécess
temps
haut.
de ses
miren

vertu, elle s'endormit dans le Seigneur à un âge très-avancé. Les autres Demoiselles Baby restèrent dans le monde. L'une épousa Mr Claude Benoist, Chirurgien à Villemarie; l'autre fit alliance avec Mr Louis Perrault et fut mère de Mr J. François Perrault, dont il a été parlé, et qui, à la prière de Lord Aylmer, mit par écrit, quoique âgé de quatre-vingt ans, le récit de ses intéressantes aventures. Une troisième devint l'épouse de Mr Jean-Baptiste de Niverville, Seigneur de Chambly. De leur côté, les MM. Baby, à part Antoine qui ne se maria point, s'étaient donné chacun une épouse. Louis, l'un d'eux, était entré dans la famille de Couagne. Le 24 Juillet 1758, il avait épousé M^{lle} Louise de Couagne, fille de Mr Jean-Baptiste de Couagne, Capitaine d'Infanterie, et de Dame Marguerite LeNeuf de Falaise. Les deux autres, Jacques et François, formèrent les deux branches qui suivent.

1^{re} BRANCHE AÎNÉE.

1^o JACQUES BABY. — Mr Jacques Dupéron Baby, second fils du précédent, fut le chef de cette branche. Après s'être signalé, fort jeune, de concert avec ses frères, à la Monongahéla, sur les Plaines d'Abraham et à St Foye, le Canada ayant été définitivement cédé à la Grande-Bretagne, il passa au Détroit qui faisait encore partie intégrante du Canada. Alors bien des existences étaient brisées; bien des avenirs étaient compromis. Dans le but de réparer les brèches que le malheur des temps avaient faites à sa fortune, il s'appliqua au commerce des pelleteries, à l'exemple de MM. de Lotbinière, de Verchères, Celoron de Blainville, etc. Les rapports que ce commerce nécessitait avec les Sauvages, lui acquirent en peu de temps une immense influence sur les tribus des pays d'en haut. Charmés de ses bons procédés, frappés de la loyauté de ses transactions, ces soupçonneux enfants des forêts mirent en lui toute leur confiance. Mr Baby en profita

pour leur donner de sages avis et se rendre utile à son pays. Le trait suivant en est la preuve.

Pontiac, ce fameux chef Outaouais, appelé le Spartacus moderne, après avoir servi sous la domination française avec une fidélité et une bravoure incomparables, ne pouvant se décider à courber son front sous le joug des Anglais, venait de soulever toutes les tribus de l'Ouest et du Sud Ouest, dans le dessein de chasser les Anglais et de ramener les Français. Il devait attaquer à la fois tous les postes qu'occupaient les Anglais sur les lacs Ontario, Érié, Michigan, etc. Le projet avait été concerté avec le plus profond mystère et une habileté qui décelait un homme de génie. Outagamis, Chippewais, Sakis, Mascoutins, Ponteuatamis, Mississagnes, Miâmis, Chaouanis, Iroquois mêmes, gagnés par son adresse, subjugués par son éloquence, ou intimidés par ses menaces, étaient entrés dans le complot. En un instant, au signal donné, tous ces redoutables guerriers, comme autant de lions déchaînés, se précipitent sur la Pensylvanie, la Nouvelle York, la Virginie, etc., et mettent tout à feu et à sang. Après avoir ainsi promené partout la consternation et la mort, Pontiac parut le 10 Mai 1764 devant Détroit. Trois mois entiers, il tint cette place bloquée, sans qu'il fût presque possible de la secourir. Il y était encore au mois d'Août, lorsque, incertain du succès, il se rendit chez Mr Baby qui était resté son ami. C'était sur le soir, et Mr Baby demeurait alors de l'autre côté de la rivière. S'asseyant près du feu, et regardant fixement les charbons qui commençaient à s'éteindre : " Serait-il vrai, dit-il, en relevant la tête et en jetant des yeux scrutateurs sur Mr Baby, que l'Anglais a offert un boisseau d'argent aux Canadiens pour chaque tête de Sauvage ? " Il attendait la réponse avec impatience, anxieux de savoir s'il devait compter les Canadiens pour amis ou pour ennemis. " Il n'en est rien, répondit Mr Baby : c'est on ne peut plus faux. Notre devoir nous lie à nos nouveaux maîtres, mais jamais nous ne trahirons nos frères."

Plei
Pon
velo
qu'a
Heu
eût
cont
au s
son
pôur
de se
binés
ce qu
toire
En
avait
l'app
veau
plus
nies
il mi
ensuit
Il ava
elles
l'on av
ler un
il fut
courage
dèle p
ments
en 179
quante
Tren
Baby a
Réaum
de son
survécu

Pleinement rassuré par ces paroles sur sa propre sécurité, Pontiac, quand le moment de se reposer fut venu, s'enveloppe de sa couverture, s'étend sur un banc et dort jusqu'au matin comme s'il eût été sous sa propre tente. Heureux s'il eut alors abandonné son entreprise ! Il n'y eût pas été forcé par l'armée du Général Bradstreet. Non content de dire au chef indien à quoi il devait s'en tenir, au sujet des dispositions de sa nation, Mr Baby fit tout en son pouvoir, de concert avec quelques autres Canadiens, pour secourir la ville et l'empêcher de tomber aux mains de ses terribles adversaires. Grâce à leurs efforts combinés, les Anglais leur furent redevables de la vie. C'est ce que se plaît à reconnaître Mr Parkman, dans son histoire de la *Conspiration de Pontiac*.

En vue de reconnaître les services que Mr Baby avait rendus en cette occasion, Sa Majesté britannique l'appela à faire partie du Conseil Exécutif. Le nouveau gouvernement ne pouvait compter sur un sujet plus dévoué. Lorsqu'éclata l'insurrection dans les Colonies anglaises, loin d'embrasser le parti des insurgés, il mit tout en œuvre, d'abord pour les dissuader, et ensuite pour faire échouer leurs desseins sur le Canada. Il avait à cette époque des propriétés considérables : elles furent confisquées. Les promesses brillantes que l'on avait fait entendre à ses oreilles, n'avaient pu ébranler un instant sa fidélité : les mauvais traitements dont il fut alors l'objet, ne purent davantage abattre son courage, ni diminuer sa constance. Il demeura le modèle parfait du citoyen intègre. C'est dans ces sentiments qu'il termina son utile mais trop courte carrière en 1796, à Sandwich, n'étant encore âgé que de cinquante-huit ans.

Trente-six ans auparavant, le 20 Novembre 1760, Mr Baby avait épousé au Détroit, M^{lle} Suzanne de la Croix Réaume, personne des plus remarquables par la fermeté de son caractère et la beauté de son esprit. Cette Dame survécut plusieurs années à son mari. Elle profita de

son veuvage pour achever l'éducation de ses enfants auxquels elle sut inspirer, avec l'esprit d'abnégation et de sacrifice si nécessaire à cette époque, l'amour du foyer, l'éloignement des plaisirs dangereux, la fidélité aux devoirs, le respect des convenances et l'attachement aux nobles traditions que leur avaient léguées leur père et leur grand-père. Ces enfants étaient au nombre de onze : sept garçons et quatre filles.

Les Demoiselles firent toutes des mariages avantageux. L'une épousa Mr Caldwell ; une autre devint l'épouse de Mr Allison, et a été, comme on l'a dit, belle-mère de Mr P. de Gaspé. Des deux autres, l'une fit alliance avec Mr Ross Lerrin ; l'autre contracta mariage avec Mr Bellingham, devenu depuis Lord Bellingham.

Pendant que les Demoiselles Baby formaient ces unions dans le monde, leurs frères se faisaient un nom à l'armée.—Daniel, après s'être signalé en Espagne, sous Wellington, en qualité de Lieutenant dans le vingt-quatrième régiment d'Infanterie, acheva de se couvrir de gloire au siège de Badajoz. Plus heureux que les deux de Salaberry, ses compatriotes, qui y trouvèrent la mort, il en revint sain et sauf, et parvint quelques temps après au grade de Lieutenant Général. Il est mort tout récemment à Londres, après avoir eu le plaisir de recevoir la visite de son cousin, l'Honorable François Baby.—Antoine, ayant aussi pris du service, passa aux Indes, où sa bravoure lui mérita le grade de Major dans son régiment. Ayant alors épousé une Demoiselle d'origine française, il quitta le service et vint se fixer à Tours, où on le voyait encore en 1860.—Louis suivit également ses frères aux Indes. C'est là qu'il fut promu au grade de Capitaine dans le vingt-quatrième régiment d'Infanterie. Il en remplissait les fonctions, lorsqu'il trouva la mort, en combattant à la tête des troupes.—Pierre, un autre de leurs frères, embrassa la carrière médicale. Comme il possédait de rares talents, on l'envoya à Edimbourg, en Ecosse, suivre les cours de médecine en cette ville. De retour dans son

pay
s'all
Il
cède
il pe
Aprè
son
l'env
dans
Quar
man
lui g
trans
augm
surve
Comm
Dans
ni sac
peut l
autre
à cons
maine

I L'E
et de so
Lotbin
épouse
Little W
tory, il
Après d
se rendit
Louis, à
grands l
Devenu
par Sir J
ditions à
fit aussi
dépêches
Shérif po
quatre an
Le Prin
regut che
soixante

pays, le jeune Docteur se fixa dans le Haut-Canada, où il s'allia à une famille d'originé écossaise.

M^r JACQUES BABY.—M^r Jacques Baby, frère des précédents, contigua la lignée. Il était l'aîné de la famille; il peut en être considéré aussi comme le plus marquant. Après un brillant cours d'études au Séminaire de Québec, son père, avant de l'appliquer aux carrières libérales, l'envoya en Europe, où il acheva de se perfectionner dans toutes les branches des connaissances humaines. Quand il revint grand, bien fait, parfaitement instruit, ses manières affables et dignes, son caractère franc et ouvert, lui gagnèrent tous les cœurs. S'étant alors occupé de transactions commerciales, à l'exemple de son père, il augmenta beaucoup sa fortune. La guerre de 1812 étant survenue sur ces entrefaites, son mérite le fit nommer Commandant en chef des milices pour le Haut-Canada. Dans cette haute position, M^r Baby ne négligea ni soins, ni sacrifices pour faire triompher la bonne cause, et, on peut le dire sans faire d'injustice à personne, plus qu'aucun autre peut-être, il contribua par son activité et sa sagesse à conserver à l'Angleterre cette partie de ses vastes domaines. Plus soucieux des intérêts du pays que des

1 L'Honorable F. Baby trouva, à cette époque, un émule de son zèle et de son patriotisme dans l'Honorable John Munro, père de M^{me} de Lotbinière. Passé en 1756, d'Ecosse aux Etats-Unis, M^r Munro avait épousé à Albany, en 1760, M^{lle} Brower de Shenectady. Il résidait à Little White Creek, près le fort Bennington, lorsque, passant pour un tory, il fut assailli par les Yankees, fait prisonnier et envoyé à Eusopus. Après dix-huit mois de prison, goureuse, étant parvenu à s'échapper, il se rendit dans le Haut-Canada/ou, après avoir reçu deux mille cinq cents louis, à la suite d'un voyage en Angleterre, en dédommagement des grands biens qu'il avait perdus aux Etats, il obtint d'immenses terres. Devenu Capitaine du King's Royal Regiment of New-York, commandé par Sir Johnson, il rendit des services signalés. Dans une de ses expéditions à Ballston, près Saratoga, il fit prisonnier le général Gordon. Il fit aussi parvenir en Canada, pendant cette époque de trouble, plusieurs dépêches importantes. En récompense de sa noble conduite, il fut fait Shérif pour le District de Luneberg en 1792, Conseiller Législatif, et, quatre ans après, nommé Député Lieutenant pour le Comté de Dundas. Le Prince-Edouard ayant visité, en 1792, cette partie du Canada, il le reçut chez lui à Matilda. C'est là qu'il est mort en 1800, à l'âge de soixante-et-neuf ans. Par son père et par sa mère, l'Honorable J. Munro

siens propres, il était toujours sur pied, veillant à tout, excitant les tièdes, animant les plus résolus et faisant rentrer dans l'ombre ceux qui pactisaient secrètement avec l'ennemi.

La noble conduite que tint Mr Baby dans cette circonstance mémorable, fut pour beaucoup dans l'influence toujours croissante de sa famille à cette époque. Sa modestie, son désintéressement, sa probité, sa droiture ne firent que l'augmenter encore. Le Haut-Canada était alors habité en grande partie, comme il l'est encore aujourd'hui, par des populations d'origine anglaise. Néanmoins, quand il fut question des charges, telle était

descendait de l'illustre famille des Munro de Fowls, maison des plus anciennes, dans le Comté de Ross, en Ecosse, où, pendant plusieurs siècles, suivant l'extrait généalogique que nous avons sous les yeux, elle a produit quantité d'hommes remarquables, entr'autres Hector Munro, qui, en 1547, lorsque le Duc de Somerset envahit l'Ecosse pour forcer Marie Stuart à épouser Edouard VI, périt à la bataille de Pinkie, et John Munro qui commandait un régiment sous Gustave Adolphe, Roi de Suède. Ses armes sont : un aigle perché, et sa devise : *Craius Diets*. De son mariage avec M^{lle} Brower, l'Honorable J. Munro laissa huit enfants, trois filles et cinq fils.—Hugh, l'un d'eux, avait épousé M^{me} Veuve LaRocque, grand-mère de M. Alfred Larocque, gendre de Mr O. Berthelet, et eut cinq enfants, entr'autres Marie Angélique, épouse de Mr de May, Capitaine dans les Meurons, et Emilie, épouse de Mr Boucher, père de Mr Adélarde Boucher, si avantageusement connu par son talent musical.—Cornelius, le second des fils, eut de son mariage avec M^{lle} Delisle, M^{lle} Henriette, première épouse de feu le Juge Mondelet des Trois-Rivières, frère de l'Honorable Juge Mondelet, de Montréal.—Henri, frère des précédents, fit alliance avec M^{lle} Serindac, nièce de M^{me} Chaboillez, mère de M^{me} O. Berthelet, et eut deux enfants, dont l'un, Mr John Munro, J. P. de Boucherville, et l'autre, Mr Pierre Antoine Cornetroy Munro, Médecin de l'Hôtel-Dieu de Montréal, et professeur distingué de l'Ecole de Médecine.—Les deux autres, John et William, sont morts, l'un dans le Haut-Canada, l'autre à la Baie des Chaleurs, laissant plusieurs enfants.—Mr^{lle} Charlotte, la plus jeune des filles de l'Honorable J. Munro, fut l'épouse de l'Honorable Michel E. G. A. C. de Lotbinière, et devint mère, comme il a été dit, des Dames Harwood, Bingham et Joli.—M^{lle} Christie, sœur de la précédente, fit alliance avec le Dr Mount, dont une des Demoiselles a épousé le Dr Duvert, de St Charles, et l'autre, après la mort de Mr Genevry, son premier mari, a contracté un second mariage avec l'Honorable Lacoste de Boucherville. La troisième est devenue l'épouse de Mr Duvert, Notaire Public à St Charles. Mr Henry, frère des précédents, après avoir pratiqué la médecine plusieurs années à la Pointe-Clair, est allé en Australie, où il s'est établi. Il est actuellement en visite à Montréal.

la confiance qu'il avait su leur inspirer, que tous les suffrages se déclarèrent en sa faveur. Après avoir été désigné au gouvernement par la voix unanime du peuple pour la place de Conseiller Législatif, il fut nommé membre du Conseil Exécutif, dont il devint Président. On peut voir dans la lettre suivante les motifs élevés qui le portèrent à occuper toutes ces charges qu'on lui conféra à l'envi. Elle est du 12 Juillet 1793, et est adressée à l'Honorable François Baby, son oncle. " Mon cher oncle, " la Session nous a retenus ici depuis la fin de Mai jusqu'au 9 du courant. Nous avons été passablement occupés, puisque dans cette présente Session nous avons pu passer treize actes. Je suis retenu encore ici pour quelques jours par le Conseil Exécutif ; je pars ensuite pour le Détroit. Le Gouverneur Simcoe a fait pour moi plus qu'il n'avait promis et plus que je n'avais lieu d'attendre. Il m'a donné une Commission de Lieutenant pour le Comté de Kent, ce qui, comme vous le voyez, me met à la tête de notre petit pays. Son amitié et ses faveurs vont en augmentant. Hier, dans une longue conversation que j'ai eue avec lui, il m'a annoncé qu'il allait me nommer Juge de la Cour des Plaidoyers Communs, et aussi de la *Surrogate Court*. Si j'avais plus de modestie, je n'appréhenderais pas, au milieu de tous ces honneurs, les humiliations que mon peu de savoir peut m'attirer. N'importe. La pensée que je puis être utile, particulièrement à nos pauvres Canadiens qui n'ont ici d'autre appui que moi, me porte à tout accepter, quelque soient mes répugnances. J'ai déjà rendu plus d'un service à ces compatriotes, nonobstant bien des difficultés ; je suis à la veille de leur en rendre de nouveaux et de plus grands : cela suffit pour m'encourager. Si j'entre dans ces détails, c'est parce que vous vous intéressez vivement, comme je le vois par votre lettre, à ce qui nous concerne, moi et nos compatriotes. " Espérant qu'ils vous feront plaisir, je vous prie de croire,

“ mon cher oncle, à la sincérité des sentiments avec lesquels je suis votre etc. (Signé) JACQUES BABY.”

Là, toutefois ne devaient pas se borner les faveurs dont il était l'objet, de la part de l'administration. Voulant lui donner une dernière preuve de son estime et de sa confiance, le Gouverneur l'appela à remplir le poste important d'Inspecteur-Général de la province. Les considérations qui avaient fait agir précédemment Mr Baby, le déterminèrent cette fois encore. Cette nouvelle charge exigeait de lui un nouveau sacrifice; il n'hésita pas un instant à le faire. Il quitta Détroit, cette ville où il avait vu le jour en 1762 et qui l'avait vu grandir, et vint s'établir avec sa famille à York, ou Toronto, alors Capitale de la province supérieure. C'est là que pendant dix-sept ans, il s'acquitta avec le plus rare bonheur des difficiles fonctions attachées à son emploi, et que, par sa prudence, sa modération et ses autres belles qualités, il conquit l'admiration universelle. Il fut de ceux dont l'élévation peut trouver des concurrents, mais ne saurait faire d'ennemis. Ses manières prévenantes, sa politesse exquise, son empressement à rendre service, lui avaient gagné un grand nombre d'amis; par un privilège qui ne s'explique que par son mérite transcendant, il sut les conserver jusqu'à la fin.

L'Honorable Baby avait atteint sa quatre-vingt onzième année, lorsque la mort vint mettre fin à une carrière si bien remplie. Il décéda en 1833. L'année précédente, le Bas-Canada avait fait une perte non moins sensible. L'Honorable Jean-Thomas Taschereau, un des Juges de la Cour du Banc du Roi, à Québec, était mort, comme on l'a dit, au mois de Juin, 1832. Il avait été emporté par une attaque de choléra qu'il avait contracté en accompagnant à sa dernière demeure un de ses amis, tombé sous les coups de ce fléau terrible. Mr Taschereau avait reçu le jour à Québec, le 26 novembre 1778. Après de brillantes études au Séminaire de Québec, où ses talents supérieurs s'étaient révélés, il fit son cours de droit sous

le s
à la
qua
lors
jusq
De
seur
faire
une
qu'il
Beda
pour
le pe
deva
de la
accus
les te
il fut
mort
pour
répar

1 De
le plus
les Cha
rable I
éloquen
qualités
marche
profond
estimab
il on pe
Pour ne
somm
verses p
dès 1809
malgré
ses comp
qui ont é
et les é
chaque
retiré de
hommage

le savant Juge en Chef, J. Swell, et fut admis peu après à la pratique du Barreau, où il obtint des succès remarquables. Il avait à peine atteint sa vingt-et-unième année, lorsqu'il fut appelé en Chambre, où il occupa un siège jusqu'en 1827, époque de son élévation au Banc judiciaire. De 1803 à 1810, il avait été un des plus courageux défenseurs des droits de ses compatriotes, qu'il n'avait cessé de faire valoir, tant en Parlement que dans la presse, avec une expression aussi franche qu'énergique. C'est alors qu'il eut l'honneur d'être incarcéré avec MM. Papineau¹, Bedard, Blanchet, Laforce, par ordre de Sir James Craig, pour avoir soutenu, en *Chambre* et dans le *Canadien*, que le peuple, aux termes mêmes de la constitution anglaise, devait avoir le contrôle de ses deniers. Après trois années de la détention la plus rigoureuse et la plus injuste, ses accusateurs, faux frères, comme il y en a eu dans tous les temps, n'ayant pu prouver son crime de haute trahison, il fut rendu à la liberté. Et, ne fut survenue alors la mort du Gouverneur, il l'eût poursuivi en Angleterre pour lui demander compte de sa conduite. En vue de réparer, autant qu'il était en lui, les injustices dont il

¹ De tous les hommes publics qui, depuis la conquête, ont exercé le plus d'ascendant sur les masses et ont joui de plus de crédit dans les Chambres, aucun, ce semble, ne peut être comparé à l'Honorable L. J. Papineau. D'une stature élevée et imposante, d'une éloquence entraînante, d'un patriotisme brûlant, il avait toutes les qualités qui font d'un homme une puissance et le mettent à même de marcher à la tête d'un peuple. La brillante réputation de Jurisconsulte profond, de citoyen intègre, de patriote dévoué que s'était acquise son estimable père, n'avait fait qu'ajouter à la sienne propre. Aussi, devint-il en peu de temps un chef redoutable avec lequel il fallait compter. Pour ne pas entrer dans le domaine de la politique que nous nous sommes interdit, nous ne suivrons pas le grand patriote à travers les diverses phases de sa vie agitée. Disons seulement qu'entré en Parlement dès 1809, il ne tarda pas à être nommé Orateur de la Chambre, et que, malgré bien des orages, cet honneur ne cessa de lui être conféré par ses compatriotes jusqu'en 1838. On peut voir, dans les divers ouvrages qui ont été livrés au public, les discours qu'il prononça à cette époque et les événements auxquels il prit part. Son nom s'y retrouve à chaque page. Depuis plusieurs années l'Honorable Papineau s'est retiré de la vie publique et habite Montréal où chacun se plaît à rendre hommage à ses vertus sociales.

avait été victime, le gouvernement anglais s'empessa de mettre à sa disposition plusieurs charges importantes qu'il remplit avec honneur pour lui et avantage pour le public. Nommé Adjudant-Général pendant la guerre de 1812, il prit une part active à la défense du pays. Après que la sécurité eut été rendue à la frontière, il présida les Sessions de la Paix jusqu'au moment où il fut fait Juge. Pendant les vingt-six années qu'il avait été membre de la Chambre, il s'était fait remarquer comme l'un des Députés les plus intègres, les plus laborieux et les plus dévoués au bien public. Dans cette période, il avait présenté, à lui seul, plus de bills qu'aucun autre membre de la Chambre. Tous ces bills, dont plusieurs sont devenus lois, sont d'une nature pratique, ayant trait à l'administration de la justice, à l'agriculture, à la colonisation, aux pêcheries, au commerce, au culte public etc. Aussi, estimé de l'Assemblée, où sa parole était toujours écoutée avec faveur, il n'était pas moins apprécié par ses électeurs, à ce point que deux Comtés à la fois se disputèrent l'honneur de l'avoir pour Représentant. Pendant les cinq années qu'il occupa le Banc judiciaire, à côté des Juges J. Swell, E. Brown et J. Kerr, il sut mériter, tant par ses belles qualités que par ses connaissances légales, la confiance de ses confrères, aussi bien que l'approbation du public. L'Honorable Juge de la Cour du Banc du Roi est aujourd'hui dignement représenté par son fils, l'Honorable Jean-Thomas Taschereau, ¹ Juge de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada à Québec, que nous avons déjà nommé.

L'Honorable J. Baby, avait épousé M^{lle} Eliza Abott qui depuis longtemps l'avait précédé dans la tombe. De ce mariage sont nés cinq garçons et une fille.—Jacques,

¹ Le nom de l'une des petites-filles du Juge Taschereau qui a épousé en secondes noces M^{lle} Caron, fille du Juge Caron, précédemment Orateur de la Chambre Haute, et dont le neveu, Francis-Alexander, est engagé dans le commerce, doit s'écrire: Marie-Léda, et non M. Lida. C'est en Canada, et non Angleterre, que le Chevalier Duchesnay épousa M^{lle} E. Jones de Gosport. Nous aimons à faire ces rectifications.

ap
De
où
éta
den
céd
len
mo
nob
M
dev
fut
" M
" n
" gr
" ro
" pe
" aff
" sar
" bie
" sar
" ge
" mis
" imp
" pas
" ave
" qua
" d'a
Ce l
L'Hon
Baptis
dans
maint
Nouve
vert de
De lui
teilleri

après avoir embrassé la carrière du Barreau, épousa la Demoiselle d'un officier anglais. Il est mort à Toronto, où réside encore son intéressante famille.—Raymond était Shérif pour le Comté de Kent, lorsqu'il perdit accidentellement la vie.—Charles et William, frères des précédents, habitent Sandwich, où leurs qualités aimables leur ont concilié l'estime générale. L'un et l'autre se montrent jaloux de transmettre à leurs descendants les nobles traditions qu'ils tiennent de leurs ancêtres.

M^{lle} Eliza Baby, l'unique fille issue de ce mariage, est devenue M^{me} Casgrain. Elle était toute jeune, lorsqu'elle fut présentée à Lady Maitland. "M^{lle} Baby, rapporte "M^r de Gaspé qui nous a conservé cette particularité, "n'entra pas d'abord sans crainte dans le salon de cette "grande Dame, chez qui elle croyait rencontrer toute la "roideur britannique, marchandise dont s'affublent les "personnes qui, à défaut de naissance et de mérites, "affectent de grands airs et montrent beaucoup de suffisance. Elle fut donc agréablement surprise de l'accueil "bienveillant qui lui fut fait. Vêtue simplement, causant "sans prétention, Lady Maitland, par ses manières engageantes et l'enjouement de sa conversation, eut bientôt "mis sa jeune visiteuse à l'aise. M^{lle} Baby conserva une "impression profonde de cette entrevue. Elle n'oublia "pas d'avantage cet air de dignité qui s'alliait si bien "avec cette tenue modeste. A cet ensemble de belles "qualités, elle avait reconnu la grande Dame bien élevée, "d'autant plus méritante qu'elle le faisait moins sentir."

Ce fut quelques années après qu'elle épousa M^r Casgrain. L'Honorable Charles Casgrain descendait de M^r Jean-Baptiste Casgrain, originaire de la Vendée et Sergent dans les troupes, à la tête desquelles il s'était signalé maintes fois contre les Turcs. Lorsqu'il passa dans la Nouvelle France, un peu avant la conquête, il était couvert de nobles blessures qui attestaient encore son courage. De lui est issu M^r Pierre Casgrain, Seigneur de la Bouteillerie, qui fut père de l'époux de M^{lle} Baby. Ce sont

les dignes ancêtres de la Sœur S^{te} Justine, Directrice du Pensionnat du mont S^{te} Marie et de M^r l'Abbé Raymond Casgrain, dont la plume élégante a déjà donné plusieurs publications où la beauté du style le dispute à la richesse des pensées.

II^e BRANCHE CADETTE.

I^{er} FRANÇOIS BABY.—M^r François Dufresne Baby, le plus jeune des fils de M^r R. Baby et de Dame Dupré, fut le chef de cette branche. Frère de l'Honorable Jacques Dufresne Baby, il soutint, dans le Bas-Canada, la réputation de capacité, d'énergie et de probité que ce dernier s'était acquise dans l'autre partie du pays. Après avoir pris, comme lui, une part active aux dernières luttes de la patrie, lorsque le drapeau français se replia pour quitter les rives du S^t Laurent qu'il avait si longtemps ombragées, il le suivit dans la patrie de ses aïeux, où il demeura jusqu'en 1763. Alors, comprenant qu'il n'y avait rien à attendre d'un gouvernement, qui, après avoir abandonné lâchement un des plus beaux fleurons de la couronne de France, répudiait la plupart des vaillants guerriers qui s'étaient sacrifiés pour le défendre, il se détermina à repasser en Canada. L'acte qui constituait ce pays possession anglaise, venait d'être consommé. La douleur dans le cœur, M^r Baby se rendit à Londres, et de là s'embarqua pour l'Amérique. Il était accompagné de MM. Chartier de Lotbinière, Sabrevois de Bleury, Juchereau Duchesnay, Hertel, de Niverville, de Montesson, de Montizambert, de la Chevrotière, etc., qui, également dégoûtés de voir leurs réclamations demeurées sans résultat, ne purent consentir à prolonger davantage leur séjour dans un pays où on leur rendait si peu justice.

De retour en Canada, M^r Baby s'appliqua à refaire sa fortune. Etant à Londres, il s'était concerté avec M^r de Lotbinière pour entreprendre le commerce. Il mit ses projets à exécution, et conduisit si bien son négoce que

des
se t
hom
pay
rien
cont
s'éta
main
ses c
à son
nistr
fla d
diens
et qu
tionn
cette
velle
terne
quis

1 U
Viger
Viger,
achevé
une de
esprit
parabl
lui les
la cité
1830, é
envoyé
avec le
marqu
Nommé
ce sage
de l'opp
Ministr
lui avai
pas d'a
Retiré d
de pren
jeunes t
sa plum
égaleme
Royal d

Ses efforts eurent un plein succès. En peu de temps, il se trouva à la tête d'immenses capitaux. Devenu un des hommes les plus considérables et des plus estimés du pays, il vit tous les honneurs s'accumuler sur lui. Sans rien perdre de son attachement pour la France qu'il ne confondait pas avec son inepte gouvernement, Mr Baby s'était franchement rallié au nouveau pouvoir, entre les mains duquel la Providence avait remis les destinées de ses compatriotes. Sa confiance ne fut pas vaine. Confiant à son tour en ses lumières et en son patriotisme, l'administration l'avait appelé dans ses conseils. Mr Baby profita du crédit dont il jouissait pour maintenir aux Canadiens les droits que la Capitulation leur avait garantis et que le traité de Fontainebleau n'avait fait que sanctionner. D'injustes prétentions ayant été soulevées à cette époque de despotisme, moins par le fait de la nouvelle Métropole, qu'é par l'ambition demeurée de subalternes toujours prêts à traiter le Canada en pays conquis et à en faire leur proie, il fut choisi par ses conci-

1 Une mission analogue fut confiée, quelques années plus tard, à Mr Viger que nous ne pouvons passer sous silence. L'Honorable D. B. Viger, fidèle à sa devise : *mon Dieu et mon pays*, est demeuré le type achevé du vrai patriote, du beau caractère. C'est incontestablement une des plus grandes et des plus nobles figures de cette époque. D'un esprit vif, d'une parole abondante, mais surtout d'une droiture incomparable, Mr Viger, dès sa première apparition en Chambre, attira sur lui les regards et conquit l'estime de ses collègues. Elu Député pour la cité de Montréal en 1809, il siégea dans la Chambre Basse jusqu'en 1830, époque où il fut appelé au Conseil Législatif. Ayant alors été envoyé en Angleterre pour y soutenir les droits de ses compatriotes, avec les Honorables A. Cuvillier et J. Nelson, hommes également remarquables, il plaida si bien leur cause que justice leur fut rendue. Nommé membre du Conseil Exécutif, il apporta, à la tête des affaires, ce sage tempérament qui convient si bien dans un pays mixte. Membre de l'opposition, étant Député, il s'était toujours tenu dans la légalité. Ministre, il ne prit conseil que de l'équité. Précédemment la prison ne lui avait pas fait peur; les clameurs de ses adversaires ne l'effrayèrent pas d'avantage: il suivit constamment la route qu'il s'était tracée. Retiré depuis plusieurs années de la vie publique, il ne laissait pas que de prendre le plus vif intérêt aux affaires du pays. Rencontrait-il de jeunes talents, capables de le servir, il s'empressait de les seconder de sa plume, de ses conseils et même de sa bourse. Cette bourse était également ouverte à toutes les infortunes, comme l'a si bien dit Mr J. Royal dans la notice qu'il nous a donnée de ce grand citoyen. Formé

toyens pour aller porter aux pieds du trône de George III, les griefs dont ils avaient à se plaindre. C'était en 1773. Sa mission ne fut tout à fait inutile, comme l'attestent les concessions qui furent faites, l'année suivante, et comme nous l'apprend encore la lettre qu'on va lire. Elle est datée de Londres, et est du 17 Mars 1773. Il s'agit d'obtenir au Clergé la faculté de se recruter, le besoin de prêtres se faisant de plus en plus sentir dans l'enseignement et le ministère. "Suivant vos désirs, j'ai fait part au Ministère de vos intentions relativement aux deux Messieurs demandés pour enseigner la jeunesse en Canada. Il m'a été répondu qu'il fallait suspendre cette affaire, jusqu'à ce que fussent définitivement arrêtés les règlements concernant notre Colonie. J'ai observé que ce retard porterait préjudice au nouveau Collège de la ville de Montréal, et j'ai supplié leurs Seigneuries de vouloir bien considérer que ces deux Messieurs n'étaient pas dans les ordres et que néanmoins ils pourraient rendre de grands services. Tout a été inutile : on m'a répondu de nouveau qu'il fallait attendre et patienter. Milord Dartmouth, de qui j'ai eu hier une audience, m'a dit que les arrangements pour le Canada n'avaient été retardés que parce que le Parlement avait été exclusivement occupé à prendre des mesures pour réprimer les mutineries dans la province de Boston, et que néanmoins il espérait que ces deux affaires sérieuses seraient terminées sous peu. Il m'a assuré que le gouvernement serait favorable aux Canadiens, autant que pouvait le permettre la constitution de la Grande Bretagne. Je vous avoue que cette restriction me fait trembler. Je n'ai pu m'empêcher de lui représenter que les Statuts de la Grande Bretagne ayant été faits

à son école, l'Honorable Quesnel qui vient de s'éteindre, fit également honneur à ses compatriotes pendant sa longue carrière politique, ainsi qu'on peut le voir par les lignes si bien écrites que lui a consacrées M^r D. H. Senécal. L'Honorable D. B. Viger a laissé une foule d'écrits que M^r C. S. Charrier, autre éminent citoyen si plein de respect pour sa mémoire, ne manquera pas, nous l'espérons, de livrer au public.

" par
 " les
 " pou
 " de
 " entr
 " qu'e
 " veu
 " Carl
 " bea
 " acco
 " met
 " à s'e
 " Mr P
 Les év
 tique,
 qu'il é
 cheme
 Bretag
 frontiè
 preuve
 miers à
 conten
 de conc
 rendit
 pays en
 conduit
 écrit, et
 " ments
 " sages
 " princi
 " sujets
 " Trois-
 " prend
 " à Qué
 " cherch
 " provin
 " ports

“ par les Rois et sanctionnés par les Parlements, suivant
 “ les temps et les circonstances, les mêmes autorités
 “ pouvaient les changer, lorsqu’elles jugeraient à propos
 “ de le faire. Le Ministre a eu la bonté de me laisser
 “ entrer dans quelques détails relatifs à des concessions
 “ qu’en bonne justice on ne peut nous refuser. Dieu
 “ veuille nous aider ! Nous en avons grand besoin. Mr
 “ Carleton, notre Gouverneur et protecteur, conserve
 “ beaucoup plus d’espoir que moi. Je crois qu’on nous
 “ accordera quelque chose, mais pas assez pour nous
 “ mettre à l’abri des ambitieux et des jaloux qui tendent
 “ à s’emparer de tout dans notre Colonie...”

Mr Baby effectua son retour en Canada le 24 Mai 1774. Les événements qui se préparaient de ce côté de l’Atlantique, ne firent que hâter la passation des sages mesures qu’il était allé solliciter de la Cour de Londres. L’attachement de Mr Baby pour le gouvernement de la Grande Bretagne s’en accrut. Dès que l’ennemi eut paru aux frontières, en 1775, voulant donner à l’administration une preuve non équivoque de son patriotisme, il fut des premiers à lui offrir ses services, afin de le repousser. Non content de cette démarche, il se transporta à Montréal, et, de concert avec les principaux citoyens de Québec, il se rendit chez le Gouverneur pour le prier de mettre le pays en état de défense. Vivement touché de cette noble conduite, Son Excellence répondit ainsi aux délégués, par écrit, et en français : “ Monsieur, j’ai bien des remerciements à vous faire pour votre supplique remplie de sagesse et de loyauté envers un Souverain dont le principal souci est le bonheur et la protection de ses sujets. Les milices des Districts de Montréal et des Trois-Rivières étant à peu près au complet, je vais prendre des arrangements pour qu’il en soit de même à Québec. Avec ces dispositions, je l’espère, ceux qui cherchent à donner atteinte à la tranquillité de cette province par les armes et la violence, ou par des rapports faux et séditieux, seront châtiés comme leur

"crime le mérite. A Montréal, 9 juillet 1775. (Signé)
"CARLETON."

Pour organiser les milices de Québec et déterminer les Canadiens, alors si justement mécontents de la manière dont ils avaient été traités jusqu'à cette époque, à en faire partie, il fallait un homme qui eût leur confiance et qui exercât sur eux un certain empire. Le choix ne fut pas difficile à faire. Le nom de Mr Baby se présenta de lui-même à la pensée du Gouverneur. Il le nomma donc Major de toutes les milices de la ville et du District de Québec. Si Mr Baby ne parvint pas à faire prendre les armes à tous ceux qui étaient en état de le faire, ce qui était bien difficile pour ne pas dire impossible à une époque où les esprits étaient aussi indisposés contre l'Angleterre, il réussit du moins à en empêcher un grand nombre de faire cause commune avec les envahisseurs, et ce résultat, au moment où nous en sommes, contribua peut-être plus que tout le reste à sauver Québec. C'est là du moins le témoignage que se plût à lui rendre Lord Dorchester.

Depuis cette époque s'établirent entre ce Gouverneur et Mr Baby des relations d'amitié qui ne finirent qu'avec la vie. Sachant combien ce dernier avait Lord Dorchester en affection, Mr Dunn, alors une des notabilités du pays, crut lui faire plaisir, en lui en donnant les nouvelles qu'on aimera sans doute à lire. C'était longtemps après les événements dont on vient de parler, en 1802. "Mon cher Baby, lui écrivait de Londres ce haut fonctionnaire, je saisis avec plaisir l'occasion de Mr McKenzie "

1 Ce Mr McKenzie, dont il est ici question, est ce célèbre voyageur, déjà mentionné et l'un des fondateurs de la Compagnie du Nord-Ouest, qui, émule des Tonty, des Joliet, des la Verendrye, etc., après avoir pénétré, en 1789, dans l'Océan Polaire Nord et donné son nom à la rivière qui s'y décharge, entreprit, trois ans après, un autre voyage à l'Océan Pacifique qu'il atteignit au vingt-cinquième degré de latitude. Étant alors passé en Angleterre, il fut fait Chevalier. On lui doit en partie l'érection de la colonne Nelson qui se voit, Place Jacques Cartier, et dont il fut un des principaux promoteurs. Nous ignorons quel sera celui du monument à élever à Mr de Maisonneuve, qu'on est étonné de ne pas voir encore à Montréal.

" qui
" sin
" der
" Col
" som
" moi
" mil
" leur
" d'y
" joui
" vois
" plus
" l'un
" ches
" à Lo
" Cou
" auss
" vous
" tant
" l'agr
" est a
" fami
" beau
" de le
" à plu
" blai
" Lors
" longten
" Bas-Car
" suivie,
" apporte
" cussion
" appelé
" que la
" naires,
" liques,
" province

(Signé)

" qui s'en retourne à Montréal, pour vous remercier bien
 " sincèrement de votre lettre amicale, du 27 Octobre
 " dernier, que m'a remise, avec sa bonté ordinaire, le
 " Colonel Doyle. Le lendemain de sa réception, nous
 " sommes allés rendre visite, M^{me} Dunn, M^{lle} Fargues et
 " moi, à Lord Dorchester qui demeure à cinquante-quatre
 " milles de Londres, et où nous fûmes reçus avec le meil-
 " leur accueil du monde. Nous n'avons pu nous défendre
 " d'y passer quinze jours. Milord et Melady Dorchester
 " jouissent de la plus haute estime parmi la noblesse du
 " voisinage. Pendant notre séjour au Château, il y eut
 " plusieurs réunions d'amis. Nous allâmes dîner chez
 " l'un d'eux, Lord Bolton, accompagnés de Lord Dor-
 " chester et de sa famille. Au printemps, elle se rendra
 " à Londres, où M^{lle} Frances doit être présentée à la
 " Cour. C'est une élégante jeune fille. M^{me} Carleton est
 " aussi jolie et bonne que jamais. Mylord est peu changé ;
 " vous auriez plaisir à le constater : il est aussi bien por-
 " tant que lorsqu'il était à Québec. Il est tout à fait à
 " l'agriculture, marchant ses six milles par jour. Melady
 " est aussi très bien, et prend beaucoup d'exercice avec sa
 " famille, sans toutefois marcher autant. Ils se sont
 " beaucoup informés de vous et des autres, et m'ont prié
 " de les rappeler à votre souvenir. Ils ont demandé aussi
 " à plusieurs reprises des nouvelles du Canada et sem-
 " blaient y prendre le plus grand intérêt....."

Lorsque Mr Baby reçut cette lettre, il siégeait depuis
 longtemps dans les Conseils Législatif et Exécutif du
 Bas-Canada, où son opinion, si elle n'était pas toujours
 suivie, était au moins reçue avec faveur, tant il savait
 apporter de tact, de modération dans toutes les dis-
 cussions, même les plus animées. Par trois fois, il fut
 appelé à présider le Conseil. Et, n'eût été le serment
 que la Grande-Bretagne exigeait alors de ses fonction-
 naires, mais qui répugnait à la conscience des catho-
 liques, il eût été deux fois nommé Administrateur de la
 province.

Les services qu'il avait rendus en 1775, firent penser à lui en 1803 lorsqu'il fut question d'organiser les milices du Bas-Canada. Il fut donc nommé, à la grande satisfaction des Canadiens, Adjudant Général, charge alors comme aujourd'hui très importante, mais difficile à remplir. Le zèle avec lequel il s'acquitta de ce nouvel emploi, outre qu'il contribua à réconcilier plusieurs de ses compatriotes avec le service pour lequel ils avaient montré tout d'abord, comme on l'a vu, beaucoup de répugnance, permit à la province de ne pas se trouver tout à fait au dépourvu, lorsque surgirent les événements de 1812. Se trouvant à cette époque trop âgé pour pouvoir remplir ses fonctions avec l'activité que reclamaient les circonstances, il se fit un devoir de résigner sa charge en des mains plus jeunes, et eut pour successeur Mr Vassal de Montviel, dont il a été parlé.

Une si rare modestie, malgré tant d'éminentes qualités, n'était pas la seule vertu qu'on remarquât en Mr Baby. Sa charité n'était pas moins grande. Nous n'en citerons qu'un trait. C'était en 1842. Les Dames Ursulines des Trois-Rivières ayant été obligées de poursuivre un particulier, du nom de François Lemaitre, avaient vu la Cour d'Appel rendre un jugement contre elles. De cette décision elles en avaient appelé au Conseil privé du Roi, en Angleterre. Les ressources leur manquant, elles allaient renoncer à cette poursuite, lorsque Mr Baby, apprenant leur embarras, leur fit parvenir cent louis, pour les aider à continuer. Du reste, la charité était de tradition dans toutes ces nobles familles. Par son testament l'Honorable J. Duperon Baby avait légué deux cents louis aux pauvres ; l'Honorable J. Baby en fit autant. Les Religieuses dont nous venons de parler, étaient redevables d'une somme de mille livres à l'Honorable C. F. de Lanaudière : en 1753, il leur en fit l'abandon pur et simple. Ce fut pour reconnaître cette libéralité et donner à leur bienfaiteur une preuve de leur reconnaissance, que ces Religieuses s'engagèrent à faire pendant vingt ans

une c
dière
M
du Ba
naud
l'espr
s'étai
plus d
de qu
le terr
1820,
les rég
en lui
chréti
avaien
perte r
Sémin
la Cha
Onze
rable C
Voici l
de Qué
" citoy
" artic
" jusq
" à obs
" ment
" qu'il
" contr
" vigila
" nées
" servi
" moine
" et un
" deven
" vu ap
" consc

une communion générale aux intentions de Mr de Laquadière et de sa famille.

Mr Baby avait épousé à Québec, en 1786, la petite fille du Baron de Longueuil, Mlle Marie Anne Tardieu de Lanaudière, personne aussi estimable par les qualités de l'esprit et du cœur, que par les autres avantages dont Dieu s'était plu à la combler. Après trente-quatre ans de la plus douce et de la plus sainte union, ayant atteint l'âge de quatre-vingt-sept ans, l'Honorable F. Baby vit arriver le terme de sa laborieuse carrière. Il décéda le 6 Octobre 1820, emportant dans la tombe, avec une mémoire bénie, les regrets de tous ses compatriotes qui avaient admiré en lui le grand citoyen, le parfait administrateur et le chrétien modèle. Les honneurs qui lui avaient été faits, les avaient glorifiés et avaient ranimé leurs espérances ; sa perte ne leur en fut que plus sensible. A la demande du Séminaire de Québec, ses restes mortels fut déposés dans la Chapelle de cette honorable Institution.

Onze ans auparavant, était mort l'un de ses amis, l'Honorable Gabriel Elzéar Taschereau, dont nous avons parlé. Voici l'article que lui consacra dans le temps *La Gazette de Québec* : " Les vertus qui distinguaient cet éminent citoyen, ne peuvent être rappelées dans un simple article biographique : sa vie mériterait d'être connue jusque dans ses moindres détails. Bornons-nous donc à observer qu'il a rempli avec une fidélité et un dévouement bien frappants les devoirs des différentes positions qu'il a occupées. Comme Grand-Voyer, il a beaucoup contribué à la prospérité de la province. Par ses soins vigilants, la Nouvelle-Beauce est devenue en peu d'années un des établissements les plus florissants. Il avait servi avec distinction en 1775. Il n'avait eu de patrimoine qu'un faible héritage ; mais par ses talents et une connaissance approfondie des affaires, il est devenu un des hommes les plus riches du Canada. Il a vu approcher la mort avec cette fermeté que donne une conscience sans reproches : sa fin a été vraiment celle

"d'un sage. Les regrets, les pleurs, l'affliction sincère
 "de ses proches, sont une preuve irrécusable de ses
 "vertus domestiques. L'Honorable Taschereau a été
 "inhumé hier dans l'Eglise de S^{te} Marie de la Beauce
 "en présence d'un nombreux concours de ses ténanciers."

Ce n'était pas la seule perte que devait faire le pays.
 Six ans après, la tombe s'ouvrait de nouveau sous les pas
 d'un autre grand citoyen. L'Honorable Jean-Antoine
 Panet disparaissait à son tour. Un journal de l'époque
 fait ainsi son éloge : " Mercredi, 17 courant, est décédé,
 " dans la soixante-quatrième année de son âge, l'Hono-
 " rable J. A. Panet, l'un des membres du Conseil Législa-
 " tif de cette province. Ses funérailles ont eu lieu lundi
 " dernier à l'Eglise cathédrale, où son service funèbre fut
 " chanté par Monseigneur l'Archevêque de Québec. Après
 " avoir embrassé la carrière du Barreau où sa probité et
 " ses lumières l'avaient rendu l'arbitre entre les parties
 " contondantes, l'Honorable Panet était entré dans la vie
 " politique et s'y était acquis une telle réputation de capa-
 " cité, que son influence ne fut pas étrangère à l'octroi de
 " notre constitution. Dès le premier Parlement, la
 " Chambre d'Assemblée le nomma son Orateur. En 1694,
 " il fut fait Juge de la Cour du Banc du Roi ; mais, n'ayant
 " pu se décider à aller habiter Montréal, il se démit de sa
 " charge. Elu de nouveau Orateur au Parlement suivant,
 " il fut continué dans ce poste de confiance pendant vingt-
 " deux années consécutives. Telle fut la manière habile
 " et digne tout à la fois avec laquelle il remplit sa charge,
 " qu'à sa dernière session, la Chambre lui vota des
 " remerciements. Il venait d'être nommé repré-
 " sentant à l'Assemblée, à la dernière élection générale,
 " lorsque Sa Majesté le nomma au Conseil Législatif. Sa
 " mort prive la province d'un Conseiller, qui, par ses con-
 " naissances, sa fermeté, et la droiture de ses intentions,
 " pouvait encore rendre d'importants services dans cette
 " position nouvelle. La société perd en lui un citoyen des
 " plus honorables et des plus précieux sous tous rapports."

P
 n'es
 De
 L'un
 si lo
 elle
 joue
 Il
 dent.
 avait
 prise
 prem
 Québ
 borne
 belles
 sans
 " M
 " reve
 " de s
 " cha
 " pou
 " ans
 " sant
 " con
 les bo
 mouil
 citoye
 rappel
 France
 armat
 s'empr
 Bellev
 sur lui
 devoir
 Aprè
 constru
 diens, M

Plus jeune que son mari de plusieurs années, M^{me} Baby n'est morte qu'en 1844, à l'âge de soixante-et-treize ans. De ce mariage sont nés quatre garçons et quatre filles. L'une de ces dernières devint M^{me} Selby qui fut pendant si longtemps les délices de la société de Montréal, dont elle faisait le charme par les grâces de son esprit et l'enjouement de sa conversation.

II^e FRANÇOIS BABY. Mr François Baby, fils du précédent, ne laissa pas amoindrir l'héritage de gloire que lui avait légué son estimable père. Par son esprit d'entreprise, non moins que par ses vertus sociales, il se plaça au premier rang parmi les citoyens les plus influents de Québec. Sa vie, dont l'activité prodigieuse, la charité sans bornes, l'hospitalité proverbiale, fournissent les plus belles pages, est encore présente aux souvenirs de tous, sans qu'il soit besoin de la rappeler en détail.

Mr Baby, dit le *Journal de l'Instruction Publique*, s'était révélé principalement dans les quinze dernières années de sa vie par ses immenses travaux, sa libéralité et sa charité. Son père, associé au très-Honorable R. Ellis pour le commerce des pelleteries, fut pendant trente ans membre du Conseil Exécutif; pour lui, il représenta pendant de longues années la Division de Stadacona au Conseil Législatif. Son nom était dans toutes les bouches, lorsque la *Capricieuse*, frégate française, vint mouiller dans la rade de Québec et déployer aux yeux des citoyens ravis les couleurs de l'ancienne mère-patrie. Se rappelant l'attachement de ses ancêtres pour cette vieille France, prenant conseil de son propre cœur, le riche armateur, avec une courtoisie et une délicatesse infinie, s'empessa de mettre ses steamers à la disposition de Mr Bellevèze, son Commandant. Cette belle conduite attira sur lui l'attention de l'Empereur des Français qui se fit un devoir de lui exprimer sa reconnaissance.

Après avoir donné une forte impulsion aux travaux de construction et fait connaître au loin les steamers canadiens, M^r Baby méditait dans son esprit le projet du che-

min de fer intercolonial, dont il est question plus que jamais, lorsque la mort est venue le frapper. Il était alors âgé de soixante-et-dix ans et ne semblait nullement se ressentir du poids des années. La perte soudaine de cet homme d'une rare et merveilleuse activité, a créé une grande sensation dans tout le pays. Ce qu'il avait fait avec tant de succès, disait assez ce que l'on pouvait encore en attendre.

L'Honorable Baby a été précédé dans la tombe, huit ans auparavant, par l'Honorable Juge Panet, une des gloires les plus pures de Québec. Afin de ne pas séparer après la mort deux amis si unis pendant la vie, nous reproduisons ici les témoignages d'estime et d'unanimes regrets qui furent donnés au vénérable Juge. "Les citoyens de Québec, dit *Le Canadien*, du 15 Janvier 1855, ont appris avec un sentiment d'indicible regret la perte d'un magistrat vertueux et d'un grand citoyen. Mr le Juge Panet est mort à six heures, dans la soixante-quatrième année de son âge. La mort de Mr le Juge Panet, ajoute *Le Journal de Québec*,¹ excite les regrets de toute la presse canadienne. Il ne peut en être autrement. Mr Panet était un de ces hommes rares qui ne comprennent la vie que comme un long et saint devoir. Magistrat intègre, citoyen vertueux, il lutta, dans les plus mauvais jours, pour la loi et la liberté contre le pouvoir, sacrifiant sa fortune à leur défense." Le *Chronicle* n'est pas moins explicite sur le mérite et les

¹ Par la manière habile dont il rédige le *Journal de Québec* depuis plus d'un quart de siècle, non moins que par ses discours en Chambre et ses vigoureuses publications, l'Honorable Cauchon fait le plus grand honneur à la presse canadienne, où il occupe un des premiers rangs. Il a trouvé des émules de son talent dans M. H. Fabre, dont les critiques toujours fines sont appréciées comme elles le méritent; dans M. J. Royal, dont la plume facile semble se jouer des difficultés; dans M. Provencher, dont les articles éditoriaux passent rarement inaperçus; dans M. Lesage, qui, par sa *chronique*, fait aimer la *Revue Canadienne*. On peut en dire autant de MM. Larue, Grémazie, Lemay, etc., qui, dans un autre genre, ont contribué pour beaucoup à donner au *Foyer Canadien* et aux *Soirées Canadiennes*, la vogue dont jouissent depuis leur début l'*Echo du Cabinet de Lecture* et l'*Echo de la France*.

ion plus que
Il était alors
nullement se
udaine de cet
a, a crée une
n'il avait fait
ouvait encore

tombe, huit
net, une des
pas séparer
la vie, nous
t d'unanimes
Juge. " Les
Janvier 1855,
regret la perte
oyen. Mr le
soixante-quatre
Juge Panet,
rets de toute
qui ne com-
aint devoir.
ta, dans les
té contre le
éfense." Le
hérite et les

Quebec depuis
rs en Chambre
t, le plus grand
premiers rangs.
a, dont les cri-
tont ; dans M.
Boultes ; dans
ent inaperçus ;
le Canadienne.
may, etc., qui,
nner au Foyer
uissent depuis
rance.

services de cet homme de bien. " Par sa conduite pen-
dant la guerre de 1812, dit ce journal, il mérita de voir
" briller sur sa poitrine la médaille de Châteauguay. Sa
" charité envers les pauvres qui perdent en lui un insigne
" bienfaiteur, lui donne des droits à des récompenses
" bien autrement flatteuses." S'associant à la douleur
" commune, la Cour s'exprime ainsi par la bouche de
l'Honorable LaFontaine¹ : " Nous venons d'apprendre
" avec une bien vive douleur la mort de l'un des membres
" de cette Cour, de l'Honorable Philippe Panet, et nous
" sommes persuadés que le Barreau partagera nos regrets
" en cette occasion. Nous ne croyons pouvoir mieux
" exprimer ici nos sentiments et notre respect pour la
" mémoire de notre honorable collègue, qu'en ajournant
" immédiatement l'audience. Dans le Juge Panet, les
" membres du Barreau perdent un de leurs plus estima-
" bles confrères, le Banc un des membres les plus distin-
" gués, le public un de ses meilleurs et de ses plus utiles
" citoyens." Les funérailles du respectable défunt eurent
lieu au milieu d'un concours immense de personnes de
toute condition. Les coins du poêle étaient portés par
les Honorables LaFontaine, Bowen, Rolland, Duval,
Caron et Drummond. Après les membres de la famille,
venaient les membres du Barreau, les officiers de la gar-
nison, les membres du Conseil Exécutif, du Conseil
Législatif et de l'Assemblée Législative. A leur suite

¹ Esprit grave, intelligence d'élite, nature laborieuse. M^r LaFontaine a été un des plus grands hommes d'Etat de son pays. Sur sa noble et large figure qui annonçait une des têtes les mieux organisées, on croyait retrouver les traits accentués de Napoléon 1^{er}. Après avoir siégé de longues années au Parlement, où ses discours étaient brefs mais d'une logique irréfutable, il fut mis à la tête de l'administration, de concert avec M^r Baldwin, son ami et son émule en gloire. Les temps étaient on ne peut plus difficiles : néanmoins il fut constamment à la hauteur des circonstances. Il venait d'être élevé à la place de Juge en Chef, lorsqu'il fut nommé Baronnet du Royaume, Commandant de la milice dorée. Profitant alors des rares loisirs que lui laissaient les fonctions de sa charge, il les employa à faire des recherches sur les familles du pays. On a de Sir H. LaFontaine, outre plusieurs publications, une foule de cahiers remplis de notes des plus précieuses.

750
M.C.

610 FAMILLES CONTEMPORAINES DU CHEV. BENOIST.

marchaient les membres de la Société de Saint-Vincent de Paul, dont il avait été un des dignitaires les plus agissants et les plus distingués, puis les différentes Sociétés de bienfaisance et enfin une foule considérable de citoyens. Le Service divin fut célébré par M^r le Grand-Vicaire Caseau, et Monseigneur l'Archevêque de Québec, prenant pour texte ces paroles : *le Seigneur l'aimait et le monde l'aimait*, fit en termes sentis l'éloge de celui que tous pleuraient.

Assez jeune, l'Honorable F. Baby avait épousé M^{lle} Pinsonnault, sœur de Monseigneur de Sandwich. De ce mariage sont nés plusieurs enfants. L'un d'eux a représenté successivement les Comtés de Rimouski et de Témiscouata à la Chambre d'Assemblée. Présentement la branche aînée demeure à Québec. La plus jeune réside à Joliet, où M^r Georges Baby, petit fils de l'Honorable F. Baby, remplit la charge de Substitut du Procureur-Général pour ce District.

FIN.

NOIST.

nt-Vincent
s les plus
es Sociétés
érable de
le Grand-
le Québec,
imait et le
celui que

rouse Mella
ch. De ce
ix a repré-
ski et de
sentement
une réside
Honorable
Procureur-

